

Université Lumière Lyon II  
Institut d'Etudes Politiques de Lyon  
Ecole doctorale Sciences Sociales (ED483)

**« Mettre l'élève et le management  
au centre du système »**  
*Sociologie d'un moment réformatriceur –  
le ministère Jospin (1988-1989)*

Sylvie Aebischer

Thèse présentée en vue de l'obtention du doctorat de science politique

Sous la direction de M. Jean-Louis Marie

octobre 2010

**Volume 2 - Annexes**

**Jury :**

- M. Frédéric Sawicki, Professeur à l'Université Paris I
- M. Pierre Muller, Directeur de recherche CNRS au Centre d'Etudes Européennes
- M. Bertrand Geay, Professeur à l'Université de Picardie
- M. André D. Robert, Professeur à l'Université Lyon II



# **Annexes**



**1) Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989**

# LOIS

## LOI d'orientation sur l'éducation (n° 89-486 du 10 juillet 1989) (1)

NOR : MENX8900049L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,  
L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. L'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. Les établissements et services de soins et de santé y participent.

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. Les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves. Dans l'enseignement supérieur, des activités physiques et sportives sont proposées aux étudiants.

Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves.

Les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations y contribuent.

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées avec le concours notamment des administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat.

L'éducation permanente fait partie des missions des établissements d'enseignement ; elle offre à chacun la possibilité d'élever son niveau de formation, de s'adapter aux changements économiques et sociaux et de valider les connaissances acquises.

## TITRE I<sup>er</sup>

### LA VIE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

##### *Le droit à l'éducation*

Art. 2. - Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande.

L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne.

Art. 3. - La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 p. 100 au niveau du baccalauréat.

Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'Etat prévoira les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découlera.

#### CHAPITRE II

##### *L'organisation de la scolarité*

Art. 4. - La scolarité est organisée en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux de formation comportant une progression annuelle ainsi que des critères d'évaluation.

La scolarité de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire comporte trois cycles.

Les collèges dispensent un enseignement réparti sur deux cycles.

Les cycles des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels conduisent aux diplômes d'enseignement général, technologique et professionnel, notamment au baccalauréat.

La durée de ces cycles est fixée par décret.

Pour assurer l'égalité et la réussite des élèves, l'enseignement est adapté à leur diversité par une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité.

Art. 5. - Les programmes définissent, pour chaque cycle, les connaissances essentielles qui doivent être acquises au cours du cycle ainsi que les méthodes qui doivent être assimilées. Ils constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève.

Art. 6. - Un conseil national des programmes donne des avis et adresse des propositions au ministre de l'éducation nationale sur la conception générale des enseignements, les grands objectifs à atteindre, l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires à ces objectifs et leur adapta-

tion au développement des connaissances. Il est composé de personnalités qualifiées, nommées par le ministre de l'éducation nationale.

Les avis et propositions du Conseil national des programmes sont rendus publics.

Art. 7. - La scolarité peut comporter, à l'initiative des établissements scolaires et sous leur responsabilité, des périodes de formation dans des entreprises, des associations, des administrations ou des collectivités territoriales en France ou à l'étranger. Ces périodes sont conçues en fonction de l'enseignement organisé par l'établissement qui dispense la formation. Elles sont obligatoires dans les enseignements conduisant à un diplôme technologique ou professionnel.

Dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés où interviennent des professionnels de façon continue, ceux-ci peuvent participer aux opérations d'évaluation et aux jurys du baccalauréat.

Art. 8. - Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation.

L'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d'orientation, qui lui en facilite la réalisation tant en cours de scolarité qu'à l'issue de celle-ci.

La décision d'orientation est préparée par une observation continue de l'élève.

Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci est majeur. Tout désaccord avec la proposition du conseil de classe fait l'objet d'un entretien préalable à la décision du chef d'établissement. Si cette dernière n'est pas conforme à la demande de l'élève ou de sa famille, elle est motivée.

La décision d'orientation peut faire l'objet d'une procédure d'appel.

Art. 9. - L'année scolaire comporte trente-six semaines réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre de l'éducation nationale pour une période de trois années. Il peut être adapté, dans des conditions fixées par décret, pour tenir compte des situations locales.

### CHAPITRE III

#### Droits et obligations

Art. 10. - Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.

Dans les collèges et les lycées, les élèves disposent, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, de la liberté d'information et de la liberté d'expression. L'exercice de ces libertés ne peut porter atteinte aux activités d'enseignement.

Il est créé, dans les lycées, un conseil des délégués des élèves, présidé par le chef d'établissement, qui donne son avis et formule des propositions sur les questions relatives à la vie et au travail scolaires.

Art. 11. - Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative.

Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement.

Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les représentants des parents d'élèves aux conseils départementaux ou régionaux, académiques et nationaux bénéficieront d'autorisations d'absence et seront indemnisés.

L'Etat apporte une aide à la formation des représentants des parents d'élèves appartenant à des fédérations de parents d'élèves représentées au Conseil supérieur de l'éducation.

Art. 12. - Les étudiants sont associés à l'accueil des nouveaux étudiants, à l'animation de la vie des établissements d'enseignement supérieur et aux activités d'aide à l'insertion professionnelle. Ils participent, par leurs représentants, à la gestion du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Art. 13. - Sont regardées comme représentatives les associations d'étudiants qui ont pour objet la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants et, à ce titre, siègent au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ou au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Elles bénéficient d'aides à la formation des élus. Elles sont associées au fonctionnement d'un observatoire de la vie étudiante qui rassemble des informations et effectue des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants.

### TITRE II

#### LES PERSONNELS

Art. 14. - Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques ; celles-ci sont constituées des enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire et des personnels spécialisés, notamment les psychologues scolaires dans les écoles. Les personnels d'éducation y sont associés.

Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation. Ils les conseillent dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation. Ils participent aux actions de formation continue des adultes.

Leur formation les prépare à l'ensemble de ces missions.

Art. 15. - Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service sont membres de la communauté éducative. Ils concourent directement aux missions du service public de l'éducation et contribuent à assurer le fonctionnement des établissements et des services de l'éducation nationale.

Ils contribuent à la qualité de l'accueil et du cadre de vie et assurent la sécurité, le service de restauration, la protection sanitaire et sociale et, dans les internats, l'hébergement des élèves.

Art. 16. - Un plan de recrutement des personnels est publié, chaque année, par le ministre de l'éducation nationale. Il couvre une période de cinq ans et est révisable annuellement.

Art. 17. - Sera créé, dans chaque académie, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1990, un institut universitaire de formation des maîtres, rattaché à une ou plusieurs universités de l'académie pour garantir la responsabilité institutionnelle de ces établissements d'enseignement supérieur par l'intervention des personnes et la mise en œuvre des moyens qui leur sont affectés. Il peut être prévu, dans des conditions et des limites déterminées par décret en Conseil d'Etat, la création de plusieurs instituts universitaires de formation des maîtres dans certaines académies ou le rattachement à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel autres que des universités.

Les instituts universitaires de formation des maîtres sont des établissements publics d'enseignement supérieur. Etablissements publics à caractère administratif, ils sont placés sous la tutelle du ministre de l'éducation nationale et organisés selon des règles fixées par décret en Conseil d'Etat. Le contrôle financier s'exerce *a posteriori*.

Dans le cadre des orientations définies par l'Etat, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

Les instituts universitaires de formation des maîtres sont dirigés par un directeur nommé par le ministre de l'éducation nationale, choisi sur une liste de propositions établie par le conseil d'administration de l'institut. Ils sont administrés par un conseil d'administration présidé par le recteur d'académie.

Le conseil d'administration comprend notamment, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, des représentants des conseils d'administration des établissements auxquels l'institut universitaire de formation des maîtres est rattaché ainsi que des représentants des communes, départements et région, des représentants des personnels formateurs ou ayant vocation à bénéficier de formations et des étudiants en formation.

Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles les personnels des écoles et des centres actuels pourront opter pour l'exercice de fonctions au sein des instituts universitaires de formation des maîtres.

Avant la date visée au premier alinéa du présent article, une loi déterminera notamment les conditions de dévolution à l'Etat des biens, droits et obligations des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Jusqu'à la mise en place, dans chaque académie, des instituts universitaires de formation des maîtres, la loi du 9 août 1879 relative à l'établissement des écoles normales primaires, les articles 2, 3 et 47 de la loi du 19 juillet 1889 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service, modifiée par la loi du 25 juillet 1893, et l'ordonnance n° 45-2630 du 2 novembre 1945 portant autorisation d'établissements publics d'enseignement sont provisoirement maintenus en vigueur.

### TITRE III

#### LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Art. 18. - Les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels élaborent un projet d'établissement. Celui-ci définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Il fait l'objet d'une évaluation. Il précise les activités scolaires et périscolaires prévues à cette fin.

Les membres de la communauté éducative sont associés à l'élaboration du projet qui est adopté par le conseil d'administration ou le conseil d'école, qui statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

Des établissements peuvent s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, notamment dans le cadre d'un bassin de formation.

Les établissements universitaires peuvent conclure avec des établissements scolaires des accords de coopération en vue, notamment, de favoriser l'orientation et la formation des élèves.

Les établissements scolaires et universitaires organisent des contacts et des échanges avec leur environnement économique, culturel et social.

Art. 19. - Pour la mise en œuvre de leur mission de formation continue, les établissements scolaires publics s'associent en groupement d'établissements, sous réserve de conditions locales particulières définies par décret. A cette fin, les établissements peuvent constituer, pour une durée déterminée, un groupement d'intérêt public. Les dispositions de l'article 21 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France lui sont applicables. Toutefois, le directeur du groupement d'intérêt public est nommé par le ministre de l'éducation nationale. Le groupement d'intérêt public ainsi constitué est soumis aux règles du droit et de la comptabilité publics.

Art. 20. - Les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent se voir confier, par l'Etat, la maîtrise d'ouvrage de constructions universitaires.

A l'égard de ces locaux comme de ceux qui leur sont affectés ou qui sont mis à leur disposition par l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre de l'agriculture exercent les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition et d'affectation des biens.

Art. 21. - Pour la répartition des emplois, une politique de réduction des inégalités constatées entre les académies et entre les départements vise à résorber les écarts de taux de scolarisation en améliorant les conditions d'encadrement des élèves et des étudiants. Elle tient compte des contraintes spécifiques des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé. Dans ce cadre, des mesures sont prises en faveur des départements et des territoires d'outre-mer. Les disparités existant entre les départements, territoires ou collectivités territoriales d'outre-mer et la métropole au regard des taux d'encadrement et de scolarisation seront résorbées.

### TITRE IV

#### LES ORGANISMES CONSULTATIFS

Art. 22. - Il est créé un Conseil supérieur de l'éducation.

Ce conseil exerce les attributions dévolues antérieurement au Conseil supérieur de l'éducation nationale et au conseil de l'enseignement général et technique, à l'exclusion des attributions transférées au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'article 23 de la présente loi. Il donne des avis sur les objectifs et le fonctionnement du service public de l'éducation.

Il est présidé par le ministre de l'éducation nationale ou son représentant et composé de représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs, des autres personnels, des parents d'élèves, des étudiants, des collectivités territoriales, des associations périscolaires et familiales, des grands intérêts éducatifs, économiques, sociaux et culturels.

Les représentants des enseignants-chercheurs sont élus par les représentants des mêmes catégories élus au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les représentants des enseignants et des autres personnels sont désignés par le ministre de l'éducation nationale, proportionnellement aux résultats des élections professionnelles, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives du personnel ayant présenté des candidats à ces élections.

Les représentants des parents d'élèves sont désignés par le ministre de l'éducation nationale, sur proposition des associations de parents d'élèves proportionnellement aux résultats des élections aux conseils d'administration et aux conseils d'école.

Les représentants des étudiants sont désignés par le ministre de l'éducation nationale, sur proposition des associations d'étudiants proportionnellement aux résultats des élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le conseil comprend une section permanente et des formations spécialisées.

Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire se compose de douze conseillers appartenant aux corps des enseignants, élus par leurs représentants à ce conseil.

Les membres représentant les établissements d'enseignement privés siégeant au Conseil supérieur de l'éducation élisent, pour la durée de leur mandat, six représentants qui siègent, avec voix délibérative, au conseil visé au précédent alinéa lorsque celui-ci est saisi d'affaires contentieuses et disciplinaires concernant ces établissements.

Le Conseil supérieur de l'éducation nationale et le conseil de l'enseignement général et technique sont maintenus en fonction jusqu'à la date d'installation du Conseil supérieur de l'éducation.

Art. 23. - Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statue en appel et en premier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants-



chercheurs, enseignants et usagers. Il exerce, à leur égard, les compétences définies par la loi du 17 juillet 1908 sur le relèvement des interdictions, exclusions ou suspensions prononcées par les juridictions disciplinaires de l'éducation nationale.

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire comprend des représentants des enseignants-chercheurs et des représentants des usagers. Lorsqu'il statue à l'égard d'enseignants, la formation compétente ne comprend que des enseignants-chercheurs d'un rang égal ou supérieur à celui de la personne déférée devant elle. La composition, les modalités de désignation des membres des formations compétentes à l'égard des enseignants et des usagers et leur fonctionnement sont fixés par décret en Conseil d'Etat.

Art. 24. - La composition et les attributions du conseil de l'éducation nationale institué dans chaque académie par l'article 12 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sont étendues à l'enseignement supérieur, sous réserve des dispositions du titre premier de la loi n° 85-1469 du 31 décembre 1985 relative à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au Conseil supérieur de l'éducation nationale.

Lorsque les questions soumises aux délibérations des conseils relèvent de l'enseignement supérieur, le recteur, chancelier des universités, est rapporteur.

En ce qui concerne l'Ile-de-France, il est institué un seul conseil académique pour les trois académies concernées.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

## TITRE V

### L'ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Art. 25. - L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale procèdent, en liaison avec les services administratifs compétents, à des évaluations départementales, académiques, régionales et nationales qui sont transmises aux présidents et aux rapporteurs des commissions chargées des affaires culturelles du Parlement.

Les évaluations prennent en compte les expériences pédagogiques afin de faire connaître les pratiques innovantes. L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale établissent un rapport annuel qui est rendu public.

Le ministre de l'éducation nationale présente annuellement au Conseil supérieur de l'éducation un rapport sur l'application de la loi. Celui-ci est rendu public.

Art. 26. - Le rapport annuel des établissements publics locaux d'enseignement qui rend compte, notamment, de la mise en œuvre et des résultats du projet d'établissement est transmis au représentant de l'Etat dans le département, à l'autorité académique et à la collectivité territoriale de rattachement.

Art. 27. - Le comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitue une autorité administrative indépendante.

## TITRE VI

### DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 28. - Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux formations, établissements et personnels qui relèvent du ministre de l'agriculture dans le respect des principes définis par la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public et par la loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public.

Art. 29. - Les dispositions de la présente loi s'appliquent à la collectivité territoriale de Mayotte et aux territoires d'outre-mer, sous réserve des compétences attribuées au territoire par la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française, modifiée par la loi n° 87-556 du 16 juillet 1987 relative au transfert de la compétence du second cycle de l'enseignement du second degré au territoire de la Polynésie française, et au territoire ou aux provinces par la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998.

Les adaptations rendues nécessaires, notamment par l'organisation particulière de ces territoires et de cette collectivité territoriale, seront déterminées par décret en Conseil d'Etat, après consultation des assemblées locales compétentes.

Art. 30. - Les dispositions de la présente loi qui sont relatives à l'enseignement sont applicables aux établissements d'enseignement privés sous contrat dans le respect des dispositions de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés et de la loi de finances pour 1985 (n° 84-1208 du 29 décembre 1984).

Art. 31. - Des décrets en Conseil d'Etat fixeront les conditions dans lesquelles les dispositions de la présente loi seront appliquées aux établissements scolaires français à l'étranger, compte tenu de leur situation particulière et des accords conclus avec des Etats étrangers.

Art. 32. - La rémunération principale des fonctionnaires appartenant aux corps des professeurs certifiés et assimilés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation, ainsi qu'au second grade du corps des professeurs de lycée professionnel, relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre de l'agriculture comporte, outre la rémunération afférente à leur grade et à l'échelon qu'ils détiennent dans leur grade, une bonification de quinze points d'indice majoré soumise à retenue pour pension.

Les intéressés devront être parvenus au huitième échelon de leur grade et être âgés de cinquante ans et plus entre le 1<sup>er</sup> septembre 1989 et le 31 août 1994.

Cette bonification indiciaire n'est plus versée aux personnels mentionnés ci-dessus lorsqu'ils accèdent à la hors-classe, ni prise en compte pour déterminer le classement des intéressés dans la hors-classe.

Art. 33. - En cas de changement d'académie, les fonctionnaires appartenant à un corps de professeur d'enseignement général de collège sont intégrés dans le corps d'accueil de professeur d'enseignement général de collège sans détachement préalable, dans les conditions fixées par leur statut particulier.

Art. 34. - Sont abrogés la seconde phrase du premier alinéa de l'article 2, l'article 9, le premier alinéa de l'article 13, l'article 16 et le deuxième alinéa de l'article 19 de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.

Art. 35. - Les objectifs de la politique nationale en faveur de l'éducation pour la période de 1989 à 1994 sont énoncés dans le rapport annexé à la présente loi.

Art. 36. - Un premier bilan de l'application de la présente loi sera présenté au Parlement en 1992.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 juillet 1989.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

MICHEL Rocard

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,

LIONEL JOSPIN

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

PIERRE BÉRÉGOVOY

*Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique  
et des réformes administratives,*  
MICHEL DURAFOUR

*Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,*  
ROLAND DUMAS

*Le ministre des départements et territoires d'outre-mer,  
porte-parole du Gouvernement,*  
LOUIS LE PENSEC

*Le ministre de l'agriculture et de la forêt,*  
HENRI NALLET

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat,  
ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,  
chargé de l'enseignement technique,*  
ROBERT CHAPUIS

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat,  
ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,  
chargé de la jeunesse et des sports,*  
ROGER BAMBUCK

(1) Travaux préparatoires : loi n° 89-486.

*Assemblée nationale :*

Projet de loi n° 686.

Rapport de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 725.

Discussion les 7, 8 et 9 juin 1989 et adoption, après déclaration d'urgence, le 9 juin 1989.

*Sénat :*

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 375 (1988-1989).

Rapport de M. Paul Séramy, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 403 (1988-1989).

Discussion les 27, 28 et 29 juin 1989 et adoption le 29 juin 1989.

*Assemblée nationale :*

Rapport de M. Bernard Derosier, au nom de la commission mixte paritaire, n° 846.

*Sénat :*

Rapport de M. Séramy, au nom de la commission mixte paritaire, n° 446 (1988-1989).

*Assemblée nationale :*

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 843.

Rapport de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 864.

Discussion et adoption le 3 juillet 1989.

*Sénat :*

Projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, n° 462 (1988-1989).

Rapport de M. Paul Séramy, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 463 (1988-1989).

Discussion et adoption le 4 juillet 1989.

*Assemblée nationale :*

Projet de loi, modifié par le Sénat en nouvelle lecture, n° 883.

Rapport de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 884.

Discussion et adoption le 4 juillet 1989.

## RAPPORT ANNEXÉ

### LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA NATION

#### Missions du système éducatif

Le droit à l'éducation et à la formation est assuré en France. Dans le respect des principes fondamentaux d'égalité, de liberté et de laïcité, l'Etat garantit l'exercice de ce droit à tous les enfants et les jeunes qui vivent sur le territoire national quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

L'école a pour rôle fondamental la transmission des connaissances.

L'école a pour but de former, grâce à une réflexion sur ses objectifs pédagogiques et à leur renouvellement, les femmes et les hommes de demain, des femmes et des hommes en mesure de conduire leur vie personnelle, civique et professionnelle en pleine responsabilité et capables d'adaptation, de créativité et de solidarité.

C'est pourquoi l'éducation doit développer chez le jeune le goût de créer, d'exercer des activités culturelles et artistiques et de participer à la vie de la cité. Le système éducatif doit également assurer une formation physique et sportive pour tous les jeunes et aider au développement des associations sportives d'établissements, conformément à la loi du 16 juillet 1984.

Si l'école ne peut abolir seule les inégalités qui marquent les conditions de vie des enfants et des jeunes, elle doit contribuer à l'égalité des chances. Elle permet à tous d'acquérir un niveau de qualification reconnu grâce auquel ils pourront exprimer leurs capacités et entrer dans la vie active.

L'école a aussi pour vocation de participer à l'adaptation permanente des femmes et des hommes aux évolutions sociales, technologiques et professionnelles de notre société.

Le système éducatif contribue à la création du savoir, à la diffusion des connaissances et au progrès technologique et économique. C'est là une des missions fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'enseignement relevant du ministère de l'agriculture est concerné par cette loi et concourt aux objectifs qu'elle définit sous l'autorité de ses propres responsables.

#### Objectifs à atteindre

Ces missions conduisent à fixer les objectifs suivants :

- chaque jeune construit progressivement son orientation ;
- tout jeune atteint un niveau de formation reconnu (au minimum le certificat d'aptitude professionnel ou le brevet d'études professionnelles) ;
- quatre élèves sur cinq parviennent jusqu'au niveau du baccalauréat ;
- tous les bacheliers (ou les titulaires d'une équivalence ou d'une dispense de ce grade) qui le demandent sont admis à poursuivre des études supérieures ;
- l'enseignement s'ouvre davantage, par ses méthodes et ses contenus, à la coopération internationale et à la construction européenne.

Dans cette perspective, des objectifs intermédiaires sont définis pour les cinq années qui viennent :

- diminuer de moitié le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification ;
- conduire 65 p. 100 des élèves au niveau du baccalauréat ;
- réduire de moitié au moins le nombre de décisions d'orientation qui ne sont pas acceptées par les élèves et les familles.

Chaque niveau d'enseignement participe à la réalisation de ces objectifs.

- l'école maternelle permet aux jeunes enfants de développer la pratique du langage et d'épanouir leur personnalité naissante par l'éveil esthétique, la conscience de leur corps, l'acquisition d'habiletés et l'apprentissage de la vie en commun. Elle participe aussi au dépistage des difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles et favorise leur traitement précoce ;

- l'école primaire a pour objectif fondamental l'apprentissage des bases de la lecture, de l'écriture et du calcul. Elle permet à l'enfant d'étendre sa conscience du temps, de l'espace, des objets du monde moderne et de son propre corps. L'initiation à une langue étrangère contribue à l'ouverture de l'élève sur le monde ;

- le collège accueille l'ensemble d'une classe d'âge : tous les élèves doivent accéder en classe de troisième grâce à des voies diversifiées. Il a pour mission d'approfondir les apprentissages de l'école primaire et de parfaire la maîtrise de la langue sous toutes ses formes, grâce à des démarches pédagogiques répondant à la diversité des élèves. Ceux-ci y apprennent le raisonnement et l'observation à travers différentes disciplines, y pratiquent une langue étrangère dans son expression courante et commencent à en étudier une seconde.

Pour parvenir à ce résultat, la pédagogie englobe l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, des méthodes de travail et d'assimilation des connaissances, la formation de l'esprit critique et le développement de la sensibilité et de la curiosité. L'élève construit un premier projet d'orientation. L'ensemble de ces impératifs confère au collège sa spécificité.

Le lycée permet à chaque jeune de réaliser son projet personnel. En offrant aux élèves des parcours diversifiés, il leur assure une solide formation générale autorisant la poursuite ultérieure de leurs études et l'accès à une vie professionnelle et sociale de qualité. Il cultive les capacités de travail personnel, de raisonnement, de jugement, de communication, de travail en équipe et de prise de responsabilités. Pour favoriser la réussite du plus grand nombre et déboucher sur la vie professionnelle ou la poursuite d'études supérieures, le lycée est organisé en formations diversifiées générales, technologiques ou professionnelles reliées entre elles par des passerelles.

L'enseignement supérieur, dont les missions sont précisées dans la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, est le lieu où se crée et se diffuse le savoir, où se préparent les cadres, les chercheurs et les enseignants de demain. Adaptabilité, créativité, évolution rapide des contenus des enseignements, équilibre entre professionnalisation et culture générale doivent y être de règle. Les formations post-baccalauréat dispensées dans les lycées participent avec celles des universités au développement de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi elles figurent dans les schémas de développement des formations post-baccalauréat élaborés par les recteurs en concertation avec les partenaires régionaux.

la formation continue, le service public de l'éducation favorise la formation au niveau général de formation et de qualification de la population. Il participe à la mise en œuvre du crédit-formation et il au développement économique local, régional et national.

## L'ÉCOLE AU SERVICE DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS

### Réussir l'accueil

l'école maternelle constitue une étape fondamentale dans la scolarisation d'un enfant. L'influence particulièrement bénéfique d'une scolarisation précoce sur la réussite ultérieure des enfants, notamment à l'école primaire, est aujourd'hui unanimement reconnue. L'école maternelle joue un rôle manifeste en faveur des enfants les plus défavorisés devant l'accès au savoir. L'accueil de ces derniers en maternelle dès l'âge de deux ans et de tous les enfants dès de trois ans constitue donc un objectif de la politique éducative. Des efforts nécessaires doivent être entrepris pour y parvenir.

En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, la recherche de l'égalité devant la formation et l'insertion professionnelle et sociale dans les régions repose sur l'analyse prévisionnelle et systématique de l'évolution des effectifs à accueillir, de la répartition des emplois et des conditions matérielles d'accueil.

Dans les lycées, on prévoit 180 000 élèves de plus d'ici à 1992 puis 30 000 élèves supplémentaires d'ici à l'an 2000 (D.O.M.-T.O.M., zones et privé inclus). L'accueil de ces jeunes conduira à un effort de recrutement régulier et coordonné de l'État, d'une part, et des collectivités locales, d'autre part, en matière de recrutement de personnels, de construction et d'aménagement des locaux ainsi que d'équipement.

Il ne faut pas laisser subsister aucune classe à plus de trente-cinq élèves dans les zones d'ici à 1993 constitue un premier objectif. Sa mise en œuvre commencera dès 1990. La priorité sera accordée aux établissements où la population scolaire est issue de milieux défavorisés.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le retard pris dans le domaine des conditions d'accueil, au cours des dernières années, impose un effort à moyen et à long terme en matière de construction de locaux, de constructions universitaires : locaux pédagogiques et de recherche, bibliothèques, installations sportives, logements et restaurants pour les étudiants.

### Lutter contre l'exclusion scolaire

Le système scolaire ne peut négliger aucun élève. Amener 80 p. 100 d'un élève d'âge au niveau du baccalauréat (niveau IV) ne doit pas dispenser de donner une formation et une qualification satisfaisantes à 100 p. 100 d'élèves qui ne pourront atteindre ce niveau.

La définition de zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.) a répondu à la volonté de prévenir les situations d'échec en apportant à des situations scolaires issues de catégories sociales défavorisées un soutien pédagogique tout particulier. Dans ces zones prioritaires, la scolarisation des enfants de deux ans est favorisée.

Les dispositions prises dans les zones d'éducation prioritaires doivent être développées. Les causes de l'échec scolaire des élèves sont analysées et toutes les mesures seront prises pour y remédier, notamment par la pratique de la lecture. Ces mesures comprendront également des actions auprès des familles.

Le contrat pluriannuel sera passé entre l'école ou l'établissement scolaire et l'autorité académique. Il entraînera la nomination d'un directeur d'école, l'attribution de moyens supplémentaires, une formation continue des enseignants et des mesures encourageant la stabilité des équipes pédagogiques.

Les partenaires dont les actions doivent se conjuguer au sein du projet éducatif global pour lutter contre l'exclusion, figurent d'abord les parents, qu'il faut parfois réconcilier avec l'école, puis les collectivités locales, les services relevant d'autres ministères et certaines associations périscolaires en font également partie.

### Réduire les inégalités d'origine géographique

Il existe encore de fortes disparités locales, départementales ou régionales dans les résultats scolaires, dans les moyens en personnels et dans le réseau des filières de formation. Ces inégalités sont particulièrement grandes entre les départements et les territoires d'outre-mer et la métropole.

La lutte contre les inégalités d'origine géographique passe par une politique de formation sur tout le territoire national, et particulièrement par le développement de la scolarisation de tous les enfants de trois ans.

En outre, une politique de scolarisation en zones d'habitat dispersé sera définie dans le cadre de l'aménagement du territoire. Elle vise à étudier la situation existante et à rechercher avec les collectivités locales et les partenaires (autres départements ministériels, collectivités locales, associations...) une meilleure utilisation des établissements scolaires et de leur doter d'une polyvalence d'activités qui garantisse leur développement.

Le développement (par exemple : formations dépendant du ministère de l'Agriculture, centres culturels dépendant du ministère de la Culture, formations des adultes). Des conventions fixant les objectifs et les moyens sont signées entre les différents partenaires. Les établissements concernés seront prioritaires en matière d'équipement audiovisuel.

### Favoriser les actions médico-sociales et l'éducation pour la santé

La lutte contre les inégalités passe également par le dépistage des handicaps. Ce dépistage entrepris dès l'école maternelle est une obligation essentielle. Le service de santé scolaire, en liaison avec les services de protection maternelle et infantile, y joue un rôle central avec l'ensemble de l'équipe éducative, les médecins de famille, les services sociaux compétents et tous ceux qui sont susceptibles de contribuer à cette action.

La formation des élèves dans le domaine des sciences de la vie, de l'éducation pour la santé et la prévention des agressions et des consommations nocives doivent également constituer une préoccupation pour les parents d'élèves, l'équipe éducative et le service de santé scolaire. Le projet d'établissement peut fournir un cadre à leur action. Une priorité dans l'attribution des moyens sera accordée aux établissements des secteurs les plus défavorisés. Les initiatives locales et départementales seront encouragées. Par ailleurs, la formation des personnels enseignants tiendra compte des aspects sanitaires et sociaux de l'action éducative.

### L'intégration scolaire et sociale des enfants et des adolescents handicapés

L'accueil des enfants et des adolescents handicapés répond à une exigence exprimée de plus en plus fortement. La priorité en a été affirmée par la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Les principes et les modalités de la politique d'intégration scolaire qui en découle ont été précisés dans les circulaires de 1982 et de 1983, qui demeurent valables. L'intégration scolaire des enfants et des adolescents est d'une importance capitale dans le processus d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

C'est pourquoi une large information doit être assurée et de nouveaux rapports doivent s'instaurer entre l'école et les familles d'enfants handicapés. L'établissement scolaire auquel s'adressent les parents doit effectuer un examen attentif des possibilités de scolarisation de leur enfant ou leur offrir toutes les informations nécessaires pour envisager, le cas échéant, une autre affectation.

Les dispositions à prendre doivent être différenciées pour mieux répondre à la diversité des situations : les autorités académiques ont à tenir compte, dans leur gestion, des besoins particuliers résultant des projets d'intégration et des réalisations nécessaires à l'accueil d'élèves handicapés.

Il faut, en outre, améliorer l'intervention des personnels enseignants par un réaménagement des formations initiales et de la formation continue en vue d'harmoniser les pratiques pédagogiques avec les situations d'intégration.

### Les droits et les devoirs des jeunes en formation

#### Vers un contrat de formation

Les élèves, en tant que bénéficiaires du service public de l'enseignement scolaire, ont des droits et des devoirs. L'exercice de ces droits et de ces devoirs constitue un apprentissage de la citoyenneté.

L'élève doit prendre conscience des liens entre les objectifs pédagogiques que les enseignants lui demandent d'atteindre et la réalisation de son projet d'orientation. Les enseignants ont donc à fixer ces objectifs de manière réaliste, à les expliquer aux élèves et à effectuer avec eux des bilans réguliers. L'élève saura ainsi se situer par rapport aux objectifs qui lui sont assignés et sur quels points il doit faire porter ses efforts.

Il s'agit ainsi d'instaurer dans la formation une véritable pédagogie du contrat.

#### Création dans les lycées du conseil des délégués des élèves

Un conseil des délégués des élèves, réuni sous la présidence du chef d'établissement et composé des délégués de toutes les classes, est consulté sur les problèmes de la vie scolaire (règlement intérieur, projet d'établissement, actions socio-éducatives) et sur le travail scolaire (emploi du temps, modalités de soutien et de rattrapage, processus d'orientation). Convoqué au moins une fois par trimestre par le chef d'établissement ou en réunion extraordinaire à la demande des trois quarts des délégués, il définit, en collaboration avec les conseillers d'éducation, les besoins et les méthodes en matière de formation à la fonction de délégué. Le conseil des délégués est associé à la gestion du foyer socio-éducatif. Il envisage toutes les mesures utiles à l'information et à la préparation de l'accès à l'enseignement supérieur.

L'observatoire de la vie étudiante est chargé de rassembler toutes les informations utiles sur la condition étudiante : études, vie matérielle, sociale et culturelle. Les travaux de cet organisme, ou siègent les organisations des étudiants, doivent éclairer les décisions concernant la mise en œuvre de leurs droits sociaux (restauration, logement, santé, aide de l'Etat).

La reconnaissance des organisations étudiantes implique le respect des droits relevant de l'exercice de la liberté syndicale : les droits d'expression, de réunion et d'affichage, le droit à des locaux.

Les organisations présentes au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C.N.E.S.E.R.) ou au conseil d'administration du Conseil national des œuvres universitaires et scolaires (C.N.O.U.S.) sont regardées comme représentatives.

Elles bénéficient de subventions allouées à des centres de formation des élus. Ces centres, rattachés aux organisations siégeant dans les instances précitées, ont donc une structure nationale. Un mécanisme de contrôle de l'utilisation des fonds versés devra être mis en place. Des vice-présidences sont instaurées et réservées aux étudiants afin de renforcer leur rôle dans la gestion du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (C.R.O.U.S.).

#### Aider les familles et les jeunes

##### Gratuité des manuels scolaires de la sixième à la troisième

Les élèves qui fréquentent les quatrièmes et les troisièmes en lycée professionnel ne bénéficient pas de la gratuité des manuels scolaires comme les élèves de collège. L'extension de la gratuité des manuels aux élèves de toutes les classes de quatrième et de troisième en lycée professionnel sera mise en œuvre dès 1990.

##### L'attribution de bourses

Un aide sociale accrue et diversifiée devra accompagner la croissance des effectifs des lycées et des établissements d'enseignement supérieur.

#### OFFRIR UNE FORMATION MODERNE

##### L'élève au centre du système éducatif

L'école doit permettre à l'élève d'acquiescer un savoir et de construire sa personnalité par sa propre activité. La réalisation de cet objectif demande du temps : son utilisation optimale par l'élève est le problème essentiel de l'école. Le temps scolaire est partagé entre des cours, des travaux dirigés et d'atelier, le travail personnel assisté et le travail personnel autonome. La durée de ces activités doit être évaluée par l'équipe pédagogique pour être communiquée aux élèves et à leur famille et ne pas dépasser au total une durée hebdomadaire fixée pour chaque cycle d'enseignement.

##### Les cycles d'apprentissage

La notion de cycle d'apprentissage et une bonne articulation de ces cycles entre eux permettent de mieux tenir compte de l'évolution psychologique et physiologique de chaque enfant et de chaque jeune. Le cycle d'apprentissage est en effet une réalité à la fois psychologique et pédagogique, distincte des notions d'âge et de structure d'accueil. C'est une période pour laquelle sont définis des objectifs et des programmes :

- le cycle des pré-apprentissages recouvre l'école maternelle ;
- le cycle des apprentissages amorcés à la grande section dans l'école maternelle se termine à la fin du cours élémentaire première année dans l'école primaire ;
- le cycle de consolidation et d'approfondissement recouvre les trois dernières années de l'école primaire ;
- le cycle d'observation (sixième et cinquième de collège) ;
- le cycle d'orientation (quatrième et troisième) ;
- le cycle de détermination conduit au baccalauréat et permet d'accéder à la vie professionnelle ou de poursuivre des études supérieures : les filières professionnelles répondent préférentiellement au premier objectif et les filières générales ou technologiques au second ;
- les trois cycles de l'enseignement supérieur sont organisés selon la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Dans le cours d'un cycle, aucun redoublement ne peut être imposé, les objectifs à atteindre étant fixés par cycle. Il ne s'agit pas d'interdire le redoublement mais simplement de le limiter au maximum car, souvent vécu comme une sanction, il doit être réservé à des cas bien particuliers d'échec scolaire. Lorsque d'importantes difficultés apparaissent, le prolongement d'un an de la durée d'un cycle peut être proposé à l'élève et à sa famille.

Dans ce cas, des mesures pédagogiques spécifiques sont prises pour aider l'élève à surmonter ses difficultés.

A la fin de chaque cycle, une décision est prise, qui peut être notamment :

- l'orientation vers le cycle ultérieur ;
- une année complémentaire de consolidation dans le cas où les objectifs fixés pour le cycle n'ont pas été atteints ;

- la sortie du système éducatif pour s'insérer dans la vie professionnelle, dans le seul cas où l'élève a dépassé seize ans et où il choisit lui-même cette voie. L'école assure alors un accompagnement de l'élève pendant la première année qui suit sa sortie. La possibilité d'un retour lui est ouverte.

##### Le passage de cycles : la continuité éducative

Lors du passage entre l'école maternelle et l'école primaire, à l'entrée en sixième et à l'entrée au lycée, l'élève doit être particulièrement suivi, de manière à assurer la continuité éducative.

Le même esprit doit présider à l'accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La qualité de cet accueil dépend d'une action volontariste menée à un triple niveau : une continuité entre les études secondaires et supérieures, une réelle conception d'ensemble des formations post-baccalauréat fondée sur la complémentarité et concrétisée par la mise en œuvre des schémas de développement concerté et, enfin, une rénovation et une diversification des premiers cycles universitaires.

##### Le jeune construit son orientation au lieu de la subir

Nul ne peut, en effet, décider à sa place. Pour effectuer son choix, il reçoit information, aide et conseil. Sa famille et l'école (enseignants, chef d'établissement, personnel d'éducation et d'orientation) y participent. Cependant, la mise en pratique du principe fondamental de la maîtrise de son orientation par le jeune peut rencontrer deux limites. Il s'agit tout d'abord de la nécessité d'avoir acquis certaines connaissances et certaines aptitudes pour tirer profit d'un enseignement ultérieur. Il s'agit ensuite des limites de l'offre de formation, en particulier dans le cas des formations professionnelles dont le développement est en partie lié à l'importance des débouchés.

Les conflits qui peuvent surgir sont traités par des efforts d'information et de dialogue, notamment dans le cadre du contrat de formation. La diminution des cas de désaccord est un objectif à réaliser à tous les niveaux d'enseignement et dans le projet d'établissement. Aucune décision de refus du projet de l'élève ne peut être prise sans être explicitement motivée.

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'élève est nécessaire pour qu'il construise son orientation : elle fait partie de la formation. Cette évaluation doit être aussi continue que possible. Les modalités d'attribution des diplômes combinent l'évaluation en cours de formation et des examens terminaux.

##### Une réflexion sur les contenus de l'enseignement

Une réflexion en profondeur sur les contenus de l'enseignement et les programmes est aujourd'hui indispensable. L'école doit intégrer l'évolution des sciences et des techniques qui constitue un élément déterminant pour élaborer les contenus des disciplines et le choix des programmes. Ces derniers doivent également tenir compte des besoins liés au développement personnel des élèves et à leur insertion sociale et professionnelle, des résultats des recherches sur l'éducation et sur l'évolution des emplois ainsi que de l'évaluation des résultats obtenus avec les programmes antérieurs.

Une réflexion d'ensemble sera conduite grâce à des colloques régionaux. Elle portera sur les principes énoncés par MM. Bourdieu et Gros dans leur rapport de mars 1989 et les conséquences à en tirer en matière d'organisation des filières d'enseignement et de modalités d'évaluation des élèves. Elle sera menée avec tout le soin et le temps nécessaires à l'effort de recherche et à la consultation de tous les praticiens, acteurs et partenaires du système éducatif.

Le Conseil national des programmes, composé de personnalités choisies en fonction de leurs compétences, est l'instance qui formule des recommandations pour l'élaboration des programmes, la conception générale des enseignements et l'adaptation à l'évolution des connaissances. Il agit selon un double souci : éviter les révisions trop fréquentes et ménager, avant les révisions éventuelles, un temps de préparation suffisant.

La mise à jour des contenus d'enseignement est conçue de manière à donner une place importante aux relations entre disciplines.

##### Des apprentissages fondamentaux aux technologies modernes

###### Lancement d'un plan lecture

L'apprentissage de la lecture est un élément déterminant dans la réussite de toute scolarité. Or, les résultats montrent que moins d'un élève sur deux arrive au collège avec une maîtrise suffisante de la lecture. Il est urgent de mettre en œuvre, selon les recommandations du rapport Migon, un véritable plan en faveur de la lecture. L'apprentissage de la lecture devra être poursuivi de façon continue, sous des formes variées et adaptées, de l'école maternelle au cycle d'observation. Cette acquisition fondamentale fera l'objet d'une évaluation auprès de tous les élèves entrant en cours élémentaire deuxième année et en sixième ; elle sera suivie d'actions de soutien ou de reprises d'apprentissage dans chaque école et chaque établissement scolaire. La lecture doit être très étroitement intégrée à toutes les activités scolaires et conçue comme un moyen de faire naître chez l'enfant le désir de trouver le sens de l'écrit.

#### Les technologies modernes au service de l'éducation

Les technologies de communication se sont répandues et sont entrées dans les familles. Les jeunes en sont devenus de grands utilisateurs en dehors de l'école. Elles peuvent les aider dans leur travail scolaire. Par ailleurs, ces technologies s'insèrent de plus en plus dans les entreprises et doivent participer activement à la formation.

Une fondation pour l'édition et la production de programmes audiovisuels de formation et d'éducation suscitera une dynamique de création.

Le lancement d'un plan national d'équipement audiovisuel des établissements de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur ouvrira le système éducatif à ces nouvelles technologies. Les conditions de la maintenance des matériels seront étudiées avec les collectivités locales. Toute construction nouvelle aura à prendre en compte la dimension audiovisuelle, y compris le câblage, dans le respect des compétences des collectivités locales.

L'informatique est une technique et une science autonome. Mais c'est également un outil d'enseignement permettant une meilleure individualisation de l'apprentissage, des situations pédagogiques nouvelles et le développement de capacités logiques et organisationnelles. Elle peut être notamment mise au service des élèves qui courent un risque d'échec scolaire. Son développement à l'école, amorcé depuis 1970 et renforcé grâce au plan informatique pour tous, sera poursuivi et appuyé notamment par un effort de recherche pédagogique.

#### La dimension européenne et internationale des formations

L'Acte unique européen conduit à une harmonisation des législations et des règlements (reconnaissance des diplômes et mobilité des personnes). Les individus devront de plus en plus se prêter aux échanges et à la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'emploi. Outre l'Europe, c'est, plus largement, le nouvel environnement international que la formation de notre jeunesse doit désormais prendre en compte.

Une formation ouverte à la dimension européenne favorise la curiosité, la créativité, la capacité de s'adapter. Elle doit développer la connaissance des cultures étrangères ainsi que l'apprentissage et la maîtrise des langues vivantes grâce à :

- la mise en place, à l'échelle nationale, d'une expérience d'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire ;
- la possibilité offerte à tous les collégiens d'étudier deux langues vivantes dès la classe de quatrième ;
- l'enseignement d'une seconde langue vivante dans certaines formations technologiques et professionnelles avec des programmes et des méthodes mieux adaptés ;
- l'amélioration de l'efficacité de notre enseignement des langues, notamment dans l'enseignement supérieur.

#### La recherche en éducation

L'amélioration de la qualité de l'enseignement exige à la fois un effort dans le domaine de la recherche en éducation et une meilleure appropriation de ses résultats par les enseignants. La recherche en éducation doit répondre aux besoins des enseignants confrontés à des problèmes de plus en plus complexes de maîtrise des apprentissages par leurs élèves. Elle doit également fournir à tous les responsables en matière d'éducation des éléments objectifs de décision. La constitution d'équipes universitaires ainsi que la participation des enseignants à des activités de recherche seront encouragées.

#### Les rythmes scolaires

##### Création d'un calendrier pluriannuel et nouvel équilibre de l'année

L'organisation et la gestion du temps scolaire comportent des insuffisances persistantes. Les rythmes scolaires sont mal équilibrés du fait de répartitions irrégulières des temps de travail et des temps de repos. De plus, l'utilisation du temps scolaire est mal adaptée aux objectifs actuels de la formation parce que les journées de classe sont trop lourdes, les temps morts trop nombreux et la rigidité et l'uniformité dans la gestion pédagogique du temps trop grandes.

La rénovation et la modernisation du système éducatif passent par une politique du temps scolaire cohérente qui respecte les besoins de l'enfant et de l'adolescent tout en étant attentive aux intérêts légitimes des personnels, des familles, des collectivités locales et de la vie économique. Cette politique doit s'appuyer sur la volonté et la capacité d'innovation des établissements scolaires et de leurs équipes pédagogiques et éducatives.

Son objectif est de mieux organiser les activités scolaires dans la journée, la semaine, l'année. Il faut, dans la journée, mieux répartir les activités et éviter les temps morts et, dans la semaine, équilibrer le temps consacré aux cours, au travail personnel et aux activités non scolaires. Dans l'année scolaire, un nouveau rythme d'alternance des périodes de travail et de repos permettra une meilleure utilisation du temps. L'année comportera cinq périodes de travail de durée comparable séparées par des temps de repos suffisamment longs. La périodicité des contrôles ne sera pas nécessairement calquée sur ce nouveau rythme annuel. Des calendriers scolaires pluriannuels seront établis.

Ce rééquilibrage de l'année impliquera le maintien des activités scolaires jusqu'à la fin du mois de juin pour les élèves qui n'ont pas d'examen à subir. Il s'accompagnera d'une meilleure organisation de l'évaluation des élèves et des procédures d'orientation et d'affectation et d'une réflexion sur la répartition de la charge de travail scolaire dans la journée et la semaine. Il s'appuiera sur une politique contractuelle comme celle des « contrats d'aménagement du temps de l'enfant » et des « contrats de ville ».

#### Les activités périscolaires

##### La relance du Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public (C.N.A.C.E.P.)

Les activités périscolaires concourent au meilleur équilibre de l'effort des enfants et prolongent au-delà du temps scolaire la prise en charge des élèves, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. L'aménagement des rythmes de vie à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements est organisé selon le principe du partenariat. Il associe, par contrat, l'école, les groupements sportifs, les associations agréées à caractère scientifique, artistique et culturel et les collectivités locales. Pour favoriser le développement de ces activités, le Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public sera réactivé.

#### MIEUX FORMER ET MIEUX RECRUTER

##### Evolution du rôle des enseignants

L'évolution des différents publics (élèves, étudiants, adultes engagés dans la vie professionnelle) et les nouvelles exigences auxquelles doit répondre le système éducatif entraînent une évolution du rôle des enseignants.

Les enseignants organisent l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils assurent les cours, les travaux dirigés et d'atelier, participent à l'assistance au travail personnel, effectuent l'évaluation des élèves et les aident à réaliser leur projet d'orientation. Ils prennent en charge les relations avec les partenaires extérieurs (parents, entreprises, environnement social et culturel, intervenants extérieurs...). Ils font partie d'une équipe constituée de tous les enseignants chargés des mêmes élèves pendant une année ou un cycle.

Les enseignants non seulement doivent maîtriser la ou les disciplines qu'ils enseignent et leur didactique, mais encore connaître les processus d'acquisition des connaissances, les méthodes de travail en groupe, les méthodes d'évaluation, le système éducatif et son environnement.

Les concours de recrutement ont pour objet de vérifier le niveau des connaissances et l'aptitude à enseigner.

##### Développer une véritable formation professionnelle

Tous les enseignants, qui seront recrutés à partir de 1992 au niveau de la licence, bénéficieront, après leur recrutement, d'une formation professionnelle. Ils recevront une base commune de formation. Elle sera axée autour de trois objectifs :

- l'acquisition des connaissances et des savoir-faire nécessaires pour concevoir, contrôler et faire évoluer les situations d'apprentissage et d'enseignement ;
- une connaissance de l'institution scolaire, de ses publics et de l'environnement économique, social et culturel dans lequel ils vivent ;
- l'acquisition de compétences dans les différentes techniques de la communication et de l'informatique.

Ces tronc communs sont assortis de formations spécifiques pour prendre en compte la diversité des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Pour adapter les connaissances des enseignants et leur permettre de mener des réflexions en commun sur des problèmes rencontrés, une formation continue est nécessaire.

Des actions prioritaires doivent être entreprises pour aider les maîtres auxiliaires à préparer, dans de bonnes conditions, les concours internes et externes.

##### Création des instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M.)

Les universités sont un lieu de recherche et de création du savoir. Pour regrouper les formations et offrir à tous les enseignants une formation professionnelle, associant connaissances fondamentales, didactique, acquisition des méthodes pédagogiques et initiation à la recherche, l'engagement institutionnel des universités est nécessaire.

Les instituts universitaires de formation des maîtres conduiront la formation professionnelle initiale des enseignants et participeront à leur formation continue.

Ils bénéficieront des compétences de formateurs d'horizons divers : universitaires et chercheurs, membres des corps d'inspection, professeurs d'école normale d'instituteurs, directeurs d'études des centres régionaux de formation des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), professeurs des écoles normales nationales d'apprentissage, conseillers pédagogiques, professeurs et insti-



tuteurs, intervenants extérieurs (médecins, économistes, psychologues, professionnels notamment de la communication et de la formation...).

#### *Création d'un monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur*

Pour permettre à de futurs enseignants-chercheurs de se préparer, pendant leur doctorat, à l'exercice de leur métier d'enseignant, un système de monitorat assorti d'une allocation complémentaire de l'allocation de recherche est créé.

Les périodes durant lesquelles ont été perçues ces allocations sont prises en compte, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pour le reclassement des bénéficiaires dans les corps d'enseignants-chercheurs au sein desquels ils auront été titularisés. Elles sont valables pour la constitution et la liquidation de droits à pension civile de retraite.

#### *Création d'un congé de mobilité*

Un congé rémunéré d'un an donne aux enseignants la possibilité de bénéficier d'une mobilité professionnelle et de préparer ainsi un changement d'activité au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou enfin dans le secteur privé. Il concernera chaque année 6 000 enseignants.

Parallèlement, les statuts des corps de fonctionnaires feront l'objet de modifications de nature à faciliter la mobilité des enseignants.

#### *Donner une priorité au recrutement*

D'ici à 1993, 10 000 instituteurs et 13 000 professeurs et, de 1994 à 1999, 12 000 instituteurs et 15 000 professeurs par an en moyenne devront être recrutés.

Or, actuellement, le recrutement annuel de 6 500 instituteurs et de 9 000 professeurs rencontre déjà de graves difficultés. Certains départements et certaines régions souffrent d'une insuffisance en enseignants qualifiés. Cette carence affecte également certaines disciplines scientifiques et technologiques. Pour remédier à ces difficultés, une politique fondée sur une approche globale des problèmes de recrutement et particulièrement sur le développement de l'enseignement supérieur est mise en place.

Pour faire face aux besoins en enseignants, un plan pluriannuel indicatif des recrutements sera réalisé par discipline.

Les conditions de candidature aux concours seront simplifiées notamment grâce à une suppression des limites d'âge.

#### *Création d'allocations d'enseignement*

Ces allocations contribueront à la constitution d'un prérecrutement. Dès 1989, des étudiants allocataires seront recrutés, pour un ou deux ans, sur dossier. Outre la préparation des diplômés universitaires et des concours de recrutement à laquelle ils se consacreront, ils bénéficieront d'une préprofessionnalisation, en suivant des cours de sensibilisation au sein des instituts universitaires de formation des maîtres et en étant associés à des activités scolaires et périscolaires, dans une école ou un établissement. En aucun cas, il ne s'agira d'un enseignement en responsabilité devant une classe.

Les périodes durant lesquelles ont été perçues ces allocations sont prises en compte, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pour le reclassement des bénéficiaires dans les corps d'enseignants au sein desquels ils auront été titularisés. Elles sont valables pour la constitution et la liquidation des droits à pension civile de retraite.

#### **Renforcer le rôle des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service (A.T.O.S.) par une meilleure formation**

Qu'ils soient fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service concourent aux missions du service public d'éducation en exerçant leurs fonctions respectives soit dans les services extérieurs de l'Etat, soit dans les établissements scolaires et universitaires, soit dans les établissements ou les organismes d'appui pédagogique ainsi que dans les établissements relevant de la loi du 16 avril 1955 relative au C.N.O.U.S. et aux C.R.O.U.S.

Ils contribuent à la qualité de l'accueil offert aux élèves et aux étudiants. Ils participent à l'ajustement de l'organisation et du fonctionnement des établissements et des services aux nécessités de l'action éducative. Ils sont chargés d'offrir aux élèves et aux étudiants un cadre de vie, des conditions de travail et une protection sanitaire et sociale satisfaisants. Ils peuvent, à la demande de l'équipe pédagogique et sous son contrôle, effectuer des interventions dans le cadre de la formation initiale ou continue.

Ils reçoivent une formation permanente qui porte leurs qualifications aux niveaux exigés par les évolutions du système éducatif. Ils contribuent à la modernisation et à l'ouverture du service public à ses usagers, ses acteurs et ses partenaires.

## UNE DYNAMIQUE NOUVELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS

### **Le projet d'établissement : un élément moteur**

Un des problèmes majeurs posés à chaque école et à chaque établissement scolaire consiste à respecter les objectifs nationaux tout en prenant en considération les élèves qu'ils accueillent dans leur diversité d'origine sociale, de culture, de niveau et de qualités personnelles.

C'est le rôle des enseignants que de définir, avec le chef d'établissement et ses collaborateurs, en particulier les conseillers d'éducation, un projet pédagogique.

Ce projet ne se réalisera pleinement que s'il est placé dans un cadre large englobant les relations avec l'environnement socio-culturel et économique, mais aussi les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'établissement et enfin les activités périscolaires et complémentaires de l'école. Ces éléments s'ajoutent au projet pédagogique pour constituer le projet d'établissement dont l'élaboration nécessite la participation de toute la communauté éducative et de tous les partenaires de l'école.

Ce projet peut servir de base à un contrat passé avec l'autorité académique et peut justifier l'attribution de moyens spécifiques. Il demande une évaluation qui est d'autant plus nécessaire que l'autonomie ne doit pas conduire à s'écarter des objectifs nationaux.

### **Les parents d'élèves membres à part entière de la communauté éducative**

Les parents d'élèves sont les partenaires permanents de l'école ou de l'établissement scolaire. Leur droit à l'information et à l'expression doit être absolument respecté. Les conseils d'école et d'administration adoptent les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'accueil, la transparence des informations, pour favoriser les possibilités de réunion qui sont offertes aux parents. L'Etat prend en charge des frais occasionnés par la participation des délégués des fédérations de parents d'élèves aux conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale : frais de déplacement et indemnisation de l'employeur.

### **Un plan pour les centres de documentation et d'information, les bibliothèques universitaires et les musées**

Dans les collèges et les lycées, le centre de documentation et d'information (C.D.I.) est au cœur de la vie de l'établissement. La généralisation des centres de documentation et d'information dans tous les établissements suppose un effort des collectivités locales pour l'aménagement des locaux et les équipements, et de l'Etat pour les créations de postes de documentalistes.

Dans cette perspective, aucun établissement scolaire ne sera ouvert sans être pourvu d'un centre de documentation et d'information. En fonction de la nouvelle carte des zones d'éducation prioritaires, tous les collèges inclus dans ces zones qui n'auraient pas de postes de documentalistes seront immédiatement recensés. Ces postes seront prioritairement créés dès la rentrée de 1990. Un plan de rattrapage sera mis à l'étude pour combler, d'ici à 1993, les retards accumulés dans ce domaine. Le haut niveau de qualification requis par les tâches techniques et pédagogiques des personnels de documentation rend nécessaire la création d'un statut adapté. Le recrutement doit s'effectuer par un C.A.P.E.S. spécifique (externe et interne).

Des efforts importants seront entrepris pour les bibliothèques universitaires. Comme l'a souligné le rapport Miquel, la politique documentaire est au cœur du développement des universités. Les bibliothèques doivent être mieux intégrées qu'elles ne le sont actuellement aux établissements d'enseignement supérieur. L'accès aux ressources documentaires sera fortement amélioré et une politique d'acquisition concertée sera mise en place.

La rénovation des quatre grands musées - grande galerie du Musée, musée de l'Homme, palais de la Découverte, Musée national des techniques - qui s'effectue dans le cadre de la politique des grands travaux sera accompagnée d'un effort en faveur de l'ensemble des autres musées dépendant de l'éducation nationale.

### **Le travail en commun des établissements pour la formation permanente**

C'est une mission des établissements scolaires et universitaires et de leurs personnels que de participer à la formation permanente. Pour l'exercice de cette mission, les établissements de l'éducation nationale s'associent en groupements d'établissements pour la formation des adultes (GRETA). Ils peuvent constituer des groupements d'intérêt public (G.I.P.).

### **La politique contractuelle dans l'enseignement supérieur**

La mise en place de relations nouvelles entre les établissements d'enseignement supérieur et le ministère est déjà engagée et constitue un élément déterminant de notre capacité à relever les défis de la création et de la diffusion du savoir. Cette politique repose sur deux principes : donner un véritable contenu à l'autonomie des établissements et accroître la cohérence de l'effort national de formation supérieure. Dans le cadre de la loi, les contrats, qui doivent être élaborés par chaque établissement en concertation avec les univer-

sités d'une même région et les collectivités locales, portent sur l'ensemble des activités de l'établissement : formation initiale et continue, recherche, formation des enseignants, politique documentaire, relations internationales...

#### OUVRIR L'ÉCOLE À SES PARTENAIRES

##### Les relations avec les collectivités locales

La poursuite de la décentralisation implique le développement de la collaboration et de la concertation entre l'école et les collectivités locales. Le partage des compétences, établi en 1986 entre l'Etat et ces dernières, doit s'accompagner d'une réflexion commune sur les grands objectifs de l'éducation nationale et d'un effort constant de simplification des procédures.

L'utilisation plus rationnelle des locaux scolaires - les uns étant sous-occupés, les autres saturés - de même que la politique des transports pourraient illustrer cette démarche basée sur l'entente entre l'Etat et les collectivités locales.

Les schémas de développement concerté, la politique contractuelle avec les universités, certaines activités périscolaires permettent aux collectivités locales d'être associées à l'Etat dans le domaine de l'éducation. Le partenariat avec les collectivités locales doit être l'occasion de rappeler l'action des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service. Une sensibilisation des collectivités locales doit être entreprise pour les inciter à améliorer les équipements mis à la disposition de ces personnels et à faire appel à leurs capacités d'adaptation aux technologies nouvelles.

##### Les relations avec les entreprises

La collaboration entre l'école et l'entreprise s'est déjà beaucoup développée, en particulier à la suite de la campagne de jumelages lancée en 1984 et de l'adoption par le Parlement de la loi portant sur le développement des enseignements technologiques et professionnels. Il est aujourd'hui possible et nécessaire de renforcer ce partenariat en inscrivant notamment dans le projet d'établissement. C'est en effet dans ce cadre que la mise en commun des moyens et des équipements technologiques, les échanges entre enseignants et salariés des entreprises et les opérations de transferts de technologie au service du développement local pourront trouver leur pleine efficacité.

#### UNE CONCERTATION ACCRUE ET RATIONALISÉE

##### Création du Conseil supérieur de l'éducation

La réforme des organismes consultatifs de l'éducation nationale ne peut être engagée qu'avec l'accord des partenaires. Toute fusion, création ou modification doit avoir pour effet d'améliorer la représentativité et le fonctionnement des structures existantes. Dans cet esprit, le Conseil supérieur de l'éducation nationale (C.S.E.N.) et le conseil de l'enseignement général et technique (C.E.G.T.) sont fusionnés. Le nouveau conseil prend le nom de Conseil supérieur de l'éducation.

Les compétences des conseils académiques de l'éducation nationale sont étendues à l'enseignement supérieur. Chaque année, le recteur chancelier des universités présente un rapport sur les enseignements supérieurs incluant en particulier le schéma de développement concerté des formations postbaccalauréat.

##### ÉVALUER LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Adapter les missions du système éducatif, répondre à la demande d'allongement des études, faire évoluer le rôle, les modalités de recrutement et de formation des enseignants, améliorer la vie des établissements, toutes ces tâches exigent un effort considérable.

Cet effort ne peut être consenti que si des progrès significatifs sont obtenus et s'il en est rendu compte à la Nation. Deux impératifs illustrent l'action à mener dans ce domaine : évaluation et bilan.

##### L'évaluation

L'évaluation s'applique à tout le système éducatif : les élèves, les étudiants, les personnels, les établissements, les services extérieurs, l'administration centrale. Loin de conduire à une mise en concurrence des établissements et de leurs enseignants, elle contribue à l'amélioration du système éducatif en vérifiant la mise en œuvre des objectifs éducatifs nationaux, en les adaptant aux différents publics auxquels ils s'adressent et en opérant une régulation permanente de l'ensemble du système éducatif.

##### - A l'échelon de l'établissement :

Elle concerne en premier lieu les élèves et les personnels. L'appréciation individuelle de chaque enseignant est replacée dans le cadre plus général de l'établissement.

Le rapport annuel prévu pour les établissements publics locaux d'enseignement par l'article 15-8 de la loi du 22 juillet 1983 est soumis au conseil d'administration et transmis à la collectivité locale de rattachement et à l'autorité académique. Il fait référence au projet d'établissement.

##### - A l'échelon départemental et académique :

Les recteurs et les inspecteurs d'académie mettent en place des groupes d'évaluation sur les thèmes prioritaires : rénovation des collèges, baccalauréats professionnels, etc.

Ce travail s'effectue en liaison avec les directions compétentes de l'administration centrale et avec les inspections générales.

L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, grâce à de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, établissent des évaluations locales régionales et nationales. Leurs rapports annuels sont rendus publics.

##### Le premier bilan d'application de la loi en 1992

Un premier bilan d'application de la présente loi sera présenté au Parlement en 1992 et donnera lieu à un débat avec tous les partenaires du système éducatif.

#### LOI n° 89-487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (1)

NOR : FAMX890034L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - L'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> du titre II du code de la famille et de l'aide sociale est ainsi rédigé : « Missions et prestations du département en matière d'aide sociale à l'enfance. »

Art. 2. - 1. - le quatrième alinéa (3<sup>o</sup>) de l'article 40 du code de la famille et de l'aide sociale est ainsi rédigé :

« 3<sup>o</sup> Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs visés au deuxième alinéa (1<sup>o</sup>) du présent article ; ».

II. - Le quatrième alinéa (3<sup>o</sup>) du même article devient le cinquième alinéa (4<sup>o</sup>).

III. - Après le cinquième alinéa (4<sup>o</sup>) du même article, il est inséré un sixième alinéa (5<sup>o</sup>) ainsi rédigé :

« 5<sup>o</sup> Mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et participer à la protection de ceux-ci. »

Art. 3. - Au chapitre I<sup>er</sup> du titre II du code de la famille et de l'aide sociale, il est inséré une section V ainsi rédigée :

#### « Section V

« Prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et protection des mineurs maltraités

« Art. 66. - Les missions définies au sixième alinéa (5<sup>o</sup>) de l'article 40 sont menées par le service de l'aide sociale à l'enfance, en liaison avec le service départemental de protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 148 du code de la santé publique et le service départemental d'action sociale mentionné à l'article 28 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ainsi qu'avec les autres services publics compétents.

« Art. 67. - Ces missions comportent notamment l'information et la sensibilisation de la population et des personnes concernées par les situations de mineurs maltraités ainsi que la publicité du dispositif de recueil d'informations prévu à l'article 68.

« Le président du conseil général peut faire appel aux associations concourant à la protection de l'enfance et de la famille pour participer aux actions d'information et de sensibilisation prévues à l'alinéa précédent.

« Art. 68. - Le président du conseil général met en place, après concertation avec le représentant de l'Etat dans le département, un dispositif permettant de recueillir en permanence les informations relatives aux mineurs maltraités et de répondre aux situations d'urgence, selon des modalités définies en liaison avec l'autorité judiciaire et les services de l'Etat dans le département.

« L'ensemble des services et établissements publics et privés susceptibles de connaître des situations de mineurs maltraités participent à cette coordination. Le président du conseil général peut, dans les mêmes conditions, requérir la collaboration des professionnels et des associations concourant à la protection de l'enfance et de la famille.

« La collecte, la conservation et l'utilisation de ces informations ne peuvent être effectuées que pour assurer les missions prévues au sixième alinéa (5<sup>e</sup>) de l'article 40.

« Art. 69. - Lorsqu'un mineur est victime de mauvais traitements ou lorsqu'il est présumé l'être, et qu'il est impossible d'évaluer la situation ou que la famille refuse manifestement d'accepter l'intervention du service de l'aide sociale à l'enfance, le président du conseil général avise sans délai l'autorité judiciaire et, le cas échéant, lui fait connaître les actions déjà menées auprès du mineur et de la famille concernés.

« Art. 70. - Le président du conseil général informe les personnes qui lui ont communiqué des informations dont elles ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité professionnelle des suites qui leur ont été données.

« Sur leur demande, il fait savoir aux autres personnes l'ayant informé si une suite a été donnée.

« En cas de saisine de l'autorité judiciaire, il en informe par écrit les parents de l'enfant ou son représentant légal.

« Art. 71. - Un service d'accueil téléphonique gratuit est créé à l'échelon national par l'Etat, les départements et des personnes morales de droit public ou privé, qui constituent à cette fin un groupement d'intérêt public. Ce service concourt à la mission de prévention des mauvais traitements et de protection des mineurs maltraités prévue à la présente section. La convention constitutive du groupement prévoit des dispositions particulières pour adapter les conditions d'activité du service dans les départements d'outre-mer.

« Ce service répond, à tout moment, aux demandes d'information ou de conseil concernant les situations de mineurs maltraités ou présumés l'être. Il transmet immédiatement au président du conseil général, selon le dispositif mis en place en application de l'article 68, les informations qu'il recueille et les appréciations qu'il formule à propos de ces mineurs. A cette fin, le président du conseil général informe le groupement des modalités de fonctionnement permanent du dispositif départemental. Ce service établit une étude épidémiologique annuelle au vu des informations qu'il a recueillies et de celles qui lui ont été transmises dans les conditions prévues au quatrième alinéa du présent article.

« Le secret professionnel est applicable aux agents du service d'accueil téléphonique dans les conditions prévues à l'article 378 du code pénal. Le troisième alinéa de l'article 68 ci-dessus est également applicable aux informations recueillies par le service d'accueil téléphonique.

« La convention constitutive du groupement précise les conditions dans lesquelles le dispositif mentionné à l'article 68 transmet au service d'accueil téléphonique les informations qu'il recueille pour l'établissement de l'étude prévue au deuxième alinéa du présent article.

« Le service est assisté d'un comité technique composé des représentants du conseil d'administration du groupement d'intérêt public et des associations concourant à la protection de l'enfance et de la famille ainsi que d'experts et de personnes qualifiées.

« Le comité technique est consulté sur l'organisation et l'activité du service, ainsi que sur les conditions de collaboration entre celui-ci et les départements. Il donne son avis préalablement à la publication de l'étude épidémiologique visée au deuxième alinéa du présent article.

« Outre les moyens mis à la disposition du service par les autres membres constituant le groupement, sa prise en charge financière est assurée à parts égales par l'Etat et les départements. La participation financière de chaque département est fixée par voie réglementaire en fonction de l'importance de la population, sous réserve des adaptations particulières aux départements d'outre-mer.

« L'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs.

« Art. 72. - Les dépenses résultant de l'application de la présente section constituent, pour le département, des dépenses obligatoires. »

Art. 4. - Les médecins, ainsi que l'ensemble des personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, les magistrats, les enseignants et les personnels de la police nationale et de la gendarmerie reçoivent une formation initiale et continue propre à leur permettre de répondre aux cas d'enfants maltraités et de prendre les mesures nécessaires de prévention et de protection qu'ils appellent. Cette formation est dispensée dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Art. 5. - L'article 59-1 du code de la famille et de l'aide sociale est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles 55, 55-1, 56, 58 et le premier alinéa de l'article 59 sont applicables dans les cas visés aux articles 68 et 69. »

Art. 6. - Au chapitre II du titre II du code de la famille et de l'aide sociale, il est rétabli un article 78 ainsi rédigé :

« Art. 78. - Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles le service de l'aide sociale à l'enfance d'un département accède aux demandes de renseignements relatives à une famille ou à un mineur formulées par le service de l'aide sociale à l'enfance d'un autre département pour l'accomplissement de ses missions. »

Art. 7. - Au chapitre II du titre II du code de la famille et de l'aide sociale, il est rétabli un article 79 ainsi rédigé :

« Art. 79. - Lorsqu'il est avisé par le juge des enfants d'une mesure d'assistance éducative prise en application des articles 375 à 375-8 du code civil, le président du conseil général lui communique les informations dont il dispose sur le mineur et sa situation familiale. »

Art. 8. - Dans le second alinéa de l'article 83 du code de la famille et de l'aide sociale, le mot : « pas » est supprimé.

Art. 9. - L'article 86 du code de la famille et de l'aide sociale est complété par un quatrième alinéa ainsi rédigé :

« Le département chargé de la prise en charge financière d'une mesure, en application des deuxième et troisième alinéas ci-dessus, assure celle-ci selon le tarif en vigueur dans le département où se trouve le lieu de placement de l'enfant. »

Art. 10. - L'article 94 du code de la famille et de l'aide sociale est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans le cas où les mineurs visés à l'article 93 du code de la famille et de l'aide sociale ont été confiés à des particuliers ou à des établissements en application des articles 375-3 et 375-5 du code civil, ils sont placés sous la protection conjointe du président du conseil général, dans les conditions prévues au présent article, et du juge des enfants. »

Art. 11. - Dans le cinquième alinéa (4<sup>e</sup>) de l'article 375-3 du code civil, les mots : « Au service départemental » sont remplacés par les mots : « A un service départemental ».

Art. 12. - L'article 433 du code civil est ainsi rédigé :

« Art. 433. - Si la tutelle reste vacante, le juge des tutelles la défère à l'Etat s'il s'agit d'un majeur, et au service de l'aide sociale à l'enfance s'il s'agit d'un mineur. »

Art. 13. - Il est inséré, dans le code de procédure pénale, un article 87-1 ainsi rédigé :

« Art. 87-1. - Le juge d'instruction saisi de faits commis volontairement à l'encontre d'un enfant mineur par les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale ou par l'un d'entre eux peut procéder à la désignation d'un administrateur *ad hoc* pour exercer, s'il y a lieu, au nom de l'enfant les droits reconnus à la partie civile. En cas de constitution de partie civile, le juge fait désigner un avocat d'office pour le mineur s'il n'en a pas déjà été choisi un.

« Les dispositions qui précèdent sont applicables à la juridiction de jugement. »

Art. 14. - Le premier alinéa de l'article 352 du code pénal est complété par les mots : « sauf si les circonstances du délit ont permis d'assurer la santé et la sécurité de celui-ci ».



Art. 15. - Le premier alinéa de l'article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par la phrase suivante :

« Il en est de même de l'identité et de la personnalité des enfants qui ont été exposés ou délaissés dans les conditions prévues par les articles 349, 350, les alinéas 1 à 3 de l'article 351, l'article 352 et l'alinéa 1 de l'article 353 du code pénal. »

Art. 16. - L'article 7 du code de procédure pénale est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Lorsque la victime est mineure et que le crime a été commis par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par une personne ayant autorité sur elle, le délai de prescription est réouvert ou court à nouveau à son profit, pour la même durée, à partir de sa majorité. »

Art. 17. - Le ministre chargé de la famille présentera au Parlement, avant le 30 juin 1992, et tous les trois ans à compter de cette date, un rapport rendant compte des résultats des recherches menées sur l'enfance maltraitée et proposant toutes mesures propres à en diminuer la fréquence et la gravité. Le même rapport établit un bilan de fonctionnement du dispositif départemental de recueil d'informations et du service d'accueil téléphonique visés aux articles 68 et 71 du code de la famille et de l'aide sociale. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 juillet 1989.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
MICHEL ROCARD

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,  
LIONEL JOSPIN

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et du budget,  
PIERRE BÉRÉGOVOY

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
PIERRE ARPAILLANGE

Le ministre de la défense,  
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Le ministre de l'intérieur,  
PIERRE JOXE

Le ministre de la solidarité, de la santé  
et de la protection sociale,  
CLAUDE ÉVIN

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur,  
chargé des collectivités territoriales,  
JEAN-MICHEL BAYLET

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité,  
de la santé et de la protection sociale,  
chargé de la famille,  
HELENE DORLHAC

(1) Travaux préparatoires : loi n° 89-487.

Sénat :

Projet de loi n° 260 (1988-1989) ;  
Rapport de Mme Hélène Missoffe, au nom de la commission des affaires sociales, n° 269 (1988-1989) ;  
Discussion et adoption le 2 mai 1989.

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 645 ;  
Rapport de Mme Gilberte Marin-Moskovitz, au nom de la commission des affaires culturelles et annexe, observations de Mme Denise Cacheux, au nom de la commission des lois, n° 731 ;  
Discussion et adoption le 13 juin 1989.

Sénat :

Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, n° 385 (1988-1989) ;  
Rapport de Mme Hélène Missoffe, au nom de la commission des affaires sociales, n° 401 (1988-1989) ;  
Discussion et adoption le 3 juillet 1989.

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 865 ;  
Rapport de Mme Gilberte Marin-Moskovitz, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 866 ;  
Discussion et adoption le 3 juillet 1989.

Assemblée nationale :

Rapport de Mme Gilberte Marin-Moskovitz, au nom de la commission mixte paritaire, n° 871.

Sénat :

Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, n° 459 (1988-1989) ;  
Rapport de Mme Hélène Missoffe, au nom de la commission mixte paritaire, n° 460 (1988-1989).

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, n° 874 ;  
Rapport de Mme Gilberte Marin-Moskovitz, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 875 ;  
Discussion et adoption le 4 juillet 1989.

Sénat :

Projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, n° 464 (1988-1989) ;  
Rapport de Mme Hélène Missoffe, au nom de la commission des affaires sociales, n° 465 (1988-1989) ;  
Discussion et adoption le 4 juillet 1989.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en nouvelle lecture, n° 881 ;  
Rapport de Mme Gilberte Marin-Moskovitz, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 882 ;  
Discussion et adoption le 4 juillet 1989.

**LOI n° 89-488 du 10 juillet 1989 portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main-d'œuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin (1)**

NOR : TEFX8900058L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I<sup>er</sup>

**ACCORDS RELATIFS AUX ALLOCATIONS D'ASSURANCE DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI**

Art. 1<sup>er</sup>. - Dans le premier alinéa de l'article L. 352-2 du code du travail, les mots : « lorsqu'ils sont conclus » sont remplacés par les mots : « lorsqu'ils sont négociés et conclus ».

Art. 2. - Après l'article L. 352-2 du code du travail, il est inséré un article L. 352-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 352-2-1. - Lorsque l'accord mentionné à l'article L. 352-1 n'a pas été signé par la totalité des organisations les plus représentatives d'employeurs et de travailleurs, le ministre chargé de l'emploi peut cependant procéder à son agrément si l'avis motivé favorable du Comité supérieur de l'emploi a été émis sans l'opposition écrite et motivée, soit de deux organisations d'employeurs, soit de deux organisations de travailleurs représentées à ce comité.

« En cas d'opposition dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, le ministre peut consulter à nouveau le Comité supérieur de l'emploi sur la base d'un rapport qui précise la portée des dispositions en cause, ainsi que les conséquences de l'agrément.

« Le ministre chargé de l'emploi peut décider l'agrément au vu du nouvel avis émis par le comité ; cette décision doit être motivée. »

Art. 3. - I. - A la fin du premier alinéa de l'article L. 351-8 du code du travail, les mots : « aux articles L. 352-1 et L. 352-2 » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 352-1, L. 352-2 et L. 352-2-1 ».

II. - A la fin de l'article L. 352-1 et du premier alinéa de l'article L. 353-1 du code du travail, les mots : « à l'article L. 352-2 » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 352-2 et L. 352-2-1 ».

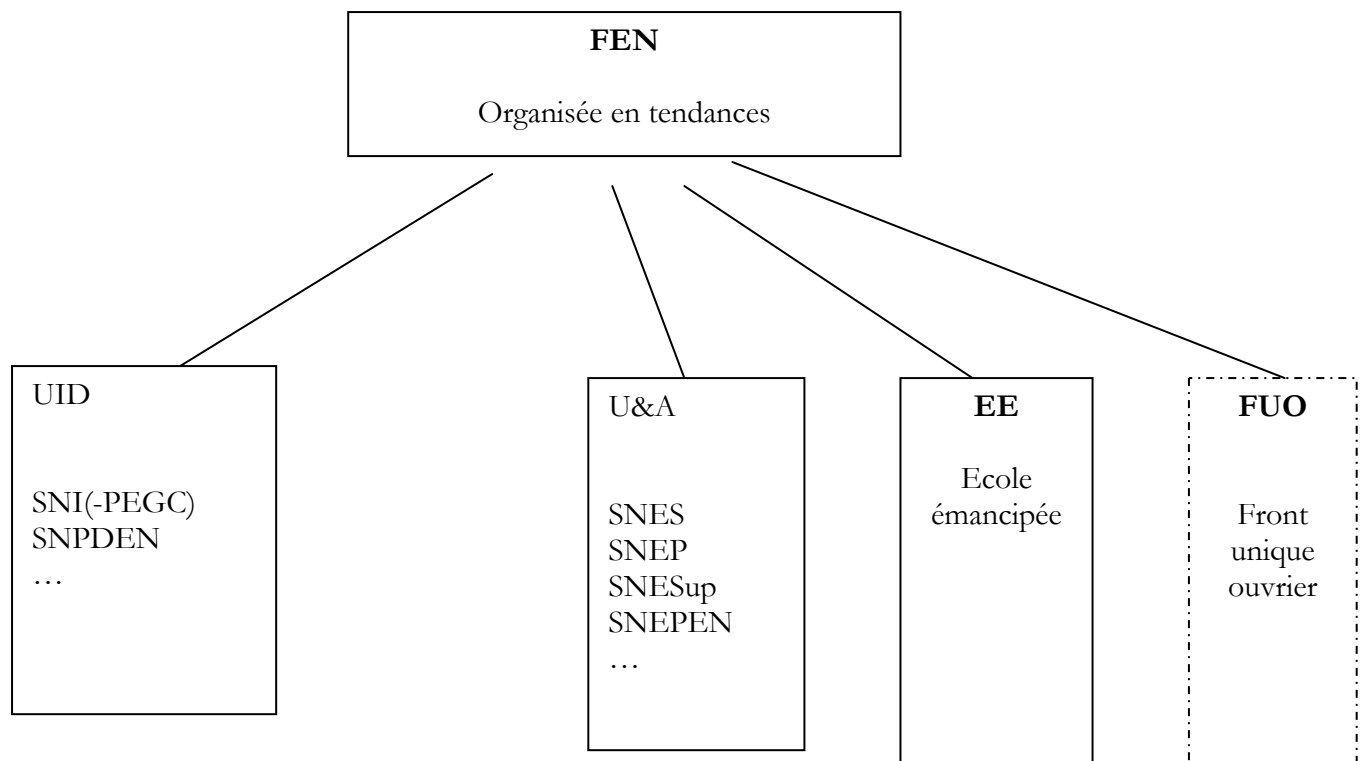
Art. 4. - L'article L. 352-4 du code du travail est ainsi rédigé :

« Art. L. 352-4. - Un arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre chargé de l'emploi détermine les mesures propres à assurer la sécurité et la liquidité des fonds des organismes mentionnés aux articles L. 351-21 et L. 351-22. »

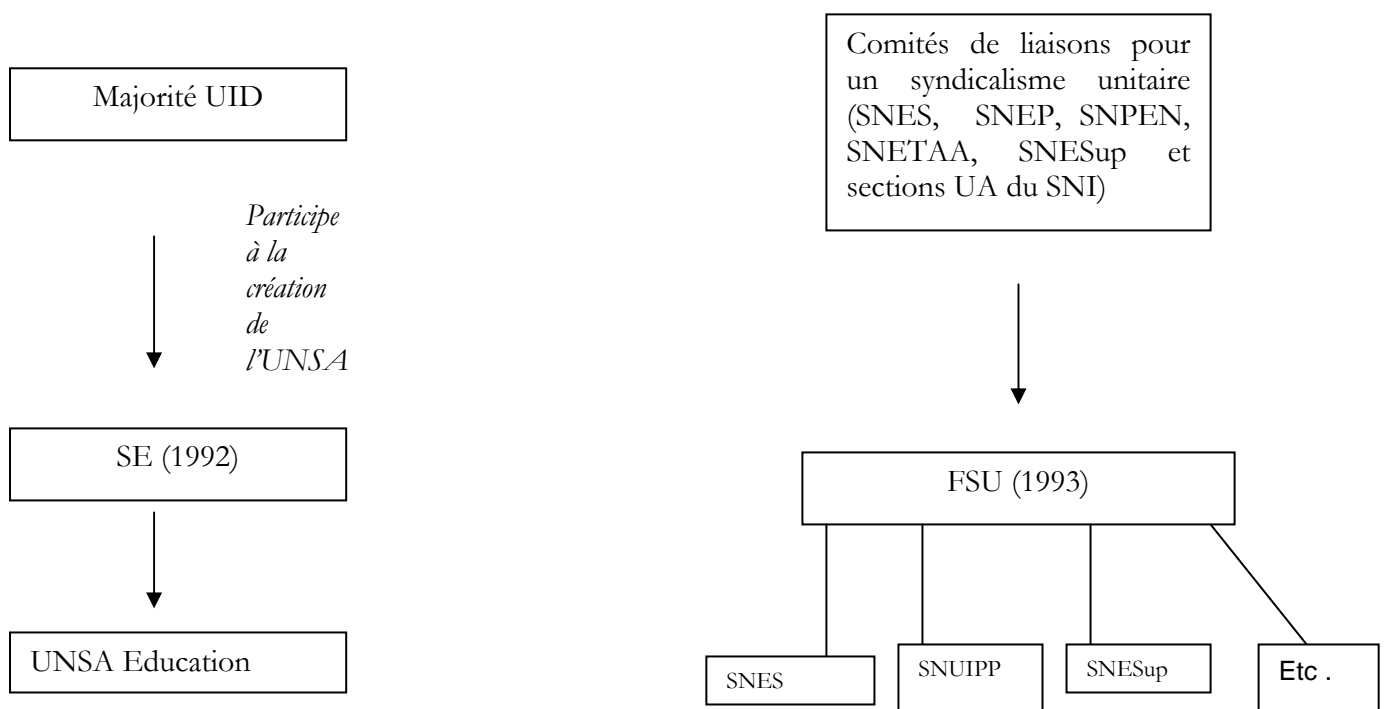


**2) Représentation synthétique des tendances au sein de la FEN  
dans les années 1980**





### 1992 : Scission de la FEN





### **3) Extraits des publications syndicales : iconographie**





### 3.1 - L'ECOLE PRIVEE ASSIMILEE A L'EMPRISE DE L'EGLISE CATHOLIQUE SUR LA SOCIETE

**TERRAIN**

se déchaine le... et que, qu'on... s'exercent... publique sa vit... ne, notre cam... d'explication et... prend particul... des formes... diverses, no... meetings, réu... ts, désormais

donné il y a... aines, aux sac... mentales, des... piches d'ad... entrainée que... ns ci-après et... très directe... le vous :

**commune :**

tuteurs, les... sacherents du... de la F.E.N.

ont dû, ou doivent, se réunir et prendre des contacts avec les D.D.E.N., les responsables d'associations laïques, les responsables F.C.P.E. dans le cadre du C.D.A.L.

● Engager une campagne de contacts individuels auprès de tous les élus locaux laïques ou supposés tels... de tous les militants locaux de partis politiques de gauche, pour leur demander, après avoir rappelé les propositions du C.N.A.L., de « faire remonter » en direction de leur parti et des parlementaires de gauche du département leur volonté de ne pas voir retarder les décisions qui engageront le processus vers la création du grand service laïque d'éducation.

Bien entendu, pour chaque commune, rendez compte aux instances départementales des dispositions prises, des démarches effectuées et des réponses obtenues.

**UN BON CONSEIL... DU CONSEIL D'ETAT**

Pratiquement au lendemain même de notre Congrès national de la F.E.N., qui a réaffirmé clairement en Avignon, les objectifs de nationalisation de l'enseignement, d'abrogation des lois antilaïques, d'intégration des personnels et établissements privés confessionnels ou patronaux ayant bénéficié de fonds publics, de nécessaire construction d'un grand service laïque d'éducation... un arrêt du Conseil d'Etat, cassant le 12 février une décision du tribunal administratif de Clermont, oblige la commune d'Aurillac à prendre en charge, contre son gré, les frais de fonctionnement d'une école privée déjà sous contrat d'association avec l'Etat.

« Jurisprudence » ! clament en chœur les partis de droite, la hiérarchie catholique, les associations réactionnaires de parents « libres » qui, par tout, se précipitent dans la brèche en affirmant qu'est caduque la circulaire Defferre-Savary (laquelle, en juillet 1982, interdisait l'inscription d'office de crédits, sur les budgets des communes, par les préfets).

Ces péripéties juridiques, tout à fait révélatrices peuvent avoir, en outre, et en l'état actuel, pour conséquence à court terme, une nouvelle application « mécanique » de la loi Guemur au niveau du budget de 1983, dans la foulée et dans le genre de celui de 1982 qui, comme chacun sait, a vu un accroissement des crédits à l'enseignement privé supérieur à celui des crédits de l'enseignement public. Et ce au lendemain de l'arrivée de la gauche au pouvoir !...

En aucun cas, nous ne saurions accepter une telle situation que nous considérons comme un défi. D'éventuelles parades judico-administratives ne sont certes pas négligeables, mais le problème de fond est législatif et institutionnel. Le Conseil d'Etat vient, en quelque sorte, de démontrer à contrario, le bien-fondé de ce que nous avons toujours dit.

Le C.N.A.L., qui se réunit à la fin de la semaine, va solliciter d'urgence des rencontres avec les partis de gauche et leurs groupes parlementaires. Bien entendu, l'ensemble de ces questions sera à l'ordre du jour.

Nous considérons comme salutaire le « conseil » qui indirectement donne aux laïques... le Conseil d'Etat.

**NON MONSIEUR CHIRAC**

Le S.N.I.-P.e.g.c. considère que l'agression contre l'enseignement public à laquelle s'est livré M. Chirac à l'occasion d'une récente réception des représentants de l'enseignement privé à la mairie de Paris est grotesque et indigne d'un homme politique qui prétend situer son action au niveau de la nation.

Grotesque, car ses critiques portent sur « la multiplicité des réformes », « les expériences pédagogiques faites au détriment des élèves », « l'instabilité des doctrines », la soi-disant « décadence » de l'enseignement public qui sont tout simplement l'illustration de la politique qu'il a menée avec ses comparses depuis vingt ans, et dont il a eu la responsabilité en tant que Premier ministre lors de la préparation et du vote de la loi Haby.

Indigne car il s'agit, tout simplement, en mettant en cause le service public et laïque, de mener une opération de basse politique dont l'objectif ne grandit pas son auteur.

(Communiqué)

**Désormais, chaque jour, ayez en tête la réussite du 9 mai**

Les travaux de préparation — d'une ampleur colossale — de la Grande fête nationale de la laïcité, le 9 mai prochain au Bourget vont bon train.

Et même grand train.

Car nous sommes déjà quasiment en place d'un plateau artistique de haute qualité (la journée verra alterner fête et meeting — deux tiers, un tiers) n'est qu'un des multiples aspects de tâches matérielles auxquelles s'est attelée une équipe de militants du C.N.A.L. animée par Anne-Marie Franchi, secrétaire générale de la Fédération des D.D.E.N.

Pour l'heure, ayez chaque jour en tête la réussite populaire indispensable de ce 9 mai 1982, commémoratif du centenaire de la loi de laïcité — auquel sont conviées les autorités de la République — et multipliez, les initiatives en vue d'un déplacement massif des laïques français.

Vous avez sans doute entrepris la vente militante des badges. Les pochettes de cinq cartes postales (dont l'une reproduit un dessin offert gratuitement au C.N.A.L. par Jean Effel) vous parviendront également sous peu pour le même usage militant.

Bien entendu, le C.N.A.L. transmet périodiquement aux départements toutes informations et consignes utiles. Mais ces dernières se résument aisément à assurer le succès.

ars : Inau... sions. Hall... s ensuite... : Concert... t avec la... chorale d'Orléans, liste André l'ensemble

Debat pu... — Audito... Après un... que, l'odé... piété, fran... un pro... le.

ars : Calli... a politique... pulaire :... sion de la... ouverture... sés intron... s de vue... n de « té... lance plu... u des réu... oisages... rticipants... eux de la... e de per... Jean Zay... ns.

1982)

N° 19 (27-2-1982)

833

Ecole libératrice, n° 19 du 27 février 1982

Laique

# « On ne négocie pas la liberté!... »

Ainsi s'exprime à son tour Mgr Honoré — président de la commission épiscopale pour l'enseignement catholique — reprenant mot pour mot, dans le « Figaro » (1) les proclamations antérieures de Chirac, Guermeur, Chinaud et consorts... En vérité, à qui s'adresse-t-il exactement ?

Absolument d'accord avec vous, Monseigneur ! Mille fois d'accord : on ne négocie pas la liberté.

Toute notre vie militante est d'ailleurs fondée sur ce postulat. Mais alors serait-on en plein « malentendu » ?

Nous ne ferons surtout pas l'injure à Mgr Honoré de croire qu'il croit lui-même au moindre des malentendus.

## S'IL NE S'AGISSAIT QUE D'UN MALENTENDU !

En réalité, le discours, aussi constant qu'agressif, de la droite politique française autour de la question scolaire, est fondé non sur un malentendu, mais sur une escroquerie philosophique et morale qui, depuis bien des années, bénéficie de la plupart des relais, communément appelés « médias » ! L'escroquerie consiste en une confusion délibérément entretenue (et déversée à haute dose sur le public) entre les notions de liberté et de droit.

S'il ne s'agissait que d'un malentendu, le problème scolaire aurait, sans aucun doute, été réglé depuis longtemps.

## DU « DROIT » D'ENSEIGNER...

La vraie question à laquelle le lobby conservateur n'a jamais répondu et continue de ne pas répondre est celle de la division scolaire — car il s'agit bel et bien de cela — présentée comme le résultat nécessaire d'une liberté fondamentale.

Ajoutant, pour justifier la politique des vingt années passées,

que cette liberté de diviser les enfants doit être financée pour se survivre, le lobby entretient alors cette confusion majeure citée plus haut. Car c'est en réalité un

droit qu'il revendique arbitrairement, un droit et un privilège : celui d'enseigner dans un système particulariste, aux frais de la collectivité.



### RAPPEL : CONSIGNE PERMANENTE POUR CHACUN DE VOUS

En ce contexte, c'est bien d'abord l'action personnelle de chacun de vous qui compte et qui doit s'exercer.

Car rien n'ira de soi.

Nous vous rappelons donc la consigne donnée par le S.N.I.-P.e.g.c. d'une part et par le C.N.A.L. d'autre part, que, dans chaque commune :

- Les instituteurs, les

P.E.G.C., les adhérents du S.N.I.-P.e.g.c., de la F.E.N. ont dû, ou doivent, se réunir et prendre des contacts avec les D.D.E.N., les responsables d'associations laïques, les responsables F.C.P.E. dans le cadre du C.D.A.L.

- Engager une campagne de contacts individuels auprès de tous les élus locaux laïques ou supposés tels... de tous les militants locaux de

partis politiques de gauche, pour leur demander, après avoir rappelé les propositions du C.N.A.L., de « faire remonter » en direction de leur parti et des parlementaires de gauche du département leur volonté de ne pas voir retarder les décisions qui engageront le processus vers la création du grand service laïque d'éducation.

Bien entendu, pour chaque commune, rendez compte aux instances départementales des dispositions prises, des démarches effectuées et des réponses obtenues.



## Enfin clair ?...

Développer, transformer, unifier dans la laïcité le système éducatif, c'est pour nous la voie de la cohérence et de la fidélité.

Certes, la situation apparaît, aujourd'hui, plus saine dans la mesure où est abandonnée la voie sans issue de « négociations globales ».

Il paraît enfin clair, pour le gouvernement, qu'aucune mesure susceptible d'ouvrir la voie à l'unification laïque du système éducatif ne saurait être acceptée par la hiérarchie catholique et les forces de droite.

Nous l'avons, quant à nous, toujours su et toujours dit. Et il est à notre honneur d'avoir été porteurs de l'idée de négociation... mais sur les voies et moyens de l'unification. Question de cohérence et de fidélité aux engagements pris.

Mais il est non moins clair qu'à compter du refus du privé de négocier sur la base des propositions ministérielles du 20 décembre 1982, les perches constamment tendues à ce dernier n'avaient de chances d'être saisies que si elles correspondaient à des reculs du pouvoir.

Si, par crainte d'aborder de front ce dossier – dont la réaction fait avec impudence un symbole de la « liberté » menacée – le gouvernement a pensé gagner du temps, il en a, en fait, perdu.



La Canebière - 4 décembre

Car la décentralisation est en voie de réalisation concrète. Elle comporterait les pires dangers pour l'unité de l'éducation nationale si l'unification n'était pas simultanément en cours, c'est-à-dire d'ici 1985.

Les privilèges énormes du système confessionnel et patronal sont toujours aussi vivaces quant au financement, quant au recrutement des élèves, quant à la détermination du fameux « besoin scolaire reconnu ».

Capitale est la question de la titularisation volontaire d'enseignants du privé (statut ? garanties ? mode de nomination,

d'avancement, de mutation ?) car elle interfère inévitablement, pour être significative, avec le statut même des établissements et celui des chefs d'établissements.

C'est donc nécessairement sur cela que doivent porter, dans des délais désormais bref, les propositions concrètes du ministre pour « agir soit de façon législative, soit de façon réglementaire » comme l'a déclaré Pierre Mauroy au lendemain de nos immenses manifestations.

L'énumération précise des terrains sur lesquels doivent, prioritairement, s'exercer ces décisions est, en principe, prévue à l'ordre du jour d'un prochain conseil des ministres (mercredi 21 décembre ?...), soit trop tard pour que nous puissions ici les commenter.

Mais nous aurons à intervenir. Et bien entendu, nous le ferons.

Le 20.12.83  
M. B.

VOYONS LES CHOSES EN FACE!

CHÈRE MADAME...  
VOTRE FILS EST TOUT JUSTE  
BON À GARDER LES  
COCHONS!

METTEZ-LE DONC  
À L'ÉCOLE  
PUBLIQUE!



### Un militant national de la F.E.P.-C.F.D.T. rejoint la F.E.N.

C'est un événement très significatif : Jean-Michel Leray, qui, il y a peu, était secrétaire général adjoint de la Fédération de l'enseignement privé C.F.D.T. vient de faire, à Nantes, une déclaration publique par laquelle il annonce son adhésion au S.N.U.D.E.P.-F.E.N.

Il vient ainsi se joindre à ceux qui, dans l'enseignement privé, se battent avec courage pour l'unification laïque et il invite ses collègues à participer eux aussi à ce combat.

Voici le résumé de la déclaration publique de Jean-Michel Leray :

« La réussite des manifestations du C.N.A.L. est une réponse aux dirigeants de l'enseignement privé et aux atterroisements du pouvoir politique. Ce sont les forces vives de la gauche qui se sont rassemblées et le refus de la C.F.D.T. d'y participer est sidérant.

Par une démarche rigide, enfermant a priori toute ré-

ponse dans son projet de transformation sociale, la C.F.D.T. s'est privée des capacités qu'elle avait acquises, elle le paye, élection après élection.

Dans le domaine scolaire, elle a totalement renié les positions adoptées il y a 10 ans avec le C.N.A.L. : la nationalisation de l'enseignement privé, condition d'une transformation du système scolaire. Elle a accepté les orientations proposées par le ministre, sans doute à cause de son alliance avec la hiérarchie catholique et au mépris de l'indépendance syndicale.

Ceux qui se sont battus, au sein de la C.F.D.T., pour la nationalisation de l'enseignement privé, ne peuvent rester silencieux. En rejoignant la F.E.N., ils maintiendront la continuité de leur engagement pour la laïcité, c'est-à-dire la liberté ».

Ecole libératrice, n° 13 du 24 décembre 1983

« Voyons les choses en face ! Chère madame,  
votre fils est tout juste bon à garder les cochons, mettez le donc à l'école publique ! »



# Hurlements... et réalités

Volumineux et complexes sont les canevas de la troisième série de propositions rendues publiques par le ministre de l'Éducation nationale. La droite hurle ; les dirigeants du privé disent non ; c'est habituel. Pour nous, un premier impératif : en étudier tous les aspects techniques, juridiques, administratifs. Mais aussi les finalités et les limites. Le Bureau national abordera la question dans sa globalité le 26 janvier.

Nous l'avons dit et redit : une « négociation globale » sur l'avenir du système éducatif privé, c'est fini ! Elle était illusoire compte tenu de l'état d'esprit des dirigeants du privé. Deux ans, ça suffit.

Tel était le sens de la position publique du Premier ministre au lendemain des grandes manifestations laïques du C.N.A.L. Elle correspondait à la prise en compte de notre exigence première quant à la méthode : cesser de tourner autour du pot, en venir à des propositions concrètes sanctionnées par le Parlement et applicables dès la prochaine rentrée.

C'est – toujours au niveau de la méthode – notre première lecture des canevas de propositions que vient de rendre publics le ministre de l'Éducation nationale.

## Quatre grands thèmes

Ces propositions comportent trente pages de textes sur les grands thèmes suivants :

- propositions relatives à l'interprétation de la notion de « besoin scolaire reconnu » dans la passation des contrats, à l'inscription corrélatrice de crédits limitatifs dans les lois de finances et à l'harmonisation des ouvertures et fermetures de classes et de sections ;
  - propositions relatives à l'intervention financière des collectivités locales à l'égard de l'enseignement privé sous contrat ;
  - propositions relatives aux établissements d'intérêt public ;
  - propositions relatives à la titularisation des maîtres volontaires.
- Leur volume, leur complexité juridique, la diversité des hypothèses et sous-hypothèses énumérées nous en interdisent, à cette heure, tout à la fois la publication dans ces colonnes et une analyse valable.

Nous prenons acte et nous nous limiterons à cette brève évocation dans l'attente des approfondissements indispensables sur lesquels, bien entendu, nous aurons à revenir. Le Bureau national du S.N.I.-P.e.g.c. se réunit, quant à lui, le jeudi 26 janvier ; nous n'apporterons aucune réponse sur le fond à Alain Savary



### Dans l'enseignement agricole aussi

1983) de la loi « Guermeur bis », votée, pour cinq ans, en 1978, et régissant les rapports de l'État et de l'enseignement agricole privé.

Si le projet en question concernait simultanément les secteurs privé et public de l'enseignement agricole, il aurait toutes chances de consacrer le dualisme dans ce secteur.

Nous exigeons présentement que l'on sépare toute démarche de réforme concernant l'un et l'autre et, qu'en tout état de cause, intervienne en premier lieu les mesures législatives concernant l'enseignement technique agricole public. Nous serons fixés dans des délais très brefs à ce sujet.

Diverses informations – dont certaines, curieusement, révélées au Monde par on ne sait qui – confirmaient, ces temps derniers, que le ministre de l'Agriculture s'apprête à mettre en chantier un projet de loi concernant à la fois l'enseignement technique agricole public (40 % de l'ensemble) et l'enseignement agricole privé (60 %).

Le prétexte juridique en est, sans aucun doute, le terme de l'application (31 décembre

*Ecole libératrice*, n° 19 du 21 janvier 1984  
 « L'école publique nous l'a rendu dans un piteux état !  
 Je vous le confie mon père, mais qu'en ferez-vous ?  
 Un aigle ! Tout simplement... »



# Déferlement... et perspectives

Nous abordons la période la plus difficile ; la plus décisive aussi. Compte tenu de l'état du paysage, il nous y faut détermination, sang-froid, lucidité. Chacun doit s'impliquer concrètement, réellement, chaque jour. C'est, fondamentalement, l'école laïque qui est en cause. Personne ne passerait à côté de ce qui arrivera si trop d'entre nous restaient spectateurs...

Une droite cléricale déchaînée contre l'école publique, un enseignement privé servant de support à une mobilisation antigouvernementale sans précédent, un parti socialiste avouant ses hésitations et ses craintes, une presse, pour une grande part, en délire sur ces sujets, voilà en gros les caractéristiques des jours écoulés.

## Pour la fidélité aux engagements

Traitions, sur le champ, des déclarations de Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., sur la question des rapports futurs entre



## Versailles, distinguée banlieue...

Du jamais vu en France ! La foule ? Non ! La foule était, en réalité ce 4 mars, de l'ordre de 300 000 personnes (1). Le « jamais vu », c'est ce déluge de propagande gratuite, quotidienne, unilatérale dont a bénéficié « l'opération Versailles », dans tous les médias, depuis un mois. Il s'est agi d'une manipulation de masse effectivement sans précédent et dont on perçoit bien l'objet dans la mesure où un marcheur sur mille, au mieux, avait une idée correcte du problème posé !

Rien d'exceptionnellement nouveau par conséquent, si ce n'est le rappel, à travers le lieu choisi, d'une permanence de la tentation réactionnaire dans notre pays. C'est à Versailles, en effet, que Thiers avait rassemblé les troupes qui allaient liquider dans le sang la Commune de Paris.

MM. Le Pen, Chirac, Léotard, Debré, Guermeur,

Mme Giscard-d'Estaing, etc., étaient donc tout à fait à leur place ce 4 mars. Une fois encore, qu'il l'ait voulu ou simplement « toléré », l'épiscopat français reçoit aide et caution de la droite et de l'extrême-droite dont les leaders, par une phénoménale inversion des rôles, multiplient les déclarations insultantes (Chirac : « la mainmise sur les cerveaux de nos enfants » ; Léotard : « Nous empêcherons la mise en tutelle des consciences »).

Tant de monde dans les rues et si peu dans les églises, cela finira par poser quelques problèmes aux principaux intéressés...

En tout cas, avec ces parrainages politiques, compte tenu du trouble extrême chez bien des chrétiens et de la division que l'attitude de la hiérarchie catholique, il n'est pas exclu qu'à avoir voulu trop en faire, les évêques ne l'emportent pas en paradis.

(1) Comme c'est parti, en ce lundi matin, on ne devrait pas tarder à apprendre que toute la population française et celle du Benelux y étaient présentes hier !...

l'État et l'enseignement privé. Vous aurez, en premier lieu, noté que nous y avons réagi avec vigueur ; non seulement, le S.N.I.-P.e.g.c. (dont vous avez lu la mise au point dans notre précédent numéro : « Si les laïques devaient être trahis, ils ne manqueraient pas de réagir avec vigueur ») mais aussi l'ensemble des autres organisations du C.N.A.L. (F.E.N., F.C.P.E., Ligue, D.D.E.N.).

Nous avons d'autre part tenu à vérifier l'exactitude et la totalité des propos de Jospin. Aucun d'entre eux ne gomme son affirmation selon laquelle « il faut être clair sur les principes et souple dans leur application » mais surtout « le gouvernement a des objectifs prioritaires qui sont ceux de la bataille économique et sociale, il faut qu'il sache se concentrer sur ces objectifs ». Cela dit, nous avons été conduits à constater que les déclarations du premier secrétaire du P.S., en la circonstance, comportaient un très long développement sur l'imposture philosophique que constitue l'école catholique qui se prétend « libre » et l'ignominie des attaques contre l'école laïque. A notre connaissance, aucun organe de presse n'a repris, ni évoqué ces propos. Il était utile de le savoir.

En tout état de cause, le C.N.A.L. ayant publiquement et sur le champ exigé de rencontrer le P.S., sera reçu par ce dernier dans l'après-midi de mardi 6 mars. Explications et rappels utiles ne manqueront pas d'intervenir.

## Et pour la clarté...

Au jeu des déclarations, rumeurs et commentaires empressés, le leitmotiv de la semaine en cause a essentiellement tourné autour des manifestations cléricales (celle de Versailles notamment pour laquelle la propagande gratuite aura battu tous les records) (1) et l'annonce, à grands fracas, d'une « reculade » du gouvernement... idée par rapport à laquelle vous n'imaginez pas que nous soyons restés inactifs. S'y prêtait à merveille une lettre du président de la République répondant à des sénateurs de droite qui l'interrogeaient sur les libertés (question dans laquelle ils se spécialisent, eux aussi, comme il se doit).

On a donc, toute une journée, entendu sur les ondes - avec les commentaires adéquats sur le



Dans le même délai, une convention particulière prévoit la participation d'un représentant de la commune (ou de représentants des communes) au conseil compétent pour délibérer sur le budget de l'établissement et fixer les modalités de versement de la contribution. A défaut d'accord, le représentant de l'Etat règle les rapports entre les parties, après avis de la commission d'arbitrage.

Toutefois, dans le même délai, la commune siège de l'établissement peut demander la mise en place d'un établissement d'intérêt public si elle ne versait pas de contribution au 1<sup>er</sup> janvier 1984. Dans ce cas, cette mise en place doit intervenir dans un délai rapproché.

### 3 - Classes des établissements du second degré sous contrat d'association

Sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat, les dépenses de fonctionnement sont réparties entre l'Etat et les collectivités territoriales (départements pour les collèges ; régions pour les lycées).

La contribution forfaitaire de l'Etat, versée par élève et par an, est calculée selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public ; elle couvre les dépenses de personnels non-enseignants et est majorée d'un pourcentage correspondant aux charges sociales obligatoires. Elle peut également couvrir des dépenses pé-

dagogiques dont la liste est fixée par décret.

La contribution forfaitaire du département ou de la région, versée par élève et par an, est égale au coût moyen correspondant d'un élève externe dans les collèges ou les lycées publics du département ou de la région.

Elles sont destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant.

Dans tous les cas, si au moins 10 % des élèves du collège ou du lycée viennent d'un autre département ou d'une autre région que celle d'implantation de l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement peut être demandée au département ou à la région concernée. Le montant de cette participation est fixé par une convention entre les collectivités territoriales concernées. En cas de désaccord, le ou les représentants de l'Etat compétents fixent les modalités de la participation.

Après concertation avec les représentants des collectivités territoriales et les représentants de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, sera établie, pour les différents niveaux d'enseignement, une liste nationale des éléments de dépense à prendre en compte pour l'évaluation des coûts de référence d'un élève externe de l'enseignement public.

Devront en outre être recherchées des méthodes d'harmonisation de l'ensemble des ressources de nature publique perçues par les établissements publics et les établissements privés.

### Commentaire

(II) « Les dépenses de fonctionnement seront assurées dans les mêmes conditions... », etc. C'est l'affirmation, dès le préambule, d'une obligation de financement dont on retrouve la finalité dans le point III relatif aux E.I.P. !

Le distinguo relatif aux contrats passés postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1984 et à ceux passés antérieurement ne semble offrir qu'un sursis aux quelque soixante-dix communes qui résistaient encore (sur plusieurs milliers concernées) dans la mesure où, six mois après la promulgation de la loi, le conflit sera « tranché » par le commissaire de la République.

Les « compensations » ? 10 % d'élèves, au moins, d'une commune « extérieure » pour la

prise en charge par celle-ci peuvent être « dissuasifs ». Même remarque pour les conseils généraux ou régionaux.

Les communes sièges d'un établissement (et, éventuellement, celles dont 10 % des élèves sont originaires) auront un représentant dans le conseil d'administration et pourront contrôler l'usage des fonds.

Il est judicieusement rappelé que l'achat de terrains, le coût des constructions et de gros entretien sont exclusivement à la charge de l'initiative privée.

Enfin, le dernier paragraphe est une allusion à la taxe d'apprentissage (et au scandale de sa « répartition » en faveur du privé dans la proportion de un à dix) pour laquelle un projet de loi est, par ailleurs, en préparation.

### III - Dispositions relatives aux établissements d'intérêt public

#### Disposition liminaire

Suivant les principes de la Constitution, l'Etat :

- conformément à son devoir d'organiser un enseignement public et laïque à tous les degrés assure aux enfants et adolescents dans les établissements d'enseignement public et sur tout le territoire de la République, dans le respect des consciences, la possibilité de recevoir un ensei-

gnement conforme à leurs souhaits et à leurs aptitudes ;

- garantit à tous l'égalité devant l'éducation ;

- respecte la liberté de l'enseignement qui implique que des établissements d'enseignement peuvent naître d'une initiative privée, dès lors qu'ils respectent les lois de la République ; l'Etat et les autres collectivités publiques assurent un concours financier à



ceux d'entre eux qui répondent aux conditions fixées par la loi et ses textes d'application. Les parents d'élèves exercent leur libre choix à l'égard des établissements issus des initiatives privées.

#### 1 - La constitution de l'E.I.P.

Des E.I.P., dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, peuvent être institués par contrat entre : l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements, des personnes de droit privé.

Ces E.I.P. ont pour objet de collecter et d'affecter les moyens nécessaires aux activités des établissements qui concourent au service public d'éducation.

Chaque E.I.P. regroupe des établissements sous contrat d'association de même niveau d'enseignement ou des établissements de soins ayant la charge d'enfants ou adolescents scolarisés, en nombre limité (cinq à six écoles, trois ou quatre collèges, trois ou quatre lycées).

#### 2 - Principes généraux applicables aux E.I.P.

Les établissements d'enseignement privés fonctionnant dans le cadre d'un E.I.P. conservent leur autonomie de gestion-éducative, administrative et financière - notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet éducatif, soumis à l'agrément de l'autorité académique. Celle-ci s'assure que les projets éducatifs respectent les principes généraux inscrits dans la Constitution et qui s'imposent au service public d'éducation, notamment les principes d'égalité de tous devant l'éducation et de respect des consciences. Elle s'assure également que l'enseignement est dispensé suivant les règles et les programmes de l'enseignement public et que cet enseignement est gratuit. La contribution éventuelle des familles est exclusivement destinée à couvrir les dépenses d'activités éducatives et les charges d'investissement ; elle doit faire l'objet de dispositions dans le cadre du contrat d'E.I.P.

#### 3 - Principes de répartition des moyens par l'E.I.P.

L'E.I.P. répartit par grandes catégories (fonctionnement courant, dotations pour les dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat, crédits alloués pour les activités éducatives complémentaires), entre les établissements qu'il comprend, les moyens mis à sa disposition.

Il peut, à la demande des établissements privés, constituer des services d'intérêt commun. Il gère notamment les dotations pour dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat.

Les établissements compris dans un E.I.P. informent celui-ci de l'ensemble de leurs recettes et de leurs dépenses.

L'E.I.P. peut passer des conventions notamment avec d'autres E.I.P.

Le contrat constitutif détermine les modalités de participation des collectivités territoriales aux charges de fonctionnement des classes sous contrat des établissements compris dans l'E.I.P.

#### 4 - Prise en charge des dépenses de fonctionnement

(cf. texte sur l'intervention financière des collectivités territoriales.)

#### 5 - Prise en charge des dépenses de personnels enseignants

L'Etat assure la rémunération des personnels enseignants dont les emplois sont inscrits dans la loi de Finances, il en informe l'E.I.P. auprès duquel les emplois sont implantés.

#### 6 - Prise en charge des dépenses d'investissement et de gros entretien

Les personnes de droit privé ont la charge exclusive et garantissent la jouissance des immeubles et des équipements affectés à l'enseignement et en assurent le gros entretien.

#### 7 - Activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires

Le contrat constitutif de l'E.I.P. peut prévoir l'organisation et la



### 3.2 - UNE REPRESENTATION DE LA FRANCE RURALE

44 **Editorial**

**Perspectives de rentrée**



La rentrée scolaire est un acte important de la vie sociale de notre pays ; elle touche, d'une façon ou d'une autre, plus de la moitié de la population. Aussi, même s'il nous intéresse le plus directement par notre activité professionnelle, ce moment ne peut être étranger, indifférent aux faits, aux évolutions politiques, économiques, en France et aussi dans le monde. S'il en était autrement, ce serait rétrécir bien singulièrement notre mission.

Nous avons retrouvé nos élèves, l'inquiétude au cœur. Les foyers de guerre s'entretiennent ou se rallument ; derrière les déchirures sanglantes du malheureux Liban, derrière la nouvelle péripétie de guerre au Tchad, derrière les libertés — même la liberté de manifester ! — réprimées en Pologne, au Chili ou ailleurs, derrière les actes de barbarie que constitue l'assassinat d'un candidat à l'élection présidentielle à Manille, la destruction récente d'un avion civil sud-coréen, se profile toujours l'ombre des deux impérialismes qui se disputent l'influence sur le monde. La plus grande menace contre la paix est là.

Nous avons retrouvé nos élèves l'esprit préoccupé par les difficultés économiques qui n'épargnent pas notre pays. On le sait, la crise économique mondiale durera encore ; elle résulte de profondes mutations industrielles, technologiques, dont les économistes ne mesurent pas l'aboutissement, mais dont ils perçoivent déjà les conséquences sur les conditions de vie — travail, loisir... formation — de demain. Une crise aggravée par la compétition entre États, une autre forme de domination du monde par les puissants, par les dérèglements monétaires et la spéculation effrénée sur le dollar, autre forme de pression politique sur d'autres pays. La France se trouve dans ce tourbillon. Nous n'avons pas fini de discuter, dans le syndicat, de la politique économique du gouvernement ; c'est nécessaire. Personne de bon sens ne peut souhaiter l'échec d'une politique qui veut équilibrer les ventes et les achats avec l'étranger, vaincre le chômage et l'inflation. La question qui se pose est de savoir si chacun participe à l'effort à sa juste mesure ; il n'y a pas de justice sociale, de solidarité possible sans cela. Notre crainte est grande qu'il n'en soit pas ainsi. Il faut le savoir dès à présent : nous n'accepterons pas que les sacrifices, la pression fiscale de plus en plus lourde, nous soient imposés comme le gouvernement semble s'y préparer.

S'ajoutent à cela les effets pervers que la consultation électorale de Dreux aura mis en lumière. On le savait, le fascisme se nourrit de xénophobie, de racisme ; on avait oublié qu'il a trouvé, en 1930, un levain de choix dans le chômage ; son exploitation de la crise de l'emploi à Dreux est la même ; l'utilisation politique est une faute grave.

Il nous faudra inlassablement répéter à nos élèves ce que devraient être les droits de l'Homme dans notre société, à quel point le racisme est un cancer.

Rentrée scolaire dans nos classes. Le premier bilan a justifié notre refus de verser dans le catastrophisme affirmé depuis quelques semaines. Il ne correspondait pas à la réalité ; il sentait fort l'exploitation politicienne. Globalement, la rentrée se sera déroulée dans de meilleures conditions. Mais subsistent toujours des difficultés ; même ponctuelles, elles n'en sont pas moins sérieuses, en maternelle et dans les collèges notamment. Le gouvernement fait des efforts qui nous changent de ce que nous connaissions avant 1981. Certes. Mais il n'aura pas assumé totalement ses responsabilités tant qu'il n'aura pas correctement résolu ces difficultés.

Celles-ci ne sont pas que quantitatives. Aujourd'hui déjà, ce sont les enjeux de la rentrée de 1984, de la durée du XI<sup>e</sup> plan qui sont en discussion. Et la rentrée de 1983 s'éclairera par ce qui sera ou ne sera pas fait de décisif dans cette période. Un titre de presse nous apprenait que cette année serait celle de l'application de la loi Haby en Terminale. Rappel grinçant ! Quand une autre politique à laquelle nous aspirons, pour laquelle nous avançons nos idées, jamais réfutées, sera-t-elle mise en route ? Quand enfin le puzzle de toutes les missions sera-t-il constitué ? Nous attendons des choix irréversibles pour l'ensemble de l'école fondamentale — contenus, formation et unification des personnels. Nous attendons des choix conformes aux engagements pris à propos des relations entre l'État et l'enseignement privé. Le C.N.A.L. organise des manifestations. Nous serons dans la rue, en masse, avec l'opinion républicaine.

C'est dans les mois qui viennent que les décisions doivent apparaître. S'il en était autrement, il ne fait pas de doute qu'après l'attente, puis l'impatience, cette année serait celle de la colère.

Le 11 septembre 1983

Guy GEORGES

N° 1 (17-9-1983)

3

Ecole libératrice, n° 1 du 17 septembre 1983





### Communiqué ministériel du 12 juillet 1983

Conformément à la méthode et au calendrier annoncés, le ministre de l'Éducation nationale a rendu compte au gouvernement des résultats des rencontres avec les partenaires concernés par les problèmes des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Ces rencontres proposées par le ministre en janvier dernier ont permis aux partenaires de poser directement un ensemble de questions à propos du sens, des effets et des conditions de réalisation des mesures proposées le 20 décembre 1982. Les éclaircissements apportés et les discussions qu'ils ont fait naître ont été utiles, à la fois pour préciser le contenu des propositions initiales et cerner les points d'accord ou de désaccord possibles.

Les réflexions ainsi approfondies et les réactions enregistrées permettront au ministre de proposer, au mois de septembre, au nom du gouvernement, le contenu et le calendrier d'une deuxième phase, après celle qui s'achève aujourd'hui et qui a été marquée notamment par le refus de certains partenaires d'entrer en négociation tout en acceptant les discussions directes.

Le ministre, une fois ses propositions pour une deuxième phase rendues publiques, invitera les partenaires à le rencontrer au cours du mois suivant, donc en octobre, afin de lui faire connaître leur réponse.

### Commentaire du secrétaire général du C.N.A.L.

« Cette déclaration ministérielle semble conforme, dans ses termes, à notre attente dans la mesure où on peut l'interpréter comme l'annonce de l'ouverture - enfin - des négociations prévues depuis sept mois.

Il n'aurait pas été sérieux que se prolongent encore les « concertations » et explications offertes au lobby du privé. Nous attendons à présent du ministre de l'Éducation nationale et du gouvernement qu'ils tiennent ferme sur le calendrier.

On verra très vite, en septembre, si l'affaire s'engage de façon crédible pour des évolutions sérieuses des rapports entre l'État et l'enseignement privé confessionnel, c'est-à-dire dans la perspective de mise en place du grand service public, unifié et laïque de l'Éducation.

Faute de quoi l'équation politique serait alors radicalement modifiée. »

12 juillet

La « conjoncture » de novembre prochain a toutes chances d'être celle d'une négociation enfin engagée... ou de son échec déjà consommé. Nos manifestations seront, dans ce contexte, l'occasion nécessaire d'affirmer la volonté laïque et la présence militante dans l'ensemble de la France.

Elles seront placées sous le signe du développement du service public d'éducation et de la nationalisation laïque de l'enseignement.

Compte tenu de l'incessante pression idéologique des cléricaux et des médias sur le thème de la « liberté », nous envisageons le lancement d'un badge national du C.N.A.L., pour une diffusion militante massive aux fins de financement des déplacements. Il portera l'inscription : « La seule école libre, c'est l'école laïque ».

C'est le C.D.A.L. de chaque département d'accueil qui sera chargé de la mise en œuvre de la manifestation. Tous les C.D.A.L. solliciteront, après que nous l'ayons fait, prochainement, au plan national, l'appui et la participation des centrales ouvrières, partis de gauche, organisations philosophiques.

Il faut donc engager, d'ores et déjà, une grande mobilisation ; auprès de tous nos collègues d'abord, mais aussi très au-delà, tout en œuvrant, notamment grâce à la vente du badge (opérationnelle en octobre) à la collecte des fonds nécessaires à des déplacements massifs.

Sachez qu'en l'état actuel, selon votre résidence, vous serez appelés à vous déplacer pour manifester soit en Loire-Atlantique (ouest et centre-ouest), soit dans l'Essonne (région parisienne et Orléans-Tours), soit dans les Vosges (est et nord-est), l'Aisne (nord-ouest et Normandie), la Haute-Loire (centre, vallée du Rhône, Alpes), l'Aveyron (sud-ouest et Languedoc-Roussillon), les Bouches-du-Rhône (sud-est).

Les lieux exacts, dates et modalités vous seront précisés ultérieurement car nous aurons à en reparler souvent. Mais c'est, dès maintenant, en milliers de participants que les C.D.A.L. doivent fixer leurs objectifs.

Comme d'habitude, c'est d'abord et beaucoup de nous que va dépendre cet indispensable succès.

Nous l'aurons, grâce à vous tous.

Michel BOUCHAREISSAS

### Réussite obligatoire

Dire que chacun de nous est, d'ores et déjà, concerné est évidemment superfétatoire. Après la réussite historique du 9 mai 1982 au Bourget, dont l'esprit était celui d'une commémoration... (mais qui avait engendré les premiers déblocages de la situation) nous serons observés à la loupe de toutes parts. En clair, la réussite est obligatoire. Un échec aurait des conséquences incommensurables.

P.S. — Les propos récents du Premier ministre relatifs aux lois Debré et Guermeur, qu'il qualifie de « dépassées », sont, sans aucun doute, importants. A leur examen détaillé, rien ne permet cependant de considérer aujourd'hui qu'ils vont au-delà d'un rappel du prochain engagement public du ministre de l'Éducation nationale au nom du gouvernement. Même s'ils servent de prétexte à une nouvelle et énorme offensive verbale de la droite et des cléricaux...

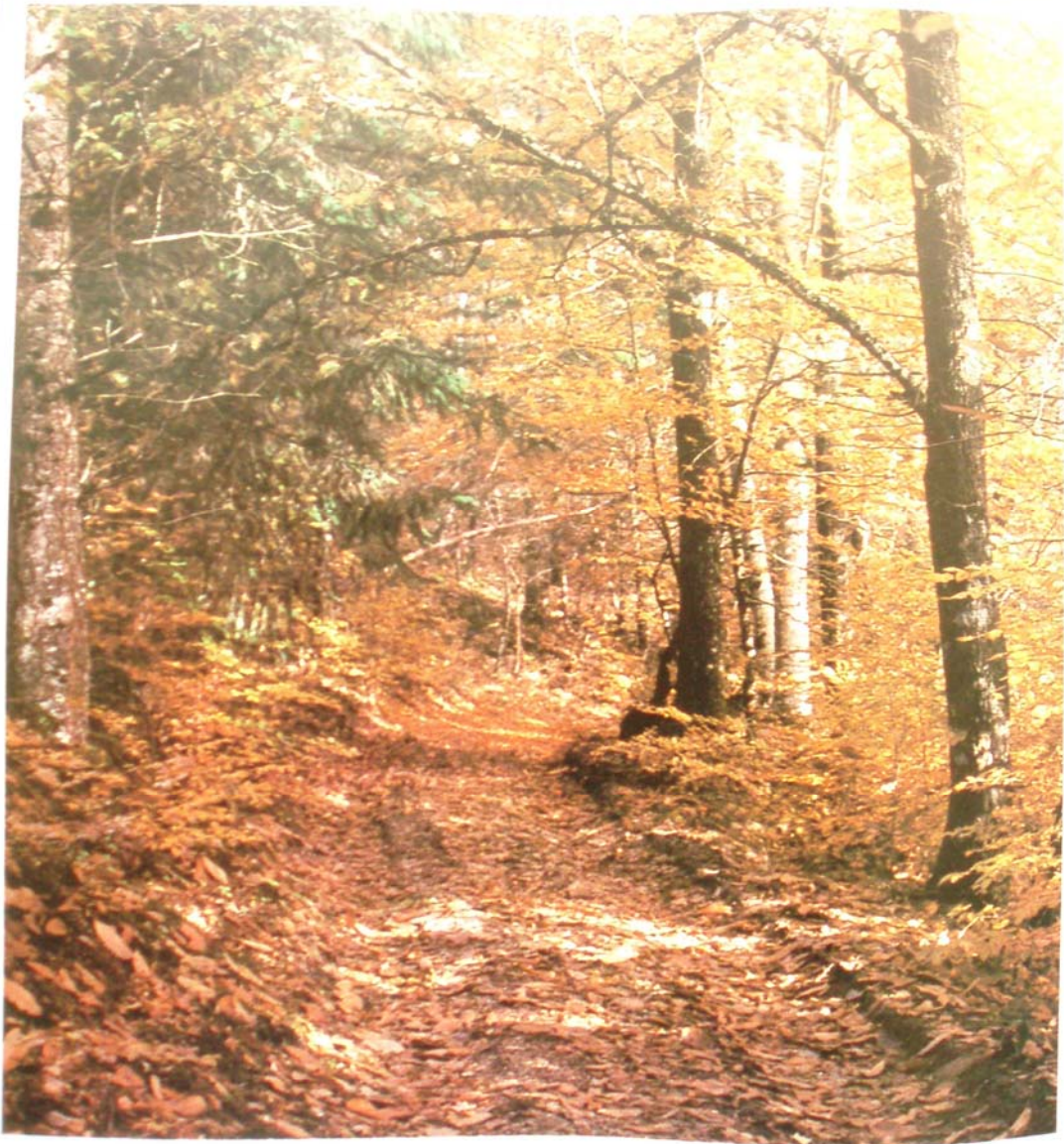




# L'ÉCOLE LIBÉRATRICE

Organe hebdomadaire du S.N.I.-P.e.g.c.

N° 5 - 15 OCTO



**Infléchir les choix... par l'action.**

*Ecole libératrice, n°5 du 15 octobre 1983*



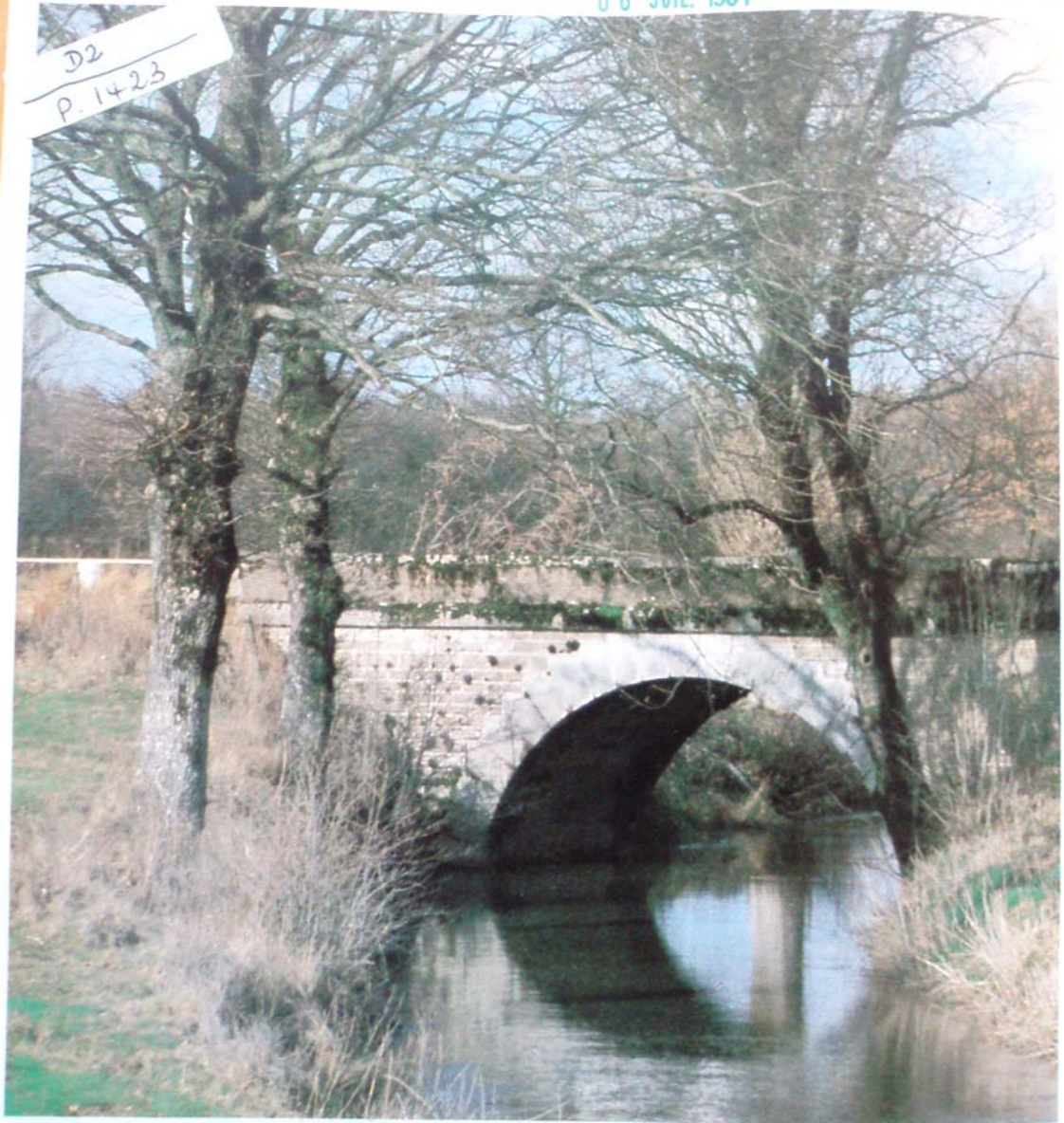
# L'ÉCOLE

LIBÉRATRICE

Organe hebdomadaire du S.N.I.-P.e.g.c.

■ N° 12 - 17 DÉCEMBRE 1983

06 JUL. 1984



Presse : au nom de la liberté  
Éducation : « l'après-école fondamentale »

*Ecole libératrice, n°12 du 17 décembre 1983*



# L'ÉCOLE LIBÉRATRICE

Organe hebdomadaire du S.N.I.-P.e.g.c.

N° 30 - 9 JUIN 1984

20 JUIN 1984



**Congrès pédagogique : premières réflexions**

**Laïcité : l'épreuve de fond**

*Ecole libératrice, n°30 du 9 juin 1984*



# Décentralisation et démocratisation des institutions scolaires

Le directeur des collèges a diffusé ses instructions sur la vie scolaire dans les collèges (voir « Ecole Libératrice » des 8 mai et 12 juin 1982).

Luc Soubre a remis au ministre son rapport « Décentralisation et démocratisation des institutions scolaires ».

Ce rapport a été établi à la demande du ministre afin de proposer l'aménagement des règles institutionnelles régissant la vie des établissements scolaires.

Nous sommes directement concernés par ce document qui implique les collègues.

Notre congrès pédagogique aura à réagir par rapport à ces propositions.

Luc Soubre, qui ne remet pas en cause la définition nationale des objectifs éducatifs et pédagogiques et des programmes, se propose de définir ce que peut et doit être l'autonomie des établissements.

## L'AUTONOMIE

D'où l'idée séduisante de **marges d'autonomie indispensables** permettant, par des assouplissements structurels et une gestion décentralisée, d'atteindre les objectifs nationaux par des approches et des rythmes différenciés tenant compte, au moins au niveau du concept, de la nature du terrain local, en se gardant de toute dérive vers le caractère propre.

## LES PROJETS

L'autonomie accordée dans ce cadre nécessite planification concertée au niveau de l'établissement, d'où :

- un **projet pédagogique** dont la définition exacte n'est cependant pas donnée. S'agit-il d'un projet minimum qui se limiterait à la couverture des objectifs nationaux, ou d'un projet élargi visant à coordonner l'action pédagogique des enseignants ?

- un **projet éducatif** comprenant notamment l'utilisation du temps scolaire et des locaux ;

## les Fourberies de Scapin

Nous recevons de nombreuses demandes de nouvelles séries de projections des « Fourberies de Scapin ». Aussi, face à cette sollicitation, une programmation sera assurée dans toute la France dès le début du mois d'octobre 1982.

Les sections recevront en temps opportun toutes les informations nécessaires en liaison avec la F.E.N. et Roger Coggio auprès de qui, d'ores et déjà, les camarades intéressés peuvent obtenir la liste des villes et des salles (225-19-97).

Le film vient d'être présenté avec un grand succès lors du festival de Tachkent, en Union Soviétique.

Les « Fourberies de Scapin » et le « Bourgeois gentilhomme », deux contributions précieuses à la démocratisation de l'accès à la culture.

- un **projet d'établissement** englobant les deux précédents, fonctionnant selon un « mécanisme de planification continue à horizon pluriannuel ».

## LA GESTION

L'autonomie pédagogique ne peut se concevoir sans **autonomie administrative et financière**, d'où la nécessité de supprimer le système des dépenses obligatoires.

En bref :

- les activités de formation initiale doivent être assurées par l'État ;

- le recours aux ressources propres doit permettre l'amélioration de la vie éducative.

L'assouplissement structurel est également nécessaire, de manière à prendre en compte l'intégralité des besoins définis par les trois projets, notamment pour assurer le remplacement des maîtres absents.

La possibilité de créer un crédit heures-enseignants destiné à des sessions, tant de formation continue que de formation initiale lorsqu'il y a absence, paraît séduisante. Mais ne va-t-on pas, sous prétexte de décloisonnement structurel, vers des difficultés de gestion ?

## LES INSTANCES

- Le **Conseil d'établissement**, qui doit décider notamment du projet d'établissement et du budget, des principes d'élaboration de l'emploi du temps et du choix des manuels

- présidé par un élu ;
- composé de manière tripartite ;

- assisté d'une commission permanente ;
- aidé de « commissions techniques ».

- les **Conseils d'enseignement**
  - par niveaux d'enseignement ;
  - avec création d'un Conseil d'enseignement interdisciplinaire.

- les **Conseils de classe**, qui doivent devenir des endroits de dialogue réel (suppression des « officiels » conseils des professeurs ?)

## LES HORAIRES

L'**assouplissement du découpage de l'horaire de travail**, concertation, participation aux activités éducatives pouvant être intégrés dans le service normal d'enseignement sans accroissement de charges. Voilà qui est fort bien.

## LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Concernant les **chefs d'établissements**, la réalisation du rapport soulèverait bien des passions. Celui-ci est présenté

comme « l'interface entre les deux exigences d'unité du service public et de spécificité des établissements ». Mieux : si le travail d'établissement est le décisionnel, le chef d'établissement est l'exécutif : « il préparera les délibérations et appliquera les choix ».

Il aurait le droit d'appel à la tutelle s'il estimait qu'une décision du Conseil est contraire aux objectifs nationaux...

Il serait toujours responsable, mais il n'aurait plus de pouvoir.

La direction s'exercerait collégialement. Le chef d'établissement devra-t-il devenir nécessairement le bouc émissaire responsable ?

Notre congrès pédagogique appréciera et nous porterons alors jugement, à la fois sur les aspects positifs et sur les sujets d'inquiétude.

Michel GEVREY  
Jacques MORIN





d'acquisitions de base et d'entraînement de la mémoire. Au crédit de l'école, un certain esprit d'initiative chez les enfants.

La cause principale de ce bilan négatif en serait le manque de directives pendant plusieurs années. En effet, la pédagogie de l'éveil a été lancée en 1969. Les premières instructions datent de 1978.

### Les propositions

C'est au niveau de l'école primaire que les remises en cause sont les plus violentes.

La pédagogie de l'éveil est jugée trop ambitieuse, trop coûteuse. La démarche récurrente en histoire difficile et dangereuse.

Il faudrait en revenir aux programmes avec les grandes pages de l'histoire nationale et la chronologie. Le cours moyen approfondirait le travail du cours élémentaire et ferait place à l'histoire régionale.

En matière de formation, il faudrait insister sur les connaissances. La formation continue devrait s'adapter au niveau des maîtres et apporter chaque fois que nécessaire les connaissances indispensables.

### L'histoire et l'éveil en question

S'agissant de l'histoire, la condamnation n'est pas nouvelle. Nous étions en droit d'attendre un bilan un peu moins sommaire, schématique et orienté. Le satisfecit donné aux formations étroitement disciplinaires ne nous surprend évidemment pas. Nous n'avons pas l'intention de nier les insuffisances de la pédagogie de l'éveil, mais il manque à ce travail une analyse sérieuse, des motivations, des aspects positifs de la réforme. Il manque aussi une analyse sérieuse des causes des

échecs enregistrés. La schématisation permet peut-être de justifier le retour aux programmes d'avant 1969, retrouvés comme un paradis perdu ! Elle ne fera pas progresser les choses. La solution proposée nous semble totalement dépassée. La pédagogie exige des approches plus rigoureuses, sans doute aussi moins de certitudes. C'est ce que nous avons dit au professeur Girault.

### Une nostalgie qui n'est pas de mise

Nous n'éprouvons aucune nostalgie pour l'enseignement de l'histoire pratiquée avant 1970. Événementielle, jacobine, réductrice, fortement conservatrice, cette approche de l'histoire ne permettait pas assurément aux enfants de comprendre leur milieu de vie par l'étude du passé, si tant est qu'ils connaissent bien la chronologie.

L'école ne peut ignorer les réflexions, les étapes, les orientations nouvelles sur l'histoire, sous peine de se momifier.

Elle ne peut s'organiser sans référence à ce que sont les enfants, sans prendre en compte les contraintes propres à leur développement, les difficultés inhérentes à la compréhension du temps historique, sans intégrer tous les progrès réalisés dans la psychologie de l'enfant. Les acquisitions s'organisent à partir d'expériences quotidiennes qui facilitent et permettent la structuration mentale. La pensée abstraite et formelle n'apparaît qu'après un long travail de maturation, d'opérations sur les choses qu'il revient à l'école d'organiser. C'est dire que les notions, les concepts se construisent tout en intégrant des contenus. Ils ne relèvent pas de la simple absorption de connaissances même agrémentées de quelques observations de documents.

L'enseignement de l'histoire ne peut se concevoir sans qu'il soit fait référence aux objectifs qu'on assigne aujourd'hui à l'école.

L'ouverture de l'école ne passe pas par la réhabilitation de l'histoire-récit participant autant de la fiction que de la réalité. Elle ne passe pas par la réhabilitation de la discipline imposée d'emblée en tant que telle.

L'ouverture suppose que l'école offre des contenus culturels familiers aux enfants. L'école dans sa vie quotidienne doit reprendre les événements vécus par le groupe social auquel appartiennent les enfants. Elle doit jeter un pont entre la vie familiale, sociale des enfants et les connaissances, les savoir-faire en exploitant tout le vécu des enfants. L'approche disciplinaire intervient ensuite logiquement comme nécessité méthodologique.

L'école propose une nouvelle relation au savoir, une appropriation plus vivante, plus féconde des connaissances. De cette façon, elle met en place une véritable éducation civique.

### De piètres pédagogues

Mais ceci dit, il nous faut rappeler les errements, les erreurs qui ont accompagné la mise en place de toute la pédagogie de l'éveil.

C'est sans doute la première fois qu'on a pensé de façon cohérente l'organisation d'un enseignement (nous visons là toutes les formes d'éveil et pas seulement l'histoire), non par référence à ce qu'exigeait ou croyait devoir exiger le niveau supérieur (le lycée interpellant le collège, le collège interpellant l'école), mais par référence aux enfants, à leur motivation, à leurs capacités.

Il est vrai qu'une telle démarche remet en cause bien des habitudes et quelques certitudes. Partir de la discipline, de la seule discipline, c'est forcément plus facile, celle-ci offre moins de résistance que les enfants. Oui, cette réforme a été pensée, mais elle a seulement été pensée. Ceux qui avaient en charge la mise en place sur le terrain se sont montrés de piètres pédagogues.

La nouvelle orientation définie, il a fallu attendre près de dix ans pour que les maîtres disposent de repères indispensables avec des textes suffisamment précis (concept, savoir-faire, acquisition). Sur ce point, le professeur Girault a raison.

Dans le cadre de la formation continuée, les écoles normales ont contribué à impulser la réforme avec un bonheur variable. Il était facile de condamner ce qui se faisait, on n'y a pas manqué, il était plus difficile de construire, on a souvent failli. Les circonscriptions n'ont pas toujours pu prendre le relais. Les maîtres manquaient d'outils didactiques. Ils ont refusé de s'engager ou sont allés à l'aventure. Le système était cohérent, riche d'ex-

ploration, cela ne suffisait pas. Les écoles ont tiré la sonnette d'alarme, on ne les a pas entendues.

Il aurait fallu placer des structures de régulation, d'observation, mettre en garde contre les dérives, faire circuler l'information, impulser partout où cela était déjà possible le travail d'équipe, construire les matériaux didactiques et les faire connaître, et engager au niveau des collèges une autre conception de l'enseignement.

Nous sommes toujours là au cœur du même débat : démocratiser l'enseignement ou en revenir à une conception élitiste qui s'appuie sur un grand second degré et une formation des maîtres plaçant toujours au cœur de ses préoccupations la discipline et se servant hier des dix pour cent, aujourd'hui des P.A.E. comme d'un alibi, alors que pour nous ils sont d'une tout autre nature

### Où est la cohérence ? Où sont les responsables ?

Nous avons dit notre souci que l'ensemble des missions organise leur réflexion en cohérence. C'est pourquoi, nous avons demandé que le professeur Girault soit entendu à la mission école et que l'I.N.R.P. explicite la réforme de l'éveil.

Il reste un autre problème et nous nous adressons là aux universitaires (I.N.R.P., enseignement supérieur...), ainsi qu'aux responsables des choix politiques. A quelques années d'intervalle, on risque bien d'engager les maîtres dans des voies sinon opposées, du moins largement divergentes avec à chaque fois « excellents arguments ».

Les instituteurs reçoivent de plus en plus mal ces messages contradictoires. Il y a là une forme de mépris et beaucoup d'irresponsabilité.

Une réforme chasse l'autre. Chacun arrive vierge et neuf et plutôt sûr de soi avec son analyse, son projet, et souvent ses certitudes.

Mais, c'est le maître qui se retrouve face à face avec les élèves, les parents, car les responsables ne sont jamais là pour assumer leurs erreurs, leurs insuffisances.

Parlant de la recherche, les rapports départementaux sont assez sévères. C'est très justifié, car en définitive ce sont les enfants qui font les frais.

Jeanne VINCENT

(1) La demande de rencontre ne nous est jamais parvenue et nous avons discuté avec M. Girault quand le bilan était déjà établi.

(2) Il s'est été aussi intéressant d'interroger explicitement les maîtres de l'école primaire et plus particulièrement des cours moyens.

flexion,  
flexion

ce les



ment  
ons...

an

essentiel-

très varia-

Le fait est

été des for-

bilan n'ap-

portants néga-

Les difficul-

tés n'auraient

l'histoire ;

situation est

surherait au

pratique

rangé leurs

très hété-

à l'autre,

Pour un

l'y a pas

été.

complète

tionnaires

teurs de

ment l'ab-

le manque

...repréciser les événements vécus par le groupe social.



183)

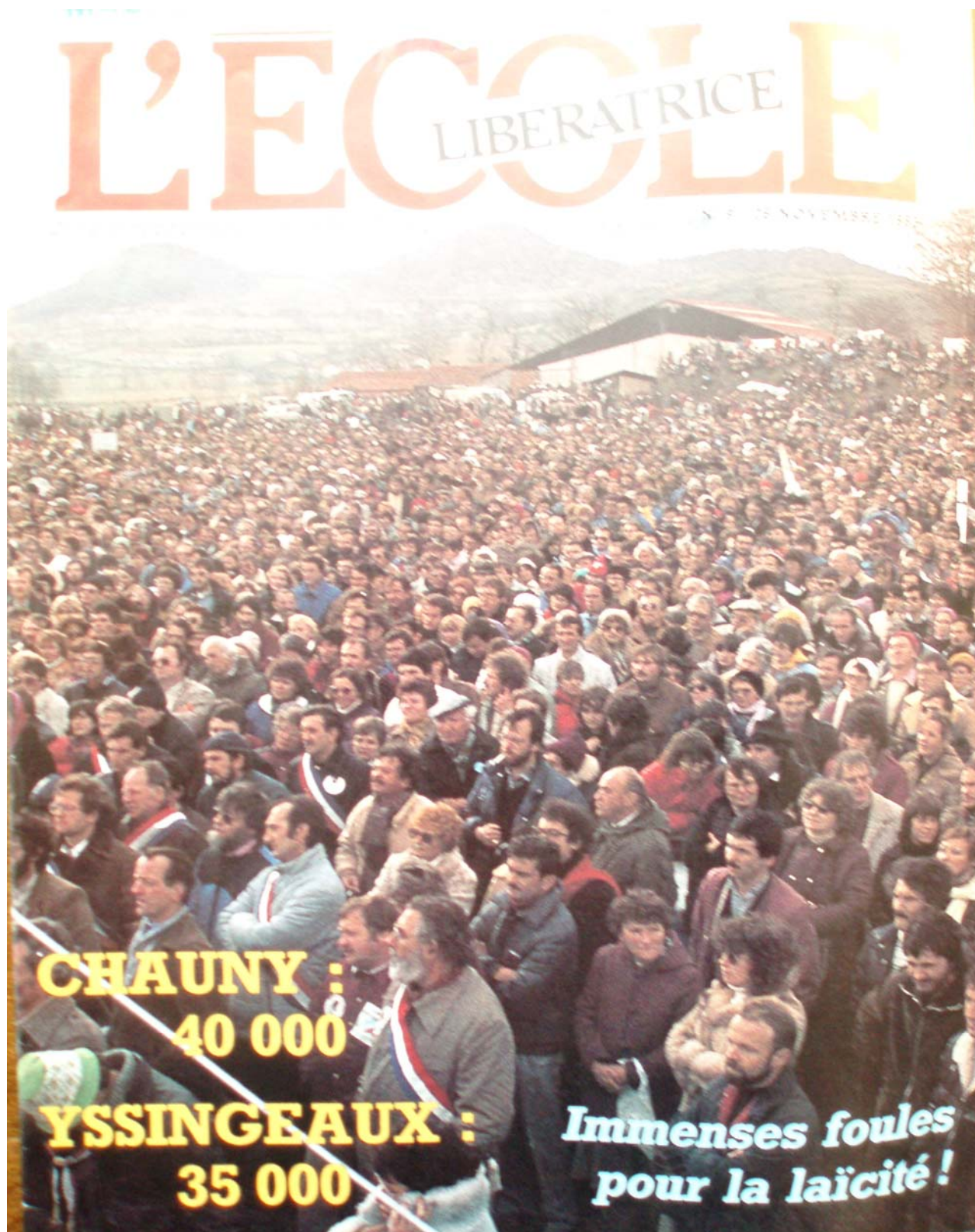
N° 29 (4-6-1983)

11





3.3 - DES REGISTRES DE MOBILISATION DECALES



*Ecole libératrice*, n° 9 du 25 novembre 1983  
Une mobilisation « des petites patries »





*Ecole libératrice*, n° 7 du 12 novembre 1983  
Une mobilisation « des petites patries »





**Nous leur dirons  
« non » dans  
les sept grandes  
manifestations  
régionales  
organisées  
par le C.N.A.L.**

*Ils ont l'argent ;*

*Ils contrôlent les médias ;*

*Ils mènent une campagne d'insultes  
et de menaces contre l'école  
de la République ;*

*Ils appellent « liberté » leurs privilèges ;*

*Le lobby confessionnel et les forces  
conservatrices feront tout  
pour nous briser.*

- *Tous vous y serez ;*
- *Tous vous mobiliserez au-  
tour de vous.*

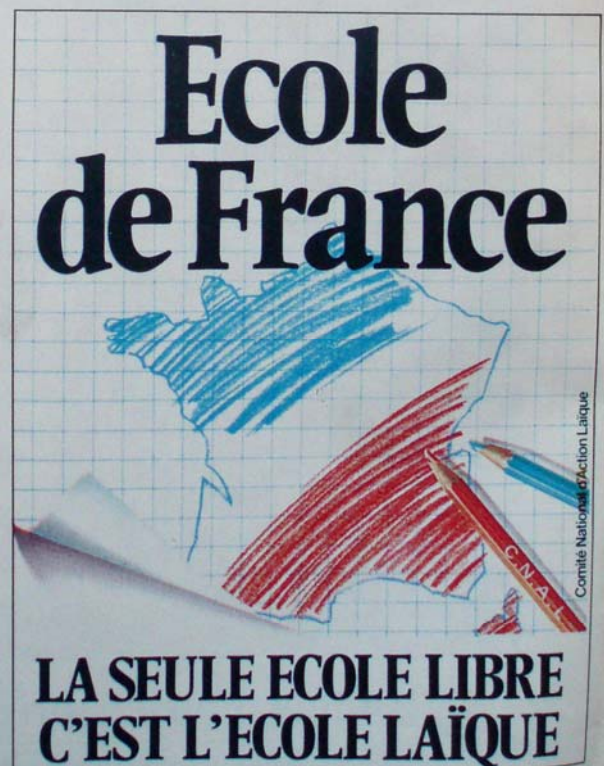
*(Certains départements ont déjà prévu plus  
de quarante cars).*

**Pour le développement, la  
transformation et l'unification  
laïque du système éducatif.**

**Tous unis dans  
le S.N.I.-P.e.g.c.**

Participez à la vente de ce badge et à  
l'affichage en vue des manifestations.

2



N° 6 (22-10-1983)

Laïque

## 9 mai - Paris Le Bourget La fête grandiose de la laïcité

72 cars  
viendront  
de l'Aisne

A la hargne réactionnaire – et même la haine, dans bien des cas – nous devons aujourd'hui répondre, impérativement, avec calme, détermination et sérénité.

La grande fête nationale du dimanche 9 mai, organisée par le C.N.A.L. afin de célébrer le centenaire de l'école laïque – jalon exceptionnellement important – sera exemplaire à cet égard puisqu'elle intervient à un moment où redouble l'offensive de la droite politique de ce pays.

Un jour des agriculteurs, un jour certains cadres, un autre les patrons routiers, un autre les soi-disant défenseurs de la « liberté » d'enseignement... l'acharnement à les mêmes auteurs et, en gros, les mêmes motifs. Pour ce qui concerne l'école, en tout cas, évènements désormais en tête, l'exi-

gence est très claire : maintenir les énormes privilèges accordés par la V<sup>e</sup> République à l'enseignement privé, confessionnel et patronal.

Dans le temps où nos activités militantes (et notamment nos réunions, débats ou meetings) ne connaissent pas de trêve sur le terrain, cette fête nationale du 9 mai au Bourget – heureuse et de masse – constitue bien une réponse appropriée aux sectaires hystériques du lobby du privé.

Car il s'agira essentiellement d'une fête célébrant le centenaire de l'école du peuple, cette école laïque que la réaction française a toujours voulu abattre. Le premier objectif de cette grande journée est donc bien de démontrer par le rassemblement populaire, la pré-

sence réelle des Français autour de l'idée de laïcité.

Cet enjeu est évident. Au reste, n'oubliez pas un instant qu'on ne nous comptera pas avec la plus grande attention !...

Un seul autre numéro de l'« Ecole Libératrice » nous permettra de vous appeler encore à la mobilisation, mais aussi celle de vos proches, de vos collègues, des amis de l'école, par la vente de badges, de cartes postales, la distribution de tracts, la quête d'argent pour les déplacements.

Il serait grave qu'en de telles circonstances, vous deviez, ensuite, vous reprocher de n'avoir pas tout fait...

Mais nous avons entière confiance. Le 9 mai sera un symbole et une démonstration.

Michel BOUCHAREISSAS

Une information qui donne la mesure de la mobilisation croissante pour la réussite du 9 mai laïque : le C.D.A.L. de l'Aisne est présentement en charge de 72 cars de 60 personnes... Ce qui lui pose, bien évidemment d'importantes problèmes financiers auxquels il fera face en demandant sans doute une contribution individuelle à tous les participants. En tout cas bravo !

Nous sommes dans la ligne droite pour faire de cette célébration du centenaire de l'école laïque un très grand succès. Il dépend de vous.



1054



### Plateau bâtiment n° 1 (Présentation Claude VILLERS)

- Urban Sax
- Anna Prucnal
- Colette Magny
- François Béranger
- Roger Siffer (Alsace)
- Kristen Nogues (Bretagne)
- A. Cumpagnia (Corse)
- Bachas Montjoia (Occitanie)
- La Perfecta (orchestre antillais)

### Bâtiment n° 1 bis

#### Sports

- Gymnastique
- Trampoline
- Boxe
- Catch
- Foot
- Karaté

N° 24 (24-4-1982)

*Ecole libératrice*, n° 24 du 24 avril 1982

La fête de la laïcité au Bourget, illustrée par les photographies des fêtes du centenaire (printemps 1982) : un registre commémoratif et l'organisation de fêtes populaires



**M A I R I E**  
**D U 3<sup>e</sup> A R R O N D I S S E M E N T**  
**É C O L E S L A I Q U E S**

**C I T O Y E N S ,**

Ce que vous réclamiez avec nous depuis si longtemps, ce que les hommes du 4 Septembre nous avaient refusé :

*L'INSTRUCTION PUREMENT LAÏQUE.*

est un fait accompli pour notre arrondissement.

Par notre sollicitude et les soins de la Commission d'enseignement, la direction des trois écoles congréganistes des rues Ferdinand-Berthoud, Neuve-Bourg-l'Abbé et de Béarn, est, à partir de ce jour, confiée à des Instituteurs LAÏQUES.

Nous espérons, pour l'avenir de notre pays, que ces instituteurs formeront des citoyens instruits de leurs droits et de leurs devoirs envers la République.

Paris, le 23 avril 1871.

*Les Membres de la Commune,*

Ant. ARNAUD, DEMAY, Clovis DUPONT, PINDY.



**PROGRAMME GENERAL**  
(de 10 h à 23 h sans interruption)

**Plateau bâtiment n° 3**

- Max Rongier
- Jean Roger Caussimon
- Marc Ogeret
- Francis Lemarque
- Sud Rock Jazz Band
- Luc Lafitte

**Dans la fête et en tous lieux :**

- Ritacalfoul
- Air Desing
- Montagne Molle
- Puit aux images
- Charivari monstre
- Mollo circus
- Pot au rose
- Unité et compagnie
- Charmeurs réunis
- Théâtre du coin de rue
- Diable blanc
- Annie Artus
- Hagop
- Piston Circus

et, avec la participation de nombreuses fanfares, musiques, chœurs, groupes folkloriques et stands régionaux des C.D.A.L. venus de maints lieux de France. Vous pourrez même déguster (et en passer commande) les meilleurs vins de l'Aude rassemblés en une « cuvée du centenaire » de haut de gamme bien entendu.

**A 16 heures :** Allocution du secrétaire général du C.N.A.L. Allocution du représentant de l'État.

**A 17 heures :** Grand bal populaire animé par le célèbre orchestre antillais « La perfecta ».

**N.B. - L'entrée est gratuite. C'est plus qu'un détail.**

- D'autre part, nous n'avons finalement pas retenu, dans ce tableau prestigieux, Léo Ferré qui, interrogé par « Le Quotidien » a cru devoir proposer « que l'on se débarrasse » de l'école laïque. Ne soyons pas masochistes.



*Médias :  
le fleuve,  
l'océan...*

Où que vous pointiez l'oreille, ou le regard, vous entendez bramer (ou vous voyez, en caractères d'affiche) ces messieurs-dames invitant la France bourgeoise et « libérale » au rassemblement clérical du 24 avril.

Inutile d'énumérer : toute la presse d'Hersant (déjà grand spécialiste en matière de défense des libertés sous l'occupation nazie) est branchée sur la question. Toutes les radios périphériques gloussent à propos, « Europe 1 » ou « R.T.L. » prennent 1 million 1/2 pour 15 secondes d'annonce. Nous, on n'a pas les moyens... et c'est, plus particulièrement Alice Saunier-Seïté qui appelle au meurtre dans le « Figaro Magazine ».

Son introduction vous suffira : « le projet socialiste n'est rien d'autre qu'un projet d'école unique à la mode totalitaire ». Le reste est à l'avenant.

Des pages et des pages, un océan.

Et nous ? Rendez-vous le 9 mai.

Suite au verso ...



28 mars 1982  
déclaration du C.N.A.L.

Le 28 mars 1882, l'Assemblée nationale votait la loi qui officialisait la laïcité de l'enseignement et préfigurait la laïcisation de l'Etat. Ainsi, la III<sup>e</sup> République donnait à l'école publique la responsabilité de prendre en charge tous les enfants, fils et filles de parents, riches ou pauvres, croyants ou non croyants.

Aujourd'hui, l'objectif reste le même : donner à chacun le maximum de chances pour entrer dans la vie. Mais, la société a changé : elle est plus complexe que celle d'hier. Un tel constat réclame encore plus d'exigences et d'efforts pour l'école publique. Elle doit assurer un bon accès professionnel, préparer à comprendre le monde pour y jouer un rôle. Elle doit permettre à l'enfant, à l'adolescent et au jeune d'être le plus libre possible, et, pour cela, elle ne doit ni isoler, ni rechercher l'abolition des différences.

A l'école, le collège, le lycée, l'université, doivent être des lieux d'accueil, de liberté, de responsabilité, de rencontre.

Comme s'y est engagé le Président de la République, le Comité national d'action laïque demande le vote par le parlement d'une loi établissant le service public unifié et laïque de l'Education nationale. La est l'avenir pour la jeunesse de notre pays : il réclame pour sa mise en œuvre que les moyens financiers de la Nation soient exclusivement consacrés à l'entreprise commune.

C'est l'appel que lance, à tous, le comité national d'action laïque en ce jour anniversaire du vote de la loi de laïcité du service public de l'enseignement.



— Mes bons amis, faites-moi le plaisir de signer cette pétition contre l'industrialisation déguisée.  
— Pardon, monsieur Boule, mais j'ai autre chose à faire.

Michel Boucharreissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque, à Granges-les-Valence

**Le refus des tutelles**

Le refus des tutelles... (text continues with details of the committee's stance on state intervention in education)

Le refus des tutelles... (text continues with details of the committee's stance on state intervention in education)



Sur le terrain, le travail militant continue

Dans le cadre du centenaire de l'école laïque

**HOMMAGE A JEAN ZAY**

Quarante ans après, ses idées restent actuelles



Les manifestations du centenaire à Orléans : un grand succès

**Le S.N.I.-P.e.g.c. reçu par le ministre de l'Éducation nationale sur le problème de l'enseignement privé**

La délégation du S.N.I.-P.e.g.c. conduite par Guy Georges, secrétaire général, et comprenant Jeanne Finet, Jeanne Vincent et Michel Boucharreissas, secrétaires nationaux, a été longuement reçue le 23 mars par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, entouré des membres de son cabinet. (ajors qu'était sous presse notre précédente édition).

A l'ordre du jour : le problème de l'enseignement privé.

La délégation du S.N.I.-P.e.g.c. a tout d'abord réaffirmé que nous nous considérons comme partie prenante dans la démarche pour la construction d'un grand service laïque d'éducation.

Dans ses finalités, cette démarche implique simultanément :

- le retour à la priorité absolue en faveur de l'enseignement public et sa propre adaptation ;
  - le règlement du problème de l'enseignement privé.
- En ce qui concerne les objectifs et les méthodes, la position globale du S.N.I.-P.e.g.c. tend à la fin du pluralisme, en tout cas celle du financement du privé par la collectivité nationale, son intégration et, par conséquent, la modification fondamentale de la législation à son sujet.

Elle impliquerait aussi la prise en charge d'une réflexion approfondie sur les évolutions - notamment structurelles - de l'enseignement public.

Le S.N.I.-P.e.g.c. a ensuite rappelé son souci que les anomalies exorbitantes - et notamment le « caractère propre » institué par la droite - soient prises en compte et modifiées au plan législatif.

Il a attiré l'attention du ministre sur les problèmes du budget 1983, sur les budgets municipaux (et notamment les contraintes anormales résultant de contrats d'associations signés contre le gré des municipalités, il a développé les problèmes très significatifs de carte scolaire et de secteur scolaire.

Il a enfin rappelé le caractère ségrégatif du statut concordataire d'Alsace Moselle et demandé que tous ces problèmes soient pris en charge par le gouvernement dès la fin de la phase des consultations.

Telle est l'intention du ministre en l'état actuel des choses, une « négociation » devant intervenir, après élaboration d'un projet d'ensemble, courant 1982.

Le C.N.A.L., pour sa part, va être reçu par le ministre de l'Éducation nationale le 26 avril sur ce même ensemble de sujets.

## Est-ce enfin clair ?

Pour le cas où vous auriez plus ou moins considéré le « caractère propre » de l'enseignement dit « libre » (grâce à

MM. Debré, Guermeur) comme le thème de quelques théorèmes et méchantes querelles, le document ci-dessous vous éclairera sans doute utilement.

Ainsi vivent les personnels du privé, ici conviés à mettre

leur vie privée « la plus cachée » en harmonie avec les vues de l'évêque et du directeur... lequel est désigné par l'évêque et désigné (ou licencié) lui-même ses adjoints. L'État ? Il se contente de payer...

## ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

DIRECTION DIOCESAINE

14 RUE CHATELAIN  
80000 AMIENS

TEL. 03 20 45 48 00 - 03 20 45 48 00

D.B.E.C. B2/5

OBJET : Mouvement du Personnel enseignant.

Amiens, le 24 février 1982

La préparation du mouvement du personnel enseignant coïncide avec l'entrée en Carême. Il ne s'agit donc pas seulement, pour les maîtres de l'Enseignement catholique, d'un acte administratif mais plus profondément d'une invitation à une convention qui concerne toute notre vie : « Revenez au Seigneur votre Dieu il est tendresse et pitié, lent à la colère, riche d'amour et de fidélité. » (Jésu 2, 13, 1). C'est en face du Seigneur, en effet, dans le silence de la prière, que nous avons à repenser notre mission et à nous convertir, sur ce point aussi, en cherchant loyalement comment nous mettre plus réellement au service des enfants et des jeunes pour leur mener à leur identité propre.

Pour que nos établissements scolaires deviennent de véritables communautés éducatives chrétiennes, il nous faut, en toute première urgence, avec lucidité et courage, mettre au second ordre, même la plus cachée, en harmonie avec les valeurs fondamentales qui ne sont pas autre chose que les exigences mêmes de l'amour, notamment la fidélité conjugale, l'indissolubilité du mariage, le respect de la vie, la maîtrise du cœur et du corps, le sens de l'effort, la conscience professionnelle, le respect des autres, la justice, l'honnêteté, la loyauté, le sens de la gratuité et une bienveillance de fond que rien ne doit pouvoir entamer. L'éducation est une œuvre d'amour et si nous ne laissons pas l'amour envahir toute notre vie, si nous nous enfonçons dans telle forme d'égoïsme en quelque domaine que ce soit, nous compromettons notre mission et nous commettons une injustice à l'égard des enfants et des jeunes comme à l'égard de leurs parents. Nous ne pouvons plus être de vrais témoins.

Il nous faut d'autant plus de vigueur chrétienne que certaines menaces pèsent sur nos établissements. Il nous faut aussi ici, avant de nous affoler, de réexaminer le doute et l'insécurité, d'après parfois à une intégration trompeusement parée de tous les attraits, nous redire les raisons de notre attachement à la liberté effective de l'enseignement. Le pape Jean-Paul II les résumait avec clarté et concision dans son discours du 16 février dernier à LIBREVILLE : « On ne peut contester le droit fondamental appartenant à toute famille d'éduquer ses enfants dans des écoles qui correspondent à sa conception de la vie et du monde. Ici et là, il arrive que la coexistence d'un enseignement confessionnel et d'un enseignement d'État soit périodiquement remise en cause. Espérons tous que la sagesse des responsables, soucieux d'une véritable démocratie, continuera à triompher des sirènes d'un nivellement qui pourrait bien être un appauvrissement. Souhaitons tous l'avènement de la compréhension, du dialogue, de la collaboration entre les deux institutions. »

Que ce soit donc en esprit de foi et avec un sens aigu de ses responsabilités propres que chacun prenne la décision ou de renouveler son engagement ou de se retirer ou de solliciter une mutation, mais toujours pour mieux servir.

Le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique,

J. CHÉRIE

## Toute la droite même la « nouvelle » en action

Relève cette semaine dans le « Figaro »... (et sans que cela nécessite de notre part le moindre commentaire) sous le titre : « Le Club de l'horloge : privatiser l'école ».

« Le club de l'horloge, groupe de réflexion politique de l'opposition, entend « libérer l'école du socialisme » et propose pour cela une série de mesures conduisant à une privatisation de toute l'institution scolaire.

La bureaucratisation, le logique monopolistique et le nivellement égalitaire sont les véritables causes de la crise de l'école », a affirmé Didier Maupas, président de la commission éducation du club, lors d'un débat hier soir.

Il a préconisé le libre choix de l'école par les parents aussi bien entre secteurs privé et public, qu'à l'intérieur de ce dernier, ce qui implique l'abandon de la carte scolaire. Les familles décideraient également de la durée de l'obligation scolaire et de l'accès des enfants aux divers cycles d'enseignement.

D'autre part, les établissements scolaires publics ou privés seraient indépendants, leur chef serait un « véritable entrepreneur de l'instruction », recrutant directement son équipe pédagogique et organisant son établissement selon ses modalités.

Enfin, M. Maupas estime qu'il faut « restaurer le prix de l'instruction et lutter contre la gratuité sauvage qui dévalorise la valeur de l'instruction reçue ».



◀ Cérémonie devant la tombe de Jean Zay, à Orléans le 24 mars

1087



Ecole libératrice, cérémonie devant la tombe de Jean Zay le 14 mars 1982 : un registre commémoratif



ce ?  
ces lignes  
national.  
les écrire,  
militants.  
un article  
C.N.A.L.

ourcentages  
sionnel que

ments et  
ou trop sou-  
t développe-  
s, chose im-  
e d'un court

nt le service  
érier d'une  
publique,  
temps pré-  
aire, obtenir  
t s'aider lui-  
ments em-  
- et le plus  
tre son prin-  
signifierait  
hoix») sont

Lon

En

Lon

TEMPS

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

MAR

### Un grand 9 mai laïque

Toutes les informations en notre possession au moment où nous mettons sous presse nous confirment, effectivement, que l'affluence, dimanche 9 mai, dans l'enceinte du Bourget sera considérable.

Ce sera, bien entendu, le fruit du formidable travail des militants des C.D.A.L... et en tout premier lieu, bien sûr, ceux du S.N.I.-P.e.g.c. Aux exceptions près. Car il en est.

Que chacun de vous soit d'ores et déjà remercié. Le combat laïque continue.

révélent des arrière-pensées politiques de leurs utilisateurs.

### L'IMAGERIE DU PRIVÉ

Au reste, les exorbitants privilèges administratifs et financiers offerts, depuis vingt ans, par la droite politique à un enseignement privé qui se donne la religion pour prétexte et quelques enfants pauvres pour alibi, qui, de surcroît, confie à l'autorité diocésaine la désignation de ses chefs d'établissement, choisit ou licencie ses enseignants sur des critères de vie privée, racole les élèves sans souci de carte scolaire, pratique ici et là un prosélytisme accentué (au nom de la liberté), l'Etat ayant l'unique droit... de payer, tout cela à peu à peu permis, avec l'aide de toute une presse, de lui bâtir une imagerie d'efficacité, d'ordre, de bonne morale, de relations parents-enseignants. Imagerie pourtant que rien n'illustre de façon sérieuse ou, en tout cas, à grande échelle. Le « foutoir laïque », la « laïcité trahie », le « goulag pour les petits enfants », le « marxisme des écoles », voilà quelques-uns des thèmes favoris et des insultes gratuites de tous les plumitifs de la réaction. Naiguère c'était seulement en période électorale. Depuis le 10 mai, c'est quotidien.

Pourquoi ? Parce que ceux qui s'étaient rassemblés l'autre samedi Porte de Pantin, n'ont jamais pardonné à l'école laïque d'avoir construit et préservé le pluralisme de la France, d'avoir garanti la liberté de conscience et la liberté de pensée, celle du croyant, celle du marxiste, celle de l'agnostique, celle de l'indifférent. Là est le débat fondamental. Il reste tout à fait actuel.

### OPPOSITION UNITAIRE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Madame,  
Monsieur,

Vous êtes appelés à voter le mardi 27 avril 1982, pour l'élection au Comité de la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Pour lutter contre la politique sociale-communiste du gouvernement, l'OPPOSITION UNITAIRE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, afin de faire respecter ses idées, vous propose de choisir les 5 membres à élire, parmi les candidats suivants :

- Madame BELLO-DOUSSANT, André
- Monsieur DAUFENBERG Roger
- Monsieur DUVOLI Rino
- Monsieur LEROY Bruno
- Madame PEYRE Christine
- Madame RIMESBIT Hélène

Vous remerciant par avance de la confiance que vous nous portez, l'OPPOSITION UNITAIRE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ses sentiments dévoués.

l'OPPOSITION UNITAIRE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

et dont l'extension (actuellement possible « légalement ») à d'autres familles spirituelles, à d'autres groupes sociaux, voire à des sectes, peut conduire à un foisonnement de systèmes scolaires éclatés et à une multitude d'antagonismes dans notre société.

### HORS DES TUTELLES

Le C.N.A.L. rappelle le puisqu'il le faut encore, ne demande pas le monopole pour l'enseignement public. Il demande, par contre, le retour à la légalité républicaine, sans spoliation, sans sanction et sans privilège, par l'intégration volontaire dans le service public des personnels et établissements ayant perçu des fonds publics.

J'ajoutais, ici même l'an passé, que cette intégration devrait se faire « dans l'égalité des droits et des devoirs ».

Où est donc l'intolérance ? Où est la volonté de « guerre scolaire » ? Assurément pas du côté de ceux qui préconisent une école ouverte à tous et respectueuse des consciences de tous, une école pour tout le peuple, hors des tutelles étatiques, idéologiques et sectaires.

C'est-à-dire une école laïque. En un mot : libre.

Michel BOUCHARÉISSAS

... je te dirai qui tu es.

### QUE FERA LA HIÉRARCHIE ?

Une certaine classe sociale veut une école pour elle seule, contrôlée par elle seule. On ne voit guère autre chose dans le message de MM. Pons, Chinaud, Lecanuet. Hélas ! une fois encore, la hiérarchie catholique, quant à elle, vient sans doute d'hypothéquer une chance qui lui était offerte de ne plus être classée à droite. Qu'elle ne s'en prenne pas aux laïques, si cela l'offusque, mais à ceux auxquels Mgr Lustiger a accepté de prêter sa présence et sa voix.

Face à cela, le C.N.A.L. garde l'ambition d'unir dans un esprit de concorde, pour préparer l'école du vingt-et-unième siècle. Celle qui ne triera pas entre les êtres, celle qui disposera d'immenses moyens et de meilleures structures pour conduire chaque enfant au maximum de ses potentialités. L'école lieu d'accueil, d'échange, de rencontre, de responsabilité. L'école du pluralisme, plutôt que le pluralisme des écoles.

Anachronique un tel dessein ? Inadapté ? Inacceptable ? On lit que les dirigeants de l'enseignement privé n'accepteront pas de négocier ce qui fait l'essentiel du problème, c'est-à-dire le « caractère propre » de leurs établissements, « Caractère propre » dont le financement par la collectivité se pratique à guichets ouverts.



### Audience du C.N.A.L. chez le ministre de l'Éducation nationale

Reçu le 26 avril par le ministre de l'Éducation nationale, dans le cadre de ses consultations sur l'enseignement privé, le C.N.A.L. a, bien entendu, rappelé nos positions relatives à la question du dualisme scolaire en France. Elles sont connues.

Le ministre nous a confirmé qu'au terme de ses ultimes consultations (il doit encore rencontrer les confédérations ouvrières) il élaborera des propositions sur lesquelles se prononcera le gouvernement.

Au cours de cette même audience, la préparation de la journée laïque du 9 mai au Bourget a été évoquée, ainsi que la présence des représentants du gouvernement.

Le C.N.A.L., à l'issue de cette audience, a rencontré la presse.

Une partie d'entre elle en a rendu compte honnêtement.

32)

N° 26 (8-5-1982)

1135

Ecole libératrice, n° 26 du 8 mai 1982  
Banderoles de manifestants : « Laïcité, liberté de l'homme »  
La laïcité comme affirmation du libre arbitre : un registre philosophique



(1)  
laïque  
eissas,  
ps. Il fallait  
voilà. Cela  
il reste à  
hoix et à  
iment en-  
és.  
éducatif,  
surtout en  
investisse-  
urd'hui en  
amination  
ciment -  
cas pour  
pouvons  
de...  
l'État est  
tionale et

non de favoriser la parcellisation des écoles.  
En obligeant l'État à prendre en charge financièrement des écoles ayant un « caractère propre », c'est l'école éclatée que la loi a organisée.  
De surcroît, cser, à longueur de journée, proclamer que l'école privée est devenue l'école « libre » et, par là même, qu'elle serait devenue le garant de la liberté et du pluralisme est une mascarade ; plus encore une imposture.

**Sectarisme, fascisation**

La véritable question n'est pas de savoir si ce sont encore longtemps l'ensemble des pauvres qui financeront l'école des riches... car on entend cet argument.  
La véritable question, c'est de savoir si ce sont encore longtemps l'ensemble des pauvres qui financeront l'école des riches.  
Il n'appartenait pas aux laïques, respectueux du dialogue, d'avoir recours dès l'arrivée au pouvoir de la Gauche, aux méthodes utilisées par le régime de Vichy et reprises, jusqu'en 1981, par la Droite politique et le lobby cléricale dans notre pays.  
Aujourd'hui, notre intention n'est pas davantage de hurler avec les loups, tant il est vrai qu'un certain processus de fascisation de toute une fraction de la

société française n'est pas un mythe... et vous pouvez compter, dans cette fraction, non limitée aux policiers d'extrême-droite, tous les jours, une bonne partie de défenseurs de la soi-disant « liberté d'enseignement » aux frais de tous...  
On sait que le C.N.A.L. a, sur le champ et par principe, accepté de négocier, à partir des propositions Savary, bien qu'elles ne soient pas nôtres à plusieurs points de vue. Par contre, les principaux interlocuteurs du côté des dirigeants du privé, après une période de refus cynique, révélateur d'un sectarisme extrême, ont finalement choisi la méthode dite des « contacts directs » avec le ministre afin de retarder, voire d'empêcher une négociation.  
Le salut serait donc - selon eux - dans le maintien d'une école à contre courant (aux résultats, donc à la qualité, notamment inférieurs, notamment aux examens, à ceux de l'école publique) alors que tout doit nous pousser à confier aux jeunes le soin de leur propre détermination. École de refus, d'évasion, de ségrégation, au nom de la foi, au nom de la liberté !  
On voit clairement quels intérêts sont ici en jeu. Ce ne sont

**Ciel ! Que le fric est chic !**  
C'est très précisément ce que, nous-mêmes, ne cessons de dire. Pièges de la casuistique !  
N'empêche que « Le monde », qui donnait une seconde fois la parole au « C.I.E.L. » (en réponse à notre mise au point, pour lui permettre de nous insulter à nouveau), déclarait « mettre ainsi fin à cette polémique dans ses colonnes ».  
Il s'agit y avoir quelque chose qui nous échappe car réapparaît - c'est donc la troisième fois - dans l'édition du 2 juin de ce même « Monde », une demi-page publicitaire reproduisant le texte du « C.I.E.L. » et, cette fois, la brochette complète des « intellectuels » (dont Michèle Morgan et Yvonne Lefebvre !) que nous n'avons pas intégralement cités.  
Sans doute, quand c'est payant, n'est-ce plus de la « polémique »... Le fric, c'est chic !  
Bien entendu, cette publicité est également parue, depuis, dans « Le quotidien » - toute une page - mais qui de plus normal : Philippe Tesson, son directeur, est tout naturellement signataire du « manifeste » en question.  
Pour tout dire, voilà qui nous encourage... s'il en était besoin.

généralement pas ceux de la foi et sûrement pas ceux de la liberté.

**Qui est à « contre courant » ?**

L'école laïque, bien sûr, n'est ni de Droite ni de Gauche, elle est l'école de tous, respectueuse de tous, des consciences de tous.  
Mais constatons qu'au niveau des objectifs affirmés, c'est la Gauche politique qui, en principe, plaide pour la laïcité de l'école et pour l'unification... et que c'est la droite qui, par un comportement de classe sociale, les combat et s'accroche féroce aux privilèges que toute une propagande déguise en liberté : privilèges d'endocliner, de ne pas respecter les consciences, de séparer, d'isoler...  
... aux frais de la Nation !  
Des scrupules, elle n'en a jamais eu, elle, pour enrayer, à tout prix, le déclin continu de l'enseignement privé qui regroupait, en 1945, 20 % des effectifs des écoles élémentaires et maternelles, 15 % en 1958, et stagne aujourd'hui aux environs de 13,5 %... depuis et malgré les lois Debré et Guermeur.  
Le voilà, en clair, le « contre-courant ».

Mais sur l'essentiel, c'est-à-dire la nationalisation laïque de l'enseignement, il est temps, il est grand temps, pour le gouvernement de choisir, et nous ne croyons pas une seconde que ce choix puisse et doive découler des pressions de ses adversaires les plus déterminés.  
La Gauche au pouvoir a beaucoup trop laissé le terrain libre aux slogans de la réaction depuis deux ans.  
Il lui faut, certes, faire œuvre de Nation et non pas œuvre de Parti. C'est notre thèse de toujours.  
L'école, la grande école, accueillante à tous, préservant des conformismes doctrinaux, protégeant l'enfant des tensions extérieures, sauvegardant les différences, les sensibilités, œuvrant à la promotion de tous, bref, la grande école de demain, ne saurait se construire au prix d'un reniement des principes sur lesquels furent bâties ses fondations il y a un siècle : unité, indépendance, laïcité, qualité.  
La Gauche, si elle est la Gauche, généreuse, humaniste, éprise de justice sociale et de liberté, ne peut se contenter d'être laïque avant d'accéder au pouvoir, de l'oublier pendant qu'elle l'assume, pour le redevenir après l'avoir éventuellement perdu.

**Refusons le doute**

Notre ambition, notre militantisme, notre devoir, en ce domaine essentiel, c'est de contribuer inlassablement à construire un monde où l'homme, où la pensée libre pèseront enfin plus que la couleur de la peau, que la race, que la secte, que la religion, que le clan.  
Un jour, ce monde existera. »

**Alors, la Gauche ?...**

Certes, par rapport à ces iniquités majeures, des signes encourageants sont intervenus. Un texte ministériel récent rappelle que certaines contraintes administratives, qui pèsent sur le service public, devront aussi, désormais, s'exercer sur les écoles privées. C'est bien la moindre des choses.

(1) Huit jours plus tôt, Orthez accueillait cinq mille participants.



Armentières  
5 juin 1983

83)

N° 30 (11-6-1983)



# Vérité de l'école, vérité du S.N.I.-P.e.g.c.

Nous sommes tous engagés dans la campagne Vérité de l'école publique : une opinion publique mieux informée comprend mieux les enjeux de l'éducation et de la laïcité. Mais sait-elle toujours la vérité de l'action du S.N.I.-P.e.g.c. ? Il est juste aussi que le dernier numéro de l'« École Libératrice » de cette année soit l'occasion de rendre justice au S.N.I.-P.e.g.c.

## Offensif, toujours

Nos adversaires pendant vingt-trois ans, se sont heurtés à notre vigilance, à notre combativité, à notre action à tel point qu'ils n'ont pu réussir leur entreprise de démantèlement du service public de l'éducation qu'ils récusent nationale.

Il fallut toute la force de notre syndicat, tout le dynamisme de ses militants pour réussir dans un tel contexte à non seulement ne pas avoir un comportement d'assiégés mais plus encore à être offensifs à tel point que des conquêtes enviées de toute la fonction publique furent arrachées (la formation continue des instituteurs, la formation en trois

ans, l'amélioration de la situation des écoles maternelles en sont des témoignages irréfutables).

Ainsi des écoles, des collèges, des enseignants que l'on voulait contraindre, un syndicat - le leur - que l'on entendait museler ont été à ce moment même des agents du changement et de la novation.

Alors le S.N.I.-P.e.g.c. ne se satisfaisait pas du système éducatif existant, portant de sévères jugements sur des mesures habilement présentées et qui usaient de l'apparence de la démocratisation pour dans les faits aggraver la ségrégation, accroître les inégalités d'accès au savoir, perpétuer les privilèges de quelques-uns au désavantage des moins favorisés de la société.

## AUJOUR'HUI L'ECOLE PUBLIQUE



**EXPOSITION** DU 16 AU 23 JUIN  
HALL DE LA PREFECTURE CHATEAUROUX  
COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION LAIQUE

CAMPAGNE-VERITE SUR L'ECOLE PUBLIQUE

## EXPOSITION MINÉRALOGIQUE A L'ECOLE JEAN-MACE A CHALON-SUR-SAONE

école primaire — jean macé  
cité st. jean

## exposition minéraux fossiles



### Une initiative intéressante dans le Cher...

Un stage rassemblant ensemble chefs d'établissements, adjoints, conseillers d'éducation, personnels d'intendance, professeurs et parents d'élèves a été organisé sur le thème de l'échec scolaire (1).

Le premier jour, les « stagiaires » réunis en groupes catégoriels ont précisé leurs attentes mutuelles.

Le second jour, un cas d'échec a été présenté par document audio-visuel et étudié en groupes pluricatégories. Après une analyse plus idéologique que scientifique (vieux débat entre l'inné et l'acquis) les groupes ont proposé différentes stratégies. La prise en charge psycho-effective des enfants en difficulté a été évoquée, des rapports différents entre l'enseignant et l'élève

gnant souhaités (l'enseignant à la fois vecteur du savoir et animateur), mais l'échec d'un élève n'est pas le seul fait de l'école (2).

Ainsi, au cours d'un stage de formation continue des chefs d'établissement, des parents d'élèves ont clairement indiqué leurs attentes au service public d'éducation et ont reconnu la qualité du travail effectué.

Cette expérience est tout à fait significative de la volonté d'associer à la réflexion, tous les partenaires du système éducatif. Notre école et nos élèves ne peuvent qu'y trouver leur compte...

(1) - C'est le thème lancé à la conférence.

(2) - C'est l'examen de la situation qui nous a permis d'atteindre ces objectifs. Ce qui a été effectivement réalisé dans le stage évoqué ici.

L'écc  
de quelq

La réforme Haby, pu tout aussi bien forme Giscard d'Estaing ou Olivier, au choix) partie la plus visible dont le S.N.I.-P.e.g.c. les dangers depuis prolongation de la seize ans avait été que l'on ait du mépris sidéré les finalités, et les contenus d'enseignement commun pour nos français, sans examiné en quoi un catif conçu pour les des élites selon des rités du lycée n'ap desormais inadapté que avec une con critique de l'éduca

L'école p

Tandis que le p d'alors faisait l'imp réflexion, préalable sion crédible, le S.N vestissait dans un é ment de la réflexio

C'est ainsi qu'au exprima, développ conception de l'edu re, celle qui doit co enfant à une orient orientation dont la r doit être la respons du service public nationale, suivie d' étape de l'éducatio diversifiée, qui am nelement le futur prépare le futur cit

Il se trouve que tres ont réfléchi à être le système éd des réflexions c ceux-ci, dès le



Bichancourt-Chai par les instituteur char.



# Entretiens et noms modifiés



## 4) Entretiens réalisés

### ▪ LISTE DES ENTRETIENS REALISES

#### **Membres du cabinet de Lionel Jospin :**

Daniel Bousset  
Olivier Scharpentek  
Jean Gauthier  
Jean Vacances  
Luc Fournier  
Joseph Garnier  
Pierre Tessier  
Pierre Dominici

#### **Membres du cabinet de Robert Chapuis :**

Robert Chapuis  
Claude Pair  
Jean-Pierre Obin  
Jean-Claude Gérard  
François Lamy

#### **Membre du cabinet de Michel Rocard :**

Antoine Prost

#### **Membres de l'administration centrale du ministère de l'Education nationale :**

Claudine Peretti  
Jean-Claude Emin  
Gérard Bonnet  
Jean-Paul Peton  
Jean-Luc Flora  
André Legrand

#### **Militants du parti socialiste chargé des questions éducatives :**

Jean-Louis Piednoir  
Christian Forestier  
Bernard Desrosier

#### **Militants syndicaux :**

Jean-Claude Barbarant (SNI-PEGC)  
Martine Le gal (entretien téléphonique)  
(+ *membres de la commission Bousset au titre de leur syndicat*)

#### **Membres de la commission Bousset :**

Jeanne Bolon, professeur d'école normale et membre du SGEN, mathématiques  
Michel Henry, universitaire, président de l'ARCUFFEF (association des responsables de centres universitaires de formation des enseignants et des formateurs), mathématiques  
Régis Demounem, IGEN, doyen du groupe sciences naturelles

Alain Lefebvre, professeur école normale (lettres)  
Marcel Brissaud, universitaire, SNESup, (mécanique)  
Jean-Marie Maillard, professeur certifié, SNES (anglais)  
Marie-Claire Rolland, IGEN, (philosophie)  
Francine Dugast, présidente de l'INRP, universitaire, (lettres)  
Bernard Cornu, chef de la MAFPEN de Grenoble, universitaire, (math)  
Claudie Vuillet, IGEN, (technique)  
Philippe Meirieu, universitaire (Lyon II), sciences de l'éducation  
Alain Becker, SNEP (éducation physique et sportive)  
Jean-Michel Laxalt, SNI-PEGC  
Jean-Marie Maillard, SNES  
Jeanne Bolon, SGEN  
Marcel Brissaud, SNESup  
François Bouillon, SNES, enseignant en école normale (philosophie)

▪ ENTRETIENS RETRANSCRITS ET JOINTS AUX ANNEXES

**Cabinet de Lionel Jospin**

- Entretien avec Daniel Bousset
- Entretien avec Michel Schneider
- Entretien avec Olivier Scharpentek
- Entretien avec Pierre Tessier
- Entretien avec Luc Fournier
- Entretien avec Pierre Dominici
- Entretien avec Jean Gauthier
- Entretien avec Joseph Garnier (extraits)
- Entretien avec Jean Vacances

**Cabinet de Robert Chapuis**

- Entretien avec Claude Pair
- Entretien avec Jean-Pierre Obin

**Cabinet de Michel Rocard**

- Entretien avec Antoine Prost

**Parti socialiste**

- Entretien avec Jean-Louis Piednoir (extraits)
- Entretien avec Christian Forestier

**Syndicats enseignants :**

- Entretien avec Jean-Michel Laxalt
- Entretien Jean-Claude Barbarant

- EQUIVALENCE ENTRE LES PATRONYMES DES PROTAGONISTES ET LES NOMS MODIFIES UTILISES DANS LE TEXTE

Nom réel des protagonistes suivi du nom modifié tel qu'utilisé dans cette version du texte.

Claude Allègre : Claude Joyeux

Olivier Schrameck : Olivier Scharpentek

Pierre Trincal : Pierre Tessier

Daniel Bancel : Daniel Boussel

Paul Rollin : Paul Rolland

Michel Braunstein : Michel Schneider

Jean Ferrier : Jean Vacances

Jean Geoffroy : Jean Gauthier

Joseph Goy : Joseph Garnier

André Laurent : André Fontaine

Pierre Moscovici : Pierre Dominici

Luc Soubré : Luc Fournier

Jean-Claude Guérin : Jean-Claude Gérard

Claude Pair : Claude Perrot



# **Cabinet de Lionel Jospin**





## ENTRETIEN AVEC DANIEL BOUSSEL

### **Daniel Bousset : chargé de mission enseignement supérieur**

Né en 1941

Parents : coiffeur / mère au foyer

Elève à l'ENI de Chambéry, il intègre ensuite l'ENS Saint-Cloud où il prépare avec succès l'agrégation de mathématiques (1966) puis un doctorat d'Etat en mathématiques sous la direction d'André Lichnerowicz (1971).

Professeur au lycée Jean-Baptiste Say à Paris (1964-1965), assistant à la faculté des sciences des Nantes (1965-1968) puis de Paris VI (1969-1970), il est nommé maître de conférences à l'université Paul Sabatier de Toulouse en 1972. Il est promu Professeur des universités en 1977.

Il est ensuite élu Président de l'université Paul Sabatier (1982-1984) puis est nommé Recteur de l'Académie de Rouen (1984-1988)

### **Conditions de déroulement de l'entretien**

Lorsque j'ai contacté Daniel Bousset, je savais déjà parce que j'avais pu lire un entretien dans la thèse de Philippe Losego portant sur les IUFM, qu'il était possible de le rencontrer, néanmoins l'entretien réalisé par Philippe Losego était décevant, assez court et réalisé en deux parties, à l'époque Daniel Bousset était encore recteur de Lyon et n'avait que peu de temps à consacrer à un chercheur. Jérôme Aust, doctorant de l'Université Lumière Lyon II, l'avait également rencontré pour sa participation à la régionalisation de la carte universitaire et m'en avait fait le portrait de quelqu'un de disponible, quoique recteur, "visiblement préoccupé de l'image qu'il laissera et qu'il ne fallait pas hésiter à contacter".

Lorsque je lui écris à la rentrée 2004, il n'est plus recteur de l'Académie de Versailles depuis le mois de mai, mon courrier lui est adressé par le Rectorat dans sa résidence personnelle et il me répond très rapidement, visiblement ravi de me recevoir et que quelqu'un s'intéresse à son travail dans la mise en place des IUFM. Il accepte non seulement de me rencontrer pour un entretien mais me propose de me recevoir deux jours dans sa résidence secondaire et de m'ouvrir toutes les archives qu'il a conservé de la période, soit 18 dossiers d'une hauteur moyenne de 15 cm.

Pour préciser le contexte de l'entretien, et l'accueil exceptionnel dont j'ai bénéficié, il faut savoir que Daniel Bousset a été pendant près de 10 ans recteur de l'Académie de Lyon, 4 ans Recteur à Rouen et 4 ans recteur à Versailles. Il est un des rares recteurs à avoir su passer le cap des mille conseils de ministres, ce dont il est très fier : il a envisagé de fonder une association du club des 1000, chose impossible puisque pour créer une association il faut être au moins 3 membres... Avoir été démis de ces fonctions à un an de la retraite au profit du chef de cabinet du précédent ministre, même avec une mission honorifique et une indemnité statutaire équivalente à celle du Président du CNP, est sans conteste pour une personne ayant eu de telles responsabilités un plongeon dans le vide et accueillir une étudiante pour le travail de laquelle vous êtes central est forcément valorisant.

Le premier entretien est réalisé directement après mon arrivée, juste le temps de me faire offrir un thé, de poser mes affaires et découvrir que 18 dossiers d'archives du cabinet m'attendent. Nous le réaliserons en plusieurs fois, après cette première prise de contact, je me plonge dans les archives et l'interroge à nouveau le lendemain. Aux 4 heures d'enregistrement s'ajoutent les conversations informelles au moment des repas et lorsqu'il vient regarder l'avancement de mon travail d'archives. Je repartirai deux jours plus tard, avec des nombreuses copies de documents et l'autorisation de le recontacter au printemps pour poursuivre mon travail sur documents, ce que je ne manque pas de faire – ayant d'une certaine manière gagné sa confiance en révélant une forte capacité de travail (voulant profiter de l'occasion je travaille jusqu'à plus de minuit les deux soirs que je passe à Sauliac et me remet au travail dès 6h00 du matin, ce qu'il soulignera lors de ma seconde visite).

Suit une seconde visite à l'été 2005, du lundi 27 au jeudi 30 juin, où il me reçoit encore plus chaleureusement. Je suis cette fois logée dans une annexe de la maison, où il m'a installé un bureau pour travailler et toutes ces archives. Les rapports sont très cordiaux teintés d'une protection légèrement filiale. J'ai l'impression qu'il me voit comme sa future hagiographe, ce que je me garde bien de contredire pendant mon séjour...

J'ai eu l'occasion lors de ce séjour de reproduire ses archives sur support électronique (photos), elles restent à exploiter.

### Premier entretien

Mardi après-midi, il dure environ 2h30

- *Donc si j'ai bien compris, vous avez quand même été très lié à la question des IUFM ? Donc à la fois sur la mise en place des établissements, avec le rapport et puis ensuite sur le pilotage... j'ai donc des questions à vous poser sur toute la période...*
- En fait j'ai travaillé entre... entre début 89 jusqu'à février 91, à plein temps pratiquement pendant 18 mois, c'est-à-dire que j'ai fait pratiquement que ça entre juillet 89 et 91, j'étais fait d'autres choses avant... Peut-être le plus simple, si vous voulez... **(Il désigne les dossiers d'archives)** S'il y a un dossier à consulter c'est celui-là, j'ai rassemblé les différentes notes au ministre, que j'ai faites, qui constituent un peu le fil conducteur... C'est-à-dire que la tradition dans les cabinets ministériels, c'est de faire des notes au ministre, avec une liste de diffusion qui sont les gens du cabinet qui s'intéressent à ces questions. Bon je dirais le ministre en lit certaines, je ne dirais pas qu'il les lit toutes, parce que comme il doit en avoir dix tous les soirs... ça dépend un peu de l'actualité du dossier... Mais enfin c'est souvent à usage interne, pour les autres membres du cabinet, pour les informer, leur poser des questions. Donc... ces notes, ça guide un peu le cheminement du dossier... Alors comment je me souviens des choses et comment j'ai vu les choses... Vous savez qu'il y a eu en 88, quand Lionel Jospin a été ministre... le gros dossier a été celui de la revalorisation des enseignants. Qui s'est bien passée dans le supérieur... On s'est occupé avec Claude Joyeux des négociations dans le supérieur, en se partageant le travail, ça s'est très bien conclu, parce que l'enveloppe budgétaire était pas trop mauvaise, presque un milliard de francs, dans le secondaire ça a été... ça s'est pas trop bien passé, pour une raison principale, c'est qu'il y avait déjà à l'époque, de fortes tensions au sein de la FEN qui s'est coupé en deux peu de temps après. Donc il y avait une direction de la FEN partie Syndicat National des Instituteurs, le SNI qui a bien joué une notion de revalorisation liée à l'évolution du métier, qui a bien tiré son épingle du jeu, dans une unification des niveaux de recrutement, en passant donc au niveau licence, la revendication était un peu d'aligner les enseignants du premier degré et du second degré. Alors du côté du second degré... ça a été plus difficile, parce que la partie était beaucoup plus difficile et donc le SNES, puisque le SNES était le principal syndicat, le SNES a beaucoup joué sur le régime indemnitaire, les... raccourcissements d'échelons, etc. Ca a été beaucoup plus traditionnel dans la négociation, un peu catégoriel. On peut pas dire que ça a été une pleine réussite, y'a eu des manifestations, certaines étaient d'ailleurs très violentes... Une grande agressivité vis-à-vis du ministre, donc les choses se passaient pas bien, donc ce qui avait été le fil conducteur en manière d'affichage ça avait été "revaloriser la fonction enseignante pour travailler autrement..."
- *Alors ça vous dites... Enfin d'après vous, c'était un message qui venait du ministère ou que portaient les syndicats ?*
- Non ça avait été le thème de la campagne, ça avait été négocié avant entre les élus syndicaux, enfin les syndicats et les responsables du parti socialiste qui s'occupaient du secteur Education, en l'occurrence, c'était Laurent Fabius qui était secrétaire national à l'Education. Et donc il y avait eu une sorte d'accord préalable aux élections de 88 et euh... qui tournait autour de l'idée : on va revaloriser les enseignants mais de leur côté les enseignants vont s'engager à travailler autrement, améliorer leurs pratiques pédagogiques,

on parlait déjà du travail en équipe, du suivi des élèves, donc toute une espèce de donnant-donnant quoi... "Vous acceptez des évolutions importantes dans votre métier, et euh... vous aurez une revalorisation de votre traitement"... Alors ça s'est à peu près... Ca a pas du tout été ça... donc euh...

- *Oui parce que si je me rappelle bien, pour avoir consulté la presse de cette époque là, il me semble qu'on avait eu un conflit entre Lionel Jospin et Michel Rocard justement sur cette question du donnant-donnant...*
- Ben oui, oui, oui, oui... Ben je sais pas si y'a vraiment eu un conflit mais je crois que ça traduisait un... le conflit était pas vraiment au niveau politique, il était au niveau syndical. Je suis pas sûr que cette idée d'évolution forte du métier passait au niveau du SNES, le SNES avait l'impression, peut-être pas complètement fausse, que l'accord qui avait été passé entre le parti socialiste et les syndicats, c'étaient surtout les syndicats du premier degré et le SNI... donc là ils avaient pas été complètement partie prenante. Donc ce qui a pu éventuellement paraître difficile, c'est l'idée qu'il aurait fallu faire un passage en force, quoi... C'est pas, voilà quoi, donc ça a été... Parce que je crois que le SNES était, enfin encore aujourd'hui... je crois que le SNES était un syndicat qui est très embarrassé entre une volonté de changement, il y a beaucoup de dirigeants du SNES qui sont convaincus de l'importance du travail en équipe, de l'importance que prend l'établissement, l'identité professionnelle des enseignants – et l'impression d'avoir une base syndicale très attachée à son identité disciplinaire, à des pratiques traditionnelles du métier, on voit bien aujourd'hui que tout ce qui tourne autour de cette question, il y a quelque fois un décalage entre les appareils syndicaux et la base. Donc la revalorisation c'était pas spécialement bien faite. Et donc ce qui était une des bases du "travailler autrement", c'est-à-dire faire évoluer la formation, a pris un peu de l'importance, je dirais que comme on était pas arrivé à avancer dans la notion de "travailler autrement" petit à petit, on commençait à dire "oui mais ça, ça va s'arranger parce qu'on va former autrement". On va maintenant mettre l'accent sur la formation initiale, faire évoluer fortement la formation initiale, donc euh... pour les nouvelles générations, pour les enseignants qui vont arriver, ils feront de la formation continue, donc on fera évoluer par la formation des pratiques...
- *Et ça, c'était plutôt l'idée du ministère, l'idée de se concentrer sur la formation, ou... ?*
- Ben de toutes façons, c'était un point important, l'idée de... l'idée qu'on faisait évoluer le métier, dès qu'on faisait évoluer le métier, la partie apprentissage, observation, c'était de toutes façons un volet important du dossier mais ça a pris une certaine importance. Donc on disait "il faut pas rater la partie formation puisque on est pas entièrement satisfait de ce qui s'est passé dans cet espèce de donnant-donnant entre euh... revalorisation et travailler autrement" Puisqu'on était pas arrivés à formaliser véritablement à travers des dispositions réglementaires, statutaires, l'idée du travailler autrement, voilà quoi... Donc s'est posé au début de l'année 89 le problème de comment doit évoluer la formation initiale. Donc alors, ça c'est un premier élément. Deuxième élément, ce qu'il faut bien comprendre, c'est comment était composé le cabinet de Lionel Jospin... Bon, le cabinet de Lionel Jospin, y'avait vraiment deux équipes... Y'avait l'équipe du second degré... et...
- *Si vous voulez, j'ai ici la composition du cabinet... (je sors le trombinoscope)*
- Ah oui... Ah vous avez même l'ordre, ça c'est l'ordre hiérarchique... Donc il y avait Joyeux qui était conseiller spécial, Olivier Scharpentek qui était directeur de cabinet, Tessier directeur adjoint qui est pas resté longtemps, moi j'avais le quatrième rang, je

m'occupais de l'enseignement supérieur, mon collègue Rolland du second degré, Dominique Besser, les questions budgétaires... Donc y'avait une partie supérieur et une partie second degré... Donc la partie supérieure était principalement animée par Claude Joyeux et par moi. C'était... Autrement y'avait Jo Garnier aussi... Où est-ce qu'il est... Jo Garnier qui est un littéraire, y'avait Roland Peylet qui s'occupait des IUT, où est-ce qu'il est dans l'ordre hiérarchique. Bon il était entre les deux mais il s'occupait surtout de l'enseignement technique... Et puis bon, il y avait les généralistes qui s'occupaient, du genre Dominici, ministre des affaires européennes, qui s'occupaient des questions budgétaires... Il s'occupait de la partie technicien, budgétaire etc. Ah oui... Mais où est-ce qu'on trouve ces trucs là ?

- *Ben c'est un livre qui s'appelle le guide du pouvoir... C'est l'édition 89...*
- Ah oui, d'accord. Ca c'est l'ordre dans lequel les gens sont dans l'arrêté de constitution du cabinet. Et y'avait donc une partie second degré... avec bon Scharpentek qui s'occupait beaucoup du second degré, peu de l'enseignement supérieur, bon Tessier, généraliste... Bon y'avait un recteur Paul Rolland, un inspecteur d'Académie, qui était Jean Vacances qui était aussi second degré... Y'avait aussi un ancien secrétaire général d'Académie, Michel Schneider, où est-ce qu'il est... Et puis... y'avait un enseignant proviseur de lycée devenu... Luc Fournier, voilà... donc c'était principalement... Donc y'avait deux équipes... En fait l'équipe du supérieur était assez réduite, en fait les deux personnalités c'étaient Claude Joyeux et moi. Le second degré, y'avait p't'être plus de monde et donc y'a eu une discussion entre l'équipe second degré et l'équipe supérieur. L'équipe second degré était pour une évolution des structures, pensait bouger les Ecoles Normales d'Instituteurs, c'était plutôt mieux améliorer la formation au travers des institutions existantes, faciliter le travail en commun. Mais pas de réforme de structures profondes. Et puis avec Claude Joyeux, en en discutant tous les deux comme ça, on s'est mis à défendre une position euh... de création d'institut universitaires (**il insiste dans le ton**), en disant la formation des maîtres c'est traditionnellement une mission de l'université, il faut donc une formule beaucoup plus universitaire et on a commencé à réfléchir tous les deux sur cette question. Et donc comme ça on a lancé le concept d'institut universitaire de formation des maîtres, et euh... le ministre a arbitré fin février, vous verrez ça... Où est-ce que... ? (**il cherche dans les archives**) Vous verrez, j'ai retrouvé, on en avait beaucoup discuté et j'avais fait une note, la première que j'ai retrouvée, une note sur les IUFM qui date du 28 février 1989 et c'était pour préparer un séminaire avec le ministre. Donc le 27 février je fais une note sur les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, une note qui est très courte. C'est des notes que j'ai prises dans la première réunion, on a du faire une note interne au cabinet, pour une réunion interne du cabinet, donc traditionnellement, à destination des gens... qu'on a désigné Scharpentek, Joyeux, Rolland, Fournier... Donc parallèlement, Rolland en fait une autre qui... prenant acte du fait que progressivement l'idée d'institut universitaire visiblement séduit le ministre pour une raison simple, c'est-à-dire que quand on est ministre, si on veut attacher son nom à quelque chose il vaut mieux attacher son nom à une nouvelle structure plutôt que de replâtrer les anciennes. Donc euh... Jospin a sans avoir complètement, définitivement arbitré, avait déjà marqué sa préférence pour l'idée de faire des instituts universitaires. On l'avait déjà évoqué dans différents textes... Vous verrez la première note est très courte, elle fait une page et demi, même pas... La note de Rolland, que je vous photocopierai aussi... Moi j'en fait une le 27 février, lui il en fait une le 28... Et donc le 28 il l'a fait... Une note complète, en disant "je sais pas si Daniel Boussel fait une note plus complète, mais moi j'en fait une", donc j'acte le fait que ce sera des Instituts Universitaires et voilà comment je vois les choses... Il fait une note lui beaucoup plus longue... Comme notre séminaire avait lieu le samedi suivant,

donc le premier jour de mars, non en fait il en fait une le 24 février pour le 28, pour la table ronde qui a été reportée. Moi j'en fais une, probablement parce que le Ministre me fait remarquer que j'aurais pu en faire une note un peu plus longue. J'en fais une autre dans la foulée le 1<sup>er</sup> mars... Donc en fait si vous voulez, c'est à partir de cette note, si vous voulez je vous en donnerais aussi un exemplaire, sur la... Y'a un séminaire donc le samedi matin... donc qui doit correspondre au 24, faudrait regarder ce que c'est que le 28, un samedi ou pas, qui est la base sur laquelle le ministre a arbitré. Donc c'est un texte... Vous verrez c'est assez complet, moi-même j'ai été étonné en le relisant... hier ou avant-hier, de voir combien on était... de choses étaient déjà dites dans cette note du 1<sup>er</sup> mars. Donc y'a un séminaire avec le ministre, et le ministre après discussion en équipe réduite... On faisait fréquemment ça avec Jospin c'est-à-dire qu'à 7 ou 8 intéressés par un dossier on passait la matinée de samedi avec le ministre, dans son bureau et puis on travaillait les questions, et donc c'est à partir de début mars, que... Parce qu'en fait... je crois que la date du 28, je crois que la réunion n'a pas eu lieu le 28. Donc à cette période, sur la base de cette note que je vous donnerai, le ministre arbitre en disant on prend mon point de vue. Alors ensuite y'a eu pendant toute une période... je vais le reprendre, puisque c'est le fil conducteur, ça m'aidera... donc plusieurs notes. A la suite de cette réunion, je suis amené à faire d'autres notes.

- *Mais à partir de ce moment là, on peut dire que c'est vous qui êtes en charge du dossier ?*
- Non... Non... Parce que moi j'avais demandé... J'étais recteur avant... avant d'être au cabinet de Jospin, j'étais recteur à Rouen, j'avais accepté d'être dans le cabinet en fait le ministre m'avait pas donné le choix puisqu'à la première réunion des recteurs, il a annoncé que je quittais mon poste à Rouen pour entrer dans son cabinet puisque...
- *Mais vous aviez déjà des rapports avec Jospin avant ?*
- Non je connaissais bien Joyeux, qui était un collègue de Paris VI, qui était un ami de longue date, qui était universitaire à Paris VI comme moi, je connaissais Joyeux, je connaissais moins Jospin, je l'avais rencontré deux ou trois fois... Donc c'est sur insistance surtout de Claude Joyeux, moi Jospin je lui avais dit, je veux bien venir aider surtout au début, mais j'étais plus intéressé par les fonctions de Recteur que de cabinet donc euh... Mais donc à la réunion des recteurs, on fait un tour de table, il commence par Aix-Marseille et quand on arrive à Rouen, il dit "Daniel Boussel qui est encore Recteur à Rouen pour quelques jours et qui rejoint mon cabinet", j'avais pas donné mon accord formellement, mais après je pouvais plus dire non, c'était comme ça...
- *Mais ça vous intéressait aussi... ?*
- C'était passionnant comme... C'est la période de ma vie professionnelle où j'aurais fait le plus de choses... Parce qu'en dehors des IUFM, j'ai fait aussi, c'est moi qui suis à l'origine de la politique contractuelle dans les universités.
- *J'avais su...*
- Donc cette réforme majeure... Donc finalement y'a eu trois réformes majeures dans l'université, sous Jospin, y'a eu la politique contractuelle, université 2000 et les IUFM, donc deux c'est pour moi, une c'est pour Joyeux, une demi pour... Donc j'ai fait des choses passionnantes, bon en plus c'est l'occasion quand on est dans un cabinet ministériel de... Bon en plus, j'avais d'excellentes relations avec Jospin parce que comme



il était élu toulousain et comme j'étais ancien président de l'université de Toulouse, bon j'allais souvent à Toulouse avec lui, donc on a fait un peu connaissance... On a fait des choses passionnantes. Mais bon donc là 89, j'avais plus ou moins exprimé le souhait de redevenir Recteur, de reprendre un poste de Recteur... A la rentrée suivante, pour moi dans ma tête, une fois passée la rentrée 89 où le mouvement de recteur était décidé d'habitude, vers août, je reprenais un poste de Recteur. Mais bon, mais à partir du moment où... D'ailleurs je sais pas si dans sa tête... y'avait pas ça... A la limite cette note du 1<sup>er</sup> mars, Joyeux aurait pu la faire, parce que c'était nos idées communes... mais là il m'a poussé à la faire... Après, une fois que ça a été arbitré, moi j'étais amené à discuter avec des gens, un peu améliorer cette note, donc y'en a une du 13 mars qui suit elle le séminaire et qui reprend probablement, j'ai pas le détail, mais qui tient compte des premiers contacts que j'ai eu probablement avec des syndicats... Donc y'a toute une série de notes, voilà 13 mars et puis... Y'a rien entre les deux, c'est-à-dire que euh... Mi mars, moi je considère que j'ai fait un texte d'orientation, que j'ai fait mon travail, parce que là quand même, cette note, elle fait 6 pages, hein... Non 5 pages, là je commence à avoir dressé... Vous verrez d'ailleurs, en relisant hier, j'ai été étonné, je pensais pas qu'il y'avait déjà autant de choses qui avaient été euh... précisées quoi... Donc ça c'est une note importante le 13 mars... Et puis après y'a rien... Y'a quelques notes, 14 juin, 19 juin... Et puis ça redémarre fin juin... Fin juin, septembre... Alors qu'est-ce qu'il se passe entre les deux... Et bien, début juillet, fin juin ou début juillet, Jospin fait une conférence de presse, à laquelle d'ailleurs je n'assiste pas parce que ça m'intéressait pas spécialement...

- *Parce que vous ne pensiez vraiment pas... ?*
- Non, non, pour moi, c'était... Oh, Jospin avait du me poser la question, "Est-ce que ça t'intéresse de... traiter le dossier des IUFM, parce que t'as commencé à le traiter, tout ça... ? Non, non je préfère redevenir recteur..." Y'a plein de gens qui peuvent le prendre, y'a beaucoup de gens du cabinet que ça intéressent, euh... Et puis sans... Un peu comme la première fois, sans...
- *Sans vous consulter... ?*
- Oui... Oh, ben c'est quelqu'un qui... Moi j'ai un peu ce caractère aussi... A la conférence de presse, il annonce qu'il m'a confié une mission, que je serais responsable de la mise en place des IUFM, et il le fait sur la base de... Tout ce qui dit sur les IUFM, c'est... ce qu'il y a dans ces notes, donc sur ces bases là... Donc commence pour moi un travail important, il faut dire que pour moi, c'était pas pour moi a priori euh... une nouvelle extraordinaire, parce que la formation des maîtres, c'était un sujet risqué... La formation des maîtres, y'avait eu avec le Deug instit', les différentes tentatives de rénovation de la formation des maîtres, y'avait eu des échecs cuisants. Dans ce qu'on avait appelé le Deug Instit', ça avait été un fiasco complet, ça s'était enlisé dans des conflits, donc là bon je prends acte de la décision du ministre, j'ai pas vraiment le choix et là je me livre à un exercice traditionnel qui est de rencontrer les différents acteurs, les organisations syndicales...
- *Mais là, on est déjà avant ou après le vote de la loi... ?*
- Ah ben, la loi c'est une loi du 14 juillet 89... Elle était... Oui c'est vrai...
- *Elle était en route...*

- Oui, y'a un épisode que j'ai oublié, c'est que... par ailleurs, dans cette période de la rédaction de la loi... Avec l'article, pour lequel... le seul point sur lequel j'étais pas tellement d'accord, c'est l'histoire des parties communes, j'étais assez réservé...
- *C'était qui, qui... ?*
- Ca, ça, c'était l'idée d'Antoine Prost... C'était le conseiller de Rocard, Antoine Prost, l'historien de Paris I. Qui tenait beaucoup aux parties communes...
- *Et qui est-ce qui justement a rédigé cet article 17 ?*
- Y'a... C'est une rédaction commune, collective. Moi j'ai participé à la rédaction de certaines parties de la loi de 89, donc c'est clair que cet article quand il a été rédigé, j'y ai participé, certainement, euh... Scharpentek bien sûr devait superviser tout ça... Et puis Antoine Prost...
- *Parce que j'ai donc... donc lu les débats à l'Assemblée et au début, l'article est très court, on a ensuite un amendement gouvernemental qui est déposé qui sera finalement le texte qui a été voté. On a l'impression que...*
- Mais quelle est la partie amendement ?
- *Ben en fait tout... tout le texte de l'article 17 est l'amendement, au départ on a un tout petit texte, que j'ai là, où il y a déjà "parties communes", au début on a que ça... (il lit) On a déjà les idées essentielles, mais on a là une version...*
- Ca c'est une version... très Antoine Prost... ça, ça doit être la version Antoine Prost qui... Moi j'avais pas... J'ai participé aux réunions mais j'ai pas attaché d'importance au début, j'ai pas assisté à toutes les réunions, j'ai pas assisté au débat sur la loi, parce que ça traînait donc pour moi... c'était... En dehors de cette note d'orientation, j'estimais que j'avais apporté, bon les idées auxquelles je tenais, je les ai fait passer à travers une note, c'était la base retenue par Jospin et donc effectivement... Début juillet, je me retrouve la loi, qui n'est pas très contraignante, hein, pas très contraignante... et puis la responsabilité du dossier. Alors comme... Méthode classique, je rencontre un certain nombre de... les organisations syndicales, les acteurs traditionnels de la formation des maîtres, l'Inspection générale, un certain nombre d'universitaires engagés dans les MAFPEN, les IREM, euh... quelques structures associatives, des anciens comme de Peretti... qui avait longtemps été... Donc je fais un tour de toutes les personnes qu'on cite, en dehors des organisations syndicales que je reçois très formellement, un certain nombre de personnes qui ont une part dans la formation des maîtres...
- *Vous recevez donc par exemple de Peretti qui avait fait ce fameux rapport de 82... Donc des grands noms de... ?*
- Oui, c'est ça... Oui, oui, de Peretti qui est un... un monsieur... toujours en vie d'ailleurs, je l'ai vu récemment à une remise de médaille, qui est toujours aussi fringant... Euh... et alors je m'aperçois... Et ça alors ça me met dans une grande perplexité, je m'aperçois que si je fais l'intersection, c'est vide... C'est-à-dire que j'exagère un peu peut-être, je m'aperçois que les idées partagées par l'ensemble des acteurs se réduisent à pas grand-chose. Je me dis c'est pas possible, je commence à comprendre pourquoi y'a eu à ce point des déboires dans la formation des maîtres...

- *Et c'est une question à laquelle vous ne vous étiez jamais auparavant spécialement intéressé ?*
- Non, non... non. Je m'étais pas spécialement intéressé à la formation des maîtres, c'est pour ça que je vous ai parlé de la composition du cabinet de Jospin, je dirais presque qu'au début y'a eu une espèce de compétition en disant, tiens, ça... La formation des maîtres, pourquoi c'est pas à l'université... ? On s'est fait, j'me rappelle plusieurs fois la réflexion avec Claude Joyeux, "on va pas laisser le second degré s'occuper de la formation des maîtres, c'est la partie, c'est une des missions traditionnelles de l'université, l'essentiel des étudiants deviennent enseignants, si on les laisse faire, ils vont encore faire n'importe quoi... "
- *Mais par exemple... Mais jusqu'en 89, malgré tout, la formation des... enseignants du 1<sup>er</sup> degré, n'était pas forcément du ressort de l'université...*
- Oui, oui... Mais pour le premier degré, pourquoi pas... C'est un peu comme ça, on avait avancé cette idée... C'est un peu comme ça qu'on est venu dans ce dossier, on avait bouclé un peu la politique contractuelle, je crois pas que... qu'Joyeux commençait déjà à réfléchir à U 2000, un peu donc... C'était un peu, on s'disait on va pas laisser ce dossier sans que la partie supérieur s'en occupe. Vous savez dans les cabinets ministériels, y'a toujours des rivalités, entre les équilibres qu'on a l'habitude d'avoir et...
- *Mais rivalités marquées ou... ?*
- On ramenait un peu notre fraise avec Joyeux, en disant "Nous on a des idées, vous, vous en avez pas..." On était un peu impérialistes... Et donc, c'est un peu comme ça qu'on est venus dans le dossier...
- *Je vous fais un peu préciser, mais quand vous dites que vous étiez impérialistes ou qu'il y avaient des tensions, c'est que... c'était par rapport à l'ensemble premier/second degré ou bien plutôt le premier degré que le second... ?*
- Non c'était l'équipe secteur scolaire contre l'équipe supérieur, on formait une équipe d'abord beaucoup plus soudée, d'abord, parce qu'on était très très peu nombreux, en fait... deux personnalités fortes, c'est surtout ça, et comme on était très copains, on s'entendait très bien... On entraînait toute l'équipe avec nous et y'avait une cohésion très forte... Alors que dans le secteur scolaire, y'avait pas cette unité, donc ça nous donnait... Pis on avait réussi la revalorisation, on avait réussi la politique contractuelle... On avait un peu le vent en poupe, quoi... On avait fait une très bonne revalorisation, ça avait été... On avait signé la revalorisation plusieurs mois avant le secteur scolaire, euh... la politique contractuelle avait reçu un écho extrêmement favorable des universités, je me souviens avoir fait voter à l'unanimité du CNESER la répartition des emplois 89 ce qui était jamais... Je crois pas que ça ait existé d'autres fois dans la, j'y étais allé et je l'ai avais tellement convaincu qu'ils avaient voté à l'unanimité moins quelques abstentions... pour la répartition des emplois... Donc on avait un peu le vent en poupe, ça marchait bien... Et euh... Je pense que c'est probablement ce qui... Et donc je me suis retrouvé en juillet avec ce dossier sur les bras. Avec ce premier tour de... Et alors là... J'étais un peu embarrassé... je pense que l'idée importante que j'ai eu, ça a été de faire une commission... On y arrivera pas sans faire évoluer les positions des uns et des autres. Si je me limite à des échanges toujours formels avec les secrétaires nationaux... Barbarant pour le SNI, Monique Vuailat pour le SNES... Ils viennent apporter la position



officielle, débattue dans les instances, etc. Si on en reste là, ça ne marchera pas et donc... J'ai eu l'idée de composer une commission avec un principe de départ, j'ai demandé aux uns et aux autres de ne pas envoyer leur représentation je dirais la plus institutionnelle et d'envoyer plutôt des "personnes ressource"... C'est-à-dire que j'ai dit au SNI, si c'est Barbarant qui vient... ça sera en permanence la prise de bec avec Monique Vuillat, si c'est le doyen de l'Inspection Générale c'est pareil, ce sera l'Inspection Générale contre les syndicats... Par contre vous avez tous... une personne qui est votre "personne ressource" pour la formation des maîtres, c'est celui qui nourrit la réflexion, celui qui fait les articles dans votre presse syndicale. Celui auquel vous confiez l'organisation des séminaires, de colloques, donc envoyez moi votre personne ressource. Donc c'est comme ça que... Ils m'ont envoyé un peu leur théoricien, pas leur théoricien, mais leur... personne ressource...

- *J'ai la composition (je sors le rapport)*
- Vous avez la composition... Ah vous avez des archives...
- *Ben j'ai trouvé ça à l'IUFM à Lyon...*
- Oui d'accord, vous avez... C'était Maillard qui était pour la...
- *C'est intéressant c'est que quand on a la liste comme ça, on a l'impression que les gens sont là ès qualité, c'est-à-dire selon leur grade universitaire, enfin selon leur profession...*
- Oui, ils sont jamais mentionnés comme appartenant à une organisation... Et même je leur avais dit au départ, vous m'envoyez votre personne ressource et la position qu'elle adoptera et que j'utiliserai, elle ne vous engagera pas... Et à la limite, vous pourrez dire que... Si vous voulez, pour conduire une réflexion, moi j'avais besoin du point de vue de... de l'éclairage syndical. Je ne pouvais pas avancer dans ma réflexion et me rendre compte après que j'étais complètement coupé de ce qu'acceptait un syndicat ou de ce qu'il n'acceptait pas... Donc je me suis dit, il faut que ce soit la personne ressource, j'ai prévenu dès le départ... Ils voulaient venir là, tous les grands chefs... en disant "non..." pis si la conclusion que j'en tirerai, si le rapport que j'en ferais parce que dès le départ, il était clair qu'il fallait faire un rapport, bon... C'est pas parce que tel point aura été approuvé, aura été inspiré même par... la personne de votre syndicat qu'elle vous engagera. Donc c'est des personnes qui viennent ès qualité, mais un peu plus que ça... C'est votre personne qui nourrit la réflexion... Ses points de vue sont pas forcément suivis, quand il propose quelque chose, c'est pas forcément reçu, pas forcément retenu par le secrétariat national ou par le congrès, c'est des personnes ressources. Donc y'avait Maillard, Radigue... ou est-ce qu'il est ? Radigue pour le SNI... Jeanne Bolon, pour le SGEN-CFDT, il y avait... Comment il s'appelle Bouillon qu'est arrivé après, là c'était un peu plus épisodique, qui était le théoricien du syndicat... les professeurs d'école normale, celui qui faisait pratiquement tous les textes. Y'avait... Bon ensuite, j'ai mis quelques universitaires engagés... dans la formation continue, dans la formation des enseignants. Donc y'avait Cornu, qu'était président de la MAFPEN de Grenoble, un président d'université qu'était Bonneau, qu'était au niveau de la conférence des présidents celui qui s'intéressait à ces questions... Dubois, ça devait être probablement la représentante officielle au début du prof d'écoles normales, puis Bouillon s'y est joint. Y'avait la directrice de l'INRP pour avoir des personnalités, un directeur de CPR, Gaborieau, un inspecteur d'Académie, que je connaissais bien, Garnier, qui était inspecteur d'académie dans l'Eure

- *Et qui était quelqu'un qui était aussi qui s'intéressait à la question plus particulièrement... ?*
- Non... C'était pour le point de vue... D'abord c'était un bon inspecteur d'académie... Ensuite il était parti à la retraite... Je me disais il aura du temps, il m'aidera à rédiger. En fait, il a eu des problèmes de santé... cardiaques, il était, il a pas tellement pu travailler. Y'avait Jullien, qui était professeur d'université... de Marseille mais qui était un des vieux militants des IREM qui s'était intéressé à la formation des maîtres, c'était composé comme ça... Si y'avait un inspecteur général aussi qui a joué, qui a joué un rôle très important, puisque c'était Régis Demounem puisque c'était quelqu'un qui réfléchissait à ces questions, qui s'était pas... Il a été après doyen des sciences de la vie, mais à l'époque il était pas doyen, donc c'était pas... Alors donc... Je leur ai proposé qu'on travaille un peu sur le mode du séminaire universitaire. On est une vingtaine de personnes, nous on va se poser les questions suivantes... J'ai un peu imposé le plan ! Euh... Première partie, on va se poser quelles compétences on attend aujourd'hui d'un enseignant. C'est le plan, c'est le plan du rapport... Ensuite on verra ce qui... comment se passe l'acquisition de ces compétences... Notamment l'alternance, l'alternance... Et puis il restera une troisième partie qui s'est avérée elle difficile... qui était quelle structure on met en place. Pour réaliser ces... cette formation. Donc la partie statutaire, institutionnelle...
- *Et pourquoi, enfin comment vous articulez vous ce plan ?*
- Parce que ça me semblait un plan logique... Comme toujours quand on fait un séminaire universitaire de ce type... Ca marche bien si on a une qualité de participation et puis si on a un peu structuré au départ. Donc je leur ai dit, on va réfléchir dans l'ordre, on va traiter les choses dans un ordre logique, la première des questions qu'on va se poser, c'est "quelles sont les compétences qu'on attend aujourd'hui d'un enseignant ?"
- *C'est-à-dire quels sont les enseignants qu'on veut former... ?*
- Voilà, quelles sont les compétences dont a besoin aujourd'hui un enseignant pour exercer son métier. Deuxièmement, quel contenu et quelle méthode ? pour acquérir ces compétences, pour former... Et puis troisième point... dans quels instituts, mais ça... pff... Alors la première partie c'est très bien passée, parce que c'était l'enthousiasme des débuts, du séminaire... Et au bout d'un moment, euh... il m'a semblé assez rapidement, il m'a semblé au bout de deux séances, je me suis dit "faut aller vite, faut conclure"... Et donc j'ai demandé à...
- *Excusez-moi, mais parce que vous avez fait beaucoup de séances ?*
- Ah oui... On en a fait une bonne dizaine... hein, on a travaillé l'été, on a pris le minimum de vacances, fin juillet-début août... on a travaillé en juillet une ou deux séances, on a travaillé en septembre... toutes les semaines pratiquement, donc on a du faire... pas mal de séances, ça allait vite, hein, le rapport devait... je l'ai rendu en octobre, donc c'était pas... c'était rapide... Donc au bout de deux séances, la réunion était stabilisée et assez intéressante... Donc...
- *Alors je voulais poser une question... Vous aviez... par rapport au ministre... Quel cahier des charges vous aviez ?*
- Ben mettre en place les IUFM...

- *C'est-à-dire, vous aviez autre chose... C'est vrai que...*
- Non, non... J'en discutais avec lui... De temps en temps, je... D'ailleurs, c'était souvent dans l'avion Paris-Toulouse, quand il avait pas envie d'en discuter, comme c'était le matin, on discutait de l'équipe, des fois il était fatigué... Mais il m'a un peu laissé carte blanche, mais j'me souviens, c'est un peu comme ça... Mais quand je suis arrivé à Lyon, y'a eu un conflit un peu difficile avec Millon, parce que la région Rhône-Alpes a décidé que l'Education Nationale s'occupait mal de la formation...
- *Oui, oui, j'ai lu ça...*
- Donc ils ont décidé qu'ils allaient s'en occuper ! Et carrément, le président du Conseil régional a déclaré que c'était pas du tout, que l'Etat comptait plus quoi... Alors j'ai demandé à Jospin, "quelle est l'attitude que je dois prendre ?" Il m'a répondu, presque mot à mot "Si je te met à Lyon, c'est que je pensais que tu étais capable de t'en sortir tout seul... Donc que t'étais... Tu fais comme un grand, quoi", ça voulait dire grosso modo. Et là c'est pareil, j'avais une grande autonomie, mais ça tient... Parce que... Jospin, en dehors du fait que c'est flatteur pour moi, il me faisait confiance, mais c'est un dossier qui était politiquement risqué... Et donc, il avait aucun intérêt à monter en première ligne. Et d'ailleurs moi ça me convenait... C'est-à-dire, il fallait qu'il laisse ce dossier se dérouler avec une certaine autonomie et que j'en ai la responsabilité... Ce qui permettait lui, en cas de... si le dossier avait mal tourné... Bussel a mal mené le dossier, bon ben je le confie à quelqu'un d'autre ! Il était pas, il avait aucun intérêt à montrer trop... Y'avait une phase de réflexion, de gestation du dossier... En dehors de ce qui était la note qui était la base de... de ce qu'on avait convenu... C'était un peu ma feuille de route, ma note du 13...
- *Mais qu'est-ce qu'il y avait déjà dans cette note, la note du 13... Parce que comme je l'ai pas...*
- Ben je vais vous la donner, vous la lirez tranquillement... Donc voilà... Et je pense que c'est à la deuxième séance que j'ai demandé aux 4 qui participaient le plus à la discussion, donc de mémoire, c'est Régis Demounem, Maillard, non en fait ils étaient 5... Radigue, Meirieu aussi, qui avait beaucoup participé à la discussion... Et probablement Cornu...
- *Je crois que c'est marqué... (nous regardons sur l'avant-propos du rapport)*
- Ah bon, ben ils étaient plus nombreux... Bolon, Cave,... Obin... Bon, je leur ai dit... Vous allez vous rédiger... Vous allez vous faire une rédaction... euh... Et on, la séance est... Vous me l'envoyez avant telle date et la séance suivante, ce ne sera pas de rediscuter sur le sujet, mais ce sera de valider ou pas votre texte. Et donc, y'a eu quelques amendements à leur texte, mais... Ils ont fait un gros travail, parce que m'en dit Demounem, qu'a été un des plus actifs dans le dossier, si avec Maillard... Parce que bon Cornu, Meirieu, probablement aussi... mais bon... Donc ils nous ont présenté un texte, mais c'est pas du tout... Bon je l'ai en archive, enfin je sais pas... A moins que... Ce serait peut-être intéressant de le comparer. Et donc arrive la troisième séance et on a... validé la partie "Quelles compétences professionnelles ?" Ensuite on a travaillé sur la partie Alternance, enfin comment ça s'appelle "Comment articuler les connaissances théoriques et les connaissances pratiques/professionnelles ?" La commission a déjà été un peu plus tendue... Bon faut dire que la méthode avait ses limites, c'est-à-dire que le consensus... au fur et à mesure qu'on avançait... Quelles compétences, c'étaient des idées assez générales... Et là on commençait à voir des idées euh... beaucoup plus



pragmatiques hein... Là quelqu'un qu'a joué un rôle important, c'est Jeanne Bolon, oui, dans cette partie, c'est quelqu'un qui... donc elle a apporté des contributions importantes, et puis ensuite on est passé à la troisième partie, c'est-à-dire la formation "Choisir le métier d'enseignant, être élève d'un IUFM, devenir enseignant", c'est-à-dire comment se déroule la formation, les structures etc. Alors là, ça n'a pas marché, ça a été euh... enfouis... Tout a tourné autour de "Faut-il un concours à l'entrée ?" Les gens du premier degré et du SNI étaient pour une formule très proche des écoles normales, concours à l'entrée après la licence et deux années de formation. Idée que refusait le SNES et que je n'ai pas retenue non plus, pour une raison simple, c'est qu'à une période où il fallait former beaucoup d'enseignants, l'idée qu'on allait recruter... Parce qu'en fait le recrutement des profs du second degré, il se faisait à bac +4... On passait une licence, on préparait le CAPES... Donc c'était de fait, un recrutement à bac + 4. Si on avait recruté juste avec la licence, juste dans la foulée de la licence à bac +3, ç'aurait été interprété comme une dévalorisation, Jospin a trouvé la méthode pour avoir beaucoup de profs... Il les recrute à bac +3 au lieu de bac+4... C'était pas possible... Donc on s'est quittés sans aucune conclusion. J'me rappelle qu'ils m'ont souhaité à la dernière séance, donc il devait me rester peut-être quinze jours trois semaines pour rédiger mon rapport, ils m'ont tous souhaité "Bon courage !" en me disant qu'est-ce que vous allez trouver comme formule et euh...

- *Vous aviez déjà une idée ou... ?*
- Non, non... Pendant longtemps, j'ai cru qu'on arriverait à un accord, un consensus... Et en réfléchissant bien, euh... Euh... J'avais une formule que j'employais à l'époque, je sais pas si je vais la retrouver, en fait il s'agissait d'écrire 5 (**il se saisit d'un papier et d'un crayon**), je me suis dit voilà... Donc de toutes façons la formation va durer 5 ans. Le SNI écrit  $5 = 3+2$ , ça c'est le SNI. Le SNES écrit  $5 = 4+1$ ... Il reste plus qu'une solution...
- *Alors attendez... 3, c'est-à-dire... ?*
- 3 c'est la licence, le concours et deux années de formation. Le SNES veut 4 années, recrutement à bac+4 et comme préparatoire pour aller vers le 4+2... Parce qu'une revendication du SNES, c'était on recrute à bac+4, comme tous les cadres supérieurs, on disait le DESS c'est bac+4, nous sommes les cadres supérieurs... Donc on va transitoirement accepter le 4+1 et ensuite ce sera le 4+2, on demandera 2 années de formation. Alors je me suis dit... Il ne reste plus qu'une solution, c'est d'écrire  $5 = 3+1+1$ , ça veut dire la licence, une année de préparation, le concours au bout de l'année de préparation, une année en IUFM, le premier 1 étant aussi une année en IUFM, préparatoire en IUFM. Ce qui a amené à mettre le concours au milieu de la formation. Donc l'IUFM c'était ça, c'était pas ça, ni toute à fait ça... Formule donc un peu bâtarde, un peu surprenante... Mais qui n'était pas dépourvue d'intérêt... En France traditionnellement, les concours pilotent un peu la formation en aval, et donc cette formule avait un corollaire c'était si on fait évoluer le concours en mettant une épreuve professionnelle, qui permet de détecter l'aptitude professionnelle, on fera évoluer l'année en amont, l'année de préparation...
- *Et donc on a bien là déjà l'idée d'une incidence, l'idée de faire évoluer par les IUFM le contenu du concours ?*
- Oui, oui, oui, oui... Dès cette période il est clair que si on ne veut pas que ce soit une année purement académique, il faut faire évoluer les concours. Parce que si c'est des

concours complètement académiques, ce qui n'est pas dépourvu complètement d'intérêt, de contrôler la formation académique, à ce moment là on ne fera pas évoluer la préparation. Et puis aussi, autre formule, y'avait des gens qui étaient favorables à un concours en fin d'IUFM. Euh... On recrutait des gens à l'IUFM mais il n'était pas encore fonctionnaires, ils n'étaient fonctionnaires qu'après... Donc une formule à l'allemande où on a un diplôme qui vous permet d'être prof mais on est pas engagé comme prof. Mais en France, bon je les ai pas suivis dans cette approche là parce qu'en France, on lie tellement recrutement et formation pour les enseignants, que ça aurait été une telle évolution que... En clair, ça voulait dire, vous rentrez dans les IUFM comme dans une école d'ingénieur et à la fin de l'IUFM, faut vous trouver un employeur... Donc il faut se présenter au concours de recrutement et on devient fonctionnaire pas nécessairement... On peut très bien avoir son parchemin de prof et ne jamais être prof. C'est-à-dire que l'IUFM vous délivre un titre comme quoi vous avez la compétence pour devenir enseignant. Mais ensuite vous ne réussissez pas le concours ou vous ne trouvez pas de chef d'établissement qui veuille de vous... ou...

- *Il y aurait pu avoir un compromis entre les deux, avec certains sont sur un deuxième concours avec certification et marché du travail mais ç'aurait été...*
- Oui... ç'aurait été... Mais... Ca ne manquait pas d'intérêt, ça... C'est-à-dire que ça résolvait le problème des maîtres auxiliaires, ça... On avait à ce moment là un vivier plus large pour le recrutement et chaque année on pouvait très bien faire des concours pour le recrutement principal et faire des listes complémentaires, comme on fait dans le premier degré. On critique beaucoup, souvent les listes complémentaires dans le premier degré, mais ça évite les maîtres auxiliaires, y'a jamais eu de maîtres auxiliaires... ce sont des concours avec des listes complémentaires, donc on rentre au fur et à mesure de la liste complémentaire. Donc c'est cette partie là qu'a été un peu... un peu conceptuelle... Y'avait aussi plein de sujets de conflit. Y'avait la place de l'agrégation...
- *Oui parce que j'allais dire... finalement l'agrégation n'a pas évoluer... Elle est restée complètement...*
- Ben voilà... Ca c'était la bêtise à pas faire, traiter de l'Agrégation. Y'avait de ma part premièrement de la prudence, notamment l'agrégation, je me suis dit, si je traite l'Agrégation, ça c'est tranquille, ça marchera pas, donc y'a une formule qui consiste à dire les agrégés font leur stage en... Y'a d'autres choses que je n'ai pas traité non plus, c'est la validation universitaire... C'était une revendication... Est-ce que quand on sort de l'IUFM on doit... C'est équivalent à une maîtrise ? par exemple, est-ce qu'on a droit à une maîtrise ? Après tout les étudiants d'IUFM, ils ont une licence, ils ont fait une formation à un concours difficile, ils ont fait une année de formation professionnelle. Pourquoi est-ce qu'ils n'auraient pas euh... l'équivalent au moins d'une maîtrise, une reconnaissance universitaire. Y'a toute une série de ces questions que je n'ai pas traitées, à la fois par prudence et pour une question de méthode. Parce qu'il me semble qu'on ne pouvait pas a priori traiter les relations entre les IUFM et les universités. Fallait bien que y'ait des vrais sujets à débattre, des vraies questions à traiter pour que progressivement se nouent des relations fortes entre les IUFM et les universités... Donc y'avait à la fois une question d'ordre tactique et puis une question de méthode. Donc ça a amené au rapport qui était... que j'ai rendu le... En octobre 1989, je crois... Le 10 octobre 89, je crois, qui m'a... rédigé un peu, j'ai passé un week-end affreux, pour finir de le rédiger. J'ai bénéficié, je le mets d'ailleurs de l'aide de Paquita Morellet qui est une linguiste, une normalienne agrégée de lettres qui me reprenait mes feuilles les unes après les autres en corrigeant les fautes d'orthographe, de français...

- *Donc sur la forme, pas sur le fond... ?*
- Oui sur la forme, pas sur le fond, sur le fond elle a rien changé, mais je lui balançais... La dernière semaine a été affreuse, parce que je... j'avais quand même des délais. Donc euh... Je faisais des collages, des... Elle, elle reprenait mes feuilles, elle enlevait les répétitions, les fautes de français, ça m'a beaucoup aidé d'ailleurs, parce que sinon, ç'aurait été bourré de fautes de français, d'orthographe, de répétition... voilà donc ça été rendu le 9 octobre et voilà... Donc ça c'est la première partie... Après...
- *Octobre 89... D'accord... Mais les 3 IUFM pilotes étaient pas déjà en place ?*
- Rentrée 89 ? Non, après, après... Y'avait deux questions... deux obstacles... D'abord il fallait aller assez vite. Pour une question d'abord de calendrier politique : y'avait des élections en 93, des élections législatives qui s'annonçaient difficiles pour la gauche. Et qui l'ont été d'ailleurs... Donc une alternance politique qui était prévisible. Bon c'était un argument que j'ai beaucoup utilisé face à mes interlocuteurs syndicaux... "Jouer le jeu, jouer le jeu parce que sinon en 93, les IUFM seront balancés..." Il fallait absolument que les IUFM soient en place le plus vite possible. Ça a été un argument... Les responsables syndicaux avaient bien conscience que leur tactique habituelle de jouer la montre, de faire traîner, d'obtenir des choses au dernier moment dans les négociations, ça avait des limites... Il fallait aller vite... Et deuxièmement c'était un dossier techniquement très difficile. Ensuite, il fallait prendre des institutions existantes, les fusionner dans une même institution, y'avait des aspects euh... beaucoup de textes à changer, beaucoup de négociations à mener, parce que... dans le texte, il fallait négocier ensuite avec les profs d'école normale, les directeurs d'école normales, les inspecteurs pédagogiques régionaux, les profs des CPR, etc. les ENNA, donc y'avait un lourd euh... une lourde partie de négociation. Donc c'est pour ça que j'ai proposé qu'il y ait une phase expérimentale. Donc qu'on mette en place les IUFM dans un nombre limité d'académies, deux ou trois, de telle façon qu'on puisse les mettre avec un bon chef de projet et qu'on puisse les pilotes quasi directement du ministère, que les directions et bureaux du ministère, chacun dans leur domaine de compétence pouvait suivre les 3 IUFM pilotes. Donc au fur et à mesure de l'élaboration des textes, on s'appuyait sur les 3 IUFM, hein... Avec le risque hein, que les choses étant pas complètement bouclées, on aurait certainement des fois où... un certain nombre de choses...
- *Alors comment est-ce que vous avez choisi les trois académies ?*
- Alors je peux vous le dire simplement. Y'en a une, une qui s'est imposé assez rapidement, c'est que l'Académie de Grenoble, a toujours eu une tradition dans la formation des maîtres... L'université avait toujours été très présente dans la formation des maîtres... D'ailleurs je pense que c'est une des raisons des bonnes performances de l'Académie de Grenoble qui réussit bien dans le secteur scolaire, c'est qu'il y a toujours eu une forte implication de l'université au côté des... des profs du second degré... Donc l'université de Grenoble est une université dynamique qui a toujours été impliquée dans la formation des maîtres. Donc c'est... c'était un terrain, en plus on avait un chef de projet, qu'était Cornu, qu'était dans la commission, qu'était le responsable des MAFPEN à l'époque... Donc c'était un choix qui s'imposait... Donc Lille... Pourquoi Lille ? (silence) c'était parce que... En plus Grenoble avait l'avantage d'être en territoire euh... très dispersé géographiquement... Donc y'avait 5 écoles normales, un terrain géographique éloigné, et donc c'était aussi une configuration des dispositifs de formation. Au contraire, Lille,

c'était concentré, c'était une grosse académie euh... Deux départements, donc c'était au contraire, moins d'institution et puis y'avait aussi une université lilloise qui était... Et puis le recteur était Claude Pair à l'époque, il avait été au cabinet de Chapuis... Il avait été l'un des rédacteurs de la loi d'orientation, il avait été ensuite recteur à Lille, donc ça l'avait toujours intéressé... Donc je pense qu'il y avait aussi la garantie de Claude Pair qui était que les choses se passent bien... Et puis Reims, c'est très curieux, c'est Christian Philippe qui était le recteur de Reims qui... Ancien directeur des enseignements supérieurs, qui m'a fait valoir un argument que j'ai retenu, en disant : "Reims, c'est une académie qui est toujours à la traîne. Reims est jamais une académie qui fait des choses qu'on remarque..." Il était jeune recteur de Reims, ça faisait pas longtemps qu'il y était... "Il m'avait dit, tu devrais donner à Reims pour une fois un rôle moteur"... Bon, ben, je le connaissais comme ancien directeur des enseignements supérieurs, donc c'était quelqu'un de qualité, donc je me disais que c'était une certaine garantie. Alors ça a été un des critères... Je pensais... Lille et Grenoble c'était à peu près imposé toutes seules... Il fallait une grosse académie : les grosses académies en France, c'est Versailles, Créteil, Lille... Euh... Versailles, euh... était pas vraiment intéressée... Créteil c'était déjà une académie qui souffrait... Pour le fonctionnement. Dans les grosses académies, Lille était une académie qui fonctionnait bien, avec en plus un développement universitaire important, un certain enthousiasme des gens à faire des choses nouvelles, donc c'était... Reims c'était un peu plus épisodique. Je crois que c'est vraiment Christian Philip qui a arraché Reims – IUFM pilote, quoi...

- *Et alors la suite alors du dossier... ? Une fois que le rapport a été rendu, vous avez eu quel genre d'écho ?*
- Et bien, y'a une note là-dessus... Ca a été plutôt favorable, les syndicats n'ont pas trop protesté, ils ne savaient pas bien quel était le statut de mon rapport, donc euh...
- *Vous le saviez vous-même... ?*
- Ben je savais pas ce qu'il deviendrait... Moi j'avais rendu un rapport... Euh... Alors... Ben y'avait la rédaction... Y'avait une note sur la rédaction, (**il fouille dans les notes**) le SNI-PEGC, commentaires, le SNES, les positions, les commentaires, le SNESup, le SGEN, le SNETAA... Bon le... Les réactions sur le moment n'ont pas été négatives, parce qu'ils voyaient pas très bien quel était le statut... Donc y'a eu un certain flou pendant un moment, qu'est-ce qu'on fait du rapport Boussel, ce qui fait que... finalement Jospin envoie une lettre, je vous en donnerai un exemplaire, là j'ai des tas de doubles, donc je vous en donnerai un exemplaire, de toutes façons... j'ai un copieur là haut, on pourra faire des copies... Euh... Qui sont les destinataires, on sait pas très bien... Là-dessus, je lui propose qu'il envoie une note, une lettre à l'ensemble des acteurs pour dire qu'il m'avait confié ce rapport et il le reprend à son compte. Une lettre de Jospin donc qui est une lettre de trois bonnes pages et un morceau de quatrième qui reprend à son compte le rapport, les trois IUFM pilotes, "Grenoble et Lille disposent d'atouts indéniables, d'un savoir faire reconnu dans la formation des enseignants, plus une ENNA". Ah oui, y'avait un argument pour Lille, c'est qu'il y avait une ENNA... Y'avait un argument pour Lille, c'était qu'il y ait une ENNA, pour les IUFM pilotes, il fallait qu'il y en ait un... "Quant à Reims..." Bon il reprend, il redit... reprend à son compte "Les réflexions ont été menées, elles ont permis d'aboutir à un consensus sur les points importants. Donc c'est cette lettre que Jospin envoie en février aux partenaires... Et sur cette base là on reprend les IUFM pilotes... Ce que je continue à faire. Alors à ce moment là j'ai un peu modifié mes méthodes de travail, j'ai d'abord recruté une



collaboratrice de haut vol, qui était Anne Giami, qui est maintenant chargée de la recherche au Ministère, qui était une jeune énarque, qui est une administrative, administrateur civil. J'ai demandé au directeur de nommer euh... si possible un sous-directeur responsable du dossier, et donc dans chaque direction j'avais non pas le directeur, parce que je sais très bien que les directeurs n'ont pas le temps... si vous voulez les réunir tous ensemble, c'est possible une fois par mois... Donc chaque direction m'a envoyé des représentants, j'ai demandé aussi très vite qu'on mette en place une sous-direction responsable des IUFM, ça, ça a été une bagarre, hein, parce que y'en a qui parlait de mission, de... j'avais lu un jour dans un article quelque chose qui m'avait frappé, alors que... Alors que le Général de Gaulle avait pendant des années affirmé qu'il fallait réformer l'université, c'était retrouvé avec le mouvement de mai 68 parce que l'université avait, c'était pas réformé... Je sais pas qui avait écrit cet article mais il disait que jamais, on a pris la précaution de nommer une structure administrative chargée de la réforme. Donc quand on dit qu'on va faire une réforme et qu'on ne crée pas une structure administrative pour cette réforme, les structures existantes ne font rien pour que les choses évoluent... Toutes proportions gardées bien sûr, je ne me prends pas pour le Général de Gaulle, euh... je me suis dit... ça m'était resté dans la tête... Je me suis dit, si je n'ai pas une sous-direction euh... qui... s'occupe des IUFM, si y'a pas une sous-direction de la formation initiale des enseignants, avec des bureaux etc. ça n'avancera pas, je vais être prisonnier en permanence de la mauvaise volonté des autres directeurs, qui n'auront pas envie de faire bouger les choses...

- *Qui auront autre chose à faire... D'accord, mais quand vous dites, que vous avez réussi à faire nommer un sous-directeur par direction, c'est-à-dire que c'est quelqu'un qui avait d'autres attributions ou qui était... ?*
- Non alors... Je mélange un petit peu quand même, parce que... euh... bon... d'abord j'ai étoffé... Au niveau du cabinet, j'ai pris une assistante au niveau du cabinet pour avoir plus de force de frappe au niveau du cabinet, ensuite pour les sous-directeurs, on en reparlera, ensuite j'ai créé une sous-direction des IUFM à la direction des enseignements supérieurs... Ca a été difficile, Olivier Scharpentek y était pas favorable, parce qu'il était par ailleurs dans une problématique de modernisation de l'Etat qui consistait à diminuer le nombre de structures dans l'administration centrale. Il me disait "on me demande de diminuer le nombre de sous-directions et tu veux que j'en crée une en plus..." Comme toujours, y'avait des problèmes de locaux rue Dutot, alors là j'avoue que j'ai mis en balance ma présence, j'ai dit "moi je refuse de continuer à travailler si y'a pas de... si j'ai pas une sous-direction". Et en plus, j'ai obtenu de recruter quelqu'un pour la sous-direction quelqu'un de remarquable qui était Clara Danon. Ca a été important... Qui a longtemps été sous-directrice... Si, j'insiste, parce que c'est important... Elle passait déjà à l'époque comme une des brillantes, si vous voulez dans les administrateurs civils y'a des énarques qu'arrivent au Ministère, y'a des énarques qui sont plus ou moins brillants. Clara Danon passait clairement pour un des espoirs de cette... Quelqu'un qui sera un jour directeur etc. Donc non seulement, y'avait une sous-direction, mais à la tête de cette sous-direction, y'avait une sous-directrice dont rêvait tous les directeurs... Clara Danon, y'avait au moins 4 ou 5 directeurs qui voulaient la recruter dans leur direction. Donc ça, ça a été important, donc... Et puis en dehors de ça... Mais ça, la sous-direction, elle s'est mis en place assez tardivement, j'anticipe un peu, elle s'est mis en place fin 90... Elle s'est mis en place oui... à la rentrée 90... Mais dès la remise du rapport, j'ai piloté le dossier, donc avec l'aide d'Anne Giami... Et avec une équipe auprès de moi, je crois qu'on se réunissait toutes les semaines, le lundi après-midi... Toutes les directions qui étaient compétentes

sur le dossier, qui avaient une compétence sur le dossier, étaient représentées, non pas par un directeur, mais par un sous directeur...

- *Mais donc avec des interlocuteurs privilégiés... C'est ce que vous disiez au début...*
- Voilà, et ça, ça a été mis dès le début 90, fin 89, début 90, a été mis en place une structure permanente qui faisait que toutes les semaines, je les réunissais autour de moi, ils devaient me rendre compte de ce qu'ils avaient fait pendant la semaine, on se partageait le travail, vous la semaine prochaine vous allez rédiger tel texte, l'arrêté... qu'est-ce qu'il y'avait à rédiger... ? Le statut ? Le droit d'option ? Le décret de dévolution ? Ca la loi de dévolution, ça a été traité par Bernard Debry... qui s'occupait des relations avec le ministère de l'intérieur, j'avais mis une structure qui à la fois suivait les IUFM expérimentaux, pilote et préparait les textes... donc et ça a abouti... bon... un autre mode de travail... Avec les sous directeurs... Bon parfois un directeur venait, mais je leur avais dit, je comprends parfaitement que vous ayez pas la disponibilité pour venir à nos réunions en permanence toutes les semaines, mais il nous faut une personne qui vienne, toutes les semaines, toujours la même...
- *Un interlocuteur attitré, quoi...*
- Voilà... En disant... je voulais pas que... C'est l'avantage de connaître le fonctionnement de cette maison, le risque c'est que, comme on change sans arrêt d'interlocuteur, avec... et que vous avez comme réponse permanente "ah ben je savais pas, untel me l'a pas dit..." Et donc là vous aviez en permanence, si le texte était pas prêt, je savais qui était responsable de... du fait que le texte ne soit pas prêt...
- *Et donc vous avez travaillé comment... Enfin vous avez commencé par quoi ?*
- On va voir, (**il regarde les archives**) bon y'a eu en permanence des négociations, c'était... Création d'emplois, note... disposition des allocations à mettre en place, dossier... "j'organise mardi 10 dans mon bureau une réunion..." Rien à voir... C'est un dossier toulousain, "médiatisation du dossier IUFM". Discours du 23 août... C'est un peu tout, y'avait des discussions traditionnelles avec les syndicats, j'ai rencontré un nombre infini de fois les directeurs d'école normale, les profs d'école normale... Donc y'avait ce qui est classique dans ce genre de dossier, les négociations avec les partenaires, voir la communication, préparer les discours du ministre, intervenir dans différentes instances, y'avait une autre partie que j'ai prise, qui est peut-être plus originale, j'ai pris en charge le pilotage administratif du dossier. Comme il y avait pas de... On aurait pu dire, c'est le directeur des enseignements supérieurs...
- *Qu'est-ce que vous appelez le pilotage administratif ? La préparation des textes ?*
- Quand vous traitez un dossier, y'a une partie cabinet euh... conception du dossier et après il est traité par une direction... Par exemple, la politique contractuelle des universités, une fois passée la partie conception, sortie de la circulaire en mars 89, que j'ai entièrement rédigée, après on a nommé Armand Frémond, recteur de Grenoble, directeur de la programmation et du développement universitaire donc il a pris en charge la politique contractuelle. Donc euh... Là... Ce qui aurait été normal, ç'aurait été de confier à Franck Metras, le directeur de l'enseignement supérieur, le pilotage du dossier. A partir du moment où Jospin a écrit cette lettre aux partenaires, en disant, je reprends les conclusions de Boussel, il aurait pu dire que c'est Franck Metras qui pilote le dossier. Mais

c'était aller à l'échec immédiat... Pour une raison simple, c'est que le directeur des écoles était fortement impliqué dans le dossier. Lui, il était plutôt défenseur des écoles normales... Le directeur des lycées et collèges, lui, était pas ravi de voir disparaître les CPR... Donc c'était un dossier en fait multidirections, donc ç'aurait rapidement tourné en bagarre entre les directions, c'est-à-dire que c'est une logique d'institutions qui se défendent, l'Inspection Générale qui est très présente auprès des directeurs, qui l'est toujours, auprès de la direction des Lycées et Collèges, aurait aussi joué la défense des CPR. Donc on se serait retrouvé avec un directeur de l'enseignement supérieur qui avait contre lui des égaux. Comme c'était moi qui pilotait le dossier, moi j'étais du cabinet, j'avais l'aval du ministre, la confiance du ministre, j'étais en position de donner des ordres aux directeurs mais en fait, ils ont je crois modérément apprécié quand je leur ai dit de ne pas s'en occuper, laissez moi m'en occuper, nommez moi un bon sous-directeur, proposez un bon sous-directeur pour faire les dossiers... et donc je me suis constitué une sorte de direction fictive je dirais qui était constituée de sous directeurs pris dans les directions qui avaient à traiter le dossier. Je pense que ça a été déterminant... Donc ça a avancé au rythme où ça devait avancer, y'avait pas de frein, personne ne pouvait me dire, le directeur des écoles ne pouvait pas avancer des arguments qui visiblement étaient simplement fait pour contrer le directeur des enseignements supérieurs. Bon il était pas là le directeur des écoles, il m'envoyait quelqu'un d'autre... Ca c'est pas inintéressant, en terme de pilotage de dossier...

- *Oui, c'est original comme méthode...*
- C'est une espèce de... On peut tout à fait dire une sorte de direction fictive, constituée de morceaux de sous-directions. Donc c'est comme ça que le dossier a été traité, à la fois avec les IUFM pilotes et puis avec cette coordination de... tous les lundis. C'est un peu comme une direction. Moi j'ai été directeur quelques temps, à l'enseignement scolaire... Y'a une réunion chaque semaine, le directeur réunit les sous directeurs et les chefs de bureau importants, là c'était pareil, je réunissais des sous-directeurs issus de bureaux différents, mais... Alors, ça c'est la partie... Mais... Alors dans la partie cabinet... je dois vous dire que... J'ai passé beaucoup de temps à dialoguer, y'a un argument qui a beaucoup séduit... Je l'ai beaucoup utilisé, c'est le caractère universitaire... quand je recevais le syndicat des professeurs d'Ecole Normale et qu'ils me disaient, mais qu'est-ce qu'on va devenir... je leur disais, mais des universitaires ! Donc qu'est-ce que ça veut dire... ? Qu'est-ce que... ? Donc ce que j'ai fait avec les partenaires, plus que des négociations catégorielles, c'est une espèce de... d'évolution des mentalités et des cultures, quoi... Nos discussions étaient... avec le syndicat des profs d'école normale, ça a été mais qu'est-ce que ça veut dire pour un prof d'école normale, de devenir, d'être dans une institution universitaire... Ca a été de longues discussions d'ailleurs, qui duraient des heures et des heures... Donc d'ailleurs ils ont plutôt gardé un bon souvenir, quoi... Bon avec les directeurs d'Ecole Normale, ça a été plus... Je dirais plus négociation traditionnelle quoi... les directeurs d'Ecole Normale, ils étaient, ils étaient une centaine... quoi... Quand on regardait la pyramide des âges, on s'apercevait qu'il y'en aurait pas beaucoup qui seraient en fonction dans quelques années. Donc j'ai demandé, j'ai eu beaucoup de mal à l'obtenir, mais je l'ai obtenu, j'ai demandé, qu'on leur fasse un cadeau... quoi... qu'ils deviennent tous inspecteurs... Ce qui pour eux était un sacré cadeau, parce que la plupart d'entre eux étaient profs, certifiés ou agrégés, devenus directeurs d'école normale, ou bien des anciens inspecteurs du premier degré, devenus directeurs d'école normale et j'ai demandé qu'on les transforme en inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs d'académie... Mais on m'a dit, mais c'est pas possible...

- *Les professeurs d'école normale, c'étaient plutôt des gens du second degré ?*
- Les directeurs là dont je parle...
- *Ah d'accord...*
- Oui, oui... Ils avaient été profs, ils avaient été inspecteurs du premier degré et donc c'était une sacré promotion, on disait, "mais c'est pas possible, ça..." Et alors, moi j'disais, y'en a 100... Si on les met pas dans notre poche, ils peuvent freiner... Y'a 100 écoles normales, le nouveau directeur qui va se retrouver avec euh... un sous directeur, ancien directeur d'Ecole Normale, pas content de son sort, mécontent etc. C'est pas la même chose que si... D'ailleurs je connais beaucoup d'Inspecteur d'Académie en ce moment qui... enfin qui sont responsables départementaux qui sont d'anciens directeurs d'Ecole Normale. Qui ont fait d'ailleurs d'excellents inspecteurs d'Académie, parce que c'était des gens de qualité... Mais ça, ça c'est négocié assez vite... C'était... Ensuite les négociations, y'a eu des négociations avec le SNES, bon le SNI-PEGC ça a pas été très difficile parce que... parce que...
- *C'est p't'être justement cette universitarisation de la formation...*
- Oui c'était cette façon, pour eux c'était important, c'est-à-dire que c'était dans le prolongement de la loi d'orientation... Le recrutement à la licence, ils avaient eu une très bonne revalorisation, donc c'était une espèce de conclusion euh... ils avaient d'ailleurs accepté des concessions importantes, notamment la fin du dossier, la formule du 3+1+1, c'était plus proche du CPR que... que de l'Ecole Normale, ils l'avaient accepté au dernier moment... mais... Avec le SNES, ça a été difficile... ça a été difficile et je pense... Le SNES a longtemps pensé... que de toutes façons, ils auraient la majorité au Conseil d'Administration de l'IUFM et que donc ils feraient la formation qu'ils auraient envie de faire... Je crois que le SNES disait que... de toutes façons, on a la représentation second degré. Dans l'enseignement supérieur, le SNESup est le syndicat le mieux représenté et donc nous aurons la majorité au Conseil d'Administration... Comme nous aurons en main les institutions, nous pourrons les faire évoluer en fonction de notre vision de la formation des maîtres... Je crois que y'avait au SNES cette idée qu'il suffisait d'attendre...
- *Mais pour vous, y'avait une si forte euh... différence entre la représentation du SNES et du SNI de ce que devait être la formation des enseignants ?*
- (silence) Mais c'est qu'il y avait des clivages syndicaux importants... C'est-à-dire que la négociation n'a pas été dur avec le SNI-PEGC, je sais pas pourquoi d'ailleurs, parce que ça me semblait dans la dynamique de la revalorisation, pour le SNES, je crois que au début, ça a basculé quand on a sorti les... statuts, les décrets statutaires... Parce que jusqu'à la parution du décret statutaire le SNES pensait avoir la majorité au Conseil d'Administration, en disant, ils vont être obligés de mettre les profs, des représentants des profs, donc y'aura des représentants du premier degré, mais on les contrebalancera avec les représentants du second degré, et puis on aura des représentants du supérieur, de l'université, mais comme le SNESup est le seul syndicat pratiquement du supérieur... qui était à l'époque beaucoup plus... représentatif qu'il l'est maintenant... on va avoir la majorité... Et puis quand le décret statutaire est sorti, dans ce décret statutaire, y'a quelque chose qui est important, c'est... qu'il y a pas de majorité... Justement je me suis efforcé qu'il n'y ait pas de majorité préétablie. Comment on l'a obtenu... D'abord par une



bonne représentation de l'institution, quand même des corps d'inspection, par des représentants des universités qui n'ont pas été désignés au scrutin de liste mais qui représente les universités, donc c'est le président... et puis y'a un membre du conseil d'administration, désigné par le Conseil d'Administration. Donc c'est des personnalités qui ont été élues... et pas des gens sur une liste... Et donc on...

- *Oui on n'a pas ici de clivages syndicaux...*
- Voilà, c'est que si j'avais mis dans le décret, les représentants de l'enseignement supérieurs sont désignés sur une liste au scrutin académique... J'aurais majoritairement des gens du SNEsup... Et là par exemple dans l'Académie de Lyon, vous avez les 4 présidents et tous les quatre représentants des Conseils d'Administration, vous avez des gens qui ont leur confiance qui sont souvent celui qui traite de la formation des maîtres à l'université... Donc vous avez quand même 8 représentants des universités qui sont des personnalités. Si vous rajouter les personnalités extérieures, il n'y a pas de majorité préétablie. Les syndicats ont un poids important... Y'a des personnalités indépendantes qui des fois votent comme les syndicats, d'autre fois votent de manière différente, et quand le décret statutaire est sorti, alors là, y'a eu une crise violente avec le SNEs... Y'a vraiment eu... Je me souviens de ça... Vous mettez pas ça dans votre texte, mais y'a vraiment eu, dans le bureau du ministre, Monique Vuailat qui était là nous accusant de l'avoir trompé "Boussel nous a trahi..." Donc là y'a vraiment eu quelque chose de... des tensions très fortes et ça, ça devait être en juillet 90... Là, ça a été vraiment... Jospin avait été ébranlé... Scharpentecq, Scharpentecq aussi avait été... En sortant, il me dit "tiens, tu vas être recteur de Corse !" Y'a pas de recteur en Corse... (sourire) Avec l'air de dire, ben maintenant comment on va s'en sortir d'un conflit comme ça... On va mettre Boussel en Corse et puis on verra bien ce qu'on fait du dossier. Et puis ils ont une première réaction qui probablement était une réaction de stratégie qui... que probablement Monique Vuailat avait en tête... Ils ont été très responsables. Parce que le décret statutaire devait sortir le 30 septembre, c'est marqué dans la loi je crois et donc euh... et donc entre juillet où y'a eu ce conflit et le mois de septembre, on s'est pas trop vus... Bon y'a eu le mois d'août... Septembre, j'ai un peu fait le mort... Et euh... Et puis d'ailleurs, je voyais pas ce qu'on allait négocier... Et je me souviens que Monique Vuailat m'a appelé quelques jours avant la sortie du décret en me disant... "Vous avez vu qu'il faut que le décret sorte... Il faut qu'il sorte avant tel date, il n'est toujours pas sorti, euh..." Je lui dis, vous en faites pas, il sortira en temps voulu... Et en fait, elle réalisait bien que si le décret ne sortait pas, c'était l'échéance de 93, les IUFM avait du plomb dans l'aile, on perdait une année. Donc euh... Ils ont essayé, y'a eu un moment de tension, ils ont créé un rapport de force, qui invite à revenir sur le décret statutaire, mais comme on ne l'a pas revu, ils l'ont accepté...
- *Mais pourquoi est-ce que vous aviez souhaité avoir... qu'il n'y ait pas une majorité possible ?*
- Parce que je pense que c'est un dispositif... Dans mon esprit... Euh... C'était l'image du creuset, c'était quelque chose qu'il fallait construire... C'était une institution... Euh... Qui se construisait progressivement... Si vous voulez les Ecoles normales, il fallait que ce soit un vrai lieu de débat... dans le conseil d'administration, donc il ne fallait pas qu'il y ait a priori de majorité. Moi j'ai rien contre les majorités syndicales mais euh... il fallait pas que rapidement, ça tourne à un conflit entre les syndicats et la majorité syndicale...
- *Mais parce que ça aurait signifié qu'un certain modèle de formation allait être favori ou bien parce que... ?*

- Ben oui parce que... On aurait peut-être... On reprochait aux Ecoles Normales d'être devenues un peu... Un pilotage par le SNI-PEGC... C'est-à-dire que... Moi je me souviens j'étais dans un syndicat à Albertville (?????) je veux dire mon syndicat, c'était important...
- *C'était un peu le parti dans les régimes soviétiques... Une sorte de double administration... ?*
- Oui, oui... (pas convaincu de la comparaison) Y'avait un risque à ce niveau... C'était important que sur chaque question, y'ait un débat... que la majorité puisse changer quoi... (fin de la cassette)
- *Et donc alors vous avez réussi à faire passer le décret en mettant un peu le devenir des IUFM dans la balance... ?*
- Oui, enfin bon, j'ai un peu joué le... Enfin les partenaires ont été très responsables, ils essayaient d'obtenir le maximum dans la négociation ce qui est normal, mais ça n'allait pas jusqu'à remettre en cause les IUFM quoi... Parce que... Donc là, le décret statutaire, on ne peut pas dire qu'il avait l'agrément du SNES, mais bon, ils l'ont laissé passé hein, donc...
- *Ils préféreraient finalement les IUFM avec cette configuration que pas d'IUFM ?*
- Oui, oui bien sûr...
- *Et alors après le décret statutaire ?*
- Donc le décret statutaire, c'était en septembre, après... (**il regarde les archives**) après rapport d'activité... Du point de vue méthode, vous voulez que je vous laisse du temps pour lire ça parce que... ce serait peut-être bien que vous les parcouriez... je peux pas vous les donner parce que j'ai... j'en ai qu'un exemplaire... Après y'a eu le débat d'idées qui m'a pris du temps, mais...
- *Qu'est-ce que vous appelez le débat d'idées ?*
- C'est-à-dire un certain nombre de conflits avec euh... un certain nombre d'intellectuels comme Finkelkraut, comme euh... des anti-pédagogistes... qui m'a beaucoup... J'ai... Moi j'en aurais bien décousu avec eux...
- *Et est-ce que vous avez participé ensuite à la réforme des CAPES avec la création de l'épreuve professionnelle ?*
- Oui, alors ça, ça a été la dernière partie du dossier, qui a été euh... Ben que vous avez là... (**il cherche dans les archives**) ça a été la partie à la fin... définir un cahier des charges... Après il fallait réformer les CAPES...
- *Ca, ça faisait vraiment partie de la façon dont on a pensé la réforme, dont on avait entendu la réforme de la formation, ça en faisait partie intégrante...*
- Oui, non mais... Là je dirais que j'ai retraité le dossier, je dirais que c'était en février 91, c'était juste avant que je parte, juste avant que...

- *Vous êtes parti quand ?*

- Je suis parti... Je suis arrivé à Lyon en mars 91, donc euh... 28 février 91, "éléments sur la carrière de Niveau" c'était l'ancien recteur à Lyon pour la première réunion des recteurs, je crois qu'on lui avait remis une médaille, Jospin, m'avait dit de lui préparer un discours... J'ai du arriver... Début mars... Ca, c'était... C'était Dasté, le directeur des personnels enseignants qui était responsable des déroulements des CAPES... Donc euh... Je lui ai demandé, c'est très compliqué, pour réformer un concours, il faut réunir l'Inspection générale, des universitaires, des présidents de jury... Y'a toute une logistique que je pouvais pas prendre à mon compte, c'est pas comme rédiger un décret... Donc euh... Il doit y avoir là-dedans ou dans un autre dossier, le cahier des charges de l'épreuve professionnelle. Donc là, je pense qu'on demandait de réformer les concours en introduisant une épreuve professionnelle. Là je pense que y'a une erreur qui a été faite qui a consisté à vouloir le faire pour toutes les disciplines... Je crois qu'il aurait mieux valu faire... Je sais pas qui en porte la responsabilité, peut-être que c'est moi... Comme on avait fait pour la création des IUFM, on aurait du le faire dans les disciplines qui étaient prêtes. Donc là comme je sous-traitais le dossier, j'avais fait un cahier des charges de l'épreuve professionnelle, pour la direction qui a réunit tous les jurys et qui leur a demandé de travailler sur cette maquette etc. Et... je pense que c'est pas comme ça qu'il aurait fallu faire... Il aurait fallu s'appuyer sur les disciplines où les choses étaient prêtes... Je pense qu'en math, on aurait eu aucune difficulté, en sciences de la vie et de la terre, en histoire-géo... C'est-à-dire partout où y'avait eu des réflexions importantes sur l'enseignement de la discipline... Les maths, y'avaient les IREM, l'histoire-géo, y'avait une association qui avait... En sciences de la vie et de la terre aussi, ils avaient réfléchi... Par contre, y'avait rien d'urgent à imposer aux philosophes une épreuve à caractère professionnelle... Et puis on avait de grosses disciplines... A partir du moment où vous aviez... La physique aussi était prête... A partir du moment où vous aviez comme ça un gros bataillon comme ça de disciplines, mais à partir du moment où vous... et puis les disciplines qui n'étaient pas prêtes leur accorder un délai, bon après tout, elles peuvent encore attendre deux ou trois années avec un concours qui n'est pas modifié quoi... Alors ça a été un épisode qui s'est pas bien déroulé, c'est-à-dire que le travail était pas bien satisfaisant, on a voulu uniformisé un peu les choses, faire travailler les directions où tout le monde était un peu dans le même moule et donc, c'est la dernière partie du dossier et c'était pas complètement bouclé... J'avais commencé à le lancer, et... **(il lit des notes dans les dossiers d'archives)** la maquette professionnelle... ça a été difficile parce que... moi j'avais déjà la tête ailleurs, je savais que j'allais à Lyon, j'avais attendu... Maurice Niveau avait déjà 65 ans euh... en février... J'ai été nommé au conseil des ministres le mercredi et il avait 65 ans le vendredi je crois... j'aurais pu y aller plus tôt... en octobre-novembre, mais finalement, j'allais laissé Niveau terminer sa carrière normalement...

- *Vous vouliez peut-être aussi terminer ce dossier... ?*

- Je voulais terminer ce dossier et les choses se sont pas très bien passées... Parce que y'avait de la réticence dans certaines disciplines, clairement l'Inspection générale, les présidents de jury de certaines disciplines n'ont pas joué le jeu... Bon c'était difficile pour un directeur... Les rapports des directeurs et de l'Inspection Générale sont toujours très compliqués... Y'a pas de rapport d'autorité... On est obligé de composer. En plus, je jouais un peu la montre, parce que pour réformer un concours, il faut que ça sorte avant une date précise, pour que les étudiants sachent la façon dont ils vont être jugés au CAPES, on ne leur dit pas trois jours avant... On donc dans la mesure où certains se sont

dit, si on traîne, ça sera pas ouvert avant un certain temps... et on gagnera un an... Et y'en avait certains qui avaient en tête l'alternance politique qui arrivait... Jusqu'en 92... C'est pas en 93 qu'on nous demandera de le faire... Donc c'est un dossier qui ne s'est passé au mieux, je pense qu'il aurait mieux valu décider... Alors est-ce que c'était possible... Parce que y'a des questions de forme, je pense qu'on devait pouvoir parfaitement dans certains CAPES introduire une épreuve professionnelle et pas dans d'autres. Je pense qu'il aurait fallu s'appuyer sur les disciplines dans lesquelles y'avait un certain enthousiasme des acteurs et puis où il y'avait un fondement de réflexion... pour faire une épreuve professionnelle, on a un peu trop... ce qui fait que ça s'est bouclé pas très bien, ça pas été une réussite de cette partie là...

- *Et c'est une question que je voulais vous poser par rapport à la commission, c'est vrai que les présidents de jury... par rapport à la commission pour votre rapport, on aurait pu imaginer que certains présidents de jury soient présents... ?*
- J'pense y'en a... Parce que... Si Demounem il avait pas été président du CAPES, il avait du l'être... Y'avait un représentant de l'Inspection Générale... Deux, parce que y'avait l'Inspection Générale du premier degré, Madame Rolland, et... c'était une commission réduite, donc je ne pouvais pas mettre...
- *Oui et peut-être qu'à l'époque vous n'aviez pas mis l'accent sur l'aspect... la réforme du concours en elle-même, c'était plus la structure IUFM ?*
- C'est-à-dire que c'est venu après... Même en termes de communication, il y a eu longtemps l'idée qu'on abaissait le niveau des concours alors que... Par exemple dans mon rapport, ce que je regrette c'est de ne pas avoir dit dès le début clairement qu'on ne remettait pas en cause le niveau des concours. Pour moi, en 89, le problème il était pas celui de la réforme... académique des concours, c'était un avis quasi unanime, c'est que les exigences disciplinaires des différents concours du second degré étaient assez bien calibrées... Donc euh... que le sujet c'était bien celui de l'acquisition de la dimension professionnelle, des compétences professionnelles, voire essayer d'introduire au niveau du concours une façon de juger de l'aptitude professionnelle et pas celle de... de modifier le niveau académique qui me paraissait bien établi... Alors, ça a pas été dit, comme c'était pas dit... y'a des personnes de mauvaise foi qui ont dit, mais oui, on va juger uniquement les gens sur le blabla... la connaissance de l'institution, les savoirs n'ont plus aucune importance... Et je pense que j'aurais pris la précaution tout à fait au début dans une introduction, dans un paragraphe de le dire, c'est quand même mieux de le dire que de ne pas le dire. Pour moi le sujet était pas là, donc je... et en fait de pas l'avoir traité, certains ont dit que je l'avais complètement occulté.
- *Pour revenir sur ce qui a beaucoup été débattu... C'est cette histoire de parties communes... pour les enseignants... Vous m'avez dit au début que vous n'étiez pas forcément favorable à ces parties communes, pourquoi ?*
- Je sais pas... C'est parce que je trouve que c'était... ça avait pas beaucoup de... Enfin je sais pas pourquoi on a mis ça dans une loi... D'autant plus qu'on sait pas ce que ça veut dire... C'est-à-dire... ben je sais pas, moi, qu'est-ce que ça veut dire exactement, "contiendra des parties communes..." ? Si on ne les précise pas...
- *C'est l'idée de parties communes sur l'enseignement en lui-même ? Enfin c'est comme ça que ça a souvent été compris...*



- Oui euh... (peu convaincu)... ce qui était intéressant, c'était que les enseignants soient tous formés dans la même institution et donc de développer une identité de cette institution... D'où...
- *Vous n'étiez pas un fervent supporter de...?*
- Non franchement, les étudiants dans une université euh... entre ceux qui suivent un DEUG d'une nature, une licence d'une nature, ils ont pas d'enseignement commun, ils ont une culture commune, ils ont une vie étudiante commune. Je crois que c'était plus l'idée qu'on formait dans la même institution, le même creuset les individus, qu'il y aurait progressivement l'identité des IUFM qui serait... plutôt que l'idée qu'il y avait comme parties communes dans la formation...
- *Parce que souvent... ça a été lu comme l'unité de la formation enseignante, qu'on mettait le premier et le second degré ensemble, qu'on était enseignant...*
- Oui, ça avait une vertu d'affichage, ça faisait plaisir à certains, euh... je sais pas... Moi j'ai rien contre les parties communes, mais je n'ai jamais compris pourquoi c'était dans la loi, en quoi c'est quelque chose c'était... Ce qui était fort, c'était de créer des instituts qui accueilleraient l'ensemble des enseignants... Y'avait un parallélisme dans le déroulement des études, la structure était la même, les parties communes, ç'aurait pu être dans le parcours des élèves. Moi je n'ai rien contre les parties communes mais je trouve que dans la loi, ça ne veut pas dire grand-chose, simplement, ça a un peu brouillé les esprits...
- *Et dans le cahier des charges qui était votre rapport, vous le conceviez comment ?*
- Ben j'en parle pratiquement pas...
- *On parle pratiquement pas... Non c'est vrai qu'on en parle pratiquement peu... Mais c'est vrai que dans les pôles de compétences à acquérir, c'est vrai qu'on réfléchit de manière commune pour tous les enseignants, donc on peut le lire là et on peut aussi le lire quand on parle justement de quelque chose qui est, comment gère une situation d'apprentissage, tout ça, donc ça peut être lu comme... de la pédagogie, ce genre de choses... C'est des choses auxquelles vous avez pensé ? Auxquelles vous étiez favorable, opposé ou bien ?*
- Favorable à... ? (l'ambiance de l'entretien devient moins détendue, c'est apparemment un sujet qu'il ne lui plaît pas d'aborder)
- *A une formation commune ? Je sais pas moi, vous écrivez des connaissances en psychologie de l'enfant, en psychologie de l'adulte... C'est quelque chose que vous... je dis ça parce qu'il y a eu cet écho, cette lecture aussi, comme quoi on faisait la part belle à la pédagogie, aux sciences de l'éducation, c'est quelque chose auquel vous étiez sensible ou pas du tout, ou... ?*
- Non... Euh... Ben c'est-à-dire que... Actuellement, remarquez, ce que je vais vous dire c'est un peu influencé par ce que... les réflexions... je trouve qu'aujourd'hui on manque de quelques éléments de réflexion sur l'organisation du système éducatif... C'est-à-dire que y'a pas beaucoup de mal à introduire le transverse... Je trouve que c'est très théorique ce genre de questions... On a beaucoup développé une partie sociologie, psychologie de l'éducation, la partie approche économique très faible, euh moi ce qui me paraîtrait euh... bon de là effectivement d'abord une connaissance de psychologie de l'enfant, c'est

important, mais y'a aucune connaissance de l'institution, c'est-à-dire que les... y'a aucune connaissance de l'institution... L'identité... C'est surprenant quand vous discutez avec de jeunes enseignants, c'est surprenant comme ils ignorent des choses complètement élémentaires.

- *Donc c'est plutôt ce volet là que...*
- Oui, l'idée oui bon que fallait avoir des connaissances en psychologie de l'enfant, en sociologie, etc. Mais comme... Il faut aussi avoir une connaissance générale du fonctionnement de l'institution... C'est difficile de s'impliquer dans un système quand on en connaît pas les modalités de fonctionnement. Ben oui, oui, oui... ça allait de soi... Non mais moi, les parties communes... Mais moi, l'économie générale du dispositif... le parcours scolaire de l'élève, c'est normal que ça fasse partie de... la culture de tous les enseignants, mais ça, ça peut faire l'objet de cours ouverts pour tous les enseignants, franchement si on réunissait déjà les enseignants du premier degré et du second degré sur euh... la liaison école-collège, on aurait pas les problèmes qu'on a entre école et collège. Alors qu'il suffit de faire des amphis où... on fait noter quelques éléments sur le parcours scolaires des élèves... mais ça, ça va de soi, c'est dans les contenus... C'est-à-dire que... On avait l'air d'insister fortement sur ce que représentaient les parties communes, donc ça a ouvert pour la suite toute une possibilité de polémiques en disant finalement "le pédagogisme triomphe", "c'est la pédagogie générale, la didactique générale, c'est apprendre à apprendre et pas les connaissances"... et donc ça a ouvert ce genre de débats et bon je trouve que ça a... ça a ouvert des débats inutiles, quoi...
- *Surtout que si on compare avec ce qui se fait à l'étranger, la France a quand même créé les IUFM et a laissé justement une part très très faible à tout ce qui a peut être justement psychologie de l'enfant... etc. etc. Donc c'est pas... On a pas du tout...*
- Oui, oui, la formation professionnelle est pas, est pas... considérablement développée... Heureusement, ça va, non non, non non...
- *Où alors aussi une question que je voulais poser, est-ce que tout ce qui est modèle de formation à l'étranger, est-ce que c'est pas... des choses que vous aviez en tête ?*
- Non, non non... Pour la simple et bonne raison que je l'ignorais... Vous savez ça a été... Ça pas été tellement un exercice théorique, pour moi c'était euh... il fallait réussir, c'est-à-dire que... A partir du cahier des charges et un certain nombre d'éléments que... auxquels je tenais, il fallait franchir les obstacles, c'est-à-dire que je tenais en plus y'avait un calendrier extrêmement contraignant... En plus on m'avait demandé de mettre en place les IUFM, donc je ne pouvais certainement pas... m'écarter de ce qu'était la loi ni d'ailleurs de ce qu'était le cahier des charges des décisions du ministre et après... il fallait mettre en place, donc j'avais guère le temps de faire des comparaisons avec... et en fait l'essentiel de mon travail, ça a été d'écouter les gens, d'essayer de voir ce qu'ils accepteraient comme parties communes, enfin des choses comme ça... Enfin ce que je pouvais présenter, c'est ça...
- *Alors euh... je sais plus trop où on en était... On a dévié à partir d'un moment où on a parlé de la réforme du concours, vous disiez donc que le regret vis-à-vis du rapport, c'était de pas avoir bien précisé qu'on ne remettait pas en cause ce recrutement académique... ?*

- Oui, oui bien sûr... Je veux dire... je pense que si maintenant on me demandait... ce que j'éviterais de faire, y'a ça... j'aurais coupé court à toute une série de polémiques, les gens sont arrivés en... en réaffirmant bien qu'en aucune manière, le niveau des concours ne serait remis en cause, ni des exigences disciplinaires... Euh... deuxième point, je vous dis, dans ce même esprit, je pense qu'il aurait fallu traiter beaucoup plus prudemment, en s'appuyant sur une phase expérimentale dans quelques disciplines la réforme des concours, mais aussi, y'avait l'idée que... Je crois aussi que ce qui a poussé, c'est que si on ne faisait pas les choses très vite, on ne le ferait pas...
- *Calendrier électoral...*
- Oui ou le calendrier de manière générale et d'ailleurs je crois qu'il fallait prouver que ça marchait bien... D'ailleurs ça a plutôt bien marché... C'est étonnant, c'est que la première vague des lauréats sortant de l'IUFM a plutôt été bien accueillie...
- *Vous voulez dire pour le concours...*
- Pour le premier concours, où on a eu des étudiants sortant de l'IUFM, c'est le concours 92... Les jurys... Je crois même que les concours avaient peu changé par rapport à 91... Et les rapports de jurys sont quasiment unanimes pour souligner la qualité des élèves qui sortent des IUFM. Donc y'a pas eu à ce niveau là, contrairement à ce qu'on a dit souvent, de baisse de niveau... Y'a eu polémique aussi, à un moment sur le mémoire... Est-ce qu'il faut un mémoire, mais finalement, on s'est aperçu que des insuffisances sur le mémoire traduisaient des insuffisances, c'est-à-dire que quand le mémoire était insuffisant, on s'apercevait que... fallait un peu réfléchir à la façon un peu rapide dont on avait apprécié ces autres éléments d'évaluation... Ca a plutôt aidé à mieux évaluer les autres éléments de certification à l'IUFM que... de donner une opinion complètement différente. Les mauvais mémoires, souvent, confirmaient une mauvaise impression, mauvaise ou pas très bonne, dans les autres éléments de la certification donc y'a pas eu de... Après je pense que les IUFM ont été victimes du fait qu'on les a pas beaucoup aidés... Et dès 93, y'a eu un tir de boulet... euh... été 93, avec le nouveau ministre, François Fillon, l'enseignement supérieur a été, avec un discours anti IUFM très... Donc les IUFM ont du supporter pendant dix ans, des critiques, un traitement pas très favorable par l'enseignement supérieur... On a abandonné des choses qui étaient essentielles, ça j'ai oublié de vous en parler : j'avais lancé... ça avait été inauguré par le premier ministre... une formation des formateurs... c'est-à-dire que si on voulait faire évoluer la formation des maîtres, il fallait s'occuper des formateurs et donc j'avais lancé une action nationale des formateurs, qui avait lieu au CNAM qui sont des spécialistes de la formation des formateurs, formation des adultes... Ils ont été sollicités... Et on a ouvert une séance nationale de formation pour former un noyau de profs d'école normale spécialement, qui avaient une formation lourde et après ils étaient chargés de démultiplier... Et après je crois on a fait je crois quatre ou cinq découpages au niveau de l'hexagone, je me souviens que y'avait sud-ouest, sud-est, pour démultiplier à partir de ces formateurs qu'on allait former au CNAM à Paris... Ils relayaient une formation s'adressant aux formateurs des IUFM. Et ça, ça a été sabré immédiatement en 93, c'est-à-dire que pour moi c'était extrêmement important. C'est-à-dire que pour moi, si on voulait faire évoluer les mentalités, il fallait prendre en charge les formateurs... Il fallait pas les abandonner et leur dire "débrouillez-vous", "gardez vos bonnes habitudes", etc. Il fallait une action lourde, certes qui coûtait cher, qui était budgétairement très lourde à supporter mais qui était très volontariste. Elle a démarré, dès 90, par cette action nationale, relayée par des plans régionaux plus larges... il doit y'en avoir 4 ou 5 en France, ça a du marché à peu près comme il faut en 91, 92 et

puis ça a été abandonné tout de suite en 93... Je pense que c'est difficile aujourd'hui de faire des reproches aux IUFM, en leur disant qu'ils ont peu changé, qu'ils ont pas assez changé par rapport aux Ecoles Normales, aux CPR... Alors que... on a abandonné en route un plan indispensable... Si on voulait faire évoluer la formation, il fallait d'abord s'occuper des formateurs... Je crois que là on a eu tort, parce qu'on aurait eu là, quelque chose de beaucoup plus dynamique, quoi...

- *Est-ce que vous avez d'autres regrets aussi par rapport aux IUFM ?*
- Non ce n'est pas des regrets, c'est juste qu'on s'interroge beaucoup aussi sur... la formation... sur l'évolution de la formation des maîtres, je pense que les choses ont changé... C'est une question un peu différente... Mais je donnerais un papier, un article que j'ai fait sur qu'est-ce qu'il faudrait faire maintenant pour faire évoluer les IUFM... dans la formation des maîtres.
- *Et si on replace la question des IUFM dans un champ un peu plus large, qu'est-ce qu'étaient finalement les grands problèmes auxquels était confronté le système éducatif et en quoi finalement les IUFM contribuaient finalement... ?*
- Bon les IUFM étaient faits pour faire évoluer la formation donc faire évoluer les pratiques enseignantes, alors... Vous savez, l'idée de professionnaliser la formation des enseignants, si aujourd'hui c'est devenu bateau, à l'époque, ça ne l'était pas... Ca a été... A l'époque, ce n'est pas passé inaperçu, l'idée que ce métier n'était pas un art... quoi... Ca s'apprenait le métier d'enseignant. Donc euh... développer la dimension professionnelle de cette activité, c'était une façon de faire évoluer les pratiques enseignantes, parce que l'essentiel du système éducatif, finalement, c'est ce qui se passe dans la classe, quoi... euh... Donc y'a des idées notamment comme le travail en équipe, aujourd'hui c'est devenu bateau, mais à l'époque, je me suis fait insulté dans des réunions, par des gens qui... Je me souviens... le collège international de philosophie m'avait invité, ils n'en revenaient pas qu'on puisse leur demander de travailler en équipe. Pour eux, la liberté pédagogique, c'était l'enseignant dans la classe qui faisait ce qu'il voulait, eux ils n'avaient de compte à rendre à personne, pourquoi voudriez-vous qu'on fasse du travail en équipe, rien que cette idée là qui est devenue complètement bateau... à l'époque c'était plutôt important... Et puis faire évoluer les pratiques... des enseignants, faire évoluer leurs compétences professionnelles, c'est quand même une façon importante de faire évoluer le système éducatif.
- *C'était donc un des leviers importants, principaux de la...*
- Oui je pense que c'est le levier le plus important... Si on veut faire évoluer le système éducatif, il faut... Il me semble qu'il y a deux choses importantes c'est ce que dit par exemple Hervé Hamon dans le bouquin qui vient de sortir... Moi je crois qu'il faut arriver véritablement au travail en équipe... dans les établissements... ça, c'est très long... on y arrivera que par une phase d'apprentissage, donc ça suppose beaucoup de formation continue... Donc la deuxième... Ca, c'est un peu lié, si vous voulez, à... le travail en équipe aujourd'hui, c'est pas vraiment mis en place, c'est pas... il faut que les enseignants se considèrent à la fois comme membre d'une équipe d'établissement, quoi... Donc aujourd'hui l'enseignant a deux éléments d'identité disciplinaire, professionnelle. Il a la discipline, ça c'est traditionnel et puis il a aussi l'appartenance à une discipline d'établissement. Ca c'est vraiment un des leviers importants... Et le deuxième, c'est la gestion des ressources humaines, c'est-à-dire qu'on gère les ressources humaines sur la



base d'une fiction, c'est que... tous les enseignants sont équivalents et que tous les postes sont équivalents. Et donc l'adéquation poste/personne se fait par barème... Tous les enseignants sont identiques et donc forcément ils doivent passer le même concours. Et puis tous les postes sont équivalents, c'est-à-dire que les postes en ZEP à Mantes La Jolie, c'est comme le poste euh... du lycée du Parc à Lyon... Ca, c'est une fiction, c'est-à-dire qu'il faut aujourd'hui, valoriser les qualités des uns et des autres, c'est-à-dire qu'il faut arriver à mettre les enseignants où ils réalisent pleinement leurs talents, y'en a qui seront très bons dans telle situation, certains dans telle autre, ... c'est pas uniquement le barème, lié à l'ancienneté qui est le plus près...

- *Et si on remonte encore plus généralement... qu'est-ce qui pour vous était le problème du système éducatif et pas forcément de la formation des enseignants en 1989... En quelques mots ou quelques points essentiels... ?*
- Quels étaient les problèmes importants du système éducatif en 89 ?
- *Où quels étaient les problèmes, les urgences ?*
- ... (silence, il réfléchit) Quels étaient les problèmes, les urgences en 89 ?
- *Où simplement votre regard à vous, qu'est-ce qui... ?*
- Non, je pense que 89 était une période finalement... on avait à faire... c'était une période liée à... à un développement démographique important. Le système le percevait peut-être pas mais y'avait une massification donc euh... importante, une poussée démographique, y'avait des investissements importants, c'est-à-dire que on constate que c'est dans les années 90 que la part du Produit Intérieur Brut consacrée l'éducation est importante. Donc on était en phase d'expansion démographique et euh... avec un investissement fort de la collectivité nationale dans l'éducation. Donc la massification admet de nouveaux publics scolaires, pour lequel se posait... commençait à se poser deux types de questions : d'abord celui des nouveaux publics, donc l'évolution des pratiques pédagogiques... et puis c'est tout, les problèmes de violence scolaire n'existait pas encore... Sont apparus après... On était en phase de massification, on voulait accueillir plus d'élèves, donc les idées c'était la discrimination positives, les zones d'éducation prioritaire, je pense qu'à l'époque, on avait une perception forte et ça, ça correspond bien à la réforme de la formation... que les enseignants allaient avoir des difficultés à accueillir des nouveaux publics, voilà, donc c'était probablement...
- *Parce que... ? Oui, c'était des publics qui étaient pas adaptés... aux modes d'apprentissage... ?*
- Oui aux modes d'apprentissage, au mode de traitement...habituel, le maître devant la classe, on commençait à avoir des difficultés euh... Le problème de vie scolaire, de violences, sont apparus après... ça commençait à apparaître, j'étais déjà au cabinet de Jospin, moi ça m'étonnait beaucoup parce que... j'avais quitté de Rouen et y'avait des problèmes à la Grand marre, qui est une ZEP au Sud de Rouen et ça avait étonné un peu, parce qu'on racontait des choses, on lisait des choses dans la presse, je me disais, c'est pas possible, ou bien j'étais complètement coupé de la réalité ou... je crois que ça c'est dégradé très très vite, en quelques années... je crois que... Faut dire à l'époque, le système éducatif avait traité la massification et il restait à traiter quelque chose de plus qualitatif... On avait réussi la massification et il fallait réussir quelque chose de plus euh... l'évolution pédagogique... C'était ça un peu l'enjeu... Et c'est vrai que les IUFM

étaient au cœur de cette problématique... Et c'est pour ça que ce que je vous disais à l'instant sur euh... les actions qui étaient en direction des formateurs étaient importantes... Il aurait fallu effectivement prendre en main, de façon beaucoup plus volontariste, l'évolution des formateurs des IUFM... ce qu'on leur reproche aujourd'hui... qu'ils sont pas préparé aux situations difficiles. Et ça... y'aurait eu... Mais la bagarre a été en 93 à autre chose, le primat des disciplines, fallait revenir à des concours, fallait supprimer les épreuves professionnelles dans les concours, c'est les savoirs qui étaient importants et on a pas traitées ces questions, quoi...

- *Et sinon j'avais, enfin... Pourquoi finalement le M dans IUFM ? Pourquoi cette dénomination générale ? C'est quelque chose qui m'a toujours étonné...*
- Oh ben ce qu'on appelle la formation des maîtres, traditionnellement, c'est la terminologie... admise...
- *Parce que c'est vrai que ça fait plus premier degré que second degré...*
- Non, ah non, non non... C'est... La formation des maîtres, c'est la terminologie classique qui recouvre... Les MAFPEN, c'est la mission académique de la formation des...
- *Personnels enseignants... de l'Education Nationale...*
- De l'éducation nationale, oui, ah oui, on dit pas la formation des maîtres... Mais on dit les enjeux de la formation des maîtres... On dit...
- *Oui non c'est le terme qui... qui s'est imposé...*
- Oui, c'était la terminologie...
- *Et sinon quand on regarde ça d'un peu plus loin, moi ce qui me frappe, c'est donc vous me dites que vous avez eu finalement peu de rapport avec les modèles étrangers mais si on regarde en fait de loin, avec les IUFM en France on s'inscrit dans un mouvement qui ressemble beaucoup à ce qui se fait ailleurs... dans les pays anglosaxon, avec un modèle de formation universitaire pour tous les enseignants, avec une meilleure prise en compte des... de la formation professionnelle... C'est quelque chose qui se fait partout ailleurs et qui se faisait pas en France et c'est quelque chose qui faisait par exemple partie des recommandations de l'OCDE ou du BIE et c'est des choses qui apparaissaient par exemple au cabinet ou... ?*
- Mais, c'est pas parfait les IUFM mais je pense que c'était un bon équilibre... Y'en a qui prônent... Y'a des tenants de la formation à l'université... Y'en a qui disent "après tout, maintenant l'université est professionnalisante, elles peuvent très bien former les enseignants". Y'en a qui sont pour des instituts de formation... encore à une récente réunion de recteurs, la dernière à laquelle j'assistais, y'avait un recteur qui disait, "mais finalement nous sommes la seule administration à ne pas avoir des instituts de formation à nous"... A dire, "c'est l'employeur qui doit former", c'est... même les chefs d'entreprise le disent plus, même les employeurs ont abandonné l'idée que c'est eux même qui formaient leur cadres etc." Donc je me suis dit, tiens, c'est un peu curieux et en plus... c'est archaïque, quoi... Parce que l'idée... Pendant très longtemps, les entreprises ont... partaient de gens qui avaient une formation générale et puis y'avait une formation sur le tas... Tous les ingénieurs, ils avaient, ils allaient à des cours... Alors maintenant, y'a plus

de structures patronales de formation et curieusement, y'a des gens qui en demanderaient pour la formation... la fonction publique, ce qui est complètement...

- *Mais cette idée qu'on peut... qu'on peut voir les IUFM comme une espèce de mise aux normes de standards internationaux, c'est quelque chose qui vous... que vous n'avez pas du tout vécu de l'intérieur...*
- Non, non, non non... Parce que d'abord j'avais pas le temps, ça s'est joué quelque fois à peu de choses, hein...
- *Oui, j'imagine bien... Mais c'est pas du tout quelque chose qu'on vous a présenté comme une mise... comme ça, non pas du tout ?*
- Non, non... Alors là, franchement, sur les comparaisons internationales... (il réfléchit)... Je vois pas tellement... la question... On avait évoqué à un moment je crois dans la commission, le cas de l'Allemagne, qui formait dans les universités et ensuite recrutait des profs... En Angleterre, je crois que c'est assez proche, mais ça a été mise en place après l'Angleterre... J'avais été invité une fois... Et puis j'avais reçu une fois quand j'étais chez Jospin pas le ministre, mais le secrétaire d'Etat à l'enseignement. En Angleterre, le secrétaire d'Etat, c'est un peu le numéro 2, l'apprenti ministre. Il était venu me voir... Donc je suppose que l'Angleterre, ils étaient encore en réflexion, quoi...
- *Oui, oui, y'a aussi un système de certification en Angleterre, plus proche de ce qui se fait en Allemagne... Oui sinon je voulais vous poser comme questions... Enfin j'aurais certainement d'autres questions... en revenant dessus... J'aurais bien voulu vous poser des questions sur votre parcours à vous, avant de...*
- Mais votre sujet c'est quoi exactement, alors... ?
- *Bon alors j'ai pas encore le titre définitif, mais c'est sur la création des IUFM, un peu...*
- Mais le point de vue... Enfin votre cursus avant...
- *A moi, j'ai fait Science Po à Lyon... IEP de Lyon, un DEA... je suis en thèse...*
- Voilà, d'accord, donc c'est la création des IUFM comme exemple de politique scolaire... **(il se lève et ranime le feu, me demande si je n'ai pas froid)** D'accord... Donc vous vouliez mon parcours... avant...
- *Oui enfin mais disons, à grands traits... avant d'être recteur à Rouen, puisque...*
- Alors oui... donc comme formation, enfin comme universitaire, je suis mathématicien...
- *Et vous êtes passé par une Ecole Normale... C'est ce que vous disiez... ?*
- Oui, oui... j'ai un parcours très atypique... J'ai commencé par rentrer dans... Quand je suis rentré en 6<sup>ème</sup>, quand j'ai passé mon entrée en 6<sup>ème</sup>, je suis entré dans un collège technique... Donc euh... j'ai été exclu du collège technique en 4<sup>ème</sup>, pour m'envoyer au lycée... C'était une exclusion un peu originale parce que...
- *Par le haut...*

- Oui voilà, c'est ça.... C'est-à-dire que je dois beaucoup à ma prof principale de 4<sup>ème</sup>, je sais pas si déjà ça s'appelait comme ça, enfin ma prof de français, qui a convoqué un jour mes parents et qui leur a dit "Ecoutez, ça suffit, votre fils, il est premier partout, c'est bien, ça vous fait plaisir, ça nous fait plaisir, mais il a rien à faire dans un collège technique, donc euh... Faut le mettre dans un lycée", quoi... Donc euh... je suis passé au lycée en 3<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> au lycée... Moi je voulais faire des études, mais mes parents étaient de conditions très modestes, donc euh... Mon père m'a dit, y'a deux solutions : soit tu deviens apprenti avec moi, il était coiffeur, chez un coiffeur, soit, si tu veux faire des études, tu vas à l'Ecole Normale d'Instituteur... Donc j'ai été à l'Ecole Normale d'Albertville...
- *Donc ça c'était l'époque, où l'Ecole Normale recrutait à quel niveau ?*
- Après la 3<sup>ème</sup>... Donc on allait en cours, je suis rentré à l'Ecole Normale, ensuite... Bon ensuite, je voulais pas être instituteur, je voulais être prof. Non en fait, je voulais être ingénieur... (sourire) j'ai eu l'autorisation de préparer l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud qui formait les profs d'Ecole Normale, enfin traditionnellement mais ça avait beaucoup changé... Donc je suis rentré à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, j'y ai passé l'Agreg de math, après... J'ai fait une thèse en math à Paris VI, j'ai été nommé universitaire à l'université de Toulouse, donc prof à l'université de Toulouse, parce qu'on avait acheté cette maison, parce que... Quand j'avais passé ma thèse, mon patron de labo, qui était un Monsieur Lichnerowitz... qui était un grand bonhomme...
- *Ah oui... Lichnerowitz...*
- Oui, c'était pas mon patron de thèse, mais... euh... C'était un des initiateurs du colloque de Caen
- *Oui, oui, je vois, c'est pour ça que je pensais à lui...*
- Donc quelqu'un qu'avait beaucoup d'influence... Et donc, quand j'ai passé ma thèse, il m'a dit, bon "où est-ce que tu veux être nommé", moi je lui dis, je viens d'acheter une maison dans le Lot, donc c'est proche de Toulouse, on a acheté ici en 68 (????) Et là, il m'a dit oh ben c'est dommage parce que j'avais prévu une place à Paris pour toi... (fin de la cassette)... Par un hasard un peu bizarre... j'avais un bon laboratoire qui marchait bien...
- *Vous étiez dans quelle branche en math ?*
- Euh... L'analyse fonctionnelle... Les équations partielles... Oui, c'est très loin de science po... Là vraiment...
- *Mais j'ai des parents profs de math, donc... et ma mère est vice présidente du CAPES de math donc je suis un peu dans ce monde là aussi...*
- Ah oui d'accord... Et donc en 81, au moment de l'alternance politique, je suis devenu Président d'université... Un peu... d'une façon un peu...
- *Vous aviez un engagement politique ?*
- Oui, oui, oui... (pas convaincu) Enfin, si, j'étais militant socialiste...



- *Vous aviez votre carte au PS ?*
- Oui, à l'époque oui... J'ai même été candidat sur la liste de Savary aux élections municipales... donc... je connaissais bien Alain Savary qui était un homme assez extraordinaire... Donc en 81, y'a eu un blocage parce que y'avait un candidat, en 81, le... fallait élire un nouveau président parce que le président en poste avait été élu à Bordeaux... Et donc il fallait un nouveau président... Et y'avait un candidat, un candidat médecin, très à droite, qui serait passé si y'avait pas eu d'alternance politique et donc qui n'arrivait pas à avoir la majorité... Tous les syndicats étaient contre, les responsables étaient contre, et donc... euh... le conseil était bloqué... Et donc à un moment, y'en a un qu'a dit... Mais ce serait quand même bien que les gens qui bloquent nous disent ce qu'ils veulent parce qu'on ne va pas rester sans Président... le candidat qui était déclaré, c'est carrément adressé à moi, en me disant : "c'est bien de bloquer le conseil, mais c'est pas très positif, ce serait peut-être bien de montrer... d'être capable de faire des choses..." Donc je lui ai répondu directement "Bon ben moi je suis candidat..." Et puis j'ai été élu ! j'ai été élu président d'université... J'ai été président d'université pendant 3 ans, et à l'époque, j'aurais pu devenir recteur, mais Savary voulait pas, il disait... "je vais pas nommer un toulousain, recteur, on va me reprocher etc." Mais il m'avait dit, "dès que je serais plus ministre, tu seras Recteur..." Donc Savary est parti en juillet et j'ai été nommé Recteur juste après... Donc j'ai été nommé Recteur à Rouen, là où était le premier ministre, donc Laurent Fabius, quand il est devenu Premier Ministre, il voulait un nouveau recteur... Il voulait un Président d'université parce qu'il voulait réformer surtout l'enseignement supérieur en Haute-Normandie... Donc j'ai été le Recteur de Fabius, et... c'était une période passionnante, on travaillait... quand il venait le samedi après-midi... Il était élu à Rouen et donc quand il venait, on travaillait le samedi quand il venait, dans son bureau... à Rouen, on prenait des décisions... sans en informer qui que ce soit, d'ailleurs... Je sais qu'une fois je me suis fait attraper par le directeur de cabinet du ministre, qui m'a dit, Monsieur le recteur, j'aimerais bien ne plus apprendre en réunion interministérielle combien me coûtent les décisions que vous avez prises avec le Premier Minsitre. Donc si vous voulez bien, chaque samedi, vous me faites savoir ce qu'il a discuté, que je ne l'apprenne pas... C'était passionnant, on a réformé en deux ans l'université de Havre, l'INSA, etc... Plein de trucs...
- *Je savais que Fabius s'était beaucoup investi dans le domaine éducatif, mais ça a commencé à Rouen... ?*
- Ah oui, oui... On s'entendait très bien d'ailleurs, c'était un homme charmant... Et après en 88, donc je suis passé au cabinet de Jospin, ça c'est Joyeux qui avait ça en tête... Comme c'était l'époque où Fabius et Jospin étaient déjà fâchés... moi j'étais plutôt bien avec les deux... Donc je suis resté trois ans, donc de 90 à 91... chez Jospin, donc en 91, je suis devenu Recteur à Lyon, jusqu'en 90... Et jusqu'en 2000... En 2000, je suis parti pour une expérience pour une expérience un peu courte, c'est-à-dire à la direction de l'enseignement scolaire, Joyeux était encore ministre, c'était un peu pour essayer de le tirer d'affaire, ça allait déjà très mal donc j'avais accepté la direction des enseignements scolaires... Je suis pas resté longtemps... parce qu'il est parti tout de suite... Comme, quand Lang est arrivé, il a pris comme directeur de cabinet Forestier, qui était le recteur de Versailles, donc à ce moment là, j'ai demandé à quitter le ministère pour aller à Versailles, je voulais plus rester au Minsitère, autant le boulot de cabinet est intéressant, autant le boulot de direction ne m'intéresse pas... Joyeux ministre, c'était pas pareil, c'est-à-dire mes relations avec le Ministre aurait été celle que... que j'aurais quasiment eu si j'avais été son... directeur de cabinet, quoi... D'ailleurs je me reproche beaucoup... de

pas avoir... qu'on ait pas réussi à s'entendre... C'qu'aurait été intéressant en 97-98 quand il est arrivé, c'est qu'on réussisse à s'entendre pour que je sois son directeur de cabinet...

- *Mais vous vouliez pas abandonner Lyon ?*

- Non... Non... parce qu'avec Joyeux, c'est un vieux copain, donc pratiquement je suis une des rares personnes où il accepte que je l'engueule, que je lui donne tort, que je... Quand on était tous les deux au cabinet de Jospin, Jospin m'a dit... c'est simple, il nous disait, quand on était d'accord, il était d'accord, quand on n'était pas d'accord, il attendait qu'on soit d'accord... Mais ministre et directeur de cabinet, c'est pas tout à fait pareil... Ca s'est mal passé, il me l'a longtemps reproché, quoi... En 2000, chaque fois que je rencontrais quelqu'un qui avait rencontré Joyeux, il disait "ça patauge, t'aurais du être son directeur de cabinet, tu l'aurais empêché de faire un certain nombre d'erreurs"... Moi je pense que je l'aurais empêché de faire un certain nombre d'erreur... Parce qu'il m'aurait écouté, quoi... Le peu de temps où j'ai été directeur de l'enseignement scolaire, c'était un peu surprenant parce que quand il prenait une décision qui me convenait pas, je lui disais toujours "t'as jusqu'à demain matin pour changer d'avis... Si tu confirmes demain matin, j'exécute, si tu confirmes pas, j'exécute pas..." Les autres ne comprenaient pas, ça... Le drame d'Joyeux, c'est qu'il était entouré de gens qui lui disaient oui. Comme c'est un type impulsif qui... Voilà... Et puis après je suis allé à Versailles, je suis resté 4 ans... Puis après je suis parti parce que beaucoup de gens voulaient ma place, beaucoup de gens voulaient que je parte et puis moi j'avais plus tellement envie de rester alors... maintenant j'ai une vie "d'intellectuel subventionné"...

- *Vous n'êtes pas en retraite, là, non ?*

- Non, non... J'ai une mission nationale de... une mission du ministre et puis je vais faire différents trucs dans la région et puis je... Je me sens un peu intellectuel subventionné, c'est-à-dire que je ne fais que des choses que j'ai envie de faire. Mais aujourd'hui, y'a deux choses qui m'intéressent, où on en est dans la carte universitaire, c'est-à-dire qu'après une période d'euphorie où on a créé beaucoup d'antennes, de sites universitaires, à la fois l'évolution démographique et puis le contexte européen, les pôles de compétitivité, on a fortement ébranlé certaines antennes universitaires. Je ne parierai pas par exemple sur l'avenir de Bourg en Bresse... Donc euh... Savoir où on en est, faire le point, qu'est-ce qui... Où on en est, faire le point, j pense que maintenant, il faut plutôt faire du qualitatif... Et l'autre chose qui m'intéresse, c'est l'évolution du système éducatif... La gouvernance... Ca, c'est pour le système scolaire... Je trouve que le système scolaire est un système qui ne sait pas très bien où il en est, c'est encore un système qui est hiérarchisé avec contrôle, une inspection qui contrôle et puis de plus en plus des... ce qu'on dit dans les schémas de gouvernance, c'est tout dans le relationnel, l'établissement est maintenant... Le système se repose de plus en plus sur le niveau de l'établissement, l'établissement vit avec des relations avec les collectivités, avec les partenaires, avec... Le rôle des parents d'élèves... Donc on est dans une organisation qui est ni une organisation de gouvernance comme on dit, ni une organisation très hiérarchisée... Je trouve que le système est aujourd'hui... il ne réfléchit pas aujourd'hui à son organisation. Très mal à l'aise... On ne réfléchit pas à son organisation... C'est assez... Même dans le cœur du métier... c'est assez intéressant de se pencher sur le pilotage pédagogique du système... qui n'existe pas... Vous avez des profs dans les classes, qui ne sont même pas au courant... j'ai un ami qu'est inspecteur général, que j'ai vu récemment, qu'est inspecteur général près d'Aurillac... Il a trouvé des équipes de profs qui avaient des bouquins qui dataient de deux réformes. C'est-à-dire que les programmes avaient changé deux fois

depuis... Ils avaient toujours les mêmes bouquins. Quand il leur a fait remarquer qu'il y avait eu déjà deux réformes par rapport au bouquin qu'ils utilisaient, ils étaient étonnés, ils ont dit "mais ça n'a pas d'importance, vous avez vu les résultats au Bac qu'on a..." "On a de très bons résultats au Bac..."

- *(sourire) Mais ça se défend...*
- Oui ça se défend... Mais ça montre que... aujourd'hui les profs sont très isolés, les profs voient plus les inspecteurs, ils... on sait pas comment c'est piloté... Alors y'a des profs qui travaillent de manière très isolée, y'a des lycées qui sont de vraies citadelles, vous pouvez les grands lycées, ils font c'qui veulent, hein, les profs... Et puis vous avez des établissements comme dans les zones d'éducation prioritaire où y'a un vrai travail en équipe, des vrais réseaux... Y'a plus de modèle, je dirais que ce système est devenu très hétéroclite... Y'a plus vraiment de pilotage... Moi j'avais pensé, ce qui serait bien, c'est que vous feuilletiez ça, ce fil conducteur et que vous mettiez celles qui vous intéressent et puis que vous me mettiez... De toutes façons, demain... Vous repartez quand demain... ?
- *Ben euh... quand je pourrais... Moi j'ai pas d'impératif... donc euh...*
- Donc on peut travailler demain matin... ?
- *Oui... oui, voilà, moi j'ai pas...*
- Moi il faut que je sois à Toulouse jeudi matin, mais je pars d'ici très tard, donc euh... même jeudi matin... Ce qu'on va faire, ce que je vous propose comme méthode, c'est que vous feuilletiez tout ça, et puis celles qui vous intéressent... Et puis que demain matin vous me reposiez des questions... **(j'interromps l'enregistrement)**

## Deuxième partie de l'entretien

(réalisé le mercredi matin, après un premier travail sur ses archives)

- *Si on reprend un peu dans le travail de cabinet, est-ce qu'il y avait des tensions, des... au sein du cabinet ?*
- Non, non...
- *Et est-ce qu'il y a avait une certaine rivalité entre le ministre et son secrétaire d'Etat ?*
- Bon ils... Le secrétariat d'Etat a été représenté au sein de la commission, dans les réunions par Jean-Pierre Obin... C'était Robert Chapuis le secrétaire d'Etat à l'époque, je crois qu'il a pas beaucoup investi sur ce dossier... De temps en temps, il faisait remarquer des choses concernant la formation des enseignants de lycées professionnels mais non... y'a pas eu de... d'intérêt particulier... Je crois que... Les choses... C'était pas l'objet d'un conflit... Autant y'avait des fois des échanges plus... Sur les CAP, les BTS... Mais là, sur les IUFM, la formation des maîtres, c'est pas un dossier, c'est un dossier sur lequel Chapuis a finalement peu investi, où il était pas en première ligne, quoi... Bo... Jean-Pierre Obin, est-ce que... je fais une analyse peut-être... qui s'était beaucoup intéressé au dossier, finalement, il devait peut-être un peu regretté, mais ça c'était sa position de représentant du secrétaire d'Etat, mais finalement, il a peu influé sur ce dossier... C'était un dossier lourd, porté par le ministre d'Etat, le secrétaire d'Etat pesait peu... Mais Jean-Pierre Obin... On sentait peut-être que... Il regrettait d'être dans une position d'appui politique relativement mineur. Parce que la position qu'il exprimait, c'était une position dans le groupe, il avait pas le poids... pas le poids qu'il aurait pu espérer avoir sur le dossier.
- *Mais parce qu'il avait des idées particulières ou... c'était plus une assistance sur le technique... ?*
- Non, non, non... Il en avait certainement, mais ils les a pas montré... Puisque, je lui avais bien dit dès le départ qu'il était pas question d'imposer un point de vue, hein, en gros qu'il fallait laisser s'exprimer, peser exactement les rapports de force entre les partenaires, qu'on prévoit ce qu'on pouvait faire passer, au contraire, devait être, ce qu'on devait éviter... Donc il était pas question... Si, une ou deux fois, j'ai du lui rappeler qu'on était pas là pour faire passer nos idées... Dans cette phase du rapport on était pas là pour faire passer nos idées sur la formation des maîtres...
- *Parce que lui aussi était dans la commission ?*
- Oui, Jean-Pierre Obin, il assistait, il représentait le secrétariat d'Etat dans la commission...
- *Parce qu'il est pas dans la liste...*
- Si, il doit être en additif...
- *Pas celle que j'ai, en tous cas...*



- Ah peut-être... Mais moi je n'y suis pas non plus... Oui, oui... Mais c'est vrai qu'il m'avait fait le reproche, il m'avait dit, écoute, moi j'ai participé aux réunions, et je suis pas dans la liste des participants. Je lui dis "Mais moi non plus, je suis pas dans la liste" et il m'avait dit "oui mais enfin toi, c'est... comme c'est toi qui signe le rapport"... Vous avez raison, il y est pas...
- *Il me semble que si, il est cité dans l'avant-propos...*
- Où est-ce que c'est mentionné ?
- *Là, pour les textes, y'a pas un texte...?*
- Oui, c'est rajouté... Il y est pas...
- *Mais donc il a participé à la commission... ?*
- Oui, à pratiquement toutes les séances... Mais il est pas dans la liste du groupe de travail parce qu'on avait une position d'animation plus que de participants au groupe, quoi...
- *Mais il a... est-ce que lui, il s'était intéressé à la question avant la commission ?*
- Ah oui, oui... Puisque lui il avait été à l'origine, il avait joué un certain rôle dans l'académie de Grenoble pour un certain nombre d'actions, les MAFPEN... Il avait été... Jean-Pierre Obin avait joué...
- *Il avait participé au Deug Instituteur aussi, non ?*
- Oui... Je crois... Il s'était beaucoup intéressé à la formation des maîtres, et notamment il avait participé à la création de ce qui avait été la création des MAFPEN, je crois même qu'il avait été à un moment coordinateur au niveau national des MAFPEN.
- *Mais il est enseignant, lui aussi à la base... ?*
- C'est un chimiste je crois à la base, maître de conférence en chimie, à Grenoble, je crois... Et puis après il a passé une thèse de sciences de l'éducation, il a pas fait une thèse de chimie, il a fait une thèse de sciences de l'éducation. Non mais lui avait de sérieux acquis dans le domaine de la formation des maîtres... Je pense à ce que je vous disais à l'instant, donc il a été à certains moments... je pense qu'il a été... Il comprenait ma stratégie, ma tactique... Mais d'un autre côté, il regrettait de ne pas pouvoir plus influencer, de pas pouvoir plus faire passer ses idées sur le dossier. Mais ça, c'était pas dans la méthodologie...
- *Et sinon quelque chose dont on a pas vraiment parler hier, si vous deviez vous situer la priorité pour la formation des enseignants, pour vous c'était plutôt le premier degré ou le second degré, ou... ?*
- Les deux... Moi j'pense... qu'y avait... Bon la formation du premier degré, c'est ce qu'on avait dit, elle était vraiment tombé très bas, la formation des instituteurs, avec des disparités de besoins de recrutements des écoles normales, comme on évoquait des écoles normales comme celles de Cahors qui faisait un recrutement une année sur deux. Alors celle du second degré, alors effectivement ceux qui s'en occupait trouvait qu'elle ne marchait... pas trop mal, mais c'était pas extraordinaire les CPR, c'était on encadrait

pendant l'année de stage... c'était plus un encadrement qu'une formation, c'est vrai que c'était devenu progressivement l'affaire des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et de l'Inspection Générale mais on ne pouvait pas être pleinement satisfait de la formation en CPR. En plus, c'était une entité le CPR, pas une institution très solide, quoi... Un service académique, quoi...

- *Et quels reproches feriez-vous... enfin pour les Ecoles Normales, vous disiez qu'elles étaient tombé très bas ? Mais est-ce que c'était seulement parce que y'avait... très bas au niveau du recrutement ou est-ce que y'avait... ?*
- Non, on avait longtemps hésité sur... Bon les Ecoles Normales avaient d'abord été victimes de la démographie... Chute des recrutements dans certains départements... C'est-à-dire qu'un département comme le département du Lot étaient un département qui perdait chaque année des postes d'instituteurs, donc on recrutait très peu... Aussi... Les tentatives qui avaient été faites, notamment au travers du Deug Instit de donner une dimension universitaire avait pas été satisfaisant... Donc cette idée de donner une dimension universitaire, de recruter d'abord non plus comme on l'avait fait autrefois, après la classe de 3<sup>ème</sup>, ou après le bac ou même essayer d'avoir un recrutement un peu plus élevé... C'est pour ça qu'on avait lancé le Deug Instit, l'idée qu'on recrutait au niveau du DEUG. Ca n'avait pas marché, donc c'est pas bon pour une institution quand on essaie de la faire évoluer et qu'on connaît des échecs successifs. Donc les Ecoles Normales, c'est que je vous disais hier, elles étaient mûres pour une réforme. Les gens se sentaient vraiment... Je pense que les profs d'Ecoles Normales, on sentait bien dans leur syndicat, c'était probablement l'occasion à ne pas rater, même, la formation des IUFM. Les écoles normales ne s'en remettraient pas, un nouvel échec dans ce domaine, ce serait...
- *Mais pour vous les deux formations étaient à réformer ? Y'avait pas de formation qui... ?*
- C'était pas entièrement... Non, les CPR étaient pas une institution, ça dépendait beaucoup des investissements, euh... Pas stables dans le temps... On avait une bonne équipe d'IPR dans une discipline, ça marchait bien, l'équipe changeait, quelques formateurs changeaient et ça marchait pas, donc c'était... c'était très inégal selon les disciplines et les lieux, les lieux géographiques... C'était euh... Ca avait vraiment besoin d'être consolidé...
- *Euh... Parce que moi j'ai une question complètement différente, parce que finalement, on peut considérer que en 88-89, l'économie française est pas non plus très florissante et que... Et dans les rapports successifs, on a toujours la prise en compte, l'idée qu'il faut s'adapter à l'évolution du contexte économique... On a des... disons des jeunes qui sortent du système éducatif qui soient à la fois plus qualifiés, plus réactifs... plus adaptés... Est-ce que pour vous les IUFM, ça s'inscrit dans ce mouvement là ?*
- Ah je pense que ça a été un... Même si ça a pas été explicitement dit, je pense qu'on a certainement été influencé par des débats qui disaient que bon, l'économie moderne, ces discours, c'était... les richesses d'un pays, c'est sa formation, au même titre que la recherche, donc des gens bien formés euh... permettaient d'avoir une économie performante. Donc l'idée de la professionnalisation des enseignants, ça nous ait pas tombé dessus, ça procédait certainement de l'idée de... que pour avoir un système éducatif plus performant, pour faire face à la massification, à l'accueil de nouveaux publics, il fallait professionnaliser, rendre plus performants, une maîtrise professionnelle

plus importante des enseignants, qui passe d'abord par l'université. Moi je crois que ça procédait de cette idée que... y'avait un besoin, que c'était un vrai métier qui s'apprenait, que c'était... on était plus dans la période où de brillants étudiants passaient l'agrégation, devenaient profs de lycée, avaient des étudiants brillants en face d'eux... Donc euh... On avait besoin aussi pour le second degré... Parce que dans le premier degré, les enseignants qui étaient formés dans les Ecoles Normales d'Instituteurs, avaient une idée précise du métier, ils savaient très bien ce que c'était qu'être instituteur comme on les formait dans les écoles normales, donc là c'était pareil, pour le second degré, on sentait bien qu'il fallait augmenter les compétences professionnelles des uns et des autres...

- *Mais quand vous dites qu'il fallait augmenter les performances du système éducatif... C'est... ?*
- Compétences, j'ai dit compétences...
- *Vous avez dit performance tout à l'heure, c'est pour ça que je le reprenais, mais c'est... les performances par rapport à son public et au taux de réussite des élèves, ou...*
- Ben oui, parce que y'avait des objectifs... c'étaient dans la loi d'orientation, c'était 80% d'une classe d'âge au niveau du bac et 20% au moins en qualification au niveau V. Donc on avait bien l'idée que pour arriver à un tel résultat, ça supposait une capacité d'abord à améliorer les résultats des élèves et deuxièmement à traiter 20% des élèves qui étaient en situation, pas en situation de réussite scolaire. Et donc ça supposait un certain nombre de savoir faire, de compétences... qui ne sont pas nécessairement évidentes si vous aimez une discipline et que vous y obtenez de bons résultats !
- *Mais donc quand vous réfléchissez par exemple en terme de performances du système scolaire, c'est par rapport à lui-même, ou par rapport ou aussi par rapport à son impact sur la vie économique ?*
- C'est lié... C'est... Vous savez, 80% d'une classe d'âge, c'est quand même... C'est autour de l'idée que... Quand Chevènement a lancé ça, y'avait l'idée... L'économie moderne a besoin de 80% de gens au niveau du bac, lié au fait qu'une économie performante ça repose sur des diplômés.
- *Mais c'est quelque chose que vous aviez... loin en arrière pensée ou c'était quelque chose qui était présent ?*
- Non, c'est quelque chose qui était présent... parce que bon... pendant très longtemps, les enseignants étaient de bons élèves qui maîtrisaient une discipline dans un environnement de gens peu diplômés. Et donc la connaissance, le savoir même donnait un statut, un certain prestige à l'enseignant. C'est celui qui avait fait des études, qui avait été bon élève, qui avait fait une licence, qui... C'était quelqu'un qui avait des diplômes et qui se situait dans un environnement où le pourcentage de diplômés était pas très élevé. De plus en plus, on allait dans une situation où les enseignants, d'après leur niveau de recrutement, se noyait un peu dans la masse... Aujourd'hui, à la sortie d'une école... Les parents, vous avez un pourcentage de cadres, d'ingénieurs, de cadres commerciaux qui sont tels que l'instituteur peut difficilement dire "c'est moi qui ai le savoir", y'a plein de gens qui ont fait des études si ce n'est plus élevées au moins aussi élevées que lui... Bon... Y'avait un peu la tentation, la position du SNES qui disait "ben élevons le niveau de recrutement", puisque le pourcentage de gens qui ont la licence est très important, recrutons au niveau de la maîtrise... Donc y'avait l'idée que le statut de l'enseignant, son prestige social, restent liés à ces connaissances dans les disciplines. Et puis y'avait une autre position qui

était beaucoup plus raisonnable, qui était on va pas faire une course aux diplômes, d'abord ce serait complètement vain et irréalisable. Par contre affirmons que l'enseignant, c'est un expert dans la transmission des connaissances, c'est pas uniquement quelqu'un qui sait comme un ingénieur sait un certain nombre de choses, a fait des études. C'est quelqu'un qui a une expertise, qui maîtrise un champ disciplinaire mais qui aussi a une expertise dans la transmission des connaissances. C'était idée était fortement présente quand même... Parce que le prestige d'un ingénieur, il est pas lié à son niveau d'étude, il est lié à une certaine expertise dans un certain champ d'activité. Là c'est autre chose, l'enseignant, c'est quelqu'un qui maîtrise un champ disciplinaire, le savoir, la connaissance, mais c'est aussi un expert dans la transmission des connaissances. Donc c'est quand même très lié au statut social de l'enseignant...

- *J'ai l'impression que je vous ai déjà tout posé comme question, mais sinon, si on revient un peu sur les négociations avec les syndicats... Comment est-ce que vous traduiriez ce qu'ont représenté en fait les syndicats comme contrainte dans la façon dont vous avez envisagé le cursus en IUFM... ?*
- Non, non... pour moi c'était pas une contrainte, parce que je vous dis, ça m'a d'abord... Je l'ai pas perçu comme une contrainte, moi... Y'a vraiment eu beaucoup d'audiences syndicales. Mais l'essentiel a plutôt été un échange, hein... Il fallait faire évoluer... La stratégie que j'avais choisie c'était de faire évoluer les points de vue. C'était une approche que je dirais, c'était pas un rapport de force, c'était pas une négociation des avantages qu'on donnait... Pour les négociations... Tiens je m'aperçois qu'il manque... (**il regarde un morceau de l'horloge qui lui paraît manquer**) euh... pour moi c'était faire évoluer le point de vue des uns et des autres, les syndicats, je les ai vraiment... Ils ont retrouvé une vocation qu'ils ont pas toujours, on observe souvent et je crois que c'est assez vrai actuellement que les syndicats sont coupés de leur base. On a bien vu d'ailleurs avec le récent mouvement comment, du temps de Ferry, les organisations ne savaient pas s'y prendre pour terminer un mouvement qu'on ne savait pas faire terminer... On allait pas empêcher de faire passer le bac, ils ont bien joué leur relais d'ailleurs, y'a eu de nombreux articles dans la presse syndicale... Toutes ces audiences ont donc été l'occasion d'abord pour eux d'exprimer leur point de vue, de les inviter à réfléchir, je pense qu'ils en ont tenu compte... que si on faisait une analyse assez fine des éditoriaux des revues syndicales on s'apercevrait qu'au fil du temps ils ont changé, que c'est classique que dans une organisation, quand ils voient qu'ils vont être obligés d'adopter un point de vue, ils l'adoptent, quoi... Donc ce qu'ils ont senti comme des choses auxquelles je tenais beaucoup et que je tenais vraiment à faire partager mon point de vue... Je pense qu'ils ont eu...
- *Vous pensez à quoi par exemple ?*
- Oh ben je sais pas, moi les directeurs d'écoles normales, les profs d'écoles normale ça a été... Le SNI, j' pense que y'a des gens... Dans le SNI, y'a des gens comme Laxalt qu'est devenu président de la MGEN et vous verrez il est très présent dans les revues syndicales, il est même venu négocier des choses ici... Parce qu'il était dans le coin, il est passé me voir ici... on a passé des heures dans cette salle à discuter...
- *Ah oui, j'ai vu qu'il vous mettait des mots sur les choses qu'il vous passait et qu'il vous tutoyait...*
- Oui, oui... Oui, oui, oui... On est devenu ami, quoi, avec Laxalt, bon on s'est un peu perdu de vous... Mais on était devenu ami, on discutait... Ils sont venus avec sa femme ici... Et euh... C'est des gens, c'était... qu'avaient l'esprit ouvert, qui essayaient

finalement avec moi de réfléchir et de... faire évoluer la formation des maîtres, en adoptant pas uniquement le point de vue syndical, qui avaient un point de vue plus large... C'était quelque chose d'important pour leur syndicat, donc euh... progressivement, dans la plupart des organisations syndicales, c'est le cas de Jeanne Bolon, au niveau du SGEN, les gens sont devenus au niveau de leur syndicat des porte parole de notre réflexion commune. C'est en ça que ça a été... je crois que y'a rien de pire qu'une négociation avec des syndicats qui se fait uniquement dans le rapport de force, c'est pénible... parce que c'est la langue de bois tout l'temps... Là c'est le groupe, c'est la méthode que j'avais employée qui l'a généré, beaucoup ont joué le jeu, les grands partenaires syndicaux ont joué le jeu, on dit "on accepte parce que bon... c'est une des conditions de réussite des IUFM, remettons en chantier les IUFM". Et ils ont fait évolué... C'est ce que je vous racontais de Brissaud à table, là, ça s'est senti ensuite au niveau du SNESup (**il m'avait raconté que le travail allant, Brissaud emballé dans la discussion, s'était tout à coup écrié : "je viens de briser la moitié de mes mandats syndicaux !" – s'étant transformé en membre d'une commission de réflexion sur les IUFM et non plus en délégué syndical représentant et défendant un certain point de vue... Ce que Bousset avait pris pour une preuve d'avancement de la réflexion et de bon fonctionnement de la commission**)

- *Mais malgré tout, quand vous racontez la façon dont se sont déroulées les réunions, vous avez quand même du parfois faire un arbitrage entre les uns et les autres... Et malgré tout dans les décisions, c'était quand même une prise en compte des...*
- Oui oh... pff... Y'avait beaucoup de travail entre les séances, donc je les prenais de temps en temps à part... Comme avec Brissaud que je connais bien et qui au bout d'un moment il s'est braqué, parce qu'il trouvait que je poussais un peu trop loin la barre, j'ai été obligé de discuter avec lui... Donc y'avait comme ça, entre les séances de la commission, ceux que je sentais près à évoluer, je discutais avec eux, je les aidais à évoluer, quoi... Puis ils me disaient aussi qu'elles étaient leurs principales réticences, donc y'avaient des choses qui pouvaient pas se dire quelque fois en commission, parce qu'ils étaient aussi un peu inquiets s'ils prenaient trop de liberté par rapport à leur organisation syndicale. Donc entre les séances, ils venaient me raconter en disant, "là-dessus, là d'accord je céderai mais là non... ne nous demandez pas ça, parce qu'au niveau du syndicat, c'est vraiment une position qui au niveau du syndicat est vraiment très risquée" parce que ça aussi, au niveau des syndicats, y'a des questions d'équilibre... "Là-dessus je pourrais pas donner mon accord"... Donc là c'était clair, c'était pas la peine d'approfondir telle ou telle chose.
- *Vous avez des exemples ?*
- Je me souviens pas très précisément... C'est pour ça que ça a été, pour moi, c'était pas une contrainte, c'était vraiment... en matière de dossier, en un certain sens, ça a été passionnant...
- *Non bien sûr, c'était pas une contrainte, mais ça peut aussi être considéré comme le canevas, comme quelque chose avec lequel il faut composer... ?*
- Ben oui, mais justement, c'était la méthode que j'avais délibérément choisie au départ, c'est-à-dire après un premier tour d'organisations syndicales, j'avais décidé d'en ressortir, de prendre une autre méthode et d'une certaine manière inviter tous les syndicats à remettre en cause, au niveau de leur organisation, leur réflexion sur la formation des



maîtres, sur la base de ce qui pouvait se dégager comme consensus dans une commission qui rassemblait d'à peu près tous les grands secteurs qui s'occupaient de l'éducation. Et en effet, ça s'est fait comme ça, quoi... y'en a eu quelques uns qu'ont pas été difficile à convaincre parce que des gens comme Henry, l'ARCUEFF, les MAFPEN, c'étaient des gens, des organismes qui n'avaient pas peur d'avoir des idées nouvelles, donc euh...

- *Oui et puis qui n'étaient pas des syndicats aussi...*
- Oui, ils étaient pas des syndicats, ils étaient pas liés par des résolutions de congrès, des choses comme ça...
- *Mais par exemple dans le choix de placer le concours entre la première et la deuxième année, ça c'est... ?*
- Ca, c'est moi...
- *Oui je sais bien que c'est vous, mais finalement d'avoir choisi de le mettre là, c'était aussi, parce qu'on ne pouvait pas le mettre au début de la première année, ça aurait été mal vu par les professeurs du second degré, le SNES, et le mettre plus tard...*
- Oui, le faire accepter... Ben la formule que j'ai choisie, le plus difficile, c'est de faire accepter, c'était le SNI... Je peux vous dire comment ça s'est décidé, y'avait... C'était 3 ou 4 jours après la sortie de mon rapport, y'avait un colloque à l'Assemblée Nationale, j'avais à ma droite, je ne sais pas qui... Ca devait être un représentant du parti socialiste. C'était un colloque qui était organisé par le parti socialiste, c'était à l'Assemblée Nationale, donc ça devait être un député... C'était peut-être le député... Donc on parlait des IUFM, de creuset etc. Et j'avais à ma gauche Barbarant... Et Barbarant m'a, en aparté, vous savez on était quand même pas entre nous, Barbarant m'a dit "C'est pas acceptable pour nous... cette formule du concours..." Je lui dis "Ecoute, ou t'acceptes, ou le dossier capote... Parce que là-dessus, c'est pas possible de faire autrement..."<sup>1722</sup> Et alors, il s'est accordé un temps de réflexion et un petit moment après, il m'a dit "d'accord, je vais essayer de... calmer le SNI là-dessus, on marche comme ça..." Là, si vous voulez, c'est dans... C'est le fruit de... bonnes relations pendant deux ou trois mois, on avait une certaine confiance... Mais là vraiment, j'ai dit "j'ai peur pas vraiment te... dire autre chose que si le SNI n'accepte pas ça, on fait pas les IUFM"... Je crois que c'était vrai d'ailleurs, y'avait pas d'autre solution, parce que c'était pas grave pour les instituteurs, vous savez, c'est une question... Vous savez c'est qui met dans la rue les enseignants, c'est souvent des questions d'identité, c'est l'impression d'être agressé dans leur identité, dans leur amour propre etc. Et autant pour le SNI, c'était pas grave, ils étaient recrutés à la licence, si on prenait la formule des CPR plutôt que la formule des Ecoles Normales, auxquels ils tenaient beaucoup, ils se sentaient pas agressés, ils étaient reconnus, ils avaient déjà une forte reconnaissance de l'autre côté, au niveau de la licence. Parce que si on prenait la formule de ce que souhaitait le SNI en recrutant à l'entrée des IUFM, les enseignants du second degré se sentaient dévalorisés, c'est-à-dire que pour eux, on les recrutait au niveau de la licence, alors qu'ils estimaient qu'ils avaient un recrutement à un niveau bac+4 quasiment équivalent à la maîtrise. Et ça, à mon avis, c'était le boulevard pour le SNES, c'était avec le slogan, "Jospin a besoin de recruter des profs et il fait un recrutement au rabais", tous les profs descendaient dans la rue, c'est-à-dire qu'on avait des manifs et le dossier IUFM était enterré. Donc c'est ce que j'ai dit à Barbarant... Je lui ai dit en aparté, comme

---

<sup>1722</sup> Interrogé lors de ma seconde visite sur le tutoiement adopté avec Barbarant, il le justifie en disant qu'au parti socialiste, tout le monde est censé se tutoyer.

ça..."Ecoute franchement, toi, tu dois pouvoir faire avaler ça à... à ton syndicats, le SNES, il les met dans la rue... sur la base de "on baisse le niveau de recrutement, on dévalorise les enseignants de lycée et de collège." J'lui dis, là, ils les mettent dans la rue et ils gagnent..." Il me dit, "c'est vrai..." Au bout d'un moment, il a réfléchi, il m'a dit "t'as raison, on va essayer de faire passer et il l'a fait passer..."

- *Et pour vous, c'était particulièrement important que tous les enseignants du premier et du second degré soient recrutés au même niveau ?*
- C'était la loi...
- *C'était la loi...*
- Y'avait un parallélisme, c'était la loi qui donnait un parallélisme des formes... Ca, c'était... On ne pouvait pas faire des IUFM dans lequel ils rentraient pas tous au même niveau, dans lesquels ils avaient pas tous... C'était pas possible, ça. J'veux dire, c'était à la fois dans la loi, et une contrainte lourde du dossier... La création d'instituts universitaires de formation des maîtres, fusionner l'ensemble des structures existantes, ça amenait au moins à la même structure de formation. C'est comme en droit ou en lettres, vous ne faites pas les mêmes études, mais y'a la même structure de formation, y'a licence, maîtrise, y'a la même grille d'études... Et là, on ne pouvait pas faire cheminer à des rythmes différents et avoir des parcours différents entre le premier et le second degré. Même si les contenus étaient différents, même si les concours étaient différents, comme le sont aujourd'hui dans les études universitaires, mais vous ne pouviez pas imaginez que la licence de lettres s'obtienne au bout de cinq ans, la licence de droit au bout de trois... Donc y'avait, enfin c'était une contrainte du dossier complètement incontournable !
- *Et vous, vous en pensez quoi ? De l'unification des corps enseignant ?*
- Moi j'pense que c'était pas une mauvaise chose. J'pense que c'était pas une mauvaise chose, c'était difficile de pas... de pas l'adopter... je pense que c'était une forte revendication... Derrière, y'avait une contrainte très simple, c'est que avant la revalorisation, les instituteurs étaient fonctionnaires de catégorie B... Ils avaient revendiqué et obtenu d'être fonctionnaires de catégorie A. Donc ils devaient être recrutés au niveau de la licence. Le SNES a essayé à un moment de demander un recrutement au niveau de la maîtrise. Je pense que c'était pas possible, parce que c'était de nouveau... Vous savez ce qu'on dit, c'est l'échelle de Perroquet, c'est-à-dire que si on recrute les profs de lycée et de collège au niveau de la maîtrise, au bout de trois ans, les inst... les professeurs d'école vont demander à être recrutés au niveau de la maîtrise. En plus, y'avait je pense une contrainte de flux... J'veux dire, on avait déjà à l'époque, on s'apercevait que quand on faisait les calculs, on avait pas... dans certaines disciplines, un nombre de licenciés qui étaient énorme par rapport aux besoins de recrutement, qu'étaient appréciés comme important dans les années 90. Donc si on élevait le niveau à la maîtrise, ça risquait de... de coïncider en terme de recrutement, on aurait pas eu des flux suffisants. Y'a une différence entre... après la licence, faire une année de préparation qui, à la limite, pourrait être assimilée à une maîtrise, c'est différent de "il faut la maîtrise et ensuite on repart"... Je crois que le flux, le nombre de maître, de titulaires de la maîtrise à l'époque était nettement inférieur aux besoins de recrutement. J'ai pas les chiffres en tête, mais c'était certain !

- *Mais c'était aussi... dans cette idée de... bien sûr, c'est une réponse à des flux, c'est une demande syndicale pour les instituteurs d'être augmentés dans le recrutement... mais c'est aussi un message assez fort qui pouvait être porté par certaines organisations syndicales, au départ, ça pouvait être le SGEN, après le SNI... Mais cette idée en fait, cette idée que la fonction enseignante, c'est la même chose de la maternelle à l'université, est-ce que c'est un slogan que... ?*
- Ouais, ça c'est discutable... Le niveau de recrutement... On n'a pas la même formation professionnelle ni la même... Vous savez, y'a un problème qu'on a pas réglé, c'est le problème des profs de collège, hein... c'est pas clair, y'a même des études de l'IREDU de l'institut de recherches de Dijon qui montrent que les PEGC sont, les maîtres bivalents, réussissent mieux que les certifiés...
- *Ah oui ?*
- Les résultats obtenus par les PEGC sont meilleurs, avec une classe comparable, que ceux des certifiés. C'est un vrai problème... aujourd'hui de la rupture entre l'école et le collège, ça, y'a pas tellement d'arguments pour défendre la monovalence après la... la sixième... Vu du point de vue des élèves. Les élèves auraient trois profs au collège, au lieu d'en avoir autant qu'ils en ont, ils auraient un prof de lettres histoire, un prof de maths-sciences, un prof de langue, anglais... comme les besoins en langue sont très variables, les profs d'anglais, de langues seraient aussi bivalents, ils s'en tireraient avec 3 ou 4 profs, ils seraient moins dépayés... Les études de l'IREDU montrent que indéniablement, c'est quelque chose qui perturbent les élèves au niveau de la 6<sup>ème</sup> et que dans cet esprit là, on a pu constater que dans les collèges où il y avait un fort pourcentage de PEGC, y'avaient des meilleurs résultats que ceux où il y en avait peu...
- *On pourrait avoir une autre analyse de ce genre d'études... On pourrait aussi voir que les PEGC c'est des enseignants qui ont été recrutés avant 86, puisqu'on a arrêté après le recrutement des PEGC, et donc ce sont des profs qui ont plus d'expériences et donc...*
- Peut-être oui, plus de pédagogie... Oui c'est vrai...
- *On pourrait lire ça comme ça, je sais pas...*
- Oui, c'est vrai... Mais vous savez, dans beaucoup de pays... la structure, c'est quand même l'école primaire... Ce qu'on appelle l'enseignement primaire dans beaucoup de pays de l'OCDE, c'est l'école qui va jusqu'au collège... C'est-à-dire que c'est toute l'école fondamentale. L'enseignement secondaire, ce qu'on appelle nous le secondaire, dans beaucoup de pays de l'OCDE, c'est le lycée. Donc la coupure qu'on a nous, elle est issue d'une victoire qu'a été obtenue à un moment, c'est du temps de Monory, je crois, où on a décidé d'arrêter de recruter des PEGC, c'est une victoire du SNES, c'est-à-dire que le prof style SNES, il est très héritier d'une vision du lycée qui est l'antichambre de l'enseignement supérieur, du grand lycée qui prépare à l'enseignement supérieur. C'est très le profil agrégé, assez proche, finalement, du prof d'université. Y'a eu longtemps une population mixte en collège dans les enseignants, progressivement l'idée s'est imposée, justifiée ou pas... que pour améliorer les résultats du collège, il fallait des enseignants qui maîtrisent mieux les disciplines. Les mathématiques ont joué un rôle important... A partir du moment où on a introduit les math modernes, il fallait réformer l'enseignement des math, c'est vrai que les certifiés étaient plus en mesure d'adopter les nouveaux programmes, moins gênés que les PEGC, dont la culture en math était peut-être plus légère, plus... C'était plus loin des nouveaux programmes, donc y'a beaucoup d'universitaires en math

comme Laurent Schwartz, comme Chohey (?????) etc. qui ont demandé à ce qu'on arrête les recrutements des PEGC, que les profs de collège soient des certifiés, à partir de l'argument, "ils ont une meilleure maîtrise disciplinaire, donc ils enseigneront mieux"... L'idée que... qui est en grande partie vraie que plus on maîtrise une discipline, plus on l'enseigne avec facilité... (fin de la cassette) C'était un peu le centre des problèmes de l'école...

- *Oui, c'est pour ça que j'ai choisi ce dossier...*
- Tout ressortait dans le dossier... Y'avait l'identité des enseignants, y'avait la structure des enseignements, y'avait la continuité pédagogique, y'avait plein de choses... tout ça qui fait que...
- *Mais vous, vous avez finalement une préférence entre les solutions ou... Enfin si la maîtrise du savoir disciplinaire qui fait que l'enseignant est bon ou c'est... ?*
- Bon je sais pas, moi, c'est... Bon, y'a d'abord un secteur à mon avis qu'on devrait réformer très vite, à mon avis, c'est... mais ça, ça suppose, c'est l'enseignement des sciences... Je trouve ça complètement anormal qu'il y ait un prof de physique-chimie, un prof de sciences de la vie, un prof de technologie, y'aurait un prof de sciences, les élèves au lieu d'avoir deux ou trois fois une heure et demi d'enseignement auraient quatre ou cinq heures, le même prof... D'abord, pour faire des TP, on serait pas obligé de les faire en une heure et demi à toute vitesse, en plus on s'aperçoit, quand on regarde de près, qu'on enseigne les mêmes notions sous des vocabulaires différents, c'est les mêmes notions de sciences expérimentales. Donc déjà je pense qu'il faudrait faire un grand bloc des sciences... euh... ensuite parce que ça pourrait d'abord faire, d'abord ça pourrait faire plus de cohérence et ensuite ce serait plus conforme à la réalité scientifique... parce qu'aujourd'hui, y'a beaucoup de recherches interdisciplinaires, la biochimie, c'est entre la biologie et la chimie, dans les sciences, y'a plus de recherches qui engendrent les disciplines que de recherches au cœur des disciplines... Donc on modifierait un peu. Ensuite, je pense qu'on résoudrait beaucoup de problèmes de recrutement, parce que... à des moments où la demande est très fluctuante, on imposerait de revenir à des profs de lettres- langues, lettres-anglais, lettre-histoire, etc. Ce serait pas illogique... J pense qu'au niveau du collège, au moins au début du collège, quand on fait le rapport entre ce qu'on gagnerait en termes de rythme scolaire, de meilleure adaptation au collège des élèves et puis la perte qu'on pourrait avoir en terme de contenus disciplinaires, et puis il suffit de faire de la formation continue, on peut l'imposer la formation continue, obliger les gens... Si on constate qu'ils ont des insuffisances dans une discipline, on peut les obliger à suivre de la formation continue... Je pense que la balance penche plutôt pour... du côté du collège... faire intervenir un certain nombre de bivalences...
- *C'est intéressant, tout à l'heure vous me citez le cas des autres pays de l'OCDE, hier vous me disiez que finalement les exemples étrangers... avaient peu pesé... On les retrouve dans... ? C'est est-ce que depuis vous vous êtes documenté ou... ?*
- Oh non, c'est parce que les enquêtes de l'OCDE, elles sont plus récentes... Les comparaisons, l'enquête PISA, y'a deux-trois ans qu'on l'a... Moi dans l'enquête PISA... Moi ce qui me... C'est qu'on a le sentiment que se crée un clivage entre euh... deux types de pays, les pays grosso modo, disons, les anglosaxons et les pays du Nord, si on prend en Europe, obtiennent visiblement des meilleurs résultats que les pays latins... Moi la question que je me pose, si c'est pas l'opposition entre un enseignement cloisonné et

magistral... et un enseignement de type déductif, pour faire simple, l'opposition magistral / déductif, alors que l'enseignement du Nord est beaucoup plus participatif et inductif... Les élèves participent plus à la scolarité, y'a plus de...

- *Mais y'a beaucoup d'études qui montrent aussi au contraire, que plus c'est inductif, plus ça favorise les étudiants de milieux favorisés...*
- Ah bon ? Vous êtes sûr de ça ?
- *Ah oui... C'est tout à fait...*
- Mais qui est-ce qui a étudié ça ?
- *Bon déjà y'a les travaux de Bernstein qui montrent que finalement... code restreint, code élaboré, que les classes populaires ont plus de difficultés avec l'abstraction... Et puis quelqu'un comme Philippe Perrenoud en Suisse qui montre que finalement tout ce qui est pédagogie un peu différenciée, parce qu'elle rend plus floue le schéma de la classe, finalement elle est contre productive dans les... avec les élèves...*
- Ah bon... Je sais pas... C'est-à-dire qu'on trouve... J'suis pas convaincu... L'enquête PISA est quand même... Il est clair qu'on... C'est peut-être pas si catégorique... Mais il est clair, moi j'ai quand même l'impression qu'il y a quand même deux types d'enseignements et qu'aujourd'hui, indéniablement, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne... C'est quand même vraiment... Ont de bien moins bons résultats que l'Angleterre, le Danemark, la Suède etc.
- *Oui mais l'Allemagne c'est quand même plutôt de l'inductif...*
- Non... Dans les... écoles professionnelles oui, mais pas dans les autres. Dans l'apprentissage, le développement de l'apprentissage en Allemagne, faut pas confondre ça avec le schéma du lycée, qui a un enseignement très magistral et déductif...
- *Moi j'ai passé un an au lycée en Allemagne...*
- Ah bon... Et vous avez trouvé que c'était... ?
- *Ah ben c'est quand même, vous savez, les élèves sont en rond autour de l'enseignant, c'est toujours la prise de parole de l'élève...*
- Ah bon... ben c'est d'autres problèmes là alors... Ah bon, l'Allemagne c'est très... ?
- *Ah oui... En plus les enseignants ont tous une formation bivalente et ont tous une formation en pédagogie...*
- Ah bon... Le système allemand a peut-être de la...
- *Enfin moi je sais pas, moi je l'ai perçu comme ça de l'intérieur... mais...*
- Ah bon... Moi je le percevais plutôt comme magistral l'enseignement en Allemagne...
- *Je sais pas non plus, les impressions qu'on a de l'intérieur du système c'est pas non plus... Enfin... Des fois, c'est un peu biaisé par un regard...*



- Enfin bon... Je suis pas le spécialiste des comparaisons internationales...
- *Je vous ai coupé...*
- En Allemagne, y'a peut-être une autre raison, c'est une sélection précoce... Y'a ça aussi, y'a la différence entre les systèmes qui sélectionnent très vite et ceux qui ont une école fondamentale... ceux qui réussissent bien, c'est aussi ceux qui ont une école fondamentale jusqu'à assez loin... Faudrait regarder, y'a visiblement aujourd'hui des caractéristiques des différents systèmes de formation qui amènent visiblement à les classer en deux catégories... Y'en a qui marchent mieux que d'autres... Faudrait chercher... E France on est à juste titre inquiets... parce que... les enquêtes PISA ont été... ont confirmé que nos résultats ont tendance à baisser en France. (silence)
- *J'ai l'impression que je vous ai un peu tout posé moi comme questions... Si une question très générale... Finalement quel était le meilleur ministre de l'Education ?*
- Quel était le meilleur ministre de l'Education ? Ah... ben alors là, je suis incapable de vous le dire... Je suis pas... Ils ont tous eu...
- *Ou est-ce qu'il y en a que vous avez trouvé très mauvais ?*
- Non... Pff... Ce que je dis entre nous... Enfin... Savary je peux pas dire, parce que Savary je le connaissais beaucoup et en plus, c'est... Il est toulousain, j'étais président de l'université, comme pour l'université... J'ai du mal à l'apprécier, parce que... Ensuite y'a eu Chevènement... Alors Chevènement a été un très bon politique, je pense qu'il a fait un bon contrepois avec Savary, c'est-à-dire que la période Savary ça a été une période on argumentait beaucoup de choses, les gens du SGEN étaient très présents dans le cabinet de Savary, donc y'a eu une période de réformes, on a fait beaucoup de choses nouvelles, donc euh... Donc ensuite le retour de balancier avec Chevènement... Monory a été un... Moi j'ai beaucoup apprécié Monory tiens... parce que j crois qu'il est tombé au bon moment, parce que les lois de décentralisation de 85 modifiaient la donne au niveau de la décision... Et lui, il avait été président de conseil général, il était président du conseil général de la Vienne, donc il a eu une vision très partenariale... C'était un homme qui avait quelques idées simples, et qui les appliquait, je pense qu'il a été... qu'il est tombé à un bon moment, c'est lui vraiment qui a mis en œuvre la décentralisation. En plus, il a amené des méthodes, il avait... de l'entreprise un peu... Parce qu'il avait été ministre de l'économie avant, c'est lui qui avec Boisivon a développé quasiment le service de prospective, qu'a développé l'évaluation... c'est lui qui... Là, René Monory, de part sa personnalité, par sa vision du système, c'est ça aussi un ministre, c'est pas forcément un intellectuel de premier ordre. Euh... Il était élu local et homme de l'entreprise. Je crois qu'il a amené, à un moment où c'était utile, de vraies méthodes pratiques pour la décentralisation et il a amené des méthodes de... l'évaluation, une vision disons plus économiste ou économique, il a développé la dimension économie, évaluation etc. Ensuite qui est-ce qu'il y a eu... Ensuite donc Monory... Ben après y'a eu Jospin, bon ben effectivement, j pense que Jospin... ça a été un bon ministre, il a fait plein de choses. En plus, j'veux dire, il avait un poids politique, il est arrivé à un moment où il fallait euh... Bon qu'est-ce... que... Après Jospin, qui est-ce qu'il y'a eu... ? Bayrou...
- *Lang avant...*

- Ah oui, Lang... Ah mais Lang il est arrivé dans une période où... Ah oui, mais vraiment la première fois, il a rien fait... D'après ce que disait ces collaborateurs, il était presque toujours au ministère de la culture. On ne le voyait pratiquement jamais rue de Grenelle, il savait qu'il avait qu'un an, que les élections de 93 étaient perdu... Donc la directrice adjointe, j'connais très bien son directeur de cabinet, Dominique Lefebvre (???) donc Catherine Moisan, sa directrice adjointe, ils avaient du mal à voir le ministre, hein... Catherine Moisan me racontait quand elle voulait avoir des arbitrages pour le budget, elle faisait... Elle attendait une heure dans la salle d'attente puis elle voyait sortir Depardieu... Lang prenait le petit déjeuner avec ! Donc Elle avait rendez-vous à 10h30 et Lang l'a reçue à 10h00 quoi... C'est que simplement, il avait pris son petit déjeuner avec Depardieu et comme il s'entendait bien avec Depardieu, il avait discuté avec lui jusqu'à 10h00... Et après, elle, elle avait un quart d'heure pour lui présenter le budget... Donc les gens sérieux, ça les met dans des états ce genre de trucs, ils aiment pas trop ! Mais bon il savait qu'il avait qu'un an... Ensuite y' a eu... Bayrou... Bayrou, j'sais pas... Je pense qu'il a été prisonnier d'une erreur qu'il a faite au début, il a voulu abroger la loi Falloux, et il a réveillé toute une série de laïcards, une grande manif, donc on avait de nouveaux de grandes manifs comme on avait eu du temps de Savary... sur la défense de l'école libre ! Donc là, sur la défense de la laïcité, sur... Donc après... ça l'a beaucoup déstabilisé... Et après, il a été beaucoup prisonnier de risques de manifs, quoi... Puis après y'a eu les manifs d'étudiants, du CIP de Balladur, là... Donc euh... Bayrou a déployé toute son énergie et son talent politique pour tenir sans manif. Il est resté longtemps ministre, je dirais c'est plus par... par adresse diplomatique que par les réformes qu'il a faites. Il avait fait ce nouveau contrat pour l'école, avec toutes une série de proposition, mais... ça lui a pris beaucoup de temps et puis il a du voir des propositions sans... qui sont restées lettre morte parce que... Tout le monde avait peur des mouvements quoi... Ben après qu'est-ce qui y'a eu... ? Bon après Bayrou, ça a été Joyeux. Joyeux, c'est une occasion ratée... Même les gens qui sont anti-Joyeux reconnaissent que... dans un certain sens, c'est une occasion ratée, c'est quelque chose qui coûtera cher à l'Education Nationale, parce que les idées de fond qu'il avait sur l'Education Nationale étaient justes. Malheureusement, il a fait des erreurs de communication épouvantable, c'était vraiment épouvantable... J'vais vous raconter une anecdote... Il passait à la télé, dans une émission donc, il m'avait invité avant, on déjeunait ensemble... Donc je lui expliquais, je lui disais "écoute, t'as un créneau extraordinaire, parce que t'es un grand scientifique, on est à un moment crucial de l'évolution du système, de l'évolution des connaissances, de l'évolution des modes de transmission des connaissances, il faut que tu essaies de faire passer l'idée que tu, ... pour... que tu es proche du prof de base... que tu... es là en fait, avec l'idée d'aider... de mettre ta connaissance de... partir de l'idée... La création des connaissances, leur diffusion, je sais ce que c'est... Je suis un créateur de savoir... Je pense que l'école est à un tournant, euh... on entre dans un univers de connaissances etc. Donc je vais essayer avec vous tous de faire évoluer le système, il faut qu'il y ait des évolutions... Donc je lui ai dit, pense que tu t'adresses au prof de base..." Donc l'émission de télé a lieu après, et à un moment il dit "je m'adresse au prof de base !" ... Et là, je me dis..."Oh la la... fallait pas par contre dire le mot prof de base..." Et après, deux minutes après, le présentateur lui dit : "Le professeur Montagny (???) a dit que..." et là Joyeux... "Mon collègue Montagny a dit que..." Moi j'me disais, c'est pas possible de faire des bêtises comme ça... Alors résultat, pour le prof, "moi j'suis l'prof de base et Montagny, c'est le collègue..." Il essaie de montrer qu'il est copain avec moi, qu'il m'aime "J'aime les profs de base"... Mais en fait, ça faisait distance, quoi... Il était... Donc il avait des problèmes énormes de communication, c'est un peu dommage, il aurait fallu le... le discipliner, ça c'est terminé comme on sait... Puis après... Qui c'est qu'il y a eu après ? Ben y'a eu de nouveau Lang, bon Lang, c'est de nouveau la même chose, Lang, c'est quelqu'un qui est doué pour faire

ce qu'on lui demande de faire, ça, y'a... Il a calmé le jeu... dans la perspective des élections suivantes... de 2002, il devait réconcilier la gauche avec les enseignants, bon c'est sûr qu'il est très adroit... Mais... C'est clair qu'il promet beaucoup... Mais... C'est clair que y'a des promesses qui ne pouvaient pas être tenues... Après y'a eu Ferry... Alors, Ferry, c'était... la gauche lui doit d'avoir réconcilié les enseignants avec la gauche ! C'est-à-dire d'avoir réussi à fâcher... Je crois qu'il y avait un vrai enjeu, hein... C'est-à-dire un ministre qui aurait su présenter une vision moderne... vis-à-vis de la gauche, en disant vous êtes des spécialistes de l'instruction et des savoirs, on va spécialiser votre formation, on va redorer vos statuts, on va vous redonner du prestige dans les établissements, c'est pas l'élève qui compte mais la qualité de l'enseignement etc. bref il pouvait vraiment grignoter sociologiquement sur les enseignants, dont certains étaient dans une période de troubles... Alors lui, c'est fou... là, l'arrogance de 68, "jamais on transférera les ATOS puis si, on les transfert", donc au bout d'un moment, en plus avec les syndicats, moi j'connais un certain nombre de ces collaborateurs, ils me disaient, "mais tu ne te rends pas compte, c'est affreux, les audiences syndicales, on essaie de les éviter au maximum, il donne raison aux syndicats, il comprend pas la moitié de ce qu'ils racontent, il leur dit qu'ils ont raison, après nous on leur dit que le ministre s'est trompé, que c'est pas ça... Avec lui, une audience syndicale, c'est une vraie catastrophe... Il raconte n'importe quoi..." Un homme très imbu de sa personne, très centré sur lui-même, naïvement il pensait qu'après Jules Ferry y'aurait Luc, bon ça a été... qu'il laisserait son nom dans l'histoire... Quand Sarkozy est venu pour... ça a été un vrai raz de marée... Le ministre de l'intérieur, patron rue de Grenelle, pour tous les hauts fonctionnaires, ça a été... du ministère, c'était une gifle, les gens étaient complètement sonnés : ça y est, on est sous la coupe du ministère de l'intérieur... Sarkozy quand il est venu, il paraît que c'était... Voilà... Et maintenant, c'est Fillon, mais bon, je sais pas, il est très adroit, très... c'est un politique prudent, il parle pas beaucoup, voilà... Alors le meilleur évidemment, c'est... Ma préférence personnelle, je mettrais Savary et Jospin, les autres ils ont eu leur qualité et leurs défauts... Joyeux, c'était un raté...

- *Moi je vois plus vraiment de questions...*
- Bon ben je vous laisse travailler...
- *On avait dit qu'on ferait peut-être la liste des gens qu'il faudrait que je rencontre...*
- Ah oui, la liste des gens... alors qu'est-ce qu'il faudrait... je vous avais dit Clara Danon, Anne Giami, comme ça vous aurez des points de vue de la conduite du dossier, ensuite... M. Demounem, en plus il habite Saint Cyr, il était dans la commission, Marcel Brissaud qui est lyonnais, y'a Alain Bouvier... Je peux vous donner son numéro de téléphone (**il va chercher son carnet**)... Cornu, vous l'avez vu ? Euh... Vous avez la liste des gens qui étaient dans la commission, les fortes personnalités, Henry vous l'avez vu, Brissaud, ...
- *Jeanne Bolon, je vais la voir la semaine prochaine...*
- Laxalt... Non, il était pas dans la commission, mais il a joué un rôle... C'est lui qui a employé l'image que j'avais joué le funambule. Lui son expression, le dossier IUFM, il m'avait toujours imaginé comme ces gens qui traversent sur un fil, c'est-à-dire qu'à tous moments, ils peuvent se casser la figure, ils sont toujours en équilibre, en avançant, ils finissent... (**il regarde la liste**) Meirieu vous l'avez vu ? Si vous voulez crouler sous la parole... Si vous voyez Radigue, c'est pas la peine de voir Laxalt, voyez plutôt Laxalt... Dans la commission ça va, si vous voyez ceux là...

- *Peut-être des chefs de projets des académies pilotes... ?*
- Ben Migeon, il est décédé... Cornu et l'autre, c'est Meyer... Alors Meyer, il est un peu verbeux... Si vous voyez Cornu, ça va, il était chef de projet... Autrement voilà, autrement vous avez... ? Je vais regarder... Y'a une rubrique, ça... c'était prises de position... **(il regarde le sommaire des dossiers)** Voilà, prises de position, dossier 16, je vais voir si y'a des gens dont le nom me... Bon Barbarant, je sais pas s'il est encore en vie, mais de toutes façons, si vous avez Laxalt, c'est... **(il regarde)** Jack Lang... (il rit) c'est un universitaire qui ne consacre pas beaucoup de temps à ces étudiants... J'ai un copain qui a fait sa thèse avec Raymond Barre, il était très impressionné, parce que quand il était premier ministre, Raymond Barre recevait à Matignon et lui consacrait des heures entières. Quand Raymond Barre a été nommé Premier Ministre, il s'est dit, "c'est fini, ma thèse je la finirai jamais, quoi..." Eh ben non, Raymond Barre, même quand il était Premier Ministre prenait deux heures avec lui, régulièrement... C'est ça, être universitaire, c'est ça le rôle d'universitaire, c'est d'aider les étudiants à faire des travaux, c'est pas... Alors lui... C'est le président de Nanterre qui m'a expliqué ça, il faisait passer les examens au téléphone. Il demandait aux étudiants leur numéro de téléphone, il les appelait pour faire passer leur examen, leur oral au téléphone... Donc on est même pas sûr qu'à l'autre bout... du fil, c'est... C'est une de leur grande crainte actuellement, c'est que y'ait quelqu'un qui se réveille et qui pose un recours au tribunal sur la façon dont Lang faisait passer ses examens... Ils disent, ça va faire un scandale épouvantable... **(il continue à feuilleter)** Gilles Ferry, je sais pas qui c'est ç'ui là... (sourire) Carignon... Tiens je sais pas ce qu'il faisait celui-là...
- *Ah oui, et qui est-ce qui faisait partie sur l'épreuve professionnelle du comité de pilotage après ?*
- Alors... Ben y'a Demounem qui a joué un rôle important... Attendez, on va regarder... Ben c'est un sujet qui a l'air de vous intéresser... **(il feuillette)** (je coupe la cassette)

## Reprise un peu plus tard de l'entretien

*Il me lit une intervention qu'il a faite pour les dix ans de la mise en place des IUFM*

- Y'a eu une décision de Michel Rocard, ça j'ai oublié de le dire, de recruter les enseignants à Bac+3... C'était pas du tout dans, évident... Euh... Jospin est revenu d'une réunion avec Rocard et il l'a annoncé, ça nous a beaucoup troublé... dans le... Pour dire, avec des gens comme Claude Joyeux, on était assez stupéfaits, et pas... par la décision...
- *Pourquoi ?*
- Parce que ça représentait un... un alourdissement des dispositifs universitaires, c'était pas nécessairement une très bonne chose, enfin bref... donc c'est une décision de Rocard, du premier ministre, pas vraiment une négociation avec les partenaires syndicaux... Alors ça, je vous l'ai dit, deux thèses au sein du cabinet Jospin, l'adaptation du système en vigueur, défendue par l'équipe du secteur scolaire, c'est-à-dire Paul Rolland, création d'instituts de type universitaire, responsables de la formation de tous les enseignants, défendue par l'équipe du supérieur, oui... comme je vous l'ai dit, on s'est chargé de se faire les porte-parole de cette vision. Alors euh... Lionel Jospin... part en week-end avec une note pour chaque thèse et choisit l'option institut universitaire, y'avait du y avoir un séminaire donc euh... Travail de réflexion en interne au sein du cabinet qui aboutit à une note plus détaillée, donc ça vous l'avez, qui servira de base au dossier IUFM. Commentaire d'un responsable syndical de l'époque, je sais pas qui c'est... qui me paraît juste... Je l'avais noté, mais quand je l'ai dit à Marseille, je voulais pas l'emprunter à quelqu'un d'autre. La question des IUFM est arrivé au dernier moment dans la discussion de la loi d'orientation, on nous a présenté un texte de cadrage assez souple, mais ambigu. C'était mon texte... Ce commentaire me paraît pertinent. Auteur du texte en question, je tiens à indiquer que j'étais loin d'être un pro de la formation des maîtres, ce qui par la suite qui s'est révélé un atout non négligeable. Entré au cabinet du Ministre en juin 88, tout à fait au début, ayant conduit un dossier qui m'intéressait, celui de la conception d'une politique contractuelle globale pour les universités, j'aspirais à reprendre mes fonctions de recteur, ce dont je fis part au ministre... fin juin ou début juillet. Silence du ministre, conférence de presse sur la loi d'orientation, j'apprends qu'il me demande un rapport sur la mise en place des IUFM, j'étais même pas à la conférence de presse... qui se traduira par la maîtrise d'œuvre de la réforme de la formation des maîtres. Selon la terminologie classique, j'ai été maître d'œuvre, le maître de l'ouvrage évidemment étant le ministre, comme toujours... C'est vrai que c'est un dossier que j'ai construit sous la forme d'une maîtrise d'œuvre... Alors j'ai fait un premier tour auprès des partenaires syndicaux et de divers personnalité. Impossible de trouver un point commun satisfaisant pour les futurs acteurs des IUFM, chacun y allait de son modèle. Nécessité d'obtenir des évolutions dans les positions – par quelle méthode ? Constitution d'un groupe de travail dont la composition a été décisive surtout en ce qui concerne la composante syndicale : pas les secrétaires généraux mais les personnes ressource, les experts pour la formation qui ont souvent privilégié le militantisme pour la formation par rapport à leur mandat syndical. C'est vrai que comme c'était des experts, c'est des gens qui croyaient à la formation des maîtres et qui voulaient que le dossier avance. Par ailleurs dans le groupe, des universitaires impliqués dans la formation des maîtres, des membres des corps d'Inspection qui aussi là étaient intuitu personae... Quelqu'un comme Demounem et Rolland n'avaient pas de mandat de l'Inspection. Travail collectif et calendrier assez serré, un schéma assez logique en trois chapitre, quelles compétences peut-on attendre d'un enseignant, quelle formation pour



l'acquisition de ces compétences, deuxième chapitre. Le problème du fonctionnement et de l'organisation de l'institution, étant renvoyé en fin de réflexion. Ca, c'est délibérément que j'avais... dès le début, je savais que c'est là que les problèmes apparaîtraient et donc j'avais bien dit... on ne parle pas de ça, avant d'avoir traité des autres questions, interdit d'en parler... ils ont accepté cette règle, chaque fois qu'il y en a un qui essayait de... c'était collectivement "non, non non..." Position prudente parce qu'il n'y a pas du tout de consensus sur cette troisième moitié. Il convient peut-être de revenir sur les conditions initiales de 89, sur la formation des maîtres qui nous paraissent assez différentes des conditions de 2001. D'abord un contexte syndical très délicat : une fédération, la FEN, qui est aussi le terrain d'un débat (j'avais mis un affrontement, puis j'ai mis débat...) entre deux visions de l'école, pour faire simple entre celle du primaire, et du primaire supérieur, et celle du secondaire et du supérieur qui était celle portée par le SNES. Un accord de façade sur l'idée des IUFM, leur création étant un habillage qualitatif de la revalorisation... Vision un peu pessimiste, enfin noir... Le "enseigner autrement", c'était transformé en "former autrement". Je sais qu'après mon... ma conférence, y'a quelqu'un qu'est venu qui m'a dit... "Ah vous m'avez enlevé une illusion, je croyais qu'on avait fait les IUFM pour la beauté des IUFM, mais effectivement, c'est comme on avait pas su traiter le enseigner autrement, ça c'était transformé en *former autrement*". Un débat qui devait rapidement prendre une formation polémique et politique. Cependant la nécessité de devoir stabiliser un dispositif avant l'alternance politique a été un facteur facilitateur... Ca je vous l'ai raconté... La démographie universitaire et l'existence d'un potentiel non utilisé dans les Ecoles Normales : locaux, ressources de formation... C'est vrai qu'on était en pleine période de poussée démographique, c'est ces années là qu'on a frisé chaque année, qu'on a même quelques fois dépassé les 10% de progression d'effectifs... On a même eu une année une rentrée où... un beau chiffre de progression et on avait une situation qui était... On manquait de locaux dans les universités, on manquait d'enseignants et on avait un potentiel dans les Ecoles Normales qui offraient des locaux et des enseignants sous utilisés, Cahors, je vous disais ils travaillaient pratiquement une année sur deux quoi... La situation aujourd'hui a évolué, les premiers cycles scientifiques connaissent des baisses d'effectifs. Surtout qu'ils n'en tirent pas de conclusions actives entre les IUFM et les universités... Quand je dis ça, on peut croire que je préconise de renvoyer la formation du côté des IUFM... Je veux pas qu'on... Enfin en 89, la décentralisation commence justement à faire sentir ses effets, où y'avait pas ce phénomène que les sociologues appellent la territorialisation des politiques éducatives... Y'a des articles qui sont pas mal d'ailleurs, je sais pas si vous en avez lu... Y'a quelques sociologues qui traitent de la territorialisation des politiques éducatives. Autre élément, la nécessité d'élargir le cadre de référence professionnel des enseignants n'est pas aussi évident qu'aujourd'hui. Le travail en équipe était pour beaucoup une idée subversive, alors qu'en 1999, une grande organisation syndicale a choisi comme thème de son congrès à Lille "Travailler en établissement", donc euh... J'peux vous assurer que c'était pas une idée, hein... Le travail en équipe était même refusé par certains... Il me semble que cette nécessité d'élargir le cadre de référence professionnel des enseignants aux équipes et à l'établissement n'a pas trouvé sa traduction au niveau de la formation des enseignants, comme dans l'organisation du travail dans l'établissement. Je considère qu'il s'agit d'un enjeu essentiel et sa prise en compte un élément moteur pour faire évoluer la formation des maîtres. C'est une des idées effectivement que j'aimerais bien creuser aujourd'hui, c'est-à-dire mieux intégrer la dimension établissement. Travailler sur l'identité professionnelle en faisant voir aux enseignants qu'ils sont aussi membres d'une équipe et... s'appuyer plus sur les établissements pour la formation. Les académies ne disposaient pas en 89 des capacités et des ressources dont elles disposent aujourd'hui dans la gestion des ressources humaines. La nouvelle loi organique va renforcer les capacités des académies en ce sens.

Bon l'établissement, l'Académie devrait être de plus en plus au cœur de réflexion sur la formation des maîtres, en appui à la fois de son contenu et de son organisation. Donc ça, ce sont des idées que je veux faire passer, donc je faisais... je l'ai évoqué plusieurs fois, en ce sens... Donc qu'il fallait beaucoup plus impliquer l'Académie... Alors le contexte politique... explique un certain nombre de choix. Par exemple le choix de la place du concours, ça on l'a déjà expliqué, le parallélisme des formes et l'impossibilité du choix bac+3 pour le second degré. Crise du recrutement, solution qui serait apparue comme une dévalorisation du métier d'enseignant... Solution qui n'est pas d'ailleurs dépourvue d'intérêt... La nature du concours pilote la formation en aval : mais ça n'a pas été utilisé après... Surtout le choix de la méthode... C'est quoi ça... Alors le choix de la méthode : s'appuyer un, sur une ambition affichée pour la formation des maîtres, n'en déplaise à certains polémistes de l'époque, les travaux de notre commission, le rapport tenaient la route et tiennent la route dix ans après... Moi à l'époque je l'avais relu, je l'ai pas relu, là... Je trouve qu'il est pas idiot que ça... D'ailleurs, y'a plusieurs personnes qui m'ont fait la réflexion : "c'est pas souvent que 10 ans après, on lit un rapport qu'a pas de... d'idée qu'apparaissent idiotes, complètement anachroniques..." C'est pour ça que je vous disais que je regrette de ne pas vraiment avoir pu en découdre... S'appuyer aussi sur une solide assise administrative : création d'une sous direction et choix du sous-directeur... d'une sous-directrice... Aussi, y'a eu quelque chose d'assez important, un secrétaire général pour chaque IUFM. Deux points pour lesquels j'ai dû convaincre le Ministre et le premier Ministre. Alors je peux vous raconter comment j'ai eu des secrétaires généraux... D'abord j'ai eu un arbitrage négatif de Scharpentek... Je suis monté d'un cran, j'ai demandé au Ministre, parce que Scharpentek m'avait dit que c'était pas possible etc.

- *Et ça, c'était quand ?*

- C'est juste avant... dans un déjeuner avec les 3 responsables des IUFM pilotes. Parce que Rocard a voulu rencontrer les 3 directeurs des IUFM pilote. Donc Cornu, Meyer et je sais pas si c'était Migeon ou si c'était pas déjà Losfeld. Migeon était parti assez vite... Je crois que c'est dans l'automne 90... Il avait des problèmes personnels... Et donc Antoine Prost aussi, arbitrage négatif... L'argument solide qu'on m'opposait, c'est de dire, qu'on a pas beaucoup de potentiel, on avait peu de CASU, peu de gens de niveau secrétaire général d'université. Et on m'a dit "si on nomme 30 secrétaires généraux dans les IUFM", enfin même pas 30, y'avait 26 académies..." on a un vivier qui était déjà insuffisant, on va avoir un vivier encore plus insuffisant... ça va pomper un potentiel qui est déjà trop faible" Alors déjeuner avec Rocard, je demande aux 3 chefs de projet de passer me voir avant, qu'on parte ensemble, je leur dis "on va aller ensemble chez Rocard, on se retrouve rue de Grenelle et on ira ensemble à pied". Et puis je leur dis "Certainement Rocard va vous poser la question, à un moment dans le repas" j'avais déjà assisté à des repas avec Rocard... y'avait toujours une question du genre "mais de quoi vous avez besoin ? dites moi..." Parce que c'était une façon de se poser comme premier ministre "Bon on a fait le tour du dossier, on a bien discuté, vous êtes avec le premier ministre, est-ce qu'il y a une décision que vous aimeriez voir prendre tout de suite, comme ça c'est réglé..." Donc je leur dis, "il va forcément vous poser ce type de question et là, tous les trois vous dites, on a besoin d'une bonne structure administrative, on veut un secrétaire général... Nous on est des animateurs pédagogiques, on veut créer une nouvelle façon de former, mais si en plus on a les problèmes d'une mauvaise gestion etc. on s'en sortira pas..." Donc c'est ce qui s'est passé, au cours du repas Rocard qui... a posé cette question et hop tous les trois demandent la même chose... Alors Jospin fait une tête comme ça, il me regarde furibard, il comprend tout de suite... Scharpentek aussi est furieux, Antoine Prost comme tout le monde, Jean-Paul Huchon avance des arguments, Rocard dit "bon, ben non...oh mais

non c'est pas possible", et puis là, tous les trois ils sont repartis "Ah mais si, monsieur le Premier Ministre", vraiment ils sont repartis à la charge en disant "Vraiment, c'est important... C'est... Faut nous faire confiance, vraiment, on a besoin d'aide..." Donc Rocard dit "Bon, si vous y tenez à ce point, vous aurez des secrétaires généraux qui seront CASU qui... etc." Voilà... C'est deux points sur lesquels... je tenais beaucoup... La solide assise administrative et ça a été souligné dans le premier rapport qui a été fait sur les IUFM, au conseil national d'évaluation qui disait que les IUFM "Bon avec tous les déboires qu'ils avaient eu... avaient eu une très solide administration, qu'ils étaient frappés de la qualité des statistiques..." Et j pense que ça a été important, je pense que pendant la période de tempêtes sur les IUFM, on a vraiment été remis en cause, d'avoir une sous direction de très haut niveau avec des gens comme Clara Danon et une bonne structure administrative... C'est important l'intendance... Alors ensuite, le choix de la méthode... C'était donc une méthode expérimentale, trois IUFM expérimentaux, méthode expérimentale et pragmatique... Alors je leur ai dit parce qu'ils étaient là, je dois un peu m'excuser vis-à-vis de la première génération des directeurs des IUFM de leur avoir laissé délibérément du grain à moudre, de ne traiter que de ce qui était que nécessaire pour la mise en place et de les accompagner par ailleurs dans la mise en œuvre – plan de formation, par exemple... Heureusement que c'était des militants de la formation, parce qu'ils en ont bavé hein... La méthode induisait forcément pour les trois IUFM pilotes, même les premiers directeurs d'être en permanence à résoudre des problèmes, on n'avait pas toujours les textes... Je crois que l'on mesure mal aujourd'hui la difficulté de l'exercice, mais pour la période octobre 89 à octobre 90, un témoin syndical de l'époque me qualifiait de funambule... Donc Jean-Michel Laxalt, je vous avais dit... Quelques épisodes de cette période : décision du ministre sous forme d'une lettre aux partenaires, étape importante, stratégie de communication adaptée : pas d'effet d'annonce mais un travail patient de mise en œuvre sans faire trop de bruit, entre le dire et le faire, le choix était clair... On faisait sans trop dire, c'est vrai que... Y'avait pas de...

- *Juste une question, la lettre là de Jospin, c'est vous qui l'avez rédigée ou... ?*
- Ah ben oui, bien sûr, les ministres n'écrivent jamais eux-mêmes...
- *Non mais je sais bien... Mais ça aurait pu être quelqu'un d'autre... Parce qu'il me semblait qu'il y avait marqué sur le papier, "très bien Daniel Bousset" signé Jospin... donc...*
- Ah oui, oui, oui... C'est... ça vaut pas l'coup de pas l'raconter... j'avais convaincu d'aller faire un exposé à Dauphine, c'était un colloque de Bertrand Girod de l'Ain, j'sais pas quoi, sur la gestion des universités... Donc j'lui avais dit, c'est l'occasion d'afficher toute une série de... Donc il a fait un discours très long, d'à peu près 10 pages et... Au-delà de la politique contractuelle les évolutions de gestion de...
- *En 89, ça ?*
- 89-90... ça devait être fin 89, ça... Là y'a eu le discours... J'pense après le rapport quoi... Parce que je faisais les IUFM à plein temps, mais au-delà du plein temps, y'a encore du temps à côté... Et donc il a lu le discours la veille et comme toujours dans ces cas, je passe avec le chauffeur le chercher devant chez lui, il monte dans la voiture très énervé, et il me dit "il est imbittable ton texte, je comprends rien, qu'est-ce que ça veut dire tout ça... Mais qu'est-ce que c'est que tes trucs là, c'est imbittable..." Il était furieux... vraiment... Alors il a lu le texte, bien, intelligemment... il a beaucoup assuré... Il parle bien... (rire). C'était imbittable, mais c'était un bon discours... Et après il m'avait envoyé

une petite carte, "Daniel, finalement ton discours imbittable était très bien" Je l'ai encore je crois dans un tiroir... Il avait été très applaudi... C'était très fort, il avait mis le ton et tout... Souvent les ministres doivent faire confiance, les discussions portent... Moi les échanges que j'ai eu avec Jospin, c'est, je vous l'ai dit... Principalement dans l'avion Paris-Toulouse, Toulouse-Paris... Ca dure une heure, généralement, à l'aller, je lui laissais un petit quart d'heure aux toulousains, parce que y'avait toujours quelqu'un de l'équipe de Toulouse qui montait pour le briefer, donc j'avais droit à la moitié du voyage, les toulousains lui expliquaient ce qu'il allait faire et puis au retour, où il était libéré, là on a pu discuté quelquefois presque une heure... Donc c'est là que... Il avait complètement intégré le dossier IUFM quand même... C'était... Même si bien sûr, il a pas écrit... Mais il a fait quelques interventions comme ça, improvisées, qui étaient remarquables... Alors élaboration des statuts, avec pendant tout le travail de préparation un non dit, qui était la composition du Conseil d'Administration... avec une composante syndicale aujourd'hui rassemblée dans la FSU qui s'attendait à être majoritaire à travers sa représentativité dans le secondaire et le supérieur. Je tenais à ce qu'il n'y ait pas de majorité préétablie au Conseil d'Administration... Sortie du texte fin juin, la menace de rupture a été avancée, nous n'avons pas modifié notre position et à mi-septembre, j'ai commencé à recevoir des coups de fil s'inquiétant du respect de la date limite de sortie du décret qui était fixée au 30 septembre. Bon, c'est un épisode que je vous ai déjà raconté avec le SNES, une séance, elle trépidait... Alors, j'avais pas... J'sais pas pourquoi je l'ai barré... les concours commandent d'introduire une épreuve professionnelle, des groupes techniques ad hoc devaient produire ces documents, je ne suis vu... (fin cassette) Ca marche ? Donc le concours, tiens je l'ai pas dit ça... Donc dans les différents épisodes... certains épisodes plus ou moins remarquables que d'autres... les concours commandent d'introduire une épreuve professionnelle, des groupes ad hoc avaient été chargés de produire ces documents et puis au bout d'un moment, je me suis vu opposé un calendrier impossible, le travail était pas assez avancé, un calendrier réglementaire très contraignant. Donc en fait y'avait des groupes par discipline, donc là il a fallu procéder autrement, j'ai amené un... j'ai animé un groupe qui a produit une maquette type qui a ensuite été produite dans chacun des groupes disciplinaires, je leur ai un peu forcé la main. Cela n'était pas idéal, il aurait été préférable d'avancer de façon différente selon les disciplines, en fait, à travers ça, je fais un peu une critique de la structure, qui est une structure du ministère qui a joué la montre. Et en fait, s'ils n'avaient pas joué la montre, ce serait sorti dans certaines disciplines et puis les autres et ben tant pis, on aurait laissé... La méthode était pas la bonne, j'aurais peut-être du... Mais le calendrier était difficile... Voilà... Euh... Alors qu'est-ce que j'ai rajouté... je voulais dire que ça avait été pour moi vraiment un dossier que j'avais traité en autonomie, en le personnalisant un peu... parce que c'est rare qu'une réforme soit confié à ce point, à une personne, un dossier important... Ce qui était agréable c'était de conjuguer des aspects d'un engagement au service public, syndical, administratif... de concilier un peu l'administration et les syndicats. Je trouvais que c'était aussi retrouver l'esprit du service public que d'inviter la composante administration et la composante syndicale à travailler dans un même objectif, d'éviter les rapports de force habituels. Je rends hommage aux experts syndicaux de l'époque, membres de la commission... là, je n'ai rien à dire, je pense que ça a vraiment été déterminant dans la façon dont le dossier a pu être conduit. J'ai eu le plaisir de constituer l'équipe initiale des directeurs des IUFM, et donc, c'était les 10 ans des IUFM et donc y'avait pratiquement tous les premiers directeurs que j'avais nommé, donc j'ai terminé comme ça parce que ça me faisait une bonne chute en disant que le principal plaisir avait été de constituer l'équipe des directeurs d'IUFM, donc le plaisir de vous retrouver et de vous remercier de votre attention...

Donc vous voyez, je vous avais à peu près tout dit...

- *Oui...*
- *Voilà...*
- *C'est vrai que j'ai l'impression de vous avoir posé toutes les questions que je voulais vous poser, je suis sûr que je vais regretter une fois partie...*
- Enfin je veux dire, moi ça me dérange pas si à une autre période, je sais pas si moi... au printemps vous avez... d'autres questions, que vous voulez consulter d'autres documents. D'ici là d'ailleurs je les aurais triés... Parce que ça a été... De vous dire de venir ici, ça a été l'opportunité de tout trier... C'était pas comme ça, la semaine dernière, j'ai passé une journée entière... Donc autant le dossier numéro 1 est clair, celui des fiches... Autant... Après y'a certainement un travail d'archives qui serait intéressant serait de croiser les chronologies. De partir des notes que j'ai faites au ministre et de... mettre les notes entre les notes... je vais le faire ça... Y'aura bien un jour un... j'avais promis à Mialaret de le laisser... Je vais peut-être lui faire signe, il est un peu historien de l'éducation Mialaret, ça l'intéressait en tant qu'historien, que y'ait un historien qui travaille à partir d'archives un peu propres, quoi...
- *Ab non, mais là, y'a vraiment de quoi faire...*
- Ah oui, je pense... Votre sujet, vous est intéressant. Vous vous l'abordez en tant que politique, ce qui m'a intéressé c'est que vous l'abordez en tant que politique publique...
- *Mais c'est ça aussi... Pourtant, toutes les références que j'ai trouvées sont en sciences de l'éducation, c'est une réflexion très interne sur la formation des enseignants qui à mon avis passe à côté de beaucoup de chose. On voit bien qu'il y a plein d'acteurs de la réforme qui l'ont impulsé au départ, qui étaient des politiques et pas du tout des... pas forcément des... spécialistes...*
- *Oui... Oui... Enfin c'était vraiment une commission d'acteurs, c'était pas...*
- *Oui la commission bien sûr, mais... la décision en elle-même et aussi les relais qui ont fait que... la formation est pu se faire, est pas quelque chose qui...*
- C'est ce que vous disiez hier, qu'est un sujet intéressant à réfléchir, comment ce qui est a été souvent, non pas des élucubrations, mais des affichages de... velléités de réformes, qui étaient avancées mais qui n'arrivaient jamais à se concrétiser, pourquoi ça c'est concrétisé en 89... ? C'est un certain nombre de gens qui m'ont dit que c'était la méthode, que ce qu'on pouvait m'attribuer dans la formation des maîtres, c'était précisément le choix de la méthode... Y'a des gens qui disent que si ça avait pas été cette méthode, si ça avait été une méthode traditionnelle de discussion, bilatérale, euh... ç'aurait capoté, comme d'habitude, ça se serait enlisé dans... le choix de faire délibérément quelque chose de collectif, ça avait été... Voilà...
- *C'est sûr, c'est sûr...*

### **Acquis des discussions informelles**



- Bousset dit n'avoir pas lu de Peretti, mais il est certain que certains membres de la commission avaient lu ce rapport et s'en sont inspiré
- *J'aurais aimé mené un combat vraiment politique* dit Bousset, qui regrette que Jospin ne l'ait pas autorisé à en découdre plus sérieusement face à un Finkelkraut qui dit des inepties sur les IUFM. *Une fois j'ai pu le retourner complètement, il parlait des ordinateurs, qui seraient la solution, alors qu'avec un papier un crayon, c'est tellement plus simple : moi je lui demande "Vous savez vous servir d'un ordinateur ?" Non... Bon ben alors... Moi je sais... Une fois face à l'Académie des sciences, Laurent Schwartz m'a beaucoup déçu sur cette histoire. Il a dit "Mais pourtant, on le connaît Bousset, c'est un bon mathématicien. Comment se fait-il ?"*
- *J'ai aimé faire évoluer les mentalités.* Montre bien comment Bousset a conçu son rôle dans le dossier, essentiellement un rôle de médiateur.
- *Il y avait un côté : c'est bien – Jules Ferry a fait les Ecoles Normales, Jospin fait les IUFM.*
- D'après Bousset, si Jospin s'est un peu reculé sur le dossier IUFM dans la mise en place des Instituts, c'est que cela a correspondu à un changement dans sa vie personnelle. Il aurait commencé à vivre avec Sylviane Agazinsky, membre du collège international de philosophie qui était opposé aux IUFM. Ce qui peut expliquer une certaine timidité du ministre dans la seconde moitié de l'affaire.

Le mercredi midi, il me conduit déjeuner à l'extérieur, dans la voiture, il me redit sa fierté d'avoir pu obtenir 200 postes d'universitaires pour les IUFM lors de leur création.

- Mais l'inconvénient est que ce sont souvent de mauvais universitaires, ceux dont on voulait se débarrasser qui ont pris ces postes, pas les meilleurs. On a mis des gens qui ne faisaient plus trop de recherche. Alors que c'était le contraire qui était recherché... Et puis, il y a trop de... gens de sciences de l'éducation qui ont voulu s'approprier la chose. Moi je leur avais dit clairement... Les IUFM, ce n'est pas pour vous...
- *Vous n'êtes pas pour que des gens de sciences de l'éducation occupent des postes en IUFM ?*
- Si mais... je suis très réticent vis-à-vis des sciences de l'éducation. Je ne trouve pas qu'elles aient donné des résultats tout à fait satisfaisant, des résultats... En tous cas pas en France. Peut-être que dans d'autres pays...
- *En France, on a quand même Meirieu ?*
- (silence) je ne suis pas sûr de voir en Meirieu un vrai spécialiste.
- *Pourtant il a fait partie de la commission ?*
- J'ai beaucoup regretté de l'avoir pris dans la commission. C'est Jean-Pierre Obin qui me l'a conseillé. Il a un côté "j'ai fait les IUFM, c'est moi qui les ai créés"... Mais c'est vrai qu'il passe assez bien auprès des syndicats.

Très grande méfiance vis-à-vis de l'homme, du personnage – pas forcément contre ce qu'il dit, ce qu'il prône...

- Bousset et la politique : on lui a demandé s'il était revenu pour faire de la politique. Il aimerait contribuer à reprendre la mairie à Douste-Blazy. Mais pas être sur le devant de la scène, ce qui lui plairait, ce serait être second, être l'éminence grise de quelqu'un...
- Bousset a une fois des mots assez acerbes à l'encontre de Jospin qui fut "un grand ministre", mais qui a parfois manqué de courage politique. "C'est un politique, mais parfois dans le mauvais sens du terme". Il critique en particulier sa volonté de contenter tout le monde, sa couardise devant le SNI-PEGC, le SNES, sa difficulté à tenir un cap

contre les syndicats. Alors que on s'aperçoit que si on cherche à convaincre, si on maintient une ligne, ça peut marcher.

- Ce qu'il faudrait réformer dans les IUFM. Laisser peut-être l'année 1 aux universités et faire en sorte d'offrir une entrée plus professionnalisante dans le métier en deux ans, après le concours. Je lui dis que c'est aussi ce que pensait Michel Henry, cela lui fait plaisir, si d'autres comme Henry le disent, ça doit bien correspondre à une réalité qui n'est pas qu'isolée. "Je vais écrire un papier là-dessus, avant que ça sorte..."



## ENTRETIEN AVEC MICHEL SCHNEIDER

**Michel Schneider, conseiller technique, personnels enseignants,** personnels de direction, administratifs, techniques, ouvriers et de service (secteur scolaire) :

Né en 1948

Parents : agriculteurs

Il intègre d'abord une école normale, mais n'exerce pas comme instituteur. Il rejoint en effet directement à sa sortie de l'ENI le centre de formation pour PEGC en lettres-histoire-géographie. Lauréat des IPES, il prépare ensuite le CAPES d'histoire-géographie puis l'Agrégation. Il enseigne dans différents établissements d'Alsace avant d'être nommé en 1972 au lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg.

Il intègre l'ENA, promotion « droits de l'homme » (1981). Il intègre comme Administrateur civil le ministère de l'Éducation nationale en tant que chef de bureau des études et de la prévision à la direction des personnels enseignants de lycées et collèges (1981-1984). Il devient ensuite Secrétaire général du rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille (1984-1987) avant de diriger un projet d'informatisation de la gestion du personnel « Emplois-Postes-Personnels ».

### Déroulé de l'entretien

Durée 1h30

L'entretien se déroule à la Cour des Comptes, dans son bureau. Il a affiché en évidence sur la cheminée un numéro du *Monde* qui reprend ses conclusions sur le déficit de la sécurité sociale. Son évolution professionnelle ainsi que les préoccupations qu'il affiche ainsi recoupe bien la façon dont il raconte son point de vue de « gestionnaire » sur l'école en 1989.

Contacté par courrier, je le relance par mél quelques semaines plus tard, en me recommandant d'Olivier Scharpentek, il me rappelle dans la journée. Il est tout à fait disposé à me parler de son travail en cabinet, ayant d'ailleurs accepté l'invitation de Jean-Richard Cytermann à venir parler des négociations de revalorisation à l'EHESS pour l'année 2005-2006 – je sais donc qu'il ne rechignera pas à parler de son expérience. C'est un entretien agréable parce que le témoin « joue bien le jeu » : il se souvient bien de la période, synthétise efficacement et accepte de donner un regard de témoin, même lorsqu'il n'a pas participé directement au dossier. L'ambiance est cordiale, il est détendu, il prend le temps de raconter ce qu'il a vécu, sans accélérer la fin de l'entretien.

- Alors comment j'ai été recruté au cabinet ? J'ai fait 8 ans de cabinet avec Lionel Jospin, 4 ans à l'éduc et 4 ans à Matignon. Les premières armes, c'était en 88, c'est là que j'ai tout découvert... (sourire)
- *Justement, c'est la période qui m'intéresse... Alors... Peut-être pour commencer. Ce que j'essaie de reconstituer, c'est ce travail de préparation de la loi, donc le contexte sur la revalorisation des enseignants, on m'a dit justement que vous étiez un interlocuteur clé sur la question de la revalorisation... Donc ce qui m'intéresse, c'est votre regard sur comment ça s'est passé à l'époque et puis votre point de vue... Comment vous vous étiez retrouvé au cabinet de Lionel Jospin ?*
- Je me suis retrouvé au cabinet de Lionel Jospin en étant recruté par le biais d'Yvon Robert qui a été le... conseiller de Michel Rocard à Matignon. Et donc Jospin enfin surtout Scharpentek cherchait quelqu'un qui connaissait les problèmes des personnels. Et donc c'est Yvon Robert qui a donné à Scharpentek mon nom... Et c'est comme ça que j'ai été approché pour faire partie du cabinet. Je me souviens toujours des conditions, c'était à Nice, je présentais un projet informatique au niveau du rectorat et on m'appelle en me disant... (le

*téléphone sonne) pardon (il décroche, je coupe l'enregistrement)* Donc c'est comme ça que j'ai été recruté sans avoir du tout pensé à faire du cabinet. Je me préparais à aller plutôt du côté du ministère de la culture, j'avais pris des contacts pour devenir DRAC, donc j'avais absolument pas pensé à aller là, mais donc, comme cette proposition m'a été faite, une proposition... C'est quelque chose que je n'avais jamais effectué donc ça m'intéressait bien et puis finalement, j'ai fait huit ans de cabinet, ce qui sur une carrière, n'est pas rien ! Une longue période...

- *Effectivement... Et qu'est-ce que vous faisiez avant ? Vous étiez au rectorat*
- Avant ? J'ai d'abord été enseignant, agrégé d'histoire-géographie et j'ai fait 5 ans d'enseignement en lycée et collège, et puis j'ai fait l'ENA, je suis sorti comme administrateur civil à l'éducation, j'ai créé un bureau à la DPE, la division des personnels enseignants, le bureau d'études et de prévisions, qui curieusement à l'époque n'existait pas, en 1981, et ensuite j'ai été recruté comme secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille. Ca a duré 3 ans, et pendant 1 an, j'ai fait ensuite une fonction de chef de projet, projet informatique EPP, et c'est dans ce cadre-là que j'ai été recruté au cabinet par Olivier Scharpentecq, enfin c'est quelqu'un qui m'a contacté, qui m'a demandé de venir le voir et c'est comme ça que je me suis embarqué pour une affaire qui a duré 4 ans, jusqu'en 1991 et puis ensuite j'ai été nommé directeur des personnels de 92 à 93 puis ensuite cohabitation, enfin changement de gouvernement, il a été « mis fin à mes fonctions », comme on dit généralement, dans ces cas-là... *(il jette un coup d'œil à ma feuille)*

Alors si vous voulez, les modes de travail au sein du cabinet Jospin, parlons peut-être d'abord de ça, puisque vous avez abordé ça comme ça, parce que c'est un bon angle d'approche, surtout pour quelqu'un qui n'avait jamais fait de cabinet et qui était une découverte totale. Alors qu'est-ce que c'est que le travail quotidien de cabinet ? Alors bon moi j'avais en charge les problèmes de personnels, personnels enseignants, administratives, dossier modernisation également. Donc effectivement, j'avais un gros portefeuille. Et j'ai donc découvert la vie de cabinet le travail de cabinet... Alors ça ne veut pas dire que ce que nous avons vécu entre 88 et 92, je pense qu'il y a beaucoup de choses qui sont transposables, il y a aussi des particularités qui sont liées à... soit au ministre, soit au directeur de cabinet, puisque ce sont les deux personnes qui disent, font vivre toute cette équipe... Les relations, les modes de travail... Relations classiques d'abord, ce sont les réunions du cabinet toutes les semaines, présidées avec, par le directeur de cabinet. Le point d'ancrage de la semaine, puisque... Répartition du travail, examen des problèmes en cours. Le long terme et le court terme, c'est-à-dire aussi bien la loi de 1989 que des problèmes d'agenda etc. etc. Réunions de cabinet auxquelles assistait parfois le ministre et auquel assistait parfois quelqu'un d'autre qui avait un statut spécial qui était Claude Joyeux (sourire)... conseiller spécial qui surgissait... parfois dans des réunions de cabinet pour évoquer tel ou tel problème urgent ou telle ou telle incongruité dont il avait entendu parlé... ou euh... pour mettre les points sur les i avec telle ou telle personne qui avait eu l'audace de ne pas être totalement d'accord avec ce que lui estimait indispensable...

- *Vous paraissez un peu moqueur ?*
- Non non, mais attendez... je ne suis pas moqueur, je décris cette réalité mais qui est une réalité qui ne doit pas vous étonner compte-tenu de ce qu'a été ensuite l'activité de Claude Joyeux comme ministre de l'éducation nationale, c'est-à-dire ce que tout le monde a dit... Il a été dans sa fonction de conseiller spécial dans la même situation ou dans le même comportement que celui qu'il a eu quand il a été ministre. Et comme nous avons eu sur un certain nombre de sujet, non pas des affrontements, mais des points de non convergence,



puisque que j'étais effectivement le secteur scolaire et lui le secteur supérieur et donc y'avait parfois quelques problèmes de friction... Qui pouvaient me concerner moi, mais qui pouvaient concerner d'autres collègues également.

Ca c'était la vie collective de cabinet et puis y'avait le travail, le travail ensuite que chacun menait au sein de ses fonctions, avec les contacts avec l'extérieur, les réunions de travail, et un élément important qui m'a beaucoup frappé et dont je ne sais pas s'il est aussi fréquent ailleurs, c'est la pratique des notes. Pratique des notes... et surtout la pratique complémentaire, c'est ça qui m'a frappé... Parce que qu'on fasse des notes, au ministre, au directeur de cabinet, ça paraît normal... Mais Scharpentek avec une régularité de métronome renvoyait quasi systématiquement les notes le lendemain du jour où elles avaient été déposées. Avec bien évidemment ses indications, ses orientations, ses annotations, ses interrogations, s'il en avait parce que parfois les notes n'étaient pas totalement, ne le convainquaient pas complètement, il souhaitait en parler etc. Mais si vous voulez, ce qui m'a frappé avec lui, c'est cette manière de faire en sorte que tous les soirs tout ce qu'il recevait était traité, avec les contraintes horaires que cela pouvait représenter pour lui, était traité, était recyclé et retournées vers le conseiller et c'était aussi une valorisation du travail qu'on faisait avec lui, valorisation très importante, parce qu'on recevait un papier en retour, celui qu'on avait écrit et puis « on prend ça, on fait ça » « je ne suis pas d'accord avec vous », « on en reparle » et ça c'est très très valorisant. Et il faisait aussi, il distinguait aussi entre celles qui devait aller au Ministre et celles qui restaient à son niveau. Avec, comment dirais-je, la pratique qu'a tout conseiller qui entre dans un cabinet, qui estime que tout ce qu'il fait est de la plus haute importance et doit absolument remonter au ministre... Donc là, il a mis très rapidement les choses au point « si toutes les notes que vous faisiez remontaient au ministre, il en aurait 50 par jour, et c'est pas possible, donc faites des notes au ministre lorsque vous estimez que c'est ab-so-lu-ment indispensable et puis sinon vous faites des notes au directeur de cabinet et si le directeur de cabinet estime qu'il faut les faire remonter au ministre, il les fera remonter lui-même. » Et puis, très rapidement, on a pris ce mode de fonctionnement, et qui a permis... qui permettait à la fois de... au directeur de cabinet d'être au courant de tous les dossiers, tous les domaines, et de faire l'interface, ce qui était son rôle, avec le ministre, pour dégager les principaux enjeux, pour reproduire tel ou tel document, de faire remonter tel ou tel type d'information.

Et puis il y avait évidemment les réunions avec le directeur de cabinet et/ou avec le ministre ou avec tel ou tel type de réunions selon l'actualité et les besoins. Mais y'avait cette sorte de sacralisation de cette montée vers le sommet... notamment avec les organisations syndicales... Bien évidemment mon rôle, compte-tenu du dossier que j'avais, était notamment d'être en contact régulier avec les organisations syndicales, de les recevoir ou même les solliciter. Je leur demandais de venir, parce qu'à ce moment là, c'est plutôt moi qui était non pas en situation de demande, mais je souhaitais avoir leur avis sur telle ou telle chose. Et puis ensuite, c'était la réunion tous les deux ou trois mois avec le directeur de cabinet et puis ensuite, sur une fréquence plus longue, avec le ministre. Avec bien évidemment, à ce moment-là, préparation de la réunion, pour voir de quoi ils allaient parler et puis aussi les points concrets sur lesquels on pouvait leur donner satisfaction ou pas... Et c'était un cérémonial que j'ai découvert et que j'ai apprécié, et que j'ai beaucoup aimé pratiqué pendant ces 4 ans... Mais on peut quasiment reproduire pour quand j'étais à Matignon, c'était pratiquement les mêmes modes de fonctionnement, avec bien évidemment, un problème encore plus accru d'embouteillage au niveau à la fois du directeur de cabinet et du premier ministre qui là voyait arriver tous les dossiers (sourire) Alors voilà pour les méthode de travail, voilà ce que j'en ai retenu, et tout ça dans un climat agréable, particulièrement plaisant, avec un directeur de cabinet qui était accessible, vraiment très facilement, sans aucun problème et un ministre avec... autant que de besoin et en fonction de l'actualité (*le téléphone sonne*)

Où est-ce que j'en étais ?

- *Vous disiez que le directeur de cabinet était accessible...*
- Tout à fait, non, non... Non mais des relations, comment dirais-je, courtoises, amicales... La vie de cabinet est parfois un enfer et c'est un enfer au niveau des charges de travail, des contraintes de temps, des charges que ça impose... Mais dans ce contexte-là, avec ces personnes-là, c'est un enfer qui a été agréable.
- *Mais y'avait un consensus sur les problèmes, sur les réponses à apporter ?*
- Non, non pas toujours, pas toujours... Et ça, je crois que c'est important qu'un ministre ait des conseillers qui aient un point de vue enfin qui défendent un point de vue qui n'est pas obligatoirement qui n'est pas celui du ministre... ou du directeur de cabinet... Et je crois que c'est essentiel, parce que sinon vous arrivez au phénomène de coterie, de cour, de béni-oui-oui « bien sûr, il faut aller dans ce sens-là ». Et moi il m'est arrivé de rédiger des notes où je donnais mon point de vue dont je savais que c'était pas tout à fait, que c'était pas le point de vue que le ministre ou le directeur de cabinet avait à l'esprit. Et j'ai convaincu... Et c'est important... et c'est formateur... Deux, un exemple... Quasiment dès le début avec Scharpenteck, une demande de note sur la notation des enseignants. Et puis il me dit, « bien évidemment, on ne peut pas aller dans ce sens-là » c'est-à-dire... je, j'avoue que je n'ai plus en tête le pourquoi et le comment, il aurait fallu que je retrouve le document et ça je n'ai pas eu le temps de le faire... Donc il me dit « bien évidemment il ne faut pas aller dans cette direction » et moi je lui dis « écoute, j'ai un point de vue tout à fait différent », « ah bon ? » « écoute, écris, fais moi une note » et le lendemain, j'ai le retour : « tu as été convaincant » (sourire) etc. Et donc ce type de choses, je le faisais, nous le faisons, parce que on est pas... Dans un cabinet qui fonctionne bien, nous avons à répondre à des demandes, nous avons à donner un point de vue en l'argumentant. Ca peut être la direction souhaitée, mais ça peut être aussi « on ne va » « je vous propose de ne pas aller dans telle direction pour telle ou telle raison » et c'est ça tout le long... Tout l'intérêt de ce type de travail, de cette conviction que l'on peut avoir.

Et je me souviendrais de, deuxième exemple, c'était juste au moment où le cabinet se constituait... C'est un élément très étrange, vous savez, un cabinet se constitue, il y a 15-20-30 personnes, qui ne se connaissent pas, personnellement j'en connaissais un ou deux, mais je ne connaissais pas le directeur de cabinet, j'en connaissais pas le ministre, je connaissais je vous dis, un ou deux collègues... Et donc, c'était la première fois qu'on s'est réunis, on s'est réunis dans ce qu'on appelait la bibliothèque du ministre et je vois très bien, nous avons rendez-vous à 16h00 et tout à coup, je vois partout les personnes tout à coup arrivent de partout, les deux portes s'ouvrent et on fait connaissance. Et le ministre arrive... Et puis il dit, « bon ben voilà, il faut qu'on... qu'on... reprenne... qu'on crée des postes, pour répondre aux difficultés de l'enseignement, c'est un service public important, etc. etc. » Bien, donc « nous allons dans cette direction » Et je me souviens très bien, première rencontre avec le ministre, que je ne connaissais pas... deuxième rencontre avec le directeur de cabinet, puisque je l'avais quand même rencontré en tête à tête au moment où j'avais été recruté... et là j'ai dit « Oui monsieur le ministre, sauf que si vous créez des emplois à la rentrée prochaine, vous allez automatiquement recruter des auxiliaires, puisque euh... le recrutement qui est fait correspond à un certain nombre d'emplois, de vacances d'emplois et celui que vous proposez de faire, si vous proposez de rajouter 2000 ou 3000 postes, vous allez automatiquement créer de l'auxiliaire » Et j'ai senti que le ministre était un peu étonné de la manière dont... de la manière pas brutale mais très nette dont je lui ai exprimé ça, mais bon ensuite il m'a dit « expliquez moi ça », et donc... il a convenu du fait que... ça n'avait pas de sens de rajouter

tout de suite immédiatement comme ça x milliers de postes sans savoir qui, qui allait être derrière, puisque le problème c'est n+2 ou n+3 puisque... en fonction des disponibilités, donc c'est pour ça que... que la fonction de cabinet est une fonction passionnante, mais il faut avoir une colonne vertébrale pour être productif, pas productif, mais je dirais productif dans le bon sens du terme, pour que les choses avancent de manière un peu ordonnée et manière intéressante pour tout le monde et pour le bon fonctionnement du service public...

- *Alors sur le dossier de la revalorisation ?*

- Le dossier de la revalorisation, oui, alors le dossier de la revalorisation ça a été un des dossier, le dossier qui a été contemporain de la loi puisque la revalorisation est arrivée enfin a été finalisée en 1989, de mémoire, et que la loi... a été finalisée également en juillet 1989. Et la revalorisation a connu également son lot de... le lot habituel de ce type de choses, d'autant que ça a été une revalorisation très lourde puisqu'on a dit tant de fois que Jospin arrosait le sable... qu'il avait dépensé beaucoup de milliards pour peu de choses. Bien évidemment, je ne peux pas être d'accord avec ça, la revalorisation était je crois une revalorisation justifiée, nécessaire et qui mettait pour la première fois réellement le premier degré sur un pied d'égalité avec le premier degré. Je crois que c'est quelque chose qu'on oublie trop souvent quand on parle de la revalorisation. La revalorisation de 1989 a permis de faire en sorte que maintenant un enseignant, qu'il soit dans le premier degré ou dans le second degré a la même carrière quelque soit l'endroit où il enseigne. Alors qu'auparavant vous aviez une différenciation d'abord indiciaire et donc de revenus. Et ça a été la volonté, c'était bien évidemment le choix des syndicats, sans doute pas de tous (sourire) mais c'était une volonté portée par la FEN à l'époque et c'était aussi le souhait du ministre d'aller dans cette direction, d'où le choix qui a été fait de mettre en place une revalorisation significative et surtout à terme de mettre en place des carrières identiques pour tout le monde, avec y compris des modalités de départ en retraite différentes de celles qui prévalaient jusqu'alors, avec le départ à 55 ans pour les instituteurs, alors que les professeurs des écoles, comme vous le savez, partent comme les professeurs du second degré à 60 ans enfin du moins ceux qui ont été recrutés sous le nouveau statut de professeur des écoles. Donc c'est évidemment quelque chose qui se fait sur une longue durée et avec un autre, une autre décision importante qui a été prise qui nous a été reproché à l'époque d'abord et puis peut-être par la suite, par certains, c'était la suppression des professeurs de collèges, des PEGC, des professeurs bivalents, avec le fait que d'avoir cédé à l'oukaze du SNES qui voulait la mort des PEGC. C'est un équilibre... Vous voyez bien que les éléments que j'indique, le premier point sur la mise en équivalent des carrières des uns et des autres, était une revendication qui était portée par une organisation, la deuxième décision était portée par une autre. C'était aussi un problème d'équilibre quand toutes ces décisions se mettent en place, quand ces décisions se prennent. Je pense particulièrement avec les... avec la perspective actuelle qui est annoncée d'une certaine bivalence des certifiés... qui pour nous était nécessairement au bout de cette démarche : vous ne pouvez pas passer d'un système où vous aviez des PEGC qui faisaient deux disciplines et des certifiés qui n'en faisaient qu'une à un dispositif où vous n'avez que des certifiés qui ne font qu'une seule discipline en ne tirant pas la conclusion de cette élément de souplesse majeur qu'étaient les PEGC. La logique de tous ces dispositifs était de mettre en place un dispositif permettant pour un certain nombre d'enseignants certifiés d'être bivalents. Et c'était d'ailleurs ce que j'avais donné quand je suis parti, puisque j'ai occupé la fonction de directeur des personnels pendant un an, 13 mois, c'était le sens de la lettre, du message que j'avais laissé à mon successeur : « on peut maintenant traiter à froid l'extinction progressive des PEGC en mettant à profit les cinq ans qui viennent pour mettre en place des procédures de recrutement de certifiés qui deviennent bivalents sur la base du volontariat etc. etc. » le seul problème c'est qu'on a pas mis à profit cette période pour le faire donc maintenant,

ensuite, on a eu à gérer la suppression des PEGC avec l'arrivée de certifiés qui sont monovalents et qui donc sont en sous service dès qu'ils sont dans un petit collège. Mais, et c'est là que l'histoire a des retours amusants, je ne sais pas si vous l'avez suivi...

- *La certification dans une autre matière au niveau du CAPES... ?*
- Il y a au niveau des concours la possibilité pour des certifiés de s'inscrire comme professeur bivalent, et comme vrai professeur bivalent, parce que moi, je suis professeur d'histoire-géographie, je n'ai jamais prétendu être bivalent ! Tout ça, c'est de la... de la poudre aux yeux... Un vrai divalent, c'est français/histoire-géo, c'est français-anglais etc. Donc il ne faut pas se laisser rattraper par ça. Et donc cette année, de manière subreptice, sans aucune information, et j'ai été stupéfait du résultat... Vous le connaissez le résultat ? Il y a quasiment 16% des inscrits qui se sont inscrits dans ces filières-là...
- *Si vous voulez moi j'ai des échos sur la réussite au concours...*
- Ah oui ?
- *Oui, parce que ma mère est dans le jury du CAPES de math, et il semble que les résultats soient assez mauvais...*
- Ah bon... Mais...
- *Oui, dans l'idée...*
- Moi il me semble que de toute manière, le système français n'échappera pas à ça... Il ne peut pas continuer avec des professeurs monovalents qui effectuent une quinzaine d'heures de cours dans une dizaine de matières différentes. Regardez ce qui se passe en Allemagne, l'Allemagne, ce n'est pas un pays du tiers monde, c'est pas un pays en voie de développement, depuis des lustres les enseignants sont bivalents, y compris au niveau des lycées, au niveau des gymnasiums.
- *Et pour vous la bivalence c'est une nécessité budgétaire, gestionnaire ou... ?*
- Non, non, non... Non mais attendez... On peut l'habiller de manière pédagogique, y'a plusieurs arguments... On a d'abord abordé ici de manière gestionnaire, mais y'a aussi l'argument pédagogique, vous prenez tous les livres qui parlent de ça... du passage de l'école primaire au collège, qui passent de un professeur à 7,8,9 est un problème pour nombre d'élèves et que le professeur bivalent est une façon de remédier à ça, d'atténuer ce passage. Mais je ne vais pas être hypocrite, y'a les deux types d'argumentations qui sont à utiliser et je dirais qui sont nécessaires... Vous ne pouvez pas actuellement euh... envisager une... il faut que vous envisagiez ce type de mesures avec les conséquences à la fois pédagogiques et gestionnaires. Nous sommes dans un système et vous le savez où nous avons un système français qui fait que le lycéen coûte plus cher que l'étudiant. Et pourquoi est-ce que le lycéen coûte plus cher que l'étudiant parce que nous avons un système d'options complètement fou. Vous n'avez pas ce type d'options dans les autres pays étrangers, vous n'avez pas la pluralité des langues que nous avons. Bon, ça nous a amené un peu loin, mais ce que je voulais dire simplement, c'est que mise à niveau du premier et du second degré et mise en place des certifiés qui, au-delà de la période de mise en œuvre nécessaire devait amener à une forme de bivalence acceptée pas par tous, mais à une forme de bivalence faite par des personnes volontaires. Mais on n'échappera pas à ça... Mais ce qui m'a prodigieusement surpris dans le

résultat de cette année, c'est que sans qu'il y ait une action d'information auprès de candidats, spontanément, et je pense que la plupart d'entre eux l'ont découvert au moment où ils remplissaient les feuilles d'inscription et que spontanément il y en ait eu 16%. Maintenant je ne sais pas ce que ça va donner, je n'en sais rien, mais ce n'est pas terminé... Mais pour moi... Maintenant je ne m'occupe plus du tout de ce milieu là, je suis sur la sécurité sociale, mais... pour moi, on n'échappera pas à ça...

- *Ca paraît assez net, effectivement... Vous parliez alors de la mise sur un pied d'égalité du premier et du second degré. Vous disiez que c'était une volonté du ministre. Ca a fait partie des choses que l'on a envisagé dès le départ ou bien, ça fait plutôt partie des choses qu'on a négocié avec les syndicats ? Et qu'on a finalement donné à la FEN ?*
- De mémoire, je n'ai pas, si vous voulez... Scharpentek... Scharpentek avait des contacts politiques avec la FEN, avait des contacts plus politiques avec la FEN que moi donc il a du vous en parler, vous avez du en parler avec lui ? de cette affaire là ? Mais le souvenir que j'ai, c'est qu'il n'y a pas eu de problèmes majeurs, les deux volontés, les... deux réflexions ont convergé assez rapidement et assez facilement là-dessus.
- *Mais cette idée d'égalité de la fonction enseignante, c'est quelque chose que... dans l'équipe du ministre était largement partagée ? y'a pas eu de... ?*
- Ah oui, tout à fait... Y'a pas eu de...
- *Et vous même, en tant qu'ancien agrégé, c'est pas quelque chose auquel vous étiez culturellement opposé ?*
- Non, non... du tout... culturellement... non... ça ne m'a jamais posé de problèmes... Même que quand j'étais agrégé en collège, mais effectivement de ce point de vue là j'étais très atypique, j'étais pour une normalisation de l'ensemble des services, c'est-à-dire que l'agrégé fasse 18h...
- *Ah oui, alors là vous étiez atypique... C'est peut-être pour ça que vous avez bifurqué vers autre chose...*
- Non, non pas du tout... Vraiment ça ne me posait pas de problème de ce point de vue là... Mais c'est vous qui m'y faites penser, mais vraiment, non, ça ne m'a posé aucun problème... Y'a un point par ailleurs sur la revalorisation sur lequel j'ai beaucoup insisté et je pense sans me vanter que c'est grâce à mon insistance qu'on a réussi à maintenir ce dispositif. C'est l'institution des hors classes qui était l'élément principal de la revalorisation ne se fasse pas exclusivement à l'ancienneté, mais et c'était prévu comme tel, mais qu'on mette en place dès le départ, des promotions hors quota, hors barème. Et c'était une... au départ c'était fixé à 15% ou 8% et là, ça a été dès le départ un affrontement avec les organisations syndicales, avec Monique Vuaillet etc. « Comment peut-on etc ? » Et là personnellement, par rapport à ce que je connaissais du système et je pense que ce système n'était pas assez souple. Alors ce système qu'il s'agisse des promotions, qu'il s'agisse des mutations etc. Ce système a besoin pour pouvoir fonctionner de mécanismes de type automatique parce que vous ne faites pas 20000 ou 30000 mutations en... mais ce système a besoin de respiration. Et il a besoin de respiration au niveau des mutations et au moment des promotions. Et c'est quelque chose qu'on a tout de suite mis en place au moment de la revalorisation et c'est quelque chose sur lequel tout le monde a évidemment jeté un voile pudique parce que les syndicats ne l'acceptaient pas mais ça a été mis en place de cette manière là et puis ensuite, ensuite il y a eu une dégénérescence du dispositif. C'est-à-dire qu'on a fait en quelque sorte... le quota d'abord a diminué, il est arrivé à un moment donné, après 93 il est arrivé à 2 ou 3% et puis



également les personnes qui étaient hors quotas, également, on calculait le barème pour elles, ce qui était non-sens, c'est-à-dire qu'il y en avait 15 ou 20 et puis on prenait les 5 par académie qui avaient le barème le plus élevé. Et c'est ce que j'ai découvert en arrivant en 1997 comme conseiller à l'éducation auprès de Jospin, et avec comme directeur de cabinet d'Olivier Scharpentek. Et donc à ce moment là, on a essayé de demander au ministre de l'époque, à Joyeux etc. de remettre ça sur pied, mais bon enfin (sourire), vous savez comment s'est passé l'histoire, la manière dont Joyeux a géré son ministère, si vous voulez j'insistais, mais bon... c'est une affaire qui a connu des variations... avec des hauts et des bas. C'était essentiel cette régénération en matière de mouvement de carrière, en matière de mouvements de personnels que y'a eu aussi postérieurement des mouvements hors barème sur certains postes de ZEP ou de PEP, puisque maintenant tout ça, ça a connu des noms variés. Pour faire en sorte que tout ça... qu'on prenne en compte dans certaines situations des gens motivés, qui n'avaient pas le nombre de points nécessaires pour... et ça me paraissait une chose essentielle et peu ou prou, avec les variations, les circonvolutions d'une année sur l'autre, en fonction des ministres etc. on y est revenus, et je constate que maintenant ça reste dans le... dans le milieu sans que... et c'est admis dans le milieu. Y compris dans le premier degré... Parce que évidemment, tout ce que je dis, là, ça vaut pour le second degré, mais ça vaut aussi pour le premier degré, et je le répète, ça vaut surtout pour le premier degré aussi, parce qu'on présente toujours le premier degré aussi comme l'élément ayant eu la gestion la plus déconcentré qui soit, mais c'est aussi l'élément ayant eu la gestion la plus cogérée qui soit. C'est-à-dire que la cogestion avec les organisations du premier degré était tout aussi poussée avec les organisations syndicales du premier degré que du second degré... Et je vous donnerais un exemple qui m'a toujours frappé et qui date de 97 quand je suis revenu un peu à ces... à ce type de responsabilités. J'étais en Provence et puis je prends le journal *Le Provence* et puis petite émotion locale dans un village proche d'Avignon je crois, et pourquoi parce que depuis 7 ans, y'avait 7 instituteurs différents qui changeaient chaque année. Et donc lis ça avec intérêt et... pourquoi il y avait une émotion cette année-là, c'est parce que l'année dernière l'instituteur qui était là voulait rester, mais bien évidemment, la cogestion, enfin la cogestion locale, mais qui n'avait rien de particulier puisqu'on faisait pareil partout ailleurs, mais faisait en sorte qu'on appliquait postes vacants, on regarde les personnes, 55.3 points, y'avait quelqu'un d'autre qui passait devant celui qui voulait rester. Et donc l'inspecteur d'académie ne voulant pas prendre ses responsabilités et défendre ce point de vue devant les organisations syndicales et donc évidemment, il n'y a eu qu'à prendre le barème pour calculer la nomination ! Mais là encore, hein, premier-deuxième degré même chose, alors qu'on présente toujours le deuxième degré la cogestion avec le SNES comme une horreur absolue... Bien évidemment, c'est une horreur absolue, toute cogestion est une horreur absolue, mais dans le premier degré, c'était exactement la même chose. Et cet exemple montre bien comment ce type de cas... Evidemment un inspecteur d'académie doit pouvoir dans ce type de cas faire primer l'intérêt du service public et effectivement, l'instituteur qui était là depuis un an, qui souhaitait rester, reste dans cette classe unique, dans cette école... Donc respiration et ça je crois que... c'est un élément que... qu'on ne présente pas. On dit la revalorisation ça a servi à arroser le sable, ça n'a pas calmé les mécontentements, etc. etc. Objectivement la revalorisation était nécessaire, par rapport à l'évolution de gens qui sont recrutés au niveau bac + 3, et par rapport à l'évolution générale de la société, elle était nécessaire, il fallait la faire, mais il fallait aussi mettre en place ces éléments de respiration de gestion, et qui... ont été mis en place avec difficulté mais qui finalement, petit à petit commencent à exister ici ou là. Je regrette que ces éléments de respiration n'ont pas été poussés plus loin, qu'ils n'aient pas été mis en place partout, etc. etc. mais je constate quand même qu'il y a quand même des avancées qui se sont faites et qui montrent qu'on peut gérer la grosse masse, et c'est nécessaire, mais qu'on peut aussi s'adapter au cas par cas et s'adapter aux situations. Et c'est un des éléments auxquels je m'étais particulièrement accroché et que

j'avais défendu... Et je pense vraiment que là... Si je n'avais pas vraiment persévéré, la préférence de la plus grande pente aurait été que l'on en parle pas des promotions hors barème. Qui étaient vraiment, vous n'avez qu'à lire la prose syndicale qui était... l'horreur absolue... Alors avec évidemment l'autre défaut de la cuirasse, qui est que si ces promotions hors barèmes sont utilisées d'abord et avant tout pour faire avancer les personnes qui sont dans son entourage, les enseignants détachés et non pas les enseignants qui mouillent leur chemise dans les ZEP, c'est servir des arguments en or aux organisations syndicales. Je n'dis pas du tout que les personnes qui travaillent auprès du recteur et qui sont des enseignants qui apportent la connaissance de leur milieu au milieu administratif ne doivent pas être pris en compte dans ces promotions, mais on ne doit pas faire du tout ou rien... Et l'idée c'était bien évidemment de vraiment tenir compte des parcours un peu exceptionnel pour vraiment faire avancer les choses sur ces dispositifs là. On y est un tout petit peu arrivés, mais ça a vraiment été un combat difficile au niveau de la revalorisation. Mais si j'insiste beaucoup là-dessus, c'est parce que j'estimais que c'était un élément essentiel et je me suis vraiment battu pour ça, mais nonobstant les évolutions divers et variés, les allers et retours qu'il y a eu, je constate quand même qu'il y a eu... mais peu ou prou, ça reste. Alors ensuite ça s'appelle... Evidemment, il y en a qui vous renvoient ça en pleine figure en disant : « Ah, c'est la promotion au mérite... » Chacun défend son point de vue, je continue quand même à penser que c'est nécessaire, la preuve en est que ça continue à exister et que ça sera de plus en plus nécessaire.

- *Vous disiez que vous étiez également en charge du dossier « modernisation », enfin de la modernisation... au niveau des personnels, ça en fait partie, mais est-ce qu'il y avait d'autres versants ?*
- Non mais le dossier modernisation, c'était enfin... je me souviens d'un grand discours qu'on avait préparé pour Jospin c'était, au niveau de la fonction publique, sur la déconcentration et où on rappelait notamment que la déconcentration était beaucoup plus avancée qu'on ne le voit et que les critiques habituelles sur l'armée rouge, sur etc. bref que ces critiques étaient particulièrement exaspérantes s'agissant d'un ministère qui a 3000 personnels à l'administration centrale, en tout et pour tout, alors que dans un ministère comme l'agriculture vous en avez 2000 je crois, pour gérer 300 000, 1 000 000 de personnels... Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que la gestion des personnels elle est déconcentrée, elle est dans les rectorats et dans les IA et pas seulement au niveau du premier degré, aussi dans le second degré. Quand j'étais à la DPE comme chef de bureau en 1981, les... les demandes de temps partiels des enseignants remontaient encore à l'administration centrale (sourire) les demandes de temps partiel ! Vous imaginez ce que ça veut dire... Le temps partiel a été mis en place en 1981, sous le ministère de Savary, ça n'existait pas auparavant... Donc le temps partiel généralisé et... les demandes de temps partiels étaient accordées au niveau de l'administration centrale. Evidemment à cette époque-là, toutes les promotions se faisaient au niveau national et ensuite, très rapidement, tout a été déconcentré, la seule catégorie qui a échappé à la déconcentration et j'emploie à dessein le terme échappé, c'est la catégorie des agrégés qui continue à être géré au niveau de la centrale, moyennant quoi, généralement ils ont leur promotion avec un peu plus de retard, alors que les promotions qui sont gérés de manière déconcentrée se font quasiment en temps réels parce qu'elles sont gérés avec les nouveaux moyens de gestion. Donc c'était un des éléments... mais là objectivement sur lesquels on a échoué parce qu'on a beau dire et s'épuiser à dire que ce n'est pas l'armée rouge et que tout n'est pas géré de Paris, la réalité médiatique est encore celle-là et je dois dire que quelqu'un comme Claude Joyeux (sourire) n'a pas facilité le passage du message... Sur ce sujet-là... Il a fait une grosse réforme importante, et qui maintenant marche, c'est le fait que effectivement, maintenant, pour les mutations, donc vous connaissez le système, c'est le système en deux temps : au mois de février-mars, les personnels sont répartis par académie et ensuite ils sont, vous connaissez le système, la gestion se fait au niveau académique... et dieu

sait qu'on nous a présenté ça comme l'horreur absolue, bien évidemment, on voulait le faire, mais là on a bloqué, sous Jospin, 88-92, on a bloqué...

- *C'était trop tôt... ?*
- C'était trop tôt, c'était trop nouveau... On nous promettait les pires horreurs etc. mais si bien qu'ensuite en 97 c'était tout à fait logique d'aller dans ce sens là... Et maintenant ça marche ! Alors effectivement, il peut y avoir un cas, un seul cas qui soit lésé dans l'affaire, c'est-à-dire que telle ou telle qui ne veut qu'un poste qui est à Lille et qui veut le lycée Montaigne à Bordeaux, qui n'attend que ça, il peut être lésé par le mécanisme en deux temps... Enfin vous ne mettez pas en péril, enfin vous ne maintenez pas une gestion où tout est concentrée comme ça dans Paris pour satisfaire une petite poignée de gens qui ne demandent qu'un vœux... Parce qu'on ne peut pas exactement avoir tout ce qu'on veut ! Donc euh... De ce point de vue là, effectivement on a calé... En 89, on a essayé de faire la revalorisation, la loi, et puis ensuite, on a essayé de... de déconcentrer le mouvement et puis là, on a calé... Après Bayrou a rien fait, parce que Bayrou c'était la cogestion au carré avec le SNES. Ce qui fait que petite anecdote... Tenez, juste avant 97, discussion avec le directeur des enseignements supérieurs, qui est quelqu'un qui est resté quasiment sous tous les gouvernements successifs, vous pourrez le reconnaître qui a été directeur des lycées, recteur de Créteil etc. et à la fin, juste avant 97, avant l'élection, les élections anticipées, le SNES avait obtenu que la nomination au corps des agrégés se fasse sur un barème... Ce qui n'avait jamais été le cas. Y compris la droite quand elle était au pouvoir, et ça ça s'est fait en mai 97, je m'souviens toujours... C'était entre les deux tours, non, c'était même pas entre les deux tours, c'était juste après le deuxième tour, et là il me dit, je lui dis « t'as vu ce qui s'est passé ? » et il me dit « oui, on arrivera pas à revenir dessus » j'lui dis « attends, c'est pas possible, évidemment qu'on reviendra là-dessus » et puis on est revenu dessus, c'est seulement pour vous montrer à quel point Bayrou était allé loin dans la cogestion, parce qu'il avait accepté, lui, agrégé, agrégé, avait accepté que l'accession au corps des agrégés se fasse par barème, et effectivement ça a gueulé, et puis Madame Vuillat est passée à d'autres combats quand elle a vu qu'elle avait perdu celui-là. Et depuis la liste d'aptitude des agrégés reste sur la base des agrégés reste fondé sur une liste qui tient compte d'un certain nombre d'éléments qui... tiennent compte de choses qui ne sont pas un barème, ça me paraît normal ! Pour d'autres non, pour d'autres c'est évident, mais bon...
- *Vous parliez de « respiration du système », il y a quand même un certain nombre de choses que vous évoquez que j'ai quand même tendance à relier à la modernisation du service public, à la circulaire de Rocard ?*
- Oui, mais c'était exactement à ce moment là... ?
- *Le renouveau du service public ?*
- Oui... parce que... mais y'a eu plusieurs sigles, y'a eu la charte du service public, y'a eu toute sorte de choses... Et ça c'était le dossier que défendait Yvon Robert et y'a un dossier qui a failli aboutir sous Rocard et auquel j'ai... on poussait beaucoup, qui était la remise en cause de l'ordonnance de 49, non d'une loi-règlement, c'est un terme dépassé, sur la... la notation des personnels et les modalités d'avancement des personnels administratifs... Puisqu'à l'époque, on avait si vous voulez, y'avait un dispositif qui faisait qu'on pouvait avancer la promotion à raison d'un mois ou deux mois des personnels et on pouvait également retarder la promotion d'un mois ou deux mois pour des personnes qui ne donnaient pas satisfaction... Moyennant quoi, bien évidemment, qu'est-ce qui s'est passé, la cogestion aidant, les mécanismes de rétrogradation n'ont jamais été mis en œuvre (sourire) et les

mécanismes de promotion ont été mis en œuvre de manière totalement massive et globalisante, c'est-à-dire que chacun a obtenu un demi-mois ou un mois, et à tour de rôle pour que chacun en bénéficie. Et Rocard a voulu modifier cette loi-règlement, je crois que c'était ça, on était en voie de l'obtenir et je me souviens de réunions interministérielles homérique où nous défendions le fait qu'on puisse avoir des avancements d'échelon de 6 mois. Alors évidemment 6 mois, ça voulait pas dire les donner par tranches d'1/10<sup>ème</sup> à tout le monde, ça voulait dire donner des avancements de promotion de 6 mois à des gens qui faisaient un peu plus que le péquin moyen, parce que encore une fois, dans l'administration de l'éducation nationale comme dans toute administration, vous avez des gens qui font bien leur travail, très bien leur travail, ce qui est logique, vous en avez 10% qui font beaucoup plus que les autres et puis vous en avez 5% qui en font beaucoup moins que les autres... Et le système, tel qu'il existait traitent tous ces gens là de la même manière... Pire ! J'ai connu des cas, là je reviens aux enseignants, mais selon l'endroit où vous êtes, quand... pour avoir des promotions au grand choix, il était utile d'avoir une inspection pédagogique, enfin d'avoir des notes qui s'améliorait... et donc si vous étiez, si vous aviez le malheur d'être un peu à l'écart des grandes voies de communication, vous aviez d'excellents enseignants qui finissaient par avancer à l'ancienneté ! Alors que d'autres enseignants, bons, mais sans plus, parce qu'ils étaient dans la ville du chef lieu ou parce qu'ils étaient sur une voie plus fréquentée, finissaient par avancer au grand choix, etc. Et c'est ce type de choses qui n'étaient pas admissibles. On a voulu modifier ça pour l'ensemble des personnels et puis là ça a bloqué sur... ça a pas marché parce que c'est juste au moment où Rocard a été renversé par Mitterrand et c'est donc le moment où le dossier a failli aboutir et il a pas pu... Mais depuis, ça a été modifié, ça a été modifié, c'est nous qui l'avons modifié sous la gauche après 97, mais là aussi, on commençait... on a failli y arriver, mais bon... les impondérables de la vie politique ont fait que ça a été retardé de quelques années, donc toute la politique de renouveau de service public, c'était aussi un dossier extrêmement intéressant à regarder, au travers de la notation des personnels administratifs, au travers des modalités de détachement. C'est l'époque où pour avoir un détachement il fallait un triple arrêté ministériel, ce qui fait qu'au moment où l'arrêté de détachement arrivait, le détachement était terminé, enfin bon je caricature à peine, à peine. Vous aviez là des rigidités que je caricature à peine, pour quelque chose qui ne posait pas de problème, parce que quand vous avez un détachement, c'est que vous avez un poste dans une autre administration qui existe, donc pourquoi mettre en branle tout ce dispositif, avec des, des décisions mettent des mois voire des années à arriver ! Mais c'était une grande époque avec parfois peut-être, là aussi des yeux un peu trop gros.

- *Trop gros dans quel sens ?*
- Une certaine logorrhée verbale sur un certain nombre de... choses et être moins lyrique sur tout l'accompagnement et donc être... On se rend pas toujours compte quand on est dans le circuit ou quand on est dans le... circuit de décision, mais en le revoyant un peu par la suite, c'est ce qu'on peut faire un peu comme constat. Voilà, voilà... Préparation de la loi... Alors tout ce qu'on vient d'évoquer là, c'est plutôt la revalorisation, mais c'est les deux...
- *Y'a aussi tout ce débat, la revalorisation « donnant-donnant » ou pas... ?*
- Oui avec le problème que Fabius avait prénégocié avec la FEN avant, ce que je ne savais pas, j'connais pas Fabius, je n'entrerais pas dans ce circuit-là... Voilà... Et donc ça, c'était le B-A BA et donc ensuite toutes les discussions techniques se sont enclenchées sur cette base-là... Si vous voulez que je vous dise le fond de ma pensée sur cette affaire-là, telles que je connais les organisations syndicales, je pense qu'il y a comment dirais-je, qu'il y a une

présentation... un peu... (*il cherche ses mots*) un peu très positive... qui est faite de cette négociation, comme quoi, il y avait un accord donnant-donnant etc. Et je pense que, connaissant les organisations syndicales en cause, qui sont celles, je le rappelle, qui ont mis en place la cogestion la plus forte au niveau du premier degré, rappelons-le, enfin je sais bien, je pense, qu'on aurait gagné... on serait à peu près arrivé au même résultat. Simplement, c'est ce qu'on a reproché en permanence à Jospin, on a marché sur cet accord, avec la FEN, avec... Yannick Simbron, l'accord Fabius / Simbron, etc. Bon...

- *Et à votre avis, pourquoi est-ce que Jospin a pas repris cet accord ? C'était pas possible ?*
- Ecoutez... Vous avez posé la question à Scharpentek, il vous a répondu sans doute, non ?
- *Euh...*
- Parce que ces questions-là, c'est vraiment des questions de positionnement politique au plus haut niveau, tel que je connais Jospin, je pense que (*détachant ses mots*) Jospin n'est pas le genre de personne à prendre en charge comme ça un dossier avec des choses qui ont déjà été prétraitées par d'autres que par lui, je pense que c'est ça...
- *Ce que disait Olivier Scharpentek, c'est que derrière la querelle éventuellement personnelle, y'avait aussi le fait que cet accord avait négocié avec une seule tendance qui n'était pas forcément majoritaire dans...*
- Non mais avec la tendance et la tendance premier degré-administratif et encore une fois, c'est pour ça que j'ai insisté sur le premier degré, moi je n'aime pas qu'on idéalise les choses. Je dis que les syndicats du premier ou du second degré ont exactement tous la même tendance, qu'ils soient tendance FEN ou tendance SNES ou FSU, c'est-à-dire tout le monde doit être logé à la même enseigne, on doit avancer à l'ancienneté et point. C'est ça la réalité... Et ensuite on peut habiller ça comme on veut... Quelqu'un comme Joyeux a dit « Mon ennemi, c'est Madame Vuillat, feu sur le SNES ! et le premier degré c'est merveilleux ! » Et ben non, c'est pas vrai, le premier degré, c'est pas merveilleux, l'exemple que je vous ai indiqué sur le village du Gard le montre bien ! Et ça, c'est encore pire... C'est 90 gestion locale, c'est encore plus proche des gens... Et que ce soit dans les départements tendance FEN ou tendance SNES, c'est du pareil au même. Pour moi, très franchement, il n'y a aucune différence... Ils sont dans leur rôle, mais ce que je regrette, c'est que l'administration, les administrations n'ont pas été dans leur rôle de défendre leur point de vue. Et de faire prévaloir, dans un certain nombre de cas le service public par rapport à des problèmes d'ancienneté ou par rapport à tel ou tel autre mécanisme. Et c'est ça qui est important, et c'est ça qui est intéressant, et c'est là qu'on peut faire bouger les choses mais bon, ça suppose que beaucoup de choses, d'avoir un ministre qui vous suivent, d'aimer les... non pas d'aimer les emmerdements, mais de ne pas rechigner à la tâche, vous savez, et oui, j'en ai fait des CAPA et CAPN, j'en ai fait qui se passent bien et puis y'en a d'autres... Quand vous avez trois interventions syndicales qui vous tirent dessus, vous êtes bien obligés de gérer... Alors oui, c'est plus compliqué que de dire oui, oui, oui, béni-oui-oui ou à peu près ! Ca c'est... Mais bon... J'ai cette conception-là du service public, d'abord c'est quelque chose qui m'a toujours plu de faire défendre un point de vue de vrai service public par rapport à ce que vous entendez dire et ceci dans les diverses fonctions que j'ai occupées. Bien évidemment, on ne pouvait pas non plus, si vous voulez, s'appuyer trop exclusivement, sur telle ou telle tendance, c'est-à-dire que l'indication que je vous ai donnée, l'égale dignité avantageant la FEN et la suppression des PEGC avantageant le SNES... c'est aussi, ça fait aussi un peu partie de ce jeu d'équilibre ! Qui est venu aussi un peu naturellement au moment où les diverses configurations se mettaient en place et où les positions s'affirmaient de la part des uns et des autres. Avec ensuite effectivement la prise de

pouvoir des... ce qui n'était pas en 88, la prise de pouvoir des changements de direction, enfin la scission et le fait que la FSU s'est trouvée majoritaire par rapport à la FEN.

- *Mais ça s'est quelque chose que vous sentiez venir cette montée en puissance du SNES... ?*
- On a quand même tous été surpris un peu de la manière dont... dont la FSU s'est mise en place et la manière dont les cartes se sont réparties... la manière très très brutale dont la FEN, l'ancienne FEN a perdu son pouvoir ou son importance. Moi personnellement, j'étais un peu surpris... Le sentant venir ? Alors peut-être que Scharpentek avait... Scharpentek avait aussi, avait déjà travaillé dans le, bon secteur universitaire, il était directeur de cabinet de Schwarzenberg, donc c'était aussi... c'était pas le scolaire aussi, c'était le supérieur, mais donc il avait peut-être plus de prescience que d'autre sur ce sujet-là, mais bon ! La préparation de la loi... dans la loi de 89... La revalorisation on en a parlé... La loi de 89, dans la loi, il y avait notamment les IUFM... Là il y a eu un échec... je dois dire, pas un échec...
- *Sur la mise en place ?*
- Pas sur la mise en place mais sur la...prise en compte d'éléments pédagogiques dans le concours, on a voulu faire beaucoup de choses... la mise en œuvre d'éléments pédagogiques dans les concours, ça a été aussi une vraie bataille... je me souviendrais toujours de scéances très pénibles quand j'étais directeur du personnel avec la doyenne de philosophie qui était la plus réfractaire à ça... Et ça a été un de mes souvenirs les plus vifs de... de directeur. Ça marchait partout sauf en philosophie et là y'a eu une sorte de blocage très très marqué... Ensuite ça c'est quand même plus ou moins mis en place. Mais l'échec il n'est pas là, il est ce que nous avons voulu faire en matière de personnel dans ces IUFM. Le constat avant les IUFM ? qu'est-ce qui s'était passé dans les écoles normales IUFM ? idem, même recrutement ! C'est-à-dire recrutement sur la base des anciens, des personnels titulaires qui restaient là... Alors que certains restaient trente ans, parce qu'ils entraient jeunes. Alors l'objectif c'était trois 1/3 : un 1/3 de permanents, un 1/3 d'enseignants, de professeurs qu'on changeait chaque année en fonction des besoins et 1/3 d'extérieurs, de professionnels. Bon là, je suis obligé de dire que quand vous regardez la réalité actuelle, on y est pas du tout, on est à nouveau dans un dispositif où tout le monde est en place, où vous avez un tout petit volet de postes provisoires et donc de personnels qui ne sont pas nommés à titre définitif. Je sais bien, vous allez me dire : on peut pas me dire qu'on peut défendre le fait d'avoir des postes qui ne sont pas pourvus à titre définitif... Si ! Moi je défendais ce point de vue, et on défendait ce point de vue parce que c'est comme ça que vous pouvez faire avancer, bouger une machine... Si vous avez quelque chose, une machine où les gens arrivent et ne bougent que quand ils partent en retraite, parce que c'est bien ça la réalité... Hein ? Où si tout à coup leur conjoint va à l'autre bout de la France ou quelque chose comme ça... mais voilà... C'était la réalité des écoles normales et c'est la réalité des IUFM actuellement. Là vous arriveriez à faire bouger les choses, et je pense que là aussi, vous avez des enseignants qui acceptent particulièrement de jouer ce rôle, de ne pas être affecté de manière définitive. Et donc justement, avec des promotion hors quotas, vous pouvez valoriser tel ou tel parcours par la suite. Et là, vraiment, actuellement, c'est pas la situation actuellement ! C'est pour ça que je dis... échec sur ce point là... sur les personnels. Je ne dis pas échec sur la professionnalisation des concours. Là, à mon avis, là aussi, on a beaucoup trop critiqué, notamment au travers de la loi Fillon, on a beaucoup... mais je ne prétends pas connaître, je m'intéresse à certains dossiers, mais pas celui-là... c'est pas celui qui m'a le plus passionné, celui-là... Un des dossiers qui m'a le plus passionné, c'est celui des ZEP... Et là aussi, ça



vous montre à quel point on peut aussi être... en dépit d'une volonté politique très affirmée, comment dirais-je ? Un petit peu à côté de la plaque...

- *Dans quel sens ?*
- Dans quel sens ? C'est quelque chose que je raconte à tous ceux que je peux rencontrer sur le sujet, ça montre à quel point la volonté politique pose parfois problème. Donc Savary met en place les ZEP en 81. Et puis en 88, on veut revoir la, on revoit la carte des ZEP. Et en 97, on veut aussi revoir la carte des ZEP. Jospin fait les assises des ZEP en 98, il fait le bilan et puis il se rend compte que le... quels sont les départements à votre avis qui ont le fort pourcentage de collégiens en ZEP ?
- *On me l'a déjà dit... Alors ça... Ce n'est pas la région parisienne justement... c'est...*
- C'est la Nièvre et la Corse du Sud
- *Voilà des départements... ruraux !*
- Voilà, vous regardez ça, vous vous dites, c'est pas possible ! pourquoi c'est possible ? Malheureusement, c'est parce que absence de directives nationales ou de directives nationales très claires et donc chaque recteur, chaque inspecteur d'académie a souhaité avoir ses ZEP etc. Et puis là y'a eu l'affaire des ZEP rurales, parce que les ZEP de la région parisienne c'est une chose, mais le 1/3 des collèges de la Nièvre en ZEP, notamment tous les collèges autour de Château Chinon, etc. Jospin dit aux Assises des ZEP à Rouen, c'est pas admissible que les deux départements qui soient etc. il faut changer ça. Ensuite, qu'est-ce qui s'est passé ? Et bien, trois mois après quand la carte a été redessiné, on avait supprimé des ZEP rurales ailleurs mais pas dans la Nièvre...ça vous montre à quel point la volonté politique peut être bridée de certaines manières et là, ça s'est passé de la manière suivante : la rectrice a voulu faire les changements nécessaires, elle a fait remonter ça au niveau du ministre de l'époque qui était Ségolène Royal, qui a fait remonter ça au niveau de Matignon, parce que vous aviez un député, un député de la majorité de cette époque-là, qui s'appelle Christian Paul qui défendait les ZEP de Château-Chinon... Et donc à Matignon, vous aviez un conseiller qui disait « c'est pas possible » et puis vous aviez un conseiller qui était attaché parlementaire qui disait « c'est pas possible de revenir là-dessus, parce que ça va créer un séisme économique dans le département de la Nièvre autour de Chateau-Chinon, parce que ça va représenter tant d'argent, tant de primes en moins... » Et puis j'ai fait deux notes, trois notes et puis un jour Scharpenteck m'a dit « Bon écoute arrête ! » Mais c'est quelque chose que je regrette encore plus, de n'avoir pas fait porter le fer sur le sujet... mais bon, on peut pas toujours non plus... et horreur supplémentaire que j'ai découvert cette année – parce qu'à force de le raconter, je me suis dit, faut quand même que je vérifie que c'est encore le cas... on sait jamais... C'est là que j'ai vérifié et je me suis rendu compte horreur supplémentaire, j'ai découvert que non seulement, c'était le 1/3 des collèges qui étaient en ZEP, mais que toutes les écoles primaires qui alimentent ces collèges étaient également classées en ZEP. Enfin en ZEP rurales, si vous voulez, mais si vous voulez... quand vous regardez l'académie de Dijon, c'est 19%, c'est un peu perdu, mais c'est pour toute l'académie de Dijon, la réalité, les 19% ne sont pas tous... mais au 3/4... Mais vous voyez, ça, c'est un exemple qui montre l'humilité qu'il faut avoir quand on est au pouvoir ou quand on pense être au pouvoir... « Oui, oui, y'a qu'à », ben non, y'a pas qu'à... Ca c'est... Les deux exemples que j'ai donnés, les promotions au barème et l'affaire des ZEP, c'est les deux éléments antinomiques. Autant sur le premier j'estime qu'on a réussi à garder quelque chose, autant sur le second, bon, c'est pas possible... Objectivement !

- *Bon alors j'imagine que maintenant le temps tourne, mais sur la loi, qu'est-ce que vous en retenir ? Vous aviez évoqué les IUFM, qu'est-ce qui était présenté comme...*
- Ben, y'avait les IUFM, y'avait la... la gestion prévisionnelle, la programmation, là, le fameux article 16 et là, bon quand même, nous avons, sans faire une programmation pluriannuelle, y'avait quand même eu une information sur les postes, les possibilités de recrutement, après on dit « ça n'a pas été appliqué », c'est pas vrai, on a pas fait de la programmation pluriannuelle, Lang l'a fait, en 2001-2002, il s'en est vanté... Mais avant, y'avait quand même une information qui permettait aux gens de se situer à peu près par rapport aux postes qui existaient dans une discipline. Enfin, on a pas été très très bon non plus, parce que la programmation n'a pas été faite avec le Budget. Qu'est-ce qu'il y avait d'autres dans la loi, ben y'avait tous les articles proclamatoires, « l'enfant au centre du système éducatif », le fait qu'on appartenait à une communauté scolaire, (sourire dans la voix) que y'avait pas que les enseignants mais aussi les ATOS... Enfin tout ce type d'articles qui logiquement n'auraient pas du figurer dans une loi, parce que, c'était pas... C'était plutôt des déclarations d'intention que des... Enfin à un moment donné, vous n'échappez pas à ce type de précisions, à ce type de positionnement.
- *Qui étaient vraiment présentés comme centraux ou... ?*
- Vous savez, la rédaction d'une loi, vous démarrez, moi je me souviendrais toujours du jour où on a commencé à rédiger le premier papier et puis ensuite, 8 mois ou 9 mois après, vous voyez le résultat final et là vous voyez le boursoufflage progressif des choses. Autant au départ les arrêtés étaient plus nettes, autant ensuite y'a toutes les considérations, toutes les concertations, il faut couvrir tout le monde... « la communauté scolaire » faut parler des ATOS, etc. Vous avez ensuite, vous arrivez ensuite à ce type d'articles...
- *Mais malgré tout, parce que moi j'ai pu avoir accès aux archives, à quelques versions antérieures de la loi... C'est quand même une loi qui est très proclamatoire, même dans les premières versions. Cette idée de redéfinir un peu les missions du système éducatif, c'est quelque chose qui émanait, c'est vraiment une volonté politique de positionnement ou... ?*
- ... Si vous voulez, vous avez vu Fournier sur ses affaires-là... ? Autant j'étais au premier rang sur les affaires de la revalorisation, autant sur la loi elle-même, c'était des collègues plutôt comme Fournier ou Gauthier qui étaient sur ces... sur ces éléments-là. Moi j'intervenais plutôt sur ce qui avait des relations avec les IUFM, voyez, etc. Le reste j'ai vu ça un peu, un peu en spectateur... évidemment comme acteur motivé aussi, donc j'étais moins au premier rang en motivé aussi, c'était eux qui ont, comment dirais-je ? qui peuvent vous donner des trucs, alors qu'est-ce que vous en avez retiré ?
- *Disons que une des grandes questions que moi j'ai, c'est que, si finalement on regarde la constitution du cabinet de Lionel Jospin, on a peu de personnes qui sont impliquées, qui sont des militants pédagogiques, par exemple comme on peut en avoir au cabinet de Robert Chapuis à la même époque, ou même comme on peut en avoir dans l'entourage de Michel Rocard. Et ce qui m'étonne, c'est qu'on en soit arrivé à un texte qui soit aussi...*
- Proclamatoire...
- *Voilà... Et qu'en j'en avais parlé par exemple à Luc Fournier, dans son souvenir de la loi ou dans la façon dont il fixait les priorités, c'était finalement pas... pour lui l'enfant au centre du système, c'était pas... pas forcément quelque chose auquel il tenait beaucoup.*

- (rires) Mais attendez...
- *Donc ma question, c'est d'où ça vient... ?*
- Ca c'est le cheminement, les mystères du cheminement... Attendez, y'a Prost... Le cabinet du premier ministre est aussi en contact sur ces sujets-là, Prost a aussi mis son grain de sel... je pense qu'on a du parler des conseillers d'orientation psychologues dans la loi, de mémoire, alors bon, ça fait partie d'un... d'un tout... Et donc par adjonction successives, on peut arriver à des éléments très proclamatoires et puis le ou les principaux collègues concernés par les éléments pédagogiques peuvent ne pas se retrouver...
- *C'est pas qu'il ne s'y retrouvait pas...*
- Peuvent ne pas se retrouver totalement dans la loi... Non mais écoutez, bon... Mais ça je ne l'aurais pas dit à la place de Fournier, parce que c'est lui qui peut le dire, mais ça ne m'étonne pas tout à fait de sa part, je me souviendrais toujours, sur l'affaire de... des conseillers d'orientation-psychologues, c'est un bon sujet ça aussi. Nous étions Fournier et moi sur un même positionnement, nous... nous refusions l'exclusivité d'un recrutement parmi les licenciés de psychologie. Et on l'a perdu. Attendez, qu'on convienne bien, les conseillers d'orientation psychologues sont recrutés exclusivement parmi les licenciés de psychologie et bien nous souhaitons l'ouverture ! C'est le concours qui fait la différence et c'est pas le fait d'être... etc. Je me souviens encore Fournier levant les bras au ciel... Et ben oui, des discussions avec Prost sur le sujet, avec Prost qui était, qui là nous a arbitré négativement. Donc (sourire) voyez, y'a tous ces éléments-là qui entrent en ligne de compte. Mais je ne me souvenais pas que Fournier était aussi peu attaché au problème de... à cette affirmation de l'enfant au centre du système ou qu'il ne s'y retrouve pas vraiment...
- *C'est pas qu'il ne s'y retrouve pas, mais ça ne lui paraît pas... Disons qu'il ne se présentait pas du tout comme un militant pédagogique. Quand je pense par exemple à, j'ai rencontré Claude Pair par exemple, qui lui...*
- Claude Pair, Claude Pair était lui directeur des lycées de l'époque, qui portait la loi dans ses aspects pédagogiques si vous voulez...
- *Non à l'époque, il était au chargé de mission au cabinet de Chapuis, il était plus directeur des lycées...*
- Il était plus directeur des lycées ?
- *Non il est parti en 84, quand Chevènement est arrivé.*
- Ah oui, oui, il était... effectivement... Vous avez raison...
- *Voilà et ce qui m'avait étonné c'est que les personnes impliquées en première ligne avait beaucoup moins cette tonalité pédagogique qu'on dit...*
- Mais ça, c'est les hasards des compositions de cabinet aussi... Fournier était pourtant un IPR ! Un IPR de discipline, c'était pas un administratif... Vous l'avez vu ? Il est toujours en forme ?
- *Oh oui, mais bon, je l'ai vu l'année dernière...*

- Vous l'avez vu où ? A Toulouse ?
- *Oui... A Toulouse...*
- Ah oui... (léger silence) Mais c'est intéressant, ça, d'avoir les différents points de vue... Vous avez eu les différentes moutures de la loi... Y'a beaucoup de choses dans les archives ?
- *Ben là, j'ai eu une dérogation pour accéder à certains papiers qu'avait laissé Lionel Jospin et donc y'a certaines versions de la loi... Et en particulier, y'a la toute première qui est de décembre 88 et euh... et qui d'ailleurs est annotée par Jean Gauthier qui d'ailleurs n'arrête pas de dire, « mais non, ça, c'est pas de la loi ! » « c'est pas du domaine législatif ! » (rires) « c'est de la circulaire ! »*
- (Rires) Oui, mais... Mais ça, le côté proclamatoire de la loi, c'est vrai que c'est la première chose qui frappe quand vous la regardez.
- *Oui mais c'est aussi ce qui est intéressant dans cette histoire, c'est qu'elle se propose de...*
- Mais à l'inverse, vous avez bien vu la loi Fillon, vous avez bien vu que la plupart des dispositions de la loi Fillon n'étaient pas du domaine de la loi...
- *Oui... Mais on parle beaucoup de toute façon d'inflation législative ces derniers temps...*
- Oui, oui, mais attendez, c'est une vraie question, là vous avez deux exemples, deux exemples venant de camps politiques complètement différents où vous avez, vous trouvez les mêmes travers... Tiens... Je... Je vais la relire un de ces jours... Je pensais le faire et puis je ne l'ai pas retrouvée tout de suite...
- *Je l'ai là, si vous voulez la regarder...*
- Oui, donnez-la moi. (il parcourt la loi) Ah oui, la scolarité... Ah ben voilà, le droit au conseil en orientation, ça, c'est le lobbying des conseillers d'orientation psychologues qui a frappé (rires) Les droits et obligations des élèves, ça c'est un élément un peu nouveau quand même à l'époque...
- *Non, non, mais y'a des nouveautés dans cette loi...*
- Les IUFM... Et l'évaluation... oui...
- *Y'a aussi toute la thématique du rapport annexé, qu'est pas...qui est très discursif...*
- Les psychologues scolaires dans les écoles, mon dieu, on a mis ça...
- *Mais alors vous avez vraiment eu un lobbying des psychologues scolaires ?*
- Oh là là, mon Dieu ! J'ai quelques bêtes noires, ils en font partie. Les psychologues scolaires et les infirmières scolaires. Et les chefs d'établissement.
- *Pourquoi les chefs d'établissement ?*

- Parce que... Il m'est arrivé une chose avec eux qui ne m'est jamais arrivé avec le SNES et dieu sait que je me suis engueulé avec Monique Vuailat, notamment, mais... Mais elle ne me faisait jamais dire des choses que je n'avais pas dites. J'ai eu un problème avec les chefs d'établissement, justement pendant l'épisode de la revalorisation, parce que je les ai vus seul à seuls, comme je voyais parfois Monique Vuailat seule à seul. Et ensuite, élément de séance, « Ah bon, on nous a dit ça ! Votre conseiller a dit ça » Evidemment, je suis intervenu tout de suite pour dire que c'est quelque chose que je n'avais pas dit... Mais ça, c'est quelque chose que j'ai gardé en tête, si bien qu'à partir de là, je ne les ai jamais vus seuls. C'est quand même pour une organisation de chefs d'établissement, c'est assez grave... Là... Et puis les conseillers d'orientation psychologues et les infirmières, parce que c'est les catégories de personnels les plus compliqués à gérer. Ils demandent à être payé une différence, parce que vous savez, les infirmières, parmi les parents d'élèves, ça marche très bien., faut des infirmières partout, même si elles n'ont pas grand-chose à faire dans de nombreux établissements. Et puis les conseillers d'orientation-psychologues, ça... Là ça part... Je vais m'arrêter, parce que sinon... Mais déjà, sur le fait que... que c'est la seule catégorie pour laquelle vous êtes obligé d'avoir une licence de psychologie. Partout ailleurs, dans tous les concours du second degré, on a ouvert ça sans condition d'âge, on a fait des mesures d'accompagnement, puisqu'on a tout libérer. Tout ouvert. Y'avait des conditions d'âge, des conditions de diplôme : pour faire tel concours, il fallait ça... C'était un maquis absolument invraisemblable, on a tout ouvert et c'est le concours qui fait la différence, et les gens se présentaient, ayant des... des modifications de carrières, ou voulant changer de carrière et là, encore une fois, c'est le concours qui fait la différence. Euh... Un titulaire d'une licence de mathématiques peut être le cas échéant un excellent prof de français s'il fait la démonstration au concours qu'il peut le devenir. Et les psychologues scolaires ont réussi à obtenir le maintien de cette exclusivité. Et je pense qu'elle l'est toujours encore à l'heure actuelle, je en crois pas que ça ait bougé, et... Malheureusement je crains que... Ce serait intéressant de vérifier. Et c'est pour ça que je souriais, parce que y compris des psychologues scolaires dans les écoles. Bientôt, il faudra des psychologues scolaires dans les maternelles...
- *Où des psychologues scolaires affectés aux psychologues scolaires ?*
- (rires) Voilà...
- *Est-ce que je peux juste encore vous poser quelques petites questions factuelles ?*
- Oui, allez-y...
- *Est-ce que je peux vous demander votre année de naissance ?*
- 1948
- *Et l'année de votre bac ?*
- 1966 (il calcule)
- *Et la profession de vos parents ?*
- Agriculteurs... Oui je suis un modèle de ce qu'on appelle la promotion républicaine...
- *C'est vrai ?*

- Ben oui, vous savez, directement paysans... petits agriculteurs...
- *Et comment vous êtes... ?*
- Ecole Normale d'Instituteurs... Après la 3<sup>ème</sup>, CEG, Collège d'Enseignement Général, pas de latin, pas de langue, enfin une seule langue... Ca c'est un défaut à l'heure actuelle, que j'ai pas réussi à surmonter... l'apprentissage des langues étrangères... Collèges donc normal et puis Ecole Normale d'Instituteurs, et puis les IPES, euh non le centre PEGC, je devais d'abord devenir PEGC, lettres-histoire-géographie. Et puis, au bout d'une année de centre PEGC... j'ai passé les IPES, CAPES-Agrégation...
- *Un parcours pas banal...*
- Ah non... Non, des parcours très classiques de l'époque...
- *Moi j'en ai rencontré beaucoup... C'est une question que je me posais, c'est un parcours qu'on retrouvait beaucoup à l'époque ?*
- Oui, oui... Mais je pense que c'est pas du tout... C'est des parcours fréquents, oui, tout à fait... Et si j'avais pas réussi l'ENA, j'aurais postulé pour devenir chef d'établissement ou Inspecteur d'académie, j'ai... J'aimais beaucoup le métier d'enseignement, mais à 28 ans ou à 29 ans, je me suis retrouvé... J'ai fait trois postes dans ma carrière d'enseignant. Premier poste, Bouzonville, en Moselle – près de la frontière allemande, alors que je venais de me marier et que j'habitais à Colmar, ce qui était pas très pratique. Et puis ensuite, au bout d'un an, j'ai été affecté à Colmar où je venais de passer 3 ans, et puis j'avais demandé Strasbourg et puis j'ai été nommé au lycée Fustel de Coulange, le plus grand bahut littéraire de la ville, à l'ombre de la cathédrale. Et là, j'ai eu peur...
- *Ah bon ?*
- Non mais j'ai eu peur, peur d'y rester... Qu'est-ce que je pouvais avoir de mieux ? La seule chose que je pouvais faire, c'est d'aller dans les classes préparatoires de Fustel de Coulange, mais... donc je me disais y'a d'autres choses à faire etc. Et c'est là que j'ai fait l'ENA, et si j'avais pas fait l'ENA, j'étais très heureux dans ma fonction d'enseignant, je pense que j'aurais fait 5 ans à Fustel de Coulange et j'aurais passé le concours d'inspecteur d'académie et je me serais retrouvé dans cette... de ce côté-là... Mais c'est parce qu'effectivement, il s'est trouvé que... quand vous êtes dans ce type de situation, vous êtes du coin et vous êtes dans le plus gros bahut littéraire de la ville, qu'est-ce que vous voulez faire de mieux... ?
- *Et est-ce que je peux vous demander si vous aviez une tendance... je sais bien que vous êtes de gauche, mais est-ce que vous vous sentiez plus proche de... d'un courant particulier au parti socialiste ?*
- Non, non...
- *Est-ce qu'il y a des hommes politiques particuliers que vous avez admiré ? Mis à part peut-être Lionel Jospin...*
- Euh... Mendès-France, Mendès-France et Jospin... Un peu Rocard aussi... Oui mais je ne le mets pas tout à fait au même plan ni que Mendès, ni que Jospin... (sourire)
- *Pourquoi vous souriez ?*



- Non parce que Rocard était... Enfin... C'était les relations un peu compliquées parfois entre Jospin et Rocard lorsque l'un était premier ministre etc. Non mais les... Ces trois personnes sont des personnes qui... Non mais là, c'est ma proximité avec Jospin dans cette période là qui fait un petit décalage...
- *D'accord... Ben je vous remercie...*
- Pourquoi vous demandez ces renseignements-là ? Vous allez faire un portrait du cabinet ? En terme d'âge, de choses comme ça ?
- *Oui voilà... Pour mesurer une sorte d'effet de génération. Et puis je pose ces questions sur les courants politiques parce qu'on a souvent cette opposition entre première, deuxième gauche...*
- Ah oui, mais moi, j'ai été recruté sur un profil technique. J'avais travaillé avec Yvon Robert pendant 3 ans comme directeur du personnel et donc j'avais créé ce bureau... Enfin j'avais créé ce bureau de gestion du personnel. Et donc voilà... Il savait que j'étais de gauche et quand Scharpentek lui a demandé de trouver des gens, parce que Scharpentek arrivant, ne me connaissant pas, il se renseigne auprès de personnes qui étaient déjà... Yvon Robert a donc été directeur du personnel, avant il avait été au cabinet de Savary pendant 3 ans, donc c'est comme ça qu'on s'est connus... après il a été mon directeur... Donc voilà, j'ai été recruté sur un profil technique... Complètement. Non mais d'autres... Fournier était à la fois technique et politique... euh... Gauthier était technique aussi... Etc. On s'amusait d'ailleurs à faire des différences entre les politiques qui disaient... Et puis nous on arrivait avec nos gros sabots en disant « oui, pensez aux coûts... » (sourire) C'est la querelle classique...
- *Nécessaire aussi...*
- Oui tout à fait, nécessaire... Voilà...
- *Ben merci beaucoup...*

## ENTRETIEN AVEC OLIVIER SCHARPENTECK

### **Olivier Scharpenteck, directeur du cabinet :**

Né en 1951

Etudes de droit public à l'Université Panthéon Assas Paris II (DES de droit public) et à l'IEP de Paris (1971). Il intègre ensuite l'ENA, promotion « André Malraux », (1977).

Il entame d'abord une carrière au Conseil d'Etat, où il est auditeur (1977-83), puis commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat (1981-82), puis maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Parallèlement, il entame à partir de 1982 une carrière en cabinet ministériel, d'abord comme conseiller technique (1982-84), puis chargé de mission (1984) au cabinet de Gaston Defferre (ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation). Il est ensuite directeur du cabinet de Roger-Gérard Schwartzberg (secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, chargé des Universités) de 1984 à 1985.

Sous la « cohabitation », il demande alors à être nommé au ministère de l'Education nationale plutôt que de rejoindre le Conseil d'Etat, par « *goût pour ces questions*<sup>1723</sup> », et est nommé directeur des enseignements supérieurs (1985-86). Conservé à son poste mais délibérément écarté de l'action de l'équipe du nouveau ministre lors de l'alternance, il est contraint de quitter son poste et de réintégrer le conseil d'Etat en 1987

### **Déroulé de l'entretien :**

Mardi 30 mai 2006

Durée 55 minutes

Lieu : une salle du Conseil d'Etat

C'est un des entretiens que j'appréhende, sans doute pour avoir lu un échange peu amène entre Olivier Scharpenteck et Laurent Willemez alors étudiant de maîtrise dans son mémoire : il y décrit un haut-fonctionnaire assez froid et peu coopératif qui remet l'étudiant à sa place.

J'ai découvert un homme plutôt facile d'accès même si les lieux ne favorisent pas un échange : les « ors » du Conseil d'Etat ne peuvent qu'impressionner une jeune chercheuse. Il est effectivement un peu sur la défensive en début d'entretien et ne souhaite pas livrer un témoignage « personnel » (cf. son renvoi à son livre *Matignon rive gauche*). Cependant, il se déride un peu au cours de l'interaction, à force que je fasse montre d'acquiescements. Il ressort de l'entretien plutôt enthousiaste en me demandant de le tenir au courant des suites de mon travail.

- *(Question sur son arrivée au cabinet)*
- Vos investigations vont jusque là ? Et bien écoutez, j'en ai parlé un petit peu dans mon livre, je vous renvoie à *Matignon rive gauche* pour la rencontre avec Jospin, simplement ce que je peux dire c'est que pour mon caractère fonctionnel que... je n'étais pas... qui a fait... j'étais seul dans cette situation avec
- *Comment est-ce que on vous a présenté cette fonction ou plus exactement les priorités politiques ?*
- C'est pas vraiment comme ça que les choses se font, hein... Même si ça peut paraître le cas, en réalité un ministre choisit un directeur cabinet en général sur des critères d'appréciations personnels que sur une discussion préalable sur un programme... D'ailleurs le programme il était articulé, dans le, celui du candidat à l'élection présidentielle et donc notamment tout ce qui concernait la revalorisation de la condition

---

<sup>1723</sup> Olivier Scharpenteck, *Matignon rive gauche*, op. cit.

enseignante, terme qui d'ailleurs avait fait florès y compris dans la majorité antérieure et qui était au premier plan des préoccupations. Mais si votre question c'est est-ce qu'il avait été prévu dès l'origine de faire une loi d'orientation sur l'éducation, la réponse est non... Oui, c'est-à-dire que c'est venu plus tard... De toute manière, la décision de faire cette loi a été prise très tard par rapport à... C'est un exemple très rare de loi préparée avec une grande rapidité puisque la décision en réunion interministérielle a du intervenir au mois d'avril...

- *Mais avant que soit formellement décidé le cadre de cette loi, on parlait quand même pendant l'hiver 89... ?*
- Pendant l'hiver 88-89, oui... Mais il y avait un débat sur loi de programmation, loi d'orientation et ça, c'était différent, il y a certains interlocuteurs qui demandaient la programmation, mais ça c'était politique, qui demandaient la programmation pour garantir la revalorisation. Donc d'une certaine manière, en temps que choix négatif, loi d'orientation pas de programmation, la décision est antérieure. Mais en ce qui concerne l'objectif qu'on se fixait à travers une loi d'orientation, les choix ont été faits ensuite... Enfin les choix principaux, parce que cette loi a eu pour particularité d'être préparée quasi exclusivement par le cabinet, d'où sa rapidité...
- *Mais les objectifs de revalorisation, de rénovation, ce sont quand même des choses que l'on retrouve dans les discours du ministre dès la rentrée...*
- Bien sûr, bien sûr... La loi d'orientation elle cristallise à la fois et elle préfigure la politique menée au ministère qu'on retrouve... mais l'idée d'inscrire dans une loi un certain nombre d'orientations
- *Bien sûr... Mais quand je vous pose la question des objectifs qui étaient fixés au moment où vous êtes entrés dans le cabinet, c'est plutôt pour savoir comment est-ce que au départ, quand le cabinet du ministre s'est formé, il y a une sorte de programme politique qui a été fixé ?*
- Non, si vous voulez, ça a été... D'abord les choses ne se passent pas comme ça... Les choses se passent toujours dans le mouvement... Alors y'a des choses qui sont faites dans l'urgence, y'a notamment le décret qui a été destiné à la fois à corriger la politique éducative du précédent gouvernement et puis aussi à commencer à traduire une revalorisation de la condition enseignante. Et puis ensuite bon la revalorisation a été mise sur les rails... on s'est attelé à... un processus de discussion avec nos interlocuteurs pour définir certains aspects de la revalorisation de la condition enseignante, et puis il y avait d'autres priorités qui se glissaient... Faut pas imaginer qu'il y a une sorte de programme du ministère...
- *Bien sûr... Les négociations informelles sur la revalorisation, elles ont commencé au tout début de l'automne... ?*
- Au tout début de l'automne, oui, oui, tout à fait...
- *Comment est-ce qu'elles se sont passées justement ? Comment est-ce que vous envisagez justement les équilibres syndicaux ?*
- Ben c'était l'époque de la grande querelle qui s'est prolongée d'ailleurs après, puisque le SNES a quitté la FEN, à cette époque, je vous rappelle que le SNES était dans la FEN...

donc... on peut XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX on était face à une situation très particulière d'un organisme qui était monté contre lui-même, à ce qui était une forme de cohabitation...

- *Est-ce que ça a été compliqué à gérer ?*
- Oui bien sûr... Simplement si vous voulez, le point de vue du ministre de l'Education nationale, c'était de ne pas enfourcher une thèse syndicale contre une autre, d'essayer de trouver la meilleure voie, la voie la plus acceptable, mais sans adopter telle ou telle attitude, notamment sans endosser... XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX le secrétaire national...
- *Pourquoi est-ce que vous n'avez pas entériné l'accord entre la FEN et l'équipe Fabius ? Pourquoi est-ce que vous n'avez pas ?*
- Ben écoutez c'était un réflexe naturel qu'une grande formation politique qui revendiquait l'expérience de commence à discuter avec les interlocuteurs syndicaux, il n'y a là rien d'anormal, simplement, dès lors qu'un gouvernement est constitué, c'est bien différent, il fallait discuter XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX et puis d'autre part, il fallait s'entendre sur des chiffrages. Un parti n'a pas, nécessairement, les instruments d'évaluation et de calcul dont dispose un ministère. Donc euh... à la fois les objectifs d'être rediscutés et les moyens nécessitaient d'être réévalués...
- *Et au niveau des objectifs ?*
- Non, c'est pas comme ça qu'on raisonnait, (je souris) non, non, non... Simplement, non, non... Ce qui nous paraissait important, c'était de faire en sorte que le débat avec l'ensemble de nos partenaires ne soit pas a priori déterminé entre une fédération syndicale et un parti, aussi important soit-elle, quitte à rediscuter non seulement avec les parce que la revalorisation enseignante, c'était pas un donné... de toutes façons, les chiffres étaient sans commune mesure... La revalorisation enseignante, c'était 17 milliards de francs, ça n'avait rien à voir...
- *Il me semble aussi que ce qui a beaucoup été en débat à l'époque, ça a été la question faire passer la revalorisation avant la rénovation... ?*
- Ca c'est une manière d'exprimer les choses de manière très... C'est vrai que le président de la République c'était engagé sur une revalorisation de la fonction enseignante, mais il n'a pas présenté les choses comme une revalorisation soumise au préalable à des modifications préalables. Mais si vous regardez attentivement, et je suis sûr que vous regardez attentivement, ce que la FEN entendait par *travailler autrement*, il n'y avait aucune transformation concrète... *Travailler autrement*, c'était un discours... C'était pas augmenter les heures des enseignants, les contraindre à travailler collectivement, ni donner plus de pouvoir au chef d'établissement, ni de modifier les programmes, ni... C'était de l'esprit... C'était très bien d'ailleurs, je n'incrimine pas du tout, hein... Mais simplement que derrière cela, la FEN n'est pas venue dire « Nous voulons que telle ou telle réforme soit faite avant que les enseignants soient augmentés. » C'est une reconstruction a posteriori... Le...

- *Dans les textes des premières tables rondes sur la revalorisation enseignante, il y a encore la question du corps des professeurs de collège... Comment s'est passé, comment avez-vous perçu cette négociation sur le corps des professeurs de collège ?*
- Ben c'était une négociation syndicale... syndicale... Le corps des collèges était le champ clos potentiel de l'affrontement entre le SNI et le SNES... Et je crois que c'est la raison pour laquelle le gouvernement était réticent à entrer dans cet affrontement syndical. Si vous voulez, il y avait une question plus fonctionnelle : « est-ce que on pouvait créer une situation dans laquelle il y aurait eu beaucoup moins d'enseignants en collège ? » Telle qu'elle existe pour les enseignants d'histoire et de géographie, c'était pas nécessaire de créer un corps de professeurs pour ça, hein... Ca c'est une question pédagogique qui était importante et intéressante, mais elle a été parasitée en quelque sorte par la querelle syndicale...
- *Pour vous ç'aurait été quelque chose d'envisageable et intéressant, vous envisagiez de vous diriger vers quelque chose comme la bivalence ou ?*
- Faut voir où ça nous aurait conduit... D'ores et déjà, y'avait des professeurs communs d'histoire et de géographie, y'avait des professeurs communs français-langues anciennes, bon toute la question était de savoir si on pouvait faire des professeurs communs math-physique-chimie, sciences naturelles, c'était peut-être plus difficile, donc c'était finalement assez circonscrit, mais fonctionnellement... ç'aurait certainement été intéressant, mais il ne faut sous-estimer tout de même les difficultés et les résistances, on aurait très bien pu concevoir que dans les corps existant que désormais on passe désormais le CAPES de math-physique... Mais c'est pas dans ces termes-là que le problème a été posé, c'est dans des termes statutaires... couper le corps des certifiés, des capétiens en un corps des professeurs de collège et de professeurs des lycées. Toute la question était de savoir si le cloisonnement était bien dans le sens de la réforme de l'Etat, à savoir inciter à plus de mobilité, et si... agir en faveur de la promotion de la condition enseignante. Il faut pas oublier que le corps de professeur des collèges se logeait dans un contexte historique marqué par le développement des lycées, qui n'était pas un contexte particulièrement de valorisation de la fonction enseignante.
- *Malgré tout... dans les premières tables rondes on a cette proposition, elle est retirée dans les sessions suivantes, comment ça s'est passé... ?*
- Ca a été retiré pour la raison que je vous ai dite, c'est-à-dire que cette proposition n'était pas acceptable par l'ensemble de la population à laquelle elle s'adressait, c'est-à-dire des enseignants des collèges et des lycées qui y voyaient non pas un mécanisme de valorisation, de revalorisation, mais un mécanisme de cloisonnement et de basculement dans le giron d'une autre organisation syndicale. Donc c'était uniquement en termes syndicaux que nous on a pas voulu y mettre la main... parce que d'abord ça nous semblait décalé par rapport à l'enjeu... et puis ensuite parce que ça nous paraissait prendre partie entre deux postes syndicales et en plus affronter frontalement l'organisation syndicale représentative de l'enseignement secondaire, ça n'aurait pas été accepté ! Ca n'aurait pas été accepté et pas acceptable... La décision politique, on l'a bien vu encore tout récemment, elle peut pas se concevoir abstraitement, elle doit se concevoir au regard de ceux à qui elle s'adresse. Vous auriez forcé les professeurs, capétiens de lycée et collèges à devenir uniquement professeurs des collèges, ce n'était pas possible... D'ailleurs si on réfléchit, il n'était absolument pas garanti que la FEN prenne le pouvoir au sein du corps des professeurs des collèges parce que ce corps, il allait être alimenté par

une partie de... des professeurs des lycées et collèges. Et leur tradition, c'était pas du tout d'être affiliés à la tendance majoritaire de la FEN, ce qui faisait la distinction, c'était les PEGC, les PEGC et les instituteurs qui enseignaient dans le secondaire à des titres divers.

- *Alors si on revient sur la loi en elle-même... C'est une loi dont on a dit qu'elle était très discursive, que c'était une loi qui comportait peu de mesures qui nécessitaient vraiment un cadre législatif... dans l'ensemble, c'est vraiment une loi qui redéfinit les missions du système éducatif ?*
- Euh non, écoutez... Non... parce que si vous voulez les textes pédagogiques, ils étaient jusque là dans des circulaires, dans des arrêtés, dans tout un maquis réglementaire ou tout ce que vous voudrez... Mais donc rien que le fait d'être inscrits dans la loi correspondait était une novation importante. C'est une loi somme qui reprend ces principes et qui les fixe. Et c'est ainsi que des principes comme « l'élève au centre du système éducatif », le travail en équipes pédagogiques, les IUFM bien entendu, c'était des dispositions qui étaient très importantes en tant que principes. Bon, on a beaucoup dit que c'était une loi évanescence, mais vous savez qu'elle a duré et que même lorsqu'on a voulu la modifier, la masse de granit qu'on avait souhaité établir s'est dissoute en un mince filet de sable... ce qui montre bien que la loi d'orientation c'était un système d'équilibre et que ce système d'équilibre, il est très difficile de le modifier. Y'avait un besoin, effectivement, si on évoque la revalorisation, il ne faut pas oublier les causes, y'avait un besoin aussi d'exprimer à la fois juridiquement et symboliquement, quelles étaient les objectifs que la Nation fixait au système éducatif et quels étaient les moyens essentiels. Les moyens essentiels... si on veut, hein... Les IUFM...
- *Le principe justement de la collégialité dans le travail, c'est quelque chose qui est au cœur ?*
- Ah oui...
- *Ce qui m'a un peu étonné quand j'ai regardé un peu la composition du cabinet, c'est qu'on avait finalement beaucoup de généralistes, de personnes issues de l'administration, de personnes qui ne sont pas forcément issues du système éducatif et quand elles le sont, c'est souvent du supérieur... ?*
- Non... Non...
- *Ben Joyeux, Bousset, Joseph Garnier...*
- Ah oui, mais Daniel Bousset, Bousset était chargé de l'enseignement supérieur, Claude Joyeux était conseiller spécial pour l'enseignement supérieur. Si vous regardez les gens qui se sont retrouvés chargés de l'enseignement scolaire, non... Jean Vacances était professeur d'histoire-géographie, Luc Fournier pareil... Alors qui est-ce qu'il y a eu, qui étaient les conseillers pédagogiques, c'étaient précisément des enseignants...
- *Bien sûr, mais finalement par rapport à l'ensemble des membres du cabinet, ça représente finalement une minorité...*
- Ah ben mais ils ont un rôle très essentiels, ils occupaient... les autres s'occupaient plutôt des problèmes budgétaires, dans la rédaction de la loi d'orientation, leur rôle est... essentiel.



- *C'est ce qui m'a semblé quand je les ai rencontrés... Mais ce que je voulais dire, c'est que dans ce qu'on pu lire parfois à propos de la loi « les pédagogos au pouvoir », ce genre de choses, quand on regarde les personnes qui l'ont faites, ce n'est pas du tout vrai...*
- Oui tout à fait... C'est pas vrai du tout... De toutes façons, si vous voulez, c'est très difficile pour un enseignant de se parachuter comme membre du cabinet de l'Education Nationale, ça pourrait correspondre à une vision un peu idéale, un peu basiste si vous voulez, mais en réalité la construction d'un cabinet, elle se fait à travers tout un code de connaissances administratives qui n'est pas donné à un enseignant de... de la base. Donc finalement, ça ne peut être qu'un enseignant qui a fait sa mue administrative à travers un parcours. C'était le cas tout aussi bien d'un chef d'établissement comme Luc Fournier ou aussi bien de Jean Vacances. Mais Boussel ne s'est absolument pas occupé de la loi d'orientation, et Joyeux quasiment pas non plus...
- *Oui... oui, ça j'en ai bien conscience... Mais finalement dans les personnes qui sont des enseignants dans le cabinet, ce sont finalement peu d'enseignants du primaire ou du secondaire.*
- Ils étaient très peu, mais leur apport a été très important... Même un homme comme Pierre Tessier, effectivement il était là comme administrateur civil au ministère, mais il était ancien professeur d'éducation physique.
- *Une autre question que je voulais vous poser, pour répondre un peu aux accusations pédagogistes... C'est qu'on a peu de spécialistes de l'éducation au sens universitaire ou médiatique du terme, dans le travail d'élaboration de la loi...*
- Y'a des rapports qui avaient été faits, y'a des tas d'expériences qui avaient été réunies. Mais au moment d'écrire une loi, vous ne pouvez pas demander à un pédagogue de venir...
- *J'en ai bien conscience, mais je vous demandais surtout de le confirmer pour pouvoir le transmettre aussi... Donc vous l'expliquez par cette technicité du travail législatif...*
- Oui, et d'autant plus fortement que nous avons un mois pour l'écrire...
- *Si on reprend le contenu même de la loi, c'est une loi qui commence par parler des missions du système éducatif, qui ensuite fixe les droits et devoirs des élèves puis ensuite se penchent sur les enseignants, puis vient l'établissement, puis... Cette structure un peu en pyramide inversée, c'est quelque chose qui était voulu ?*
- Oui, tout à fait, l'élève est au centre du système (en soulignant la formule). Et d'ailleurs je vous fais observer que la loi a eu de grandes portées. L'avis sur le foulard du Conseil d'Etat ne peut pas s'expliquer sans la loi d'orientation... C'était une vision ouverte, ouverte et libérale de l'éducation...
- *Qu'est-ce que vous voulez dire par libéral ?*
- Et bien une idée d'émancipation, de libération, de participation. Toute cette idée d'ouverte était primordiale...
- *Souvent, quand on regarde les discours du ministre c'est une loi d'opposition, de rupture, qu'elle s'oppose à un ordre ancien. Est-ce que c'est un effet de discours ?*

- Oui, c'est un effet de discours parce que c'est pas... C'est plutôt une loi de référence, pas une loi de rupture, ou alors il aurait fallu... De toutes façons, le monde ancien, scolaire, que nous avons connu avant 1968 était révolu... Il n'existait plus...
- *Autre chose que j'aimerais voir avec vous, c'est... On a souvent retenu de cette loi c'est « l'enfant au centre du système », la proclamation des libertés, mais il me semble qu'il y a aussi quelque chose d'important qui est la volonté d'importer une culture du résultat, de l'efficacité au niveau du système éducatif. Est-ce qu'on peut en faire un instrument de modernisation de l'Etat ?*
- Oui, oui, bien sûr... Bien sûr... De toute manière, le système éducatif est une institution centrale au sein de l'Etat, quantitativement et qualitativement... Donc la loi d'éducation elle n'est absolument pas sans lien avec les idées de modernisation administrative de Michel Rocard, ça c'est clair... L'idée d'ouverture, l'idée de participation, on les retrouve et les séminaires de Michel Rocard n'y sont pas pour rien.
- *Donc la loi s'inscrit vraiment dans cette dynamique...*
- Oui, oui tout à fait... A cet égard, les traits... On a beaucoup glosé sur l'opposition, l'opposition entre guillemets, hein, mais l'opposition entre le ministre et la FEN, mais en réalité les opposants les plus farouches de la loi d'orientation, c'était la société des agrégés, c'étaient le SNALC, le syndicat des lycées et collèges. C'est-à-dire tous ceux qui étaient attachés à un ordre traditionnel. Et puis tous ceux qui considéraient que, au fond, la pédagogie n'était qu'un assaisonnement, et que la transmission de connaissances était simplement suffisante.
- *Et pour vous ce n'était pas le cas ?*
- Non... Enfin, si ! La transmission des connaissances, mais justement, c'est la transmission, c'est pas les connaissances. Peu importe le message qu'on délivre, peu importe la qualité du discours scientifique et académique, si les élèves n'avancent pas, il ne sert à rien. L'important, c'est ce qui reste dans le cerveau des élèves, dans leur capacité de jugement, leur capacité de se forger une opinion. C'est pas la masse des connaissances ! et ça, tout professionnel averti en est absolument conscient : le juriste, le bon juriste, c'est pas celui qui connaît par cœur toutes les lois, le bon juriste, il sait trouver rapidement les textes, et en user pour construire un raisonnement juridique. Ça nécessite des connaissances, mais ce n'est pas tout...
- *Vous avez cité la société des agrégés, le SNALC. Est-ce qu'ils ont finalement joué un rôle dans ce qui a finalement été adopté ? Par rapport à leur opposition ?*
- Ah ben... Il faut assumer ses responsabilités, vous savez... quand vous avez une conception radicalement différente de l'éducation. On a dû ressortir ce débat qu'on a eu aussi au moment de l'affaire du foulard. Mais ce sont des gens qui ont combattu la politique du gouvernement, qui considéraient qu'elle respectait pas assez la tradition académique qui était mise à mal par la politique du gouvernement, clairement... battue en brèche... C'est le même problème qui s'est posé aussi avec l'agrégation interne. Ils trouvaient fâcheux qu'on puisse recruter des agrégés au moment où... C'est toute une philosophie de la vie sociale... Pourquoi peut-on recruter des conseillers d'Etat au tour extérieur et pourquoi ne peut-on pas recruter des agrégés après 23 ans ? C'est une conception de la vie sociale, ça veut dire que les gens sont définitivement marqués, ça

c'était un vrai débat... Avec cette conviction qu'on allait dévaloriser l'école à partir du moment où on allait juger sur d'autres critères que les diplômes académiques...

- *Ce qu'on retrouve aussi dans la loi, c'est l'idée de diversité : « respecter la diversité » etc. Comment est-ce que vous l'expliquez ?*
- Ah ben c'est très très important, ça rompt avec une conception, je dirais, monolithique, d'une seule référence à l'excellence académique, c'est un peu le même esprit. C'est la conviction que la société française est très diverse, qu'elle est pluraliste, qu'il faut faire sa place à la diversité. On a eu un peu le problème pour les langues régionales, si vous voulez, comme Savary. Mais lorsque le Capes de breton a été créé, c'était épouvantable, ils ont une manière de considérer que tout l'enseignement du français allait basculer ! C'était le même esprit, il y avait ceux qui pensaient que y'avait un enseignement dont le modèle avait été défini de manière homogène, qu'on devait s'efforcer de maintenir corseté pour des siècles. Et puis il y avait ceux qui pensaient que ben, l'enseignement, dirige autant qu'il reflète la société. Et que donc, pour que chacun s'y sente à l'aise, il faut faire une place dans l'enseignement aux diversités de cultures, d'aspirations qui sont celle de la communauté nationale.
- *Alors justement, une question que je voudrais vous poser, c'est... Quand je lis, moi, ces mots de « diversité », je les lis, alors peut-être parce que j'ai grandi moi dans un contexte un peu plus tardif, mais pour moi, ils renvoient beaucoup à tous les débats qu'on peut avoir actuellement sur l'intégration des populations d'origine immigrées...*
- Oui bien sûr...
- *Mais ce que je voulais vraiment savoir, c'est est-ce que c'est déjà une préoccupation qu'on avait déjà en 1989 de manière aussi forte. Est-ce que c'est une autre diversité ? L'idée de brassage qu'on peut retrouver, ça renvoie déjà à ce débat ou moins ?*
- C'était plus intuitif que formulé... Je voudrais pas, si vous voulez faire une sorte d'anachronisme.
- *C'est pour ça que je vous le demande...*
- Mais si vous voulez... Dans mon parcours personnel, immédiatement après, j'ai été au conseil de l'immigration et pour moi, il y avait une continuité, je l'ai ressentie comme telle. Mais je ne veux pas aussi trop la formaliser, parce que... En tous cas, j'ai porté la fonction de conseiller général au Haut Conseil avec l'expérience, la conviction acquise au ministère de l'Education.
- *Mais alors d'où viennent ces mots de diversités, de richesse ?*
- Ben c'est parce que on vivait une explosion du système éducatif et en particulier de l'enseignement secondaire. Le nombre des élèves croissait de 250 000 par an. On a très bien compris que... que ce changement de dimensions quantitatives de l'enseignement supérieur impliquait un pluralisme et une diversité plus grande de l'organisation éducative. Que l'on allait pas pouvoir accueillir les élèves des banlieues comme on accueillait les élèves de Condorcet ou de Louis-le-Grand, avec un même type d'organisation, partout, fondée uniquement sur la culture de l'excellence avec un grand E. Sinon, on allait faire des lycées des machines à exclusion...

- *Bien sûr... mais ça, c'était explicite ? Ca c'est un débat que vous avez eu de manière explicite ?*
- Ah oui, oui tout à fait... Parce que la discussion qu'on a eu sur la revalorisation de la condition enseignante, c'est pas du tout uniquement une question de sous. C'était une question de fond. C'était un débat qu'on avait y compris avec le SNES auquel on reprochait d'avoir une vision trop monolithique, trop traditionnel, y'avait un côté trop conservateur dans le SNES. Seulement encore une fois, les enseignants du secondaire étaient syndiqués soit par le SNES, soit par le SNALC. Il faut bien voir, les deux grands bataillons, c'était ça... Donc il fallait faire œuvre de conviction, mais pas œuvre de contradiction, parce que ça servait à rien d'imposer aux enseignants des conceptions...
- *Autre chose qu'on retrouve beaucoup dans la loi, c'est aussi cette idée de savoir, de transformation des modes de transmission du savoir, du statut du savoir dans la société. Ca c'était aussi au cœur de... ?*
- Oui, c'était un peu ce que je vous disais. Le savoir n'était pas un donné, un tout ficelé... que l'on faisait ingurgiter à des élèves, mais le savoir était un apprentissage de la vie sociale. D'où l'idée d'ailleurs, l'importance donnée à ce côté « apprentissage de la vie sociale » dans la vie scolaire. C'était donc tout aussi important de faire réagir des lycéens, de leur faire gérer un foyer au sein du lycée que de leur apprendre l'histoire des guerres puniques. Dans la vie, dans la vie quotidienne, c'est ça qui est monopolisé... Où ils vont être des citoyens actifs, membres d'associations, comprendre comment fonctionne le collectif. Bon l'histoire d'Amilcar ou d'Hannibal, bon... Sauf à devenir spécialiste d'histoire romaine et encore... Vous devenez spécialiste d'histoire romaine, mais de 50 ans d'histoire romaine, moi j'ai rencontré des normaliens licenciés d'histoire romaine, incapables de me parler d'Hannibal !
- *Autre chose, on a aussi dans ce texte l'idée qu'il faut lutter contre les inégalités, en particulier les inégalités sociales. Est-ce que les travaux de sociologie de l'éducation par exemple de Bourdieu et Passeron, Les Héritiers, La Reproduction, c'est quelque chose qui était en arrière plan ?*
- Bien sûr... *Les Héritiers*, oui, oui, bien sûr... On était très très conscients du fait que le système éducatif est un système en grande partie reproductif, que dans la mesure où il était reproductif, il était exclu. Donc tous ces débats qui ont beaucoup été développés par la suite... oui, oui, bien sûr...
- *Mais c'est plutôt des choses qui étaient présentes de manière indirecte, ou est-ce que justement vous avez fait appel à ces analyses ?*
- On les connaissait ces analyses, mais on a fait appel à des analyses de praticiens. A des gens qui avaient vécu, comme Jean Vacances, si vous ne l'avez pas vu, vous devriez le voir d'ailleurs...
- *Si je l'ai rencontré...*
- Il a du vous dire que son expérience c'était aussi...
- *C'est une des raisons pour lesquelles Bourdieu a été choisi pour présider une commission des programmes ?*
- Oui mais ça, c'était plus pour des questions personnelles, je crois qu'il avait tissé des liens avec Claude Joyeux, après ça c'était plus détérioré, si mes souvenirs sont bons...

Bourdieu était quelqu'un qui comptait parce qu'il avait une réflexion sur les structures sociales, comme on dit aujourd'hui, mais aussi sur le savoir académique.

- *On oppose souvent la politique menée par Lionel Jospin à celle de Jean-Pierre Chevènement, c'est quelque chose à quoi vous souscrivez ?*
- Oui, oui, ben évidemment (sourire)
- (Sourire) *En revanche, en continuité avec la politique qu'avait mené Alain Savary ?*
- On était beaucoup plus en continuité avec la politique menée par Alain Savary... Mais euh... On a essayé de là... Je ne suis pas critique à l'égard d'Alain Savary, mais y'a eu des circonstances, Alain Savary était complètement requis par l'affaire de l'enseignement privé et il n'a pas pu se focaliser sur les thèmes de la revalorisation des enseignants, sur la réforme éducative, mais la plupart des instruments nouveaux qu'avait lancé Alain Savary, à commencer par les ZEP, on les a repris, hein... Donc, y'avait pas du tout de rupture, y'avait plus une différence de méthode, le souci de gérer de manière plus rigoureuse le système éducatif, de mieux évaluer. Mais faut bien voir que la période Savary, c'est une autre période, c'est une période intense de bouillonnement, de... On peut pas comparer... Et puis Alain Savary n'avait pas du tout les moyens politiques nécessaires, pour les raisons que vous connaissez. Mais non, c'est vrai, qu'il y avait une certaine continuité par rapport à Alain Savary qui était absolument marquée... par la pérennité de certains responsables.
- *Vous pensez à qui ?*
- Oh ben des gens comme Bernard Toulemonde par exemple qui ont été importants, et puis, et puis, bon, c'est vrai que la politique de Jean-Pierre Chevènement nécessiterait une analyse à elle seule, ce n'était pas une politique de changement du système éducatif...
- *Peut-être à part sur les 80% au bac et la création des bacs professionnels ?*
- Oui alors sur ce point on pourrait dire qu'il y avait une certaine continuité avec la loi d'orientation, sur ce seul point. Qui n'est d'ailleurs pas ce qui est de plus réussi...
- *Dans quel sens ?*
- Ben le côté quantitatif, le côté volontariste...
- *C'est pas quelque chose qui ?*
- Non... Je pense que, que d'abord ça a plutôt nuit à la réputation de la politique du gouvernement, parce que le quantitatif... Je pense qu'il est beaucoup plus intéressant d'annoncer des résultats ex post que de les annoncer dans une loi puisque précisément, c'est le rôle d'une loi de programmation. L'orientation c'est de mener le plus grand nombre d'adolescents aussi loi, ce n'est pas d'afficher. A cet égard, on a été finalement dans la continuité...
- *Les 80% au bac, c'est quelque chose pour vous qui...*
- Au niveau du bac, au niveau du bac...

- *Oui, les 80% au niveau du bac, c'est quelque chose qui découlait d'une demande sociale ou c'est...*
- C'était une demande sociale... oui, oui, oui... Mais c'était pas... On était conduit à fixer des objectifs quantitatifs... Mais... J'ai pas vraiment l'impression...
- *Le plus important, c'était vraiment dans les préoccupations pédagogiques ?*
- Pour moi, c'est comme ça que je l'ai vécu. J'étais un des concepteurs de la loi pour veiller à sa conception, hein. Mais oui, incontestablement. Moi personnellement, je n'y ai jamais vu un objectif primordial... De toutes façons à l'époque, on y allait, c'est par la suite que les choses se sont infléchies. Nous étions sur une tendance, une dérivée, qui nous y conduisait directement.
- *Est-ce qu'on peut revenir simplement sur la façon dont s'est constitué le cabinet ?*
- Ben c'est-à-dire que... Parce qu'effectivement je connaissais certaines personnes, mais y'avait aussi des proches de Jospin comme Joyeux qui était un proche... Et puis il y a eu des choix inspirés par Claude Joyeux... En revanche il y en a eu d'autres où j'ai eu mon mot à dire...
- *Jean Vacances ?*
- Oui... Oui, mais je ne le connaissais pas avant... Je l'ai vu parce qu'on me l'avait recommandé... Et quand je l'ai rencontré, il m'a paru... éminemment sympathique...
- *Y'a d'autres personnes ?*
- Schneider... Dans le secteur administratif par exemple...
- *Est-ce que vous avez des regrets sur ce qui a été fait ? Ou est-ce que dans l'ensemble... Vous pensez que ?*
- Je ne parle que de la période 1988-91, hein, je ne suis responsable en rien de la période 1991-1992...
- *Je sais...*
- C'est tout à fait important... Entre 1988 et 1991... Je regrette un peu, je pense que je l'ai un peu laissé percé, mais que l'on est pas pu faire une réforme du collège, vraiment en profondeur. Je pense notamment, ben, je pense une plus grande individualisation des enseignements, en particulier une meilleure continuité si vous voulez... On s'y attachait, on a fait l'évaluation, souvenez-vous, à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, on était très préoccupés par l'articulation école/collège. Je ne veux pas dire qu'on ait pas vus ces problèmes, mais on a pas été assez loin dans la... dans la... dans la réforme. Bon l'appariement des disciplines était une bonne idée, mais là les syndicats l'ont minée. Moi personnellement, je pense que... mais c'est vraiment personnellement, et ça c'est renforcé avec le temps, mais je pense que l'idée du collège unique était mauvaise. Je pense que la diversité, le pluralisme, on les retrouve partout, elles impliquent des passerelles, que... les phénomènes d'implantation massive des lycées on avait pas bien pesé que le collège était trop excluant. Le problème, c'est que le collège unique, c'était tout le monde doit passer par le même



toit. C'est pas vrai... Y compris dans d'autres temps le primaire supérieur était un enseignement de promotion... Ma conviction, c'est le pluralisme des voies d'accès, ça je le regrette un petit peu, mais... Il était très difficile à l'époque... En revanche, il y avait l'idée, notamment à gauche, que... reconnaître les inégalités, c'était se refuser à les combattre. Moi... les inégalités sont complexes et doivent se combattre avec des moyens différents, adaptés. C'était l'esprit exact ça, d'ailleurs... Mais ça, bon, c'est un regret que j'exprime pas seulement à travers mon passage à l'Education Nationale, mais je regrette aussi... (*fin de la cassette*) Conception fondamentale d'accepter la liberté de conscience et justement la liberté d'expression.

- *En l'occurrence j'avais une question sur les parcours... diversifiés. C'est quelque chose qui n'a pas été en débat à l'époque ou c'est une idée qui a germé plus tard ?*
- Ben qui était présente dans mon esprit, mais qui était complètement décalée par rapport aux préoccupations, donc je ne la replaque pas sur... Si vous me demandez aujourd'hui en 2006, mais si vous me l'aviez demandé en 1992, peut-être que je n'aurais pas été aussi convaincu. Maintenant...
- *Bien sûr... Est-ce que je peux vous demander si vous avez une idée d'où vous viennent justement toutes ces conceptions ? Est-ce que ces idées de diversité, ou de... parcours diversifié, ou de vision plus instrumentale du savoir, est-ce que c'est lié à votre formation, à des goûts ? Est-ce que vous avez... ? Moi je verrais par exemple, bon, c'est lié à mon parcours aussi, un lien entre la formation en science politique où on travaille beaucoup plus sur la méthode que sur le fond... Est-ce que c'est quelque chose qui serait ?*
- Je pense que vous n'avez pas tort... D'abord... Je... J'attachais... J'attache une énorme importance au rôle de l'éducation, à son utilité sociale. Parce que chacun est le fruit d'une histoire individuelle, d'un milieu, comme tout le monde, mais je suis très certainement aussi le produit de l'école, dans laquelle ce milieu m'a projeté.
- *Si je peux vous demander de développer un petit peu ?*
- Ben c'est-à-dire que l'enseignement scolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ont énormément compté pour moi... Un certain nombre de professeurs sont parmi les personnes qui ont le plus compté pour moi et dans ma formation intellectuelle. Ca, c'était quelque chose de très important pour moi. Donc j'étais persuadé que c'était un énorme enjeu social que l'éducation nationale. Et puis effectivement, j'avais vécu positivement la grande diversité individuelle des modes d'enseignement. C'est-à-dire que dans le lycée traditionnel dans lequel j'ai fait mes études, chaque enseignant avait des méthodes fondamentalement différentes. On passait d'une année à l'autre par des modes d'apprentissages complètement différents. Et je pense que ça fait partie de la formation, qu'il ne fallait surtout pas avoir une conception standardisée du discours pédagogique. Et enfin je pense qu'effectivement les études que j'ai menées par la suite, aussi bien à Science Po qu'à l'ENA d'une certaine manière, m'ont montré que la gravité des problèmes sociaux que notre pays affrontait déjà, parce que ce qu'on vit aujourd'hui, c'est profondément en germe dès le début des années 80, c'est pas du tout nouveau – et d'autre part que tous les discours homogènes sur l'école étaient des discours conservateurs, c'est-à-dire qu'ils pensaient que le système qui était né dans les années 50 devait se calquer sur la réalité des jeunes des années 80. Ca, c'était un discours réducteur et contreproductif. Les gens qui le défendaient n'étaient pas forcément rétrogrades, mais l'inadéquation entre leurs conceptions, leurs discours et la réalité des jeunes auxquels se discours était censé s'appliquer, consistait nécessairement à des blocages, à des exclusions.

J'en reviens toujours à ces idées, la contradiction conduit à l'exclusion. Et l'intégration suppose l'adaptation... C'est des idées très simples mais auxquelles je crois encore...

- *D'où le lien avec le foulard... qui est ici très net...*
- Oui, oui bien sûr... Bien sûr... Voilà... Je crois que c'est une bonne façon de conclure.



## ENTRETIEN AVEC PIERRE TESSIER

### **Pierre Tessier, directeur-adjoint du cabinet :**

Né en 1931

Parents : instituteur (école paroissiale) / sans profession

Fort engagement catholique.

Sportif de haut niveau en gymnastique, il est champion de France scolaire et universitaire en 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953.

Il intègre en 1950 l'École Normale supérieure d'Éducation physique et Sportive (ENSEP) dont il sort major en 1953, avant d'enseigner l'éducation physique et sportive.

Il intègre ensuite l'ENA, promotion 1965 « Stendhal » (condisciple de Jospin). Il en sort administrateur civil d'abord à la Jeunesse et sport puis à l'enseignement supérieur.

De 1965 à 1967, il est chargé des réformes de l'éducation physique (instructions officielles, bac, statuts des personnels...) au Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. De 1967 à 1977, il devient conseiller permanent du directeur délégué aux enseignements supérieurs et sous-directeur des affaires générales, statistiques et études, réformes de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale. Il est rapporteur général de la commission d'examen des statuts des Universités (1971). De 1974 à 1978, il est sous directeur au Secrétariat d'État aux Universités, chargé de mission sur l'avenir de l'Université d'Orléans. De 1978 à 1982, il est chef du service des bibliothèques. De 1982 à 1987, il est directeur du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et s'occupe de la refonte du statut, de la réforme des Restaurants universitaires et du financement de la construction des cités

### **Déroulé de l'entretien :**

vendredi 23 juin 2006

durée : 1h30

Contacté par lettre, il me répond rapidement, j'avais mentionné une recommandation d'Olivier Scharpentek. Il me soutient au téléphone qu'il a peu de choses à me dire mais accepte volontiers de me recevoir. L'entretien se déroule à son domicile, il raconte volontiers son expérience, expose ses vues sans retenue. Il me donne divers textes qu'il a écrits sur le sujet de l'éducation à la fin de l'entretien.

Il est de fait très loquace, se livre très volontiers. Notre contact est plutôt bon, je me sens en situation d'échange et pas dans une posture asymétrique.

- Je re-vais vous dire ce que je vous ai dit au téléphone ou par mél, c'est-à-dire que... moi j'avais un rôle vraiment de mécanicien dans cette équipe, parce que vraiment, moi je suis, si vous voulez, un ami personnel de Lionel Jospin, puisque c'est un camarade de promotion... Et quand il est arrivé au ministère en 1988, il m'a choisi comme directeur de cabinet, et puis ensuite, Olivier Scharpentek et moi, nous avons changé, parce que... Si vous voulez, moi je n'ai jamais fait de politique et en réalité le travail de directeur de cabinet et même le travail de cabinet ne me convenait pas parce que le monde politique... Moi je suis un technocrate pur ! J'aime bien les idées, j'aime bien la mécanique administrative, j'aime bien tout ce qui est administratif, tout ce qui est clair, net etc. Mais... je suis très maladroit en face des phénomènes d'opinion et je suis très peu apte à convaincre une assemblée, donc le jeu politique m'a toujours été étranger, je suis nul... Et donc Lionel m'avait choisi comme directeur de cabinet parce qu'il avait confiance dans mon bon sens et dans mes idées, mais, mais nous sommes convenus avec Olivier que ça marchait pas. Olivier, lui, il avait une expérience, il avait été directeur de cabinet de Schwarzenberg, donc si vous voulez, il pesait beaucoup plus lourd que moi sur le plan politique et puis moi j'avais vraiment des lacunes

dans ce domaine-là... Et puis j'avais pas ma carte au parti socialiste, pas plus que lui d'ailleurs, mais sa femme avait sa carte au parti socialiste, je crois... Et si vous voulez, lui, il avait l'habitude de négocier avec les politiques, moi pas. Donc j'ai été directeur-adjoint de cabinet, et mon rôle a été extrêmement modeste parce que... Lionel m'en a un p'tit peu voulu d'avoir combiné ça avec Olivier Scharpentek... Y'en a un autre qui m'en a voulu beaucoup plus, c'est Claude Joyeux, à qui ce changement ne convenait pas du tout, étant donné que Claude est un universitaire et qu'il avait une grande méfiance à l'égard de l'énarque qu'était Olivier. Y'avait une grande méfiance à l'égard d'Olivier... au départ, hein, après ils sont devenus très amis, hein... mais au départ et pendant un certain temps... je sais pas, 6 mois- un an, y'a eu une grande méfiance à l'égard d'Olivier Scharpentek de la part de Claude Joyeux. Donc euh... Si vous voulez, mon rôle a été complètement minoré à l'intérieur du cabinet, moi j'avais un rôle, j'étais mis, comment dirais-je ? Je devais assurer le bon fonctionnement de l'administration, les... Pas tellement des nominations de directeurs que la façon dont ils assuraient leur fonction. J'avais autorité sur les grands établissements qui étaient sous tutelle du ministère de l'éducation nationale... et j'avais tout pouvoir pour m'assurer que cette tutelle fonctionnait bien – ce qui n'était pas le cas quand nous sommes arrivés, euh... il y a beaucoup d'établissement dans l'Education Nationale – et des établissements prestigieux, et donc j'avais bâti des réunions pour que le point de vue du Ministère de l'Education Nationale, et d'autres ministères d'ailleurs, et que l'Etat soit cohérent, parle d'une seule voix au sein de ses établissements. Nous sommes loin de votre sujet, mais je vous explique que mon rôle était très particulier... Et en fait, c'est moi qui contrôlais tout ce qui sortait du Ministère, je donnais le bon à tirer, je corrigeais les fautes d'orthographe (sourire) pour que Lionel Jospin ne soit pas épinglé dans le *Canard enchaîné*, c'était souvent ça... Mais c'était quelques fois plus sérieux que ça, il fallait s'assurer que telle décision qui était signée par le Ministre était bien préparée, etc. Donc j'avais un rôle de soutier en quelque sorte... Et je vous l'dis, hein, parce que j'avais la confiance du ministre, j'avais la compétence administrative, la confiance de mes collègues énarques ou universitaires – parce que moi, j'avais une particularité, c'est que à raison de la carrière bizarre que j'avais faite, puisque j'étais professeur d'éducation physique avant d'être énarque, j'avais une grande... et puis j'avais fait aussi toute une partie de ma carrière au service des universités, j'avais tenu un rôle très important en 69-70 dans la réforme Edgar Faure, donc... bon, je m'étais fait des amis dans toute l'université, donc les universitaires me considéraient pas comme un énarque, ils me considéraient un peu comme l'un des leurs. Assez curieusement, mon profil d'énarque /prof de gym était très bien vu des universitaires, donc j'avais la confiance de Claude Joyeux par exemple... Alors qu'Olivier Scharpentek... Claude Joyeux était un ami que j'avais rencontré chez des amis universitaires, il était venu me voir en 73 parce qu'il était en détresse avec une histoire d'éruption possible d'un volcan d'un Point-à-Pitre parce qu'il était directeur de l'Institut de Physique du Globe, il avait donné au gouvernement un avis, il avait été ridiculisé dans la presse par le spécialiste des volcans, Aaroun Tazieff, qui était un personnage très médiatique, il était fort mari, il était venu me voir... il avait confiance en moi... Donc si vous voulez, voilà... le cabinet marchait comme ça ! Alors je dois dire que celui qui avait des idées pédagogiques dans le cabinet, c'était Claude Joyeux, c'était lui qui était vraiment le penseur... C'était lui qui avait... C'était lui qui avait les idées... Par exemple, on a fait un séminaire pendant les vacances 88 et Jospin nous a demandé de réfléchir et d'amener des propositions en matière de réformes scolaires et universitaires... hein... Et euh, à l'issue des vacances d'été... c'était assez tôt je crois, en septembre, y'a eu un séminaire des membres du cabinet. Et le seul qui soit arrivé avec des propositions, il en avait 30 pages. 30 pages de propositions de Claude Joyeux. Mais c'est quand même lui qui au départ avait les idées. C'est un penseur et c'est un politique, c'est un homme pour qui j'ai une énorme estime, moi, même s'il est parfois difficile à suivre parce qu'il a des focales et qu'il a des écarts de langage qui l'ont beaucoup desservis. Mais n'empêche que c'est quand même quelqu'un qui comprend bien les problèmes de, je dirais

d'éducation républicaine, je dirais, du rôle de l'Etat en matière éducative, et euh... de la responsabilité de l'Education nationale vis à vis des parents, des enfants et de la société, voilà... donc... je voulais vous dire ça, pour vous expliquer que toute cette loi a été préparée hors de ma présence, j'ai participé au séminaire, mais je... j'ai donné des avis, si vous voulez, mais je n'ai pas vraiment participé à la préparation de la loi, ni à sa préparation même, parce que c'était les membres du cabinet, les conseillers qui étaient plus spécialisés que moi qui ont participé à sa préparation. Alors pour le premier degré, c'était Jean Vacances, que vous avez vu, qui devrait pouvoir vous dire des choses intéressantes. Pour le second degré, c'était Luc Fournier, qui avait un point de vue très partisan, très politique, un peu excessif parfois...

- *Dans quel sens politique, partisan ?*
- (hésite) C'est un homme de clan. Donc il avait sur la laïcité, sur le... en matière d'histoire, de... Il avait des points de vue très laïcs, de laïc de combat... Luc Fournier est un (hésite) grand sentimental... C'est quelqu'un qui vibre quoi... Donc pour lui, l'école c'était sa passion et pour lui ça représentait le point de vue d'un laïc, socialiste jusqu'aux tripes mais très attachant, hein, très attachant mais quelques fois excessif, hein... Et puis il y avait Paul Rolland qui était dans le fond le truchement du ministère auprès du Parlement, auprès des élus socialistes. C'est lui qui a assuré pratiquement toutes les relations auprès des parlementaires socialistes, dans cette phase délicate de la préparation de la loi. Alors, ce que je peux vous dire moi, ce sont des impressions personnelles, que j'ai ressenties quand même, parce que j'ai participé aux réunions de cabinet, parce que j'ai entendu ce qui se faisait, mais... mon témoignage vaut moins que celui de tous ceux que je viens de vous citer. Pour l'enseignement supérieur, y'a Garnier aussi, qui était très concerné et très compétent aussi... Alors... le sentiment que j'ai eu pendant cette période, c'est que... Pardonnez moi, pour interrompre mon propos, est-ce que vous avez lu Antoine Prost ? Est-ce que vous avez eu des contacts avec cet homme ?
- *Oui, je l'ai rencontré...*
- Il ne vous a rien caché des difficultés de...
- *Il ne m'a pas raconté grand chose...*
- Il ne vous a pas raconté grand chose... Parce qu'il faut quand même que je vous dise deux choses. Michel Rocard était Premier Ministre, et Antoine Prost était son conseiller et puis quelqu'un aussi qui s'appelle Bergounioux que vous devriez peut-être aller voir, parce qu'il aurait sans doute des choses intéressantes à vous dire... Mais vous avez peut-être lu les mémoires de Michel Rocard.
- *De l'époque... ? Non...*
- Ah vous les avez pas lues, il faudrait, il faudrait... Il faut que vous lisiez parce que Michel Rocard confesse (il cherche dans sa bibliothèque s'il peut trouver le livre) que pendant cette époque, y'a eu un misfit, si vous voulez, y'a eu une espèce de conflit en quelque sorte parce que Michel Rocard et Antoine Prost ont négocié pour l'amélioration des conditions de rémunération des professeurs avec les syndicats enseignants et... (*le téléphone sonne, j'interromps l'enregistrement*) Donc quand Lionel Jospin est arrivé rue de Grenelle, il a tout de suite affirmé sa volonté d'améliorer la condition des professeurs qui étaient très mal payés à l'époque, surtout les instituteurs, mais également les professeurs du second degré... Donc naturellement, il voulait négocier... C'est pas la loi ça, c'est la politique de... Voilà... Donc il



voulait négocier un certain nombre de choses avec les syndicats d'enseignants et en réalité les négociations d'enseignants se sont mal passées parce qu'il y a eu une espèce de... comment dirais-je... parce qu'il y en avait qui se passait rue de Grenelle et puis d'autres qui se passaient dans le pavillon de la lanterne à Matignon. Et vous trouverez les détails sur cette affaire dans les mémoires de Michel Rocard qui il faut le dire, a fait quelques confessions... et là, Bergounioux pourrait vous dire... Si vous voulez, y'a eu de la concurrence et les syndicats ont habilement joué de cette double négociation et finalement on leur a donné beaucoup d'avantages sans obtenir de contrepartie véritable. Ca c'est mon sentiment. Mais... je pense qu'il serait largement partagé par tous les gens plus compétents que moi sur le sujet. On s'est fait roulé dans la farine en d'autres termes, pour parler vulgairement. Mais il fallait le faire, il fallait... la condition enseignante, à l'époque, était euh... devenue trop misérable. Alors... ça je vous conseille de le prendre en compte, parce que ça a pesé, ça a joué largement... et notamment ça a pesé sur le dialogue entre le ministère, c'est-à-dire Lionel et Rolland, et les parlementaires socialistes. Donc beaucoup étaient des enseignants ou au moins soutenaient le corps enseignant dans son ensemble et donc soutenaient les revendications des enseignants et se souciaient assez peu d'exiger du corps enseignant des contreparties et même se souciaient assez peu de ce qu'on mettrait dans la loi d'orientation. Euh... Moi j'ai le sentiment que Rolland, qui malheureusement ne peut plus témoigner, vous aurait dit qu'il avait eu bien du mal avec les parlementaires socialistes, qui réclamaient toujours plus pour les profs, mais sans jamais adopter une attitude de représentants du peuple français et en exigeant, au nom de la République, du corps enseignant un certain nombre de... comment dirais-je ? Je dirais pas de sacrifice, mais de... mais un p'tit peu quand même de sacrifice, parce que vraiment les horaires des enseignants depuis 50 ans ont fondu comme neige au soleil. A chaque fois qu'on fait une réforme, il faut leur consentir une heure ou deux de décharge et Claude Joyeux a eu... la franchise de le dire et là encore, il s'est fait épinglé par le corps enseignant ! Il y a dans le corps enseignant des gens qui n'ont pas de conscience professionnelle, y'en a hélas depuis 68 et ça depuis les théories pédagogiques, beaucoup qui se sont révélés... sans vocation véritable et sans conscience professionnelle. Beaucoup enfin, c'est difficile à chiffrer mais enfin y'en a trop... De toutes façons, c'est un métier où il faudrait pas qu'il y ait de brebis galeuses, malheureusement y'en a...

- *Et si on reste sur ce point là, quel est justement votre sentiment sur ce qu'il y avait à réformer dans la façon de travailler des enseignants ? Disons des idées qui circulaient dans le ministère, dans le cabinet... ?*
- (silence) Le problème si on le prend de manière plus générale, c'est que le front populaire a débaptisé le ministère, il l'a appelé le ministère de l'Education nationale et malheureusement les enseignants, eux, ne veulent pas devenir des éducateurs. Ils veulent transmettre un savoir, qu'ils ont acquis en faculté, euh... dont ils ont été labellisés en quelque sorte, labellisés par un concours national, c'est-à-dire que pour eux, l'essentiel de leur travail, c'est la préparation de cours, la présence devant les élèves, l'enseignement... et puis la correction des devoirs et puis l'appréciation des élèves. C'est ça qu'ils considèrent être leur travail. Or si on voulait avoir véritablement une éducation, il faudrait que ces enseignants soient beaucoup plus présents dans ces établissements et qu'ils modifient leur rapport aux élèves pour devenir moins des... des... comment dirais-je des traducteurs de savoirs, que des éducateurs, c'est-à-dire des gens qui s'attachent à faire comprendre et à enseigner à apprendre à apprendre, à enseigner ce qu'est l'apprentissage de tous savoirs. Et c'est très difficile de faire sortir les enseignants de leur réaction proprement disciplinaire face au savoir pour les faire participer à l'éducation des enfants. Mais et je vous dirais tout de suite le fond de ma pensée et on va passer à la loi... Oui, si vous voulez, le dialogue a été faussé... je sais pas comment exprimé ça (sourire). Oui, je vais vous dire le fond de ma pensée, c'est que la république n'a jamais défini ce qu'étaient les missions de l'école ! Et la loi de 1989 ne l'a pas fait plus que les autres. Et y'a une énorme

lacune, c'est que si vous voulez, on a jamais défini l'éducation. Y'a un seul ministre qui a réfléchi à ces choses là sérieusement, c'est Edgar Faure. Mais malheureusement, il l'a fait dans des conditions dramatiques, après il est parti de l'Education, il l'a fait pour le compte de l'Unesco et toutes ces réflexions faite par Edgar Faure, un homme qui a se penchait sur les problèmes fondamentaux de la société, qui avait milité pour un nouveau contrat social, toutes ces pensées d'Edgar Faure sur l'éducation sont restées lettre morte. Même en 1981, en 1989, nous étions quelques uns à avoir participé à cette réflexion et je dois dire que j'ai été désolé de voir que la loi n'abordait pas le problème fondamental de définition des missions de l'école. Ou alors elle l'abordait dans des termes tellement diffus, tellement sophistiqués que personne n'y comprenait rien. Or selon moi, c'est faute d'une claire définition des missions de l'école, que la plupart des enseignants continuent à s'enfermer dans le rôle d'enseignant, pas tous hein, mais la plupart d'entre eux... et les syndicats, évidemment jouent là-dessus, parce que c'est beaucoup plus facile de réclamer un allègement d'horaires ou une multiplication des effectifs que d'essayer de construire avec le ministère une réponse aux attentes de la société en matière d'éducation des enfants...

- *Mais quand même, moi j'avais l'impression que un effort avait été fait en 1989 en matière de définition des missions de l'école ?*
- Oui si vous voulez parce que c'est des idées qui étaient agitées dans le cabinet, mais chaque fois qu'on se trouvait en face des syndicats, on avait pas le langage qu'il fallait parce qu'on a pas eu le courage de dire aux parlementaires socialistes « écoutez une Loi, ça doit commencer par dire ce que l'école doit faire » voilà... On l'a dit timidement et cette affirmation, d'ailleurs, qui était fondamentale, à savoir que l'élève est au centre du système, doit être au centre du système, c'est-à-dire fonder toutes les décisions, que l'intérêt de l'enfant devait fonder toutes les décisions relatives à l'école, on l'a dit mal et les gens qui... ceux qu'on appelle les « pédagogos » c'est-à-dire ceux qui sont partisans de la pédagogie institutionnelle donc d'un transfert de responsabilité des adultes aux enfants en ce qui concerne l'éducation, c'est clair ce que je vous dis là ? Ces gens-là, on finit par dire, si l'enfant est au cœur du système, c'est à partir de lui qu'il faut construire le dispositif. Ce qui n'est pas du tout la pensée que nous avons, nous... La pensée que nous avons, c'est il faut cesser de penser que l'école est au service des profs et destinée avant tout à leur permettre de gagner leur vie. Ils ont quelque chose d'autre à faire, c'est à se soucier de la réussite de chaque enfant... Et vous voyez, y'a quelque chose d'autre qui a été lamentable, c'est que dans la loi Fillon, y'a une disposition qui était peut-être dite maladroitement mais qui exprimait la même pensée que ce que nous avons voulu exprimer dans la Loi de 89 à savoir que l'essentiel pour l'école publique, c'est d'assurer la réussite de chaque enfant. La loi Fillon disait, y'a un article de la loi Fillon qui disait « L'école doit assurer la réussite de tous ». Et bien, cet article a été censuré par le Conseil Constitutionnel qui a dit « mais c'est un truisme, c'est pas un article de loi ! ça change rien, ça n'introduit rien ! » Si ça change tout, mais c'était mal dit... Y'aurait fallu dire que l'école doit s'appliquer à assurer la réussite de chacun des enfants qui lui sont confiés. Ca veut dire que le prof de math n'a plus le droit de dire « cet élève est nul en math, envoyons-le en CAP ». C'est pas ce... c'est un langage indigne d'un professeur ! de math ou d'autre chose (tendu) Or ça continue à imprégner l'état d'esprit des enseignants quant un élève est nul dans la matière qu'ils enseignent, eh bien cet élève à leurs yeux ne compte plus. Alors qu'ils devraient au contraire s'appliquer à essayer de lui trouver soit le moyen d'améliorer sa connaissance, soit un chemin positif de sortie d'une discipline dans laquelle il n'est pas doué et d'entrée dans une autre filière, discipline, etc. Ca améliorerait aussi l'état d'esprit des orientateurs si vous voulez. Tout ça ne marche pas à l'éducation nationale, et on en avait conscience à l'époque, mais si vous voulez, on a pas pris le taureau par les cornes. Or qu'est-ce que c'était le taureau par les cornes, je vous le dis tout de suite, mais je ne l'ai pas fait

trionpher à l'époque, parce que d'abord mon rôle, ma place au sein du cabinet était très faible, et quelque part, encore une fois, je n'avais pas accès aux parlementaires et c'est eux qu'il aurait fallu convaincre en leur disant qu'ils étaient à côté de la plaque... le rôle de l'école, c'est d'assurer une mission triple, l'éducation, ça veut dire, c'est toujours la trilogie que vous avez entendu mille fois, mais il faudrait la traduire en loi, c'est *savoir, savoir faire, savoir être*... Ca c'est l'énoncé d'Edgar Faure, et si vous prenez les mots à côté des autres, vous pouvez mettre dessous une traduction qui serait à caractère plus législatif, c'est-à-dire plus significatif pour l'action. Le savoir, c'est la connaissance, le savoir-faire, c'est la *compétence*... Un mot que nous sommes les premiers à utiliser, en matière de premier degré, c'est Jean Vacances qui l'a utilisé, c'est compétence, ce mot est apparu... Et c'est un mot qui n'est pas apparu dans la loi, enfin si il est apparu dans la loi, mais pas sous la forme... Le savoir faire, c'est la compétence. Le savoir être, c'est le comportement ! Si vous le traduisez encore en terme plus précis, le savoir, la connaissance, c'est la maîtrise d'un certain nombre de savoirs, l'acquisition d'un certain nombre de savoirs fondamentaux, c'est ce qu'on est en train de définir au sein du Haut comité de l'Education. Le savoir faire, c'est la maîtrise d'un certain nombre de compétences. Et la lecture, l'écriture, ce ne sont pas des savoirs, ce sont des compétences, même si vous savez l'alphabet, vous savez pas écrire, c'est-à-dire mettre des lettres les unes après les autres et leur donner une signification, et ça, c'est pas un savoir. Et puis vous avez toute la maîtrise du comportement, alors là la crise des banlieues a bien montré qu'on attendait beaucoup dans le domaine, mais la maîtrise des comportements ne fait pas partie de l'école pour les  $\frac{3}{4}$  des enseignants, la maîtrise des comportements, c'est pas à l'école de l'enseigner. Ben si ! c'est à l'école d'enseigner un comportement, c'est peut-être l'affaire des conseillers d'éducation plus que des professeurs de discipline, mais c'est pas mon envie, l'éducation, il faut que tout le monde y participe, qu'ils participent à l'apprentissage d'un comportement, d'un comportement individuel, la maîtrise de soi qui s'apprend en éducation physique mais aussi dans d'autres disciplines, mais aussi un comportement social et d'un comportement civique, c'est l'instruction civique, c'est la façon de se comporter avec les autres, dans une société et dans une République. Ca, ça n'a jamais été mis dans une loi aussi clairement. Et tant qu'on ne le mettra pas dans une loi, très clairement, et bien, les dérives que nous avons subies, hein, c'est-à-dire la pression des syndicats enseignants qui ont l'arme absolue avec la grève, hein, la grève de l'école, parce que ça désorganise toute la vie sociale du pays, la pression des enseignants contraindra le ministère à faire une pression au jour le jour et euh... interdira si vous voulez de négocier avec les syndicats enseignants en position de force, de leur dire « mais, vous n'avez pas seulement à faire de l'enseignement, vous avez aussi à faire de l'apprentissage des compétences et de l'apprentissage de ces comportements. »

- *Et ça, c'était une conviction qui était largement partagée par le cabinet ?*

- Oui, elles étaient partagées, mais si vous voulez, moi je les ai travaillées depuis, je me suis beaucoup appuyé sur les écrits d'Edgar Faure, Edgar Faure a fait un rapport pour l'Unesco, il faut que vous en preniez connaissance. Parce que... Et c'est la deuxième chose que je vous dirais, le ministère de l'éducation nationale, c'est un ministère de gestion, j'ai un papier là-dessus, ça vous servira peut-être, tant qu'alors... Pour en revenir à cette époque-là, on avait des problèmes quand même difficiles, hein et on avait des idées relativement simples, c'est ce qu'il faut en politique, et assez précises quand même. Moi j'en garde deux... Je sais pas si ça vous correspondra, mais on avait d'abord à redonner du lustre à la profession enseignante et on avait à créer les Instituts universitaires de formation des maîtres. Ca c'est une revendication que j'avais formulée depuis 68. J'avais beaucoup travaillé à l'enseignement supérieur et si vous voulez, j'avais été frappé, j'avais eu des responsabilités relativement importantes à l'enseignement supérieur, et j'avais été frappé par le fait que les facs de lettres et les facs de sciences ne

faisaient d'enseignement qu'en fonction de débouchés dans l'enseignement, c'est d'ailleurs une des causes de l'explosion de 1968. J'étais à ce moment là responsable de la préparation du Plan, le VI<sup>o</sup> Plan et j'avais jeté un coup d'œil sur les travaux de mon prédécesseurs et je m'étais aperçu qu'il y avait deux courbes qui se croisaient en 68, je dis ça, y'avait deux courbes qui n'avaient pas été publiées dans le rapport du V<sup>o</sup> Plan, parce que c'était trop explosif, y'avait une courbe d'augmentation des diplômés de l'enseignement supérieur qui était une courbe très ascendante et y'avait une courbe de recrutement des capétiens et des agrégés, donc recrutement dans l'enseignement et ces deux courbes se croisaient précisément en 1968 ! C'était... C'était symptomatique, c'était un document qui doit être dans les archives, je sais pas où et c'est un document qui n'avait pas été publié. Et donc... C'était un problème qui était posé en 68, dans l'université, hein, à savoir que les facs de lettres et de sciences ne devaient plus fonctionner uniquement pour former des professeurs, parce que, y'aurait beaucoup trop de diplômés pour leur trouver des places dans l'enseignement, donc fallait leur trouver d'autres débouchés, et pour leur trouver des places ailleurs, d'autres débouchés, il fallait isoler la population très tôt la population qui voudrait se destiner aux métiers de l'enseignement, et donc il fallait créer des instituts de formation des maîtres, alors cette idée, elle avait été admise par tout le monde, par Fontanet en 1972, euh... C'est une idée euh... Ca paraissait aller de soi, mais si vous voulez en fait la disparition de Pompidou avec l'apparition du ministre Haby n'a... a stoppé net cette idée, et puis après, y'a eu un conflit entre le secrétaire d'Etat aux universités, qui était Jean-Pierre Soisson puis Alice Saunié-Saïté et René Haby parce que si vous voulez chacun d'entre eux voulait être le maître de ces instituts de formation des maîtres. Le ministre disait « c'est moi qui ai besoin de ces maîtres, donc c'est à moi de gérer ces instituts de formation des maîtres dans le cadre du premier, du second degré » enfin dans le portefeuille de l'éducation nationale. Tandis que le ministre de l'enseignement supérieur, Soisson puis surtout Alice Saunier-Saïté, elle avait une sacré personnalité, elle disait « comment, euh... comment voulez-vous former des maîtres hors de l'université ? C'est absurde... L'université, c'est la source du savoir, si vous voulez former des maîtres intelligemment, il faut évidemment laisser la formation à l'université » Alors ça a été un problème difficile pour nous, ça, ça a été un problème très difficile pour nous, bon, vous avez vu Boussel ? Il vous a expliqué la création des IUFM avec le poids des anciennes structures, les écoles normales, dont on a été obligés d'absorber les bras cassés, les boiteux, les bancals, parce que ces types ne foutaient rien depuis des lustres, hein, donc ça a été très très difficile ! Mais Lionel qui était un grand ministre de l'éducation nationale, qui avait dans son portefeuille les universités et le second et le premier degré, avait donc tous les atouts en main pour créer et piloter ensuite ces instituts universitaires de formation des maîtres. Et ça, ça a été une grande réussite du ministère de Lionel Jospin, c'est quand même... indiscutablement quelque chose qu'il faut mettre à son crédit et qui comptera de plus en plus. Parce que bon... une fois que les mauvais profs des IUFM seront partis à la retraite, qu'on en aura recruté d'autres, que... une certain nombre de travaux sur l'éducation, que la docimologie aura fait son entrée dans les IUFM, tout ça va s'améliorer au fil du temps, j'en suis tout à fait convaincu. C'est pas le cas à l'heure actuelle, on peut reprocher beaucoup de choses aux IUFM, il n'empêche que ça a été un grand projet de Lionel Jospin et ça a été quelque chose de... Moi ça m'a fait plaisir, parce que j'avais écrit un rapport à Alain Savary en 1982... oui, pour lui dire de ne pas changer la loi d'orientation d'Edgar Faure, mais surtout pour lui dire de créer des instituts universitaires de formation des maîtres. (*il va chercher ce rapport dans ces papiers*) J'avais beaucoup insisté là-dessus, j'avais écrit un rapport, oui, en 1982... Je vous le prêterai bien, mais je voudrais le récupérer...

- *Mais je peux vous le rendre rapidement, je fais quelques photocopies...*

- Vous me le rendez ? C'était un truc que j'ai fait hâtivement, et que... ça pourrait vous servir parce que toutes ces idées sont hélas toujours d'actualité. Pour dire une idée banale. Mais vous verrez ce que je dis sur la formation des maîtres et la création des IUFM. Mais moi, ça m'a fait plaisir de participer à ça et de... et puis j'ai poussé à la roue autant que j'ai pu, quoi... Et donc les deux thèmes centraux, c'est
  - o Une loi pour dire la primauté de l'intérêt de l'enfant sur toute autre considération en ce qui concerne l'organisation et la gestion du ministère de l'éducation nationale, malheureusement, encore une fois, faute d'avoir clairement défini les missions de l'école, on s'est fait ballotté par les syndicats, par Monique Vuillat, qui était une femme très battante, qui avait aussi ses entrées à Matignon
  - o Et puis les IUFM

Ce sont à mon avis les deux grandes avancées de la loi. Et puis, je n'aurai garde de minimiser non plus la restructuration en cycle et la lutte contre le redoublement, euh... qu'a entamé Jean Vacances et qui a été traduite dans la loi aussi. Si vous voulez, je suis un peu navré de ce que l'on fasse des lois sur l'éducation qui ne soient pas de véritables lois, pas du domaine de la Loi, tel que définit dans l'article 54 de la Constitution. La Constitution dit qu'en matière d'éducation, la Loi doit s'en tenir aux grands principes, or on s'aperçoit que chaque fois qu'on fait une loi, sous la pression des syndicats, et sous la pression de pédagogues plus ou moins brillants, d'universitaires plus ou moins prestigieux, on a introduit toujours des mesures qui ne sont pas de grands principes, qui ne sont pas des mesures d'organisation du système et bien ça, c'est pas du domaine de la loi... ça devrait être du domaine du règlement, et le Conseil Constitutionnel, comme je vous le dis, il a sabré une disposition qui à mes yeux était un grand principe, qui était que l'école devait assurer la réussite de chaque individu, c'est pour ça que la loi était mal rédigée, la loi Fillon, si elle avait dit de chaque élève, c'était pas du tout la même chose ! faute d'avoir défini ce qu'on entendait par « réussite de chaque élève », en définissant les missions de l'école, on allait aller à l'échec quoi, et on en est là, quoi, parce que la loi Fillon, elle est passée à travers aussi, quant au Haut Comité, je suis très sévère à l'égard de ce truc là, si vous voulez, en réalité, je vais vous donner un papier que... c'est vrai que j'ai pas de cartouche d'encre, je suis à sec, je sais pas si...

- *Si vous l'avez sur ordinateur, vous pouvez aussi me l'envoyer par mél ?*
- Ah ben oui, je vous l'enverrai par mél... Vous verrez c'est des études que j'ai faites pour un club de réflexion qui s'appelle « Conviction » dont je fais partie, mais c'est un club qui n'ose pas s'attaquer aux questions d'éducation, j'ai pas été suivi, donc... j'ai mis le standby. Mais néanmoins, j'ai écrit des choses qui peuvent vous intéresser... Je n'ai jamais eu de fonction élective, je n'ai jamais été euh... J'ai été si, directeur de grands établissements, j'ai quand même eu un certain prestige, mais je n'ai jamais pu publier et ça c'est demeuré complètement confidentiel (*il désigne son rapport*) on a voulu que j'en fasse un livre, ça ne m'a pas intéressé, j'ai eu tort parce que j'aurais peut-être mieux pu peser sur l'opinion publique, donc... ce que je vous dis là, Olivier Scharpensteck a été gentil, flatteur de vous adresser à moi, mais j'ai quelques idées, mais en réalité, j'ai...
- *Vous n'avez pas l'impression d'avoir été entendu ?*
- Non, non, je n'ai pas l'impression d'avoir entendu... Si par des gens comme Claude, Claude Joyeux ou par Lionel Jospin qui étaient des gens qui avaient confiance en moi, mais si vous voulez, je n'ai jamais, mes idées n'ont jamais été formatées pour être traduites

en terme politique. Ca me cassait les pieds, je suis pas fait pour ça quoi... Voilà... Voilà... Moi c'est à peu près tout ce que je peux vous dire sur mon rôle à cette époque.

- *Non mais c'est déjà pas mal, parce que vous situez bien certains enjeux...*
- Voilà, certains enjeux, certains problèmes, qui demeurent pendant parce que... ce qu'on a fait c'est pas (*il se dirige vers son secrétaire pour tenter de retrouver une version papier de ses textes, il ramène des documents mais ne trouve pas*) y'a des rapports qui ont été beaucoup plus importants sur la question, je pense surtout au rapport chaumont mais il n'empêche qu'il n'y en a pas jusque là où moi j'allais moi, qui était de remettre en cause le défaut de courage des politiques pour... définir les missions du système éducatif.
- *Et ce groupe de réflexion « Conviction », c'était dans quel cadre ?*
- C'est un groupe de réflexion comme il en existe beaucoup, un groupe de réflexion intellectuels, c'est des intellos qui sont un peu des laboratoires d'idées des politiques. C'est plutôt à gauche, c'est catho de gauche si vous voulez. C'est plutôt catho parce que si vous voulez, « Conviction », c'est un groupe qui résulte de la fusion de trois groupes de réflexion, de trois groupes dont « Echanges et projets » de Jacques Delors, donc c'est un groupe... Moi j'ai beaucoup travaillé avec Jacques Delors dans les années 68-69-70, j'avais à cette époque-là, j'ai toujours été techno, moi, pas politique...
- *Mais vous avez quand même eu un parcours au sein du ministère assez long quand même... non ?*
- Très long...
- *J'ai pas tout reconstitué, mais...*
- Ah non, alors au ministère, alors si vous voulez, moi je suis sorti de l'ENA en 1965, comme Lionel Jospin puis ensuite j'ai passé deux ans à la Jeunesse et aux Sports parce que mon passé de prof de sport... J'ai fait, j'ai fait quatre réformes importantes que j'ai mises à mon actif et puis après, j'ai été aspiré par Pierre Aygrain qui était directeur de l'enseignement supérieur et j'ai été ensuite chef du bureau des études générales, ça veut dire que en 1968, ... Alors chef des études générales, c'était un bureau très important parce qu'en réalité on y avait les statistiques, les prévisions de rentrée, toutes les études concernant les taux d'encadrement, les taux de réussite etc. Et euh... il avait été commandé à ce bureau de... d'informatiser, mécanographie à l'époque, mais d'informatiser sur les laboratoires de recherche de l'université de Paris, du CNRS et... c'était une étude qui avait été demandée par la DGRST, le CNRS et la direction générale de l'enseignement supérieur. Alors c'est moi qui l'ai conduite cette étude, et donc quand les... l'université de Paris a explosé en 1968, j'étais le seul à connaître l'enchevêtrement des laboratoires, les tenants et aboutissements de chacun d'entre eux. L'étude était très intéressante, parce que bon... y'avait... non seulement, on demandait aux gens de dire quels étaient les personnels qui fonctionnaient dans leur laboratoire, mais d'où venait leur crédits et leurs obligations qu'ils avaient contracté à l'égard des laboratoires, des choses comme ça, donc moi j'avais des informations de premier ordre et y'avait, y'avait une complexité énorme dans l'université de Paris à l'époque, qui était unique, avec une faculté de lettres, droit, science, médecine, pharmacie et y'avait 158 Instituts d'Université qui avaient une autonomie extrêmement grande, dont des écoles d'ingénieurs et des Instituts de recherche comme l'Institut de Physique moléculaire, qui était énorme et moi j'avais connaissance de tout ça, j'étais sûrement le seul dans les milieux de l'Education Nationale.



Et donc je participais pas directement, mais je travaillais dans une Association qui avait eu une grande importance dans la loi de 1968 qui était l'Association pour le Développement de la Recherche, l'ADER dont le président était M. Lichnerowicz, grand mathématicien. Nous étions très ami et si vous voulez, je lui apportais des informations sur tout ce que je gérais et si vous voulez, ça, ça a duré pendant 3 ou 4 ans. Et après j'apportais ces informations au groupe de Jacques Delors qui était rue des Pyramides à l'époque. Donc j'avais une activité, mais une activité très technique, j'ai jamais fait de politique, de...

- *C'était plutôt une activité de réflexion qui nourrit malgré tout en retour...*
- Voilà, voilà... Mais si vous voulez, je n'ai pas retrouvé de... D'abord je n'étais plus au même endroit, je n'avais plus la maîtrise, l'analyse des statistiques que je faisais en 1968, mais je... j'ai continué à réfléchir quand même... D'autres que moi faisaient des statistiques mais j'en disposais donc je pouvais réfléchir quand même un peu de l'évolution des choses. Maintenant j'ai quand même un peu décroché, je suis en retraite depuis 15 ans passées et puis j'ai plus accès à ces sources de... Mais je peux vous donner ça quand même (*il désigne ces textes*) Y'a plusieurs choses que j'ai écrites, mais j'avais fait une étude pour montrer que le ministère ne peut pas faire de réformes, il ne peut pas... Il est pas placé pour faire des réformes. Alors évidemment, c'est un papier qui ne vous apprendra pas grand-chose, c'est qu'en réalité, le ministère, il court toujours un peu après les demandes qui lui sont adressées par l'économie ou la société: les demandes de massification, les demandes de réussite, les demandes de formation, etc. Et dans le fond il ajuste toujours ses filières pour répondre à cette demande. Mais il n'a jamais de temps d'avance et il ne peut pas en avoir parce que c'est trop compliqué de conduire le changement, c'est trop risqué surtout... Chaque fois que le ministère risque un petit changement, il se heurte à ce que Edgar Faure appelait les technostructures, c'est-à-dire les... gens qui... qui l'aide à... qui aide le ministre à gérer ses affaires, mais ces gens-là, ils craignent le changement parce que c'est dur à gérer, parce qu'il faut faire coïncider dans le temps des changements de personnels, des changements de rémunération, que sais-je, c'est très difficile à gérer l'Education nationale. Et donc, il ne faut pas demander à un organisme gestionnaire comme ça de promouvoir des changements profonds. Chaque réforme du Ministère de l'Education nationale, c'est de la poudre aux yeux...
- *Mais alors, ces réformes, elles pourraient être menées par un autre organisme ?*
- Oui... C'est-à-dire que tous les rapports, les rapports Fauroux, les rapports Thélot, ils ont tous conclu à la nécessité de mettre en place un Haut Comité de l'Education indépendant. Indépendant du ministère de l'Education... C'est-à-dire que... et Jospin l'avait compris, ça, c'est-à-dire qu'il a mené une politique indépendante à l'égard des autres ministères, y'a je pense... je pense qu'y a 16 ministères qui sont concernés, mais qui sont très directement concernés par l'éducation: parce qu'ils gèrent des établissements de formation. Le premier, c'est évidemment l'agriculture qui a évidemment des bien meilleures formules à mon avis que le ministère de l'éducation, et puis aussi un bien meilleur système éducatif que celui de l'éducation nationale. Lionel Jospin s'est attaché à ce que le ministre de l'agriculture contresigne tous les textes concernant l'éducation, ça s'était pas beaucoup dans le passé, vous savez y'avait beaucoup d'hostilité entre les deux structures et c'est à mettre à son crédit, mais... Y'avait des tas d'autres ministères qui sont concernés. Y'avait Olivier Scharpentek qui connaissait bien aussi ces problèmes là pour les avoir vécus aux côtés de Schwarzenberg à l'Enseignement Supérieur, on s'est vraiment attaché à préparer la Loi de manière interministérielle, rencontres entre les autres ministères, à reprendre leur avis, etc. Y'a vraiment eu un gros travail de fait qui ne s'était

pas fait je crois antérieurement à l'instigation d'autres ministères, le ministère de l'Éducation Nationale s'enfermant un peu sur lui-même. Ca a pas été notre cas, mais encore une fois, pour définir des missions à l'éducation nationale et bien il ne faut pas que ce soit le ministère qui fasse ce travail. La loi d'orientation de l'éducation nationale, la loi qui définirait des missions fondamentales à l'éducation nationale, elle ne peut pas être préparée au Ministère de l'Éducation Nationale, elle doit être préparée dans un autre organisme, indépendant, qui s'appelle le Haut Comité à l'Éducation. Ou bien qui peut s'appeler autrement aussi... Mais un Haut Comité autonome, mais autonome des pouvoirs publics, c'est-à-dire autonome de subir la moindre pression politique ou syndicale. C'est ça le problème. Or la loi Fillon a mis en place un organisme qui ne correspond en rien à ça... Je le démolis là-dedans (*il désigne son texte*)

- *Vous avez cité explicitement le rapport Fauroux, est-ce qu'il y a des rapports qui ont compté en 1989 ? Y'a pas eu en 88-89 de commande, comme j'avait eu en 81, de grands rapports : Prost, Legrand, de Peretti... Comment vous l'expliquez ?*
- Y'a eu des rapports, ils ont tous été mis à la poubelle... Parce qu'ils exprimaient ces idées... J'irais même jusqu'au bout... Ils sont pas... suivis... Thélot quand même... Non mais y'a pas eu de rapport marquant avant le passage de Lionel à l'éducation nationale, non, j'm'en souviens pas en tous cas, sinon on s'en serait emparé, on aurait essayé de... de le valoriser. Moi encore une fois je suis technicien plutôt que politique, donc si vous voulez, j'ai pas tendance à mettre les rapports à la poubelle, bien au contraire, j'ai essayé au contraire de les exploiter. Non, y'en a pas eu... Et en tous cas le rapport Fauroux a été commandé à Fauroux par Bayrou mais beaucoup plus tard.
- *Non mais je pensais aux rapports des années 80, commandés par Savary : au rapport Legrand sur les collèges ou Prost sur les lycées ?*
- Ca allait pas loin... C'était si vous voulez des rapports sur l'organisation du système, donc c'était des rapports qui auraient jamais du conduire à une loi, ils disaient « Ben le lycée fonctionne mal pour telles et telles raisons, faudrait arranger ça... », le rapport Legrand c'était pareil, Legrand que je connais bien, qui est un homme qui est tout à fait respectable, profondément intègre, si vous voulez, il avait un problème à résoudre, il a pas regarder trop à côté, hein... ça ne l'empêchait pas d'ailleurs de voir. Il a écrit un petit livre d'ailleurs assez décapant, qui s'appelle *Le système E*, pas le système D, mais le système éducation, mais E système d'enseignants au bénéfice de leurs fils et filles, c'est-à-dire une système qui est boiteux mais il l'a dénoncé, mais il n'a pas proposé dans ce rapport. Oh... Bon, non, je me souviens pas d'éléments marquants dans ce rapport ! Le vrai grand rapport, c'est Fauroux, c'est Fauroux, dans lequel y'a énormément d'idées qui n'ont pas été exploitées, c'est fondamental, la décentralisation, le fait de lier davantage les établissements scolaires aux collectivités locales, alors depuis on a décentralisé, c'est très bien mais euh... on a eu du mal à donner aux collectivités locales les personnels de l'éducation nationale qui se chargent de l'entretien des établissements, alors que depuis longtemps la gestion des établissements était confiée aux dites collectivités locales, elles avaient la gestion des établissements mais pas des personnels chargés les entretenir, c'est quand même un comble ! Et la résistance de ces personnels a été incroyable, incroyable... Moi je pense que dans le rapport Fauroux, y'avait une mesure qui aurait du être imposée, c'était de ne plus faire présider les conseils d'administration des établissements par les chefs d'établissements. Le chef d'établissement, c'est quelqu'un qui est nommé par le ministre et le fait qu'il préside, c'est... C'est un PDG quoi... Il est à la fois pouvoir délibérant, pouvoir exécutif... Vous me direz y'a pas grand-chose à délibérer dans un

conseil d'administration d'établissement puisque la vie de cet établissement est entièrement définie par le règlement, mais il pourrait y avoir quand même beaucoup plus d'autonomie dans les conseils d'administration et les conseils d'administration, si ils s'ouvraient beaucoup plus au monde extérieur, eh bien, serait un contre pouvoir efficace au pouvoir enseignant. Le pouvoir enseignant est excessif dans les établissements, excessifs... Alors le pouvoir des élèves, y'en a pas... Y'a pas de pouvoir de la société civile. Les parents sont entrés, mais... mais ils sont minoritaires dans les conseils et puis, si vous voulez, les parents qui rentrent, sont les parents qui ont leurs enfants dans l'établissements, ce sont les otages... parce que dès qu'ils font, dès qu'ils disent une parole de travers ou qu'ils ont l'air de critiquer un prof, leur fils ou leur fille est pris en otage par le prof et maltraité. Je le dis franchement, hein, parce que j'ai des exemples dans la famille... que... dès qu'on a l'air de critiquer l'organisation de l'école et l'école dans un conseil d'administration, malheur à ses enfants, c'est eux qui dégustent. Non, non, c'est pas... Non, non le seul contrepoids, ce serait des associations, la représentation d'associations locales d'aide à l'enseignement, genre ligue de l'enseignement, vous voyez des choses comme ça, ou associations privées, que sais-je ? Et puis les collectivités locales, moi je ne comprends pas pourquoi un maire ou un adjoint au maire ne... ne serait pas membre du conseil d'administration et même ne le présiderait pas... Un conseil d'administration... Quand même, un établissement dans la vie d'une commune, c'est drôlement important... Alors je... La liaison avec les collectivités locales me paraît faible, trop faible... Le système est trop centralisé encore...

- *Pourtant dans la loi de 1989, il y a quand même aussi cette volonté de... poursuivre la décentralisation, de donner plus d'autonomie aux établissements...Le projet d'établissement, ce genre de choses quand même... Même si ça a été mal repris ensuite localement, souvent...*
- Mais le projet d'établissement, il est quand même confié au personnel de l'établissement, personnel enseignant ou personnel de surveillance, donc... on ne sort pas de la technicité de la pédagogie etc. Et on ne donne pas assez la parole à la société civile... Projet d'établissement, vous savez, la société civile participe peu... Mais dans notre esprit, c'est ça qu'il fallait faire mais... quand le rapport Fauroux a été posé, la levée de bouclier des personnels de l'éducation nationale et des syndicalistes contre cette mesure de la loi Fauroux de ne plus faire présider le Conseil d'établissement par le chef d'établissement mais d'introduire des représentants des collectivités locales et de faire élire le président par le Conseil lui-même, en son sein... Comme si on avait, je sais pas moi, abattu la colonne de la Bastille. Bon c'est... Tout ça peut-être ça s'arrangera avec le temps. Moi je me réjouis de voir la région... Vous savez quand elle était parue en 72, elle était quand même définir a minima, maintenant elle prend beaucoup d'importance, en matière de formation par exemple, c'est une de ses compétences majeures... les lycées qui lui sont confiés, elle va quand même finir par y constituer, peut-être pas un contre pouvoir, mais manifester envers eux des exigences vis-à-vis du corps enseignant. Elle va peut-être aussi faire droit à une revendication *légitime* du corps enseignant à qui on demande d'être plus présent dans l'établissement et qui répond « donnez-nous les moyens d'y être ! » Y'a une malheureuse salle de professeurs, y'a toujours du bruit, on ne peut pas recevoir un élève en aparté, y'a peu de parloirs, y'a... Pis y'a pas de bureau... Et là aussi y'a un effort à faire, y'a un effort à faire au niveau de l'université, colossal, et au niveau des lycées aussi ! Je sais pas, il faudrait qu'un professeur principal d'une classe, de lycée, puisse disposer d'un bureau... Si on veut exiger sa présence dans l'établissement, il faut lui en donner les moyens. Je pense... Voilà, ben écoutez, je veux bien répondre à vos questions, si vous en avez, je vous ai dit à peu près tout ce que je pouvais vous dire...

- *C'est qui m'intéresserait aussi... Vous avez dit tout à l'heure que vous avez participé au VI<sup>o</sup> Plan ? Parce que justement en travaillant sur les différents plans, il me semble que c'est justement à partir du VI<sup>o</sup> Plan qu'on a quelque chose de conséquent au niveau de la réflexion sur l'éducation... Comment est-ce que vous l'expliquez ?*
- Ben justement parce 68 est passé par là...
- *Oui et on a aussi une transformation de penser le Plan de toutes façons...*
- C'est-à-dire que le VI<sup>o</sup> plan a été fait dans une optique complètement différente que les précédents, c'est-à-dire que les plans jusqu'au V<sup>o</sup>, les plans avaient pour objet de massifier l'enseignement, de répondre à une demande sociale colossale de massification de l'enseignement, donc c'était un CES par jour et ça, ça a été le V<sup>o</sup> Plan. A partir du VI<sup>o</sup> Plan, on s'est posé la question de savoir comment diversifier les filières, comment adapter le régime des diplômes, à une population qui était devenue très très importante. Et comment préparer les professeurs... Moi j'y ai participé pour l'enseignement supérieur, nous y avons fait des travaux très importants, toujours dans mon bureau, d'ailleurs j'avais un adjoint qui s'appelait Sanslivre, nous avons mis sur pied 14 groupes de travail, pour l'enseignement supérieur, 14 groupes de travail qui s'appelaient liaison-formation-qualification, quoi... et avec le concours de membres du CNPF, justement à l'époque, nous avons pensé à la façon de mieux adapter les formations de l'enseignement supérieur à une demande économique qu'on avait bien du mal à cerner d'ailleurs, parce que si vous voulez, la demande économique elle est extrêmement fluide, variable et le CNPF nous a finalement apporté peu de, peu de précisions sur les qualifications souhaitées dans les entreprises françaises. Ca va vite, hein, ça change vite... Mais enfin ces 14 groupes ont été fondés, ont fonctionné de 1969 enfin on les a créés en 68-69 jusqu'en 74. Et on les a fait bien fonctionner... Alors que sont devenus les rapports pondus par ces groupes ? Ils n'ont pas été exploités suffisamment par la conférence des présidents d'université. Mais celle-ci a bien mal travaillé, elle a... Y'a eu des ratés, vous savez... Un bon raté est dû à Edgar Faure... Avec l'Association de développement de la recherche, le colloque d'Amiens, le colloque de Caen, nous avons concocté nous un CNESER, un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui était calqué sur l'university royal comity, anglais, c'est-à-dire un organisme indépendant et qui était chargé de répartir les crédits entre les universités. Et euh... durant la préparation de la loi de 1968, le CNESER était un organisme indépendant du ministère de l'éducation nationale. Et puis les parlementaires d'Edgar Faure, pendant la discussion de la loi, nous ont dit « c'est pas possible », le bon esprit jacobin, « c'est pas possible qu'un ministre de l'éducation nationale ne préside pas cet organisme » et du coup on en a fait un organisme de conseil auprès du ministre de l'éducation nationale qui le présidait et donc ça lui en a été ôté toute vigueur surtout, c'est devenu un organisme de contestation pure et simple de toutes les décisions prises en faveur de l'enseignement supérieur, et donc le ministre a continué à distribuer les maigres crédits qu'on lui accordait à l'enseignement supérieur, de manière telle que celui-ci est en train de crever à l'heure actuelle. C'est bien malheureux... Quant à la conférence des présidents d'universités, elle a jamais été à la hauteur de sa tâche, en raison du fait que peu à peu, sous l'influence des pressions syndicales et du mode d'élection du président, ces derniers n'ont pas été les grands universitaires qui autrefois étaient chargés de l'université française. Tout simplement parce que les présidents sont élus sur des critères syndicaux et politiques, par la force des choses, à cause du corps électoral. Et... une des suggestions que j'avais faites, moi à l'époque de la loi Edgar Faure qui avait été de faire présenter des candidatures à la présidence par le Conseil scientifique de l'Université, ça n'a jamais été retenu. Or si le Conseil scientifique présentait des

candidatures, y'aurait des gens d'un calibre supérieur à ceux qui sont élus... Et ça a été une des causes de, si vous voulez, des malheurs de la conférence, mais d'Alice Saunier Seïté aussi. Y'a eu un vrai conflit entre la conférence des présidents d'université et Alice. Moi j'ai connu la première présidence des présidents d'université, je peux vous dire qu'ils avaient de l'allure les présidents de l'époque, des types comme René Rémond, Grenierloup, Compiègne, comme y'avait des ténors, des gens de très haute volée, des scientifiques incontestables et qui vraiment lors du colloque de Villars de Lens tenu par Soisson en 74, avaient jeté les bases d'un rapport contractuel entre les universités et l'Etat, ils étaient déjà prêts à prendre leurs responsabilités et... puis tout ça, ça a été torpillé par Alice qui prenant conscience que certains présidents étaient quand même minables, j'en ai quelques uns présents à l'esprit (*sourire*), ceux qui avaient été élus par les personnels de l'université pour des raisons syndicales, fallot, Alice s'est énervée et les a injurié, a coupé les ponts quoi... La conférence ne s'est plus réunie et ça a été dramatique et l'autonomie des universités a été foulée au pied à ce moment là. Elle a tout... Elle s'était une jacobine terrible, pour elle, il fallait que tout soit centralisé quoi... Enfin je pourrais vous raconter l'histoire... y'avait deux manières de gérer l'université : l'une conforme à la loi Edgar Faure et qui avait donné lieu, à la suite du colloque de Villars de Lens, au lancement par chaque université d'un programme général d'action. Et puis l'autre qui consistait, au ministère, à faire un groupe de travail épluchant les comptabilités des universités pour savoir quels étaient leur besoin pour en déduire des normes moyennes pour leur allouer les crédits de l'Etat. Et si vous voulez, les démarches étaient complètement antinomiques, mais bon, Alice a complètement laissé tomber les programmes d'action, leur a pas donné un sou et a complètement privilégié l'autre. Donc c'était fini l'autonomie, c'était... elle l'a tuée, je lui ai envoyé une lettre ouverte, ce qui ne se fait jamais et nous nous sommes fâchés très fort... Alors qu'on était amis avant qu'elle soit ministre... Elle m'a pas coupé la tête cependant, elle m'a mis dans un cul de basse fosse qui était la direction des bibliothèques et puis elle m'a nommé chef de service, mais bon, elle m'en a pas beaucoup tenu rigueur... Peu avant sa mort, nous étions convenus de nous revoir pour parler de ça, justement, parce que moi, je lui ai toujours reproché ça, justement, d'avoir enterré les universités. Bon je dis pas que c'était pas partie gagnée, mais il me semble que si les universités avaient été plus autonomes, il me semble qu'elles ne seraient pas dans l'état de... de déliquescence actuelle, hein. Parce que c'est dramatique, hein, on a un enseignement supérieur qui a explosé, y'en a partout... Il a fallu créer... C'est nous qui... avons créé l'habilitation à diriger des recherches pour avoir véritablement des docteurs dignes de ce nom et pour que notre doctorat est encore un peu de valeur sur le plan international, encore que... Donc c'est quand même grave... Et puis la présence des établissements de recherche, l'INSERM... Finalement les modalités de gestion sont extrêmement contestables... Tout ça, enfin vis-à-vis du monde extérieur... L'université française, vraiment... je l'ai servie pendant près de 30 ans, mais je vous assure que je suis triste à l'heure actuelle de voir ce qui se passe. C'est triste, hein... Les gens comme vous, les doctorants se battent... Finalement, c'est vous qui faites vivre le monde des idées universitaires. Le monde des idées universitaires repose sur vous, et on est même pas fichu de vous donner des emplois à la sortie, de recruter... Moi je crois, c'est une idée qui me ferait jeter des idées, lapider... Mais je crois que le général de Gaulle avait raison en disant qu'un chercheur ça ne doit pas être un fonctionnaire, il doit rester contractuel. Et je pense que si on avait euh... organiser la passerelle des chercheurs contractuels – qui sont quand même beaucoup plus prolifiques quand ils sont jeunes que quand ils sont vieux – si on avait organisé la passerelle de ces chercheurs contractuels vers des postes de fonctionnaires, professeurs, enseignants-chercheurs des universités, là on aurait vraiment redynamisé à la fois l'enseignement supérieur et la recherche française. Et c'est une réforme qu'on a jamais réussi à faire parce que la résistance des établissements

d'enseignement supérieur est trop forte. Et ils se rendent pas compte qu'ils sont... Et puis le corporatisme des chercheurs est aveuglant et triomphant... (silence)

- *Je crois que...*
- Oui, on a fait beaucoup de hors sujet...
- *Non mais c'est intéressant... Est-ce que je peux vous poser quelques petites questions factuelles ?*
- Bien sûr...
- *Votre année de naissance ?*
- 1931
- *Votre cursus scolaire ? Enfin l'année de votre bac ?*
- Lycée Henri IV, Philo, ensuite une année de préparation... euh... Je dois avoir un curriculum... (*il retourne chercher dans son secrétaire*) Je vais vous retrouver ça, je vous l'enverrai par mél !
- *Qu'est-ce qui vous a fait choisir l'éducation physique ?*
- L'année de philo que j'ai faite... A l'époque vous savez, le corps était très... surtout dans les milieux où j'étais, dans les milieux catholiques, le corps était très très méprisé, hein... Et j'étais, j'avais été séduit par les théories platoniciennes du kalloskagathos, il doit y'avoir de ça, et puis j'étais... champion de gymnastique, 7 années consécutives, champion de France universitaire de gymnastique...
- *Ah bon ?*
- Oui, oui... J'étais un champion assez connu... (sourire) Et en plus j'avais des parents très pauvres, donc faute de faire l'Ecole Normale Supérieure, que j'aurais bien voulu faire...euh... j'ai fait l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique, comme ça je suis devenu fonctionnaire très tôt... Je suis devenu fonctionnaire très tôt et comme ça je n'ai pas pesé sur mes parents – mes parents n'auraient pas pu financer mes études... Donc là, autrement pour moi c'était... et quand au bout de 6 ans d'enseignement, j'en ai eu assez et j'ai décidé de faire l'ENA... J'avais une sœur qu'avait fait l'ENA et elle m'a dit « si t'étais pas si bête, tu ferais l'ENA », j'ai préparé l'ENA et voilà... (*il cherche encore son CV*)
- *Est-ce que je peux vous demander aussi la profession de vos parents ?*
- Mon père était instituteur privé, dans une école paroissiale.
- *Et vous disiez que vous veniez d'une famille catholique ?*
- Oui, oui...
- *Vous avez l'histoire du catholicisme sur la table, ça paraît assez évident... (sourire) C'est quelque chose qui vous a marqué au niveau de vos convictions ou bien de... ?*



- Non... Si vous voulez, oui, je pense que j'ai été très marqué par la primauté accordée par l'enseignement catholique à l'enseignement, à l'épanouissement des enfants. Oui, ça c'est vrai... L'église catholique a toujours... Disons... Aussi bien la tradition grecque que la tradition juive qui sont à l'origine de l'église catholique sont deux traditions qui privilégient considérablement l'instruction, la formation des enfants. Donc c'est vrai que j'ai vécu dans ma petite, dans mon enfance, dans un milieu d'enseignants et mon père avait une très haute idée du métier d'enseignant et je l'ai conservé, moi, je l'ai hérité.
- *Et politiquement vous... ?*
- Politiquement ? Je n'ai jamais fait de politique...
- *Vous vous sentiez proche de... ?*
- Ah je suis à gauche... à gauche...
- *Oui ça je m'en doutais un petit peu, mais dans quel... courant de gauche ? Si c'est quelque chose qui vous parle...*
- Euh... Disons qu'à l'époque où le gaullisme était au pouvoir, j'étais assez séduit par les positions qu'avaient prises les gaullistes de gauche, j'étais pas beaucoup... Bon j'ai été comme tout le monde mendésiste, j'ai voté Front républicain en 56, et puis ensuite j'ai... je me suis un petit peu rallié au gaullisme de gauche, mais j'aimais pas l'affairisme des gaullistes, j'ai toujours trouvé ça suspect... Et puis le côté Napoléon III du gaullisme au final, c'était assez déroutant... et puis après... Je suis venu lentement au socialisme, un peu comme Delors, quoi... J'avais beaucoup d'admiration pour François Mitterrand que je connaissais personnellement avant, j'avais été une fois chez lui, c'était un homme extrêmement cultivé, très fin, très... (silence) Oui, je sais pas, ça s'est tout naturellement, finalement des gens idéalistes comme moi n'avaient pas de correspondants à droite, alors que à gauche, il y a toujours eu des gens qui pensaient, qui pensent que la société peut s'améliorer, que... son mouvement est toujours difficile, mais qu'il y a des avancées possibles dans tous les domaines.
- *Mais donc... vous, vous avez cité Delors...*
- *(il trie des papiers, recherche son CV) Ca se sont des vieux...*
- *Vous en auriez un peut-être sous version informatique ?*
- Oui, oui, je crois...
- *Vous pourriez m'envoyer ça en même temps que les textes... si ça vous dérange pas...*
- Oui... Oui... Mais pourquoi toutes ces questions personnelles ?
- *J'essaie un peu de faire une image un peu du cabinet, voir un peu quelles sont les différences qu'il y a pu avoir et donc... Pour situer un peu les gens dans leur histoire personnelle...*
- Si vous voulez, alors... Alors moi, c'est ça... J'étais le catho du cabinet ! Nous étions Luc Fournier et moi, nous étions le pôle Nord et le pôle Sud, mais ça nous empêchait pas d'être très bons amis, il avait de la considération pour lui et il avait de l'amitié pour moi

aussi, non, non mais c'est pour ça..., on s'entendait très bien, mais faut dire qu'y'avait une ambiance formidable dans ce cabinet, on avait le sentiment de... de mener des choses difficiles, la revalorisation du corps enseignant et puis la création des IUFM c'était deux parties difficile à jouer, c'était dur... En matière universitaire aussi, Claude bataillait dur, mais... Les problèmes de coexistence de grands établissements scientifiques et la pauvreté des universités en matière de moyens de recherche, c'est... mal foutu... J'ai vécu ça... Parce que j'ai récemment été élu Président du seul établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère de l'agriculture, à ma grande surprise, en 1974 (??). J'étais... je venais d'être libéré de mon poste de directeur général du centre national de documentation pédagogique. Et à ma grande surprise, j'ai été élu président de cet établissement et j'ai vu la façon dont l'INRA lui tenait la dragée haute. On a construit un grand bâtiment de recherche sur des fonds propres de l'établissement et bien, au dernier moment, on a été obligés, sous la double pression des collectivités locales, c'est-à-dire la région présidée par Soisson et de l'Etat de confier la gestion de ce bâtiment à l'INRA en lui apportant notre terrain. C'est-à-dire que nous étions dépossédé d'un bâtiment qui aurait dû être le notre, on a été déshabillé, j'ai essayé de faire voter contre le conseil d'administration, dont j'étais demeuré membre, j'ai été suivi par à peu près la moitié du conseil, ce qui a mis dans une fureur noire les représentants de l'Etat, mais bon... Les pulsions jacobines sont en France, d'ailleurs... L'enseignement est trop jacobin en France, les professeurs se considèrent comme des représentants de l'Etat en France et pas comme des professeurs exerçant un métier difficile d'éducateur : ils se voient comme les représentants de l'Etat transmettant un savoir, point. C'est un état d'esprit qui court encore beaucoup. Après, quand il y a les révoltes des banlieues, on s'étonne encore que les gosses descendent dans la rue et brûlent les maternelles, on devrait plutôt se poser des questions... C'est que l'école ne leur donne pas ce qu'ils en attendent.

- *Bon ben écoutez... Merci...*
- Je suis à votre disposition... Jusqu'à la semaine prochaine, après je m'en vais...
- *Vous partez en vacances... ?*
- Oui dans une maison de campagne... Si vous aviez besoin de me joindre (*je coupe l'enregistrement, nous discutons sur le temps et l'été quelques instants avec qu'il me raccompagne et m'encourage dans mon travail.*)



## ENTRETIEN AVEC LUC FOURNIER

**Luc Fournier, conseiller technique, lycées, collèges,** enseignements et diplôme, orientation et insertion des élèves, formation continue des enseignants du second degré, ONISEP, CNDP, INRP :

Né en 1934

Parents : ouvrier confiseur / sans profession

Maître d'internat pendant ses études d'histoire, il passe le CAPES d'histoire-géographie après la licence et enseigne dans le Nord puis en Midi-Pyrénées. Il devient agrégé « au choix ». En 1968, il devient personnel de direction, d'abord principal de collège puis proviseur d'un lycée de Toulouse.

Militant socialiste, il est proche de Savary et devient conseiller municipal de la ville de Toulouse en 1977. Détaché auprès du ministère de l'Éducation lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, il est chargé par Savary d'un rapport sur la décentralisation de l'Éducation nationale qu'il publie en 1982, sous le titre *La décentralisation et la démocratisation de la vie scolaire*. Il devient ensuite IA-IPR section « Vie Scolaire » dans l'Académie de Versailles.

Au Parti socialiste, il est secrétaire national à l'éducation de 1984 à 1986

### Déroulé de l'entretien :

durée : 2 heures 30 minutes

Février 2005, Toulouse

L'entretien a lieu à son domicile, dans son « bureau / bibliothèque » à l'étage, sous les toits.

Il me reçoit volontiers, notamment lorsqu'il apprend que j'ai été reçue par Daniel Bousset « un ami » à Sauliac « dans sa tanière ». Il m'offre café et gâteaux, a préparé pour ma venue de nombreux documents que j'emprunterais et copierais.

L'échange est cordial, il se présente en ancien enseignant et non en « haut fonctionnaire », l'échange est sans asymétrie évidente. Il a l'impression que j'acquiesce à tout ce que je dis et en est enchanté, le lendemain lorsque je rapporte les documents il m'offre son livre *Sortie d'école*.

- *Peut-être pour commencer, j'aimerais connaître votre parcours : comment vous vous êtes retrouvé au cabinet de Lionel Jospin et même avant : comment vous êtes arrivé au secrétariat du PS à l'éducation, comment vous êtes devenu enseignant...*
- Je suis devenu enseignant parce que j'étais pauvre... Tout simplement... Quand j'ai commencé mes études, il fallait que je travaille et j'ai trouvé un poste de pion, enfin de maître d'internat. C'était à Orléans. C'est le Recteur Sarrail qui me l'avait conseillé, il venait comme moi du Béarn et donc... Parce qu'à l'époque, y'avait pas tous les RER tout ça, quand on demandait un poste en région parisienne, on se retrouvait avec des transports pas possible alors qu'Orléans, c'était à une heure de Paris. C'était beaucoup plus pratique. Et donc j'ai pu faire comme ça tranquillement ma licence d'histoire... Une licence d'histoire et je suis devenu prof d'histoire. Je me suis marié dans le Nord et l'âge venant, c'est-à-dire la trentaine, c'est vous dire si j'étais vieux ! j'ai voulu revenir vers ma belle province, c'est-à-dire vers le Sud et ma femme qui était du Nord ne connaissait qu'une ville au Sud dont elle avait vaguement entendu parler, c'était Toulouse, donc... Elle voulait rien d'autre. Donc j'ai eu un poste de principal de collège et puis je suis devenu proviseur au lycée de ? Là je faisais déjà de la politique, donc j'étais déjà élu à Toulouse, j'étais élu, j'étais au Parti Socialiste. J'étais élu conseiller municipal de Toulouse mais je tenais pas à m'en aller trop loin, ce qui m'a fait reculer pour continuer... Les gens de Toulouse au Ministère de l'époque m'auraient bien donné, je me suis fait proposer par le ministère de grands lycées, pour que je déguerpisse... Mais je voulais rester à Toulouse.

Et puis Savary est devenu ministre de l'Education Nationale, il était élu de Toulouse, j'ai continué de travailler avec lui et donc j'ai été appelé au Ministère. Et je suis devenu Inspecteur Pédagogique Régional de la vie scolaire de l'Académie de Versailles et... tout en étant le secrétaire national à l'éducation avec Jospin quand il a remplacé Mitterrand en 81. J'étais membre de la direction du PS avant, mais j'étais aussi responsable des relations extérieures avec Debarje qui était mon adjoint et Jospin m'a instauré, directement rattaché à lui, secrétaire à l'Education parce que l'Education était un, une chose qui pouvait devenir... Et donc je n'avais de compte à rendre qu'à lui... Donc je suis resté avec Lionel Jospin pendant longtemps, tout le temps qu'il a été premier secrétaire, j'ai quitté ce poste un moment... Je me suis mis à travailler avec Claude Joyeux dans la commission des experts, on avait ensemble des (rires)... et j'étais un des seuls qu'il ne terrorisait pas d'ailleurs... Il terrorise tout le monde... sauf moi... Sauf deux ou trois individus dont moi... Donc il n'a pas de prise sur moi... En plus je l'aime beaucoup... Et c'est, c'est certainement un des plus grands intellectuels que j'ai rencontré. En France y'a pas photo... Il a une importance internationale. Le fait qu'il ait fait de la politique et qu'il ait pu être contesté occulte ça, mais c'est un grand intellectuel français, les gens ont tendance à l'oublier... Donc je travaillais au comité national des experts, c'est nous qui avons fait le programme de Mitterrand pour 1988, quand il a fait sa lettre aux français, il a puisé dans les travaux des experts et quand Jospin est devenu ministre de l'Education nationale, il était normal qu'il m'appelle à son cabinet. Parce que j'avais été son collaborateur sur le plan éducatif depuis 83-84 et que je n'avais jamais été... Donc j'ai travaillé 11 ans avec Jospin, jusqu'en 92 ! Jusqu'à temps qu'il quitte le ministère de l'éducation nationale, Donc voilà pourquoi je me suis intéressé à l'Education, d'une part par profession, d'autre part... Et donc j'ai été nommé inspecteur général en 90, de la vie scolaire. La vie scolaire c'est tout ce qui touche à la gestion pédagogique des établissements, à l'administration des établissements, pas la vie financière. C'est-à-dire les Inspecteurs Généraux inspectent les chefs d'établissement, les adjoints des chefs d'établissement, les CPE, et les documentalistes. Et quand j'ai été nommé à l'Inspection Générale, mes collègues d'histoire m'ont fait des propositions pour que je prenne un poste à l'Inspection Générale en histoire ou au moins la moitié du poste en histoire. Je leur ai fait valoir que je n'enseignais plus l'histoire depuis 68 et que j'avais scrupule à aller dire aux gens qui enseignaient depuis le temps que j'avais fait autre chose, depuis que j'étais devenu chef d'établissement... Et donc il était normal que je sois Inspecteur Général de vie scolaire. Et voilà... Mais parce qu'il y a des gens qui étaient à cheval sur plusieurs groupes. Et voilà pourquoi j'ai travaillé au ministère Jospin sur... avec lui...

- *Est-ce que vous pourriez me parler du rapport que vous avez fait en 1982 ?*
- Et bien c'était appliquer à l'Education Nationale les lois de décentralisation et notamment répondre aux questions : « comment des établissements qui deviennent des établissements avec conseil d'administration, comment sont faits les liens et comment sont faits les pouvoirs à l'intérieur et euh... La bonne logique aurait voulu que puisqu'il y a Conseil d'Administration, ce ne soit pas le représentant de l'Etat qui préside le Conseil d'Administration. Que ce soit pas le chef d'établissement qui soit à la fois représentant de l'Etat et chef du Conseil d'Administration, en bonne décentralisation ça n'existe pas, bon... Par exemple, c'est pas le directeur de l'hôpital qui préside le conseil d'administration, c'est le représentant de la collectivité locale qui finance. Bon, et bien ce qui aurait donné le conseil général pour le collège et le conseil régional pour les lycées. Et il y a eu un vrai débat au sein du parti socialiste et j'étais de ceux qui se sont rapidement rendu compte, que si nous faisons ça, nous quittons le caractère en quelque sorte national de l'Education, par le biais du chef d'établissement et nous faisons une espèce

de pouvoir plus important aux élus, avec toutes les complications que ça peut engendrer. Et donc j'ai convaincu Savary qu'il fallait un droit dérogatoire à cela et garder le chef d'établissement, qu'il soit à la fois chef du conseil d'établissement et représentant de l'Etat. Ca n'a pas été facile, parce que Deferre qui était à l'époque ministre de l'intérieur, grand manitou de la décentralisation, et y'a eu une séance épique à la réunion des délégués Education du PS entre Rousseli qui représentait à l'époque Deferre qui venait défendre sa logique et moi-même et il a fallu un arbitrage de Matignon, c'est Mauroy qui a arbitré en faveur de la thèse dont j'étais moi le pivot mais c'était en fait le PS et les élus du PS qui souhaitaient que le chef d'établissement soit aussi président du Conseil d'Administration. Dans mon rapport avec Savary d'ailleurs, j'avais émis l'idée que ce pourrait être une présidence tournante, pour éviter que ce soit les élus. Ca pouvait être un membre adulte du conseil d'Administration. Pourquoi pas un élève... Mais c'était tournant, c'était pour une année scolaire, bon ça affaiblissait beaucoup le conseil d'administration. Et... c'est pour ça que c'est le chef d'établissement, mais c'est dérogatoire, c'est dérogatoire à l'esprit de la décentralisation.

- *Et à part la décentralisation ?*

- Alors la nouveauté, c'est que c'était la première fois... Ce que retiennent les gens qui travaillent sur ce texte, de la loi de 1982, c'est la première fois qu'on parle de projet d'établissement pour l'éducation. Ca, c'est l'apport si vous voulez de ce rapport, bon après le reste... sur la représentation des parents, la représentation des élèves, la composition du conseil d'administration, elle a changé d'ailleurs... Mais... AU niveau des principes, ça n'a pas changé... Ce qui a étonné dans ce rapport, c'est qu'il y avait plus de propositions que d'analyse. D'habitude dans les rapports, y'a 60 pages d'analyse et trois propositions. Là, y'avait beaucoup de propositions par rapport à l'analyse. J'avais fait ça, j'étais au Ministère, j'étais pas au cabinet, j'étais... détaché à la direction générale du Ministère, donc j'ai fait ça à partir de la direction générale du Ministère. Donc j'avais constitué une commission, j'ai fait des auditions...

- *C'est quelque chose qui n'apparaît que peu dans le rapport...*

- Si, au début, je dois citer les gens que j'ai rencontrés... Oui, oui, ça a été un gros travail, mais ça m'a beaucoup servi par la suite. Ca m'a servi d'abord par rapport aux contacts que j'ai noués, ça m'a servi encore jusqu'en 89, parce que je rencontrais souvent les mêmes. J'ai pris d'ailleurs à ce moment là, la mesure de ce toute la duplicité de Madame Vuillat. (rires) Il ne faut pas vraiment que je m'étende sur ce sujet... **(nous coupons l'enregistrement pendant que sa femme nous sert le café, il dit quelques piques sur la secrétaire nationale du SNES puis nous parlons de l'actuelle réforme des lycées)**. J'ai entendu le directeur des étudiants, là, du groupement des étudiants, dire que la seule réforme qui avait fonctionné, c'est celle que de Gaulle avait faite en 59, et parce qu'il s'y était mêlé... et celle de Giscard, celle dite Haby, que Giscard avait appuyé de toute son autorité, tant qu'un président se désintéressera de l'école, ou est près à plier bagage dès que ça remue sur l'école et bien on aura des échecs. Vous pouvez reprendre son analyse qui est judicieuse, parce que c'est quand même Mitterrand qui a abandonné dans la campagne Savary, Jospin quand il a été ministre, nous avons tenu le cap, nous avons placé des choses... Mais nous aurions bien mieux réussi si pendant la réforme des lycées, quand les lycéens s'agitaient, Mitterrand recevait pas les lycéens... Alors non seulement les présidents ne s'engagent pas, mais quand ça bouge, ils ont tendance à trahir leurs propres ministres sur l'école... qui servent de sécurité... Et même leurs premiers ministres, parce que Rocard soutenait Jospin sur les lycées. Dès lors que Rocard soutenait

Jospin, il a fallu que Mitterrand ne le soutienne pas. Nous étions en pleine discussion avec les lycéens en 90, quand on a vu Mitterrand recevoir les lycéens. Donc, c'est pas ça qui allait arrêter le mouvement. Alors ce gouvernement est ce qu'il est, je suis pas forcément d'accord avec lui, mais que ce soit un gouvernement de droite ou de gauche, il ne peut rien faire ! Il ne peut rien faire et le suffrage universel est bafoué, s'il y a une majorité, il faut qu'elle s'applique. Il y a d'autres pays où les majorités font respecter ce qu'elles décident. Y'a pas de manif dans la rue parce que les gens savent que c'est inutile. Voilà... Blair, qui est ce qu'il est, il peut avoir un million de personnes dans la rue, il est élu, il ne bouge pas... C'est le courage, c'est le courage politique, par rapport au laxisme des politiciens français. Il ne bouge pas... Il a eu 1 million de personnes dans la rue contre la guerre en Irak, il ne bouge pas, il a la majorité... Le parlement le suit... En France il y a 15 000 lycéens par ci et 15 000 par là, le président dit aux ministres de reculer et les ministres courent comme un couillon...

- *C'est assez gaulliste comme position...*
- Non mais je suis pas spécialement gaulliste, j'ai été au pouvoir avec les socialistes, mais ce sont les mêmes arguments qu'on ressortait aux socialistes et le SNES disait déjà qu'on voulait brader l'Education Nationale. Alors si les socialistes veulent brader l'Education Nationale, si la droite veut brader l'Education Nationale, alors qu'est-ce qu'il y'a d'autre.... Ca n'a pas de sens... Vous verrez la note que j'ai faite à Jospin sur le SNES et sur la désinformation officielle qu'il faisait, ça recommence aujourd'hui avec Fillon. Alors que les socialistes s'en réjouissent intérieurement, ils ont tort ! Je peux dire ça, parce que je ne suis plus au PS, je ne reste qu'un bienveillant supporter et encore, ça dépend qui ils présentent. C'est de la démagogie pure. Les gens qui sont dans l'actuelle opposition n'ont pas à se réjouir de ce qui arrive à Fillon, parce que ça leur retombera sur le nez, parce qu'ils voudront faire des choses qui sont inéluctables. Changer le bac, c'est inéluctable, et ben... Ils auront encouragé, ils auront les mêmes. Enfin entre temps, les lycéens, tout à fait pour la liberté, seront devenus à proportion française, des réactionnaires... (rire) Comme les gens de 1968 qui ont le pognon maintenant (rire) Bon passons !
- *Nous en étions au projet d'établissement...*
- Oui, on revient de loin !
- *Vous me disiez que vous aviez travaillé avec la Direction Générale du Ministère...*
- Oui, qui était une direction qui a été supprimée... Parce que c'était la direction générale des affaires, de la prévision et de la communication... Qui était une direction qui couvrait ce qui est maintenant la direction de la programmation, direction de la communication etc. C'était une énorme direction, qui du temps où elle fonctionnait permettait au Ministre d'avoir un tout petit cabinet. Car ce qui s'est passé au Ministère de l'Education Nationale, c'est que bon on a supprimé le poste de secrétaire général, c'est Edgar Faure qui l'a supprimé, de M. Laurent « on me dit que vous êtes irremplaçable, à partir de demain, vous ne serez pas remplacé... » (rire)... Donc y'avait plus de secrétaire général. Quand Savary est arrivé, il y avait cette direction générale qui faisait le travail du cabinet. Savary a petit à petit supprimé ça, résultat les directions étaient coiffées par le cabinet qui est devenu pléthorique. Puisque maintenant le cabinet de l'Education Nationale, c'est 30 officiels et 30 clandestins environ. C'est pléthorique...
- *Sous Jospin aussi ?*



- Oui... aussi... Avec la liste officielle, si vous regardez, ça fait une petite trentaine... Ils sont détachés du Ministère, qui ne figurent pas autre que « Assistant, détaché », mais...
- *Bon alors j'ai lu votre rapport de 1982, je ne vais pas vous faire répéter ce qu'il y a dedans, mais quelles étaient les vertus du projet d'établissement ?*
- Si il était... S'il était bien compris, ça permettrait déjà de répéter non pas mécaniquement comme font mécaniquement les chefs d'établissement tout ce que à quoi ils doivent tendre. Parce que quand un projet d'établissement commence par « faire réussir tous les élèves », y'a pas besoin d'un projet d'établissement pour faire ça. Ca supposerait une aide ciblée. Par exemple, ça voudrait dire qu'un projet d'établissement, c'est la sécurité. Un projet d'établissement qui ne se consacre qu'à la sécurité : comment on améliore sur x temps dans l'établissement, sur une scolarité, sur... comment on améliore la sécurité des cohortes d'élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et des enseignants dans cet établissement. Le projet d'établissement ne devrait tendre qu'à ça. Ailleurs, il devrait avoir d'autres cibles : « nous sommes en situation frontalière, comment on fait pour que nos élèves maîtrisent tous la langue de la frontière, du pays... » Je dis n'importe quoi... Or ça a été remplacé par la gnagnagna éducatif : « Ah ! et puis il faudrait mettre ceci, il faudrait mettre cela » Résultat les projets d'établissements, c'est euh... une cinquantaine de vœux pieux, sans objectifs matérialisés, sans... Et c'était pas ça... le projet d'établissement. Quand vous avez une industrie, certes le projet c'est de satisfaire tous les clients, mais ils ne disent pas « satisfaire tous les clients », ils disent : « quel secteur nous visons, quelle tranche d'âge dans la clientèle nous visons » voilà... Donc et malheureusement, c'est resté lettre morte, le projet d'établissement, c'est une panoplie qu'on accroche comme ça au mur, et qu'on... Quand j'étais Inspecteur général, comme on pensait, on savait que j'avais travaillé dessus, on croyait que c'était une idée fixe... Moi, c'est pas un enfant que je porte... Moi, j'y croyais, mais ça a pas été appliqué, j'm'en fous... Et donc ils me montraient, monsieur l'Inspecteur, mais ils me montraient des horreurs ! A vous allez être content M. l'Inspecteur Général, et ils me montraient 52 chapitres, avec des sous-chapitres, et moi je disais « quelle est la priorité là-dedans ? » enfin je le disais pas, parfois seulement, il ne faut pas vexer les gens. Enfin quand c'est utile oui... (rires) mais pas inutilement... Donc voilà, quoi...

Je pense que l'Education Nationale n'est pas faite pour le projet d'établissement, n'a pas compris le projet d'établissement parce que l'Education Nationale ne comprend pas la contractualisation. Face à des syndicats qui sont des syndicats de revendication et pas de contractualisation, qui empoisonnent la mentalité des élèves sur ce qui acceptent même ce défaut : contractualisation et non revendication.

- *Qu'est-ce que vous entendez par « contractualisation » ?*
- Tout le monde s'entend pour aboutir à un même objectif ! Ca c'est contraire à l'esprit syndical français, particulièrement aux enseignants qui sont de loin euh... La dernière survivance à l'Ouest du mur de Berlin écroulé, c'est le SNES quand même... (rires) C'est... Non pas qu'ils soient liés aux communistes, mais qu'ils ont les mœurs d'une direction stalinienne : ils se reproduisent entre eux, les élections sont faussement transparentes, il y a un soviet dans chaque lycée, c'est la représentante du SNES qui est de la majorité du SNES, c'est un syndicat sans opposition et ainsi de suite... Voilà ! Donc, comment voulez-vous avec des gens comme ça, parce que ce sont eux qui se font élire au Conseil d'Administration, comment voulez-vous contracter sur une idée simple, forte, etc. puisqu'elle ne rentrera pas forcément dans la revendication. Par exemple, si vous

commencez à dire « Bon, tout le monde est d'accord, le projet d'établissement porte sur la sécurité » Si vous avez des gens en face de vous qui disent « Ah oui, mais nous exigeons trois pions de plus ! » ou sinon nous ne participons pas... Je ne dis pas que les trois pions, ils sont inutiles... Moi je pense qu'une grande erreur, c'est d'avoir... Je pense que c'était démocratique, le système des pions. Moi j'ai fait des études grâce à ça... Et je pense que ça a été une grande erreur de supprimer les pions, les emplois-jeunes, et moi je pense qu'il y a trop de profs dans l'Education Nationale et pas assez de pions, ni d'infirmière, ni de médecins, etc. Y'a trop de profs, parce que y'a trop de matières enseignées... Alors... Mais parce que si vous lisez le bouquin que j'avais fait *L'école sous pression*, j'annonçais la couleur : y'a trop de disciplines au bac, donc y'a trop de matières enseignées, y'a trop d'options, y'a trop de profs ! Et par contre, y'a pas assez d'encadrement... Alors, moi je suis pour les pions, et en plus c'était démocratique, alors... On aurait pu améliorer le système en disant « ceux qui ont la chance d'avoir un poste de pion, il doit dix ans à l'Education nationale ». Comme le système des IPES... Y'aurait eu une logique et ça aurait rendu service à des milliers et des milliers de jeunes... Et en plus, quand on est pion, on prend, c'est un apprentissage des élèves, qu'on le veuille ou non. Moi j'étais pion au lycée d'Orléans, j'avais 18 ans et j'avais des gars qu'avaient 18 ans, y'avaient des classes de prépa. J'allais pas leur parler comme à des gamins de 6-7 ans, etc. Et donc ça apprend quand même à manipuler les esprits qu'on a en face. Ça apprend quand même une forme de pédagogie... Donc c'est positif pour tout le monde !

Mais si on commence à dire, avec ce qu'on a, on peut pas faire... Ben ça y est, c'est foutu, y'a plus de contractualisation possible, et à partir de là, y'a plus de projet possible.

- *On dit souvent qu'une des idées à la base du projet d'établissement, c'est de rendre les établissements plus proches du terrain et plus sensibles à la diversité des élèves, c'est comme ça que vous l'avez conçu ?*
- Absolument... Ben oui, la diversité des élèves, y compris, d'où est-ce qu'ils viennent, qu'est-ce qu'on leur apporte, et quel projet pédagogique... Ils sont d'une zone d'éducation prioritaire au 36<sup>ème</sup> dessous de culture, le projet d'établissement, y'a pas grand-chose à chercher : qu'est-ce qu'on fait pour qu'ils lisent ? Pour qu'ils prennent goût à l'art : alors là, y'a pas besoin de 36 heures de dessin, y'a besoin d'un prof qui leur explique l'art... Comment on leur ouvre, comment on les sort de la médiocrité de... conceptuelle dans laquelle ils baignent. Moi je n'ai rien contre les profs de dessin, mais plutôt que faire une classe à 40, est-ce qu'on ne ferait pas mieux d'avoir des profs d'art qui soient capables de, pas faire sortir les élèves quelques fois, c'est pas toujours une réussite, mais bon a moins de... même leur faire commenter des films, ça pourrait être un projet culturel ! Un projet d'établissement peut être un projet culturel... Dans une zone particulièrement... Pourquoi par exemple quand il y a des groupes de théâtre dans un collège ça marche très bien ? Parce qu'il y a certains élèves qui découvrent un monde ! Le projet d'établissement pourrait être centré sur... J'dis pas que tous les élèves doivent faire du théâtre, mais centré sur la culture, sur les langues, sur etc. Ou alors, on décide que c'est un établissement de sciences dures : pendant 5 ans, on fait en sorte que tous les élèves réussissent en math, voilà... Et alors, est-ce qu'y a assez de profs de math ? Tout juste... Bon et bien on fait des math autrement, dans d'autres formes, et ainsi de suite ! Vous voyez ce que je veux dire... ? Et ça s'applique, ça doit s'appliquer à la diversité des élèves... Et si on dit, ah mais il faut des maths ! et puis aussi en français... Ca n'est plus un projet d'établissement ! Y'a plus une cible pédagogique... Y'a des objectifs, qui se télescopent et qui quelque part se contredisent... Voilà l'histoire du projet d'établissement...
- *Et d'où vous était venue l'histoire du projet ? Parce que le rapport ne dit pas...*

- (il me ressort du café, en renverse un peu) Je suis désolé... On va me prendre pour Balzac ! [pourquoi ?] Et bien, parce quand il écrivait, il buvait beaucoup de café... donc beaucoup de ses feuilles étaient tachées... Et alors donc... Comment m'est venue l'idée ? Et bien c'est l'idée que ça donnait une spécificité à l'établissement... Ca n'arrivait pas du sommet... Ca venait de la base, c'était pas un ordre du ministère : le ministère disait « faites un projet, mais le projet était pas défini d'en haut ! » Voilà...
- *Mais vous vous êtes inspiré de...*
- J'ai pas mes dossiers là, ils doivent être à la cave... Ca a émergé des discussions que j'ai eues avec différents groupes, notamment ceux des lycées professionnels (silence) euh... Peut-être des gens du SNETAA, et puis il y avait quand même beaucoup de... (silence) Ca a émergé beaucoup de... d'un milieu du travail, c'était certainement... Et c'était ensuite, je l'ai mis en forme, mais c'était par rapport à ce qui se faisait dans les entreprises ou dans les grandes structures de l'Etat. Y'avait des associations de parents d'élèves, je vois des associations de parents d'élèves, qui sont des gens qui ont beaucoup été ingénieurs, cadres... C'était tout nouveau...
- *Où parce que j'allais dire, on sent, dans les mots que ça emprunte, que ça fait référence à...*
- Voilà... Là je tombe... Aussitôt je mettais les GRETTA dans le coup... Evidemment il y a des choses qui ont marché, il y a des choses qui... Le foyers socio-éducatif, qui n'existait pas, est quelque chose qui... Les droits des jeunes, on voit bien comme ça s'était énormément développé, puisqu'il y avait droit à la publication, droit de réunion, etc. qui ont été fait dans la foulée de la loi de 1989. Quand on a été pour la loi de 1989, quand on a parlé du droit des lycéens à avoir une presse et autre, nous sommes allés au Conseil d'Etat. Et c'était Scharpenteck, j'y suis allé avec lui... Scharpenteck il est membre du Conseil d'Etat à l'origine. Nous avions à concocter une espèce de texte conforme à ce qui se faisait à l'Education Nationale à l'époque, on se croyait très libéraux, pour le droit à la presse des lycéens. Et on s'est fait complètement ridiculisé par un conseiller d'Etat qui nous a dit que ce que nous propositions, c'était complètement inférieur à ce que les prisonniers, les têtards comme droit... Parce que le droit à l'information ne se divise pas, et le droit de publication non plus. Donc tout lycéen a le droit d'écrire tout ce qu'il veut, mais il est passible, comme tout citoyen, si il est majeur, d'être lui-même poursuivi et s'il n'est pas majeur, ses parents. Mais il a le droit d'écrire ce qu'il veut, sous sa responsabilité... (rires) Alors après quand des parents d'élèves et autres, des réactionnaires, nous disaient : « c'est une honte, des élèves ont le droit d'écrire etc. » on les renvoyait en leur disant : « allez voir le conseil d'Etat ce qu'il va vous dire... » On était obligé de dire que ce droit ne se divise pas... Tout individu français a les mêmes droits que les autres, sauf s'il est handicapé mental, etc. il a les mêmes droits, mais il a des garanties autres...
- *Après la publication du rapport, vous avez commencé à travailler avec Jospin ou est-ce que vous aviez déjà... ?*
- Non, j'étais déjà au secrétariat national, à l'époque, j'étais l'adjoint de Debarje qui était aux relations extérieures... les relations extérieures, c'était pas du tout l'international, c'était avec les autres, les partenaires, notamment les syndicats...
- *Et comment est-ce que vous vous êtes retrouvé à l'Education, alors ?*

- Parce que... je... A ce moment là, je présidais la commission Education du PS. Elle était présidée avant moi par Jean-Louis Pied-Noir qui vient de prendre sa retraite, vous l'avez vu ? [Oui] C'est un IG de math... Donc y'avait Pied-Noir avant moi, et c'est après Pied-Noir que je suis devenu président de la commission Education et ensuite secrétaire national à l'Education.
- *Et comment vous expliquez l'intérêt marqué du PS pour l'Education ?*
- Oh ça dépendait de qui, hein... C'est quand même la moindre des choses, avec le nombre d'enseignants qu'il y a dedans... Vous savez la commission Education du parti socialiste, c'est la réunion de tous les délégués fédéraux Education, et qui est fédéral « Education » dans sa fédération, ben c'est souvent un enseignant : donc vous aviez là la représentation intégrale de toutes les formes et toutes les... de tous les enseignants, toutes les carrières d'enseignants possibles et imaginables. Y compris les enseignants du supérieur, y compris les etc. etc.
- *Et c'est vrai que moi j'ai été frappée quand j'ai travaillé sur Ecole et socialisme, je m'attendais pas à trouver une revue de cette qualité...*
- Vous avez tous les numéros ?
- *Oui, oui, je les ai consultés...*
- Parce que j'en ai retrouvé quelques uns... Moi j'ai promis mes archives à l'OURS, vous connaissez [oui] Ben j'y étais moi quelques temps pour voir là un des gars qui s'appelle Denis Lefebvre et... une structure mollettiste... Et puis qu'il m'a dit qu'il était preneur de toute archive concernant le PS (...) (fin de la cassette)
- *Et l'action de Savary, vous la situez dans la continuité de ce que faisait Savary ou ?*
- Il n'y a pas eu de rupture... L'échec de Savary, ça a été quand il a voulu faire un grand service public unifié et laïc de l'Education Nationale, le SPULEN. Par parenthèse, Mitterrand l'aurait soutenu, ça aurait marché... C'est quand, par des canaux à eux, l'école privée a su que le Président hésitait qu'il y a eu montée en puissance de ces grandes manifestations, mais ils n'étaient pas assurés d'eux-mêmes, l'école privée était pas assurée d'elle-même, ça a failli marcher ! Ca c'est comme Jospin a abandonné Joyeux à rase campagne, lorsque Jospin était Premier Ministre. Résultat : ça lui a rapporté aucune des voix que Joyeux était sensé lui avoir supprimé, il n'a pas été élu pour ça... Il y a une justice dans ce monde ! (rires) parce que moi je pense qu'il a commis une grave erreur parce que 15 jours de plus, les profs cannaient et ça passait, et bon... Et donc... ça, on remet à plus tard... Bon... Et Savary a eu cet échec là... Et Chevènement qui a voulu se situer à l'opposé de ce que faisait soi-disant Savary... Ca a pas été inutile l'épisode Chevènement au Ministère, parce que il a fait des coups de tonnerre sur l'idée patriotique sur... les trucs de Chevènement quoi... Mais il n'a pas renoncé à... 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, c'est Savary... celui qui l'a lancé... Et Chevènement n'a pas renoncé... Et le parti socialiste n'a pas renoncé... Et disons que la profondeur du parti socialiste en matière d'éducation, j'étais bien placé pour le savoir, était plus savariste que chevènementiste. Beaucoup plus sur les idées qu'avaient émises l'équipe de Savary... Moi j'étais pas au cabinet, j'étais donc un prestataire de service pour l'équipe de Savary, donc je peux en parler tout à fait librement, mais euh... Le parti socialiste quand

Chevènement a pris, est parti, après la droite lui a succédé et le retour de Jospin, il s'est fait plus sur les bases de ce qu'on pouvait appeler plus les lignes de forces d'Alain Savary, sur l'ouverture des écoles, etc. etc. et qui avait été préparé quand même en 1984 par le colloque *la société française et son école*. Je ne sais pas si vous l'avez vu... ? [Oui... Oui...] Je l'avais organisé avec Charzat qui était premier secrétaire à la fonction publique. Donc c'était le secrétariat Education et le secrétariat à la fonction publique qui avaient organisé le colloque la *Société française et son école*. Et en 87, j'avais organisé tout seul alors *La France et les lycées*... Vous l'avez vu celui-là ? [Oui] Le comité de parrainage... Vous avez vu...

- *Qui est effectivement impressionnant...*
- C'est Claude Joyeux qui m'avait dit « Tu fais ce colloque ? Et bien tu vas voir Untel, Untel, Untel et Untel de ma part » Et quand on vient de la part de Joyeux, que ce soit Levi-Strauss, que ce soit Changeux, que ce soit Bourdieu, ils marchent... Parce que c'est Joyeux... On ne se rend pas compte de ça, on ne se rend pas compte du tout... de l'importance de ce que la France produit de mieux, prix nobel et autres... Voilà ! Ca c'était en 87 et donc ça a servi à... Je me suis servi des colloques, des idées qui avaient été émises, je m'en suis resservi, pour faire des rapports au ministre, au premier secrétaire... Le premier secrétaire, c'était Jospin, il était d'accord sur les idées qui avaient été émises, etc. Et c'est sur ces bases qu'est parti les quelques idées d'enseignement qu'on a pu avoir pour l'enseignement pour la loi sur l'éducation. C'est pas parti de rien, ça c'est construit par étapes. 84, ce colloque a été très apprécié, parce qu'après la casquette qu'avaient pris les socialistes, il fallait quand même montré l'importance que les socialistes accordaient à l'éducation. C'était dans un hôtel à Montparnasse, c'était quand même montrer que les socialistes n'étaient pas complètement essoufflés sur l'école, qu'ils avaient encore des choses à dire etc.
- *Y'a encore Laurent Fabius qui a été secrétaire national à l'Education ?*
- Oui... Après moi... Il les a pris à partir du congrès de Lille. Alors, c'est pas très long à expliquer le secrétariat, parce que il voulait un poste au secrétariat, et Jospin a indiqué qu'il avait rien, qu'il valait mieux pas se mettre Fabius à dos... Et donc, c'est à partir de ce moment que je n'ai plus été secrétaire national et donc Fabius a pris aussi la formation. C'est-à-dire la formation professionnelle...
- *Et est-ce que pour vous la période Fabius était en continuité avec ce qui avait été fait avant... ?*
- C'est très compliqué à dire, avec Fabius, on ne sait jamais de quelle continuité il s'agit, à part la sienne... Il est resté peu... Et à part... avoir fait des promesses inconsidérées aux uns et aux autres qu'il a fallu ensuite que Jospin essaient de gérer...
- *On parle souvent des négociations « secrètes » entre Fabius et la FEN... Pour vous c'est justement ces « promesses inconsidérées » ?*
- Oui parce que moi je ne suis pas spécialement tendre, vous l'avez vu avec le SNES, mais négocier uniquement avec la FEN, qui était à tel point en perte de vitesse qu'ils se sont écroulé peu de temps après... Pour moi c'est clair... Et le SNI... C'était pas malin, parce que c'est pas ça qui... Parce que pour le coup, c'était mettre le SNES à feu et à sang dans tous les collèges et lycées. Et puis moi, je n'ai jamais su exactement ce qu'étaient ces négociations...

- *C'est-à-dire que vraiment pas remonté... ?*
- Ah, à mon niveau, moi je sais que les premières délégations de la FEN sont arrivées quand Jospin était ministre, j'ai assisté à toutes les conversations, ils n'ont jamais fourni de papier... Bon, ensuite, ils ont été dire par derrière qu'on leur avait fait valoir des promesses qu'on leur avait pas tenu... Jospin leur avait répondu que ces promesses, c'était pas lui qui les avaient faites. Et qu'en plus, à l'époque, il était premier secrétaire du parti, et qu'il n'avait pas été informé... Et oui... Donc elles avaient pas été faites au nom de la légalité du PS... Parmi celles que... Je crois que celles qui avaient été faites, je crois que c'était la reconnaissance qu'il y avait un seul métier de l'éducation de la maternelle à l'université... Ce qui voulait dire en particulier, qu'il fallait payer tout le monde pareil. Le jour où ils feront comprendre ça aux français... Enfin c'était une idée qui, récurrente de la FEN, alors là (rires) franchement... Alors j'ai beaucoup d'amis à la FEN, mais en plus je les trouvais beaucoup plus sympathiques que certains sbires que je connaissais... Mais enfin, c'est une idée complètement folle ! Mais allez faire comprendre aux français qu'on va payer le prof de maternelle autant que le prof d'université, vous... (rires) Mais bon, non, c'est pas... Et je pense que c'était l'idée, un seul métier...
- *Et est-ce que c'est quelque chose à laquelle vous souscriviez, vous ?*
- Moi ? Jamais...
- *Pour vous, y'a pas un seul métier d'enseignant... ?*
- Non... Enfin, y'a une fonction enseignante avec des métiers différents... Le métier « prof de fac » appartient à la fonction enseignante, mais ce n'est pas le même métier que la, la dame qui fait maternelle... Elle appartient à la fonction enseignante aussi...
- *Et entre le primaire et le second degré... ?*
- Moi je pense qu'il y a des différences, je pense qu'il y a des différences, elle devrait être marquée par, de nos jours, le meilleur armement pédagogique qu'on donnerait aux gens qui ont à s'occuper de, du plus jeune âge, c'est-à-dire des écoles. Moi je pense que la gradation entre les professeurs des écoles et les professeurs des collèges devrait venir de la préparation intensive des professeurs de collège à aborder des situations inimaginables, même s'il y a des écoles primaires qui sont pas de tout repos, c'est quand même inimaginable en primaire. Et là, là ce serait leur rendre service, rendre service à tout le monde, aux enseignants. Dont certains sont complètement martyrisés... Et encore une fois, c'est parce qu'on refuse la différenciation, c'est une idée tout à fait nouvelle qu'on ose à peine dire, mais qu'il y a des anciens qui débutent et ceux qui sont aguerris, et que ceux qui débutent, on ne peut pas les mettre dans les situations les plus mauvaises. Et le SNES était contre ça, il disait « on n'a pas à chercher le profil pour tel ou tel endroit », c'est l'égalité qui n'est pas équitable, c'est là où c'est de la fausse égalité et c'est injuste ! (il frappe sur la table) Aussi injuste que de balancer quelqu'un qui n'a aucune pratique éducative dans un, dans un endroit épouvantable sous le prétexte qu'il est jeune... Donc voilà ! Donc moi je n'ai jamais été pour ce faux égalitarisme... Qui est anti-productif, qui est complètement improductif ! Ce n'est pas vrai... On ne peut pas faire comme si toute situation était égale... Les situations ne sont pas égales et les enseignants ne sont pas égaux dans la mesure où ils n'ont pas à affronter des mêmes difficultés. Un enseignant... Ma femme était prof de prépa : 50 élèves, 55 élèves en cours de prépa, c'est moins difficile à tenir que 15 jeunes malfrats dans un collège ! Qu'est-ce que vous voulez que je

vous dise ! Ce n'est pas les mêmes compétences, ce ne sont pas les mêmes... Etc. Des gosses qui sont instables, qui ne sont même pas capables de s'asseoir, qui sont incapables de s'intéresser à quelque chose pendant plus de 3 minutes, alors que là... vous avez 55 élèves triés sur le volet et qui ne demandent qu'à apprendre parce qu'ils ont des concours pour objectif ! Où est le rapport ?

- *Et pour vous ce discours était tenu par la FEN ou par le SNI, ou bien... ?*
- Oui, oui...
- *Par d'autres encore ?*
- Moi je l'ai surtout entendu au début des conversations avec le ministre de l'Education Nationale, avec Jospin. Et les débuts n'ont pas été faciles avec la FEN à cause de ce qui s'était dit et ce qu'ils avaient dit. Et ils ont fait semblant de croire que Fabius parlait au nom du PS... Ou ils l'ont cru de bonne foi... Et moi j'étais à l'époque aux experts avec Claude et on se parle... Ca m'était revenu comme rumeur... J'avais été voir le Premier secrétaire, Jospin, et je lui avais dit « est-ce que tu es sûr etc. » Il m'a envoyé promener, du style « Mais, mêle toi de tes experts et ne te mêle pas de ton ancien domaine ! » Ce qui a valu un épisode absolument tordant pour les initiés, un jour d'une réunion de mini-cabinet, Claude Joyeux qui se met brutalement en colère et qui lui dit « Si tu avais écouté Luc, nous n'en serions pas là ! » (rires) Et moi je ne me souvenais même plus de quoi il parlait... Mais c'était l'idée et que... Alors il y en avait deux ou trois qui n'étaient pas du PS et qui se sont demandés qu'est-ce que j'avais pu dire qui était si majeur. Ca c'est off, hein... Mais c'est pour vous montrez, hein, l'incompréhension...
- *Vous avez rejoint le cabinet de Jospin en 88 ?*
- Oui, dès 88, oui... J'ai quitté mon poste d'IPR dans l'Académie de Versailles pour entrer au cabinet de Jospin...
- *C'était pour tenir compte de votre investissement au secrétariat de l'Education etc. ?*
- Oui, et en plus, puisque j'étais toujours resté avec lui... Administrativement, ça c'est fait comme un transfert de poste, on a transféré mon poste de l'académie de Versailles au ministère, ça ne coûtait rien... (rires)
- *Effectivement... Et vous avez en charge d'autres dossiers que la loi...*
- Non, j'étais en charge des lycées et collèges. La première année on m'avait foutu un paquet ou j'avais en plus l'INRP, le CNDP, euh... et j'avais un problème qui m'a beaucoup travaillé, j'avais toutes les relations avec l'intégration des handicapés à l'intérieur de l'Education nationale. Et nous avons découvert qu'il n'y avait plus personne qui s'occupait du dossier des enfants handicapés à l'Education Nationale, y'avait aucune personne, à part une personne à l'intérieur de la direction générale. C'était tombé complètement... Alors de temps en temps, on s'en occupe, ça prospère et puis les gens s'en désintéressent... Et moi donc j'ai découvert ça... je cherche le nom du gars qui s'en occupait qui était très dévoué etc. il a fini Inspecteur Général... Et j'avais aussi les lycées et collèges et j'ai eu tout de suite un problème à résoudre, ça a été le fameux problème dès 1988 de la commission d'histoire... Euh... On a été aussitôt pris par les protestations sur le nouveau programmes d'histoire des classes de terminale qui ne traitaient plus de la



Résistance. Parce que soi-disant, c'était en première... C'est vrai... Alors là, mes premières notes au ministère sur les programmes pédagogiques, c'est sur cette affaire des programmes d'histoire et donc à l'époque j'ai trouvé comme spécialiste de la commission d'histoire, enfin j'ai fait instauré comme président de la commission d'histoire quelqu'un qui est directeur à Toulouse... pas Toulemonde, mais... Les problèmes sur l'idée que la loi, vous allez voir, sous Jospin, qu'il fallait... Donc la deuxième année, dès la rentrée je n'ai plus eu... Le CNDP a été pris par le directeur adjoint du cabinet qui était Tessier qui s'en est pris petit à petit, l'INRP a été pris par Gauthier, et euh... toutes les relations avec les handicapés ont été prises par Gauthier aussi. Et moi je me suis débarrassé parce qu'il y a avait deux dossiers qu'on menait de front, y'avait la revalorisation enseignante et – alors la revalorisation enseignante, c'était Schneider et Vacances – et tout ce qui concernait la pédagogie et tout, c'était moi, sauf ce qui concernait les primaires, ça c'était aussi avec Vacances. Donc voilà...

- *L'idée de faire une loi d'orientation sur l'Education, elle a émergé tout de suite ?*
- Oui, tout de suite... Parce que c'était dans le programme du parti socialiste, c'était... C'est de la conférence que Jospin a donné aux Présidents d'Université, que j'ai ici, il parle de la loi, vous verrez, il annonce, vous verrez il dit : « on ne peut pas faire les choses au coup par coup », etc.
- *Donc c'est l'idée de faire quelque chose à la fois de marquant et de réunir toutes les... ?*
- Oui, oui, de, d'être, de faire une mise à jour complète de l'Education Nationale... Donc avec de la programmation budgétaire etc. Donc vous pourrez voir ça... Donc c'est devant la conférence des Présidents d'université et ça, c'est la conférence de presse pour la rentrée, en septembre 1988, alors vous verrez... (il feuillette les documents qu'il m'a préparé) Enfin vous regarderez... Ca c'est le discours devant les parlementaires socialistes, en septembre 1988...
- *Mais alors vous avez commencé à travailler sur cette loi, après la revalorisation, ou en même temps ?*
- En même temps... Alors y'avait... (il continue à feuilleter les documents) Voilà « Un effort continu de l'Etat », ça c'est devant les parlementaires, vous avez le passage où il parle de la nécessité d'une loi de programmation...
- *Et alors comment vous situez les enjeux, vous, du cabinet... effectivement faire une loi qui soit une mise à jour ou... ?*
- Alors il y a plusieurs choses... L'idée ça a été de... comme pour la revalorisation enseignante, ça a été de consulter les différents partenaires et au fur et à mesure que il y avait ces tables rondes, on appelait ça les tables rondes, j'en faisais le résumé et à partir de là, on voyait vers quelle direction on pouvait aller. C'était deux tables rondes depuis le 17 janvier. Il faut se dire qu'il y avait quelque fois le même jour ou le lendemain une table ronde sur la revalorisation enseignante. Alors là, celui qui a les dossiers, c'est Vacances, ou Schneider, puisque c'est eux qui suivaient la revalorisation, avec le directeur de cabinet. Mais si vous voulez, il était plus prêt à s'intéresser à ce côté-là qu'à l'autre...
- *Olivier Scharpentek est un financier ?*

- Mais oui, mais oui... Encore qu'il a assez d'esprit pour s'intéresser à plusieurs choses à la fois... Disons que j'ai eu l'impression d'une grande liberté... Enfin évidemment, ce qui concernait, mais elle touchait peu au supérieur, on a quasiment repris parce qu'on était partis de l'idée que Savary avait passé une loi sur le supérieur, dont les gens étaient satisfaits, donc on disait, c'était pas la peine d'aller détruire quelque chose qui finalement risquait de nous exploser à la figure en y touchant trop ! Voilà... Donc y'a eu relativement peu de... vous voyez ce que je veux dire... Par contre, tout l'enseignement supérieur, ça a été la formation des maîtres et ça a été tout le travail de Bussel. Avec Joseph Garnier et Joyeux...
- *Vous vous occupez plutôt du secondaire... ?*
- Oui c'est ça... Mais je dois dire que j'ai eu une très grande liberté... Une liberté contrôlée, mais j'exprimais ce que je pensais des différentes choses, le ministre approuvait ou désapprouvait, mais je n'étais pas déjà contraint pour me déjà limiter dans les thèmes ou les directions où je voulais aller par rapport où je pensais qu'on pouvait aller, parce que j'avais été secrétaire national du PS. Et puis parce que était consultée de temps en temps la commission Education. Parce que pendant ce temps-là, la commission Education, elle continuait à se réunir. Alors, ce n'était pas du tout un soviet, mais disons que c'était un endroit où on allait débattre des choses et c'était approuvé ou on demandait des explications. La secrétaire à l'éducation, à l'époque, c'était Sylvie François au PS...
- *Elle était aussi au cabinet de Robert Chapuis, non ?*
- Oui, oui aussi...
- *Et donc vous avez travaillé de manière conjointe un peu avec la commission Education et Sylvie François... ?*
- Non, non... Elle, elle était informée, elle donnait son avis, et puis... Mais y'avait pas... Moi je n'ai pas trouvé de... de grandes divergences, on partait tous d'idées communes, on avait un fond commun... Donc y'avait pas de raison, à moins que... Et puis j'avais été un des nombreux rédacteurs de tous les textes du PS, j'avais été un rédacteur de nombreux textes du PS sur l'éducation... ne serait-ce que les interventions dans les différents colloques et autres, et puis j'écrivais dans la revue *Débat* et puis... Et puis personne ne me disait que je disais des stupidités, donc je me disais que c'était labellisé par le PS, voilà...
- *Et comment ça s'est passé concrètement l'élaboration puis la rédaction de la loi... ?*
- Concrètement, le Ministre faisait un petit discours de propositions, les partenaires réagissaient, et ça c'était par exemple pour la réunion du 17 janvier 1989. Deuxième réunion le 28 février, 3<sup>ème</sup> réunion, celle de mars, je dis de mémoire, vous vérifierez...
- *Je suis impressionnée, vous avez révisé ou... ?*
- Non j'ai reclassé ! (rires) Non, non, mais... J'ai une pièce d'archives, donc j'ai du monter ça avec des sacs de courses et j'ai essayé maintenant de mettre dans tout ça un peu de logique. Parce que je vais vous faire une confidence, je ne suis pas du tout passiste. Je ne... Quand je parle de ce que j'ai fait, je suis content, tout ça... Mais je suis pas du tout, moi voyez, je pense au prochain bouquin que je vais écrire, celui qui est en train d'être écrit, j'en ai déjà écrit plusieurs...

- *Vous ne contemplez pas votre œuvre passée...*
- Non, voilà... Ca a commencé quand j'avais été principal d'un collège ici pas loin, mon premier poste de principal c'était dans le Nord et ensuite, j'ai voulu revenir ici et j'ai été principal du collège du Chalet qui va être rasé d'ailleurs pour être reconstruit, où j'avais d'ailleurs déjà fait faire des travaux en 70... et donc j'y suis resté toujours parce que je ne voulais pas quitter Toulouse... J'y suis resté 7 ans. Et quand je suis arrivé l'année d'après avec ma successoriste, elle me disait « Ca ne vous fait rien d'être dans ce bureau où vous avez tellement travaillé » elle me dit, « Non ». Je m'en foutais comme de l'an 40... Aucune... J'ai vu quelque chose, j'ai choisi le bureau, un de ceux qui était le plus chaud, en face de la bibliothèque, je ne sais pas si vous connaissez le premier étage du Ministère mais il y a une bibliothèque où se tenaient les réunions du cabinet, c'était très pratique parce que c'était une très jolie bibliothèque et en plus c'était juste en face. J'ai appris qu'il était au-dessus, mais j'avais un étage entre nous, juste au-dessus des citernes de réserves d'essence du ministère, (rires) donc j'avais choisi ce bureau. Un jour on frappe, et y'a quelqu'un qui était au cabinet de Monory et qui dit « Oh, toutes les années, oh ! j'ai passé deux ans ici, oh ! » Il me dit, c'était un collègue, il était Inspecteur Général aussi « ça ne te dérange pas, parce que ce bureau me rappelle de tellement bons souvenirs ! » C'est fou... Moi je peux aller au Ministère, mais pour rien au monde, je ne retournerais dans ce bureau, j'y suis retourné pour d'autres raisons... Moi j'y suis resté 4 ans... (rires) M'en fous... Donc voyez ce que je veux dire... Voyez, vous me parlez du rapport de Savary : « Ah oui, c'était pas si mal, ça... » Mais franchement... Je...
- *Mais donc, pour revenir aux tables rondes, comment ça se passait avec les différents partenaires ?*
- Et bien ça se passait... (il débarrasse ma tasse de café) Quand c'était par devant, ça se passait bien, mais après, c'était par derrière que... C'est-à-dire que le SNES ne manifestait pas une énorme opposition devant, mais par derrière, c'était « Mais non, nous n'accepterons jamais ! Oui, il y a eu des avancées, mais nous craignons que ceci, que cela... » Donc...
- *Comment vous l'expliquez ? C'est la culture de revendication et de protestation ?*
- Oui... Donc euh... C'est la culture de revendication... (il feuillette les papiers pour me les montrer) Donc euh... C'est Jospin qui vous parle, enfin c'est les notes de Jospin... Bon... Ici... (il détaille) Alors le 17 janvier, nous avons tenu compte de ce qui était dit... Le ministre reparle à partir du 28... (il détaille encore les différents documents) Y'avait la plume du cabinet, c'était Paquita Morellet. Elle a changé de nom, maintenant, elle s'appelle toujours Paquita, mais elle est mariée...
- *La plume du cabinet ?*
- Ah ben, c'était une normalienne supérieure et effectivement, par rapport à des textes que l'on donnait, elle les tapait sur ordinateur. Et on pouvait discuter avec elle, mais il y a des fois où on était pas d'accord, parce que ses belles tournures de phrase, c'était les belles infidèles, alors il fallait revenir au texte... Mais ça donnait un style, quoi... C'est un peu comme la loi... Moi, j'ai pas fait du droit ! Moi je donnais des brouillons d'articles, sur lesquels le Ministre était d'accord et puis après, il y avait des gens comme Scharpentek qui exprimaient ça en termes juridiques. (Il détaille la suite des documents) Projet de rapport annexe... Alors parce qu'on s'était rendu compte que si on voulait... Parce qu'on

ne pouvait pas tout mettre dans la loi, et qu'il fallait donner un... permettre d'en mettre plus dans le... Et on avait... beaucoup de lois n'ont pas le droit de mettre un rapport annexe à la loi... On avait l'autorisation de la majorité parlementaire, de notre majorité pour le faire...

- *Mais d'où a émergé cette idée de rapport annexé ? Parce que c'est une idée assez originale quand même... ?*
- Oui, mais ça a été fait avant par Curien avant, pour une loi sur la recherche scientifique... faudrait vérifier... Mais c'est parce que y'a tellement, tellement de choses à dire qu'on peut pas le mettre en articles de loi... on peut pas faire le transfert, le mettre en article de loi... Voilà...
- *Donc c'est aussi, parce que... Quand on dit que cette loi, avant toute chose, c'est une loi d'idée ou de redéfinition des missions de l'école, c'est...*
- Oui... Encore que... Quand vous voyez le Conseil National des Programmes, il a été mis en place...
- *Oui... Bien sûr, et les IUFM aussi, et plein de choses...*
- Elle est appliquée...
- *Oui, mais malgré tout, est-ce qu'un des objectifs de la loi... ?*
- Oui, oui... Oui, oui...
- *Parce que dans le rapport annexé, y'a quand même beaucoup d'idées... je dis pas qu'elle est restée...*
- Non, non... Mais parce que c'est intéressant que... Y'a quand même beaucoup de chose qui... Tout n'est pas comme le projet d'établissement. Y'a les IUFM, le Conseil National des Programmes et beaucoup d'autres choses encore... (il détaille d'autres documents) Alors vous avez l'élaboration des tables rondes et les différentes moutures du rapport.
- *On m'avait parlé de Paul Rolland aussi...*
- Tout à fait... Paul Rolland était au cabinet... Il a été remplacé par Lambert après... Il était au cabinet... Il était conseiller spécial du Ministre alors il chapeautait un peu tout... Il avait été mon recteur, disons que... C'était un chevènementiste à l'origine... Enfin il était beaucoup plus large d'esprit sur l'Education nationale que Jean-Pierre Chevènement. Sinon ça n'aurait pas marché... Parce que c'était un véritable fainéant lui... Vous savez dans l'Education, à un certain niveau, c'est comme dans l'armée... Donc il avait été mon recteur à Versailles, il avait été nommé par Jean-Pierre Chevènement... et quand j'ai été nommé IPR dans l'Académie de Versailles, en 1984, il était Recteur... Mais il a été vidé par la droite... Et il y avait un tas de gens de Versailles qui pensaient que ça allait être formidable parce que le nouveau recteur c'était Magnin, un homme réputé pour être plutôt Recteur, de droite... Qu'est-ce que ça va être rigolo, ils se disaient, avec cet IPR de la vie scolaire, Fournier, et parce que Versailles n'est pas à gauche comme chacun le sait... Et donc, ils pensaient qu'avec Magnin, ça allait être... Et ils se sont trompés, parce que Magnin et moi, nous nous sommes trouvés des sympathies parce que nous connaissions quelques personnes dans l'Education Nationale que nous détestions en

commun, ça crée des liens (rires) (fin de la cassette)(Nous revenons sur Rolland) J'étais lié avec lui, c'était un garçon d'un grande honnêteté, de rigueur... On ne lui faisait pas avaler n'importe quelle couleuvre ! Pour rédiger, pour examiner le résultat de ces compte-rendus et des textes que je soumettais. Y'avait une sorte de petit comité permanent avec le directeur de cabinet, dans le bureau soit du directeur de cabinet, soit du ministre, tantôt y'avait que le ministre, tantôt que le directeur de cabinet, ou y'avait Paul Rolland, moi... ou y'avait quand il s'agissait du supérieur Bousset ou Joseph Garnier, où y'avait pour la partie primaire Jean Vacances, où y'avait de temps en temps Claude Pair, parce que il était au cabinet de Chapuis, pour l'enseignement technique, et puis le doyen de l'Inspection Générale que vous pourriez interroger qui est Laforest, il est plus doyen, il doit être à la retraite maintenant. Vous en avez entendu parler ? [Oui] Qui était un philosophe particulièrement brillant... Il avait du mal à se prononcer, quand il devait trancher... les philosophes n'aiment pas trancher d'un coup... Je me souviens d'ailleurs que Rolland il disait que le philosophe il expliquait d'abord pourquoi il ne prenait pas cette solution, ni l'autre, etc. comme Rolland, il avait du mal à suivre, il fronçait les sourcils, ça me faisait rire... (sourire) Paul était... Moi je l'ai beaucoup aimé parce que quand il a été à Versailles, il était recteur, il avait son poste qui pouvait sauter tous les jours, hein, il avait été nommé par Chevènement – et le cabinet de Monory... Parce que moi de 84 à 86, j'étais toujours détaché au Ministère, donc j'avais pas pris mon poste sur le terrain... j'avais fait des prestations obligatoires de stages, de etc. pour les nouveaux inspecteurs d'académies, donc j'étais irréprochable de ce point de vue-là et quand je suis arrivé en 86, mon poste était pris, par quelqu'un prenant fonction. Et j'ai demandé à ce que cette personne s'en aille, c'était mon poste... Administrativement, on a pas pu me le refuser, mais les gens, comme ils avaient mis une personne à eux, qui était une dame, proviseur d'un établissement, ils pensaient bien qu'elle aurait perduré là... J'étais pas là depuis 15 jours qu'ils ont demandé à Paul Rolland quelle était ma façon de servir...

- *Comment ça « de servir ? »*

- En tant qu'IPR de la vie scolaire, le cabinet du ministre... Et Rolland leur a répondu qu'il n'était pas de tradition qu'on fasse un rapport sur un inspecteur pédagogique régional avant la fin de ces deux ans de stage et qu'il le ferait au moment venu... Ils se sont ramassés ça, oh ben, il aurait pu être viré... (rires) Donc c'était un bon, ça prouve un beau, un... C'était une formidable, il était à la fois très engagé dans ce qu'il faisait et l'indifférence du grand seigneur. C'est-à-dire « moi je dis ça, et si vous n'en voulez pas... » Je sers, je suis Recteur, si le gouvernement ne me veut plus, il a qu'à m'enlever... C'était un... Un homme très élégant. Alors voilà comment ça se passait. Et à partir des textes que j'avais soumis à ce petit comité ou des notes prises, je refusais une mouture, ainsi de suite... Ca a été surtout, ça, pour la loi... le rapport, comme c'était très pédagogique, je l'ai rédigé presque tout seul... mis à part quelques points particuliers, si vous voulez, le rapport annexé à la loi, c'est pas un texte juridique... Là où il fallait bien qu'il y ait un contrôle, c'est au niveau des articles de loi, ils ont été fait d'une certaine façon, avec des projets soumis au conseil d'Etat etc. etc. Mais donc... y'a dans la loi les morceaux que j'avais faits, mais la loi est faite par différentes personnes... Alors là, Olivier Scharpentek a mis sa patte de juriste ! juriste, directeur de cabinet... Alors que le rapport, vous verrez, les brouillons que j'ai fait pour le rapport, ils sont tous passés... Parce que le rapport, c'était destiné à donner satisfaction aux angoisses ou supposées angoisses des différents syndicats, enfin des différents partenaires, pas que les syndicats – les parents d'élèves, etc. Donc voilà... (*il prend en main les documents*) Vous verrez, c'est classé du plus récent au plus ancien...

- *Et qu'est-ce que vous reprenez a posteriori comme moment fort de la loi ?*
- Moi je pense que c'est une rare loi sur l'éducation qui en dépit des aléas est arrivée à bien... que les critiques étaient de deux natures : les uns disaient « ouais, cette loi démantèle », les autres disaient « il y a rien dans la loi ». Moi je retiens de cette loi que d'une manière douce, sans texte brutaux et traumatisants, elle avait tracé des ouvertures importantes, notamment sur et la formation des maîtres, et sur... Elle amorçait un changement sur l'école primaire, elle amorçait un changement dans les lycées et que, nous aurions été soutenu par le Président de la République, nous aurions, dans la foulée de l'esprit de la loi, transformé au bout. Donc cette loi avait... La force de cette loi, c'est qu'elle a une grande potentialité de réalisation... à condition bien sûr qu'on veuille bien le faire. Et je me souviens que, un journaliste disait « après tout, elle ne ferait pas de mal à une mouche », j'avais répondu « l'impact ne se mesure pas au traumatisme de ceux qui la vivent... » J'avais été très content de ma formule ! (rire) Donc ça, ça... elle n'a pas l'air méchante, entre guillemet, mais on peut... Je suis sûre qu'on pourrait aujourd'hui encore l'exploiter. Elle avait quand même cette idée que tous les 5 ans le parlement faisait un bilan de l'avancée de l'Education nationale. Ça n'a jamais été appliqué... Mais elle avait même la... Elle donnait au parlement la capacité de s'investir...
- *On retient souvent de cette loi une formule du rapport annexe « l'élève au centre du système », est-ce que pour vous, c'était quelque chose de central dans la loi ?*
- Ah c'était d'autant plus central que c'était la volonté du parti socialiste. C'était d'autant plus central que c'était une formule qui avait été employée au sein du parti socialiste. C'était... Les socialistes n'ont pas pu faire le reproche au ministre qu'il avait présenté un texte qui ne ressemblait pas à ce qu'ils souhaitaient... Ça avait été préparé... Ça n'était pas un décalque complet, parce que quand on est ministre, on se rend compte qu'il y a des difficultés budgétaires... Elle s'est quand même assortie, aussi, d'un très gros effort budgétaire... Car en même temps, y'a une revalorisation pour laquelle on a jamais vu de pancartes dans la rue pour remercier de la revalorisation... Mais si on avait eu des syndicats à l'allemande ou etc. qui reconnaissent les efforts, si on avait eu des... ils auraient reconnus les efforts énormes faits. Car après tout, les profs certifiés sont d'un coup passés... ils stagnaient dans les premiers deuxièmes échelons, ils sont passés directement à l'entrée au 4<sup>ème</sup> échelon, qu'on me dise pas que c'est... Alors y'a des profs qui étaient là depuis 20 ans, qui disent « on voit pas l'effet de la loi »... Effectivement, au bout de 25 ans, l'effet était amoindri pour eux... Ce qui était important, c'était pas ceux qui démarrent ? Bon ! Surtout pour faire quand même un appel pour que les gens viennent dans l'éducation... Bientôt on fera des rafles, hein, pour recruter des enseignants (rires)
- *Une question qui se pose aussi, c'est comment est-ce que vous aviez... enfin Lionel Jospin a choisi de ne pas traiter la question du « travailler autrement » en même temps que la revalorisation, comment est-ce... que vous l'expliquez... ?*
- Oui... ce qui a encore été par la suite reproché, y compris par Fabius, disant qu'on avait arrosé le Sahara, quoi... En disant, enfin je schématise, mais « voilà, on a donné de l'argent à ces gens, qui... sans donnant-donnant, résultat, ils n'ont rien donné ! » Alors l'idée de Jospin était plus socialiste... Parce que il disait que... Est-ce qu'on rémunère les gens par une idée de marchand de tapis ? Ou est-ce qu'on considère que la fonction d'enseignant est quelque chose d'important ou qu'il faut leur donner la juste récompense du travail qu'ils font... Voilà quoi... Moi je trouve que l'attitude de Lionel Jospin était

socialiste, de ce point de vue-là, disons qu'elle était juste, parce que, est-ce que un professeur mérite d'être rémunéré, ou bien est-ce qu'il faut lui dire : « tu sais, tu vas être rémunéré, mais avant que je te rémunère plus, il faut que tu me donnes ça... »

- *C'est... On retrouve ça dans la loi, un article qui redéfinit le métier d'enseignant...*
- Attendez, vous me faites passer la loi... Voyez elle est là-bas... (*il désigne un exemplaire d'une édition limitée, tiré aux couleurs du bicentenaire de la révolution*) Ah vous l'avez pas dans cette version là, vous ? Ah c'est un privilège du happy few, ça... (*il rit*) Alors l'article 14... (*il lit*) Oui (*faisant la moue, guère convaincu*), oui, disons que cet article-là c'est aussi ce que disait le parti socialiste... Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu des arbitrages extraordinaires, on a fait attention aux rédactions, hein, pour ne pas froisser les enseignants, mais ça... Ca, ça vient sous la plume de n'importe quel délégué à l'éducation socialiste sachant écrire... Voyez ce que je veux dire...
- *Vous n'avez pas l'impression que c'est personnel, que...*
- Y'a une chose, voyez cette phrase qui n'a l'air de rien : « les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves, la nature, le suivi ». Bon et bien, tout ce que nous voulions faire pour le lycée, quand on a donné ensuite la possibilité de remédiation pour certaines disciplines à partir de la seconde et de la première et c'était dans le droit fil de ça... Et ces heures « dites libres », elles ont fait que, elles ont coûté la bagatelle de 1500 postes en province ! Et que elles ont été complètement bradées, parce que les enseignants s'en sont servis que pour faire du dédoublement ! On va prendre des groupes d'élèves pour... en se les partageant, faire selon leurs nécessités, ça les enseignants savent pas faire ! Pour eux, c'est « ou on redouble, ou »... Alors qu'on est le seul pays au monde à pratiquer le redoublement... Partout ailleurs, les élèves montent, suivent la classe dans laquelle ils sont entrés jusqu'au bout, étant entendu que... ils en sortent, à la demande, pour tel et tel cours de rattrapage, pour tel ou tel niveau... Et ça, c'était ce que nous avons appliqué pour les lycées. Et quand on a vu comment c'était... Au lieu que ce soit en plein dans les horaires scolaires, c'était en fin de journée, donc c'était complètement... Parce que les chefs d'établissement soit disant n'avaient pas su où les mettre ou que les profs ne voulaient pas ci... Et puis après, qu'est-ce qu'on a fait... le dernier avatar, ça a été les « devoirs personnels encadrés »... que maintenant ils réclament, qui étaient mieux que rien ! C'était l'idée que les élèves ont droit à un suivi des enseignants... Bon donc voyez, une phrase comme ça, on peut l'appliquer de la façon dont nous l'avons appliqué.
- *Le travail en équipe pédagogique aussi ?*
- Ben ça, y'en a... Dans des endroits inattendus aussi... Moi j'en ai découvert au Val Fourré, quand j'étais IPR à Versailles, et ben dans l'établissement du Val Fourré, il serait pire que ce qu'il est si... si il n'y avait pas une équipe pédagogique qui fonctionnait... Mais ça suppose des enseignants accrocheurs, chevronnés, mais... Moi enfin je les avais vu, mais, parce que j'avais pas été voir les enseignants, parce qu'IPR, il va voir le chef d'établissement... mais ils disaient que c'était ça, ou on aura le feu tous les jours, alors... Donc je ne sais pas comment ils font maintenant, mais... Donc voilà...
- *Alors bon l'article qui m'intéresse le plus, moi, je vous l'avais dit, c'est l'article sur les IUFM, comment... ? Je vous pose la question parce que je l'ai posée à Daniel Bousset, qui m'a dit que ce n'est pas lui qui l'avait écrit, qu'il est arrivé après sur le dossier... Est-ce que vous avez souvenir, au cabinet, de... de l'émergence de l'idée... ?*



- Ben l'émergence de l'idée, c'était très simple, c'est que... les écoles comment ça s'appelaient, les Centres pédagogiques régionaux, on prétendait qu'ils ne fonctionnaient plus, etc. Que... Bon... Il fallait changer la formation des enseignants... Que les écoles normales d'instituteurs, c'était la cata, qu'ils étaient sans arrêt en grève, pour ceci, pour cela... Il a suffi qu'on dise qu'ils iront tous en IUFM, pour qu'aussitôt, y'en ait qui disent « ah, les anciennes écoles normales d'instituteurs ! » Les mêmes, un an avant, disaient que c'était plus possible, etc. etc. Je pense que celui qui pourrait vous dire ça, c'est Joseph Garnier... parce qu'il travaillait avec Joyeux à l'enseignement supérieur et que ça c'est un institut universitaire de formation des maîtres et que c'était pas dans mon domaine... C'est plutôt du côté du collaborateur d'Joyeux... mais Boussel est arrivé quand même proche... Il a dit qu'il avait pas rédigé la loi ?
- *Il m'a dit qu'on lui avait donné le dossier...*
- Oui à mettre en route... On lui a donné le texte de loi, et il a du le mettre en musique...
- *Est-ce que vous avez des souvenirs vous du cabinet, des débats sur la formation des enseignants ? C'est une idée qui a émergé assez tôt, non ?*
- Ben je regardais les notes du cabinet, alors étrangement... J'ai trouvé l'ordre du jour du cabinet sibyllin ou quasiment rien sur... la loi... Pourquoi parce que la direction du cabinet était généraliste et que la loi, elle s'est construite pôle par pôle, voyez... Donc... Y'avait des commissions à l'intérieur du cabinet, des sous-commissions pour traiter telle chose ou telle autre. Donc dans les réunions, je me suis dit « tiens ! je vais regarder l'ordre du jour des réunions du cabinet ! » et y'a un passage à tel endroit du ministre pour expliquer la loi, y'a... Mais y'a pas... Ensuite le ministre arrivait quelque fois en réunion de cabinet, mais je n'ai pas le PV... Et moi j'ai des notes manifestement qui... mais comme j'étais en face du cabinet, il m'arrivait de partir quand ce n'était pas mon sujet, les réunions du cabinet, elles traitaient de tout, y compris des voyages du ministre à Toulouse, parce qu'à l'époque, il était député de la Haute Garonne, où il y avait son attaché de Toulouse. Donc moi, à ce moment-là, je quittais le cabinet, parce que je le suivais pas ici en tant que toulousain... Voilà...
- *Est-ce que vous avez une idée de où est-ce qu'on peut trouver justement ces PV de réunions de cabinet ?*
- A mon avis, vous ne les trouverez pas, parce qu'ils ont du passer à la poubelle ! C'est des trucs qu'on... On devrait les donner aux archives, mais la tradition des cabinets, c'est de faire le vide quand ils partent, y compris quand c'est la même majorité qui leur succède, et là c'était le cas... Moi, de toutes façons, au bout de 4 ans de cabinet, en juin 92, c'était le début des vacances scolaires, j'avais prévenu le Ministre, je m'en irai. 4 ans de cabinet, c'est très lourd... Olivier Scharpenteck, il était parti depuis deux ans déjà... Paul Rolland était parti, il était remplacé par Lambert... Y'en a plusieurs qui étaient partis...
- *Boussel était parti aussi...non ?*
- Oui, oui, c'est ça... Boussel était parti... C'est ça, donc des gens qui avaient fait l'Education, il restait Vacances, Schneider qui faisait les finances, Tessier était parti, ainsi de suite... Donc moi je comprenais pourquoi ils étaient partis et moi j'avais dit au Ministre que... Et donc, comme j'allais m'en aller et donc si bien quand il y a eu changement de ministère en avril 92 et qu'il n'a pas été pris comme Ministre par

Bérégovoy, un des premiers à pouvoir appeler une voiture pour mettre les dossiers, c'était moi... Parce que j'avais déjà commencé à les faire ! D'ailleurs sur les dossiers, y'a peut-être écrit Toulouse, ça veut dire que je les avais déjà emporté à Toulouse... Quand Claude Joyeux est venu me dire : « fais tes paquets, Jospin n'est plus Ministre... » Mes paquets, ils étaient déjà classés dans l'armoire, j'étais la première voiture à tout virer, parce que je pensais partir trois mois après. Parce que j'étais un des plus vieux aussi : parce que y'a l'âge, moi j'avais beaucoup plus de 50 ans et c'est fait pour des gens beaucoup plus jeunes ! Il faut des gens pondérés dans un cabinet, mais au poste que j'avais, moi j'avais travaillé sur le rapport... Et brusquement Sardou venait de terminer son truc, là, la chanson Terminale G, ben oui, c'est une chanson où il met en dérision le bac G, le bac qui sert à rien... Sardou... Résultat : toutes affaires cessantes, argumentation sur le bac G ! Alors je ne suçais pas mon pouce, j'appelais le directeur de la direction afférente et puis je demandais des éléments ! Et puis il me les amenait quand il pouvait, enfin il me les faisait mener. Résultat, j'étais complètement enquiné pour une histoire de chanson « bac G » parce que le ministre devait tout de suite répondre dans la presse sur les chansons sur le bac G. parce que c'est ça la vie de Ministre. C'est-à-dire que, que ce soit l'Education Nationale ou... C'est une maison où il arrive toujours quelque chose, mais, moi j'ai trouvé des notes là, sur un jeu de rôle, j'ai été obligé de faire tout un truc sur un jeu de rôle sur... un élève qui avait fait un jeu de rôle de nazi dans un lycée. Bon, ben ça m'a pris, le temps d'enquêter, de faire une réponse au ministre, le temps de... Ca vous prend deux heures et pendant deux heures, on ne fait pas le travail pour lequel on est arrivé dès 8h30 du matin... Oui, il faut être sans arrêt disponible ! Je vous passe sur les jours de questions à la chambre des députés... Quand la malveillance de certains députés fait qu'ils refusent de donner à l'attaché parlementaire du Ministre les questions qu'ils vont poser, jusqu'au dernier moment, donc on ne déjeune pas ce jour là, parce qu'on saura juste vers 1h00, parce qu'ils sont obligés de les déposer, on saura vers 1h00... Quand l'attaché parlementaire peut, on les a à 10h00 du mat' sinon il faut répondre dans la foulée... Donc voilà à quoi on s'amuse, après on s'étonne que l'Education Nationale ait des difficultés, c'est parce que le ministre... Sans compter qu'il fait de la politique, hein ! et que faisant de la politique, il est sans arrêt pris par d'autres tâches politiques ! Alors moi, j'avais une unité de lieu quand même, je descendais le week-end, souvent je descendais avec le Ministre, je préparais mes petits dossiers et dans l'avion j'essayais de lui faire passer !

- *Oui, Boussel me disait la même chose...*
- *Oui, on essaie d'alimenter... Oui, quand il y a des signatures à avoir etc. (il feuillette les documents) Voilà, ça c'est une interview pour le journal du PS. Il s'appelait Vendredi, ce journal, le 14/02/89, la question est « où en sont les deux grands chantiers par le Ministère de l'Education, le projet de loi d'orientation et la revalorisation de la fonction enseignante ? » Donc il y répond... Donc là, c'est la correction de Jospin lui-même... (il feuillette d'autres documents et les présente)*
- *J'avais d'autres questions, mais ça m'échappe...*
- *Sur la loi ? relisez-là... Oui voyez, ça a été les droits et obligations des élèves. Alors ça... Ca a été sérieusement... Justement, y compris... C'est la discussion au Conseil d'Etat...*
- *Si on regarde l'architecture de la loi, il y a quelque chose qui est assez frappant, on parle d'abord des élèves puis des personnels, puis des établissements, puis du national... C'est volontaire de faire cette pyramide inversée... ?*

- Oui, bien sûr... Mais c'est parce que... Justement, c'est l'élève au centre du système éducatif, c'est en musique de ça, quoi... En fait, vous verrez, l'article 1<sup>er</sup>, si vous comparez au texte de l'exposé des motifs, on reprend certaines choses de l'exposé des motifs qui n'a jamais eu... Oui, c'est cette volonté-là... On part du droit à l'éducation et... Par exemple, là, on a eu une discussion : « Tout enfant doit être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle si sa famille en fait la demande. L'accueil à deux ans est étendu en priorité » Maintenant tout le monde considère que tous les enfants doivent être scolarisés à deux ans, ce qui est une hérésie complète ! Car il y a un tas de pays qui refusent la scolarisation des jeunes enfants, seulement ce sont les mêmes pays qui ont plus que d'autres des crèches, des jardins d'enfants etc. etc.
- *C'est quand même une forme de scolarisation... ?*
- Euh... C'est pas une forme scolaire, non, c'est une forme de sociabilisation des enfants mais pas de scolarisation. Mais on avait dit d'abord deux ans, pour les gens qui sont scolarisés dans les milieux où justement l'entrée de l'enfant à la maternelle est un plus... Bon ! Mais maintenant tout le monde considère, y compris les fils d'ingénieur et autres, que l'enfant de 2 ans, c'est mieux de le foutre à l'école que de prendre quelqu'un pour le garder chez soi, etc. etc. Donc voyez ce que je veux dire ! Mais c'est parce que la France n'a pas assez ce qu'ont effectivement d'autres pays... Ce qu'il y a, c'est que ça rentre tout de suite dans ce que j'avais appelé « l'école sous pression », c'est-à-dire, on demande quoi ? Tout...
- *La personne chez qui je loge, des amis de mes parents, me disait hier : « C'est très important qu'on apprenne à l'école à gérer un budget, j'aurait moins de problème de surendettement ! » Ca m'a fait complètement penser à ce que vous écriviez...*
- Oui... Oui... (sourire) Qu'est-ce qu'ils font, ils ne peuvent pas le faire... C'est facile de gérer un budget, on dépense pas plus qu'on a...
- *Oui, mais ça m'a fait sourire, parce que c'est encore une demande à l'école...*
- Oui, mais oui, mais tout... La sécurité routière,
- *L'éducation à l'environnement...*
- La sécurité routière devrait être un organisme indépendant, ça devrait être confié à quelqu'un d'autre chez qui les élèves feraient des stages, ça n'empêcherait pas que les élèves soient obligés d'aller faire ces stages etc. C'est comme les langues... Moi j'appartiens à l'Académie d'Occitanie, qui promeut la langue occitane. Donc je suis pour moi... Mais pourquoi à l'école... Est-ce que ça serait pas mieux que l'école fasse, pour ceux qui le voudraient, fasse des contrats avec des associations culturelles où les enfants pourraient aller pour faire tel ou tel truc ! Pourquoi toujours tout à l'école ? Pourquoi ne pas réserver à l'école le noyau dur de l'apprentissage des connaissances et qu'ensuite il puisse y avoir des organismes parallèles, au besoin gratuits aussi, bon s'ils ont assez par tel ou tel biais, etc. Je ne sais pas quelle mauvaise langue prétendait que si l'Education Nationale mettait autant d'argent qu'elle met dans l'entretien des profs d'anglais, à Berlitz school, on apprendrait l'anglais bien mieux et on ferait des économies (rires) Parce que on a jamais vu tant d'argent pour si peu de résultats, sans pouvoir jaspiner trois mots d'une langue étrangère alors qu'il a des langues depuis la 6<sup>ème</sup>, imaginez en coûts d'enseignement

ce que ça peut donner... Et que n'importe qui, à moins d'être complètement taré, va aller faire un stage chez Berlitz et au bout de 6 mois, va avoir une langue courante... Je dis pas qu'il parle parfaitement, mais...

- *Comment vous expliquez ça ?*
- Je dis qu'on apprend pas les langues comme ça, c'est tout... J'avais essayé de développer ce truc dans mon bouquin, la langue, c'est un bain continu et non pas une couche... En plus une heure par jour qui ne fait que 45 minutes etc. qui ne sert à rien... Moi quand mes enfants se moquent de mon anglais qui n'existe pas, moi je leur dis « Moi je vais vous présenter les factures ! » Parce qu'ils sont allés en Angleterre pour continuer l'anglais... Alors évidemment ils peuvent briller, mais parce qu'ils sont allés en Angleterre... mais pas tout seul... Une langue c'est un bain continu, l'école c'est... Ca ne vient pas de la longueur de l'apprentissage, ça vient de l'intensité de l'apprentissage et dire ça, c'est une honte, c'est vouloir retirer le pain de la bouche de tous les profs... de langue ! (rire)
- *Et quels sont pour vous, les points que vous avez le plus à cœur... ? Dans la loi...*
- Mais je la regarde pas souvent...
- *Mais en la regardant là maintenant ?*
- En la regardant là maintenant, moi je suis assez content des droits et obligations des élèves. Et oui, par rapport à la loi Haby, alors évidemment, maintenant, c'est reproché, mais l'article 11, c'est une modification, parce qu'avant on disait « communauté scolaire » et nous, nous n'avons transformé ça volontairement sur la communauté éducative, j'ai fait des notes là-dessus... Parce que la « communauté éducative », ça comporte, elle peut aussi comporter les parents. Les parents et toutes les associations qui sont autour de l'école et qui contractent avec elle et qui sont représentées au Conseil d'Administration. Donc ça n'a rien à voir avec euh... avec la communauté scolaire, ça réduit directement à l'école, alors que la communauté éducative, c'est ceux qui contribuent à l'éducation... Euh... Ce qui a été lancé au moment du mouvement des lycéens, mais qui ne figure pas ici, ça a été le conseil académique des lycéens, ici y'a le conseil des élèves. Alors que là y'a eu conseil académique, et ça, ça a été lancé plus tard. Et ça, ça a été lancé plus tard. C'est l'extrapolation hors de l'établissement d'une représentation de chaque établissement. Voyez par exemple l'article 12 et 13, ça c'est un démarcage de la loi Savary, voyez, parce que... parce qu'il n'avait pas voulu bouger, quoi... Oui et il est créé dans les lycées, un conseil de délégué des élèves par le chef d'établissement. Bon et bien, en 90, dans le mouvement des lycéens, j'ai dit, et bien pourquoi on ne dirait pas, puisque c'était au niveau du rectorat, je dois pouvoir retrouver des notes là-dessus, c'est la création du conseil académique, au niveau du rectorat. Alors qui se réunit... y'a des fois des gens qui ont l'air satisfaits, des autres moins. Sinon, sur les personnels, moi j'ai pas beaucoup travaillé, hein... Alors y'a eu l'article 3, l'article 18. La formation continue, ça, ça a été fait plus ou moins par le cabinet de Chapuis. Voyez... (silence) Alors « il est créé un conseil supérieur de l'Education », c'était la transformation du conseil de l'enseignement général et technique, ça, y'a eu des propositions de la direction des affaires générales du...
- *Mais alors, qu'est-ce qui fait justement l'unité de ces textes ? C'est le rapport annexé... ?*
- Moi je trouve que c'est quand même un bon ensemble. Il faut remarquer que dans le rapport annexé, il y a un mot qui est prononcé qui n'est pas prononcé dans la loi, qui est

« laïcité ». Le rapport annexé, ça servait aussi à ça... A mettre si vous voulez les points sur les i et donc, ça pas été prononcé dans la loi, ça a été prononcé dans le rapport annexé. Voyez « le droit à l'éducation et à la formation dans le respect des principes d'égalité, de liberté et de laïcité ». Ça a pas été prononcé dans la loi, parce qu'on a pensé qu'à ce moment là, je sais pas, il y a eu un argument juridique pourquoi on ne pouvait pas le prononcer dans la loi... Je me souviens plus... Ça touchait à la loi de 1905 ou je sais pas... Mais si on l'avait pas mis, ça aurait choqué ! Bon... Donc, c'est un des premiers mots que l'on voit dans le rapport. Alors évidemment, il ne fallait pas oublier « les femmes et les hommes de demain », bon... Moi j'aime beaucoup le rapport annexé ! (rire) Mais ça, si vous voulez, mais je pense que... en 89, hein, maintenant tout change, mais je pense qu'en 89, il aurait pu servir pendant 10 ans. Je pense que si la majorité était la même, si y'avait chez les français une suite dans les idées, je pense qu'on aurait pu aller jusqu'en l'an 2000... Ça supposait qu'on réussisse les lycées, ça supposait qu'on change le bac, ça supposait que... on déclinait la loi. Je pense que c'est une loi « déclinable » et que elle affirme des choses qui sont réalisables, voilà... Et donc ça suppose que on vit dans une démocratie différente de la démocratie française, qui a des charmes mais qui a le défaut de ne pas être constante dans ses choix. Je ne parle pas seulement des alternances politiques, mais je parle même de conceptions générales, donc... Par exemple, tout le monde sait que l'on doit réformer le bac, à part les lycéens à qui on bourre le mou... Mais tout le monde sait que ça pourra pas durer, on préférera aller dans le mur, plutôt que de réformer. Et un jour où le bac explosera, y'aura... Ça pétera de tous les côtés en France... C'est comme ça que les français changent...

- *Pourquoi à votre avis, il faut réformer le bac ?*
- Parce que c'est une aberration, parce que c'est du bac que part toute l'aberration du lycée, tant que vous aurez au bac 12 disciplines, toutes les options imaginables, vous aurez noyé l'essentiel, ce qui fait le fondement d'une culture dans l'accessoire... Et moi je prends pour modèle les examens terminaux allemands qui se passent sur un nombre limité de disciplines choisis par les élèves et choisis sur des cartes, pas choisis sur... tricot ou pâte à crêpes, hein, choisis sur... une discipline scientifique, une discipline littéraire... (*fin de la cassette*) Comme les élèves savent qu'ils ne se rattraperont pas par toutes sortes d'option, ça oblige les élèves à travailler, ça motive. Et les professeurs ne feraient qu'y gagner ! Y'a pas de raison, qu'il n'y ait pas une option, euh dans les disciplines à la carte, on pourrait mettre une option Arts, le prof de dessin, il n'aurait pas face à lui 35 élèves qui s'en fichent mais une dizaine d'élèves qui sont intéressés, parce qu'ils vont l'avoir... Et on réduirait le nombre de professeurs qui sont toujours insuffisants puisqu'il y a toujours plus de disciplines ! Ca va à l'encontre du syndicat parce que plus y'a de professeurs, plus y'a de clients potentiels. Et les professeurs s'en rendent pas compte... Joyeux avait dit un jour, plus il y a de professeurs, moins ils sont payés... (rire) parce que plus y'a de professeurs, plus ça coûte à la Nation et moins chacun gagne... Nous avons déjà un budget qui est... vous avez vu les sommes que ça coûte ! C'est le 1/3 du budget qui passe dans l'Education Nationale. C'est pas un rapport qualité/prix extrêmement mauvais, mais il est pas excellent non plus... Quel pays dépense ça ? Bon ! Même... bon... Mais alors le comble, c'est qu'il y a de moins en moins d'élèves et on veut de plus en plus de profs ! Mais parce qu'il y a des... que chacun veut faire des options... Quand vous avez des élèves qui veulent trois options de langues, vous avez un proviseur : comment il peut assurer trois options de langues ? Et bien la troisième option de langue, ils bourrent tous les élèves qui ont cette option et les élèves disent, c'est une honte, nous sommes à 40... Mais ils oublient de dire que dans leurs disciplines principales, ils sont à moins de 30. Et oui... Si vous faites la moyenne de... le nombre d'élèves en France par le nombre

d'enseignants, vous avez un enseignant pour 11 élèves. Et si vous les rapportez avec le système des options, les découpages, vous avez un enseignant pour 26 élèves... Voyez l'écart, hein... Et moi je le citais dans mon bouquin, Antoine Prost disait que les options sont aussi utiles que les boucles d'oreille (rire) c'est joli les boucles d'oreilles, mais est-ce que c'est utile ? Je trouve que c'est une très bonne formule, je l'ai même sortie dans mon bouquin !

- *Question qui n'a rien à voir... quand vous étiez professeur, vous étiez syndiqué ?*
- Euh oui, j'étais à la FEN, à l'époque où elle était pas uniquement tenue par le SNES, euh... Et puis ma dernière carte, ça a été, y'a pas de syndicat, quand on est inspecteur d'académie, c'était l'amicale des inspecteurs pédagogiques régionaux. Y'en avait deux : celle tendance FEN et l'autre et j'étais FEN... Donc j'ai eu une carte de « syndiqué » jusqu'en 88...
- *Je dis ça parce que le syndicat majoritaire, c'est le SNES et pour savoir si... ?*
- Oui moi j'ai été très vite chef d'établissement... Alors j'étais à l'Association Nationale des chefs d'établissement. Qui était rattaché à la FEN... Mais on était majorité FEN
- *UID ?*
- Oui voilà... Voilà... Non, non j'étais à l'association des chefs d'établissements, oui, oui, et on était à la FEN, et on était majorité UID. Voilà.
- *Parce que vous avez l'air d'avoir une dent contre le SNES...*
- Oui, je pense qu'une des grandes difficultés en France, ça a été le rôle néfaste de ce syndicat. D'abord complètement manipulé par les communistes. Et les pires, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas manifestés au grand jour ! Si bien qu'on a vu la CGT évoluer, parce qu'elle était communiste au grand jour. Alors que le SNES était communiste en sous main et que ce sont, qu'ils n'ont jamais évolué. Moi je le dis très bien, je l'ai toujours dit ! Madame Vuillat m'adore... (rires) Vous comprenez, le syndicalisme, c'est d'abord soutenir le SNES... (rires) les gens du SNES... Mais les gens du SNES n'y croient pas... Ma femme qui était syndiquée au SNES me dit « comment tu peux dire des horreurs pareilles »... Ma femme est innocente sur ces choses-là... Elle y croit ! Moi je sais bien que... Mais les ministres ont tellement peur... Mais... Le rôle des cabinets ministériels, c'est de préserver les ministres contre l'influence du SNES, qu'ils soient de droite ou de gauche. Et du temps de Bayrou, où c'était pas les heures faites à l'Education Nationale qui l'étouffaient paraît-il... Il arrivait tard le soir et la seule personne qu'il recevait alors, tout le cabinet piétinait pour lui soumettre des textes, et la personne qu'il recevait en priorité, c'était madame Vuillat ! C'est ce qui a fait dire un jour à un de ses conseillers, vous au moins, du temps de Jospin (rires), il lui résistait plus que le nôtre. Il se plaignait de là... Alors sous prétexte de réalisme politique ! Le seul qui aurait pu gagner, mais que Jospin a pas soutenu, c'est Claude Joyeux, parce que si ils avaient canné cette fois-là, ils auraient revu leur jugement ! Moi je suis pour les manifestations, je suis pour les syndicats, à condition qu'ils ne désinforment pas, qu'ils ne mentent pas comme ils font ! Et maintenant, c'est pire que tout, ils poussent les élèves à leur place... J'en suis persuadé... Parce que qui c'est qui va raconter ces sornettes aux élèves, ils les sucent pas de leur pouce, qui c'est qui leur raconte ? Qui c'est qui invente... ? Ca va être le contrôle continu, ça vaut rien et tout ça ? Partout on fait du contrôle continu... Les BTS qui sont

des trucs prisés, des diplômes prisés, ils se font comment ? Ben oui, bon... Mais bien sûr, partout... Qui c'est qui pousse les élèves ? Qui c'est qui leur raconte ces sornettes ? Seulement les hommes politiques, y compris de gauche, n'ont pas de courage ! Or, comme le disait Jospin, un jour, j'entendais « quand la gauche entretient l'archaïsme et le corporatisme des syndicats, elle se tire une balle dans le pied ». D'un point de vue de gauche qui est celui de Jospin, on se tire une balle dans le pied, et il a raison. Bien... Et là, après avoir soutenu les lycéens, bêtement, y'a bien un ministre de l'Education Nationale un jour qui sera confronté au problème du bac ! Bon... Etc. Donc je pense que... Le lycée, il se réforme depuis le bac ! L'enseignement primaire, il peut se réformer de l'amont à l'aval, mais le lycée, il ne peut se réformer que de l'aval à l'amont, et donc il ne peut se réformer qu'à partir du bac. La clé de tout... On construit la scolarité à partir... Alors souvent j'entends les... Alors voyez... ça m'intéresse plus... Enfin si ça m'intéresse beaucoup... mais...

- *Ca doit finir par lasser ?*
- Oui... Parce qu'un ministre passe, et puis on recommence. Voyez dans quel esprit ! Et donc je pense que le bac, c'est par là qu'il faut changer...
- *Mais c'est jamais une option qui a été engagée sous Jospin ?*
- Ah mais si... On a essayé, mais y'a eu les problèmes des lycéens, ce qui fait qu'il a fallu débloquer X milliards supplémentaires etc. et voilà quoi... Ca ne s'est pas fait ! Y'a des discours de Jospin, qui datent d'après la loi, des discours post-loi, de 90 et 91... mais ça déborde de... Mais l'esprit dans lequel on voulait réformer le lycée était contenu dans la loi ! Le mérite de Jospin, quand il était ministre de l'Education Nationale, et j'étais pas au cabinet quand il était à Matignon, mais en 92, quand il a quitté le ministère, j'ai pris mon poste comme Inspecteur Général, j'ai pris mon poste jusqu'à la retraite en 99, on m'a demandé de rester un an de plus parce que j'avais 3 enfants, j'ai décliné cet honneur, parce que je voyais toujours les mêmes, ça ne servait pas à grand-chose ! Il aurait fallu m'attacher au Ministère pour que je reste un an de plus (rires)... J'avais 65 ans, j'étais dans l'Education Nationale depuis l'âge de 18 ans...
- *J'imagine que ça doit suffire à un moment...*
- Oui... (rire) Y'avait des fois où j'avais un dédoublement de la personnalité, je regardais les tables... A partir du moment où un ministre changeait, j'ai vu... Ségolène Royal, alors ça m'a fait plaisir, elle était nouvelle et plutôt sympa, mais franchement, c'était toujours les mêmes et je me disais (rires) mais « t'es encore là » (rires)
- *Et qu'est-ce que vous pensez de l'opposition qu'on fait aujourd'hui de « on veut placer le savoir au centre du système » en contrepois de « l'élève au centre du système », ça vous fait rire ou... ?*
- Ca veut rien dire, moi je veux bien... C'est une formule comme une autre... Parce que si on place les élèves au centre du système, c'est pour qu'ils apprennent, c'est pour qu'ils acquièrent un savoir, ça se veut soit disant... c'est pour favoriser les intégristes de l'éducation de III<sup>e</sup> République, mais je vois pas, c'est un jeu de mots ! Parce que euh... l'élève au centre du système, c'est pas pour satisfaire tous ses caprices, c'est par rapport au savoir, c'est comment on fait pour qu'il apprenne ? Seulement ça suppose qu'effectivement on s'adapte à l'élève, non pas seulement pour savoir ce qu'il veut apprendre, mais pour que, si il échoue, avoir cette remédiation, ce qu'on a jamais fait...



Et les profs sont pour le redoublement, vous pouvez regarder les trucs, Meirieu que j'ai... bon j'ai mon opinion sur lui, mais Meirieu disait quelque chose de très juste, c'est les parents aussi sont pour le redoublement, c'est aux parents qu'il faut expliquer que le redoublement, c'est pas bon, et aux professeurs aussi. Y'a une conjonction « famille française » mais très française qui est « on recommence de A jusqu'à Z ». Vous avez jamais lu mon livre *Sortie d'école* ? Quand vous reviendrez demain, je vous le, je vous en dédicacerai un exemplaire, et dans un chapitre, vous me direz si vous retrouvez la silhouette de Meirieu ! A charge pour vous de me dire dans quel chapitre vous l'avez trouvé ! Ah ! oui, j'ai eu une polémique avec lui, dans une publication, qu'est-ce que c'était qu'il dirige ? Les cahiers de l'éducation, qu'est-ce qu'il dirige ?

- *Les cahiers pédagogiques...*
- C'était à propos de mon bouquin, l'école sous pression, il avait osé écrire, que c'était une conception révisionniste de l'école ! Alors je lui ai renvoyé la lettre en exigeant la publication, le droit de réponse... que c'était un mot qui avait sans doute échappé à sa plume, quoi, le révisionnisme, c'est quand même connoté, quoi. Et donc du coup, je lui balançais que, évidemment, c'était un livre qui ne pouvait pas faire plaisir à ceux qui... Je le traitais de « sectateur » quoi, partisan de secte, quoi... Alors comme il était à la rédaction, il m'a re-répondu, mais sur un autre ton, quoi... Si moi je suis révisionniste, moi je suis un double secte, y'a pas de raison ! Mais je crois que c'était à propos... Enfin, y'a pas de raison de rigoler... Moi je n'écris plus sur l'école, c'est fini... Oh ben, j'écris des romans... Le second était un roman, *La sortie d'école*, c'est une chronique, quoi, c'est un jeune qui raconte ce qui lui est arrivé à l'école, quoi... c'est pas seulement sur l'école, c'est aussi sur son village... tandis que l'autre, c'est les héritiers du secret, c'est un vrai roman. Mais le quatrième, j'attends que les éditeurs me répondent... Et le cinquième, il est là... Ce sera un roman policier ! Alors voyez, je suis loin de l'école...
- *Alors peut-être une question plus générale, qu'est-ce qui vous a poussé à aller au parti socialiste ?*
- Ben l'envie que ça change... D'abord j'ai pas adhéré au PS, j'ai adhéré il y a très très longtemps à un groupuscule pas trotskiste (rires) qui s'appelait « L'union de la gauche socialiste ». J'étais d'abord avec Claude Bourdet, le fondateur de France Observateur à l'époque qui... avait été un grand résistant qui a fondé France Observateur qui est devenu le *Nouvel Observateur*. Et donc... Ben par différentes circonstances, ils avaient fait quelque chose, ça s'appelait « Nouvelle gauche », en gros c'était la motivation anticolonialiste. Donc dans les années « guerre d'Algérie » quoi... C'était un tout petit groupe... Et je faisais des études de géographie et sa fille faisait des études d'histoire et de géographie. Et puis de la « Nouvelle gauche », il y a quelques socialistes dissidents avec Gilles Martinet qui est un personnage important qui a dirigé *Le nouvel observateur*, alors s'est formé « L'union de la gauche socialiste » qui s'est réuni avec une partie des SFIO qui ont quitté la SFIO à propos de la guerre d'Algérie, quand Mollet a mis en place une politique de répression etc. qui était le PSA et l'UGS + le PSA ont fondé le PSU. Alors moi j'étais depuis le début dans toutes les fusions, j'étais secrétaire national étudiant du parti socialiste unifié. Et donc voilà le PSU... Alors voilà... Alors le PSU après il m'a insupporté parce qu'il y avait X tendances et quand je n'arrivais plus à les compter je suis parti, et je suis resté en friche jusqu'à l'élection de François Mitterrand en 1965. Enfin la candidature... Et là... Bon j'étais prof dans le Nord, avec des gens euh... de gauche, ben je suis rentré à la CIR (Conventions des Institutions Républicaines) et puis la CIR s'est allié au congrès d'Epinay au PS. Mitterrand était à la Convention des Institutions Républicaines, quand même, vous savez ça... ? J'étais très copain avec Charles Hernu, des

gens comme ça, Claude Hestier, que je connais depuis très très longtemps... Alors, alors voilà quoi... Donc ça s'est fait euh... mon engagement, ça a été anticolonial... La nouvelle gauche, c'était ça au départ, y'avait très peu d'idées économiques. Claude Bourdet était le fils d'Edouard Bourdet qui était, vous devez pas le connaître non plus, mais il a écrit des pièces qui ont eu un énorme succès avant-guerre, qui s'appelaient « les affaires sont les affaires », y'a eu des films qui en ont été tirés avec Michel Simon, Arletti, etc. Et il avait été l'administrateur désigné par le front populaire pour la comédie française. Et son fils a été un des premiers résistants et, vous êtes de Lyon, alors à Lyon, vous devez trouver des gens qui ont le souvenir de Claude Bourdet, parce que c'est là qu'il a fondé *Combat*. C'est un garçon qui avait l'air comme ça complètement dans les nuages, qui a quand même échappé aux allemands en 43, c'était formidable parce que beaucoup sont tombés...

- *Et si on doit vous situer à gauche, d'abord...*
- D'abord la nouvelle gauche, autour de Claude
- *Et puis ensuite ?*
- Mitterrandiste, j'étais mitterrandiste, oui... 100%. Mais moi ça m'a pas empêché d'avoir de bonnes relations avec de très nombreux rocardiens...
- *Vous pensez à qui ?*
- Ben à Bergounioux par exemple, des gens locaux ici quelques uns. A ceux qui étaient au cabinet de Rocard, voilà... J'avais de bonnes relations avec certains rocardiens... Ah Chapuis, oui... Chapuis, tiens ! Un homme agréable, enfin je veux dire... Moi je l'aimais bien...
- *Vous aviez de bonnes relations avec le cabinet Chapuis en général ?*
- Oui, enfin moi oui ! Il a été très... Ca a été assez bien avec Jospin... Et puis après, y'a eu Guyard, non, non... Y'en a un qui était rocardien aussi, c'était Bambuck... Le coureur... *(devant mon ignorance, il vérifie dans Chronique du XX<sup>e</sup> siècle les exploits sportifs du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports : médaille de bronze aux JO en 1968, champion d'Europe en 66)*

Fiche signalétique :

Né en 1934

Bac en 1952

Profession des parents :

père : confiseur (travaillait dans une usine de chocolat, Rosan) (père chef confiseur, trouvait les modèles de bonbons, les pyrénéens par exemple)

mère : sans profession

Pau, souche béarnaise, Fournier nom typiquement béarnais



## ENTRETIEN AVEC PIERRE DOMINICI

### **Pierre Dominici : conseiller technique chargé des questions budgétaires**

Né en 1957

Père : universitaire, mère psychanalyste

Il suit des études secondaires au lycée Condorcet à Paris. Il suit des études de sciences politiques à l'IEP de Paris et d'économie à l'université Paris I-Panthéon Sorbonne, Paris IV-Sorbonne et Paris X-Nanterre où il obtient une maîtrise de sciences économiques et de sciences politiques et un DEA de macroéconomie approfondie et de philosophie. Il intègre l'ENA en 1982 (promotion Louise Michel). Il est auditeur puis conseiller référendaire au Conseil d'Etat. Membre du parti socialiste, il intègre le cabinet de Lionel Jospin.

### **Déroulé de l'entretien**

Durée 35 minutes

Jeudi 8 février 2007

Il me reçoit dans son bureau au siège du parti socialiste, rue de Solférino. J'ai eu des difficultés à le contacter, mes précédents courriers étaient restés sans réponse. J'ai arraché le rendez-vous lors de la campagne interne du parti socialiste en 2006 en le croisant dans une réunion où il défendait la candidature de Dominique Strauss Kahn. Il me parle donc en militante qu'il croit acquise à ses vues et est largement ouvert à la discussion. Il a cependant peu de temps à m'accorder et me prévient dès le début de l'entretien qu'il pense avoir peu de choses à me raconter. L'échange est cordial.

- *Donc ce qui m'intéresserait, c'est d'abord comment vous vous êtes retrouvé au cabinet et comment s'est passé la négociation de la revalorisation et les négociations sur le corps de professeurs de collège...*
- Donc pour ce qui me concerne, j'avais un parcours qui me qualifiait pour être au cabinet de Lionel Jospin, un parcours de haut fonctionnaire, énarque, la cour des comptes, les conseillers à la cour des comptes se retrouvent souvent conseillers de grands ministres, puisqu'à l'époque il était n° 2 du gouvernement dans un grand ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Et la deuxième raison, elle est politique également puisque j'étais secrétaire du groupe des experts au parti socialiste. Donc quand Lionel Jospin a été nommé ministre de l'éducation nationale, il a emmené avec lui un certain nombre de collaborateurs, disons que j'étais le seul de ces collaborateurs-là à avoir cette double casquette politique et économique. Donc je suis resté au cabinet de 1988 à 90, après je suis parti pour un certain nombre de raisons qui étaient à la fois... (*geste évasif de la main*) Sur la revalorisation, il y a un certain nombre de choses qu'il faut savoir, vous les connaissez sans doute, c'est qu'en réalité on avait un peu forcé la main de Lionel Jospin. C'est-à-dire qu'il y avait eu en amont de la présidentielle des négociations secrètes qui avaient été tenues entre le secrétaire national à l'éducation, c'était Laurent Fabius, et quelques uns de ses collaborateurs, parmi lesquels Bernard Pêcheur, ensuite directeur général de la Fonction publique puis secrétaire général au ministère de l'intérieur puis au Conseil d'Etat, avec la FEN dont l'objectif était de parvenir à gagner le soutien de cette centrale syndicale qui était à l'époque décisive pour le parti socialiste – déjà le congrès de Rennes se profilait – dans le monde des instituteurs. Puisque, comme vous savez, quand la Fen existait, il y avait deux structures au sein de la FEN, la Fen qui était dirigée par Yannick Simbron (*il hésite, je lui souffle*), et au SNI Jean-Paul Roux, Martine comment elle s'appelle, Martine Le Gall (*il hésite, je lui souffle*) et Jean-Claude Barbarant qui dirigeait le SNI et puis le SNES avec Monique Vuailat – avec deux grands champs de syndicalisation très différents, les uns étant les instituteurs et les PEGC, les autres, les agrégés et les certifiés. Et donc plutôt d'obédience plutôt communiste ou post-communiste – et à

l'époque la FEN était dirigée plutôt par les socialistes. Alors Fabius avait promis avec Pêcheur ce corps unique qui consistait à un statut des instituteurs aligné sur celui des certifiés avec l'idée d'élargir le champ de syndicalisation du SNI-PEGC à l'ensemble des enseignants. Tous les dirigeants de la FEN de l'époque quand a été fait l'accord, mais aussi avant, avait été très engagé dans le courant Fabius. Cet accord avait été négocié sans que Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, soit informé. Je me rappelle tout à fait de Lionel Jospin à l'époque de l'effet de surprise : j'étais au conseil national des experts, on ne savait pas. Donc effet de surprise, d'abord de savoir qu'un secrétaire ait conclu cet accord secret sans qu'il ait été informé et puis par le caractère approximatif de cet accord, sans prise en compte des risques que ça pouvait comporter, en termes de négociations...

- *Mais alors pour vous, ce caractère approximatif, ce risque c'était quoi ?*
- Alors après, nous arrivons aux responsabilités. Lionel Jospin n'était pas spécialement, je crois, candidat à être ministre de l'Education nationale, il n'était pas plus préparé que ça. Il s'attendait à être Premier ministre, il était quand même premier secrétaire du parti socialiste, ou bien le ministère des affaires étrangères, ce qui lui correspondait plutôt. Il a pas eu ça, il avait négocié un grand ministère de l'Education nationale qui était la priorité de son second septennat de François Mitterrand, la priorité politique. Mais les relations avec François Mitterrand étaient déjà compliquées avec les affaires internes parti socialiste puisque le parti socialiste venait de refuser d'être premier secrétaire, donc déjà se profilait le grand affrontement de Rennes de 90. Mais Jospin qui était plutôt comptable de ses négociations, de ces engagements, comme l'était Pierre Bérégovoy, le ministre des finances, comme s'en sentait Michel Rocard qui était le premier ministre. Mais assez rapidement, on a eu la surprise du coup exorbitant de la mesure. Parce que dans les chiffrages du PS, y'avait qu'une année, or en réalité, les coups s'empilent année après année, c'est quelque chose fait une sorte de pyramide. Donc bien sûr, y'avait un conflit qui se dessinait entre le ministère de l'Education nationale, ministère dépensier, enfin au sens administratif du terme, et puis au ministère des finances, Pierre Bérégovoy. C'était pas ces engagements-là que pouvait supporter l'Etat, enfin à cette époque-là puisque le Budget du ministère de l'Education nationale était derrière celui de la défense, aujourd'hui il est deux fois supérieur. A l'époque... Et puis la deuxième chose, c'était l'engagement pris avec une partie seulement des syndicats enseignants, sans l'autre, voire contre l'autre, et l'autre partie était singulièrement résistante.
- *Mais ce que moi j'ai pu voir dans les archives, c'est que le corps unique, c'est très rapidement quelque chose auquel vous... le ministère est devenu hostile, préférant plutôt l'idée de corps comparable.*
- Les corps sont comparables... Mais c'est pas si facile, parce que si vous voulez, dans mon souvenir, on part d'un corps unique, y'avait un corps des collègues. Et c'est une reculade de la part de Lionel Jospin parce que le SNES qui était formidablement bien organisé, offrait des services aux enseignants. On a d'ailleurs bien vu qu'il était organisé puisque c'est la FSU qui a mangé le champ de syndicalisation de la FEN, qui a phagocyté la FEN au point qu'elle ait disparu, le SNI lui-même a explosé et été gagné par la tendance FSU. Donc c'est là que le SNES a mené pied à pied une contestation sur les différences, sur... Donc il a bien fallu couper la poire en deux. Donc avec les IUFM ça a été le recrutement au niveau de la licence et puis que l'indice final des corps soit comparable, je sais plus combien c'était. Et puis des concessions aussi sur l'âge de la retraite, ce qui était une des raisons pour lesquelles le SNES refusait le corps unique. Et donc parce que le syndicat du secondaire tenait à garder un statut différent.

- *Alors ce qui était intéressant dans le fait de vous voir, c'était d'avoir un point de vue financier sur la chose, parce que souvent, c'est une loi qui est présentée, une négociation qui est présentée d'un point de vue plus pédagogique. Mais de votre point de vue, quelle logique pesait et comment par rapport à l'autre. Parce que derrière cette idée du corps unique, y'avait quand même cette idée d'égalité... ?*
- Si vous voulez, la négociation, elle s'est déroulée, d'un point de vue gouvernemental avec finalement très peu d'individus. Y'avait au cabinet du Premier ministre donc Antoine Prost, qui était le grand maître d'œuvre, qui était lui plutôt un pédago, lui très attaché à l'idée d'égalité. Y'avait Alain Bergougnieux qui est trois bureaux à côté, qui était lui aussi plutôt aussi un pédago, mais bien plus pragmatique quand même. Du côté du ministère des finances, y'avait le conseiller budgétaire de Jacques Charasse qui s'appelait Philippe Calavia. Du côté de l'éducation nationale, vous aviez Olivier Scharpentek, Claude Joyeux, moi-même. Plus évidemment les ministres, Bérégofoy, Charasse, Rocard. Donc le jeu était un jeu qui était... effectivement, comme vous dites, combinait les aspects pédagogiques et les aspects financiers. Je dirais qu'au fond, y'avait trois dimensions : y'avait **une dimension philosophico-pédagogique**, sur cet aspect-là, la logique de l'égalité, on souhaitait avoir une revalorisation des instituteurs et des PEGC, mais aussi des certifiés, bref une amélioration des conditions des enseignants qui était un aspect partagé par tous. Avec **une dimension syndicale et politique** qui était d'ailleurs le souci qui était de permettre aux enseignants socialistes de prendre le pas sur les enseignants communistes. Vous m'excuserez de le formuler de manière aussi crue, mais c'est quelque chose qui était évidemment très présent dans les discussions. Et assez rapidement, Lionel Jospin s'est écarté de ça pour deux raisons : la première est une raison essentiellement externe, qui est qu'il a eu avec Monique Vuillat une relation extrêmement forte, c'est qu'elle l'a convaincu qu'on pouvait avoir une égalité, qu'elle n'était pas synonyme de corps unique, mais qu'on pouvait avoir des corps comparables. Et qu'il pouvait y avoir des spécificités et des différences entre les différents métiers des enseignants. Deuxième raison, essentiellement interne : c'est que Lionel Jospin ne souhaitait pas forcément, et c'était aussi clair que ça, faire dans le parti socialiste, une rampe de lancement pour Laurent Fabius et ses amis, parce qu'il faut préciser que les gens qui négociaient pour Pierre Bérégofoy étaient fabusiens, pour Michel Charasse étaient fabusiens, pour Rocard rocardiens, et pour Lionel Jospin, jospinistes. Donc ce qui se passe après... C'est de la petite histoire, peut-être, mais je pense que ça peut être décisif dans l'affaire. Donc Lionel Jospin qui était plus attaché à l'unité de la gauche toute entière, et puis aussi au parti socialiste, était moins enthousiaste par rapport aux revendications qui étaient celles d'une partie du parti. **La troisième dimension, c'est la dimension financière.** C'est-à-dire que les coûts, tels qu'ils avaient été calculés par Laurent Fabius, Bernard Pêcheur, Philippe Calavia étaient des coûts non pyramidés. C'est-à-dire qu'ils avaient calculé ce que ça coûtait sur un an et ils avaient pas vu ce que ça coûtait sur plusieurs années. Et à l'époque c'était des centaines de milliards. Et bien évidemment, Pierre Bérégofoy, qui était le gardien de la rigueur n'a pas accepté cela alors que Lionel Jospin, lui, était favorable, parce que c'était le coût de la paix dans le monde enseignant. Michel Rocard a finalement tranché en faveur de Lionel Jospin avec une critique du coût de Laurent Fabius, de Pierre Bérégofoy et de Michel Charasse, et je crois qu'il y a gagné une relative antipathie de François Mitterrand. Pourquoi ? Et bien parce que une fois qu'il avait eu ce qu'il souhaitait, c'est-à-dire la conquête du monde enseignant par les socialistes, il a eu à s'occuper d'une autre thématique, qui a été la thématique de l'eau dans le sable « voilà, Lionel Jospin a privilégié le quantitatif au qualitatif, il a fait aucune concession en terme de retraite, d'évolutions du métier mais donc voilà, maintenant, on a donné beaucoup d'argent aux enseignants et on a pas changé en quoi

que ce soit » ce qui en soit n'était pas absurde, sur le donnant-donnant. Mais qui à mon avis était faux sur deux points : c'est d'abord qu'il faut arroser la neige avant l'explosion, et la deuxième, c'est que même si il n'y a pas eu de qualitatif, même s'il n'y a pas eu de contreparties, la condition des enseignants méritaient en soi d'être revalorisée, en particulier celle des enseignants du second degré.

- *Mais cette question de la contrepartie, c'est pas aussi parce que c'était en soi impossible à négocier ?*
- Absolument impossible puisque vous aviez en soi des syndicats qui étaient remontés. C'est pour ça que je dis qu'ils étaient remontés. Laurent Fabius avait déjà accordé aux enseignants ce qu'ils demandaient, et comme le prix à payer pour mettre à bord le SNES était de revaloriser aussi les certifiés et les agrégés... on était pas dans la logique du donnant-donnant. Le seul qui était jusqu'au bout dans la logique du donnant-donnant, ce n'étaient ni Jospin, ni Bérégoovoy, ni les syndicats enseignants, ni Charasse ou même Laurent Fabius, c'était les gens autour de Michel Rocard. Parce qu'ils étaient dans les vieilles idées rocardiennes de contrat social, de...
- *Mais finalement, parce que moi j'ai souvent entendu ça, Lionel Jospin s'est retrouvé plus proche du SNES, est-ce que c'est pas aussi déjà à l'époque on pouvait sentir que le SNES gagnait en audience d'un point de vue mathématique... ?*
- Si bien sûr, mais déjà le SNI, la FEN étaient malades de ce qui les a tué. Amateurisme, sectarisme.
- *Qu'est-ce que vous mettez derrière amateurisme ou sectarisme ?*
- Amateurisme parce que qu'est-ce que c'est qu'un bon syndicat ? Un bon syndicat, c'est un syndicat qui défend bien ses mandants. Le SNES c'était une forteresse dans l'éducation nationale. Vous étiez un professeur du secondaire, vous étiez soumis au mouvement. Le SNES vous procurait le service de vous négocier à peu près exactement ce que vous souhaitiez. C'était un syndicat extrêmement professionnel. Le SNI n'offrait pas de service, c'était un syndicat de réseau, de sympathie ou d'amitié, mais la plus-value syndicale du SNI était assez faible. Le sectarisme, c'était ce côté, comme ça, dédié à un parti, avec des côtés à moitié... Alors que le SNES était déjà détaché du parti communiste, c'était un syndicat de sensibilité communiste, mais en réalité post-communiste. Mais c'était pas des gens... C'était une organisation beaucoup plus efficace, beaucoup plus professionnelle beaucoup plus politique – au bon sens du terme – alors que le SNI-PEGC et la FEN était beaucoup plus... non pas sur une logique idéologique, parce que c'est les mêmes qui... parce que c'est les mêmes. Les enseignants du SNES votent très majoritairement socialistes, même si ils sont derrière des dirigeants qui eux viennent tous du parti communiste. Mais ils ont choisi ça parce que c'était leur intérêt. On choisit un syndicat parce qu'il vous apporte quelque chose. Si tous les gens qui votaient pour la CGT étaient communiste, le parti communiste en serait pas là, pourquoi est-ce qu'on va à la CGT ? Parce que au total, on considère que pour l'efficacité revendicative, ce sont les meilleurs dans le monde enseignant, pas un syndicat de clientèle ou de parentèle avec le parti socialiste. C'est vrai que dans la négociation en elles-mêmes, mes souvenirs ne sont plus précis, mais les revendications du SNES, les arguments du SNES, c'était toujours plus précis, mieux montés. Je pense qu'ils ont fini par avoir Lionel Jospin, à la fois parce que le corps unique allait créer un conflit avec le monde enseignant et aussi parce qu'il y avait plusieurs arguments pour le corps comparable.



- *Et, est-ce qu'on peut dire que Lionel Jospin était convaincu par le corps unique au départ, sa logique, que c'était une idée pédagogique qu'il portait vraiment ou... ?*
- Non, je vous l'ai dit, c'était à son arrivée qu'il l'a découvert qu'on lui a imposé. Il était plutôt en sympathie avec le corps unique. Et il s'est assez vite rendu compte qu'il y avait peu de choses praticables.
- *Le pragmatisme était...*
- Voilà...
- *Et sur la loi d'orientation, vous avez pu participer un peu à l'élaboration ?*
- Très peu. Ben le souvenir que j'ai c'est que Lionel Jospin voulait pas une loi d'orientation, mais une loi de programmation. Notre idée à nous, c'était de faire une loi qui programmait les moyens sur plusieurs années, justement pour consolider le budget du ministère, pour être en position pour pouvoir négocier et pouvoir mettre en place la politique dans l'enseignement scolaire mais aussi l'enseignement supérieur. L'autre volet de la politique, c'était d'ailleurs pas uniquement la revalorisation, c'était le plan université 2000. Et donc très vite, on a appris que la programmation n'était pas possible, alors d'abord parce que le budget français n'aime pas les lois de programmation, et puis un arbitrage politique... Et donc après on s'est lancé dans une loi d'orientation pour 1989, le souvenir que j'ai, c'est que c'était du vide...
- *Et c'était quelque chose qui était partagé comme vue dans le cabinet ?*
- Ben moi j'étais conseiller budgétaire et politique, donc je peux pas... Mais par quelques uns... Par Claude Joyeux, par exemple. Ouais. Parce qu'on considérait que c'était... les grands poncifs de la pensée pédagogique, c'était pas ce qu'on voulait...
- *C'est-à-dire ?*
- Il faut pas oublier que Jospin est un trotskyste et donc un marxiste, il pense toujours que l'infrastructure conditionne l'hyperstructure. Donc il faut d'abord assurer l'infrastructure (*sourire*)
- *Mais ce que vous me dites sur Claude Joyeux ça m'étonne, parce que dans les archives moi j'ai retrouvé des textes de Claude Joyeux des séminaires, avec des textes très pédagogiques, alors moi, ça m'a étonné de les voir sous la plume de Claude Joyeux un peu...*
- Non je pense pas... je pense pas qu'il était persuadé de l'intérêt d'une loi d'orientation telle qu'elle est arrivée, c'est-à-dire une loi lissée, re-rédigée, etc. C'était la loi Scharpentek en réalité. C'est pas qu'entre Olivier Scharpentek et Claude Joyeux, il y ait eu une entente spontanée...
- *Et pour vous c'était vraiment la loi Scharpentek ? Oui, c'était vraiment lui qui était à l'origine de... ?*
- C'est une loi qui a été écrite par des recteurs... Je pense que Claude Joyeux n'a pas vu ses idées reconnues... Loin s'en fait parce qu'il était quand même...
- *Quand vous dites une loi écrite par des recteurs, vous pensez à qui ?*

- Alors y'avait le recteur Rolland, je sais pas s'il est encore vivant...
- *Non il est décédé y'a quelques années...*
- Le recteur Lambert aussi... Y'en avait un autre... C'était Rolland surtout... D'un classicisme mortel...
- *Comment ça d'un classicisme mortel... ?*
- Oh c'était quelqu'un... Y'avait un autre recteur...
- *Un autre recteur ? Y'avait Bousset aussi...*
- Bousset voilà...
- *Mais qu'était plus un proche d'Joyeux lui, non ? Qu'a fait les IUFM surtout ?*
- Oui...
- *Je l'avais rencontré, il m'a peu parlé de la loi. Ce qui l'avait intéressé c'était surtout après...*
- Oui... C'est Rolland...
- *Et quand vous dites d'un classicisme ?*
- C'était un recteur Rolland, un recteur, un homme de la maison... conforme
- *Et pour vous cette loi elle est quand même relativement conformiste ?*
- Je n'y ai jamais vraiment accordé d'importance, mais encore une fois c'est... Vous la trouvez pas conformiste vous ?
- *Euh si... mais souvent y'a beaucoup de gens pour la trouvez justement dérangeante, pour dire que c'est très pédagogique...*
- C'est ce que j'appelle conformiste...
- *Une autre question quel était selon vous le lien entre la politique menée par Lionel Jospin et celle menée par Savary ? Est-ce qu'on a une certaine continuité...*
- Je peux pas répondre... Je ne connais pas assez les questions d'éducation, je ne suis pas un pédagogue. Je vous dis ça... Je suis enseignant – du supérieur... Mais mon passage à l'éducation, c'est pas un souvenir agréable
- *C'est vrai... ? Pourquoi ?*
- Parce que, parce que je pense que Jospin n'a pas fait tout ce qu'il aurait pu, parce qu'il était entravé sans arrêt dans son action, parce que c'était une situation atroce, parce que finalement on lui avait confié une tâche extrêmement lourde, en lui donnant des moyens matériels mais en même temps en lui coupant sans arrêt les ailes politiquement, ce qui

était très... Ca c'est très mal terminé, au bout de 4 ans, il a été viré... il avait perdu le parti socialiste, perdu la confiance de Mitterrand, perdu la confiance des enseignants, alors il avait fait beaucoup de réformes qui auraient pu lui être comptées : y'en a au moins 2, 3 trois qui sont très importantes, la revalorisation, la création des IUFM et Université 2000. Il avait communiqué comme un manche, il était malheureux...

- *C'était une des raisons de votre départ en 1990 ?*
- Oui... Y'avaient d'autres raisons... Je m'entendais très mal avec Olivier Scharpentek... Pour moi un ministre, c'était quelqu'un qui devait aussi communiquer sur ce qu'il avait fait, sur... Je considérais qu'il avait enfermé Lionel Jospin dans la bureaucratie de l'Education nationale, dans le conformisme...
- *Qu'est-ce qu'il aurait fallu faire alors ? Qu'est-ce qui aurait été pas conformiste pour vous ?*
- Je pense qu'il aurait du valoriser bien plus ce qu'il avait fait par une communication de masse et puis je pense aussi qu'il aurait du traiter la carte scolaire beaucoup plus... avec plus de calcul que ce qui a été fait, il se serait rendu populaire dans de nombreuses fédérations socialistes, dans tous les départements de gauche comme ça, ça pouvait être pour lui un formidable vecteur politique et puis... Mais celui que vous devriez voir vraiment, c'est Bernard Cicutat. C'est vraiment lui qui était la cheville ouvrière de tout ça, c'était le directeur général de l'administration et des finances de l'Education nationale, vous pouvez le contacter de ma part, c'était mon directeur de chambre quand j'ai réintégré la cour des comptes, un homme charmant. Sans doute un homme de gauche...
- *Vous dites sans doute... ?*
- Parce que ce sont de ces fonctionnaires qui ont jamais pris position d'une façon ou d'une autre mais dont on sentait...
- *Une proximité idéologique ?*
- Non une sympathie... Mais en tout cas c'était vraiment lui qui connaissait les dossiers, il connaissait ça par cœur.
- *Justement le poids de l'administration dans toutes ces réformes ?*
- Enorme...
- *Enorme ? C'est vraiment eux qui préparent tous les dossiers ?*
- Ah oui... Honnêtement, le paradoxe c'est que nous sommes sortis de ça avec une mauvaise réputation, on en ait sorti avec une mauvaise image auprès des enseignants, en réalité, nous en avons fait beaucoup pour les enseignants. Trop... ça c'est certain...
- *Trop ?*
- Oui, trop au sens, pas de donnant-donnant... pas de contrepartie, pas de remise en cause du système. Donc on a fait du quantitatif. Dans ce sens-là, par rapport à ceux qui pensait qu'on devait faire ça, on a gagné tous les arbitrages, on a été un ministère extrêmement dépensier, exceptionnel ! On a gagné tous les arbitrages budgétaires, on a enfoncé à

chaque fois, par la qualité du dossier, par le soutien politique qu'on avait, le ministère du Budget et le ministère des Finances. On avait une remarquable équipe...

- *Au niveau du cabinet et de l'administration...*
- Au niveau du cabinet je ne me prononcerais pas...
- *Pourquoi... ?*
- Parce que c'était moi ! (sourire) Mais l'équipe administrative était... Mais moi au cabinet, j'étais brutal...
- *Pourquoi brutal ?*
- Parce que j'étais... Brutal au sens « avec les autres », parce que j'avais le soutien politique de mon ministre, on avait les engagements du parti socialiste et du président de la République, je ne rentrais pas dans la logique des finances qui consistait à dire : « on prend moins ici pour reprendre là »... C'est comme ça, enfin pas brutal au sens violent – carré... On leur a pas laissé beaucoup de chances...
- *Dans les arbitrages...*
- Mais surtout parce que l'administration des finances était très remarquable, je ne sais pas si elle l'est restée, mais parce que les dossiers étaient techniquement très étayés... S'ils l'avaient pas été, on aurait pas gagné, et ça, c'est Bernard Cieutat, faut absolument que vous le voyez... Alors lui... le côté technique, les finances, c'était...
- *Et qui est-ce qu'il y a d'autres d'un point de vue administratif à votre avis qui était central ?*
- Je vous ai donné tout les noms. Bergougnieux, qui est juste à côté, aux finances Calavia, et puis... Bernard Cieutat... Monique Vuailat faudrait que vous la voyez...
- *Je l'ai pas retrouvée en fait...*
- C'est elle qu'a gagné... Y'avait qui ? Martine Le Gall et Jean-Paul Roux... Des fabiusiens... Mais ils l'ont quand même lâché, 15 ans après...
- *C'est pas exactement le même Fabius, non ?*
- Non, mais il a bien su garder les gens qui avaient les, y'avait peu de gens qui l'ont lâché... Pourtant c'étaient des durs, des acharnés, a-cha-rnés. Ils vivent ça très mal encore la revalorisation... Vous les avez vus ?
- *J'ai pas vu Jean-Paul Roux, mais...*
- C'est une tragédie pour eux, non ?
- *Si, si... Mais bon, ils ont quand même obtenu des choses pour les instituteurs qui sont...qui sont non négligeables...*
- Mais ça a détruit leur tendance de syndicalisation, quoi...

- *Le calcul était quand même très risqué, non ?*
- Très risqué...
- *A posteriori, j'ai du mal à suivre la...*
- Non, la logique était pas stupide, la FEN était socialiste, étant donné que le PC cantonnait son champ de syndicalisation, s'ils obtenaient le corps unique, ils allaient pouvoir s'étendre sur le SNES, en réalité, c'est le SNES qui l'a emporté. En réalité, les qualités revendicatives du SNES ont détruit la FEN par contagion... Ils tenaient les enseignants du secondaire...
- *Bon et bien merci beaucoup...*
- Finalement je m'en souvenais mieux que je pensais...

## ENTRETIEN AVEC JEAN GAUTHIER

**Jean Gauthier, conseiller technique organisation et gestion des moyens des lycées et collèges,** action éducative et culturelle, enseignements artistiques, nouvelles technologies éducatives, langues et cultures régionales, relations avec le ministère de la Culture :

Né en 1940

Parents : vérificateur des postes / sans profession

Après des études de droit, il passe avec succès le concours d'attaché d'administration centrale et choisit le ministère de l'Éducation Nationale où il exerce de 1968 à 1976, en particulier au sein de la direction des enseignements supérieurs.

Il intègre ensuite l'ENA (promotion « Guernica » - 1976), dont il sort Administrateur civil et choisit de réintégrer l'Éducation nationale. Il est d'abord chef de bureau formation et certification à la direction générale de la programmation et de la coordination (1976-1980) avant d'être nommé secrétaire général de l'université de Paris I (1980-1982). Il est ensuite sous-directeur des enseignements universitaires (1984-1986) puis sous directeur des élèves et de l'action éducative et culturelle à la direction des lycées et collèges (1986-1988).

### **Déroulé de l'entretien :**

L'entretien se déroule à l'IGEN, dans les locaux de la DEP en octobre 2004

Cet entretien est un des premiers que je réalise avec un membre du cabinet de Lionel Jospin, j'apprends un peu cette rencontre parce que le courrier qu'il m'a adressé est un peu « professorale » : il m'y expose que ma démarche procède de plusieurs types de questionnements (sur son expérience / sur la vie de cabinet / sur la loi d'orientation) qu'il faudrait sans doute clarifier.

L'échange est pourtant plutôt sympathique, il en vient même à me parler de sa fille « qui veut faire Science Po » en me demandant des conseils...

- A mon avis je me suis retrouvé là par hasard, pour la raison suivante , j'avais été pendant 4 ans à la direction des enseignements supérieurs où j'ai été pendant deux ans sous directeur des enseignements universitaires. Et le directeur avait d'abord été Daniel Borrel (?), avec qui j'ai travaillé pendant peut-être deux ans et demi, et puis ensuite Olivier Scharpentek. Et puis je crois qu'on avait un bon contact Olivier Scharpentek et moi, et puis au moment où le changement de gouvernement est intervenu en 1986, les

personnes qui étaient à l'époque en charge des affaires de l'Etat avaient gardé d'une certaine manière Olivier Scharpentek, mais le tenant à l'écart de toutes les décisions qui étaient en train de se prendre. Alors qu'il était toujours le directeur des enseignements supérieurs, qu'il n'avait pas été remercié, qu'on ne lui avait pas trouvé de successeur etc. Bon alors c'était son affaire, mais j'ai trouvé que c'était quand même assez violent dans la fonction publique de se retrouver dans cette situation-là... il était choisi comme l'interlocuteur des personnes qui avaient à voir avec l'enseignement supérieur. Il y avait entre parenthèse quelqu'un qui l'aidait, c'était Christian Philippe, qui, accueillait pratiquement deux fois par semaine, dans leur bureau de la rue Descartes, pour me dire les dossiers sur lesquels il souhaitaient avoir des renseignements, des éléments qui concernaient l'université, les habilitations qui étaient données, c'était pour l'organisation d'un certain nombre de formation pour l'enseignement supérieur. Et puis ben je revenais au ministère qui était rue Dutot, je revois très bien la rue Dutot et j'allais aussitôt voir Olivier Scharpentek pour lui raconter ce qui s'était dit... et ce qui m'avait été demandé. Donc si vous voulez, c'est peut-être un peu sur cette confiance-là que les choses se sont faites. Ensuite, entre 86 et 88, euh... j'ai expliqué que je vous pouvais pas travailler avec ceux que je ne pouvais pas travailler avec des gens qui allaient défaire ce que nous avions fait, donc j'ai été mis dans un placard à la direction des élèves, à la direction ça s'appelait à l'époque des lycées et des collèges, et bon là, j'ai été de très belles fonctions avec des gens très agréables et avec qui j'ai travaillé pendant deux ans. Et puis en mai 88, ça devait être le 15 mai 1988, je me suis fait approcher par Olivier Scharpentek qui me demandait si je voulais pas participer au cabinet de Lionel Jospin. Il était en train de me demander... On savait pas encore que ce serait lui le directeur de cabinet de Lionel Jospin, donc bon... Je suis arrivé le lundi matin et aussitôt il m'a demandé de faire des propositions de noms de personnes qui pourraient être dans le cabinet. Qui pour l'enseignement supérieur, qui pour... Donc j'ai émis des propositions qu'il a accepté ou qu'il a refusé, peu importe, mais ça c'est fait comme ça... Vous voyez ce que je vous dis, le hasard... On aurait pas eu ces contacts assez confiants des années 85-86, je suis sûr que je n'étais pas dans le cabinet de Lionel Jospin. D'autant plus que je n'avais pas à l'époque aucune adhésion politique, donc rien qui puisse me faire désigner comme étant de gauche. Alors lui à l'époque, me voyant à la direction des lycées et collèges, m'a dit « J'aimerais bien que vous vous occupiez du second degré ». Donc voilà comment je me suis retrouvé là, alors que l'essentiel de ma vie administrative, je l'avais fait plutôt du côté de l'enseignement supérieur, j'étais secrétaire général d'université, j'étais à la direction de l'enseignement supérieur au moment où on votait la loi... J'ai participé à l'élaboration des avants, avants projets de la loi de 1984, et puis... bon... Je suis resté dans cette direction où j'ai eu la sous-direction des enseignements universitaires, c'était à l'époque 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> cycle, l'enseignement à distance, enfin vraiment, c'était quelque chose d'intéressant... Donc j'ai été plutôt formé à ça. Quand je suis arrivé à la direction des lycées et collèges, j'y suis arrivé non pas malgré moi, parce que c'est un poste qui m'a été proposé et que j'ai accepté, mais j'y suis arrivé, sans avoir la vraie connaissance du milieu de l'enseignement que j'avais auparavant. Donc quand Olivier Scharpentek m'a demandé de m'occuper de cela, moi j'étais plutôt celui qui connaissait non pas le cœur du système du second degré, mais les franges... le cœur, c'est le baccalauréat, les examens, les formations, etc. Le classique, le général, plutôt que le technologique ou le professionnel... Les franges, c'était par exemple, j'avais, je vous ai dit, j'avais à l'époque je vous ai dit quatre bureaux, alors un bureau qui s'occupait, je vous l'ai dit de tout ce qui était l'aspect statut des représentants des parents d'élèves, organisation des conseils d'administration d'établissement, voyez que arrivé en 86, le décret de 1985 qui organise les établissements scolaires vient juste d'être mis en œuvre, on en était au tout début, donc on était là, à traiter avec tous les problèmes de l'organisation des établissements, avec tous les aspects juridiques nouveaux qui étaient

créés et qu'on a résolus... Donc y'avait cela et y'avait un autre bureau de cette sous-direction qui s'occupait des projets d'action éducatif. C'était un énorme bureau dans lequel on avait beaucoup travaillé sur les aspects artistiques, culturels etc. ... donc une quarantaine de personnes qui étaient d'excellentes formations, mais qui avaient chevillés au corps une foi en ce qui concerne l'éducation artistique des élèves, l'éducation culturelle des élèves. Et un autre bureau qui s'occupait de tout ce qui pouvait être les aspects sportifs, aussi bien l'éducation physique et sportive que les associations qui s'occupe de faire du sport au lycée et collège et donc le dernier bureau qui était un bureau qui s'occupait lui plus d'aspects... qui était lui énorme, je sais pas, 60 personnes, donc au moins une 40 de clandestins, c'est-à-dire des profs qui étaient affectés dans un établissement mais qui en fait travaillaient là, clandestins, c'est pas du genre qui sont à Calais et qui cherchent à passer en Angleterre. Et ces personnes-là qui s'occupaient beaucoup plus de l'innovation pédagogique. Donc voyez, c'était vraiment énorme... et puis on m'a rattaché à un autre moment, un autre bureau qui s'occupait de l'action sociale des élèves, donc c'était vraiment une très grosse sous-direction, j'ai compté qu'à un moment, il devait y avoir plus de monde dans cette sous-direction que dans la direction d'où je venais qui était la direction des enseignements supérieurs, c'était vraiment très important, très intéressant aussi. Donc j'étais là donc quand le téléphone sonne et que Olivier Scharpentek me demande de venir travailler avec lui. Et c'est sans doute à cause de cette appartenance au monde de l'enseignement scolaire que je me suis retrouvé en charge du système éducatif du second degré, à l'intérieur du cabinet de Lionel Jospin. Donc que vous dire de plus, ben un cabinet, c'est quand même une structure d'une vingtaine de personnes, d'autant plus que là vous aviez le cabinet du ministre et puis le cabinet du secrétaire d'Etat. Puisqu'y a des secrétaires d'Etat, d'abord y'en a eu un qui était ministre délégué à la recherche, qui était Pierre Currien, qui était ensuite le ministre à part entière de la recherche, et puis il y avait Roger Bambuck qui était le secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports et puis y'avait... y'a eu, Chapuis, Robert Chapuis... Bref une série de personnages qui ont constitué autour du cabinet de Lionel Jospin, autour de la personne même du ministre d'Etat et puis autour du cabinet, vous savez, tous ces satellites qui appartenaient à la même planète. Et donc et bien on travaillait ensemble, ça créait des petites inimitiés, des petits malentendus, tout se remet toujours en ordre, mais c'est jamais quelque chose de simple, parce que ce sont des personnalités qui ont une influence importante et qui cherchent à faire valoir leur influence, ce qui n'est pas... Donc voilà... La création de tout ça...

Alors, en 1988, la première, le premier problème... On s'est retrouvé confronté au problème des professeurs d'enseignement général de collège. Les PEGC. Alors ça vous rattache un petit peu à votre sujet, les IUFM. Le précédent ministre avait décidé de mettre en extinction du corps des PEGC. Donc c'était couru. On savait aussi que pour certains partenaires, ils avaient... Je ne vous fais pas le dessin, vous le connaissez mieux que moi sans doute. Donc... mais les premiers contacts sont des contacts avec les syndicats des PEGC, enfin des instituteurs et des professeurs d'enseignement général des collèges. A l'époque, c'était M. Barbarant, qui était le secrétaire général. Nous avons eu quelques contacts sur des thèmes divers, je me souviens d'une discussion dans mon bureau sur le thème : « Peut-on faire passer les baccalauréats dans les établissements privés ? » Bien évidemment le SNI et M. Barbarant plus que le SNI était totalement hostile à cette perspective, c'est encore pas intervenu depuis, mais si vous voulez, à l'époque, c'est quelque chose qui était encore dans les têtes qui pouvait paraître insupportable, c'est vrai. Et puis on a parlé aussi de problèmes qui nous préoccupaient à l'époque, comme la revalorisation, à laquelle je n'ai pas vraiment pris part, c'était pas vraiment mon secteur. Un de mes collègues, dont je vais vous donner le nom, Michel Schneider, était lui plutôt chargé de problèmes de personnels. C'est lui qui a beaucoup plus travaillé sur ces aspects



là, en même temps que... Même si vous m'enregistrez, y'a quand même des éléments qui peuvent rester off, c'est plutôt pour vous expliquer que je vous dis ça. Le cabinet du ministre, il existe c'est certain. Mais y'a aussi tout un tas d'autres influences, les partis, à l'époque au pouvoir. Des personnages qui sont dans d'autres ministères et qui ont une certaine vision des choses. Une série gens de l'entourage même du ministre, il y a des gens qui... qui ont des choses à dire, pourquoi pas. Mais enfin bref... tout ça, ça ne veut pas dire que c'est le cabinet, et pourtant ça a de l'influence, et pourtant...

- *C'est pour ça justement, que je cherche à rencontrer des gens du cabinet...*
- Mais bon... vous voyez le cabinet, enfin vous verrez sans doute outre Daniel Bussel et moi d'autres personnes, mais je vous répète, c'est plutôt une espèce une espèce de symbiose entre des gens qui ont des expériences différentes et puis qui viennent d'horizons totalement différents, certains sont originaires du ministère de l'éducation nationale, d'autres, pas du tout, quoi... Le cabinet de Lionel Jospin, c'est un cabinet qui est fait, vraisemblablement comme beaucoup d'autres cabinets, de plusieurs cercles autour du ministre. Un cercle très proche, c'est Joyeux, c'est son secrétariat particulier, c'est... des gens qui sont venus du parti, Pierre Schapira, Henry Pradeaux qui sont des... des gens avec qui il a toujours travaillé, alors il est venu avec eux, parce que ça rassure de travailler avec des gens qu'on connaît. Ca c'est des politiques... A côté y'a des techniciens, mais dans les techniciens, il peut y avoir plusieurs gradations en fonction de... Y'a des techniciens qui sont de... de très haut rang qui vont travailler avec le ministre mais sur des thèmes particuliers et qui sont en fait ceux qui ont en charge un portefeuille d'affaires qu'ils vont présenter au ministre, en lui soumettant des propositions politiques... que le ministre accepte ou n'accepte pas ou modifie, enfin bref, y'a tout ce que vous pouvez imaginer, c'est ça le... et puis il y a encore un troisième cercle de gens qui sont un peu extérieurs, et puis il y a encore ceux qui ont été recrutés par les uns et ceux qui ont été recrutés par les autres. C'est une, c'est une... comment dire ? C'est une myriade de personnages qui ont tous des qualités différentes. Là, Lionel Jospin était élu de la région de Toulouse, de Cintegabelle, ben, bien évidemment, y'avait avec lui des gens de la région de Toulouse, on a cité Luc Fournier, mais à côté y'en avait d'autres... qui ont eu aussi de l'importance, bref voilà...
- *Mais c'est justement pour essayer de repérer toutes les influences qu'on ne peut pas avoir en regardant un organigramme comme ça, d'où l'intérêt d'interroger directement des personnes...*
- Oui, mais ce genre de choses, vous ne l'avez pas dans un document...
- *Oui, mais justement, c'est tout l'intérêt de... de faire appel aux acteurs...*
- Oui, mais en fait... Comment vous dire... ? C'est un peu ma vision des choses, c'est pas la vision qu'en aurait Lionel Jospin ou qu'Olivier Scharpentek aurait, moi je vous dis comment je l'ai ressenti, maintenant, d'autres vous le dirait autrement aussi... Voyez Michel, voyez Jean Vacances, c'est des gens qui ont vécu comme moi cette participation à un cabinet dans une époque qui était quand même assez curieuse, il faut se rappeler qu'on a vécu l'époque du foulard, on a vécu les manifestations de... de rue des élèves, que tout ça a vraisemblablement été modifié par la chute du mur de Berlin, par des choses qui sont totalement extérieures à l'éducation. Les manifestations d'élèves, c'est ce qui a donné naissance aux organismes représentatifs des lycéens, euh... le conseil national de la vie lycéenne, c'est ce qui fait qu'il y avait une représentation auprès du ministre, qu'on a résolu par les moyens que la puissance publique a l'habitude de mettre en place, c'est-à-

dire une sorte de conseil, de représentation des gens qui sont là, pour leur permettre d'avoir un point de vue qui soit exprimé, audible. Mais c'est sûr que c'est pas avec ça, qu'on allait d'un seul coup résoudre les problèmes d'appartenance à tel ou tel quartier, à tel ou tel groupe social, etc. etc. C'était plutôt, mais ça, c'est plutôt la vie politique, mais ça, c'était plutôt une démonstration d'une bonne volonté qu'une volonté clairement affichée, moi je l'ai ressenti comme ça, malgré... Alors la démonstration de bonne volonté c'est marqué quand même de manière très intéressante aussi. Faut savoir quand même aussi que pendant une semaine, Lionel Jospin a reçu une fournée de lycéens qui venaient, collectif de ceci, dans les grandes salles du ministère de l'éducation nationale. Et stylo à la main, il a noté les revendications, il a discuté avec eux, pouvait en ressortir des contradictions, des propositions qu'on a faites, bref, on sentait vraiment qu'on avait affaire à quelqu'un qui était concerné par ce qu'il faisait... C'est le sentiment que j'ai eu tout le temps où j'ai travaillé avec lui, c'est que c'est quelqu'un qui est très, comment dire, obstiné, d'une part et ensuite, qui ne laisse jamais dépérir une question, qui essaie au contraire d'en trouver toutes les facettes pour éviter de se lancer dans des solutions qui n'en sont pas... Donc c'est vraiment quelqu'un qui est vraiment très appliqué à la tâche qu'il fait. Pour avoir travaillé avec d'autres cabinets, j'ai pas travaillé dans d'autres cabinets, mais j'ai quand même connu pas mal de ministres en 25 ans... C'est pas toujours, c'est pas toujours vrai... L'impression qu'il m'a donné, c'est que c'est quelqu'un qui était très concerné et qui prenait un temps fou pour arriver à exercer son métier. Donc voilà les choses, mais on s'est retrouvé confronté à la revalorisation, mais c'est vrai aussi dans n'importe quelle vie, que ce soit politique ou conjugale, on fait toujours des hauts et des bas. Donc on lui a donné, on a donné des moyens supplémentaires, des rémunérations supplémentaires aux enseignants, ce qui a été une erreur... Moi je l'avais défendu... ce qui a été une erreur, puisque ça n'a plus été ce qu'on espère toujours que sera une carotte telle qu'on la donne, c'est-à-dire un moyen de pression pour obtenir autre chose, c'est... Donc c'est... Ca c'est quelque chose qu'on a vraisemblablement payé, qu'on paie encore, parce que y'a un aspect : c'était d'abord une reconnaissance et je crois que dans l'esprit de Lionel Jospin, c'était ça, c'était une reconnaissance de l'importance du maître, dans une société qui était vraiment en train de jouer la déliquescence, la déliquescence, je veux dire que c'était plus l'intellectuel qui était signe de qualité mais c'était avant tout des gens qui étaient des professionnels de l'argent gagné assez rapidement, c'était des gens qui étaient plutôt des gens qui étaient plutôt technicien de quelque chose plutôt que des gens qui réfléchissaient un peu à la société dans laquelle ils étaient et qui prenaient en charge des générations nouvelles pour essayer de leur donner le goût de la réflexion. Donc dans son esprit, mon sentiment, il a voulu faire la revalorisation sur place, ça coûtait cher, pour permettre précisément une reconnaissance collective.

- *Parce que justement il me semblait, dans ce que j'ai pu lire, il me semblait que... que Michel Rocard souhaitait une revalorisation contre quelque chose, contre la rénovation. Ce à quoi Lionel Jospin... s'était opposé...*
- Si vous voulez, si vous voulez, tout ceci, c'est des choses qui... Dont je ne suis pas très au fait, mais j'ai quand même senti à plusieurs reprises l'opposition qu'il pouvait y avoir entre la FEN, qui était à l'époque le grand syndicat – et qui allait mourir petit à petit de tout ça – et puis les syndicats comme le SNES, comme le SGEN-CFDT, le SNES surtout parce que c'est lui qui était important pour la FEN. La FEN avait un mot d'ordre, c'était Yannick Simbron qui l'avait lancé, c'était qu'on pouvait travailler autrement. Travailler autrement, ça pouvait s'entendre de différentes manières. Ce à quoi on est arrivé, ça devait s'entendre que, dans le fond, on demandait un volume de travail annuel, mais non

pas un volume de travail quotidien ou hebdomadaire. Et donc ça signifiait que des enseignants pouvaient se trouver mobilisés pendant des périodes très denses de l'année comme il pouvait se trouver totalement libérés d'activités ou presque, pour préparer ou je sais pas quoi... à d'autres périodes. Donc l'idée développée par Yannick Simbron, je sais plus dans quel congrès, enfin bref, il avait développé ça... Je pense que ça tombait totalement en liaison avec ce que Michel Rocard essayait de développer du point de vue social. De l'autre côté, c'est-à-dire du côté de l'éducation nationale, je pense que Lionel Jospin pouvait pas donner trop à la FEN, parce qu'il sentait bien qu'il y avait une sorte de dérive qui était en train de se créer à l'intérieur du syndicat. Donc le SNES n'a pas été ignoré et du coup, ça voulait dire aussi, qu'on ne pouvait pas mettre en face de la revalo quelque chose qui aurait été une modalité différente de travail, je pense que ça c'était une première manière de négocier, qui pouvait consister à dire, on... on met en place des professeurs qui ont une autre bivalence que celle qui existait auparavant. Parce que la suppression des PEGC, tout le monde l'a su très rapidement, créait un problème énorme, dans la mesure où quelqu'un qui était bivalent pouvait être utilisé dans deux disciplines différentes, alors que quand vous êtes uniquement dans une discipline, ça veut dire que vous mettez deux personnes, là où auparavant, vous... C'était un peu... C'est quand même toujours le problème qu'on ressent actuellement, on sait très bien que... Vis-à-vis par exemple de l'enseignement du collège, c'est un peu absurde, on dépense de l'argent pour pas grand-chose, quoi... On dépense de l'argent qui pourrait être mieux dépensé, avec un effort pas très important... Ca c'est les IUFM, vous avez déjà du en parlé, si vous avez vu Daniel Bousset, parce que c'est des questions auxquelles il s'est retrouvé confronté, donc les... là encore, l'idée qui était de former tout le monde dans la même, dans le même moule, qu'on soit au niveau de l'enseignement primaire, qu'on soit de l'enseignement du second degré, ça date de loin, ça remonte à... c'est pas d'une novation exceptionnelle. Mais... là... d'une certaine manière on reconnaissait l'université « Alma mater », c'est aussi l'autre aspect des choses, je pense que sociologiquement, pour les universitaires, faire que ce ne soit pas eux qui forment les professeurs des lycées et collèges, je pense que c'était très fort, je pense que ça grattait très fort quelque part, ça veut dire qu'on ne les reconnaissaient pas dans leur propre vocation à former des... étudiants à... Par exemple la revalo... Je peux bien vous en parler, je vous dis, si ce n'est que je tâcherai de retrouver tout cela... On avait disposé à l'époque d'un sondage qui avait été fait justement pour savoir précisément dans quel état d'esprit les enseignants étaient. Et il arrivait en fait de dire en ce temps-là, une sorte de dégradation de la représentation, de l'autoreprésentation des... enseignants et que... la dégradation ne pouvait être compensée dans un mécanisme statique, alors on peut compenser de diverses manières : en rajoutant de l'argent pour dire aux gens « vous êtes très importants, regardez comment on vous paie ». On peut pas décorer tout le monde, on peut pas mettre tout le monde sur le piédestal, donc il faut que... En un sens les choses se sont faites comme ça. Mais je vous dis, je n'ai pas vraiment pris parti. En revanche, dans l'élaboration de la loi du 10 juillet 1989, comme elle a commencé assez tôt, nous avons tous, à l'époque, le cabinet a vraiment... Nous avons tous... Le cabinet a vraiment travaillé, je ne dirais pas comme un seul homme, mais avec des rencontres fréquentes, qui permettaient de voir les évolutions que les uns proposaient, de proposer soi-même un certain nombre de choses, et de... construire un texte qui a été soutenu bien évidemment au sein du, à l'époque au sein du Conseil Supérieur de l'Education Nationale, puis au Conseil d'Etat, puis ensuite, une fois qu'il est été adopté par le Conseil des Ministres, il a été discuté à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Donc comme tout le monde, j'ai participé aux... aux longues soirées de discussion, mais là... vous savez sans doute comment les choses se passent, ce sont plutôt les vétilles qui sont perçues, qu'une économie générale du texte, on va pas tout foutre en l'air pour tout remonter pendant une discussion

parlementaire. Donc c'est des choses qui sont de l'ajout, l'ajout d'une motion, plutôt qu'une remise en cause générale de la loi. La loi est parue de manière un peu symbolique le 14 juillet 1989, donc dans un numéro spécial du Journal Officiel qui était bleu blanc rouge, enfin bref... ça c'était tout l'aspect symbolique aussi... du... Et ça tombait juste au moment où... Et les cérémonies du 14 juillet 1989 ont marqué vraiment un tralala... Donc voilà le cadre dans lequel ça s'est fait... Et puis à côté de ça, vous savez que les textes une fois votés, y'a tout le travail d'application, les IUFM étaient dedans, les rapports de l'Inspection générale, des textes qui organisaient l'orientation, bref tout ce qui... Toute cette époque-là... Et donc j'ai trempé dans ces textes là, peu ou prou, parce que par exemple sur l'orientation, c'était le directeur des lycées et collèges de l'époque qui était André Legrand, s'occupait de ça, on préparait des versions successives des textes et puis on discutait au cabinet en disant... C'est le travail normal... Alors moi j'avais... Alors j'ai eu alors plus spécialement en charge à un certain moment des aspects qui sont pas les plus faciles de l'éducation nationale, j'ai eu comme ça à m'occuper des langues régionales, l'enseignement des langues régionales. Vous devez connaître ça... je m'étais chargé de ce portefeuille parce que sinon à l'enseignement supérieur, c'est déjà moi qui m'étais occupé de ça, donc j'avais déjà une petite connaissance des problèmes qui étaient à mettre en place. Simplement, ce qui se faisait dans l'enseignement supérieur, c'était une chose, il s'agit pas d'une habilitation pour un DEA ou un doctorat, là, il s'agissait de reconnaître la valeur de l'enseignement, pour que des écoles en langues bretonnes, principalement, mais aussi en occitan, en basque, en catalan... pouvaient avoir alors que c'était, par rapport au réseau que nous avons à gérer, c'est-à-dire une petite dizaine de million d'élèves, enseignement primaire et second degré, là au total, on gérait peut-être c'était au maximum 5000 élèves. Donc une dizaine de millions face à 5000 élèves. Et pourtant les représentants de ces mouvements d'enseignement étaient si importants que les parlementaires bretons, que les parlementaires catalans... occitans faisaient le siège au ministère pour demander la création d'enseignements... des trucs. Alors on a créé à tour de bras des trucs... alors des trucs ça vaut rien... le CAPES de breton, il faut bien reconnaître que le nombre de gens qui peuvent... enfin il y en a certains, c'est quand même quelque chose qui reste très ancré dans la tête de quelques uns, mais le nombre d'élèves qui se lancent là-dedans, doit être ridiculement faible... Ça sert à pas grand-chose, c'est toujours intéressant de connaître une langue, c'est toujours intéressant de se dire, après tout, ce serait la mort de la langue, si y'avait pas un enseignement, cela dit je suis désolé, mais depuis des siècles, les langues meurent les unes après les autres et s'il y avait fallu faire un conservatoire de toutes, j'étais y'a pas très longtemps au Vanuatu, il doit y avoir quelque chose comme 104 dialectes, ça montre plus la division que l'union... Et je pense que... on en est toujours là d'ailleurs, c'est quand même un élément qui m'est propre, je suis un vieux jacobin, je considère que si la révolution française de 1789 avait décidé qu'il fallait éradiquer les patois, c'était qu'il y avait de bonnes raisons pour que les gens s'entendent et pas que les gens se disputent. Voilà, on va pas revenir là-dessus, mais j'ai eu à traiter ce dossier... qui est un dossier à la fois compliqué et puis on voit pas vraiment quel type de solution pourrait être une solution, euh... les uns disent « ben on va avoir plus d'intégriste dans l'enseignement public », et les autres disent non non pas du tout, parce qu'on a nos méthodes, et les uns disent « nous on veut absolument faire que les élèves entrent dans un bain linguistique du début de la maternelle jusqu'à la fin du CM2, on ne parle que breton, basque, etc ». Et on apprend le français à partir de ce moment, ce qui est, passez moi l'expression, mais ça c'est off, c'est une aberration, la télévision, elle parle pas breton, on va pas au cinéma en breton, ni en basque, ni en corse, donc on... est dans un système qui est purement idéologique qui à mon avis n'a rien du tout d'un système éducatif... que ce soit le lot des associations, je n'y vois absolument aucun inconvénient, au contraire, je trouve même que ce serait utile, mais le lot d'un

système éducatif, ça me paraît absurde. D'autant plus qu'on rentrait dans un processus dont on entend d'ailleurs plus du tout parler qui était la charte européenne des langues régionales, où on a vu d'ailleurs qu'il y avait des articles qui étaient anticonstitutionnels et qui en plus allait imposer à des fonctionnaires d'apprendre s'ils voulaient travailler en Alsace venant du massif central, à apprendre l'alsacien, pour qu'ils puissent être entendu dans la langue des autochtones, au moment où il serait fonctionnaire. Alors là je pense qu'on est au comble de l'aberration, mais c'est tout, la vie d'un pays, c'est aussi tout ça... Autrement, qu'est-ce que je peux vous dire ? Si je me suis beaucoup occupé, ce qui était pour moi un très grand plaisir, tout ce qui pouvait avoir trait aux enseignements artistiques, alors d'abord parce qu'il y avait un ministre de la culture qui était un battant du point de vue de l'enseignement artistique et puis parce qu'il avait avec lui une... personne qui s'est beaucoup occupé de l'introduction à l'enseignement artistique, de la mise en avant de l'enseignement artistique, qui était au cabinet de Jack Lang, avec qui on a beaucoup travaillé, on a mis ensemble beaucoup de choses... qui ne durent pas, c'est aussi le problème, une des constantes de la vie politique (sourire), c'est-à-dire qu'on lance un truc, tambour battant, outre l'effet d'annonce, y'a des choses qui sont simplement annoncées, mais y'a celles qui sont aussi annoncées, qui prennent corps et qui, juste après le départ du ministre sont corps et bien oubliées par la mémoire collective. Par exemple on avait mis en place des artistes en résidence, on avait mis en place des aides aux jeunes compagnies pour qu'elles puissent travailler dans des établissements, on avait mis en place des formations qui faisaient que les enseignants pouvaient aussi être pris en charge à un certain moment de leur vie pour entrer dans le théâtre, le cinéma, le... Alors, ça dure pour certaines, pour d'autres, c'est plus... Mais ça je vous le dis, c'est parce qu'il y avait en face de l'éducation nationale un ministère de la culture qui était très... très battant. Bon euh... Autrement qu'est-ce qui peut me rester encore de ces moments-là ? Si ! J'ai aussi eu en charge à ces moments-là... Alors là, y'avait quelqu'un aussi dans l'équipe quelqu'un qui est Jean Rey qui est l'ancien directeur de l'Hôpital Necker, il est à la retraite depuis un moment... Et donc Jean Rey était celui qui s'occupait bien évidemment de la prévention, des problèmes de santé, de... Et puis c'était le moment où on se disait que la formation des jeunes face à un certain nombre de problèmes, des problèmes de consommation, des problèmes de prévention des naissances, de protection contre les maladies sexuellement transmissibles, les problèmes de connaissance du corps, tout ça pouvait être traité non seulement par les profs de sciences naturelles ou de chimie mais pouvait trouver un avantage à voir s'associer à un enseignement magistral, des praticiens, des infirmières, donc on avait beaucoup travaillé là-dessus. De même que, moi j'étais plutôt branché sur les aspects sociaux, par exemple, j'avais eu dans mon précédent portefeuille des problèmes de ce type, donc là, j'ai eu à connaître celle qui était à l'époque la secrétaire générale du syndicat FEN des assistantes sociales, pour travailler sur la rénovation d'une circulaire qui organisait les services des assistantes sociales et qui organisait leur hiérarchie, entre celles qui étaient en poste auprès du recteur, celles qui étaient en poste auprès de l'inspecteur académie, bref, on a travaillé là-dessus pendant un certain temps, parce que c'est assez complexe et c'est le genre de texte dont on se dit que si on ne va pas au bout de manière très très précise, ben ça va engendrer toute une série de querelles, et petit à petit on est ramené à tout voir. Alors, c'est des... C'est bien plus loin de votre sujet... L'IUFM aujourd'hui, dans le fond, je ne sais même pas s'il rend compte de cette idée que d'autres que les enseignants peuvent enseigner. Qu'est-ce que je peux vous dire dessus ?

- *Mais ce qui m'intéresserait plus, c'est ce que vous pourriez éventuellement me dire du travail de préparation de la loi... Si vous l'avez suivie... Parce que vous me disiez que au début, tout le monde*

*avait un peu travaillé dessus... c'est-à-dire que dès l'arrivée au ministère il était clair qu'on ferait pas une loi de programmation mais d'orientation ?*

- Non... pas dès l'arrivée... Non... Pas dès l'arrivée... D'abord pour être tout à fait franc ; Lionel Jospin nous avait réuni fin mai début juin dans son cabinet pour qu'on fasse une sorte de mise au clair, mise au courant du ministre des choses qui étaient actuellement en cours au ministère, des problèmes que ça posaient, des solutions qu'on préconisaient, une espèce de grand brain storming, ça a duré une journée, une journée et demi et on a recommencé à deux ou trois reprises... cette manifestation où tout le cabinet se retrouvait, écoutait ce que les uns ou les autres avaient à dire, et c'était... ça pouvait être intéressant de voir comment aussi, comment les gens travaillaient à cette époque là dans une sorte de confrontation, confrontation d'idées, confrontation d'expérience... L'idée de la loi est devenue dans le dernier trimestre de 1988, je sais pas si c'est en octobre ou novembre 1988 qu'on a commencé vraiment à se dire que là, y'avait des choses intéressantes. Alors là, la première chose, c'est qu'on a essayé de voir ce qui existe et puis à partir de là de voir comment on peut remettre de l'ordre, donner un esprit à tout ça... L'idée qui a présidé à ça, c'est que dans le fond Alain Savary il avait fait un travail énorme entre 1981 et 1984, que ce travail énorme avait eu des conséquences, mais que ces conséquences avaient eu toutes les conséquences possibles. Par exemple, le projet d'établissement, c'est une idée dont certains pouvaient dire, c'est l'enseignement privé, et y'avait déjà eu, toute une série de tentatives que les établissements avaient voulu mettre en place aussi. Mais quand c'est pas soutenu politiquement, quand y'a pas un texte qui dit « ben voilà, vous faites ça, vous faites ça », ben bien sûr, c'est... considéré comme une bonne idée mais inapplicable... Mais l'idée par exemple de dire « l'élève est au centre du système éducatif », alors... comment on a entendu nous reprocher ça, en nous disant « la discipline ou les disciplines au centre du système éducatif », le dernier ministre, même... *(fin de la cassette)* **Mais mettre l'enfant au centre du système, c'est pas nier les disciplines, c'est plutôt développer un humanisme, la personnalité, c'est que citait le ministre plus souvent...**

- *Qu'est-ce que vous appelez l'humanisme ?*

- L'idée que dans le fond, c'est une, c'est une vocation de la chose politique que de considérer la société d'hommes plutôt que de considérer la technique ou le seul objectif du pouvoir. Quand je dis humanisme, c'est que quand on met « l'élève au centre du système éducatif », on a une volonté de faire que pour l'élève, toute l'organisation du système soit faite pour qu'il puisse progresser, pour qu'il puisse y avoir pour lui je devrais pas dire des satisfaction, mais la réussite de sa vie professionnelle. On place l'élève au centre du système éducatif, mais en même temps que le système éducatif il a pour vocation de construire des individus, des professionnels, des citoyens. Voyez, c'est ça pour moi l'humanisme, c'est-à-dire que c'est pas simplement l'acquisition de connaissances ou de disciplines, c'est plutôt l'objectif de créer des individus qui sortant de là, ont une perception de la vie et de leur place dans la société qui est fondamentalement libre. Voilà, donc c'est ça aussi la loi, c'est le développement de l'idée que tout élève qui sort du système éducatif doit avoir une formation professionnelle, doit avoir, on sait très bien, et c'est l'objet des lois, la loi nous donne un objectif, elle dit pas vous l'atteindrez dans deux ans ou dans 70 ans, si pour les 80% d'une classe d'âge au niveau du bac, là, la loi a posé comme principe que en 2000, tout le monde devait avoir 80% des élèves au niveau du bac. Alors au niveau, c'était plutôt pour le niveau, c'est quand on le bac ou pas, mais qu'on a suivi les enseignements, est-ce qu'on a le niveau, quand on a été plus de 2 ans même pas sanctionné par le bac, mais... Toute une série d'interprétation mais là, vous

voyez que c'est plutôt... Ca correspond plutôt à cette idée d'humanisme que je... je vous disais tout à l'heure qui consiste à dire que le passage par le système éducatif, ça doit permettre la construction d'un individu, mais ça doit donner à la société un effet de... je vais pas dire de rentabilité, mais de restitution de l'effort pour que se développe ce système, pour qu'il s'adapte. Je crois que c'est aussi cette perception là qu'on peut avoir de l'action de Lionel Jospin. C'est sûr que... c'était un peu nouveau par rapport à ce qu'on faisait avant. M. Monory travaillait lui beaucoup plus pour moderniser, moderniser par le biais de tout ce qui était nouvelles technologies de l'information. Il a été remarquable, aussi bien en tant que ministre qu'en tant que président du Conseil général de la Nièvre, mais c'était plutôt sur les aspects techniques, technologiques. Je crois que chez Lionel Jospin, les aspects techniques ne sont pas ignorés, mais ce qui est primordial, c'est d'abord les individus, c'est pour eux que le système éducatif fonctionne, que ce soient les profs, les élèves, les parents d'élèves, que ce soient les autres personnels... pour...

- *Et ça c'est vraiment une idée qui était développée par Jospin ou qui était portée aussi par d'autres personnes dans le cabinet, dans l'entourage de Jospin... ?*
- Je pense que... c'était dans la tête d'Alain Savary... C'était sans doute pas dans la tête de Jean-Pierre Chevènement qui... lui donnait des gages... Bon pareil, c'était pas la même chose, quand vous êtes une situation de quelqu'un qui récupère un ministère... L'idée c'était quand même de dire, l'Etat va nous absorber, alors que les parents ont confiance, ils aiment bien envoyer les gens à l'école libre. Chevènement quand il arrive, il dira que l'enjeu de l'école, c'est d'apprendre à lire et écrire le français, point. Tout ça pour essayer de récupérer des idées qui étaient en train de partir de tous les côtés qui étaient « L'école publique, c'est pas ça, ça marche plus... on sait pas ce que les gens y font, ils savent rien en sortant » Lui, il récupère cette situation-là, et je ne dis pas qu'il a rien fait, je dis que les hommes politiques, dont Alain Savary puis Jean-Pierre Chevènement, bon je vais peut-être pas comparer avec Jack Lang, parce que ça n'a duré qu'une seule année... Mais en fait lui aussi essayait de prolonger ce qui avait été fait par son prédécesseur, il avait un ministère qui... il avait été le gestionnaire de ce qui c'était fait jusqu'à présent... Enfin, faut pas me faire ce que je n'ai pas dit, ce n'est pas Lionel Jospin humaniste qui a essayé de développer des politiques humanistes... mais bon ! C'est ma représentation, je le dirais jamais assez, c'est ma manière de voir le système et de l'analyser, donc y'en a d'autres, nécessairement... Mais moi j'ai l'impression qu'on a affaire à quelqu'un qui a posé comme programme parce qu'il était prof aussi dans sa vie, ce qui explique qu'il était aussi très conscient qu'il avait conscience de la nécessité que les enseignants soient proches des élèves, qu'on doit leur donner la possibilité de se préparer à faire leur cours, etc. bon ben tout ça, c'est plutôt lui qui le dit. René Monory lui, il supprime les PEGC, il pense pas à créer quelque chose d'autre... C'est... Certains actuellement pensent qu'il faut rétablir des agrégations très marquées parce que ça... c'est une élite, au moins... L'élite... Mais enfin c'est pas vrai, le pays, il est pas constitué que d'élite... Mais y'en a d'autres, et ces autres là ont le droit de se trouver dans une société qui leur permet de se situer, de ne pas s'imaginer comme étant rejetés de quelque chose...
- *Je vous posais cette question que ce n'est pas finalement Lionel Jospin qui avait monté ce projet, qu'il était finalement très politique, que ce n'était pas vraiment lui... Par exemple que lorsqu'il y a eu la discussion avec le Parlement ou avec les syndicats, qu'il était assez prêt à lâcher un certain nombre de principes qui ne lui tenaient pas tant à cœur, qu'il avait une vision très politique de cette loi, qu'il fallait la faire passer, mais...*



- La faire passer... Mais attendez, il me semble que c'est quand même le rôle d'un ministre qui est en face du Parlement, parce que les institutions sont faites de telle manière quand même que le Parlement il parle et puis il peut proposer, et le gouvernement il peut entendre aussi... etc. Moi je crois qu'il a été habile tacticien dans la discussion parlementaire, je me souviens même d'un moment au Sénat, il était pas forcément... c'était pas forcément la force politique du ministre de l'éducation nationale. Donc y'a eu dans la tête des sénateurs, l'idée que dans le fond on pouvait s'amuser un peu à... Et j'ai vu un ministre qui défendait sa loi et pour avoir rédigé certaines des réponses qu'il a faites, mais je pense qu'il a été très fidèle aux engagements qu'il avait pris, qu'on a conservé l'essentiel... L'élève au centre du système éducatif, ça y est, le projet d'établissement, c'est au centre de la loi, le fait qu'on remette en cause la formation des enseignants, parce que ben... y'avait un certain nombre d'interrogations qui étaient exprimées, bon c'est pas forcément exactement la situation, mais ça s'en approchait, mais quand un professeur d'école normale commençait à faire son travail, il était payé en heures supplémentaires, c'est-à-dire il avait déjà touché son traitement avant d'entrer dans l'école normale. Alors voyez, c'était un peu ce... climat, je vais pas dire délétère, mais pernicieux quand même. Avec toutes les fractions qui sont à l'intérieur de ce système d'école normale, créer les IUFM, c'était quand même faire un certain pari, ça voulait dire se mettre à dos beaucoup de conseils généraux, parce que les écoles normales c'était quand même dans les départements, pour les gestionnaires, y'avait toute une tradition « pour les instituteurs à nous, dans le département »... Il a pas capitulé...
- *Non, non... Mais c'est juste quelque chose que j'avais entendu... Mais alors justement, sur les IUFM, est-ce que de votre point de vue, vous avez peut-être une idée de qui aurait eu cette idée de faire cette modification de la formation des maîtres ? D'après Daniel Boussel, ce n'est pas du tout lui qui a entamé le dossier, on l'en a chargé en cours de route. Est-ce que vous savez un peu ?*
- L'interprétation que j'ai, je vous l'ai déjà dit. C'est qu'on était dans un système qui depuis longtemps se pensait comme un système d'université devant délivrer le savoir à tout le monde, notamment aux autres délivreurs de savoir. Ca, c'est à la fois la... la technique syndicale et en même temps un aspect très positif des choses. Les gens... à l'époque, dans les syndicats... Le SNI était pas très content qu'on crée les IUFM, pour le SNES, c'est un grand progrès comme ça il s'est dit, je vais pouvoir syndicaliser l'enseignement primaire... C'est un fait qu'on est train de tuer ... Alors d'où ça vient, bon on peut remonter jusque là, il y a à la fois cet aspect plus idéologique, le plan Langevin-Wallon. Le côté très pugnace qu'avaient les syndicats d'enseignants du second degré... et puis alors, il y a un personnage dont il faut parler, qui est Claude Joyeux, dans le bouche duquel les seuls enseignants qui valent, c'est les universitaires. Et bon, ben... Avec une forme de mépris de tout ce qui n'est pas universitaire... Ou administratif de haut vol. Mais, tout ce qui n'est pas universitaire, ça marche pas... Là, à partir du moment où les gens sont formés par des universitaires, ça peut être que moins pire que les autres. Alors, c'est très abrupt ce que je vous dis là. Mais ça m'a toujours frappé dans les conversations qu'on a eu ensemble, le fait que... l'état d'esprit très exclusif. L'universitaire étant celui qui a fait ses preuves intellectuelles, qui dispose d'une certaine liberté, est capable de répondre... que devant lui et de collègues de pairs de la même discipline qui sont capables de juger de ses travaux, de sa qualité... Alors que dans l'enseignement du second degré, on est responsable devant l'Inspection Générale pas seulement devant des pairs, donc il y a une seule de hiérarchie, le contestable, le contesté. C'est peut-être lui qui est un peu celui qui va pousser, il me semble que dans le substrat politique que l'on transporte depuis la fin de la guerre, on a toujours cette idée que c'est grâce à l'université que l'on va pouvoir se tirer d'affaire, qu'on va pouvoir donner une formation digne de ce nom aux gens qui sont les

premiers formateurs. Moi j'ai mal compris... L'idée des écoles normales d'instituteurs, d'une certaine manière, c'était en fait tout le réceptacle de la République qui était là, on pouvait... on avait mis en place toute une série de choses qui constituait le corpus mêmes de ce que les enseignants des écoles devaient savoir... les formations d'instituteurs étaient adaptées à des publics spécifiques : l'école primaire d'autrefois, avec l'instituteur et l'institutrice qui se partageaient les classes, qui étaient aussi bien capables d'expliquer les invasions celtiques que le changement des saisons, bref ils avaient tout cet aspect très pratique, très concret que l'école pouvait avoir et ça, c'était normal. Et par la suite, bon ça a sans doute été différent, pour les raisons que maintenant on alors c'est peut-être ça aussi qui euh... a... en se disant « peut-être après tout, tuez l'école normale c'est peut-être rendre service à l'unité du savoir, quoi ». Bon, j'ai pas d'idées très déterminées là-dessus... Mais c'est vrai qu'il y avait aussi dans ces institutions une manière de souder les gens qui n'existe plus dans les IUFM. Je veux dire par là, c'était un temps de transmission, d'apprentissage par le maître et l'élève, quoi... Dans les IUFM, vous ne trouvez plus ça...

- *Il y a quelque chose qu'on a beaucoup critiqué dans les IUFM, c'était aussi de dire qu'on va donner aux enseignants du secondaire une formation qu'ils avaient pas avant, qui est une formation de type pédagogique...*
- Pff... (sourires) Je parle que pour moi... Au titre des inspections générales que je peux faire, je peux vous dire que ce n'est pas vraiment l'opinion que j'ai...
- *Ca a très peu été mis en place...*
- Ah oui, mais attendez... C'est pas parce qu'on est prof d'université, spécialiste en psychologie de l'enfant qu'on est capable de savoir comment ça se comporte une classe et... un groupe. Parce qu'un individu et un groupe, c'est pas la même chose, chaque fois que je vais voir des jeunes profs, d'abord c'est des gens qui sont plein de bonnes volontés, d'enthousiasme, on peut rien leur reprocher, mais la seule chose qu'on peut dire, c'est qu'on leur a jamais expliqué ce que c'était que le pilotage par un adulte d'un groupe d'élèves et à quel âge, parce que c'est très différent de tel autre âge. C'est sûr que des gamins de 7 ans, on ne les pilote pas comme des gosses de 14-15 ans. Surtout entre le gosse de 7 ans du XIV<sup>e</sup> arrondissement et le gosse de 14 ans de Vaux-en-Velin, c'est pas la même chose. Donc euh... Moi je reproche beaucoup trop, c'est-à-dire que voyez... dans les écoles normales, y'avait, je sais pas si ça s'est fait toujours et tout le temps, mais y'avait un principe : les élèves instituteurs devaient participer à des activités d'encadrement de loisirs, de jeunes, c'est curieux, mais pour avoir fait ça un grand moment dans ma vie, mais effectivement, c'est peut-être la meilleure manière de comprendre les jeunes. C'est pas parce qu'on leur demandait de faire un problème de robinet, que d'un seul coup percevoir une personnalité. C'est plutôt quand on voit une gamine 24 heures sur 24 qu'on comprend aussi comment on peut être attiré par quelque chose, les compétences vraiment avérées à partir lesquelles on va construire un autre savoir. Alors ça pff... excusez-moi, c'est pas les IUFM qui l'ont et surtout pas les mecs qui sont dedans qui à mon avis, se les roulent plus qu'autre chose... Voilà, je suis méchant, mais...
- *Non mais vous avez raison... Mais en revanche, c'est malgré tout quelque chose qu'on voit comme projet dans la loi... Une formation pédagogique, avec des formations communes...*
- Oui, j'ai une révérence très grande pour la loi, d'autant plus que ce sont surtout des objectifs... Donc ça, c'est... Tout à fait... c'est bien. Sauf que quand on veut atteindre un

objectif, il faut atteindre les bons moyens. Or les bons moyens, c'est pas les professeurs d'université... Pour les avoir connus quand même un bon moment, à la fois comme secrétaire général d'université, à la direction des enseignement supérieurs, comme actuellement chargé du groupe université... je trouve quand même que ce sont des personnes très compétentes pour de nombreuses choses, mais certainement pas pour la mission de formation du personnel enseignant. Je crois qu'on peut pas être... Et puis je vais être méchant, mais gardez le pour vous... J'ai une très grande crainte parce que j'ai une maigre appréciation des sciences de l'éducation, très grande crainte parce que j'ai vu se réguler là des gens qui étaient incapables de faire autre chose que de parler de psychologie de l'élève, de sociologie de la classe, toutes choses dont je ne suis pas certain qu'elles permettent d'avoir une meilleure tenue de la classe. Je crois que c'est bien beau que de parler de quelque chose qu'on ne connaît pas, mais... Pour moi c'est surtout ça que je reproche fondamentalement, le fait aussi qu'il existait dans les écoles normales des vieux machins... dans le temps les inspecteurs d'académie avaient une classe, et ils étaient... souvent ceux qu'on consultait, si d'abord y'avait une école normale qui fonctionnait bien, c'est qu'y'avaient les inspecteurs d'académie qui... mais comme ils n'étaient pas universitaires, ils sont considérés comme étant supplétifs... Des classes de supplétifs, c'est pas des classes, c'est pas les classes qui sont occupées par les gens qui sont recrutés pour et on en est arrivé à cette situation-là que je trouve détestable... Pour avoir suivi, pas longtemps, peut-être deux ans, voir comment étaient sortis des jeunes d'IUFM dans deux ou trois régions, sur la manière dont ils ont eu du soutien, la manière dont s'est passé leur stage, etc. on est dans le bidon complet. Alors y'en a quelques uns qui font vraiment du 24 heures par jour, qui sont de vrais apôtres, qui essayent de faire tout pour que ces jeunes qui sont déjà des professionnels puissent trouver des... puissent discuter des problèmes etc. et à côté de ça, y'a des gens qui sont des théoriciens, qui ne sortent jamais de leur chambre quoi ! Bousset en parle ?

- *Bousset est pas forcément... versé dans...*
- C'est curieux, Bousset a été recteur de Lyon, recteur de Versailles...
- *Non non, je veux dire, au moment de la mise en place, c'est pas forcément des choses... qui l'intéressaient lui, tout ce qui était parties communes, c'était pas...*
- Ah oui, bien sûr quand on s'occupe de la création de quelque chose, on ne réfléchit pas à... Non le fonctionnement, c'était à mesure qu'il aurait fallu le revoir. Toutes les tentatives de réformes... D'ailleurs, ça c'est révélateur, à partir du moment où automatiquement ça fait se dresser tous les gens qui sont dedans... ça fait que comme ils sentent que leur place est menacée, ils ont pas envie de... Et ça c'est significatif de la manière dont aussi bien Bayrou, Lang, Joyeux ont été accueilli... dès qu'ils annoncé une réforme des IUFM. D'ailleurs ils toujours reculé, ça ne veut pas dire qu'on ose pas y aller, on ose toujours, moi j'ai toujours beaucoup de peine à rentrer dans un IUFM, parce que je sais pas ce que je vais y trouver... Alors que je sais ce que je vais trouver dans un lycée, je sais ce que je vais trouver dans une université, un IUFM ça peut être tout et son contraire...
- *Mais alors si on revient au projet, à ce qui est dans la loi, justement cette idée de vouloir former les enseignants autrement, cette idée d'une formation avec des parties communes, éventuellement plus de pédagogie, pas que de la formation disciplinaire, à votre avis, ça vient d'où ?*
- Ca vient d'où ?

- *Enfin qui pouvait porter ce genre d'idée...*
- Ecoutez, je vous donne ma réponse, il y a déjà une espèce de courant d'idées qui fait que les enseignants à prendre comme un tout et pas comme des parties, le tout devant être au courant de ce qui se fait en aval que de ce qui se fait en amont, ça peut s'expliquer comme ça, c'est très général... Je ne vois pas qui peut passer, si vous voulez, j'ai pas entendu par exemple Antoine Prost qui est quand même un spécialiste d'histoire de l'éducation, je ne l'ai pas entendu dire des choses comme ça. Je ne vois pas qui a pu auprès de Lionel Jospin, qui aurait pu parler de ça d'une manière très nette appartenant à son cabinet, le spécialiste de la formation des maîtres, non, du second degré, Luc Fournier, mais... J'ai pas de... Pas de souvenir précis, j'ai aucun souvenir là-dessus de... Ca a du vraisemblablement apparaître à un moment ou à un autre... Alors est-ce que c'est parce que Noëlle Chatelet en a parlé avec lui, hein, euh... Chatelet, c'est sa sœur, elle est prof à Vincennes, bon... Mais là, je peux pas vous dire avec certitude, qui, dans le cabinet a dit...
- *Oui, oui... Non mais y'aurait pu avoir quelqu'un...*
- Non... Non...
- *Et vous même, vous avez participé à certains articles de la loi ?*
- Oui, ben oui. De toutes façons, je vous l'ai dit, on a beaucoup travaillé ensemble parce que le texte à mesure qu'il était modifié, qu'il était soumis pour modification, Olivier Scharpentek mobilisait assez fréquemment tous les gens du cabinet, des cabinets, pour qu'il puisse y avoir un échange sur la manière dont la loi allait être conçue, est-ce qu'on allait faire un article très général ou est-ce qu'on contraire, on ne devrait pas plutôt avoir des articles détaillés... Est-ce qu'on devait développer beaucoup plus le projet d'établissement ou bien est-ce qu'on laissait ça à des textes postérieurs, enfin vous voyez, toutes des choses qui se discutent, mais c'est une élaboration... Mais une loi, ce n'est pas vous avez écrit un article et puis vous savez comment ça va finir, non, il faut du temps... Il a fallu pratiquement 6 mois pour qu'on arrive à échéance à trouver quelque chose qui a... Je me souviens de Daniel qui lui travaillait sur ses articles sur les IUFM, de temps en temps, on faisait une réunion de cabinet... on discutait, nous on travaillait pendant ce temps là sur des questions...
- *Mais vous dites que c'est Daniel Bousset qui a travaillé sur l'article sur les IUFM ?*
- Oui, oui, c'est lui qui a travaillé dessus...
- *Ah bon...*
- En tous cas, il a fait un rapport et à partir du rapport... on a fait l'article...
- *Mais le rapport est postérieur à la loi...*
- Effectivement, le rapport est postérieur à la loi... mais les indications qu'il donnait, étaient des indications de réunions de cabinet. Alors s'il a fait ça plutôt après, qui était... Ben c'était Olivier Scharpentek qui supervisait et puis Daniel... Je cherche... Mais je ne me rappelle pas...

- *J'ai renoutré Claude Pair qui me disait qu'il n'avait pas de personne particulière qui avait du se charger de l'article, que c'était collectif...*
- Aucune idée...
- *C'est pas grave, c'est pas forcément fondamental...*
- C'est là que peut-être Jean Vacances aurait pu vous aider, mais lui, c'est vraiment... Il a commencé sa carrière comme instituteur, alors les écoles normales... ça représentait quelque chose... Ecoutez ça, vous avez encore le temps... Jean va être opéré donc c'est pas la peine de chercher de l'importuner, mais je crois qu'il va être opéré et fin novembre, ce sera terminé, ce qui serait pas mal de provoquer une rencontre entre vous. Je vous dis, c'est peut-être lui qui pourra le mieux vous renseigner... Lui, il s'occupait de tout ce qui était les écoles, tout ce qui était le premier degré. Il a travaillé avec le directeur des écoles de l'époque qui s'appelait Balladier, donc on a pas les mêmes souvenirs, lui il a d'autres souvenirs que moi parce qu'il a travaillé sur d'autres sujets, un autre portefeuille que le mien, ce serait pas idiot que vous essayez de le voir et le souvenir qu'il a... parce qu'il doit avoir justement ce qu'il vous manque... *(il me parle de l'opération de Jean Vacances et de sa force de travail « quelqu'un qui a une volonté, une force de travail exceptionnelle »)* Parce que quand on part d'un cabinet, évidemment on prend quelques éléments, pas des masses, mais – c'est pour ça que j'ai versé aux archives – j'ai juste conservé certaines choses dont je ne voulais pas qu'elles tombent dans de mauvaises mains. Des petites choses... La préparation de la loi, je me souviens pas si j'en ai conservé des traces, à mon avis, ça, ça a du aller aux archives... *(il évoque ses archives personnelles laissées chez sa mère, faute de place à Paris)* Mais vous vous êtes lancé dans ce sujet parce que directeur de thèse est spécialisé dans ses questions ?
- *Du tout... il est pas du tout dans ce domaine... Je m'y suis intéressée parce que mes parents sont enseignants, et donc...*
- C'est intéressant comme sujet... *(il me conseille de joindre Christian Nique, recteur, ancien conseiller du président qui a du s'intéresser au sujet puisque ancien prof d'école normale)* lui doit pouvoir vous parler de toutes les entrées qui existent, mais y'a aussi les syndicats enseignants, tout ça... et les mouvements politiques, les associations d'opinion, comment on dit ? Ca peut être les libre penseurs, tout un certain nombre de gens qui gravitent autour du monde de l'éducation qu'on entend ou qu'on entend pas, peu importe, mais au moins que vous sachiez ce qui s'est dit... C'est aussi de ce côté-là, parce que c'est aussi une leçon d'humilité parce que dans ce monde politique, on est pas tout seul, et même généralement, on est la dix-huitième roue du carrosse alors qu'on était arrivé avec l'idée sans doute que... C'est pas comme ça que ça se passe et je trouve que c'est intéressant de vivre cette expérience-là, d'abord parce que ça permet d'abord de relativiser beaucoup de choses et puis de se rendre compte que le pouvoir c'est pas une machine qui est bien dessinée avec un organigramme, c'est au contraire quelque chose de très diffus... *(Son téléphone sonne)* C'est ça qui est dans un sens... intéressant... On a une partie de la connaissance, on a pas la totalité, mais qui l'a ? Et puis ensuite, en dehors de vous et en dehors de tout ce que vous connaissez, fonctionne des réseaux que vous n'imaginiez pas au moment où vous arrive, ça c'est... ça fait partie de l'organisation de... Mais pour être confronté à ces choses, on s'en rend mieux compte...  
Voilà... Il me semble qu'on a vu l'essentiel...

- *Il me semble qu'on a fait le tour, j'aurais juste une ou deux petites choses à vous demander avant votre arrivée au ministère... au cabinet...*
- Un grand classique, j'ai fait des... J'ai été... Je suis originaire d'abord d'une petite ville qui est Chaumont, en Haute Marne, qui comportait un lycée, dans lequel j'ai fait des études difficiles et puis...
- *Pourquoi difficiles ?*
- Parce que ça ne m'intéressait pas vraiment... Je pense que je suis pas, tout est bien remonté finalement, l'enseignement secondaire était pas celui qui me... J'étais pas de ces étudiants... J'ai fait des études supérieures... parce que... ça arrive, hein, des personnes qui ont de la mémoire, je peux pas dire que je me suis trouvé avec des idées foudres qui m'ont révélé le monde et puis je suis... Et puis ben je suis arrivé à un âge où je suis d'époque où il fallait bien travailler et après mes études, enfin pendant mes études de droit puisque j'ai travaillé pour des raisons d'économie familiale, bon, j'ai passé le concours d'attaché d'administration centrale et puis j'avais demandé l'éducation nationale... J'y ai été...
- *Pourquoi vous aviez demandé spécialement l'éducation nationale ?*
- Ben parce que j'ai toujours été attiré par ces problèmes de... Parce que je considère que c'est le... avec les aspects de santé publique, les grands problèmes de société que nous avons à résoudre. Je suis pas trop financier, je ne suis pas sûr que je me passionnerais pour les relations diplomatiques, j'aime pas, si j'avais enfin si j'avais l'appétence pour la préfectorale, donc... (*fin de la cassette*) 1968, j'ai eu une chance extraordinaire...
- *Vous êtes arrivé en 1968 ?*
- Oui et j'ai eu une chance extraordinaire parce que à l'époque, le ministre de l'éducation nationale c'était Edgar Faure et il avait à côté de lui un chargé de mission auprès du ministre et c'était le recteur Gérard Antoine qui cherchait quelqu'un et qui a demandé dans les nouveaux attachés qui était bien sorti et donc je suis arrivé chez le recteur Antoine et donc c'était la pleine époque de la préparation de la loi de 1969 sur les universités. Et là c'était très drôle parce que je me suis rendu compte que tout ce qu'on apprend en droit est contrebattu par la pratique administrative. Y'avait à l'époque comme conseiller juridique du ministère Mme Michèle Placey qui était conseiller d'Etat et qui m'a vite fait comprendre qu'on ne faisait pas les décrets comme ça, on faisait d'abord, on regardait comment les choses se passaient et après on faisait le décret – qui ne fait que refléter ce qui est fait. Bon déjà ça vous dessine un peu le tableau et puis une fois que vous avez vu comment fonctionne la relation entre les syndicats d'étudiants, les syndicats du personnel, la trouille énorme qui s'est développée pendant ces moments là, je pense que c'est quelque chose à... C'est peut-être le fait que moi je me sentais pas si éloigné de tout ça, mais j'ai vu, là où j'étais passé, une série d'universitaire qui s'écroulaient littéralement parce que on leur avait pris la totalité de ce en quoi ils croyaient... l'image qu'ils avaient de l'université, du travail des enseignants... Tout ça vous imaginez ce que ça peut donner. Mais c'est extrêmement formateur parce que quand vous arrivez dans un ministère où vous ne connaissez rien, et que vous commencez par connaître les aspects les plus politiques et en même temps les plus chauds, et puis bon ben... Et quand s'est créée la direction... d'objectifs non... d'enseignement supérieur, j'ai commencé à entrer à la direction des enseignements supérieurs, avec M. Sirinelli. Et puis là je me suis dit, « *mais*

*maintenant t'es un peu idiot pourquoi tu ne passerais pas l'ENA ?* » Y'avait plein de gens autour de moi qui avaient passé l'ENA, je pensais enfin j'ai pensé que je pouvais peut-être aussi de façon immodeste, ce que j'ai fait et puis c'était pas si immodeste que ça, en tous cas ça s'est révélé possible. Alors pourquoi pas la préfectorale ? parce que j'avais un classement qui me permettait de rentrer dans la préfectorale mais non, retour à l'Education nationale. Pourquoi ça ? Ben je m'en étais ouvert à Pierre Racine à un moment et l'idée que j'avais que les grands problèmes sociaux, c'était que dans le fond c'était du côté de la santé et de l'éducation que ça allait se poser, donc il fallait bien aller au ministère pour s'occuper de ça. J'avais fait des stages, j'avais été pendant un long moment directeur de cabinet d'un préfet parce que son directeur était parti dans je sais pas quelle sous-préfecture et je m'étais rendu compte que ben finalement, c'était un métier que j'aurais pu faire, on m'incitait beaucoup à le faire. Et puis à un moment je me suis retrouvé entre le marteau du député et puis l'enclume de la loi à laquelle je croyais qui était la loi républicaine qui me disait « *non, on ne fait pas ça...* » Et je suis revenu du côté de l'Education nationale où on était content de me voir revenir. Donc tout de suite j'ai été dans la grande direction qui existait à l'époque qui était la direction générale de la programmation et de la coordination, tout de suite, chargé d'un tout nouveau bureau qui venait de se créer sur les formations, les qualifications, ce qui était la tutelle du CEREQ. Et puis bon ben, après ça j'ai fait comme tout le monde, j'ai fait ma mobilité à l'université de Paris I où j'ai connu trois présidents en deux ans, et puis ensuite la nouvelle directrice de l'enseignement supérieur qui était elle-même chancelière des universités de Paris m'a dit « *J'aimerais bien que vous veniez* » et puis voilà... Rien de très original... Mais voilà, l'avantage c'est aussi que 68-2004, ça fait 36 ans, on commence déjà à avoir vu des choses, on a vraisemblablement un certain recul sur des éléments qui ont pu paraître très marquants et qui sont finalement pas si marquants que ça. Quand on consulte ce qui s'est passé dans l'histoire des universités, y'en a eu des modifications, y'en a eu des révoltes, y'en a eu des gens qui se sont engueulés, qui sont partis parce qu'ils pensaient qu'ils le devaient, et puis voilà... C'est pas... Voilà...

- *D'accord... Il me reste juste quelques petits éléments factuels. Est-ce que je peux vous demander votre année de naissance ?*
- 1940
- *La profession de vos parents...*
- Mon père était... Comment ça s'appelle ? Ma mère était rien (sourire). Il travaillait à la poste, attendez c'était « vérificateur », enfin catégorie B, je crois que ça s'appelait « vérificateur des services de distribution et de transport du courrier ». C'était une certaine responsabilité... C'est vrai... l'avantage de la génération à laquelle j'appartiens et à laquelle il appartenait, c'est que pour celui qui voulait tenter quelque chose, qui acceptait plus de se mobiliser un peu, on arrivait à avoir une position intéressante. D'abord parce que nous, enfin moi, j'ai vécu les trente glorieuses, l'après-guerre, la nécessité de reconstruire. Voilà. Ben ma mère, je vous dis, elle nous a élevé ma sœur et moi et puis... Si de temps en temps, elle a repris un peu dans une mutuelle, dans un bureau, quoi...
- *Vos parents n'étaient pas du tout dans l'enseignement... ?*
- Ah non, non, non... Mon père avait son certificat d'études, dont il était très fier. Ma mère aussi. C'est normal, je ne déroge pas à la règle... il y a beaucoup de gens qui sont dans la même situation que moi. Un des mes amis, Bernard Pêcheur, qui était directeur de la



fonction publique, son père était brigadier chef de police, pendant un long moment il s'est posé la question... Parmi nous je pense qu'on était beaucoup dans la même situation, c'est-à-dire pas des enfants de milieux pas spécialement aisés. Alors que je suis étonnée maintenant de voir soit l'extrême pauvreté, le quart monde comme on dit parfois, soit au contraire des générations de... où rien n'est... où tout est...

- *Et est-ce que vous avez eu un engagement syndical ou politique ?*
- J'ai pas eu beaucoup d'engagement syndical... Oh parce que...
- *Vous étiez syndiqué ?*
- J'ai été... Enfin c'était pas un syndicat, c'était une association professionnelle, c'est pas un vrai syndicat, une centrale ouvrière où... Dans la fonction publique, y'a un moment ça devient ridicule, on n'a pas à... Alors si j'étais ouvrier professionnel ici je pense que je serais comme tous les ouvriers professionnels ici dans un syndicat comme la CGT parce que ça correspond effectivement à l'esprit de classe comme on disait au temps de Marchais... Mais non, je trouve pas que ce soit une optique de syndicaliste qu'on peut avoir en tant que cadre dans la fonction publique. Ou bien même cadre dans le privé, les gens qui sont à la CGC ont des problèmes que nous n'avons pas du point de vue du statut, de reconnaissance de leurs outils. Quand vous êtes dans la fonction publique, vous avez passé un concours, vous êtes reconnu au titre du concours, si vous voulez faire mieux, rien ne vous empêche de faire mieux, mais là au moins, vous êtes servi. L'intérêt d'un syndicalisme actif, aussi actif que ceux qu'on connaît dans les syndicats ouvriers ne me paraît pas évident. En revanche, la défense des intérêts professionnels, c'est très... c'est, comme on dit apolitique, mais ce sont des gens qui ne sont pas du parti du mouvement automatiquement... Et du point de vue politique, le parti socialiste. D'ailleurs c'est une des choses qui m'a pas paru difficile, mais pas honnête de ma part. Les gens arrivaient en me disant « *Mais, dis...* ». Ils me prenaient à parti comme étant de leur bord, leur parti politique, chose qui était pas très éloigné de la réalité, mais j'avais jamais scellé ça d'une façon un peu plus... Jusqu'au jour où en en discutant avec un, un des bras droits politiques, j'ai dit « *Après tout, ce serait quand même plus honnête pour moi de devenir adhérent du PS* ». Alors je suis entré en politique, si je puis dire, vraiment par ce biais là. Alors bon maintenant... C'est pas vraiment la vision politique où je vais distribuer des tracts sur le marché etc, c'est plutôt la reconnaissance d'une appartenance à une famille politique, qui donne de temps en temps un coup de main au parti socialiste pour des questions... des groupes d'experts. Alors il faut prolonger la question, c'était pas du tout l'opinion de mes parents, je suis issu de la Haute Marne, il y a Colombey les deux Eglises, à Colombey les deux Eglises, de Gaulle étant considéré comme le sauveur, le père spirituel... Un moment je me souviens, un jour je lisais le *Nouvel observateur*, mon père est arrivé comme une furie : « *c'est pas vrai, tu vas pas me dire que tu es à gauche...* » J'ai dit si ! mais ça n'a pas été...
- *Et qu'est-ce qui vous a fait basculé ?*
- J'ai pas basculé, je crois, j'ai toujours été de cette tendance là...
- *Oui enfin basculé par rapport à...*
- Ben je vous dis, pour une forme d'honnêteté par rapport aux gens qui étaient en face de moi.

- *Pas au moment où vous avez pris votre carte, mais ce que vous disiez par rapport à vos parents...*
- Ben vous savez... Je suis d'une génération qui a connu la guerre d'Algérie. On pouvait en ressortir totalement droite ou totalement gauche. Je vais pas dire non plus que j'étais un foudre de gauche, parce que c'était quand même un peu curieux la gauche de l'époque... Mais c'était l'époque où les institutions... J'ai commencé à être vraiment intéressé par la démarche à l'époque où le programme commun est sorti. On dit ça maintenant, mais c'est pas nouveau du tout, mais pour la génération à laquelle j'appartenais, y'avait encore pratiquement 20% de gens qui votaient communiste. Ce n'était plus les 25 ou 30% de la libération, mais c'était l'époque où le parti communiste disait qu'il voulait plumer la volaille socialiste (sourire) on s'en rappelle toujours, mais c'était pas... Il n'empêche que c'était un sacré pari que de dire, est-ce qu'il peut y avoir une force de gauche à l'extérieur du parti communiste et que soit pas une bagarre. Ca a été une bagarre, mais ça a permis de montrer qu'on pouvait renforcer un parti. Le parti socialiste, dans les années 70-73, j'ai commencé à tourner mes yeux, et puis voilà quoi... Voilà...  
*(Il m'interroge sur mon parcours, évoque ensuite sa fille qui alors en classe de première aimerait « faire science po »)*



## ENTRETIEN AVEC JOSEPH GARNIER

**Joseph Garnier : conseiller technique, enseignement supérieur,** information scientifique et technique, bibliothèque

Né en 1935

Parents : commerçants (épicerie)

Professeur certifié puis agrégé d'histoire, il enseigne au lycée Frédéric Mistral à Arles de 1963 à 1966.

« Protégé » de Fernand Braudel, il est recruté à l'EHESS où il prépare une thèse de 3<sup>ème</sup> cycle. Il y est chef de travaux au département d'histoire (1966-1970) puis sous-directeur d'études (1970-1977) avant d'être nommé directeur d'études en 1977.

Son tournant administratif se prépare dès les années 1970 puisqu'il est nommé membre du bureau de l'EHESS de 1972 à 1975 puis directeur d'un laboratoire (centre des recherches historiques) de 1977 à 1982.

Il est nommé conseiller spécial du directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale en 1981 puis chef de la mission scientifique de l'enseignement supérieur de 1982 à 1986

### Déroulé de l'entretien

L'entretien a lieu en juin 2006 dans son bureau à l'EHESS.

Cet entretien a été un des plus désagréables en tant qu'enquêtrice que j'ai eu l'occasion de faire : Joseph Garnier ne me laisse que rarement poser des questions et soliloque longuement sans que je puisse intervenir, relancer. Joseph Garnier a saisi l'occasion de l'entretien pour raconter sa vie et son expérience : j'ai l'impression pendant tout l'entretien « qu'il se vante ». J'en ressors en ayant l'impression d'avoir perdu mon temps, de ne rien pouvoir faire de notre échange et je répugne à réécouter l'entretien, c'est une des raisons pour lesquelles je n'ai jamais pris le temps de le retranscrire intégralement. J'y retrouve pourtant plus tard de nombreux morceaux intéressants qui ont été retranscrits ici. Mais l'impression d'avoir été dépossédé du déroulement de l'entretien est restée longtemps. Sans doute mon antipathie à l'égard de l'enquêté vient-elle aussi de sa sympathie affichée pour Claude Joyeux.

Il entame l'entretien sur son entrée à la mission scientifique, sa rencontre avec Savary qui à Toulouse, où il est en mission pour l'EHESS avec François Furet, lui dit beaucoup de mal de Mitterrand. Comment il ne voulait pas accepter au départ la nomination à la tête de la mission scientifique car il était invité comme professeur associé à l'université de Chicago. Son refus ayant été refusé, on l'a convoqué alors qu'il était en vacances en montagne, et Savary lui a fait comprendre qu'il ne pouvait pas refuser. C'est là qu'il rencontre Scharpentek qui est à partir de 1985 directeur des enseignements supérieurs.

- (...) En rentrant chez moi, j'ai appris que Olivier Scharpentek devenait directeur de cabinet et là, j'ai poussé un « merde » à voix haute, les gens dans le métro autour de moi on du se dire mais il est complètement marteau celui-là... je rentre chez moi, ça ne manque pas, une heure après, Scharpentek au téléphone.
- *Qu'est-ce qui vous dérangeait ?*
- J'avais repris des activités scientifiques, j'avais un gros groupe de recherche franco-suisse-québécois et hein... j'estimais que j'avais donné. Et puis Scharpentek me dit « ça va pas, je veux que tu viennes. Et entre nous, un peu pour faire contre feu à Claude Joyeux qui est conseiller spécial de Jospin. » Or, avec Joyeux, on avait constitué la mission scientifique, il était le représentant du PS pour l'enseignement scolaire et supérieur, on

avait eu des accrochages sérieux, il m'aimait pas... Quand il a appris que je venais... Mais après on est devenu très amis... On a beaucoup travaillé ensemble...

- *C'était pourquoi les accrochages ?*
- Oh il venait contester ce que l'on faisait à la direction de la recherche et de l'enseignement supérieur. Et donc comme je ne cède pas facilement, je négocie beaucoup, mais je ne cède pas facilement... (rires) Alors voilà, je suis rentré au cabinet de Jospin et j'y suis resté 4 ans et je suis parti en même temps que lui. Alors j'ai vécu, vous me direz, tout ça, c'est bien loin de la loi, mais...
- *Mais j'imagine que dans les premiers mois se dessine plus ou moins un programme d'action, un ?*
- Ah non, non, ça va très vite... Le programme d'action, il était... Il était lié au programme de Mitterrand. Mitterrand qui détestait Jospin et qui admirait beaucoup la façon dont il avait géré le PS, pendant sa première présidence... Parce que Jospin a toujours eu un franc parler... il était pas du tout diplomatique... Il le détestait, c'est pour ça qu'il l'a nommé ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, parce que tout le monde sait que c'est le ministère le plus casse gueule qui existe. Bon...
- *Je croyais que c'était pour faire contrepoids à Rocard ?*
- C'était fait exprès... En même temps, c'était une vacherie faite à Rocard, là, qui aimait pas particulièrement Jojo... ça a pas particulièrement changé d'ailleurs (rires)... Ben la vie de cabinet, vous savez, c'est très lourd, ça commence tôt le matin, ça finit tard le soir, ça marche souvent le samedi, ça marche parfois le dimanche et donc euh... c'est tout à fait intéressant. Furet m'avait dit, tel que je te connais, je suis sûr que tu vas t'éclater, oui, c'est vrai... Et puis je vous le dis en confidence, je suis historien des sociétés rurales, j'ai fait beaucoup d'histoire économique avec Emmanuel Leroy Ladurie, mais ma passion personnelle c'est la période de Vichy, parce que je suis né dans... Mais j'ai jamais rien écrit là-dessus et je n'écrirai rien, mais parce que je suis né en Haute-Savoie, le département où il y a eu le plus de morts par guerre civile. Entre 40 et 45. C'est un département où il y avait beaucoup de milicien et de maquisard. Et moi j'étais enfant de cœur et j'allais à un enterrement toutes les deux ou trois semaines. Soit les miliciens ou les maquisards. J'ai très bien connu ça et c'est devenu une passion... Mais laissons ça... Mais je me suis beaucoup éclaté au cabinet, parce que j'avais beaucoup d'admiration pour Jospin, à cause de son urbanité, de sa force, j'aurais souhaité comme Claude Joyeux qu'il soit plus girondin que jacobin. Nous on était plutôt girondin, on préconisait une décentralisation du maximum de choses, lui non... Mais peu importe... C'était tout à fait passionnant, on a fait plein plein de choses, il faut pas revenir là-dessus, ça sert à rien... Mais je dirais que parmi les plus grandes réalisations, mis à part la loi, c'est le plan université 2000. Parce que vous savez ce n'est arrivé que deux fois dans l'université française. La première fois c'était sous Jospin et c'est Joyeux (il insiste) qui a négocié ça... Rocard s'est laissé faire parce que Huchon l'a bien baisé, voilà... Huchon avait compris qu'il fallait le faire, Mitterrand était d'accord pour que ça se fasse et puis Rocard ben... c'est la première fois que les universités touchaient autant d'argent en une seule fois, pour l'immobilier, pour plusieurs années. Ça a recommencé quand Joyeux est devenu ministre, hein, y'a eu un... l'université du troisième millénaire, et rebelote, et depuis plus rien, tintin, même des baisses de crédits... Voilà... Donc ça, on en est très fiers, parce qu'on est les seuls à avoir fait ça dans l'histoire de l'université. Bon mai 1968 avait généré la création d'universités, mais c'était quelque chose, c'était du à un choc, mais dans le fonctionnement normal...

- *Surtout que le plan université 2000 c'est en anticipation d'un mouvement de démocratisation...*
- Oui, c'était important... Je vous raconte une anecdote, parce que c'est rigolo... *(il hésite)* A une réunion à Matignon, où nous étions avec Joyeux, y'avaient 4 représentants du ministère des finances et du budget. Quoiqu'Joyeux dise, c'était non ! Mais alors au bout d'un moment, il se met dans une colère terrible et il dit « *Ecoutez messieurs, si je pouvais, je vous collerais au plafond, comme ça on pourrait travailler !* » Alors le représentant de Rocard le rappelle à l'ordre et lui dit « *Je te prie de t'excuser !* » Alors il dit « *Ouais, je m'excuse, mais quand même y'en a marre...* » (rires) Et on est arrivés, grâce à Jean-Paul Huchon. Voilà... (rires)
- *Mais Joyeux est connu pour son franc parler...*
- Oui, oui...
- *Si on reste sur le cabinet en général, comment s'est fait la mise en jambe ?*
- Oh ben vous savez, c'est extrêmement simple... Y'a une réunion par semaine du cabinet, pendant le conseil des ministres, en général, parce que le ministre a pas besoin de ses membres du cabinet, parce qu'il est au conseil... Et c'est là que sont mis au point les choses que l'on doit faire, que l'on doit préparer, qu'on doit surveiller. C'est là, c'est ça, ça se met en place pendant le séminaire du cabinet. Y'a tous le cabinet, c'est présidé par le ministre et puis au cours d'entretien soit avec le ministre, soit avec le conseiller spécial, Joyeux, soit avec le directeur de cabinet, on est sollicité sur plein de dossiers, mais cette fois directement. Et puis, y'a les gens qui ont des problèmes, des gens qui ont des problèmes, des gens que le ministre ne veut pas voir, ni son conseiller spécial, parce que ce sont des emmerdeurs, et donc ça fait partie du truc. Voilà. Alors Jospin m'avait fait une réputation absolument... Quand il recevait quelqu'un qui vraiment le faisait suer, en général un député ou un sénateur de gauche, ou un maire socialiste, il était poli, gentil pendant une demi heure puis il disait « *bon ben maintenant, je vais te confier à un de mes conseillers, vous allez pouvoir parler longuement avec lui* » Et là Jospin l'amenait dans mon bureau, après m'avoir fait passer un petit coup de fil par sa secrétaire, en disant voilà... Le type était vert de rage parce qu'il voyait bien ce que ça voulait dire, le ministre le foutait dehors... enfin plutôt au premier étage... (sourire) et là, c'était mon boulot de l'écouter, de larmoyer avec lui et au bout une heure, une heure et demi de lui dire, on va regarder ce qu'on peut faire, etc. Et dans ce cas précis, il s'est trouvé que j'ai ramené ce type jusqu'à la sortie et il s'est trouvé que Jospin était dans le hall... Alors que ce gars était vert de rage quand Jospin me l'a amené, il était tout souriant. Et un jour dans une conférence de presse, Jospin a dit aux journalistes, « *vous savez c'est formidable, Garnier, je lui amène des gens fous furieux et quand ils descendent, ils sont ravis et pourtant, il leur a rien lâché...* »
- *Vous étiez l'attendrisseur...*
- Voilà, c'est ça, je sais faire, ça, je sais faire... Donc c'était assez amusant. Je vais vous raconter encore une petite histoire. C'était le premier mois. D'abord j'avais dit à Jospin qu'il fallait pas qu'il m'appelle Joseph mais Jo parce que j'ai horreur de mon prénom, bon il avait pas arrêté de plaisanter. Et puis, bon juste avant une conférence de presse, il décide de faire, tous les mercredis après-midis une réunion du supérieur avec Joyeux et tous les conseillers relevant du supérieur. On était pas 50, on était 3 ou 4, y'en avait un pour les écoles d'ingénieurs, un pour... Et alors, sa secrétaire m'appelle, Nicole Baldet et me dit : « *faut que tu bloques tous tes mercredis après-midi* ». Alors je lui, « *c'est pas possible, le mercredi c'est le jour où je reçois mes étudiants et où je donne mon séminaire, c'est non !* » Alors elle me dit « *Jospin a décidé* », je lui dis « *je m'en fous, tu lui dis que*

c'est non ! ». Alors elle lui répète, Jospin se met en colère, il demande à me voir et il me dit « Jo ! C'est à prendre ou à laisser, c'est le mercredi après-midi, ça a été décidé avec Claude Joyeux... » Je lui dis, « C'est simple, si c'est le mercredi après-midi, je vous donne ma démission ». Il me dit « Non... Non c'est pas raisonnable » et puis il a changé de jour finalement... Et puis arrive la conférence de presse, la première où il nous a présenté à la presse. (...)

*Il raconte comment Jospin a dit aux journalistes de lui :*

- *ne l'appeler jamais Joseph mais Jo*
- *ne le déranger jamais le mercredi après-midi*

*A propos des négociations sur la revalorisation : n'a pas participé, avec Joyeux, se sont occupé du supérieur.*

- On n'a pas eu de grands problèmes avec la partie de la loi sur le supérieur, c'était pas trop compliqué, Jospin et Joyeux étant d'accord sur le fond, on était d'accord, on a pas eu de problème. C'était beaucoup plus compliqué sur le primaire et le secondaire à cause des syndicats. Les syndicats du supérieur étaient pas, c'était pas très sérieux, hein... (avec un léger clin d'œil dans la voix pour se gausser des syndicats) Si on avait un bon partenaire, intelligent et bien critique qui était le SGEN-CFDT, hein et...
- *Le SNESup ?*
- Le SNESup était dans un état... écoutez, laissons ça !
- *Mais il faisait quand même plus que le SGEN, non ?*
- En théorie... Mais j'ai beaucoup travaillé à l'époque avec mon ami Patrick Fridenson qui était à l'époque responsable du supérieur au SGEN, qui était mon collègue à l'EHESS. Il nous allumait, y compris dans ses tracts, mais on discutait beaucoup (rires) Et c'était même le syndicat avec lequel on pouvait faire des choses.
- *Vous vous sentiez plus proches au niveau des options défendues ?*
- Ouais, ouais...
- *Mais ce que me disait Olivier Scharpentek, pour la politique du ministère Jospin, même si finalement la loi touche plus à l'école, la priorité a quand même été plus au développement du supérieur...*
- Ce qu'il vous dit, Olivier, c'est qu'Joyeux est un poids lourd. Olivier est un type formidable, diplomate. Mais très souvent, quand ça clachait trop, comme j'étais ami d'Olivier et que j'étais devenu ami d'Joyeux, c'est moi qui descendait chez Olivier pour arranger les choses. Vous savez, c'était pas simple. Parce que à un moment, Joyeux rencontrant trop d'hostilité chez Jospin et chez Rocard, il est parti trois semaines, aux Etats-Unis...
- *Quand ça ?*
- Je me souviens plus de la date... Au bout d'un certain temps. Et nous tenions nos réunions du cabinet du supérieur avec les directeurs de l'administration centrale, une fois par semaine, à l'étage d'Joyeux. Alors que Scharpentek avait son bureau à côté de celui du ministre, au rez-de-chaussée. Alors bon au bout d'un moment, Jospin, extrêmement inquiet me dit « trouve où il est ». Je finis par réussir à le joindre aux Etats-Unis, je lui dis « faut que tu rentres » « Il n'en est pas question ! Je te demande de faire la réunion hebdomadaire des membres du cabinet et des directeurs d'administration centrale dans

notre centrale dans notre salon. Et elle sera présidée par Scharpenteck. » Alors je vais voir Olivier qui me dit « Mais je suis d'accord, en tant que directeur de cabinet, je veux bien présider votre réunion, mais ça se passera en bas » C'est con, hein, des querelles de...

- *Oui mais c'est symbolique.*
- Alors je rappelle Joyeux, je lui dis c'est bon, Scharpenteck veut bien présider la réunion, mais ce sera en bas. Il dit « Il n'en est pas question... Elle se tiendra en haut ou elle ne se tiendra pas. Et s'il la préside pas, tu la présideras... » (rire) Alors je suis retourné voir Scharpenteck qui m'a dit « C'est bien parce que tu me demandes toi, hein... » (rires) Et ça a eu lieu en haut... C'est con, hein ? Mais vous savez... C'est comme ça...
- *Une façon de marquer son territoire...*
- Alors, pour vous dire ce que m'a apporté ma vie de directeur de la mission scientifique puis de membre de cabinet deux fois, ce que ça m'a apporté le plus, c'est comme historien, c'est de découvrir enfin quels sont les processus de la décision politique... Et croyez moi, il faut pas chercher ça dans les livres d'histoire, il n'y a pas d'archives de la décision politique, ça n'existe pas... Vous pouvez pas faire un livre sur nos papiers, nos notes, rien... Les notes au Ministre, les notes au président de la République, rien, vous ne trouverez rien ! Donc j'ai découvert ça... l'historien, il ne commence à travailler que lorsque la décision est prise et que cinq à huit jours plus tard, il y a des premiers signes administratifs... Ah là oui... (rires) mais excusez-moi, l'important, ça se passe avant... Alors je m'en étais déjà rendu compte avant, au moment où je dirigeais... la mission scientifique, je m'en étais déjà rendu compte mais pas à ce point-là...
- *Mais alors justement ! Racontez moi le processus de décision politique...*
- Et bien je vais vous donner un exemple... Quand j'étais directeur de la mission scientifique, en 1983, Alain Savary à la succession d'un membre de son cabinet Thérèse Delpech, qui était une sévrienne, une ancienne sévrienne... lui a dit « *ce serait une grande chose si vous faisiez la mixité des écoles normales supérieures.* »

*Il raconte longuement le processus pour fusionner Ulm-Sèvre et Saint-Cloud-Fontenay, les nombreux blocages, les réticences des normaliens, les négociations avec les syndicats. Il en ressort la nécessité du soutien des acteurs locaux : la directrice de Sèvre l'a soutenu à 100%.*





## ENTRETIEN AVEC JEAN VACANCES

### **Jean Vacances**

Né en 1939

Parents : instituteurs

Il intègre l'école normale à Valence en 1955 et enseigne de 1959 à 1965 en zone rurale dans la Drôme. En 1965, il intègre le centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège à l'école normale de Grenoble puis prépare le concours des IPES à Grenoble et intègre l'université où il prépare le CAPES d'histoire-géographie (1966-1969) puis l'agrégation de géographie alors qu'il est professeur stagiaire (1970). Il enseigne au lycée Champollion à Grenoble de 1971 à 1984 où il est chargé à partir de 1975 de classes préparatoires littéraires puis HEC. En octobre 1984, il est nommé Inspecteur d'Académie à Dunkerque où il rencontre Michel Delebarre qui le recommande à Lionel Jospin à l'occasion de la formation du cabinet

### **Déroulé de l'entretien :**

Le 8 décembre 2004

Durée approximative : une heure

Lieu : dans un café, boulevard St Germain, près du ministère

Contacté par courrier.

Peu loquace, plutôt réservé mais il est plutôt heureux de partager son expérience. Il met extrêmement en avant son caractère « travailleur », sa force de travail. En fin d'entretien, il est visiblement très fier de dire qu'il lui a fallu moins de 3 ans pour achever sa thèse « sans jamais voir la lumière du jour, qu'il travaillait tous les soirs et tous les week-ends », qu'elle a été publiée mais « pas à compte d'auteur » sur demande de Marie Duru-Bellat.

- *Peut-être pour commencer, comment est-ce que vous êtes entré dans ce cabinet ?*
- Alors j'étais inspecteur d'Académie, à Dunkerque, où j'ai appris d'ailleurs beaucoup plus tard qu'il y avait à Dunkerque un homme politique qui s'installait, qui était Michel Dellebarre, qui était ministre de l'Équipement, je crois, à l'époque, j'ai appris bien longtemps après qu'il trouvait intéressant ce que je faisais et que c'est lui qui avait suggéré mon nom à un conseiller proche du Ministre, de Lionel Jospin... Voilà, tout simplement... Je me suis toujours demandé pendant des mois comment, qui... pourquoi on m'avait appelé. Bon j'étais de sensibilité plutôt de gauche, évidemment, mais euh... j'avais aucune affiliation politique ni rien et j'y suis rentré... vraiment comme technicien du premier degré dans le cabinet Jospin. Il faut bien que vous sachiez que dans un cabinet, il y a les proches du Ministre, les politiques, et puis il y a un certain nombre de techniciens, dont moi j'étais... Alors j'avais en charge, si ça vous intéresse, tout ce qui concerne l'enseignement primaire, les ZEP, les... élèves en difficultés, les élèves handicapés et la formation des maîtres, ... les Ecoles Normales. A l'époque, puisqu'après c'est Boussel qui a pris le dossier IUFM. Et les Inspecteurs des Ecoles primaires, c'était moi aussi qui m'en occupais.
- *C'était quand même un gros dossier...*
- Ben oui, y'a quand même 6 millions d'élèves dans le premier degré, ce que les gens oublient quelque fois et 320 000 instituteurs... ou enseignants ou professeurs des écoles maintenant, donc ça fait du monde...

- *Donc comment se passait un peu ce travail dans ce cabinet ? Comment, enfin... Euh... Disons, vous êtes arrivé à quelle époque au cabinet... ?*
- Je suis arrivé en mai 88...
- *Donc tout au début... ?*
- Oui, oui absolument... Je ne connaissais rien au fonctionnement, je ne savais même pas, ou très mal, ce qu'était un cabinet de Ministre, pour vous dire... Et ce qui m'a beaucoup frappé dans... en y étant... Dans une Inspection Académique, on pousse les portes, on va voir les gens, dans un Rectorat aussi, on dit, "J'ai un problème, comment on peut le régler... ?" On traite beaucoup oralement. Ce qui m'a beaucoup frappé dans un cabinet, c'est qu'on travaille par note. Tous les échanges se font par note, avec une hiérarchie, ou en tous cas l'intervention de tous ceux qui peuvent être concernés par le sujet... Donc il est très rare qu'on traite un sujet tout seul. Et deuxième chose qui m'a frappé, mais c'était à titre personnel, c'était la deuxième fois... Vous avez vu que j'ai été instituteur, que j'ai repris mes études, c'était la deuxième fois que j'ai été obligé de réapprendre à rédiger, j'avais perdu l'habitude de la rédaction, et j'ai du apprendre, j'ai du vraiment apprendre la façon de rédiger des notes pour un cabinet. C'est une, c'est une... syntaxe qui est très particulière, une forme de texte qui est très particulière... Note au Ministre, note au directeur de cabinet etc.
- *Donc en fait, ce qui m'avait particulièrement intéressé, c'était que vous étiez en charge du secteur primaire, du secteur formation des maîtres, au moins en partie... Et donc... Vous en avez été dessaisi assez vite ?*
- Ben dès qu'on a commencé à parler d'IUFM, j'ai continué à m'occuper des Ecoles Normales et à solder un peu, mais c'est Boussel qui a été chargé de rédiger le supérieur, il était... C'est un ancien Recteur, lui...
- *Je sais, je l'ai rencontré... Euh... Mais enfin... On va peut-être procéder de manière plus large, quels étaient pour vous les grands problèmes de l'Education Nationale, les urgences à régler en 1989 ?*
- Alors le problème que j'avais, mais il était pas nouveau, c'est le problème du redoublement des élèves... Et on peut dire de l'échec scolaire... Donc l'idée que... d'abord on a donné au Recteur Migeon qui avait été renvoyé par la droite, un rapport à faire sur l'échec scolaire, il nous a fait un rapport tout à fait intéressant, il avait collecté des idées un peu de partout et on s'est beaucoup, beaucoup inspiré de ce rapport... Moi c'était très... très... sceptique, sur les effets du redoublements dans le primaire, je le mesurais d'ailleurs dans le... l'inefficacité en collège du redoublement... J'étais dans une école primaire rurale, comme j'étais instituteur, on ne faisait pas redoubler les élève,s ils passaient dans la division... D'une division à l'autre, on les gardait, donc le problème ne se posait pas dans ce type de classe, alors qu'il se posait de façon massive, je m'en suis rendu compte après. En 1960, 52% des élèves avaient un an ou deux de retard à la sortie de l'école primaire, plus de la moitié des élèves avaient pris... Et y'avait quand même 18% des élèves qui avaient pris au moins deux ans de retard, alors si vous vous rendez compte pour les élèves ce que ça représente et le coût pour la collectivité... Et donc j'avais essayé de démontrer dans un séminaire qu'on avait fait presque au début du cabinet, à Jospin et à l'entourage, que... il fallait travailler sur cette question de... des redoublements des élèves, des retards pris par les élèves, d'autant plus que ces retards scolaires, enfin les décisions de redoublement sont totalement subjectives... Euh... L'Etat ou l'institution

n'a jamais défini de niveau à atteindre par les élèves pour chaque classe, et donc ça ne dépend que de ce que le maître dit de ces élèves et c'est lui qui décide s'il peut suivre ou pas. Donc tel élève qui va redoubler dans tel école, ferait une scolarité tout à fait ordinaire dans une autre. Après j'ai lu des choses sur le redoublement et en particulier ce que j'ai appris, c'est que quand deux élèves, dont le maître demande le redoublement, quand la famille pour certains d'entre eux refuse le redoublement, c'est toujours ceux qui sont passés dans la classe supérieure contre l'avis du maître qui ont les meilleurs résultats au bout d'un an... Donc voilà... Et donc je souhaitais travailler là-dessus et donc, pour donner des indications, en particulier, d'une part pour remédier aux situations difficiles dans le premier degré, on a créé les évaluations nationales de CE2 et de 6<sup>ème</sup> et euh... Deuxièmement, je pensais que ça pouvait permettre aux maîtres de situer leurs élèves par rapport à l'ensemble national et donc de leur donner des repères pour savoir si leurs élèves étaient dans la moyenne etc. Et puis euh... On a essayé de faire en sorte, mais là on a vraiment échoué... de casser l'annalité scolaire. On s'est dit s'il y a plus d'année scolaire, telle qu'elle existe à l'heure actuelle... Et donc on a créé les cycles en insistant sur la nécessité d'évaluer régulièrement les élèves, de façon... pour apporter des remèdes, dès que... dès qu'ils sont en difficultés. Il est clair par exemple, que, au cours préparatoire, demander la même chose à un élève né en décembre et à un élève né en janvier, ça n'a pas de sens, c'est à peu près comme si on mettait dans une classe de 3<sup>ème</sup> des élèves de 11 à 15 ans, de 12 à 15 ans, y'a 20% d'écart d'âge... C'est 12 à 15 ans... On ne remet pas des élèves de 12 à 15 ans ensemble au collège, c'est exactement ce qui se passe. Donc l'idée c'était ça... Quand on a dit "Mettre l'élève au centre du système éducatif", c'était pas leur donner tous les pouvoirs, j'veux dire... c'était pas... J'ai entendu beaucoup de choses... depuis deux ou trois ans sur le sujet, c'était pas du jeunisme, c'était pas "Ils ont tous les droits", si vous reprenez d'ailleurs les textes qu'on a fait à cette époque, on y parle de travail, d'exigences, de rigueur et... l'élève au centre du système éducatif, ça voulait dire qu'il fallait que les maîtres s'occupent un peu plus des caractéristiques individuelles de leurs élèves. Et les prendre en compte... Au lieu de les traiter comme des clones, qui sont capables de faire tous la même chose en même temps ! Voilà quel était l'objet et voilà la raison pour laquelle on a mis l'élève au centre du système éducatif, il fallait s'occuper des élèves... Bon... Voilà sur les premières choses qui nous ont occupé et qui ont été je crois, quand même l'essentiel de ce que nous avons fait, avec la décision par exemple, de mettre des livres dans les écoles, et on a payé pendant des années une décision qui a commencé dans le cabinet de Jospin "100 livres dans 1000 écoles par an"... A commencer par les écoles en ZEP, par les écoles rurales isolées...

- *Donc... Vous vous êtes senti complètement écouté sur cette question des redoublements, des cycles ?*
- Là, on a été écouté, oui, mais le problème, c'est que sur les cycles, on a pas été entendus... Ca demande plus de travail que de faire comme si tous les élèves étaient les mêmes et donc euh... Je suis maintenant inspecteur général du premier degré et donc je vais voir dans les classes ce qui se passe, et je constate que... euh... C'est tout le monde en même temps, en général. Enfin ceci dit, les redoublements ont beaucoup diminué, contrairement à ce qu'on entend encore ici ou là, quand j'entends encore parler de redoublement pour l'école primaire, moi je suis horrifié... Euh... Je suis pas sûr du tout que ça ait fait baissé le niveau des élèves... Ca l'a peut-être pas amélioré, mais ça l'a pas fait baissé...
- *Quand je disais "Vous avez été entendu..." Je pensais plutôt au niveau du ministre, du... ?*

- Ah oui, oui, oui... Ca par le ministre... D'ailleurs vous devriez reprendre dans le journal, dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale, je pense que ça doit être autour de mars 90, je pense que j'ai encore ça dans mes archives, mais j'en suis pas sûr... Lionel Jospin a défini ce qu'était notre politique pour les écoles, c'est un texte qu'on avait préparé, qu'on avait longuement travaillé, c'est un texte qui est très long... On s'était d'ailleurs fait accroché par la droite sur le sujet, parce que euh... Ils prétendaient que le Ministre se servait du bulletin de l'Education Nationale pour faire sa propagande, or il disait aux instituteurs ce qu'il voulait faire pour le premier degré, uniquement d'ailleurs... recherchez ça, vous le trouverez là où... où vous trouvez le Bulletin Officiel, vous devriez le trouver. Vous trouverez ce texte qui est assez long et qui dit dans tous les domaines, y compris le domaine de la santé par exemple ce que nous souhaitons faire sur la place des parents, sur... On a créé en même temps le Conseil d'Ecole, le... projet d'école... Ce qui était une révolution, parce que dans le système de Jules Ferry, toutes les écoles étaient les mêmes, ou censées être les mêmes. On devait faire la même chose, en même temps, le même programme en même temps. Reconnaître que... il peut y avoir des projets d'école, et ça, ça a été un échec aussi d'ailleurs, euh, reconnaître, enfin dire qu'il fallait que les écoles aient un projet, c'était reconnaître les différences entre les écoles... Une école, une équipe d'enseignants qui a des caractéristiques particulières, des élèves qui ont des caractéristiques particulières, un environnement qui a des caractéristiques particulières, bon, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin par exemple entre les banlieues et les centre ville, les écoles rurales, et donc si vous voulez, si on analyse bien ça, la question... Enfin l'institution ou l'instauration du projet marque que le Ministère prend en compte les différences entre les écoles, ce qui est quand même une grande nouveauté. Mais le projet d'école est resté en fait ce qu'étaient les PAE c'est-à-dire quelques projets particuliers ou on cherche un financement... Ce ne sont pas des projets globaux qui devraient définir en fait ce que l'équipe pédagogique compte faire pour faire réussir tous les élèves, c'était l'idée...
- *Et à votre avis, à quoi ça tient que ces projets ne sont pas devenus ce qu'ils auraient du être... ?*
- Moi j pense qu'il y a deux raisons, d'une part, les Inspections Académiques ont continué à envoyer comme projets d'écoles, des documents très administratifs parce qu'ils avaient des crédits à distribuer et qu'ils ont dit "Quels projets avez-vous, au pluriel, dans votre projet d'école ?" Et que les projets d'école sont devenus des juxtapositions de PAE. Et quand on dit que... quand c'est des choses aussi importantes que "Apprendre à parler correctement" c'est pas un projet d'école ! J'veux dire, il faut aussi apprendre à écrire, il faut aussi apprendre la citoyenneté, le projet d'école devrait être global ! Et la deuxième raison à mon avis, c'est que les maîtres ont beaucoup de difficultés à parler eux-mêmes de l'organisation pédagogique de l'école. Je suis même pas sûr qu'ils aient envie de le faire...
- *Ca tient à quoi ?*
- A mon avis, une grande tradition de travail solitaire dans les classes, de travail individuel et le travail en équipe est extrêmement difficile. Ca m'amuse beaucoup quand j'entends revendiquer du temps pour travailler en équipe...
- *Ca vous amuse ?*
- Ah oui, oui, ça m'amuse beaucoup... Je pense qu'on pourrait faire une enquête sérieuse sur qu'on fait des heures qu'on a données pour les conseils d'école, les conseils de classe, etc. Les conseils de cycles, surtout...

- *Vous pensez qu'elles sont pas utilisées ?*
- Y'en a qui sont utilisées, mais inégalement... Soyons... restons un peu dans les conventions (sourire), y'a des endroits où ça marche, mais enfin dans beaucoup d'endroits, on fait parce qu'il faut faire, mais c'est à peu près certain qu'on exploite pas ces heures comme elles pourraient l'être.
- *Sans conviction... ?*
- Oui enfin pas en tous cas pour faire ce qu'on avait envisagé de...
- *D'accord...*
- Donc voyez, quand on fait le bilan, des projets qu'on avait eu et qui ont quand même été... qui ont été très très bien reçus, par la presse, par les... parents d'élèves et les spécialistes de l'éducation... Le système a un art pour pervertir euh... Pour pervertir et accommoder à sa manière... euh... ce que demandent les ministres, pas spécialement ce que demandait Jospin, mais...
- *C'est vrai... que... y'a plein de dispositions de la loi de 89 qui ne sont pas...*
- Non mais attendez, y'a pas que la loi de 89, y'a... Quand vous êtes passé dans l'enseignement, vous avez eu des programmes ?
- *Oui...*
- Vous avez toujours fini les programmes ?
- *Non...*
- Vous voyez bien ! Par exemple... Les maîtres doivent donner des devoirs régulièrement aux élèves, c'est très inégal, vous l'avez constaté aussi bien que moi, je suppose, la périodicité des devoirs donnés et corrigés et... par les enseignants, est très différente d'un enseignant à l'autre... Bon ! Pour ne prendre que des exemples que tous les jeunes vivent...
- *Est-ce qu'il y avait d'autres priorités à l'école, pour vous, en 89 ?*
- Ben y'avait déjà le problème des élèves handicapés... Donc on a beaucoup travaillé sur l'AIAS et euh... comme les GAP ne fonctionnaient pas ou très mal, on a essayé de créer d'autres réseaux ou de leur donner une autre forme que les réseaux d'aide spécialisée, les RASED. Vous savez ce que c'est ? Les Réseaux d'aide aux élèves en difficultés. Ils comprennent normalement 3 personnes, un psychologue, un... Enfin ce ne sont que des enseignants... Parce qu'ils sont enseignants, mais y'a un psychologue scolaire, un maître de plutôt chargé de la pédagogie et un maître chargé de la rééducation. Donc y'a eu aussi, là, un très gros travail qui a été fait, puisque le texte sur les réseaux... Y'a eu quand même, on a décliné le nouveau fonctionnement des écoles dans un décret qui doit dater de... de 1990, enfin, c'est le décret sur le fonctionnement, l'organisation et le fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles, maternelles et élémentaires, plutôt... Et on déclinait, je ne sais pas si vous connaissez la hiérarchie des textes réglementaires... La hiérarchie des

textes législatifs et réglementaires... Une loi est toujours suivie de décrets d'application, eux-mêmes suivis d'arrêtés, eux-mêmes suivis de circulaires. Et bien la loi avait défini un certain nombre de choses pour l'école et on a fait tout le travail après de déclinaison, de... et alors, comme toutes les fois qu'on faisait quelque chose, par exemple quand on parlait de projet d'école, les syndicats disaient les enseignants savent pas faire, quand on a mis en place un travail très important qu'on a fait, par exemple, c'est le travail sur les compétences... Pour la première fois, on a défini ce qu'on devait attendre des élèves par l'acquisition de compétences. Vous retrouverez aussi dans un petit livre qu'on avait fait publié, qui s'appelle *la mise en place des cycles*, dans lequel on avait distingué trois types de compétences, les compétences de la maîtrise de la langue qui nous paraissaient essentiels. J'veux dire, le travail sur la lecture, l'écriture, ils ne datent pas d'hier, hein... Sur les compétences transversales et le troisième c'était sur les autres champs disciplinaires. Vous retrouverez ça, j'veux dire dans un petit ouvrage qui s'appelle *La mise en place des cycles*, un petit fascicule à l'italienne qui est... couverture bleue, puisqu'on a produit à cette époque là pour aider les maîtres à faire ce qu'on leur demandait toute une série d'ouvrages qui ont été tiré à 400 000 exemplaires, c'était les plus gros tirages à l'époque et chaque maître a reçu tout ce travail et alors on nous disait "pour la maîtrise de la langue, ils sont pas très forts", alors on a fait faire, par des pédagogues, un ouvrage sur la maîtrise de la langue qui est rouge, avec une couverture rouge, on en a fait faire une sur les arts plastiques, on en a fait une, donc la première sur la mise en place des cycles, le... deuxième, avec une couverture bleue aussi, sur les projets d'école, vous trouverez tout ça en bibliothèque, ou à l'IUFM ou...

- *A l'INRP ?*

- Oui, ben voilà, à l'INRP vous devriez trouver... Et on avait même préparé, on a jamais utilisé, c'était un peu lourd, et j'ai pas eu le temps de les faire vivre si vous voulez, des livrets scolaires pour les élèves qui étaient bien adaptés à ce qu'on voulait faire avec des évaluations régulières des élèves, avec la définition des compétences qu'on voulait leur faire acquérir etc. Ca c'est tombé tout de suite, parce que... ça demandait encore du travail au maître... et c'est vrai que c'était un peu long... Donc euh... J'crois que vous aurez une bonne idée de ce qu'on voulait faire dans le texte du BO là, j'veux dire, où le Ministre a dit ce qu'était sa politique pour l'école primaire...

- *C'est un texte que vous avez contribué vous-même à écrire... ?*

- Ah oui, oui... C'est les conseillers techniques qui écrivent... Puis on a travaillé ensuite avec d'autres collègues, on en a discuté ensuite avec le Ministre, avec le directeur de cabinet, y'a pas un texte de cette nature qui sorte sans que le Ministre est donné son avis dessus, évidemment...

- *Ben surtout si il signe...*

- Ben oui, il signe... Je ne pense pas que vous trouverez ah peut-être des circulaires... mais de textes beaucoup qui soient signés de ma main... Un conseiller technique s'efface devant son ministre, ça paraît la moindre des choses, et sur la politique des écoles, y compris par exemple, avec l'introduction, si vous regardez, sur la mise en place des cycles, qui était signé par le Ministre, il y a un texte derrière de nature pédagogique, je l'ai même pas signé... Comme à l'époque où j'étais Directeur des Ecoles, je pense que y'avait la signature du Ministre, ça suffisait...

- *Euh... Et dans le cabinet, vous avez travaillé plus précisément avec qui ?*
- Et bien alors, on travaille toujours avec le financier, il y a un conseiller technique financier, donc euh... tout ce qu'on fait coûte de l'argent, on ne travaille pas à guichet ouvert, ça se négocie avec lui, on a travaillé avec Gauthier, sur la liaison premier-second degré... On pouvait pas faire des choses dans le primaire sans que ça ait des effets sur le collège... Euh... on a travaillé aussi beaucoup avec quelqu'un qui s'appelait Debry, c'était quelqu'un qui était chargé, c'était un énarque qui connaissait bien le droit, en particulier le droit du privé, et c'est avec lui qu'on travaillé sur le calendrier scolaire. On a essayé dans un premier temps de... proposer des semaines sur lesquelles on va finir par aboutir parce que les parents d'élèves sont plus forts qu'un ministre, qui était de libérer le samedi là où on le souhaitait pour travailler le mercredi matin. Et euh... On avait donc préparé un calendrier où on libérait les élèves le mercredi à 15h00 pour qu'ils puissent aller au catéchisme. Et c'est le père Coupet (???) à l'époque qui a dit, je pense avec l'appui de la hiérarchie catholique, qui a dit "ça, nous n'en voulons pas et nous nous battons contre". Et donc, on a pas souhaité engager le fer là-dessus, et donc on a laissé les écoles choisir finalement le mode de semaine qu'elles voulaient organiser. On a donc trois types de semaines, maintenant, la semaine habituelle, avec repos le mercredi et école le samedi matin, euh... des semaines avec cours le mercredi et pas cours le samedi et des semaines avec pas cours le mercredi et pas cours le samedi et on reporte des jours sur les vacances. Voilà...
- *Et cette question du calendrier scolaire, enfin des rythmes scolaires, c'est quelque chose qui vous semblait important ?*
- Ben oui, parce que je me disais que moi, l'intérêt de la semaine de 4 jours, c'était de diminuer un peu la durée des vacances.
- *Vous trouvez que y'a trop de vacances... ?*
- Y'a beaucoup de vacances... Et alors, en tous cas, les grandes vacances sont longues et les élèves perdent beaucoup pendant les grandes vacances, surtout les élèves des milieux défavorisés.... Les autres, on les fait travailler dans les familles, c'est moins gênant... mais quand on regarde... Y'a eu un travail qui a été publié l'année dernière par l'IREDU, vous connaissez l'IREDU ? Sur donc justement les connaissances des élèves à la fin de l'année scolaire et au début de l'année scolaire. Et c'est intéressant de ce point de vue...
- *Et cette différence entre les élèves favorisés et les élèves défavorisés, c'est quelque chose justement qui était au cœur de votre point de vue ?*
- Oui... D'ailleurs, Jospin a relancé d'ailleurs la politique des ZEP. Là, on a été plusieurs à travailler, en particulier, les trois que je vous ai cité, c'est-à-dire le conseiller financier qui était Pierre Dominici d'ailleurs et puis le second degré puisque le collège était vraiment très concerné, même les lycées professionnels et... euh... Y'a eu un travail important qui a été fait dans ce domaine, je suis en train de me demander s'il n'y a pas eu même un texte là-dessus, mais alors, on a été très attentif également, à mettre beaucoup d'emploi dans les quartiers défavorisés, ça a été un autre grand domaine dans lequel on a beaucoup et je crois, là, pas mal travaillé, c'est ce qu'on appelle la carte scolaire, c'est-à-dire que le Ministre dispose d'un stock d'emplois qui était de l'ordre de 310, 320 000 et euh... j'avais fait le constat que les départements ruraux étaient très bien dotés, beaucoup mieux que les départements urbains, c'est toujours difficile d'enlever des emplois, c'est plus facile, si



vous voulez, de fermer des... si vous entendez parler, par exemple, dans la Creuse en ce moment, sur les emplois publics, c'est toujours plus difficile de fermer des postes où on peut le faire pour en ouvrir là où il en faut... que de ne pas fermer, là où il faudrait le faire et d'ouvrir là où il en faut... Et donc, euh... la... c'qu'on a fait, c'est qu'en deux ans, si vous voulez, la... le gouvernement précédent, on appelle ça du redéploiement, le gouvernement avait récupéré 400 postes dans le système sur 320 000 quand même... et redéployait 400 postes... La première année, on est arrivés, on en a redéployé 800 et l'année suivante 1200 et on a continué à ce rythme là et ça, c'est arrêté quand Jospin est parti, d'ailleurs, ce qui nous permettait de récupérer des postes dans des départements où y'en avaient quand même beaucoup et puis pour les mettre, par exemple en Seine St Denis... ou dans les départements dont la population avait beaucoup augmenté, tous les départements littoraux pratiquement, en particulier méditerranéens, la Gironde, la Haute-Garonne, la Haute-Savoie aussi, qui étaient des départements dont la population augmentait très rapidement et qui avaient beaucoup d'élèves par classe... C'était très inégal, si vous voulez, y'avait une formule qu'on utilisait et qui était très vraie : y'avait plus d'élèves dans les classes rurales des départements à forte croissance démographique qu'il n'y en avait dans les classes urbaines des départements en décroissance démographiques. Donc on a essayé de rétablir un peu l'équilibre, ce qui demande quand même de la part d'un ministre beaucoup de courage. Parce que fermer des classes, ça n'est jamais populaire ! Le résultat, c'est qu'on a fait une bonne rentrée, c'était un peu difficile au moment de la carte scolaire, mais pas tellement, parce qu'on avait beaucoup discuté avec les organisations syndicales, qui comprenaient... qui grognaient un peu mais qui quand même comprenaient la situation... ce sont des gens responsables...

- *Et justement, est-ce que vous avez beaucoup travaillé avec les syndicats ?*
- On ne peut pas travaillé dans un... dans un système où il y a plus d'un million d'agents... Enfin je ne sais pas, on a vu... quelques fois, on a essayé de faire quelque chose d'important contre, les... sans les enseignants, ça marche rarement. On peut faire ça une fois, deux fois, ça commence à... Et puis vous vous retrouvez avec des dizaines de milliers de gens dans la rue et puis les élections sont jamais très loin...
- *Oui... enfin je pose la question, mais je connais déjà la réponse...*
- Oui... Tout à fait...
- *Mais plus exactement, ces négociations, enfin ce travail avec les syndicats ? C'était généralement avec le SNI de la FEN ou aussi avec le SGEN... enfin la question que je me posais, c'est est-ce que vous aviez plutôt des... avec le SGEN ou le SNI...*
- Ah non mais moi je travaillais avec ces deux organisations syndicales qui étaient les deux principales, à l'époque... et les deux fédérations de parents d'élèves... J'ai beaucoup travaillé avec le SNI, effectivement, en particulier, y'a eu un autre problème particulier sur lequel j'ai beaucoup travaillé, c'est la revalorisation des enseignants... Dans le premier degré, ils avaient jamais vu ça, et ils... ils ont très mal compris ce qu'on faisait et ils le reverront jamais... Une... une revalorisation de cette ampleur qui est quand même de l'ordre de 50% quand même de leur traitement à la sortie... Après... tout le monde, ils ont tous paradé dans le dernier échelon de leur classe, donc euh... Ce qu'ils ont très mal supporté, c'est que des jeunes arrivent avec des titres plus élevés que les leurs et un traitement plus élevé que celui que pouvaient avoir alors qu'ils étaient depuis cinq ou six

ans... Ca a été très mal vécu... Mais en dehors de ça, globalement pour le premier degré, ça a été une revalorisation exceptionnelle...

- *C'est vous qui avez travaillé sur la revalorisation du premier degré... ?*
- Ah du premier degré oui... Comme conseiller technique... Et on a travaillé avec la direction de... des finances et il y avait le second degré qui travaillaient aussi, bien entendu. Mais la revalorisation du second degré était moins importante, puisqu'on a voulu aligner les gens du premier degré sur ceux du second degré... (silence)
- *Mais alors d'où est venu finalement cette revendication de mettre les enseignants du premier degré dans la catégorie A de la fonction publique ?*
- Je pense qu'il y avait eu des négociations, des... Non d'abord pour répondre à votre question précédente, j'ai beaucoup travaillé avec le SNI et avec le SNES, le SNI était encore très majoritaire dans le premier degré à l'époque, le SGEN avait une approche pédagogique, très différente... Et donc je trouve que... de même, les deux fédérations de parents d'élèves avaient aussi, la FCPE ça se rapprochait beaucoup de ce que me disait la FEN, la PEEP, c'était Jacques Huy (????) qui était président à l'époque, il m'a apporté des choses très originales quand on a fait par exemple le plan pour l'école. Le programme qu'on a rendu public, que vous trouvez dans le BO, ils ont apporté notamment sur l'apprentissage de la lecture des choses très intéressantes, y'a eu aussi la mise en place des langues vivantes à cette époque-là aussi, enfin c'était une époque quand même de création extrêmement intéressante pour l'école primaire...
- *Et donc là, si on revient plus précisément sur la question de la revalorisation... ?*
- Et ben je pense qu'il y avait eu des négociations préalables entre les syndicats et le... le parti socialiste, entre la FEN et le parti socialiste. Y'avait eu un projet, je crois que c'est Fabius qui était à l'époque, qui avait négocié des choses dont Jospin a plus ou moins tenu compte, de... euh... donc les négociations se sont engagées sur ces bases et ont beaucoup évolué par rapport à ce qu'avait été le projet socialiste en matière de revalorisation.
- *Mais euh... Il me semble justement que sur cette question, enfin de tout ce que j'ai pu lire... que Michel Rocard qui était premier ministre souhaitait que la revalorisation soit un donnant-donnant, que la revalorisation soit une revalorisation des traitements contre une rénovation du métier... Et que...*
- Mais c'est bien ce qu'on a essayé de faire... hein... J'veux dire, on avait demandé aux maîtres de... de concrètement si vous voulez, alors le problème, c'est qu'il fallait savoir si on avait le courage de changer la semaine ou autre, mais si vous prenez par exemple ce qu'on a demandé dans la politique pour les écoles, on a demandé un p'tit peu plus de travail et de professionnalisme, ce que je souhaitais d'ailleurs, il me semblait qu'on pouvait professionnaliser les maîtres et qu'ils joueraient le jeu. Et ça, ça a été ma grande déception, de voir que les... euh... on a dans ce domaine assez largement échoué, quoi... Mais concrètement, si vous voulez, en matière de donnant-donnant, on a beaucoup donné, je suis pas sûr que... (rires)... Ca non... Non... Non on peut pas dire ça comme ça... mais j'dois dire, les choses n'on pas forcément beaucoup changé pour autant... (silence)
- *Et sur la question de la formation des maîtres, vous avez un peu travaillé dessus ?*

- Oui, oui... Pas énormément, parce qu'assez vite, y'a eu un article de loi qui... euh... prévoyait les IUFM... Le travail essentiel que j'ai fait, ça a été d'une part, essayer d'obtenir qu'on enseigne l'anglais, enfin une langue vivante au moins, en tous cas, dans les écoles normales, et la deuxième chose, j'avais fait un travail intéressant, avec une circulaire que vous retrouverez aussi, en 91... je crois, en 90-91, quand j'étais directeur des écoles pour essayer de faire en sorte que les maîtres soient envoyés en stage dans les écoles où ils seraient l'année d'après leur formation, et ça a été un échec aussi, pour des raisons, j voulais qu'ils aillent en particulier dans les classes rurales, je pensais que ça leur apprendrait à gérer des classes à cours multiples, ce qui n'est pas évident, mais les professeurs d'Ecoles normales comme ceux d'IUFM ne veulent pas se déplacer sur de grandes distances, donc c'était pas possible, et je voulais aussi qu'on crée des Ecoles d'application en ZEP et on a pas trouvé de candidats en ZEP, en tous cas pas assez pour créer des écoles d'application en zone d'éducation prioritaire... Alors ce qu'on a fait aussi, on a très fortement revalorisé la fonction d'instituteur remplaçant, parce que ce n'était que des jeunes qui faisaient ce travail avant de trouver un poste de titulaire. Et donc l'idée, c'était de faire en sorte que ce soit des maîtres confirmés qui occupent ces fonctions, ce qui est le cas maintenant (silence).
- *Est-ce que vous avez souvenir d'à partir de quel moment, on s'est mis à parler d'IUFM ?*
- Ben assez vite, parce que quand même en 89, 14 juillet 89, la loi d'orientation est votée, y'a un article sur les IUFM. Alors on s'est beaucoup... Y'a eu une très longue discussion au cabinet sur le titre qu'on allait donner aux IUFM, y'avait deux écoles, instituts académiques de formation des maîtres ou institut universitaire de formation des maîtres.
- *Qui était derrière ces deux écoles ?*
- Alors les universitaires qui étaient les plus puissants, y'avait Joyeux qui était quand même un conseiller de Jospin très proche, y'avait Rolland qui était Recteur, y'avait Boussel qui était un Recteur et... avec Michel Schneider en particulier, je pense que les autres ont les a peu entendu, mais nous étions nous favorables à des instituts académiques... et... les autres à des instituts universitaires. On a d'ailleurs fait remarquer au ministre que... le jour où y'aurait un ministère des universités, le ministre chargé de l'Education Nationale n'aurait rien à dire sur la formation des maîtres, ça l'avait ébranlé, mais pas suffisamment...
- *Mais quel était pour vous l'intérêt de faire justement un institut académique de formation des maîtres ?*
- Ben c'est qu'ils restaient dans la main du Ministère de l'Education Nationale, qu'on continuait à avoir des inspecteurs généraux qui allaient voir ce que les profs faisaient dans les classes, alors que là l'Inspection Générale n'a plus... plus aucune légitimité pour aller dans les IUFM mais on sait pas ce qui se passe, en fait, en matière de formation.
- *Donc surtout pour contrôler l'intérieur de la formation ?*
- Pas seulement pour contrôler mais enfin pour... Le Ministre chargé de l'Education, qui a 900 000 enseignants peut avoir son mot à dire sur la formation des maîtres. Or là, il se trouve que... Il se trouve que depuis un certain temps, y'a pas de... y'a... le Ministère chargé des Universités est rattaché à l'Education Nationale, le jour où y'en aura un... de

plein exercice, les Ministres discuteront, mais celui qui décidera, ça sera celui des Universités et pas l'employeur... C'est quand même un problème ! (*assez remonté*)

- *Est-ce que ça voulait dire aussi des différences au niveau de la formation des maîtres eux-mêmes ?*
- Ecoutez, comme on a pas changé les maîtres d'Ecoles Normales, je pense que la culture a du se répandre... euh... donc je sais pas si ça a changé, je suis incapable de vous dire. Incapable... Ce qui a changé quelque chose, probablement, c'est le niveau de recrutement, on est quand même passé à bac+4 pratiquement, quand c'est pas bac+5, ça ça a changé, oui...
- *Non, ce que je voulais dire, c'est est-ce que ça changeait quelque chose au niveau de la formation de parler d'Instituts Académique ou Universitaire de formation des maîtres... ?*
- Ah mais on parlait pas des contenus, c'étaient pas les contenus, c'était...
- *C'était pas du tout sur les contenus, c'était sur l'appellation...*
- C'était sur qui... est-ce que le Ministre doit conserver la main sur la formation des maîtres qu'il utilise ou bien est-ce que c'est l'université qui doit le faire ? C'est quand même pas du tout la même chose sur le plan politique, les... les choses... les choses... Le reste est venu après quoi... Mais en discuter là, c'était quand même un problème fondamental pour l'avenir de la formation des maîtres.
- *Bien sûr... Et est-ce que vous avez souvenir un peu... à peu près de l'époque à laquelle cette époque a pu avoir lieu ?*
- Elle a eu lieu entre le mois de mai 88 et le 10 juillet... Bien avant le 10 juillet puisque le texte a été discuté à l'Assemblée, ça a pris pas mal de temps... On a du s'y mettre à peu près mi juin, enfin la fin de l'année scolaire 88 à la rédaction de la loi et le... le projet de loi a été bouclé probablement vers la fin de l'année 88, probablement... Faudrait que je ressorte mon carnet de rendez-vous de l'époque, mais ce doit être à peu près ça, parce qu'après, il est passé à l'Assemblée, il a été discuté, il a... Je peux pas... Je peux même pas vous dire les choses comme ça, parce qu'un texte de loi, ça prend beaucoup de temps, parce que y'a beaucoup de discussions, de négociations, de consultations, donc... Alors y'en a qui sont officieuses, où on rencontre les gens, on leur propose le texte et la convention, c'est que le texte n'est pas diffusé, et donc il ne l'est pas, en général, les gens respectent leur parole, sinon on ne peut pas travailler... Et puis y'a un moment où le texte est mis sur la place publique, où y'a des réactions, où il est... C'est une proposition... Non, c'est un ministre qui le proposait, donc c'est un projet de loi, il est envoyé à l'Assemblée Nationale, il est discuté avec la commission des affaires culturelles, donc y'a un va et vient, y'a une négociation avec les partis politiques, y'a une négociation avec les organisations... des négociations avec Matignon, des négociations avec le Budget, avec... avec euh... le Ministère de la Santé, le Ministère des Armées, le Ministère de l'Agriculture, puisqu'ils ont tous des formations donc ils ont des enseignants, donc voilà... Donc c'est extrêmement compliqué, donc vous dire... on a commencé à telle date, on a terminé à telle date, c'est très difficile.
- *Pour rester un peu sur ce travail dans le cabinet, est-ce que vous avez souvenir que les questions que vous posez vous au système éducatif en 89 étaient partagées par la plupart des membres du cabinet... ? Ou bien, est-ce qu'il y avait plusieurs conceptions... ?*

- Non attendez, y'avait pas plusieurs conceptions... L'enseignement du Premier degré est très mal connu, et donc je suis venu comme spécialiste du premier degré... C'était plutôt... Comme je ne parlais que du premier degré... Sauf... quand on faisait des réunions et qu'on avait fait un gros travail, dont j'étais assez content, si vous voulez... En tous cas dans sa conception intellectuelle, il me semble qu'on a fait des choses qui formaient un tout assez cohérent... Euh... Mais y'avait peu de gens qui étaient capables de parler du premier degré en dehors de moi dans le cabinet, quoi... Donc... Non vous venez comme technicien... Et donc technicien du second degré... Sauf que moi je connaissais un peu le second degré parce que j'y avais enseigné, j'y avais été élève, ça encore... Mais j'y avais enseigné et j'avais été Inspecteur d'Académie, mais euh... Mais même le Ministre ou son directeur de cabinet qui est très loin du second degré, c'est les techniciens et les spécialistes... C'est en ce sens-là qu'un Ministre a besoin de technicien, d'ailleurs les techniciens évitent au Ministre de faire des bêtises, enfin de dire n'importe quoi... C'est inimaginable qu'il ait pas des gens qui connaissent le système et sur le premier degré, je vous dis, j'étais à peu près le seul à connaître... (silence)
- *Euh... Est-ce que vous avez des regrets par rapports à ce que vous avez mis en place ?*
- Ce que je regrette le plus, c'est l'écart entre ce que nous avons proposé et ce que... C'est toujours pareil, d'ailleurs... Y'a toujours un grand écart entre les textes et la réalité. Mon grand regret, c'est qu'on continue à faire redoubler les élèves, c'est qu'on tienne pas assez compte de leurs caractéristiques individuelles, qu'on ne les ait pas mis au centre du système éducatif vraiment... Et euh... Je n'ai pas de regret intellectuel, si vous voulez, sur ce que nous avons construit. Le problème, je trouve qu'on a pas eu assez de temps après pour faire mettre en œuvre, si on en avait eu un peu plus, je pense qu'on aurait eu une chance de réussir... (silence)
- *Vous m'aviez dit que votre réflexion sur le redoublement elle datait d'avant...*
- Oui, d'avant, bien d'avant mon entrée au cabinet... J'ai vu quelques fois des élèves redoubler contre mon gré, en particulier dans le second degré, puisque dans le premier degré, comme je vous ai dit, ils ne redoublaient pas, enfin pas dans l'école où j'étais, parce que j'étais avec ma femme dans une école à poste double, et que les élèves suivaient normalement et passaient d'une division à l'autre. S'ils étaient moins bons en dictée, on raccourcissait un peu la dictée, si ils étaient meilleurs, on l'allongeait, enfin la dictée ou le problème de mathématiques, enfin... ils suivaient... avec le cours, le cours plus élevé ou pour certains, on leur disait "Ben tu t'arrêteras là"... Mais en collège, je me suis battu contre des redoublements sur lesquels j'ai perdu parce que mes collègues étaient majoritaires, et euh... quelques fois j'ai regretté beaucoup d'avoir fait redoubler certains élèves... Enfin bon, c'est la vie !
- *Mais donc c'est lié à une expérience personnelle de l'enseignement...*
- Oui mais quand même, quand on analyse les choses, moi quand je regardais mes élèves qui redoublaient au collège, ils étaient pas meilleurs à la fin de l'année où ils redoublaient que l'année d'avant, alors il y a pas de raison de les faire redoubler ! D'ailleurs, ils étaient même plutôt moins bons...
- *Et donc vous m'aviez dit que vous avez lu sur le sujet... ?*

- Ben oui, ben j'ai lu ensuite, en particulier les travaux de Jean-Jacques Paul sur euh... *le redoublement pour et contre*, je sais pas si vous connaissez ce petit fascicule ? Vous connaissez Jean-Jacques Paul ? C'est le directeur de l'IREDU, et il a écrit un petit bouquin qui s'appelle *Le redoublement pour et contre*, vous le trouverez à l'INRP, jetez-y un coup d'œil, c'est ravageur, si vous voulez, pour le redoublement. (silence) Alors si vous voulez avoir aussi une idée de ce que je pense de l'école, je vous suggère de trouver, vous trouverez à l'INRP un rapport que j'avais fait pour Ségolène Royale qui s'appelle *Améliorer l'efficacité de l'Ecole primaire*, d'ailleurs je vous avais donné les coordonnées dans ma bibliographie... qui est un rapport qui doit faire 150 pages, qui a été édité par Hachette Education, et là vous verrez que... J'ai lissé un peu ma plume, mais il a été très mal reçu par les organisations syndicales mais les gens qui sont sur le terrain m'ont dit "Vraiment, tu vois bien ces choses" J'ai fait... parce que j'avais quand même six ans d'expérience d'Inspecteur Général à l'époque et je passe mon temps dans les classes quand même, puisqu'on va voir les Inspecteurs de l'Education Nationale. Donc jetez-y un coup d'œil, ça vous donnera une idée...
- *Très bien...j'ai encore quelques questions d'ordre un peu plus général... Est-ce que la façon dont vous posez les questions, soit dans le cabinet, soit en tant qu'inspecteur, vous vous inspirez souvent d'exemples pris à l'étranger ?*
- Non, non, du tout...
- *Est-ce que vous avez une certaine connaissance des systèmes étrangers ?*
- Non... Non, enfin j'en ai maintenant... j'en avais peu, pratiquement pas à l'époque... Vous savez, un prof qu'est dans sa classe... Moi je me suis occupé de mes classes... En tant qu'Inspecteur d'Académie, je me suis occupé de mon Inspection Académique, du secteur dont j'étais responsable, ça marchait d'ailleurs pas mal, la preuve, c'est que je me suis retrouvé au cabinet de Jospin et euh... je n'en tire pas un titre de gloire, effectivement, j'aurais peut-être pu m'intéresser davantage à ce qui se faisait à l'étranger, peut-être que ça m'aurait donné d'autres idées, mais euh... je m'y suis intéressé plus comme Inspecteur Général ou comme prof associé à l'Université de Bourgogne que... que comme fonctionnaire...
- *Bien sûr...et si vous deviez inscrire un certain nombre d'auteurs à votre Panthéon pédagogique, qui est-ce que vous sélectionneriez ?*
- Euh... y'en aurait pas beaucoup. Y'aurait Antoine Prost, pour l'histoire de l'Education, (silence)... Mais je peux vous dire, ça vous serez pas obligée de l'écrire, moi j'ai lu très peu de livres sur le domaine pédagogique, j'ai construit ma doctrine pédagogique par... par la pratique...
- *Et l'observation ?*
- J'avais une technique, qui était assez particulière, qu'un de mes amis qui m'envoyait beaucoup de stagiaires appelait "Tu es directif-actif" disait-il... C'est-à-dire que les élèves travaillaient beaucoup mais c'était très cadré... Et ça je l'ai fait, et j'ai fait trois stages quand j'étais en CPR pour le... pour le... pour devenir prof et je trouvais ça très intéressant parce que aucune des techniques utilisées par les trois enseignants ne me plaisait. Et je me... Aucune... Et je m'étais "jamais ça chez moi !" Et je m'étais monté un système où les élèves étaient toujours en activité, mais ça partait pas dans tous les sens. Et

mon credo en matière d'éducation, c'est que pour que les élèves réussissent, il faut les faire travailler, et que ça donne du travail aux enseignants de faire travailler les élèves, en tous cas de les faire travailler correctement... (silence) Mais ça vous n'êtes pas obligée de... Je veux dire, c'est pas un titre de gloire de pas lire beaucoup de bouquins pédagogiques, j'ai sans doute eu tort... d'ailleurs...

- *Pas forcément...*
- Si, si... Mais bon... (sourire) et puis aussi, il y a quand même beaucoup... Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que quand on a travaillé sur des textes pédagogiques, il vaut mieux connaître bien de très bons pédagogues que de connaître bien les auteurs... Parce que ce sont des pédagogues qu'ont fait venir pour travailler et c'est pas indispensable que le Conseiller technique ou le directeur des Ecoles, il peut être spécialiste de tout, de toutes façons, il fait venir des gens qui sont spécialistes de... je peux parler de l'enseignement de la géographie si vous voulez, puisque c'était ma spécialité, ou de l'histoire, encore pas trop mal... de la maîtrise de la langue, que je connais parce que j'écris assez bien, mais par exemple, moi je suis incapable de dire comment il faut enseigner les mathématiques ou... ou la technologie, donc on fait venir des gens de qualité, de grande qualité professionnelle et intellectuelle pour faire ce travail-là. Et en général, les programmes sont très bien écrits... Si jamais... S'il y a vraiment quelqu'un à choisir, c'est les conseillers techniques qui entouraient les Ministres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle...
- *C'est vrai... ?*
- Et quelques autres après, d'ailleurs, je peux vous dire que quand on lit leur textes, je peux vous dire que y'en a quelques uns... je signerais encore aujourd'hui...
- *Vous pensez à quels textes... ?*
- Y'a un texte en particulier de Jules Ferry sur l'Inspection des Maîtres, sur la création des compositions mensuelles, sur la façon dont on... dont on euh... doit s'y prendre quand on est inspecteur pour inspecter le travail du maître, enfin des choses étonnantes, et Rouland, en 1857, je crois... écrit un texte sur les apprentissages qui est assez remarquable... Et qu'on pourrait quasiment signer d'ailleurs. Il reproche qu'on coupe les cheveux en quatre, qu'on fait des trucs trop difficiles pour les élèves, qu'on leur enseigne des trucs imbuables, enfin des trucs... Et il met en cause déjà les Ecoles Normales, pour tout vous dire...
- *Vous aussi vous remettez en cause les Ecoles Normales ?*
- Enfin voyez, c'est... je sais pas bien quoi vous répondre sur cette question là. On a beaucoup discuté, critiqué les Ecoles Normales. A la fin, je pense que c'était quand même une structure qui était à bout de souffle. 120, 150 ans d'existence depuis euh... Guizot. Puisque les premières écoles normales ont été créées par Guizot pour les hommes... Pour les femmes, c'était les religieuses qui enseignaient, donc depuis le temps... Je sais pas si les IUFM fonctionnent mieux que les Ecoles Normales, ça je suis incapable de vous le dire... (fin de la cassette)
- *Oui, non je voulais vous demander... En regardant votre CV vous avez quand même fait une carrière qui est quand même vraiment en ascension... Vous avez commencé en tant qu'institutrice... qu'est-ce qui vous a poussé à vous diriger vers l'enseignement de l'histoire, du second degré... ?*

- Alors moi d'abord quand je suis rentré dans l'enseignement comme instituteur, je pensais vraiment que... être instituteur toute ma vie... Et puis au bout de cinq ans, on s'est aperçu avec ma femme, qu'on refaisait toujours la même chose et qu'on ne ferait pas ça pendant 37 ans... Donc euh... On s'est dit, pourquoi pas faire quelque chose dans le second degré. Donc moi j'avais envisagé de devenir PEGC. Donc à l'époque, parce que je suis rentré en 1964 au centre de formation des PEGC, j'ai posé ma candidature, qui a été retenue, et j'ai passé une année, rémunéré comme enseignant d'ailleurs, j'avais pas perdu mon poste, comme euh... élèves professeur pour l'enseignement dans les collèges. Et je pensais m'en tenir là. Ca marchait pas mal et au bout d'un trimestre, les enseignants m'ont dit... Alors ma femme, on avait trois enfants à l'époque, et ma femme venait le jeudi avec moi à la fac... on faisait en même temps que j'étais au centre de PEGC, on préparait la première année de fac qui s'appelait la propédeutique à l'époque... et on allait, ma femme venait le jeudi... Moi j'y allais toute la semaine, donc elle prenait les cours que j'avais parce que ça, c'était commun et au bout de trois mois, les profs du centre PEGC m'ont dit, il faut que vous envisagiez de vous présenter aux concours du second degré, donc... Alors ils m'ont appris ce qu'était l'IPES, vous savez ce que c'était que l'IPES ? Donc il faut que vous vous présentiez au concours de l'IPES, ma femme aussi, et puis finalement, on a fait un dossier tous les deux pour se présenter non seulement à la première année de propédeutique évidemment, mais à l'IPES et on a réussi tous les deux... Donc là nous avons perdu notre statut d'instituteur, on perdait le droit au logement, mais on gardait notre traitement d'instituteur, on était instituteurs détachés... Bon avec trois enfants, c'était un peu dur, parce qu'il fallait se loger, à l'époque les revenus d'un instituteur était pas ce qu'ils sont maintenant... Mais enfin on a donc fait notre licence très rapidement et comme ça avait bien marché, y'avait 25% des IPESIens qui avaient le droit à une quatrième année pour préparer l'Agrégation. Ce que nous avons fait, on a beaucoup... Je dois vous dire que pendant cinq ans, on a énormément travaillé, on a passé l'Agrégation la même année tous les deux, et on avait choisi deux disciplines différentes pour ne pas parler toujours de la même chose. Donc j'ai laissé ma femme choisir par galanterie, c'était une vraie littéraire, elle a choisi les lettres, donc moi, je ne voulais pas faire de latin... de l'histoire parce que y'avait du latin, j'en avais fait au lycée, je voulais pas en refaire, j'étais pas assez bon en math, j'étais pas assez bon en physique, et... la géographie et l'histoire me plaisait assez, et quand on faisait de la géographie, on faisait aussi de l'histoire. Donc j'ai choisi la géographie comme ça... Et euh... J'ai été très rapidement... On ne gardait pas les gens en collègue, j'ai été très rapidement nommé euh... au lycée Jean-Paul Léon (?????) de Grenoble et comme euh... ça marchait plutôt pas mal, j'ai vu des inspecteurs généraux et à un moment donné, on m'a proposé de prendre la classe préparatoire HEC, ce que j'ai fait... Et puis assez rapidement, j'ai eu aussi une khâgne, et puis j'ai travaillé comme ça pendant 6 ans, au bout de 6 ans, je me suis dit... Là j'avais vraiment beaucoup travaillé, je peux dire... que j'avais... j'attrapais des brûlures d'estomac, je rêvais que je passais les concours pendant les vacances, donc c'était une obsession quasiment... donc... Faire réussir les élèves, toujours... Et donc je me suis dit "je fais dix ans au total" et euh... ou je reviens dans le second cycle, où je... Y'avait un poste qui m'intéressait, c'était Inspecteur d'Académie et donc j'ai dit... Où je me présente comme inspecteur d'Académie. Et j'ai présenté ma candidature d'Académie, comme prof...

- *En tant que prof, c'est-à-dire... ?*

- En tant que prof, c'est-à-dire que c'était très inhabituel, j'avais pratiquement aucune chance d'être retenu sauf que, je... ce que j'ignorais, enfin je savais que j'avais eu la fille du



recteur Migeon dans ma classe, mais ce que je ne savais pas, c'est que le Recteur regardait ce qu'elle faisait et qu'il était extrêmement intéressé par la façon dont je travaillais, donc je suis passé devant le Recteur Migeon qui m'a passé premier au niveau académique sur la liste des Inspecteurs d'Académie, ce qui était exceptionnel...

- *Mais pour le second degré ou le premier degré... ?*
- Non inspecteur d'Académie, ils sont dans un département... Et j'étais classé devant des Directeurs d'Ecoles Normales, devant des chefs d'établissement, ce qui était impensable... Sauf dans ce cas de figure particulier... Et donc j'ai été nommé inspecteur d'Académie, ma femme avait été gravement malade à cette époque-là, elle était en congé longue durée, et donc je suis parti donc de Grenoble comme Inspecteur d'Académie à Dunkerque. Et tout le monde s'est dit, mais t'es complètement malade, quitter Grenoble, les classes préparatoires, pour partir à Dunkerque, vous vous rendez compte ? j'ai passé là trois très belles années comme Inspecteur d'Académie, jusqu'à ce que je...
- *Jusqu'à ce que vous entriez au... ?*
- Dellebarre était intéressé par ce que je faisais... On m'a proposé de venir au cabinet de Jospin. Je me suis renseigné pour savoir ce que c'était vraiment qu'un cabinet, j'ai beaucoup hésité, parce que là j'allais prendre un poste dans la Sarthe, j'étais nommé... Le jour où je suis rentré au cabinet de Jospin je venais de faire mon premier jour dans la Sarthe, comme directeur des services départementaux de... du département de la Sarthe et donc on a nommé quelqu'un d'autre après, mais... Et donc j'ai été conseiller technique pendant 3 ans, j'ai été Directeur pendant deux ans, on m'a remercié au bout de deux ans, et je suis devenu Inspecteur Général et donc comme j'avais peur de m'ennuyer... Directeur, quand même, vous travaillez 80 heures par semaine... Inspecteur Général, c'est quand même, vous faites 40 heures... Donc j'avais peur de m'ennuyer et je suis... j'ai déposé un sujet de thèse, et donc dans les trois premières années, j'ai fait une thèse qui a été éditée d'ailleurs, pas à frais d'auteur... qui s'appelle les Inspecteurs des Ecoles Primaire
- *Oui, je l'ai vue...*
- Voilà... Et puis après, j'ai continué mon travail d'Inspecteur Général, j'ai été prof associé à l'Université de Bourgogne, dont j'étais l'étudiant d'ailleurs, en même temps, et... puis j'ai été opéré du dos en novembre 2000, et je ne pouvais pas m'asseoir, pendant un mois et demi, je ne pouvais pas m'asseoir, on m'a dit, couché, debout, mais pas assis et donc j'ai mis dans mon bureau des coussins qui se déplaient et une étagère et donc j'ai travaillé où debout ou allongé, pendant deux mois, j'ai repris tous les travaux que j'avais fait, en particulier, les rapports au Ministre, les... et j'ai préparé mon habilitation à diriger les recherches... Que j'ai soutenu en Mars 2001 et j'ai été nommé Recteur en Avril... fin avril 2001, Recteur de Poitiers. J'ai démissionné de mon poste en octobre... fin octobre 2002... et j'ai repris mes fonctions d'Inspecteur Général et j'ai fait ma 46<sup>ème</sup> rentrée cette année, qui sera la dernière puisque je suis atteint par la limite d'âge...
- *46 rentrées, vous avez déjà été assez dévoué, je crois...*
- Oui mais enfin... Bon... Voilà un peu pourquoi, vous voyez, beaucoup de hasard... J'ai beaucoup travaillé tout le temps, mais...
- *J'allais dire, quand même, une grande force de travail...*

- Oui, oui, tout à fait... Mais bon, ça... euh... C'est comme ça, c'est la nature...
- *Mais qu'est-ce qui vous avait fait vous tourner vers l'enseignement ?*
- Oh là, alors... A l'époque, j'avais 15 ans, mon père m'a dit "Tu te présentes au concours d'entrée à l'Ecole Normale", on était trois enfants dans un couple d'instituteurs, à l'époque où le niveau de vie des instituteurs était pas considérable, l'Etat payait les études, euh... On avait des bourses, on était nourris, logés, gratuit et donc voilà comment je me suis retrouvé élève interne à l'Ecole Normale... J'en avais pas du tout envie, pour tout vous dire...
- *C'est vrai...*
- Ah oui alors... Je me trouvais très bien au lycée, mais moi interne, j'ai trouvé ça horrible...
- *Vous auriez voulu faire autre chose ?*
- Oui moi... j'aurais bien aimé faire du commerce, enfin une entreprise, j'aurais bien aimé créé une entreprise je pense. Mais bon... Si on m'a orienté comme ça, on m'a orienté comme ça... Et j'ai quand même fait beaucoup de choses intéressantes dans ma vie ! mais euh... je peux pas vous dire que j'ai choisi ça par vocation, d'autant plus que mes parents étaient instituteurs et euh... Et euh... c'était pas du tout euh... on n'osait pas trop désobéir à l'époque... c'était quand même en 1955, ça, j'aurais pu échoué au concours... Mais bon...
- *Mais des fois les bons élèves...*
- Ah oui, oui, même malgré soi... Mais c'est pas du tout ce que j'aurais cherché si on m'avait laissé le choix... Je me serais... j'aurais fini mes études au lycée, je serais allé à la fac où j'aurais passé un concours d'Ecole de Commerce, ça... certainement... Mais bon...
- *Votre parcours est pas non plus...*
- Ca, il est pas habituel...
- *Oui, mais surtout, je crois que y'a pas grand-chose à regretter !*
- (sourire) Ca y'a pas grand-chose...
- *y'en a beaucoup...*
- Oui tout à fait, non mais c'est pas... Ce qui a été quand même très intéressant, c'est que j'ai changé de métier pratiquement tous les 6 ans, quoi. Ca m'a laissé une fraîcheur de regard, de, de travail, de conviction et même de... une capacité d'adaptation toujours assez importante, ça c'est vrai... Mais je pense que... Le recteur Migeon m'avait dit un jour, je pense que finalement il avait raison, "Monsieur Vacances, vous travaillez beaucoup, vous avez beaucoup d'idées, vous verrez, on viendra vous chercher !" Migeon

était un type qui voyait assez bien les choses. J'ai beaucoup d'estime d'ailleurs pour ce type qui a été assassiné comme vous savez je pense...

- *Oui, on m'a raconté...*
- *Voilà...*
- *Et bien écoutez merci beaucoup !*
- *Je vous en prie...*

A la fin de l'entretien paie mon café, me demande de lui faire passer ce que j'écris sur lui pour qu'il corrige s'il y a de petites erreurs, me parle de sa thèse, me demande combien de temps j'aurais mis en tout, est fier de me dire qu'il aura mis deux ans et neuf mois en travaillant 40 heures par semaine mais sans jamais voir la lumière du jour.

Pourquoi les inspecteurs du primaire, parce qu'il n'existait rien dessus.

*« C'est Marie Duru-Bellat qui a voulu que l'Harmattan la publie, alors vous voyez, pas à compte d'auteur, jamais... »*



# **Cabinet de Robert Chapuis**



## ENTRETIEN AVEC CLAUDE PAIR

### **Claude Pair, chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat :**

Né en 1934

Parents : commerçants

Ancien élève de l'ENS de la rue d'Ulm (1956), il prépare avec succès l'agrégation de mathématiques (1956). Il enseigne d'abord en classe préparatoire à Metz (1956-1957) puis Nancy (1957-1963). Il prépare ensuite un doctorat de sciences en informatique, pour lequel il est un temps détaché en tant qu'attaché de recherche au CNRS (1963-1964) ; il obtient son doctorat en 1965 et est recruté comme maître assistant à la faculté des sciences de Nancy. En 1971, il est promu professeur des universités.

C'est justement à ce moment de sa carrière qu'il commence à s'intéresser à la formation des maîtres et à l'enseignement des mathématiques, devenant directeur de l'IREM (Institut de recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) de 1971 à 1973. Il s'engage parallèlement dans la formation des enseignants du second degré en informatique au sein de son université (1971-1976). En 1981, il est chargé par Alain Savary d'une mission visant à l'informatisation des établissements (préparation du plan « Informatique pour tous ») à la suite de laquelle il est nommé directeur des lycées (1981-1985). C'est dans le cadre de cette fonction qu'il commande à son ancien camarade de promotion à l'ENS, Antoine Prost, le rapport sur les lycées. Il démissionne à l'arrivée de Jean-Pierre Chevènement rue de Grenelle et l'annonce de sa politique « anti-pédagogique ». Il retourne alors dans son université mais anime parallèlement des cercles de réflexion dans la mouvance rocardienne (club *Convaincre*), et c'est ce qui lui vaudra d'être contacté par Robert Chapuis. Il publie alors un essai sur le système éducatif *Rue du bac, une nouvelle donne pour le système éducatif* dans lequel il développe ses propositions de rénovation

### **Déroulé de l'entretien :**

Entretien réalisé le jeudi 14 octobre 2004,

au domicile de M. Pair, à Nancy – durée : 4 heures

C'est un des premiers entretiens que je réalise dans le cadre de cette thèse. Je découvre un homme très heureux de me présenter son expérience, de revenir sur la loi, qui se prête avec enthousiasme au jeu de l'entretien. Notre échange est cordial et même plutôt chaleureux.

Il me confie quelques articles qu'il a écrit sur le système éducatif.

- *J'aurais bien aimé que l'on commence avec votre parcours, vous étiez donc au cabinet de Robert Chapuis en 1989, mais avant... ?*
- Avant, avant... Ben j'ai commencé par des études de mathématiques...
- *Mais vous êtes passé par normale sup' ?*
- Inaudible... Enfin les liens avec bon, donc j'ai été rapporteur... Et, et je me suis intéressé notamment à l'informatique dans l'enseignement... Et aussi, j'ai toujours été intéressé, même du point de vue universitaire par l'enseignement, au moins secondaire... et ça m'a amené à m'intéresser à l'introduction de l'informatique dans l'enseignement et d'une certaine façon, c'est un peu comme ça que je suis entré au ministère... Parce que bon, en 1981, il s'est passé des choses, quand on fait des sciences politiques, on sait ça, donc beaucoup de choses changeaient jusqu'à... du moins on pensait que beaucoup de choses changeraient... Et le ministre d'alors, Alain Savary, bon après la dissolution, a dit "faut faire un état des lieux", on me l'a demandé et à la suite de ce rapport sans que ça soit vraiment prévu, je suis devenu, enfin... le ministre m'a demandé de devenir directeur dans une direction qui s'appelait à l'époque la direction des lycées... 1981, nous n'étions



pas très très loin de la loi Haby de 1975 qui avait bien créé euh... enfin bien séparé les écoles, les collèges et les lycées et au ministère, on avait à cette époque 3 directions des établissements... Donc on m'a confié celle des lycées, et disons que même si je m'intéressais à l'enseignement depuis toujours, mais enfin quand même, ça a quand même beaucoup changé ma vie parce qu'à partir de là, j'ai un petit peu arrimé tout ce que je pouvais faire pour m'adapter à l'enseignement... Voilà et puis particulièrement les choses qui étaient importante à l'époque, c'est... j vous rappelle, c'est la laïcité, l'église contre la république... voilà, donc j'ai été directeur... Oui parce que j'ai vu que vous vous intéressiez aussi à tout ce qui s'était passé dans les années 80... Vous me l'aviez écrit... J'ai donc été directeur de 1980 à 1985, c'est-à-dire que quand notre président a décidé de changer de ministre, j'ai quitté mon poste en 1985

- *Qu'est-ce qui n'allait pas ?*

- Ah ben disons... Jean-Pierre Chevènement c'était pas les idées qui avaient été développées jusque là, qui étaient de rendre l'enseignement, je sais pas si... enfin le mot moderne n'est peut-être pas si, mais de s'intéresser d'abord à l'élève si vous voulez, bon, Jean-Pierre Chevènement avait une conception de la laïcité très III<sup>e</sup> République, hein... Pas uniquement... C'est-à-dire qu'il y a pas d'égalité entre l'enseignant et l'enseigné enfin une vision très traditionnelle, euh... Donc vraiment quand Chevènement est arrivé, il a décidé qu'il fallait tout changer, quoi, et même si y'avait en même temps une volonté de... de... qui cadrait peut-être pas tout à fait avec l'école de la Troisième République, une volonté de lier l'école à l'économie...

- *Comment ça ?*

- Y'avait ces deux choses pour Chevènement... Si vous voulez, y'a des gens qui... J'avais certainement vous en parler alors parlons-en tout de suite, je suis de... Y'a des gens qui ont... Je suis en train de chercher le nom de l'auteur, et pourtant je le connais bien... Y'a des gens qui essaient d'expliquer qu'il y a eu plusieurs modèles dans l'école et d'ailleurs un peu plus généralement dans la société au cours du temps... (*il cherche dans un document qu'il a écrit et qu'il compte me remettre après l'entretien*) Oui... Derouet, Jean-Louis Derouet... Oui mais enfin bon, y'a des gens qui disent la même chose avec d'autre... Jean-Louis Derouet explique le modèle traditionnel de l'école de la Troisième République, qu'il appelle le modèle civique... Civique au sens de bon... en beaucoup de sens, mais au sens où la première mission de l'école est de cimenter la nation et la République... Et que bon, bon... ça va avec la centralisation, avec... bon, vous savez c'est un idéal-type, quoi... Ça va avec un certain centrage sur les programmes, sur les enseignants, bon vous voyez bien... Et puis après sans que ce modèle s'arrête autour de la guerre mais surtout après la guerre est apparu un modèle qu'il appelle domestique, au sens de... ça lui vient d'un autre terme, mais plus centré sur l'élève, sur c'qu'il est et... les particularités... Il faut le considérer comme une personne, et puis ensuite, plutôt avec la crise économique, mais peut-être déjà un peu avant, un modèle qu'il appelle industriel où à la fois l'école est plus liée à la société, à l'économie et en même temps, les idées de l'économie pénètrent dans l'école, comme l'idée de projet, comme l'idée d'évaluation, donc on voit bien que 3 modèles... je suis assez attaché à ce qu'il dit, ça me paraît très explicatif, même si bien sûr ce sont des idéaux-types, c'est-à-dire des caricatures et que ces caricatures, mais ces modèles coexistent, c'est-à-dire que quand l'un apparaît, l'autre ne disparaît pas, que ce soit dans les établissements et même entre chaque personne... Oui d'accord... Euh... Et donc, Chevènement il était plutôt à la fois sur le premier et le troisième modèle, et pas du tout sur le deuxième, hein...

- *Vous considérez que Savary était sur le deuxième modèle ?*
- Oui je pense, oui, c'était plutôt vraiment centré sur l'élève... *L'élève au centre* comme on a dit plus tard, mais... je reviendrai, je vais revenir à ça... Mais...
- *Alors donc on reste sur votre parcours...*
- Voilà, on reste sur mon parcours... Donc à ce moment-là, j'ai donc quitté mes fonctions de directeur de lycée, 6 mois à peu près après l'arrivée de Jean-Pierre Chevènement... je suis retourné à l'informatique, mais c'était surtout pour rester dans l'enseignement, par exemple un des thèmes que j'étudiais c'était "qu'est-ce que l'informatique peut apporter pour lutter contre l'échec scolaire ?" Alors cette préoccupation de l'échec scolaire, elle était très forte du temps de Savary...
- *Mais quand vous faisiez de l'informatique avant de... avant 1981, c'était déjà lié à l'école... ?*
- Non... non... Sauf quand même que comme je vous ai dit, non pas pour ma recherche mais je m'étais intéressé à l'introduction de l'informatique dans l'enseignement secondaire...
- *Et quand vous dites intéressé, c'est... ?*
- Intéresser ça veut dire qu'à cette époque, ben au niveau français, enfin au niveau ministériel, on se posait de cette question, enfin à partir de 1980, enfin à partir de 1977, on s'est posé la question "voilà une nouvelle discipline" qu'apparaît, alors bon certain pensaient que c'était une nouvelle discipline, d'autres pensaient que c'était pas une discipline, y'avaient des grandes discussions à cette époque et mais enfin bon "voilà quelque chose de nouveau qui apparaît, est-ce que ça ne devrait pas s'introduire dans l'école ?" Oui, et donc à ce moment là, quelqu'un qui s'appelait Merkouroff qui était chargé de mission par le ministre de s'occuper de ça et ça a été "on sait pas très bien comment faire et pour définir comment faire, on va former quelques professeurs, de manière relativement approfondie, et puis après, ce sera avec eux qu'on inventera ces choses-là"... Et on a créé à partir de 1971 quatre centres de formation, y'en avait un à Nancy et...
- *Et donc vous étiez un peu lié... ?*
- Ben c'est-à-dire que depuis longtemps j'étais intéressé par l'enseignement, d'autre part, je faisais de la recherche en informatique qui n'avait rien à voir, vraiment de la recherche en informatique, des théories sur la transmutation, sur... les grands projets de l'époque et donc ma recherche n'était pas directement liée, jusqu'en 81, n'était pas directement liée à l'introduction de l'informatique dans l'enseignement, c'est plutôt du côté de... du côté formation, si vous voulez, j'étais enseignant-chercheur, donc... pour former ces professeurs...
- *Mais vous n'avez jamais enseigné dans le secondaire ?*
- Si, mais en classe préparatoire, donc ça veut dire que j'avais été dans un lycée quand même... Et j'enseignais pendant 5 ans... Et je suis venu dans le supérieur au moment où l'informatique ... Bon mais on revient... Donc je suis rentré dans mon université à ce

moment-là et j'ai ré-orienté un peu ma recherche, et puis... donc ça c'était 1985, puis en 1988, euh... Donc si vous voulez, vous avez bien noté, enfin ça a peut-être pas vraiment d'importance, mais je ne suis pas parti au moment d'un changement électoral, Jean-Pierre Chevènement c'était la même majorité qu'Alain Savary, mais quand même, au moment d'un changement politique, au sens de politique de l'éducation... Mais c'est quand même le passage enfin qui avait quand même commencé plutôt en 1983, le tournant quand même, une remise en cause des idées qui tournaient en 1980, justement une réorientation plus économique... Donc mais au bout de 3 y'a eu une nouvelle élection, une élection présidentielle, Mitterrand a été réélu, nouveau gouvernement, et dans ce nouveau gouvernement, il y avait un certain ministre qui était Lionel Jospin, et un secrétaire d'état qui était Robert Chapuis... Alors entre-temps, entre le moment où j'ai quitté la direction et 1988, j'avais continué à ne pas mal travaillé sur l'éducation, et peut-être, j'ai vu que c'est des questions que vous vous posiez un peu plus largement mais pas directement de manière politique, c'est-à-dire que je n'ai jamais eu de carte dans un parti, mais j'étais plutôt dans les "*club convaincre*" que Michel Rocard avait mis en place... à cette époque... C'est-à-dire que y'en a un qui s'est monté ici, enfin c'est pas trop directement par moi, mais enfin, on m'a demandé d'en être président, j'avais une sensibilité de gauche, j'étais un peu connu...

- *C'était quoi exactement ces clubs convaincre ?*
- Bof vous savez, c'est la manière des hommes politiques, encore aujourd'hui, mais peut-être c'était plus net encore à ce moment-là, mais les hommes politiques, pour se propulser aiment bien avoir autour d'eux des clubs, des organisations pas directement politique mais plutôt de réflexion...
- *Une sorte de cercle, quoi...*
- Oui c'est ça... Comme les clubs Jean Moulin, des endroits où on n'était pas à la recherche du pouvoir, mais plutôt dans la réflexion, mais qui en même temps pour l'homme politique faisait un peu parler de lui, mettait des gens en marche autour de ses idées, donc Rocard avait organisé ces clubs, et donc j'étais le président du club de Nancy, et y'avait une indemnisation fonctionnelle, et ça m'a amené, j'étais devenu un peu... grâce à mon passage dans la fonction de directeur, un spécialiste de l'éducation si vous voulez... et donc j'étais à ce moment-là... Donc dans ces milieux on me connaissait un peu, et puis bon des choses anecdotiques... C'est que la conseillère à l'époque la conseillère à l'époque de Michel Rocard s'appelait Sylvie François, elle avait été, je l'avais connu un petit peu parce que, quand j'étais parti de... Tout ça c'est quand même une cuisine pas très très intéressante, elle avait été, quand j'étais parti, j'avais été remplacé par le directeur de cabinet Roland Carraz qui était à l'époque secrétaire d'état à l'enseignement technique et il a été remplacé par Sylvie François, donc euh... je ne l'ai jamais côtoyée au ministère mais enfin ça nous est arrivé de nous croiser, donc c'est peut-être par là... Donc j'avais aussi... Et ça m'est aussi arrivé, au moins une fois, chez Rocard de rencontrer Robert Chapuis et c'est peut-être par là que je suis arrivé... Il était à la recherche d'un cabinet, il avait besoin de faire son trou auprès du ministre... Bon vous faites de la science politique, vous savez que les attelages ministre-secrétaire d'état ne se passe pas toujours très bien, au départ ça ne sentait pas, et en plus de ça, Mitterrand, quelqu'un qui était un peu pervers aimait bien mettre les ministres et les secrétaires d'état issus de courants différents du PS... Donc Robert Chapuis, il avait besoin de s'affirmer auprès de son ministre qui était bien sûr, par position mais aussi par opposition dans le PS et c'était pas mal de... mettre auprès de lui quelqu'un qui avait l'expérience de ce qui s'était passé quelques années auparavant...

voilà, je pense que c'est comme ça que ça c'est... Bon en plus, pour absolument tout vous dire, mais bon encore une fois, je crois que c'est une cuisine pas très intéressante, on m'avait dit "Michel Rocard va vous appeler pour venir auprès de lui", bon finalement c'est pas moi qu'il a appelé, c'est Antoine Prost qu'il a appelé, mais enfin bon, j'étais quand même dans les...

- *Dans les petits papiers...*
- Dans les petits papiers si vous voulez... Voilà...
- *Mais donc vous étiez quand même, malgré tout, de sensibilité plutôt rocardienne ?*
- Voilà...
- *Et pour vous ça voulait dire quoi ?*
- Oh c'était, euh... si vous voulez, ce qu'on appelait la deuxième gauche, c'est-à-dire plus décentralisatrice, moins héritière des appareils socialistes, plus ouverte, plus moderne...
- *Et quelle était après, plus exactement votre position dans ce cabinet ?*
- Alors vous savez ça, j'étais chargé de mission auprès du secrétaire d'état, mais peut-être que les termes se sont enflés... A l'époque, dans le cabinet, il y avait le cabinet proprement dit, sous l'autorité du directeur de cabinet et ce qu'on appelait à l'époque des chargés de mission auprès du ministre ou du secrétaire d'état qui étaient un peu plus hors de l'organigramme du cabinet et que l'on donnait plutôt à des gens qui avaient, enfin qui seraient peut-être pas entrés à l'intérieur du cabinet, et à l'époque Jospin a inventé pour Claude Joyeux un autre titre pour Claude Joyeux qui depuis s'est un peu perpétué, en réalité qui avait je pense inventé ça pour son cabinet et après c'est descendu... Avant les ministres avaient pas de "conseiller spécial" mais c'était un peu la même chose, Joyeux serait sans doute pas venu si on lui avait dit qu'il serait sous l'autorité de directeur de cabinet... Bon mais donc du côté de Robert Chapuis, quand on publie le cabinet, au journal officiel, le chargé de mission se trouve le premier, avant le directeur de cabinet... Et peut-être j'ai vu que vous vouliez poser la question, ça peut créer des tensions, ça a pas du tout été le cas, je crois que Sylvie François et moi, nous nous étions dit, oh pas explicitement, mais implicitement, que... Et en fin de compte, j'y suis resté qu'un an... Mais elle aussi d'ailleurs, elle est partie je crois au même moment... Elle était peut-être plus chargée de faire fonctionner le cabinet... Donc si vous voulez à l'époque, je pense que les termes varient, la hiérarchie... Enfin les termes n'avaient pas le même sens selon que vous étiez chez le premier ministre ou... Mais y'avait donc là un chargé de mission auprès du ministre que j'étais, et un certain nombre de conseillers techniques, je pense que tout ça, ça ne devait faire que 18 personnes...
- *Donc assez raisonnable... Et on peut dire que si vous avez été choisi, c'est à la fois votre investissement dans l'informatique et votre expérience sous Savary... ?*
- Non pas mon investissement dans l'informatique, si vous voulez, ce que je vous disais je crois tout à l'heure c'est que quand je suis arrivé directeur des lycées, ça c'est passé par l'intermédiaire d'une mission sur l'informatique, donc il est possible que j'ai été choisi un peu pour ça, mais aussi parce qu'on m'avait connu... Et puis à ce moment-là, quand j'ai été directeur des lycées, ma déontologie a été de ne absolument pas privilégier

l'informatique... J'ai considéré ça pour moi comme très important... y'avait bien sûr chez moi des gens qui s'intéressaient à l'informatique, parce que c'était le moment, où il fallait notamment penser l'entrée de l'informatique dans l'enseignement, je travaillais avec eux, mais je ne travaillais pas plus avec eux qu'avec les autres... Et quand euh... je suis rentré, j'ai fait mes petites recherches, mais j'ai un peu arrêté de me sentir informaticien à cette époque, je dirais même à partir de 1981, même si c'est vrai, quand je suis rentré on a fondé à ce moment là une société des enseignants et des chercheurs en informatique, mais c'était plus parce que j'étais connu dans le milieu, mais en fait non, j'ai pas du tout été choisi chez Chapuis pour l'informatique, je ne me suis pas spécifiquement, même si c'était le secrétaire d'état à l'enseignement technique, il aurait pu s'y intéresser, mais j'ai pas été, je me suis pas intéressé spécifiquement à l'informatique quand j'étais chez... donc c'est pas pour ça... j'ai été choisi, à la fois parce que j'avais été directeur des lycées sous Alain Savary, il y a avait peut-être une volonté de renouer avec ce qui s'était passé au moment de Savary, donc j'étais quand même dans le milieu... Et puis il y avait probablement une sensibilité rocardienne, oh je ne dirais pas qu'il y avait que des rocardiens dans le... dans le cabinet de Chapuis, mais quand même un peu...

- *Et de quel dossier, enfin de quoi vous êtes vous particulièrement occupé ?*
- Alors clairement, le chargé de mission auprès du ministre n'avait pas de dossier particulier, contrairement aux gens qui étaient à l'intérieur du cabinet, y'avait quelqu'un qui s'occupait de la formation, de la formation des enseignants, quelqu'un qui s'occupait des enseignants, quelqu'un qui s'occupait plutôt des questions pédagogiques, des choses comme ça hein... Y'avait quelqu'un qui s'occupait plutôt des nouvelles technologies, même si le cabinet, ils avaient un peu des échéances, mais le chargé de mission auprès du ministre n'avait pas de dossier précis, il était chargé de voir un peu tous les dossiers... Quelquefois de faire des réunions avec les collègues du cabinet sur tel ou tel dossier, parce que forcément, y'avait des échanges, d'avoir peut-être un peu plus que les autres des relations avec les directions... Mais, si il y a un dossier dont je me suis particulièrement occupé, c'est de celui de la loi... Et c'est sans doute pour ça que quelqu'un vous a dit, je sais pas qui, vous a suggéré de venir me voir... Peut-être que vous me direz...
- *Oh c'est personne en fait, c'est que j'ai vu dans un entretien mené avec Jean-Pierre Obin qui était au cabinet qui disait que c'est vous qui aviez été chargé de...*
- Est-ce que vous avez vu Antoine Prost ?
- *Non...*
- Vous devriez parce qu'il était au cabinet du premier ministre...
- *J'ai essayé de lui envoyer un courrier, mais c'était pas la bonne adresse...*
- Ah, je pourrais peut-être vous la donner, il est à Orléans, enfin je vous la trouverai... *(il cherche l'adresse, etc.)*
- *Donc vous vous êtes particulièrement intéressé à la loi... ?*
- Oui, à partir du moment où il a été décidé de faire une loi, mon expérience, si vous voulez, comme directeur des lycées et puis ma position aussi... m'a amené, vis-à-vis du cabinet de Jospin, ont amené Chapuis à me demander de suivre la loi... Alors ça a été

mon gros dossier, alors de la fin de 1988, jusqu'à la rentrée 1989 et le vote de la loi, et peu après le vote de la loi, j'ai été nommé recteur...

- *Un peu en récompense de...*
- En récompense, c'est beaucoup dire, disons que je m'étais d'abord dit, tiens pourquoi pas être recteur, et c'était pas vraiment en récompense, j'ai eu de la part de l'Elysée, quelques appels du pied pour prendre telle ou telle académie, plutôt au début de 1989, et puis c'était pas celles dont j'avais envie et puis j'étais engagée dans le processus de la loi et puis... probablement que Chapuis m'aurait pas laissé partir et puis après la loi, l'académie que je voulais s'est libérée et puis...
- *D'accord... Et si on en revient à la loi, vous avez travaillé dessus, enfin comment ça s'est passé plus précisément... ?*
- Alors plus précisément... Une loi se prépare d'abord avec le ministre concerné, en liaison avec le premier ministre et un peu, quand même pas mal, à l'époque avec l'Elysée, donc euh... donc on écrit un texte qui arrive devant les parlementaires ensuite. Alors parlons du premier temps, c'est écrire le texte, à l'intérieur du ministère correspondant. Il est discuté en réunion interministérielle, donc sous la présidence en général d'Antoine Prost... Et c'est pour ça que ce serait intéressant que vous le rencontriez, et il y avait en général un représentant de l'Elysée. Mais donc le gros travail, c'était quand même c'est d'écrire... Chez Jospin, il y avait quelqu'un qui était chargé de...
- *Je dois avoir la liste du cabinet... (Je lui tends l'organigramme du cabinet de Jospin)*
- C'est pas... Enfin pendant que j'y suis on va noter quelques noms... Vous savez que Daniel Boussel s'est chargé des IUFM... Je sais pas s'il est toujours recteur... Faut que vous le voyez, parce que c'est lui les IUFM
- *Non maintenant il est à la retraite... je vais le voir la semaine prochaine...*
- Parce que vraiment, la partie IUFM c'est vraiment lui qui... Paul Rolland était un peu chargé de... en tant que chargé de mission de suivre l'ensemble, mais peut-être pas d'entrer dans le détail...
- *Il est décédé, j'ai reçu une lettre de sa veuve...*
- Ah il est décédé ? (*silence*) Et il y a Luc Fournier, voilà... Alors je sais pas si vous le retrouverez, quelqu'un m'a déjà posé la question, peut-être pour une interview pour les 10 ans de la loi, je l'avais envoyé à Luc Fournier et je sais pas s'il avait trouvé... Alors Luc Fournier était quelqu'un qui venait de Toulouse et qui avait déjà travaillé pour Lionel Jospin euh pardon pour Alain Savary... Pourquoi j'ai confondu, ah Jospin est de Toulouse aussi... Et à l'époque, enfin au moment de Savary, Luc Fournier n'était pas au cabinet, mais il avait fait un rapport sur la décentralisation, enfin c'était avant les lois de décentralisation, enfin ce que la décentralisation changeait pour les établissements scolaires, enfin c'était d'ailleurs sur les établissements scolaires... les établissements scolaires dans une optique de décentralisation... Je pourrais retrouver le nom du rapport, mais...
- *Mais je le connais, c'est bon...*

- Vous le connaissez ? Donc voilà, c'est lui qui était vraiment chargé de l'écriture de la loi... Je sais pas s'il l'a été dès le début... Dans mon souvenir, les premiers contacts que j'ai eu, c'était plutôt avec Rolland, mais très vite ça a été lui... Et donc nous avons pas mal travaillé ensemble, tous les deux nous avons une manière différente de travailler, mais bon pas forcément, nous n'avons pas forcément les mêmes sensibilités, mais nous avons bien travaillé, au sens où, même si j'étais chargé par Robert Chapuis, si j'étais le représentant de Robert Chapuis, y'a pas eu comme on aurait pu penser une écriture de la loi chez Jospin, une écriture de la loi chez Chapuis, non, nous avons vraiment travaillé, j'avais l'impression que je travaillais comme si j'étais au cabinet Jospin... je me souviens, c'était vers la fin, nous étions très très avancés et un samedi dans le bureau de Jospin, et donc... euh... je me suis senti très très largement associé, il est vrai que si nous avons des désaccords, c'est peut-être plutôt le fait de Fournier qui prévalait, mais je crois pas que nous avons eu des désaccords de fond vraiment, plutôt de forme, parce que je suis plutôt pointilleux sur la forme... (sourire) Alors voilà, j'ai vraiment travaillé à l'écriture de la loi, à l'intérieur du ministère, sans, même si bien sûr je tenais Robert Chapuis au courant, mais sans que je sente qu'il y ait une tension parce que je venais de Chapuis... Peut-être que mon expérience passée permettait ça... j'avais un peu espéré, parce que j'en avais gardé, j'avais espéré vous trouvez les premières moutures, mais hier soir j'ai regardé, et je les ai pas retrouvées, j'ai deux hypothèses, c'était quand même il y a 15 ans... La première c'est qu'ils se sont perdus dans un déménagement, l'autre c'est que j'ai déjà donné ça à quelqu'un qui travaillait comme vous et... Enfin dans le cabinet de Robert Chapuis, il y avait quelqu'un avec qui, par inclination j'ai travaillé très souvent, qui s'appelle Jean-Marc Gebler, vous l'avez le cabinet de Chapuis ? (*Je le lui tends*) Voyez quand je vous disais (*à propos de l'ordre...*) Il y est pas, ou alors c'est qu'il était pas officiellement dans le cabinet, mais si il y était, c'est quelqu'un qui habite près de chez moi, donc que je connaissais bien, je l'ai fait venir dans le cabinet et donc nous avons toujours... Et il avait... Il a aussi travaillé sur la loi, enfin c'était plutôt moi qui allait dans les réunions tout ça mais pour préparer les choses, c'est vraiment avec lui que...
- *Et qui d'autres, à part M. Fournier, a travaillé sur cette loi ?*
- Personne, enfin d'une certaine façon, on pourrait dire tout le monde, beaucoup de gens du cabinet ont travaillé sur tel ou tel aspect, mais étant particulièrement chargé de la loi, c'était Luc Fournier et à un moindre degré, Rolland. Dans les réunions, je pense qu'il y avait Olivier Scharpentek, relativement peu Claude Joyeux, et puis Paul Rolland... Et puis celui qui était chargé sur les IUFM, c'était vraiment Bussel... Bon j'avais comme correspondant au cabinet Roland Peylet, qui était chargé des relations avec l'enseignement technique, pour l'ensemble des problèmes du cabinet... Mais vraiment pour la loi, c'était... Je peux reprendre la loi, mais... je me demandais combien y'avaient de gens dans le cabinet, ah ben si, Jean-Marc Gebler... (*il le trouve sur l'organigramme*) ça fait 12 personnes, voilà... Ah si j'avais dit que je voulais regarder dans le cabinet quel souvenir ça me donnait des gens qui s'occupaient de la loi... bon Olivier Scharpentek, plutôt au niveau des relations interministérielles, mais suivant quand même les choses, c'était quelqu'un qui suit quand même vraiment les affaires, Bussel, Rolland, Dominici aussi, de temps en temps, parce que Dominici était chargé du côté financier, mais de manière un peu distanciée... Jean Gauthier aussi parfois... Oui, je vous ai dit tout à l'heure que ce serait bien de rencontrer Antoine Prost, mais y'a quelqu'un d'autre qui était au cabinet du premier ministre, qui était au cabinet du ministre et qui est aujourd'hui... Il était maire de Rouen récemment et qui est aujourd'hui... il est Inspecteur général de l'administration de l'Education Nationale... (*le téléphone sonne, il répond*) Et ça me faisait souvenir parce que...

pour montrer quand même que dans le cabinet, y'avait pas tellement de gens chargés de... Je me souviens qu'on avait fait un espèce de séminaire sur la loi, un samedi, où... à l'intérieur du ministère, y'avait quand même quelqu'un qui était resté c'était Yvon Robert... Et bon, ils se sont tous éclipsés les uns les autres, et puis euh... de fil en aiguille, nous nous sommes retrouvés tout seul avec Yvon Robert (sourire) pour écrire la loi alors que c'était pas normal, nous étions tous les deux pas du cabinet du ministre, lui du premier ministre, moi de... (rire) et nous étions retrouvés...

- *Parce que les autres étaient pas intéressés ou c'était un jour qui... ?*
- Parce que c'était un jour qui les arrangeaient pas... Et ce jour là, même Luc Fournier avait disparu... Voilà de sorte que, quand je relis la loi, y'a quand même, un certain nombre de... je retrouve des phrases que... Alors ça c'est le temps de la préparation... Alors j'oublie de vous dire quelque chose, toujours dans le temps de la préparation, y'a toute la concertation avec les divers partenaires, les syndicats, les parents, les associations, la ligue de l'enseignement, le patronat, les... Y'a eu, donc les gens viennent... Donc un certain nombre de rencontres auxquelles j'ai participé, y'en a eu beaucoup, et près de la grande majorité, un petit peu moins avec certaines organisations syndicales, le SNES toujours critique, le SNALC, très III<sup>e</sup> République... Mais dans l'ensemble, c'était pas... Alors ça c'est donc au sein du ministère, et après y'a donc le travail de commission, de... entre le rapporteur de la loi, qui était Monsieur Derosier, qui était déjà président du Conseil général du Nord et qui... Il avait, il avait pris ça bien au sérieux... Et à partir de là, jusque dans les discussions, y'a des changements, on essaye d'ajouter quelques petites choses et on retrouvait l'amendement du député des montagnes, qui de l'outre-mer... Et c'est vrai que ça défigure, peut-être pas sur le fond, mais sur la forme, ça alourdit considérablement, parce que ajoute des incises... Déjà, avec les associations, y'avait déjà eu ce petit jeu, mais le texte qui est sorti, qui a été voté finalement, y'a pas de différence fondamentale, mais du point de vue du style c'est beaucoup moins bon (sourire)
- *Si c'est que le style... Mais si on en reste sur la préparation, ça s'est passé comment, vous avez travaillé sur quel dossier, sur... Quelles étaient vos préoccupations, qu'est-ce que vous vouliez faire passer dans la loi ?*
- Alors... Quand vous dites "vous", vous vous adressez à moi personnellement ?
- *Oui, vous ou les personnes qui ont travaillé sur la loi...*
- Alors d'abord je vais répondre pour moi, mais j'crois pas que... que y'avait des désaccords là-dessus... Il s'était passé beaucoup de choses dans les années 80. Il s'était passé d'abord une tentative de, d'obtenir une plus grande participation à l'intérieur du système éducatif : participation des parents, participations des personnes... Par exemple l'orientation, c'est toujours un problème, avec les parents qui voudraient décider eux-mêmes et les enseignants qui sont très réticents... Ben tiens, Luc Fournier avait pas mal travaillé là-dessus et était vraiment sur la position "Tout doit être décidé par les parents". Et puis il s'est quand même rendu compte que ceci serait pas, ce serait pas accepté... Et puis Jospin était quand même très sensible à ce que pouvaient dire les syndicats des enseignants, et donc euh... On a essayé de trouver, on regardera tout à l'heure, on a essayé de trouver un compromis sur l'orientation... Comment vous voulez qu'on fasse, vous préférez qu'on regarde le texte dans le détail ?
- *Comme ça vous arrange...*



- Ben je vais regarder l'ensemble des idées puis éventuellement on reviendra sur ce cas de l'orientation qui me semble assez symptomatique... Participation des parents et aussi des personnels, c'est aussi quelque chose qui était autour du projet d'établissement. Au moment du ministère Savary, on a cherché à aller assez loin vers une certaine décentralisation pour les établissements scolaires. D'un côté, c'est à ce moment-là que les établissements sont devenus des établissements publics, c'était lié au processus de décentralisation, établissements publics, ça permet bien de parler de décentralisation... pas seulement de déconcentration, c'est le B. A. Ba des sciences politiques, non ? (rire) Donc l'idée de projet d'établissement... Donc vous voyez tout un ensemble d'idées qui seraient quand même dans ce que j'appelais "la logique domestique", qui seraient plutôt dans ce sens-là... Y'a eu aussi, au milieu des années 80, alors ça a commencé autour de Savary, puis ça a continué avec Chevènement, puis ça a continué avec Monory, y'avait la volonté de rapprocher les établissements des entreprises... Et puis le troisième phénomène, ça a été une croissance considérable de la scolarité, une croissance importante et je crois que la loi a essayé de tirer les constats, de... d'écrire un peu tout ça... Si je prends le projet d'établissement, au moment du ministère Savary, certaines personnes et notamment le directeur des collèges de l'époque, on beaucoup poussé le projet d'établissement, mais c'était resté volontaire : les établissements faisaient des projets, s'ils en avaient envie... Mais la loi a dit : les établissements doivent faire des projets. Ce qui a d'ailleurs été critiqué, parce qu'on disait "si ils sont obligés de le faire, ça va pas être très bon", ce qui d'ailleurs était vrai... En même temps, je crois que les auteurs de la loi se disaient... cette idée de projet d'établissement, contrairement à ce que je disais tout à l'heure sur l'entreprise, ça a été sous Savary, puis Chevènement ne voulait pas de ça... Parce que c'était vraiment pas sa logique, c'était plus une logique Jules Ferry, centralisation, donc le projet d'établissement il a complètement reculé à ce moment-là, sous Chevènement et ça a pas été repris par Monory, donc y'avait, c'était une idée qui restait en l'air et qui n'avait pas vraiment été réalisée. Et je dois dire qu'une des premières circulaires qu'on a réalisé avec Robert Chapuis, ça a été sur le projet d'établissement, le projet d'établissement dans l'enseignement technique. Et ça d'ailleurs ça a été un petit clash avec euh... avec le cabinet de Jospin parce que Lionel Jospin... Normalement, quand Robert Chapuis voulait faire passer quelque chose, ça passait déjà par le cabinet de Jospin, mais là je sais pas, ça leur avait échappé...
- *Un vrai clash ou un petit clash... ?*
- Ah un clash entre les ministres ? Je crois pas, je me rappelle que y'avait des réunions et justement ce jour là, Sylvie François était pas là, et bon j'avais pris ça avec le sourire... Euh mais Olivier Scharpentek était...
- *Mais Olivier Scharpentek était mécontent pour une question de forme ou de protocole ou de fond ?*
- Non, non, de forme... Et puis parce que il m'a dit "y'a un trou dans notre dispositif"... (sourire) et aussi parce qu'en tant que directeur de cabinet, il s'est senti squizzé, donc euh... Donc projet d'établissement, on voit bien, contrairement à ce que je disais avec les entreprises, qui était quelque chose qui s'était poursuivi sur toute la durée, mais qui était quand même né à ce moment là, je pense pas que... Enfin si Beullac avait, oui, si c'est vrai, à cette époque... c'était dans ses préoccupations... Christian Beullac, c'était le prédécesseur de Alain Savary... Vous les connaissez par cœur la liste des ministres ?
- *Oh ben quand même à partir de Haby, ça va...*

- Alors Haby s'occupait pas de ça, Beullac, oui, mais il avait pas.... Il avait pas eu le temps, il était pas allé très très loin... Et avec la crise qui s'était approfondie, ça devenait important...
- *Mais ça devenait important... ça voulait dire quoi ? Le rapprochement avec les entreprises ?*
- Ben ça voulait dire se rapprocher davantage, se soucier davantage dans la définition des filières, dans l'implantation des formations, de faire ce qui était nécessaire pour l'économie, de consulter davantage les milieux économiques...
- *Mais c'est plus au niveau des filières générales ou de l'enseignement technique ?*
- Non c'est plus au niveau de l'enseignement technique, moins sur le général... Y'a eu sous Chevènement des jumelages établissements-entreprise... Quand on a sorti l'objectif là des 80% au bac", les arguments étaient, pas uniquement, mais quand même fortement économiques... Donc vraiment, avec la croissance du chômage notamment, le souci de... Moi personnellement, en tant que directeur des lycées, j'avais un peu travaillé là-dessus, j'étais relativement près, j'avais été vraiment, vraiment... C'est un peu dans ce sens là, voilà... mais dans un autre genre, y'avait le rapport Bertrand Schwartz, c'est pas exactement ça, sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes... Mais y'avait les deux, et je crois que sous Savary, nous tenions beaucoup à cette idée d'insertion, je crois que nous n'étions pas simplement à la remorque des entreprises, y'avait aussi l'insertion sociale des jeunes... Euh... Donc alors qu'est-ce que je vous disais, des idées plus décentralisatrices, qui s'étaient pas forcément poursuivies, des idées également autour de l'orientation, qui allaient ensemble, hein, c'était pas seulement... C'était plus de pouvoir à la base... Des idées liées aux relations avec l'entreprise, des idées... voilà... Et pas que des idées, c'était aussi une réalité, qui était dans toutes les années 80, notamment la deuxième partie, une croissance importante de la scolarisation, en fait euh... En fait euh, on était un peut passer sous Savary, d'un souci important pour les collèges, enfin pour les lycées aussi, mais le problème clé au début des années 80, c'était le collège qui...
- *Avec toute la question de la rénovation... ?*
- Voilà, qui... Bon, sur lequel avait quand même beaucoup porté toutes les réformes précédentes, jusqu'au collège unique d'Haby qui donc avait des difficultés de mise en place et donc tout naturellement, si le collège progressait la question allait venir au niveau du lycée et donc euh... Bon certains, et même Antoine Prost... disent en regardant les statistiques, c'est à partir de Chevènement qu'il y a eu une croissance, c'est vrai, mais ça n'aurait pas pu se faire si brusquement et pas si fortement, parce que c'est quand même très très fort, mais il faudrait dire entre 85 et 93-94, si on regarde les courbes des effectifs des lycées, tout type de lycée, même lycée professionnel, y'a une croissance importante, y'avait eu aussi liée à ça la création des baccalauréats professionnels, je ne dis pas ça uniquement parce que j'en faisais partie mais y'a pas de miracle ! Ça avait été préparé à la fois par le collège et parce que nous avons fait notamment dans les lycées professionnels pour les rendre un peu moins désespérés... C'est par exemple la création du bac professionnel, elle a été appliquée début 86, mais si elle a pu être appliquée dès septembre 86, c'est aussi parce que, moi je me rappelle très bien qu'on avait préparé tout un dossier vers non pas un bac professionnel, mais en tout cas un diplôme de niveau IV professionnel... Baccalauréat, c'était plutôt euh... apporter une vitrine, baccalauréat, c'est quand même beaucoup mieux... sur le plan, voyant que "diplôme professionnel de

niveau IV" (rire). De même que 80% au niveau du bac, c'est beaucoup mieux même si c'était déjà trop compliqué, mais c'est beaucoup mieux que ce que disait le rapport Prost qui était que 80% des jeunes terminant un diplôme de second cycle court ou long. Et ça c'est la différence entre l'administration et les politiques, c'est la différence entre ceux qui peuvent faire des circulaires et ceux qui peuvent faire des lois, ou faire voter des lois... Donc mais je m'égare un peu... Mais un certain nombre d'idées, au moins sur ces trois aspects, j'ajouterais aussi l'idée de la formation des maîtres qui avait donné lieu, au début d'ailleurs, à un rapport sur la formation sous la direction d'André de Peretti... Et le rapport proposait des instituts de formation dans chaque académie, d'ailleurs je fais une petite parenthèse, d'ailleurs si vous interrogé Antoine Prost, Antoine Prost faisait partie de certains groupes de commissions précédents... Donc... André de Peretti avait proposé de mettre en place des instituts de formation initial et continu, mais ça ne s'est pas fait, parce que y'avait beaucoup d'oppositions, de... et ça s'est fait de manière un peu dégradée et uniquement pour la formation continue sous la forme de la mise en place des missions académiques, MAFPEN, ce qui était important, vraiment... Mais parce que quasiment d'une année à l'autre, le volume de formation a augmenté considérablement, je sais pas s'il a été augmenté par 2 ou 3...

- *Si quelque chose comme ça...*
- Voilà mais ça, Jean-Pierre Obin pourra d'ailleurs vous aider, il a été un temps responsable au ministère, mais... Mais rien sur la formation des enseignants... des maîtres...
- *Mais c'était vraiment un souci de l'époque ?*
- Ah oui... La preuve, c'est que ça figurait dans le rapport Peretti, dans le rapport... Et puis tout le monde savait bien que ça ne fonctionnait pas bien, c'était clair pour tout le monde pour le second degré, les CPR c'était... Alors là je vais sur un terrain un peu... un peu glissant... Mais les CPR n'étaient pas des établissements de formation ! Y'avaient des stages, y'avaient quelques conférences. Donc pratiquement pas de formation... Pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, y'avait une formation, solide, mais un peu dépassée...
- *Dans quel sens ?*
- En restant très scolaire, en n'ayant pas bien tiré la conséquence de l'élévation du niveau de formation des maîtres. Vous savez qu'avant les instituteurs étaient recrutés au mieux au niveau brevet supérieur, enfin au niveau bac si vous voulez, mais ça s'appelait pas bac, à certaines époques, au niveau du brevet élémentaire... donc fin de troisième, donc fin d'études secondaires, ou pas études secondaires, fin d'études primaires, c'était avant la guerre... Et puis après petit à petit ça a été le recrutement au niveau du baccalauréat, et puis un peu après on a mis une année d'études supérieures, on a mis un Deug pour les instituteurs, puis ça a pas marché, et les écoles normales, n'avaient pas retiré les conséquences de cette élévation du niveau. En plus c'étaient des établissements où il faisait bon être professeur, parce qu'ils étaient très très laxiste sur les services, c'étaient vraiment des établissements qui avaient mal vieillis... Je pense qu'au temps où j'étais au ministère, je n'ai pas l'impression que se posait de manière très forte le problème du 1<sup>er</sup> degré, mais on se posait le problème du second degré. Mais il y avait là des luttes idéologiques pas très évidentes, y'avait des... On revient aux logiques de tout à l'heure, c'est-à-dire dans la logique civique, la pédagogie a disparu, la pédagogie n'existe pas, il suffit que les gens soient bien formés dans leur discipline, bon à ce moment là pourquoi une formation professionnelle ? Bon l'inspection générale considérait ça aussi largement

comme sa chasse gardée, ne voulant pas que les universitaires y pénètrent trop. Donc euh... des... je me souviens, d'un certain nombre de réunions où les directions n'étaient pas sur cette position. Alors je dis "les directions" parce que pour le secondaire, le directeur des lycées que j'étais, était l'utilisateur, parce qu'il y'avait un directeur des personnels qui a été un temps Yvon Robert... Et nous nous étions plus sur la pédagogie ça existe, plus sur la position qui était cohérente avec ce que je disais tout à l'heure de Savary, le souci de l'élève... Donc cette logique que peu après d'ailleurs Derouet a appelé "domestique". L'inspection générale était très conservatrice, donc... Et donc il a pas été vraiment possible... Y'avaient donc ces préoccupations. Mais naturellement avec Jean-Pierre Chevènement il était pas question d'aborder ces questions, sous la droite ça a pas avancé, et donc il ne s'était rien passé... et c'est au moment de l'arrivée de Lionel Jospin, où y'a eu autre chose, où y'a eu la "revalorisation", la "revalo"... Il fallait... Enfin quand Lionel Jospin, y'avait une grosse crise de recrutement, d'ailleurs en partie liée au fait que... avec Rocard, y'avait une légère embellie économique, donc on est en période de reprise économique, il allait y avoir des emplois ailleurs, mais la crise du recrutement c'est aussi ça... mais enfin bon... Volonté de revalorisation... Ah oui, des choses que j'aurais du dire avant, mais c'est probablement... Enfin c'est que pendant toute la période d'alternance, c'est-à-dire pendant toute la période où la gauche n'était pas au pouvoir, c'est 86-88, y'a eu une réflexion importante sur l'évolution du système éducatif, à la fois dans les syndicats enseignants, je pense notamment à la FEN, ça a d'ailleurs été à terme une des causes de son éclatement, mais la FEN s'est convertie à ce type d'idées que j'appelais plutôt "domestique" alors qu'elle était... traditionnellement plutôt sur le type d'idées républicaines. Donc du côté de la FEN d'un côté et du parti socialiste de l'autre, autour de Fabius, et d'ailleurs Yvon Robert, Yvon Robert a travaillé avec Fabius

- *Vous dites autour de Fabius... ?*
- Ah vous saviez pas ça ?! Ben Fabius devait être le délégué à l'éducation du PS, n'est-ce pas ? Enfin, en tous cas, il a beaucoup investi sur l'éducation entre 86 et 88...
- *Je savais pas du tout, ça...*
- Ah ben, il faut absolument que vous sachiez ça ! C'est très très important...
- *C'est sûr, mais c'est pas le genre de choses qu'on lit partout non plus...*
- Ben voyez Yvon Robert ! Alors, Fabius, il avait été premier ministre, il s'était intéressé à l'éducation, euh... même si, par exemple, par exemple... Tout le monde dit que les "80% au bac" tout le monde dit que c'est Chevènement... Moi la première fois que j'ai entendu Chevènement en parler, c'était vers la fin de l'année 84... Alors Fabius avait beaucoup, beaucoup travaillé là-dessus, il avait travaillé avec le secrétaire général de la FEN de l'époque, qui s'appelait... qu'a été viré...
- *Ah oui, je l'ai su aussi... Un breton ?*
- Non, non, le breton, c'était celui qui l'a remplacé, ça va me revenir... Bon vous le retrouverez... (Yannick Simbron)... Alors qui a lancé le slogan "Travailler autrement"... *(j'ai l'air un peu étonnée)* Oui, vous le retrouverez ?
- *Oui, mais travaille~~x~~ autrement c'est pas plutôt un slogan de la CFDT ?*

- Ah oui, oui, mais... bon, disons que l'idée vient peut-être du SGEN-CFDT depuis très très longtemps... Mais la formule, c'était une formule du secrétaire général de la FEN qui montrait un changement à 180° degré de la FEN... Mais un type très très intelligent qui avait une analyse au fond des choses, d'ailleurs il s'est fait virer de la FEN... Brutalement... C'est bizarre quand même que les gens... parce que c'était quelqu'un de... Donc y'avait eu un travail en même temps de la FEN et du parti socialiste... Et puis, en 89, ben premièrement, le secrétaire général de la FEN... Alors vous me parliez de la CFDT, du SGEN, c'est le début du rapprochement du SGEN et de la FEN, qui se voyait pas encore trop mais qui s'est vu plus tard, lorsque y'a eu l'éclatement de la FEN, ce qui est aujourd'hui l'UNSA, la FEN d'un coup s'est beaucoup rapproché... La FEN, ce qui est aujourd'hui l'UNSA... Et encore aujourd'hui, vous voyez par exemple, sur le rapport Thélot, euh... que le point de vue de la FEN, c'est pas le point de vue de la FSU... Bon et alors, en 1989, premièrement le secrétaire général de la FEN avait changé, et le remplaçant, je dis pas que le remplaçant avait changé d'idées, mais il était obligé d'être un peu prudent... En plus, y'avait toujours le SNES à l'intérieur de la FEN... Et le premier ministre, pardon le ministre de l'éducation nationale qui a été nommé, c'était Jospin, c'était pas Fabius... Et comme vous le savez ça allait pas très bien entre eux depuis un moment, de sorte que tous les gens qui avaient travaillé, ce sont sentis "squizzé"... oui, c'est clair ? Alors la revalorisation, elle venait beaucoup des travaux Fabius – FEN, avec l'idée : revalorisation et en échange "travailler autrement"... Et Jospin n'a pas adopté cette idée, il a peut-être eu tort... Mais je me souviens très très bien, dans la première réunion qui a eu à Matignon, je me rappelle très bien d'Olivier Scharpentek qui disait : "ce n' sera pas un donnant-donnant"... Vous voyez ce que je veux dire ? le donnant-donnant c'était...
- *Revalorisation contre travailler autrement...*
- Voilà... Donc ça visait très très clairement la position de Jospin qui avait résulté d'une analyse des forces politiques...
- *Mais alors qui... ? ce que je comprends pas très bien, c'est que le ministère y aurait presque gagné...*
- Oui, mais ç'aurait été sans doute un conflit avec la partie de la FEN qui est devenue la FSU qui était alors... Alors que la partie qui était alors majoritaire de la FEN, c'est-à-dire le secrétaire général, était hésitante... Y'avait eu ce changement de secrétaire général, enfin ce que je vous ai expliqué tout à l'heure... Alors la CFDT, enfin le SGEN était bien sûr pour ce "travailler autrement" mais représentait une force moins importante, et moins importante pour le parti socialiste... Pis c'était peut-être pas le tempérament de Jospin, j'en sais rien... il était un peu... Un peu toujours hésitant devant ce genre de choses...
- *Mais c'est curieux, enfin moi j'avais lu dans les journaux, j'ai ressorti les journaux de l'époque, j'avais plus l'impression qu'il y a avait une opposition entre Jospin et Rocard...*
- Alors, oui, tout à fait, c'est tout à fait clair... Alors quant euh... quant euh... si je me rappelle quand Scharpentek a dit ça, c'était pas du tout... Ca a beaucoup étonné les conseillers de Rocard...
- *Etonné ?*

- Ah oui, oui, je pense que les conseillers de Rocard s'attendaient à une position, s'attendaient pas à une position aussi nette... les conseillers de Rocard, et Rocard lui-même, étaient sur ce domaine-là...
- *Parce que ça faisait partie de leurs idées... ?*
- Parce que ça faisait partie de leurs idées, oui... Alors c'est aussi... "Première gauche, contre deuxième gauche..." Encore que Fabius soit pas deuxième gauche... Fabius, on a pas bien su où... où il était (sourire) mais bon, mais bon... Mais enfin je pense que... Enfin on a jamais su où il était, mais je pense qu'il était entouré au secrétariat national de gens qui étaient peut-être pas de la deuxième gauche, mais qui étaient très progressistes, euh... Y'avait un secrétaire général qui avait beaucoup travaillé avec Savary, qui s'appelait Jean-Louis Piednoir, il habite Paris si vous voulez...
- *Ah oui... Je crois que je vois qui c'est... Il est en maths, c'est ça ?*
- Oui, enfin oui, il était... Il a commencé en math... Enfin si voulez le voir, il habite Paris dans le XX<sup>e</sup> arrondissement...
- *Et il travaillait aussi au PS ?*
- Oui, il était au PS... Il a jamais été très en vue mais euh... mais c'est un "technicien" de l'éducation au PS, si vous voulez... Il a été depuis 1981 avec tout ceux qui se sont succédé, parce que cette fonction de délégué à l'éducation, elle était de temps en temps occupée par des politiques, de temps en temps par des militants... Alors voilà, alors pourquoi est-ce que je vous disais ça... ? Y'avait quand même... Donc la revalorisation, ça a pas été un donnant-donnant... Mais pour autant, les idées qui étaient du côté du "travailler autrement", n'avaient pas disparu... Et quand Olivier Scharpentek disait "ça ne sera pas un donnant-donnant", ça ne veut pas dire qu'il était hostile à ces idées... Il était hostile à ce qu'on regroupe la négociation sur la loi, à la négociation sur la revalorisation...
- *C'est justement une question que j'allais vous poser ?*
- Non ça a vraiment été mené de manière séparée...
- *L'un après l'autre ?*
- Et par des gens différents...
- *Mais y'avait pas d'opposition au ministère sur ces idées là ?*
- Non on avait pas d'opposition, je crois au contraire, que... ça a quand même... L'idée du travailler autrement a quand même beaucoup imprégné la loi, parce que les gens qui ont fait la loi étaient assis sur ces positions, parce que euh... Jospin n'y était pas hostile... mais il ne voulait pas, si vous voulez, faire un casus belli, si vous voulez, de la liaison entre les deux... Et d'autre part, le premier ministre, alors vous l'avez bien lu... Alors y'a eu un discours un jour qui a très très clairement marqué ça... Le premier ministre a plutôt exprimé que c'était donnant-donnant. Antoine Prost vous dirait ça mieux que moi, à moins que je l'ai écrit quelque part... (*il cherche dans sa pochette*) Pour moi, ça commence à dater un peu tout ça... Ben j'ai écrit quelque chose que je vous donnerai d'ailleurs... Le

15 janvier 2003, le SGEN m'avait demandé de revenir sur les 10 ans de la loi sur l'orientation... (*il lit*) "L'idée d'une loi émerge rapidement"... Donc l'alternance c'était 88, donc mai 88, mais après y'a eu des élections, donc la revalorisation a été quasiment tout de suite, enfin on a commencé, les discussions ont été longues, j'y ai pas participé, hein... Euh... Alors "L'idée d'une loi émerge rapidement. Michel Rocard pousse en avant. En décembre 88, il annonce que le chantier sera ouvert avant le 15 janvier" et je pense même que nous avons commencé à ce moment-là... Donc ça a été bouclé rapidement... C'est-à-dire que moi j'étais partisan de, je me souviens de l'avoir dit à Antoine Prost, de se donner un peu plus de temps... et davantage concerter... Et ça n'a pas le choix, notamment du cabinet Jospin, "il faut faire ces choses là rapidement". Je crois qu'on s'est souvenu de l'épisode de 81, d'Alain Savary qui avait été très long. C'était dans caractère, "Convaincre plutôt que contraindre", bon y'avait aussi l'affaire du privé et donc il a été très lent sur les réformes mais je crois que quand il est parti, tout était prêt pour changer sérieusement les choses, tout était prêt dans la réflexion. (*fin de la première cassette*) J'avais l'impression qu'on pouvait, en juin 1984, qu'on allait pouvoir repartir... Bon Jospin, euh Savary avait fait la loi sur l'enseignement supérieur, y'avait eu les travaux sur l'enseignement privé... Mais j'avais l'impression que si les choses s'étaient passé autrement, on aurait vraiment pu avancer, parce que tout était prêt... Mais... Et là, la leçon avait un peu été tirée "l'état de grâce, ça ne dure pas longtemps". Donc Rocard et son cabinet voulait que ça aille vite, encore une fois j'étais pas de leur avis, mais à la réflexion, je pense que j'avais tort et donc tout a été... Alors j'ai pas noté là, mais y'a eu un discours de Rocard qui a créé les difficultés avec Jospin, parce que Jospin, parce que Rocard allait certainement trop loin... Mais pour autant, je crois pas que Jospin était contre (*appuyé*), il était prudent, mais il était pas contre ! Et donc il était assez normal que puisqu'on ne le faisait pas dans la revalorisation, on le fasse dans la loi, et donc un certain nombre de choses de la loi vont dans ce sens là, c'est tout ce que je vous disais, hein... Bon c'est tout ce que je dirais va dans le sens de ce que j'appelais la logique "domestique". Seulement, y'a pas que ça ! Parce que encore une fois Jospin a été prudent, dans son cabinet y'avaient des tendances diverses et donc y'a aussi des choses dans la loi que vous pouvez rapprocher de ce que j'appelais la logique "industrielle", d'ailleurs je vous l'ai dit, c'est aussi une des tendances des années 80. Et puis aussi des choses qu'on peut retrouver c'est ce rattachement en plus, à la tradition de l'école, ce que j'appelais la logique "civique", "républicaine" et dans le papier que je vous donnerai, que je vous ai tiré là... J'ai eu un petit problème d'impression et donc vous verrez que la page deux est tirée deux fois, voilà j'ai eu un problème avec mon imprimante et ça m'a énervé un peu, alors je me suis emmêlé dans mon recto verso, mais voilà je vais vous donner ça... Et j'essaie d'expliquer comment on peut retrouver, sans que les gens qui écrivent en soient conscients, comment on peut retrouver ces trois logiques dans la loi. Et d'ailleurs, je me souviens bien que quand on a discuté avec Jospin, évidemment, il s'est beaucoup penché sur l'article 1, comme toujours c'est l'article le plus politique, comme toujours les articles 1... Et comment il faisait des réflexions, par exemple le deuxième alinéa de l'article 1, c'est : "le droit de l'éducation est garanti à chacun", *garanti à chacun*, vous voyez comment on est là plus du côté domestique, c'est "chacun", "afin de développer sa personnalité", ça c'est plutôt domestique, "d'élever son niveau de formation initiale et continue", ça c'est plutôt de la logique civique... Y'a que le mot de "formation" qui serait peut-être plutôt "industriel". "De s'insérer dans la vie professionnelle", là c'est plutôt industrielle, clairement "sociale", industrielle ou domestique... Non social c'est un peu tout ! "D'exercer sa citoyenneté", là on est plutôt du côté des citoyens, c'est plutôt Jules Ferry. Vous voyez comment même dans cet article 1, on voit les choses... Mais le premier alinéa, c'est "l'éducation est la première priorité nationale", bon "le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des citoyens. Il contribue à

l'égalité des chances"... et ça c'est plutôt de la logique domestique... Ca, c'est la formule dont on dit qu'elle est dans la loi "l'enfant est au centre du système éducatif", mais elle est pas dans la loi, elle est dans le rapport annexé. Alors pourquoi y a-t-il un rapport annexé ?

- *C'est une question que je voulais vous poser...*
- Alors y'a c'est un fait que nous avons d'abord écrit un texte qui était très politique, du type de l'article 1. Euh... Quand c'est passé au Conseil d'Etat, il a dit, "mais c'est pas une loi, ça... Y'a pas de mesures législatives ou y'a très peu de mesures législatives !" Alors nous voulions un texte d'orientation...
- *Mais c'était le rapport annexé, le texte ?*
- Non, non, non, c'était un seul texte... Mais le conseil d'état a dit "c'est pas une loi, c'est trop de l'orientation, même pour une loi d'orientation" Et du coup, il a été décidé de faire la loi plus courte et un peu paradoxalement de mettre dans le rapport annexé les idées... Peut-être même que c'est une suggestion du Conseil d'Etat de... Enfin de mettre toutes les idées que nous avons, de les mettre plutôt dans le rapport annexé. Vous verrez si vous lisez que paradoxalement, le rapport annexé est en grande partie de l'orientation que la loi elle-même... Oui ? Vous vous êtes peut-être déjà dit ça ? Et on nous a dit, "Bon rapport annexé, naturellement, ça a pas de valeur législative, mais... mais c'est voté en même temps donc ça a un peu la même valeur". Si vous voulez, c'est ce que dans d'autres lois, on appelle l'exposé des motifs... Dans les décrets... Y'en a aussi dans les lois ? Non, non, non, c'est dans les décrets... Enfin vous devez savoir mieux que moi... Voilà ! Alors j'ai répondu un peu longuement à votre question qui était qu'est-ce qu'on a voulu mettre dans la loi
- *Oui, mais au moins c'est complet !*
- C'est complet... Bon vous voyez... Comment est construite la loi... Je vous dis ça, je vous le dis après coup... J'arrive pas à me souvenir si c'était une volonté délibérée de le construire comme ça, mais sans doute un peu, sinon ça ne serait pas... Alors après l'article premier qui lui bon, peut-être est tout à fait d'orientation, vous avez un "titre premier" qui parle des élèves. Puis un second qui parle des enseignants, puis on parle de l'établissement, puis du cadre national. C'est une montée en... Montée de la pyramide à l'envers, une pyramide inversée... Et ça reflète complètement le projet de la loi... Alors donc, vous avez un "titre premier" qui parle des élèves. D'ailleurs qui s'appelle "la vie scolaire et universitaires". Enfin des élèves et des étudiants parce que c'est une loi qui englobe tout... Mais ça parle plutôt des élèves. Ça commence par le droit à l'éducation, après hein, y'a "droits et obligations des élèves", donc c'est bien les élèves... Et commence sous le titre "chapitre premier : le droit à l'éducation" qui commence par des objectifs... Et même des objectifs chiffrés. Je pense que c'est la première fois dans une loi... Je me souviens que ça avait été assez bien dit par le représentant de l'Elysée. Et vous voyez que là, on est plus dans une logique industrielle. Se fixer des objectifs, hein... Hein, alors là, y'a les objectifs, alors *tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans*, ça veut dire si ce n'est 100% de scolarisation en tous cas de satisfaction des demandes. Et puis y'a les deux objectifs de chiffrés : c'est 100% de qualifiés, c'est-à-dire avec au moins un CAP puisque, traditionnellement dans ce pays, on appelle "qualifiés", les jeunes qui ont atteint le niveau du CAP ou du BEP, même si ils ne l'ont pas obtenu. Et ça, ça remonte à la IV<sup>e</sup> République, au Plan. Et 80% au niveau du bac. D'accord ? Ensuite l'organisation du...



Alors pour moi, la manière de le dire est plutôt politique, "se fixer des objectifs". Et puis ensuite toute la loi va être, comment on arrive à ce niveau. Alors comment s'organise la scolarité, comment on a pensé l'organisation de la scolarité, donc l'organisation en cycles, l'idée que les programmes sont définis pour chaque cycle, ce qui n'a pas été réalisé et des programmes et des connaissances essentielles "*ils constituent le cadre national au sein duquel les enseignants délivrent leur enseignement*", ça veut donc dire que c'est pas un cadre national absolu, donc on est encore... *Cadre national* ce serait plutôt de la logique "civique" (*j'acquiesce*), mais on est plutôt... *cadre national au sein duquel les enseignants* là, dit comme ça, on est plutôt, vous voyez bien, on rentre dans le cadre domestique

- *Domestique (simultané)*
- Je me suis bien fait comprendre, vous êtes une bonne élève... Ou je suis un bon professeur, je sais pas...
- *Exactement...*
- Alors on crée un *conseil national des programmes*, bon...
- *Oui, l'idée du Conseil National des Programmes, c'était... c'était une idée de qui ?*
- Oh je dois dire c'est... C'est une idée... Oh j'ai écrit un livre en 1985, enfin tout de suite après avoir quitté la direction qui s'appelait *Rue du bac* et j'avais pas dit exactement ça, j'avais dit, j'avais quand même eu une idée comme celle-là, mais qui n'a pas été réalisée. C'était l'idée ben l'idée que reprend un peu le rapport Thélot, vous avez lu ça, il est en train de parler, ah comment ça s'appelle ? Haut conseil de l'éducation ?
- *Oui, quelque chose comme ça ?*
- Où y'a pas que des enseignants, ou y'a toutes les parties de la Nation. L'idée que j'avais moi, quand j'écrivais mon livre, c'est que les programmes ça doit pas seulement concerner les enseignants. C'est l'idée que j'avais eu quand j'étais directeur des lycées, en constatant comment fonctionnaient pour l'enseignement technique et professionnel les commissions professionnelles consultatives. Vous connaissez ça ? Où y'a des représentants des organisations patronales, des organisations syndicales, des enseignants, bon, on les appelle "personnalités qualifiées", mais c'est pas... Et puis l'Inspection Générale
- *Avec l'idée que les programmes puisqu'ils s'adressent... après... ?*
- Ben puisque leur objectif c'est de répondre aux besoins de la société et de l'économie, ils ne peuvent pas, même si peut-être le détail doit être fait par des techniciens, les idées fondamentales, elles relèvent de...
- *Mais on malgré tout... Vous deviez que c'était pas conscient, mais on a bien là cette idée de logique industrielle... ?*
- Ben industrielle... Pas seulement industrielle, parce que l'idée aussi, c'est qu'il peut y avoir des représentants de la société civile, enfin ce qu'on appelait pas encore la société civile, mais qui était de ait la société civile... Mais c'est pas comme ça que ça a été créé. Le Conseil National des Programmes, il a été fait pour l'essentiel avec des gens, pas uniquement de l'enseignement, mais enfin, y'avait aussi des universitaires. Mais enfin y'a

eu aussi... Alors voyez, on disait bien *Le conseil national des programmes donne des avis et des propositions... sur la conception générale de l'enseignement, les grands objectifs à atteindre, l'adéquation des programmes et champs disciplinaires...* Alors *champs disciplinaires*, vous voyez, ça c'était une manière de ne plus dire discipline, y'a eu une querelle là-dessus...

- *Ah oui ?*
- Ah oui... Ah ben parce que... Ah oui, entre Joyeux et le SNES... ben parce que le SNES est très discipline, discipline... Enfin, comme sont les professeurs, le SNES ils représentent les professeurs, très bien hein... *l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires...* Donc l'idée d'Joyeux, c'était *champs disciplinaires*, c'est par exemple le sciences.
- *Mais quand vous dites Joyeux, c'est quand il était conseiller spécial auprès de Jospin ou... ?*
- Les deux, les deux... Mais ça a commencé quand il était auprès de Jospin. Le mot "champ disciplinaire", c'est un mot d'Joyeux. *L'adéquation disciplinaire à ses objectifs et leur adaptation au développement des connaissances. Il est composé de personnalités qualifiées, nommées par le ministère de l'éducation nationale...* Vous voyez... Donc tout était ouvert... Euh, alors ensuite... Alors *la scolarité peut comporter à l'initiative des établissements scolaires et sous leur responsabilité des périodes de formation dans les entreprises...* Donc ça s'est article qui était à l'initiative du secrétariat d'Etat (*il continue de lire l'article*) *Elles sont obligatoires dans les enseignements conduisant à un diplôme technologique ou professionnel. Dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés où interviennent des professionnels de façon continue, ceux-ci peuvent participer aux opérations d'évaluation et aux jurys du baccalauréat.* Bon ça alors je sais pas qui... A mon avis ça a du être rajouté... ou bien sous l'effet d'un lobby, d'une association, ou bien de la discussion parlementaire, parce que je... Je sais pas si vous pouviez retrouver la première proposition de loi, mais... Ca vient comme un cheveu sur la soupe...
- *Oui c'est vrai, mais il me semble que ça me dit quelque chose, dans les débats, ça a du...*
- Oui, c'est pas impossible, ça doit être un lobby des enseignements artistiques. Donc un article qui est plus dans la logique, si je reviens, plus de logique industriel, mais bien pesé, c'est-à-dire que, quand même, que c'est organisé à l'extérieur, mais c'est quand même conçu en fonction de l'enseignement dans l'établissement, hein ? Bon... Et après on arrive à l'orientation. Alors l'orientation, on en a un peu parlé tout à l'heure... Alors *le droit au conseil en orientation et à l'information...* Le *droit au conseil* qui fait partie du droit à l'éducation, donc ça, c'est orienté vers les élèves... D'ailleurs, dans l'article, on lit que *les élèves et les étudiants élaborent leurs projets d'orientation scolaires, universitaires et professionnels en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, avec l'aide des parents, des enseignants, des...* Bon, ça c'est vraiment *l'élève au centre...* hein, d'accord ? Là, ça continue... *Le droit à l'éducation pour les élèves... L'élève élabore son projet avec l'aide de...* *La décision d'orientation est préparée par une observation continue de l'élève.* Tiens, on commence à se dire "la décision d'orientation". Bon alors on remet ça : *le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève s'il est majeur...* donc de toutes façons, là on a l'air de dire là que c'est les élèves et leurs familles qui décident... et là, top ! *Tout désaccord avec la proposition du conseil de classe fait l'objet d'un entretien préalable à la décision du chef d'établissement. Si cette dernière n'est pas conforme à la demande de l'élève ou de sa famille, elle est motivée.* Donc en quelque sorte, cette phrase elle dit le contraire. Je sais pas si vous aviez remarqué. Mais on a là, dans ces deux phrases juxtaposées un débat qui a pris du temps où le cabinet de Jospin et en tous cas, Luc Fournier, était partisan "c'est l'élève qui décide". Et vraiment même encore au moment de

la décision parlementaire, y'a eu discussion là-dessus, Jospin savait très bien, il était près à céder.

- *Et vous avez des regrets ? Sur l'orientation ?*
- Oh, des regrets ? je pense qu'on est revenus, oui, un peu largement en arrière, autrement, y'aurait eu vraiment un battage fort.
- *Mais dans l'absolu, ç'aurait été plus positif que ce soit l'élève qui... ?*
- Je pense que... Est-ce que ça aurait été plus positif. Oui je pense, parce que qui c'est paient les pots cassés, c'est quand même les élèves, c'est la famille, donc pourquoi pas lui laisser décider. D'un autre côté, on peut se dire aussi que la décision par les parents n'est pas favorable aux plus défavorisés. Alors, bon... C'est un peu paradoxal, mais c'est quand même comme ça, enfin on peut quand même dire pourquoi, ceci dit, même aujourd'hui, c'est encore vrai que les catégories sociales moins élevées sont capables de devenir les artisans d'une vision plus... directement orientée vers l'emploi. Donc disons que ça correspond... Mais lisons quand même jusqu'au bout... C'est la décision du chef d'établissement, et pas du conseil de classe. Et le compromis, il a été là, c'est-à-dire... Alors, là, j'ai un souvenir très très très précis d'une discussion dans une réunion au ministère où donc, y'avait cette discussion de... Fournier disant, "ça doit être l'élève", d'autres disant "non, non, c'est pas possible, ça passera pas, il faut le laisser aux enseignants" et bon... Et alors donc, on arrive à une discussion peut-être un peu proche de celle-là et Olivier Scharpensteck dit "mais alors, qui va décider ?" Et alors là, j'en suis un peu responsable, sans l'avoir bien réfléchi, "ben tiens, ça pourrait être le chef d'établissement"... Parce que il est quand même un peu en dehors du conseil de classe, il voit ce qui se passe en dehors, dans l'ensemble de son établissement, il a peut-être plus que les professeurs des relations avec les parents, ce genre de chose, il pourrait être un bon arbitre. Mais je me suis un p'tit peu trompé. Parce que, ça, ça marche avec les chefs d'établissement qui ont une vraie personnalité, mais avec la majorité des chefs d'établissement, ils ne veulent pas aller contre le conseil de classe. Et moi j'entendais souvent en tant que recteur des chefs d'établissement me disant "Oh moi, je ne désavoue jamais un conseil de classe", d'autant plus que circonstance aggravante, ils président le conseil de classe. Donc c'était... Quoique ça a été un petit progrès, mais c'était quand même largement une illusion, ça ne marche qu'avec vraiment les très bons... et puis bon, *la décision d'orientation peut faire l'objet d'une procédure d'appel*, c'est pas nouveau ça, ça existait déjà ! Donc on voit bien, là, dans cet alinéa, un conflit de logique...
- *Oui qui ressort bien du texte mais pourtant, si on le sait pas, on le voit pas...*
- Oui, mais vraiment, quand on le lit de manière attentive, ce texte est complètement contradictoire. Mais on a gagné l'entretien avec le chef d'établissement, la décision du chef d'établissement et la motivation de la décision. Voilà, alors l'histoire des 36 semaines de travail, y'avait... Ca résulte de discussions qui avaient beaucoup eu lieu à ce moment, les spécialistes de chronobiologie disaient des choses. A ce moment-là, on disait "l'idéal, c'est toujours 5+2", 5 semaines de travail, 2 semaines de vacances. Voilà... Et puis alors *Droits et obligations des élèves*, là on est plutôt dans une logique domestique. Dans une logique civique, on parle pas de droits, y'a que des obligations. Et là, on donne... J'ai l'impression que quand on regarde, bon je pense que les républicains diraient "y'a pas d'alinéa", voyez, y'a un alinéa, voyez, deux lignes et demi sur les obligations, et puis après on a un alinéa qui parle de liberté, un qui parle de conseil, un qui parle de... les parents font partie de la

communauté éducative, qu'ils sont organisés, ils sont représentés au conseil supérieur de l'éducation, que les étudiants sont associés, qu'il y a des associations d'étudiants. Alors voyez, y'a deux lignes et demi sur les obligations et tout le reste, c'est du droit. Mais quand même, je dirais, les droits, vus de manière parlementaire. C'est-à-dire que comment est-ce qu'on donne des droits aux élèves ? Bien sûr on leur donne des libertés, mais on institue un conseil, une assemblée... Après on dit que les parents... qu'il y a dialogue avec eux, bon tout ça c'est bien – mais on explique aussi qu'ils ont des représentants au conseil d'éducation, d'accord ? Que les étudiants siègent dans divers conseils, et ça je pense que c'était un peu l'illusion des hommes politiques qui veulent toujours faire des assemblées parlementaires, au moment où plus personne ne parle plus de... Enfin... Je sais pas, je devrais peut-être pas le dire, allons un peu plus vite, alors les personnes... Je sais pas si ça vous éclaire... ?

- *Si, si, très... Mais allez y...*
- Alors premier titre sur les élèves, deuxième titre sur les personnels. Alors là, alors je continue un peu...
- *Surtout que moi les personnels ça m'intéresse particulièrement...*
- Bien sûr... Alors on dit de ce que doivent faire les personnels, *ils sont responsables des élèves, ils travaillent d'équipes pédagogiques*. Vous voyez, là, on est vraiment dans les idées qui ont émergé sous Savary. Haby, c'était vraiment... Quand je vois ça, Haby, c'était un homme qui à mon avis a beaucoup fait progresser le système, il a beaucoup fait avancer, mais il était quand même, il restait très autocrate, "c'est le ministre qui décide". L'idée, *ils sont responsables* et ils sont dans des équipes, ça c'est des idées typiquement du début des années 80, bien sûr, on les trouvait aussi avant, comme au SGEN, mais le "travailler autrement", il est là... *Ils apportent une aide au travail personnel des élèves... ils les conseillent... ils procèdent à leur évaluation... ils participent aux actions de formation continue des adultes...* Pour l'essentiel, c'est de la logique domestique, avec un tout petit peu de logique industrielle sur la formation continue. *Leur formation les prépare à l'ensemble de leurs missions*. Et là, c'est aussi un petit peu de la logique industrielle, ils ont besoins d'être formés, c'est pas... c'est pas la logique civique où il suffit qu'ils sachent !
- *Mais quelle était la logique finalement de, de... De redéfinir dans cet article la mission des enseignants... Ou de redéfinir ?*
- Parce que ça n'allait pas de soi... C'est pas seulement les enseignants font des cours, c'est pas tellement d'ailleurs les enseignants font des cours...
- *Non, non, on le voit... Mais ça a été d'ailleurs assez critiqué, parce que on...*
- Oh *ils sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves...* Mais c'est les élèves qui apprennent... Ca c'est ce que disait Antoine Prost dans son rapport de 1983, ce sont des lycéens qui apprennent.
- *Et qui est-ce qui voulait... C'est venu naturellement ou ?*
- Oh c'est vraiment l'idée de prendre en compte tout ce qui avait émergé au début des années 80. Je crois que... je serais pas étonné d'avoir beaucoup participé à l'écriture de cet article. Enfin, y'a pas eu d'opposition au sein du cabinet...

- *Mais euh... pour en revenir sur les personnels, est-ce que on vous avait... Est-ce que vous avez eu une sorte de cahier des charges des choses qui devaient figurer dans la loi... ?*
- J'ai pas tellement l'impression. Ca c'est plutôt fait en marchant, c'est vraiment l'impression que nous avons commencé à écrire sans beaucoup de cahier des charges. Alors après, un petit article sur les personnels ATOSS, bon pour qu'ils soient là. On dit pas grand-chose... Pour qu'ils soient là...
- *Ils intègrent quand même la communauté éducative...*
- Oui, oui absolument, leur syndicat le demandait beaucoup, hein, mais... La FEN, qui était en majorité, le demandait... Alors le plan de recrutement, il n'a été fait qu'une fois. Bon ça c'était plutôt de nature industrielle, vous voyez... *(sourire)* Et puis, l'article sur les IUFM... Auquel j'ai relativement peu participé, mais quand même, quand même... Mais lisons-le, si vous voulez, parce qu'il vous intéresse, peut-être que mes commentaires vous intéresseront...
- *Juste une remarque... En fait dans le premier projet de loi, tel qu'il a été présenté au Parlement, il y avait juste un texte très court. Et l'article 17, tel qu'il a été voté, résulte d'un amendement du gouvernement...*
- C'est possible, c'est possible...
- *Vous savez...?*
- Ben c'est certainement que la réflexion avait progressé... Au moment du débat y'a eu des oppositions, parce que... les parlementaires avaient été inondé de lettres des défenseurs des écoles normales. Alors j'ai un souvenir très très précis de quelqu'un que je connaissais bien, parce qu'il était du département, il est d'ailleurs aujourd'hui président du Conseil Général, le député de Meurthe et Moselle. Parce que vous savez comment c'est à l'Assemblée nationale, donc y'a en bas, le banc du ministre, derrière le ministre un banc pour ses conseillers, donc nous étions donc là, j'étais là... Pis y'avait bon... Rolland, je pense... avec sur chaque article, des notes... Notamment sur les amendements, parce qu'il pouvait y avoir... Donc on savait... Et président donnait sur chaque article d'abord la parole au Président de la Commission, puis la parole aux députés qui voulaient la prendre, puis la parole au ministre. Donc nous avions un peu de temps, comme c'était bien préparé, pour euh... Et nous pouvions donc passer les fiches pour dire... Et donc y'avait ce banc en bas et puis depuis le 18 brumaire, il est de toutes façons interdit pour les gens qui ne sont pas députés d'entrer dans l'hémicycle. Et je me souviens avoir voulu saluer cette personne et je me suis fait arrêté immédiatement par les huissiers "houit" *(il mime)*...Alors voilà... Bon y'a du y avoir un amendement du gouvernement, c'est parce que... la réflexion sur les IUFM en 89 commençait quand même tout juste, le rapport de Boussel, je pense, est postérieur à... Donc c'est pas le bon... Mais lisons le un peu... *(il lit)* Alors là, y'avait eu discussion, je pense pour savoir si ils étaient à l'intérieur des universités ou à l'extérieur. Et ce qui a été tranché, c'est qu'ils sont à l'extérieur. Donc ce ne sont pas des IFM, ils ont une autonomie beaucoup plus grande. *(il lit) établissements publics à caractère administratif.* Donc oui, pas de grande discussion sauf est-ce qu'ils sont à l'intérieur des universités auquel cas l'employeur perd une grande partie de son contrôle, parce que l'employeur peut même pas dire... Ou bien est-ce qu'ils sont complètement indépendants des universités, auquel cas c'est à peine des établissements de

l'enseignement supérieur. Donc on a tranché, ils sont extérieurs aux universités, mais rattachés. Et on dit d'ailleurs pourquoi, *pour garantir la responsabilité institutionnelle de ces établissements par l'intervention de etc. ... Ces instituts conduisent des actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants.* A l'époque, il avait été tranché que les MAFPEN subsistaient. Claude Joyeux a essayé de... de rattacher la formation continue, plus tard... Et à mon avis c'était un peu prématuré...

- *En tous cas, dès cet article-là on dit qu'ils doivent participer à la formation continue...*
- Oui mais ils participent... Alors qu'autrement dit, ça voulait dire que c'est les MAFPEN qui définissent la formation continue, mais les MAFPEN font des espèces d'appels d'offre, les MAFPEN elles n'avaient pas les moyens d'assurer toutes la formation continue, donc elles faisaient des appels d'offres à divers organismes, dont les universités, dont les IUFM et dont aussi les universités, dont les associations de spécialistes, euh...
- *Il y a quelque chose qui a souvent été reproché aux IUFM, c'est les "parties communes à l'ensemble des corps"...*
- Voilà, alors, là, c'est le choix effectivement qui avait été fait de... C'est l'idée quand même de la création des IUFM, c'est quand même c'était au croisement des établissements, la formation (*effacé par erreur 30 secondes*)... Suivant l'idée que c'est pas la peine de les mettre dans le même coin, s'il n'y a pas des parties communes. Donc la loi a dit qu'il y avait des parties communes. Ca n'a jamais très bien marché, parce que... parce que les étudiants du second degré n'étaient pas intéressés. Donc quand on faisait des formations communes, je me souviens d'en avoir fait une, vraiment, j'en avais fait une qui était la formation commune par excellence, c'était sur la relation CE2-6<sup>ème</sup>, autour des évaluations, vous voyez ? Et très vite j'ai eu l'impression que les enseignants du second degré, d'abord ils étaient pas très nombreux, c'était une formation euh... optionnelle, ils n'étaient pas très très nombreux et puis très vite ils se sont désintéressés, voire certains sont plus revenus. Alors que les enseignants du premier degré étaient très intéressés par l'articulation. C'est paradoxal, ç'aurait dû être l'inverse, hein, si les évaluations avaient bien joué leur rôle, ç'aurait été pour ceux du second degré de dire "ben qu'est-ce que vous faites ? Pour que nous puissions en tirer partie" Et c'était plutôt de la part du premier degré "qu'est-ce que vous pensez de nos élèves ?" Voilà. Donc ça n'a jamais très très bien marché, à cause du second degré...
- *Mais à votre avis pourquoi est-ce qu'il y a une telle réticence du second degré ?*
- Peu d'intérêt.
- *C'est la formation qui veut ça ? La représentation du métier ?*
- Oui, c'est la formation qui veut ça, c'est la... la difficulté de la formation en IUFM, c'est que c'est une formation par alternance, la formation par alternance a des côtés très positifs, mais c'est aussi beaucoup plus difficile, disons que, dans les formations par alternance, les élèves s'intéressent d'abord à la partie professionnelle, pour les apprentis, c'est ce qui se passe en stage, pour les enseignants, c'est les cours qu'ils doivent faire le lendemain. Et à la rigueur, leur collègue, leur chef leur dit, ce que tu vas apprendre à l'école, ça sert à rien. Y'a les collègues qui disent "oh l'IUFM, c'est du blabla" Parce que, ce qui se passe dans la partie autre que la partie entreprise ou établissement, c'est utile, mais à long terme. Voilà... Et donc pas une grande motivation des enseignants du second

degré et des élèves, des étudiants d'IUFM, enfin des stagiaires d'enseignants du second degré. Donc euh... Ca n'a jamais été très très bien marché. Autre raison pour laquelle ça n'a jamais très très bien marché, c'est que les IUFM ont souvent organisé ça sous forme de conférences, en grand amphi... Alors que ce qu'il aurait fallu faire, c'est d'ailleurs ce que j'avais fait, c'était quand même en petit groupe, pour qu'ils puissent travailler ensemble. Parce que mettre les gens, appeler formation commune une juxtaposition parce qu'on est assis dans le même amphi, c'est quand même une caricature. Donc quand même l'idée, l'idéologie de former tous les enseignants ensemble. Même pour le second degré, souvent les formations transversales aux disciplines ont été difficiles. Je n'ai pas cette expérience, je vous dis, nous l'avons faite, je m'en suis occupé, nous l'avons faite de manière assez pratique, par petits groupes. Donc ça a été assez bien reçu, mais quand ça a été fait comme ça, sous forme de grand amphi, sous forme de cours de psychologie... Et même, je dis que ça a bien marché, mais quand même je me souviens d'une anecdote assez drôle, la première année où j'ai fait ça, à la fin de l'année, on avait fait un questionnaire, c'était anonyme, mais on leur avait quand même demandé d'écrire leur discipline, pour voir si... Pour voir, parce que les profs d'éducation physique sont davantage pratiques, plus ouverts à ce genre de choses que les professeurs de, de... enfin des disciplines classiques... Et l'un des, l'un des... (*fin de la cassette*) Et y'avait quand même un sujet, qui était sur l'évolution du système éducatif, oh, on ne remontait pas au moyen-âge, mais on était quand même remonté à Jules Ferry, et ben tiens, ben j'avais vous raconter une autre anecdote, enfin et un prof d'histoire-géo avait écrit "tout ce qui est arrivé dans le système éducatif avant notre arrivée, ne nous arrive pas", alors j'avais pas regardé sa discipline et je me fais aussitôt un pari sur sa discipline : et là je m'dis, "ça doit être un professeur d'histoire-géo" et ben c'était bien un...

- *C'est quand même assez paradoxal pour un prof d'histoire... ?*
- Parce que c'était un de ceux qui euh... ou bien ne s'intéressait que à ce qu'il allait faire le lendemain ou le surlendemain, ou bien... logique industrielle, ou se dit "j'exerce un métier intemporel"... Et autre anecdote, un professeur d'éducation physique qui nous dit un jour, la différence avec les professeurs d'éducation physique, c'est que dans leur formation, ils ont déjà ce genre de préoccupations... Et donc ça les ouvre... C'est peut-être aussi la position de leur discipline qui est... pas forcément au centre des enseignements... Enfin donc ce prof d'éducation physique qui me dit scandalisé : "y'en a qui ne savent pas qui est Jules Ferry", et le plus extraordinaire, c'est que ça se passait dans un cours où il y avait plein d'historiens... Mais bon allez je m'égare ! Alors... Où ? Qu'est-ce que je disais ?
- *On en était à l'article 17...*
- Donc "participent à la formation continue et ils organisent des préparations, des formations préprofessionnelles en faveur des étudiants", en général ça n'est pas une demande des étudiants, c'est une idée qui venait plutôt d'universités comme celles de Grenoble où il y avait déjà, avant les IUFM, des formations préprofessionnelles pour les étudiants, très tôt, des modules de sensibilisation... Et souvent ça a été organisé par certaines universités elles-mêmes sans grand lien avec... Bon conseil d'administration, je ne pense pas que ce soit fondamental, oui, ben décret, c'était pour répondre à une inquiétude des professeurs d'écoles normales, pour leur dire, ben vous pourrez choisir, comme on dit aujourd'hui aux ATOS, vous pourrez choisir d'être décentralisés ou de rester des fonctionnaires tout ça. Une loi sur les biens... je me demande si ça n'a pas été introduit par un amendement des parlementaires, qui sont souvent conseillers généraux, comme le

rapporteur, hein... voilà et puis... Donc quand même... pas... Comme il sied à une loi, d'ailleurs, mais pas énormément de détails, plutôt d'un côté des idées générales, d'un côté des idées alors là de nature législative, très concrètes, sur la dévolution des biens, le statut des personnels...

- *Vous disiez que aviez peu participé à la rédaction de cet article ? C'est plutôt des personnes comme Daniel Bousset qui s'en est chargé ou...?*
- Je pense que c'est plutôt Daniel Bousset, y'a eu discussion avec les assemblées de conseils généraux, ce qui est une procédure normale, et moi je pense que je me souviens plus de ce que j'ai pu écrire, mais j'imagine que j'étais assez pour des choses comme "parties communes, parties spécifiques", euh... comme "formation de préparation professionnelle à l'enseignement", euh... comme "participation à la formation continue et à la recherche en éducation", c'est un peu ça, ma sensibilité...
- *Et est-ce qu'il y a eu par exemple consultation de spécialistes de recherches en éducation ?*
- Oh ben je pense que Daniel Bousset les a consulté, mais est-ce que c'était avant la loi ou après la loi... Alors oui, alors dans le rapport annexé, y'a peut-être un peu plus quelque chose sur la recherche en éducation (*il cherche*)... Ah oui ! "Développer une véritable formation professionnelle", vous avez là autre chose, on en dit un peu plus, les trois objectifs, on les retrouve dans le rapport Bousset, "l'acquisition des connaissances et la savoir faire", "une connaissance de l'institution scolaire", "la question des compétences..." Bon, il est pas impossible que j'ai un peu participé à ça, mais probablement pas autant que Daniel Bousset. Parce que c'était quand même, euh... Une des novations principales, si ce n'est pas la novation principale de la loi. Donc il était bien normal que quelqu'un prenne le temps de consulter spécifiquement là-dessus, ça a été le cas de Bousset...  
Alors après vient un titre sur les établissements, alors c'est, c'était une discussion sur le rôle des enseignants, est-ce que les enseignants doivent faire un premier projet, alors je crois que y'avait eu une pression du SNES là-dessus qui était relayée par certains députés et autant que je me souviens Jospin a du céder là-dessus, est-ce que c'était avant la discussion parlementaire ou... Je pense que c'était avant la discussion parlementaire, je pense que ça a été avant la discussion parlementaire... Ou est-ce que ça été modifié pendant la discussion parlementaire, vous verrez, je ne sais plus très bien, mais je sais que c'était un des trucs comme sur l'orientation ou il était fluctuant et où nous craignons quand même beaucoup que, qu'il dise des choses pendant la discussion qui modifient l'esprit de la loi... Par exemple qu'il dise "le conseil d'établissement va être responsable"...
- *Vous voulez dire que Lionel Jospin était pas sûr... ?*
- Il savait pas trop... Il s'était pas trop trop intéressé à ça, oui, oui, c'est ça... C'était un homme politique...
- *Parce qu'il avait pas spécialement de convictions arrêtées au niveau de l'éducation ou parce que... ?*
- Ah si, si, il avait des convictions sur certaines questions, mais là-dessus je ne suis pas sûr, pour les affaires qui se rapprochaient de la pédagogie, même s'il était un ancien enseignant, mais enfin, un enseignant disons du supérieur...



- *Mais qu'est-ce que...*
- C'est un politique ! Jospin c'est un politique... C'est... "Est-ce que ça passera bien ?" D'ailleurs, il faut quand même savoir aussi, d'abord c'est un homme politique, un homme de parti... Mais comme vis-à-vis du parti communiste, comme on était pas très sûr du vote que les communistes auraient... Finalement d'ailleurs...
- *Ils se sont abstenus d'ailleurs, je crois...*
- Voilà (*le téléphone sonne, je coupe l'enregistrement*) Alors je disais ?
- *Euh ben vous parliez donc du fait que Jospin qui était près à pencher sur le projet d'établissement...*
- Oui et je disais, c'est un homme politique... Ah oui, oui... Alors je parlais des votes... Ben oui, le SNES était là, en coulisse, vraiment regardant les débats, vraiment très très présent, et comme vous le savez, le SNES euh... surtout à l'époque, enfin la direction du SNES, enfin peut-être encore, mais la direction du SNES était communiste, enfin plus proche du parti communiste que du parti socialiste. Euh le SNES n'était pour tous les aspects de la loi... C'était euh... Il l'est toujours, mais peut-être encore un peu plus à l'époque, pour tous les aspects plus confortables pour les enseignants, c'est l'école de la République, mais personne ne peut nous donner d'ordre... C'est pas tout à fait l'école de la République de Jules Ferry d'ailleurs, mais...  
 Donc je disais, le parti socialiste n'avait pas la majorité absolue à l'Assemblée. Le parti communiste, on était pas très sûr que... Donc il fallait pas que Jospin ait trop de problèmes, il ne fallait pas se brouiller avec le PC et bon, il fallait aussi qu'il y ait quelques députés de droite qui votent... Ce qui s'est passé... dont le fils de l'ancien ministre Haby...  
 Donc mais pourquoi je vous ai dit tout ça, c'est parce qu'on parlait du projet d'établissement : *"les écoles, les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels doivent avoir un projet d'établissement."* *"Celui-ci définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs nationaux"*, ça c'est la doctrine habituelle des gens qui parle d'un projet, c'est-à-dire c'est pas la concurrence entre les établissements, ce qui stipule très clairement le rapport annexé, mais donc... y'a bien un cadre national, mais y'a des modalités particulières, bon *"il fait l'objet d'une évaluation"*, c'est tout à fait la logique industrielle, hein... ce qui était surtout à l'époque qui était le mode d'organisation qui prévalait dans les grandes entreprises. Chacun fait son projet, dans un cadre fixé par la direction générale et puis on l'évalue après... Bon... la communauté d'établissement etc. on se demande ce que ça fait là... C'était peut-être pour dire que ce n'était pas uniquement scolaire ! *"Les membres de la communauté éducative sont associés à l'élaboration du projet qui est établi par le Conseil d'Administration sur proposition du conseil pédagogique, pour ce qui concerne la partie pédagogique"*. Alors ça, c'est la grande idée des enseignants que la pédagogie c'est leur domaine réservé. Et on voit bien, j'imagine que ceci a été... Je me souviens de discussions chez Jospin dont il avait été ressorti une espèce de compromis qui ressort vaguement de là, c'est d'abord les enseignants qui travaillent, qui font un projet et c'est seulement après que les autres partenaires interviennent. Peut-être bien d'ailleurs, je me demande si... voilà, c'est dans le rapport annexé, alors voilà, il dit un peu la même chose, mais il le dit mieux, il le dit plus longuement : *"un des problèmes majeurs liés à chaque école et à chaque établissement scolaire consiste à respecter les objectifs nationaux tout en prenant en considération les élèves qu'il accueille dans leur diversité et leur mixité sociale"*... On a pas encore osé parlé de condition, mais enfin leur (?) Donc on dit bien "respecter les objectifs nationaux", tout en prenant en considération les caractéristiques locales. C'est bien l'idée, le compromis si on veut entre les différents

modèles. Mais on dit bien *"C'est le rôle des enseignants que de définir avec le chef d'établissement et ses collaborateurs, en particulier les conseillers d'éducation, un projet d'établissement"* : c'est vraiment, c'est ce que veut dire l'article, là c'est vraiment pas masqué... Et puis après on dit *"Mais ce projet ne se réalisera que s'il est élaboré etc. etc. Ces éléments s'ajoutent au projet pédagogique pour constituer le projet d'établissement dont l'élaboration nécessite la participation de toute la communauté éducative et de tous les partenaires de l'école"*. Autrement c'est l'idée que... Je crois bien que c'est me semble-t-il Jospin lui-même qui avait sinon écrit ça, du moins imposé l'idée : c'est y'a le noyau qui est le côté pédagogique qui est fait par les enseignants et puis y'a une périphérie. Et c'est au fond, je crois pas que, je crois pas que j'étais complètement d'accord avec ça, parce que c'est quand même une manière de rejeter, voyez les utilisateurs dans un, dans la périphérie du système. C'est toute proportion gardée analogue à ce qui se passait, à ce qui se passe peut-être encore dans quelques établissements où quand on fait le conseil de classe, d'abord les enseignants se réunissent, prennent des discussions et après on fait entrer les parents des élèves...

- *Ceci dit moi j'ai été déléguée, et c'est possible que y'ait quelques minutes où on était encore dehors et où...*
- Et c'est là que ça se décidait...
- *Oh j'avais pas l'impression, parce qu'après on faisait le cas par cas, mais y'avait quelques minutes...où on attendait dehors !*
- Ben c'est bien, mais c'est parce que vous êtes jeunes, parce que dans les premières années juste après 68-70 quand les parents et les élèves on pu accéder au conseil de classe, on mettait en scène un conseil de classe, mais tout c'était dit avant...
- *Ah oui, non, moi c'était pas ça !*
- Voilà euh... Donc... Ah oui y'a juste avant *"Les établissements peuvent s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre de projet commun, notamment dans le cadre de bassin de formation"*. Alors cette affaire a une histoire, alors ça remonte, ça au temps d'Alain Savary... Vous voyez de quoi je veux parler...
- *Je ne trouve pas l'extrait...*
- Mais je suis revenu à la loi ! Alors donc les bassins de formation, ils remontent au temps de Savary, on a commencé de l'autonomie des établissements, en fait le premier texte qui a parlé non pas d'autonomie, le mot d'autonomie ayant paru au ministre assez suspect, euh... Y'a eu un texte qui n'était pas une circulaire qui s'appelait *"Vers une plus grande responsabilité des établissements"*. Ca doit être du 31 décembre 1982 et ça doit être une annexe... A l'époque euh... on faisait ce qu'on appelait des circulaires de rentrée où vers la fin de l'année précédant la rentrée ou au début de l'année de la rentrée, le ministre et ses collaborateurs directs, c'est-à-dire les directeurs, écrivaient toutes les nouveautés, toutes les orientations qui allaient être données à la rentrée. Et souvent, cette circulaire était une circulaire relativement brève, signée du ministre et des annexes signées soit des directeurs, soit du directeur de cabinet. Cette année là, on a commencé à lancer l'idée d'autonomie, avec, y'avait en même temps l'idée de projet qui était dans l'air, hein. Comme le mot d'autonomie semblait quand même difficile à prononcer, on a dit responsabilité. Et c'est un texte qui n'est qu'une circulaire, mais qui est vraiment un texte fondateur. Et à ce moment-là, certains on dit, à juste titre, il faut quand même pas que les établissements s'enferment chacun... il faut que les établissements communiquent, d'abord parce que

c'est les mêmes élèves qui passent à l'école, au collège, au lycée, alors bon les écoles ne sont pas des établissements, mais à l'école, au collège, au lycée, voire dans l'enseignement supérieur. Ce qui n'était pas le cas sous Jules Ferry... Ensuite les établissements, les lycées par exemple, ils peuvent pas avoir toutes les options. Donc il faut que les établissements se concertent dans un cadre qui varie. Et c'est notamment Antoine Prost qui tenait beaucoup à ça... Dans son rapport de 1983 sur les lycées, il y a le mot, pour désigner ce lieu de concertation entre établissement, il y a le mot "bassin de formation". Et je pense que... Et ce rapport d'Antoine Prost, je l'ai beaucoup écrit avec lui, parce qu'à l'époque j'étais directeur des lycées, on était camarade de promotion...

- *Camarades de promotion ?*
- Promotion de l'Ecole Normale Supérieure, promotion 53... Et donc nous travaillions vraiment ensemble... Et d'ailleurs contrairement au rapport Legrand, ce rapport est pas un rapport au Ministre, c'est un rapport au Directeur des Lycées... Mais, d'ailleurs pour l'idée du bassin de formation, c'est plutôt lui qui était... Moi j'étais plutôt sur l'idée pour l'instant, commençons par donner une personnalité aux établissements, le bassin de formation ça ne viendra qu'après ! Mais ceci dit, je n'étais pas contre l'idée... Euh... Et donc, ce mot, il vient du temps de Savary et il vient du rapport Prost ! De même que d'une certaine façon, l'histoire des 80% au niveau du Bac, ça vient de Chevènement, de Chevènement-Fabius, mais ils avaient déjà repris une idée qui était dans le rapport Prost et Alain Savary me disait toujours, c'est vous qui êtes le père des 80% ! Et dans le rapport Prost, nous avons commencé comme ça à fixer des objectifs ! Nous étions dans cette logique, mais l'objectif, je vous l'ai donné tout à l'heure à un certain moment, c'était pas ça, c'était qu'il ne fallait pas que les élèves sortent avant d'être au niveau du diplôme, et donc on avait dit, 80% des élèves atteignant la sortie d'un second cycle court, c'était le lycée professionnel, à l'époque y'avait pas le bac professionnel, c'était donc le CAP ou le BEP... ou long, ce qui voulait dire le bac, général ou technique, et ce 80%, il était venu d'un calcul relativement précis ou, en plus des établissements scolaires, y'avait l'apprentissage et l'apprentissage, c'était une quinzaine de pourcent d'élèves... Et puis bon, il restait... Cet objectif de 100% au niveau du CAP-BEP c'est quand même l'objectif du 80%, parce que 80%, c'est un objectif atteignable, mais 100%, c'est un objectif qui n'est pas atteignable !
- *Donc en fait, c'était 100-15-5... ?*
- C'était 100-l'apprentissage un peu arrondi... Et ça ne donne pas la même chose, parce qu'après, c'était 80% au niveau du bac, c'était pas au niveau du CAP-BEP... Mais là je m'égare, de quoi on était en train de parler ? Ah le bassin de formation ! Donc "bassin de formation", ça venait du rapport Prost et il a été repris, et il a été repris depuis... Ça montre bien... Si vous voulez, je crois que cette loi pour beaucoup de choses a repris des idées qui avaient émergées au début des années 80 sous Alain Savary et c'est pas un hasard, parce que beaucoup de gens, comme moi, mais aussi comme Luc Fournier, comme Paul Rolland étaient là ! Comme d'autres recteurs, comme Christian Forrestier, comme Antoine Prost, qui n'a pas participé directement à la rédaction de la loi, mais enfin qui a bien suivi... Comme Yvon Robert, mais enfin beaucoup de gens qui étaient là, mais le ministre n'était du tout hostile à renouer avec cette période !
- *C'est quelque chose qu'il disait clairement ou... ?*
- Non, je ne crois pas qu'il l'ait dit clairement, mais...

- *Ca se sentait ?*
- Ben si vous voulez, oui, un peu... Ben qu'est-ce qui c'était passé ? Donc y'avait eu quand même Savary qui avait été, enfin l'époque Savary parce que c'est pas Savary personnellement, loin de là... Y'avait quelqu'un aussi qui a été, qui était Catherine Moisan, qui a été au cabinet d'Alain Savary, euh... qui est aujourd'hui directrice de l'éducation de la ville de Paris, qui est une inspectrice générale, qui a été au cabinet de Savary et qui a été au cabinet de Jospin, est-ce qu'elle y était déjà au moment de la loi, j'pense que oui... Elle était à l'enseignement primaire...
- *Elle était déjà là sous Savary ?*
- Elle était au cabinet de Savary, elle s'occupait des programmes. Donc y'avait un certain nombre de gens... Donc y'avait eu l'époque Savary, qui était quand même le lancement de la gauche, si vous voulez... Donc 1981, beaucoup de gens on eu longtemps la nostalgie, et puis Chevènement avait un peu durci, enfin avait changé d'orientation et puis après y'a eu Monory et donc quand la gauche est revenue, je crois que, un certain nombre de gens n'avaient plus vraiment d'illusion. Moi je me souviens, bon je faisais partie du comité de soutien à Mitterrand en 1988 et je me souviens que le jour où Mitterrand a été réélu, le lendemain, quelqu'un m'a dit "Ah ben vous devez être content ?" et j'ai dit "Ah oui... Mais maintenant, préparons-nous à être déçus !" Et là je reprenais une caricature du Monde, me semble-t-il, qui était euh... C'était p't'être pas une caricature, p't'être j'me trompe, c'était dans un article, mais si c'était une caricature, c'était une pancarte : "on voudrait bien pouvoir être déçus" ! (*sourire*) Donc bon, y'avait quand même cette idée, quand nous sommes revenus, ben plutôt moins, bon les gens qui étaient plutôt proches du pouvoir bien sûr, mais quand même cette nostalgie du début de 81, de quand nous sommes revenus en 1981...
- *Parce que c'était une période moins en ébullition, moins ?*
- Ah oui, on commençait à se dire que c'était pas si facile ! Mais quand même, y'avait cette volonté que les choses changent et ce travail qui avait été fait par Fabius d'un côté, par la FEN de l'autre côté, c'était bien cette idée là, c'était bien qu'on allait pouvoir changer les choses, qu'on allait pouvoir changer l'école... Tout à l'heure vous avez eu l'air surprise de cette idée de *club* et c'est vrai, j'ai pas tellement réfléchi, on parle plus vraiment comme ça, mais c'était une période, comme avant 1981, des gens qui se... Ou bien le mouvement comme *vie nouvelle*, des gens qui se disaient "par la réflexion, on va réussir à faire changer les choses". Alors déjà on savait plus en 88-89 que c'était difficile, mais quand même renouer avec ces idées de 81 !  
Alors je m'étends trop, mais enfin on est bien obligés... Alors on était en train de parler de quoi... ? Des projets d'établissement, des bassins de formation, oui... Bon et on disait ensuite dans l'article 19, ça c'est un article qui a été rédigé par le secrétariat d'état, par moi bien sûr, mais à l'origine aussi par Huguette Brunel qui s'occupait de la formation continue au secrétariat d'Etat euh... On voulait... Alors vous savez... Ou vous savez pas, mais aujourd'hui encore, pour la formation continue, mais alors "Mission de formation continue", ça c'était déjà dit dans l'article 1 ! Quand on lit bien l'article 1... (*il cherche*) Ah oui ! C'est la fin de l'article... "L'éducation permanente fait partie des missions de l'établissement d'enseignement, elle offre à chacun la possibilité d'élever son niveau de formation". Je pense que c'est la première fois que l'on dit dans une loi sur l'éducation qu'on dit que la formation continue est du ressort des établissements. L'éducation

permanente, c'est même plus que la formation continue, c'est d'ailleurs un mot qui a été inventé dans la loi Delors, l'éducation permanente ça recouvre la formation initiale et la formation continue, mais avec l'idée que la formation initiale est une ouverture sur la formation continue. D'ailleurs on le retrouve aussi dans l'article 3 : "Si un élève n'a pas atteint un niveau de formation reconnu, il doit poursuivre ses études afin de rattraper le niveau". Mais le 100% au niveau du CAP et BEP, c'est pas seulement en formation initial : "l'Etat prévoira les moyens nécessaires à la prolongation nécessaire", donc y'avait bien cette idée d'introduire la formation continue dans l'initial, quand on lit bien l'article 1, on voit que dans les missions, y'a en gros : la formation initiale, éducation et instruction, l'insertion, on y vient... non l'orientation d'abord. Donc la formation initiale éducation et instruction / l'orientation / l'insertion / la formation continue. Je crois que c'est ça que nous avons dans la tête ! Je me demande même s'il n'y pas eu une mouture où c'était dit comme ça...

Alors où en sommes-nous ?

- *Au projet, toujours...*
- Non, non, plus au projet, à la mise en œuvre de l'article 19 : "Pour la mise en œuvre de leurs missions de formation continue, les établissements scolaires publics s'associent en groupement d'établissements et je vous disais que depuis 70-71, ça c'est la loi Delors sur la formation continue, ça existe ça... Vous voyez ? Vous n'étiez pas née, mais enfin quand même... Education politique, non ? Bon... Et donc, à ce moment là on s'est demandé si chaque établissement devait faire de la formation continue, et on s'est rendu compte que ça n'était pas réaliste, que premièrement y'avait pas de moyens, que ce ne serait pas réaliste non plus, parce que tous les établissements notamment les lycées n'avaient pas toute la gamme et que ça induirait une concurrence... Parce que la formation continue, c'est un marché ! Vous êtes consciente de ça ? Bon ! Et il fallait que l'éducation nationale pénètre sur ce marché, sans pour autant que ce soit chaque établissement. Et on a fait de manière complètement informelle des groupements d'établissement... Et c'est à ce point informel que euh... les groupements d'établissements ont bien un conseil informel mais le conseil d'administration qui vote le budget du GRETA – ça vous dit quelque chose ? – alors donc, les... le conseil d'administration du GRETA, c'est le Conseil d'Administration d'un établissement auquel le GRETA est rattaché pour ordre, pour administration, ce qui n'est pas très simple... Ou bien il y en a un qui peut se sentir un peu chef, ou bien... ou bien, ce qui arrive plus souvent encore, personne ne s'y intéresse vraiment dans le conseil d'administration, on le vote parce qu'on doit le voter, mais ça n'intéresse personne, les membres du conseil d'administration n'ont pas été élus pour ça ! Donc nous avons voulu, euh... sortir de cette situation, avec la notion de "groupement d'intérêt public" GIT, ça c'est une, une structure légale, crée par une d'ailleurs pour la recherche... D'ailleurs je me demande si ce n'est pas la loi Chevènement sur la recherche, mais après on s'est rendu compte que ça pouvait servir à autre chose que de la recherche, ah ben je dis ça, mais c'est écrit là : l'article 21... d'accord ? Voilà... Et malheureusement cet article n'a pas été, ou rarement n'a pas été suivi... je ne sais pas si on va avoir le temps, mais vous allez sans doute me demandez ce qui s'est passé après la loi, y'a que le Ministère n'a pas suffisamment tenu à ce que la loi passe dans les faits. On s'est dit : "bon ben, c'est écrit, alors maintenant..." Alors tant que Jospin a été là, ça a été le temps des décrets d'application, bon ben ça a été un moyen de faire avancer les choses, mais ça suffit pas et puis après, ça a été Jack Lang, ça a été Bayrou, ça a... Et c'est une des raisons pour lesquelles la loi n'a pas... Parce que personne n'a eu l'idée d'aider, d'inciter les établissements à former des Groupements

d'Intérêts Publics. Si on a pas atteint 80% au niveau du Bac, c'est aussi en grande partie pour ça...

Alors après, y'a un article sur les constructions universitaires, bon notre secrétariat s'occupait peu de l'enseignement supérieur... Bon y'a un article 21 dont on dit qu'il faut réduire les inégalités entre les établissements, "viser à résorber les écarts entre établissements", je crois que nous tenions assez à ça, vraiment, ça a été réalisé... Alors bon les... prendre en compte les zones d'environnement social défavorisés, les zones d'habitats dispersés, bon... Est-ce que... c'est l'œuvre de députés... Bon... Alors après on arrive aux organismes consultatifs, à dire vrai, y'avait déjà des organismes, mais on l'a remodelé, y'avait à l'époque deux organismes, l'un qui s'appelait le Conseil Général... CEGT... Euh... Conseil de l'Enseignement Général et Technique, c'est ça... Alors c'est une dénomination primordial. C'était un organisme interne, paritaire, avec l'administration et les syndicats, les associations de parents d'élèves. Y'avait aussi un organisme externe, qui s'appelait... Je pense que... Bon... Mais ce qui était l'idée c'était de les fondre.

Mais alors ce qui est intéressant de voir, j'avais commencé à vous le dire, mais je l'ai gardé pour la fin, c'est de voir comment la loi est organisée... On part des élèves, ils sont au centre, on passe aux enseignants, ensuite aux établissements, et ensuite au niveau national... Donc c'est une pyramide renversée, on pourrait dire : c'est la pyramide, mais on commence par le bas. C'est l'élève au centre !

- *Qui est-ce qui a trouvé cette formulation ?*
- Je n'en sais rien, c'est pas moi... C'est peut-être Fournier, il l'aimait assez...
- *C'est quelque chose qui a été important au moment de la rédaction ?*
- Pas tant que ça... Enfin, entendons nous bien, y'a pas eu de discussion là-dessus, donc c'était une... On était d'accord là-dessus. Alors ça a soulevé une difficulté, mais la difficulté, c'était pas les gens qui ne voulaient pas mettre l'élève au centre, c'était plutôt ceux qui ne voyaient pas pourquoi on le spécifiait ! Ca va de soi que l'élève est au centre... Et nous disions nous à l'époque, mais non, mais non ! Parce que c'est pas réalisé, parce que ce qui est souvent au centre du système, c'est les enseignants, c'est les programmes, voire c'est l'adéquation au besoin de l'économie... Mais je me rappelle quand j'étais recteur d'avoir pris une fois exemple auprès de gens qui disaient euh... et qui disaient toujours "Ah c'est épouvantable, c'est seulement l'anglais, c'est l'anglais qui domine, les autres langues sont en train de disparaître, il faut que les... C'est la faute des familles qui veulent que tout le monde apprennent l'anglais... Il faut qu'on impose..." Et très souvent les hommes politiques disent ça, parce que dans les négociations internationales, ça compte ! Les espagnols, les allemands disent "Si vous voulez qu'on apprenne le français chez nous, ben apprenez l'allemand chez vous !" Voilà ! Bien alors... Alors après y'a quand même un titre important, c'est l'évaluation du système éducatif... Parce que je crois que c'est la première fois que dans une loi euh... on met l'évaluation. Et ça, ça correspond alors clairement au modèle industriel, et clairement à une idée qui s'est imposée petit à petit que c'était bien de donner de l'autonomie aux établissements, mais à condition qu'il y ait une évaluation. On peut le voir comme ça... Y'a une certaine logique, c'est l'idée quand même de la décentralisation à la française qui est que certes, on veut que les décisions soient prises à la base mais sans rompre l'existence d'un cadre national. Alors je dis à la française, mais c'est peut-être encore plus net dans les pays scandinaves. La Suède par exemple a décentralisé de manière radicale le système éducatif, aujourd'hui c'est quasiment les municipalités et les établissements qui décident de tout, mais avec en contre partie, des curriculum votés par le parlement, parce qu'on utilise les termes anglo-saxons.

Donc voté par le Parlement, mais 20 pages, bon les idées générales, et puis mis en œuvre par un organisme gouvernemental, mis en œuvre par le gouvernement (*fin de la cassette*), qui serait en France on dirait établissement public, qui a une bonne autonomie, on lui donne des grandes lignes et après il peut faire ce qu'il veut. Donc une agence nationale qui met en place les programmes mais après les programmes c'est 100 pages pour l'ensemble de la discipline pour toute la scolarité obligatoire, un canevas donc... Et donc c'est très décentralisé, mais il y a une évaluation... On est vraiment dans un système cybernétique... Ben c'est-à-dire qu'il y a divers organe qui jouent chacun leur rôle et puis après on regarde les résultats et y'a une évaluation... régulation, voilà, le mot régulation plutôt que cybernétique. C'est un mot qui est passé de mode, qui était tout à fait à la mode dans les années 60, mais qui... donc l'idée que l'évaluation c'est pas seulement l'évaluation des élève set des enseignants, mais ce que dit la loi c'est, article 25, "des évaluations départementales, académiques, régionales et nationales" : curieusement on oublie les établissements ! Et à mon avis, c'est ultra révélateur. Notre pays est peut-être celui où on évalue le moins les établissements : on dépense énormément d'argent pour aller évaluer les élèves, pour aller évaluer les enseignants... Pour les élèves ça sert, pour les enseignants, ça sert à rien ! Mais on n'évalue pas les établissements... On commence à évaluer les académies, bon les académies, ça veut dire aussi les départements, et puis euh... avant la loi, M. Monory avait créé la Direction de l'Evaluation et de la Prospective mais ce mouvement il avait commencé bien avant : y'a eu petit à petit des services qui, pas très visibles, étaient chargés de... Sous Savary d'ailleurs pour la première fois, le service en question, c'était plutôt le service statistique, mais on lui a demandé de faire aussi des évaluations. Enfin le mot évaluation... Oui, ça devait être 83-84... Mais là je pourrais vous dire exactement, j'avais fait un rapport pour le... il doit encore être sur le site (*je lui indique que je l'ai trouvé sur internet*) et donc la date y figure... Donc on a l'idée d'évaluation qui s'est progressivement imposée, je dirais même depuis la fin des années 70. Ça a été acté dans le titre même du service en 1983 ou 1984 et ça a été rendu complètement visible par la création en 1986-87 de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective. Et acté aussi par la création en 1984 pour les établissements supérieurs du Comité National d'Evaluation, c'est l'article 27 de la loi de 1984, il avait été créé avant la loi et la loi le constitue en Autorité Administrative Indépendante. D'accord, donc voyez, fin des années 70, on commence à faire des évaluations, 1983-84, ça apparaît dans le nom d'un service au Ministère, 1984, ça apparaît dans la loi sur l'enseignement supérieur, 1986, on crée la DEP, on crée dans la foulée du rapport Migeon des évaluations pour les élèves au CE2 et en 6<sup>ème</sup>, vous savez qu'on évalue les élèves ?

- *Je suis passée par là...*
- Ah, on faisait déjà ça de votre temps ?
- *Je devais être la première génération, je suis rentrée en 1988 au CE2, donc...*
- Bon ben alors, ça doit être 88, vous avez du essayer les plâtres ! Et euh... 1989, c'est écrit dans la loi... c'est intéressant... Et alors que l'Inspection Générale, on dit à l'article 25 que l'Inspection Générale de l'Education Générale et l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale. La première s'occupe plutôt des aspects pédagogiques et d'enseignants et la deuxième s'occupe plutôt des aspects administration, d'accord ? Alors l'Inspection Générale de l'Education Nationale, elle a été créée par Bonaparte, hein... Vraiment... Et... Peut-être pas... Je ne pense pas que... Mais après elle s'occupe uniquement des professeurs, des professeurs du secondaire. Après, quand il y a eu trop d'inspecteurs, on a créé l'inspection pédagogique régional et donc elle a

continué à s'occuper des professeurs des classes préparatoires, de certains professeurs quand il y avait de gros problèmes, des choses comme ça, et c'est seulement à partir de la loi de 1989, que... Peut-être déjà à partir de Savary, je crois que Savary leur a demandé de créer des groupes thématiques pour s'intéresser à des aspects plus transversaux, plus généraux, comme... et ça a été acté dans la loi où on ne dit pas tellement d'ailleurs, où ne dit même plus du tout qu'elle s'occupe de l'évaluation des enseignants, elle s'occupe d'évaluations départementale, académiques, régionales et nationales. De fait, depuis 1999 ou 2000, elle évalue des académies, c'est moi qui l'avais proposé à Claude Joyeux, enfin voilà... Bon j'ai été trop long ! Je m'excuse mais... Enfin si vous voyez d'autres choses... ? Vous voulez vous arrêter ?

- *Non, non... J'ai encore quelques petites questions...*
- Allez-y...
- *Eh bien d'abord, quels sont finalement pour vous les résultats les plus significatifs de cette loi ? Qu'est-ce qu'il faut en garder déjà ?*
- Alors... Moi je pense qu'un certain nombre... Première chose, un certain nombre d'idées générales me paraissent importantes, et avoir progressé depuis, ce n'est pas sûr que ce soit grâce à la loi d'ailleurs, mais c'est une autre histoire... Souvent vous savez, les lois ratifient les mœurs... Et ça, c'est un certain nombre d'idées qui se trouvent dans le rapport annexé, dans l'article 1 et ça, même si elles sont contestées, comme s'occuper plus des élèves, s'occuper plus des élèves en difficultés, s'ouvrir un peu plus aux parents. Je crois que ces idées ont quand même progressé dans les établissements scolaires. Le projet c'est loin d'être parfait, mais enfin y'en a aussi un certain nombre qui le font. Les équipes pédagogiques, c'est pareil, c'est comme la bouteille à moitié vide, à moitié pleine : ils restent plein de profs qui travaillent en individualistes, mais quand même... les jeunes enseignants travaillent davantage en équipe, donc voilà... Deuxièmement, sur des mesures particulières, euh... Bon les cycles, c'est pareil : c'est la bouteille à moitié vide, à moitié pleine, mais enfin quand même, ça a été mis en place, pas toujours très bien, mais enfin bon... Surtout à l'école primaire... Que les élèves aient aussi des droits et pas seulement des obligations, on le leur conteste souvent, surtout récemment, y'a pas mal... Y'a quand même depuis quelques années, une certaine réaction ! On est revenus quand même sur certains points à l'autorité. Mais enfin quand même les conseils de délégués des élèves, ça existe, dans un certain nombre d'établissements, on fait un peu attention à ce qu'ils disent... Quoi d'autres, bon les établissements, on vient d'en parler. Les IUFM ont été contestés, souvent contestés... Chaque fois que la droite est revenue au pouvoir, ils ont été contestés, souvent d'ailleurs euh... sous l'impulsion d'un certain nombre de professeurs de l'enseignement supérieur qui n'aiment pas la pédagogie, qui ne sont pas pédagogues eux-mêmes, qui considèrent que c'est discutable et qui s'occupent... qui considèrent que les IUFM, c'est une perte de temps, pour faire autre chose que de l'enseignement de la discipline. Mais ceci dit, malgré ça, je crois qu'aujourd'hui les IUFM sont entrés dans le paysage. Même... on parlait du SNES, le SNES était pas très pour les IUFM, et je suis persuadé que si maintenant on menaçait les IUFM, le SNES hurlerait comme un seul homme... Vous voyez, c'est ça les conservateurs... Ils perdent quelque chose, ils courent après... Bon, donc ça c'est quand même des choses qui sont acquises... Alors bon, ce qui a moins bien marché, c'est la réalisation des objectifs chiffrés. Je ne parle pas de l'accueil de 3 ans, parce que même en 89, y'en avait déjà la grande majorité, mais alors maintenant on doit être à 99,999%, enfin 3 ans, c'est peut-être 99,5, mais tous



les élèves sont à l'école maternelle à 3 ans, sauf euh... quelques parents, oui, il y a quelques parents qui sont contre...

- *Des mères au foyer qui s'ennuient...*
- Oui, ou bien des gens qui sont dans des sectes, mais bon... Mais aujourd'hui c'est vraiment ! Mais bon quand même l'accueil à 2 ans était quand même la priorité dans un environnement défavorisé, je crois que c'est ça que nous avons écrit, pour éviter... Là je dois dire que je ne suis pas très sûr que ça ait été bien réalisé, alors le ministère dit que oui, les personnes comme, par exemple, l'observatoire des zones prioritaires disent que non, ça n'a pas été vraiment réalisé, je crois que ça dépend des endroits. Mais alors là surtout l'affaire du... de tout le monde ou presque tout le monde au niveau du Certificat d'Aptitude Professionnelle ou du Brevet Professionnel, ce qu'on appelle le niveau V oui, vous connaissez... Et les 80% au niveau du Bac, ça, ça n'a pas été écrit au hasard... C'est-à-dire qu'on était bien sur la pente qui... Et dans le rapport indexé il y avait des objectifs intermédiaires, pour que 5 ans après je crois... (*il cherche dans la loi*), voilà alors en 1994, 65 au niveau du Bac. Ah oui et on disait aussi : "chaque jeune construit progressivement son orientation", oui on a aussi progressé là-dessus, y'a moins de conflit sur l'orientation, y'en a toujours, mais moins... Et on disait, diminuer de moitié le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification... conduire 65% des élèves au niveau du baccalauréat, réduire de moitié au moins de moitié le nombre de décisions d'orientation contestées par les élèves et les familles. Je crois me souvenir que en 1994, cinq ans après, la réduction de moitié du nombre d'orientations pas acceptées, ça avait été fait, que le 65% au niveau du baccalauréat, on avait même plus que ça, et là je sais pas, il faudrait vérifier... Diminuer de moitié le nombre de jeunes qui sortent du système sans qualification, on y était arrivés. Et on aurait du continué, et ça a pas continué... On s'est dit bon... Et cinq ans après, c'était 1994, alors il faut dire que 1994, on avait changer de ministre, et... ça c'est bloqué... Ca c'est bloqué dans ces années là... Quand on regarde les statistiques, comme ça, a posteriori, on remarque que déjà en 1993, ça y était pas, en 94, ça a été moins bien sur les sorties sans qualification, sur le niveau du bac qu'a pas continué à augmenter et en 1995, parce que ça augmentait depuis 85 de manière très forte, depuis toujours un peu et là... On est arrivés à un niveau de blocage... Et alors y'a des explications à mon avis autour de la crise économique de 92-93, 93 ça a été très fort... Parce que quand même, je vais pas vous le détaillez longuement, mais si vous voulez je vais vous donnez un petit papier là-dessus, euh... c'est le début d'un article que j'avais rédigé où j'explique pourquoi à mon avis ça c'est bloqué du point de vue du consensus économique et social. C'est-à-dire dans les années 80? Y'a eu un consensus entre les entreprises qui disaient : "il nous faut des gens mieux qualifiés", les jeunes et leurs familles qui disaient "pour l'ascenseur social", l'ascenseur social qui à ce moment là et puis de plus en plus, pour ne pas être chômeur, il ne faut pas être bien formés ! Vous par exemple qui avez été à l'école, vous n'aviez pas envie d'être, d'arrêter... et vos copains aussi "il faut qu'on poursuive nos études si on veut avoir un bon métier !" Euh... Et du point de vue de l'Etat, ça a été renforcé par cette idée de 80 % au niveau du Bac, on commençait à leur dire maintenant... Y'avait un consensus... Et puis, on s'est aperçu, on disait à ce moment-là, à la fin des années 80, au début des années 90, "c'est ça qui va résoudre le chômage, c'est parce que les gens seront mieux formés que nous serons compétitifs, qu'on réduira le chômage" Et puis après on s'est aperçu que c'était vrai, qu'on était bien plus compétitifs, c'est clair, mais compétitifs, ça voulait dire aussi, moins d'emplois et notamment dans l'industrie. Et de plus en plus dans les services, et donc il y a eu un désenchantement de tout le monde... Et il y a eu des trucs comme monsieur Balladur qui met en place ce qu'on avait appelé le CIP, le contrat d'insertion

professionnel... Donc l'idée que les jeunes on les paie moins, ça veut dire pendant quelques temps, donc c'est bien les études, mais on va pas les payer pour ça, donc un certain nombre de choses, de signaux négatifs... Et alors, en plus de ça... Et en plus, je pense... ça aurait pu ne pas contrecarrer ces objectifs là... La preuve, c'est que dans, à la fin des années 80, y'avait aussi du chômage, mais au contraire le langage qui était employé, à la fois à l'intérieur de l'éducation et à l'extérieur de l'éducation c'est "il faut être mieux formés", ce que traduit la loi de 1989. Et puis là, plus personne n'a dit ça... Ni à l'intérieur, ni à l'extérieur... Sûrement, enfin à partir de l'arrivée de Bayrou, mais probablement déjà sous Jack Lang qui était le ministre précédent, qui a pas été là très longtemps, on a pas vérifié, on a pas donné les impulsions nécessaires pour que ça se passe bien, or ces impulsions sont plus importantes encore quand la société commence à douter. Comme ça s'est passé autour de 94 et du coup ça s'est bloqué, et ça s'est bloqué à un moment où il suffisait de prolonger les courbes pendant quelques années pour réussir avant l'an 2000. C'est vrai, si on regarde les courbes, mais il faut faire attention quand on regarde les courbes, parce que souvent le ministère et les journalistes oublient les mauvaises courbes, il publie seulement le niveau du bac pour les établissements de l'Education Nationale et ils disent que... Je me souviens que Darcos avait dit ça et que le Monde avait publié une courbe qui devait venir d'ailleurs du ministère, il disait on a jamais dépassé 62% au niveau du bac. Et bien c'est pas vrai, ce que disait la loi, c'était pas uniquement pour l'éducation nationale, parce qu'autrement, le 100%, le tous qualifiés c'était irréaliste, puisqu'il y a l'apprentissage ! C'était l'Education Nationale, l'apprentissage, formation continue, agriculture, quelques formations de la santé qui sont de ce niveau-là... C'était toutes formations... Et là, on était à 71% en 1994. Et on doit être maintenant à 69%... On a eu une légère régression... Disons que maintenant ça oscille...

- *Mais ça ne progresse plus...*

- Ca ne progresse plus...

- *Et est-ce que vous avez des regrets... ? Par rapport à ce qui n'a pas été mis dans la loi ?*

- Oui, oui... Enfin non parce que peut-être j'y avais pas pensé...

- *Mais ce qu'a posteriori... ?*

- A posteriori, je pense que dans la loi, il manque le niveau intermédiaire, académique. Le niveau académique, sauf peut-être par l'évaluation... On dit qu'on évalue... Mais y'a rien sur... ce niveau... qui est devenu quand même un niveau d'impulsion essentiel... Si vous voulez, historiquement, le niveau d'impulsion, c'était l'Etat, historiquement. Avec la décentralisation, bon, y'a eu les collectivités territoriales, mais sur certains aspects limités, euh... matériels... Et les établissements, avec les projets d'établissement, et entre les deux, ce qui fait fonctionner les établissements, ce qui peut impulser, c'est le niveau académique. Je crois qu'en gros, le niveau académique a bien pris ce rôle d'impulsion. Mais ç'aurait été mieux si on l'avait mis dans la loi, si on s'était demandé : est-ce que les académies ne devraient pas être érigées en établissements publics ? De manière à leur donner à la fois plus de marche de manœuvre et aussi à leur donner un conseil d'administration où on puisse associer des personnes extérieures, des personnes de la région, des milieux économiques régionaux, des milieux politiques régionaux, etc... En fait la décentralisation ne se rejoint qu'au niveau de l'établissement, hein vous voyez : le recteur il dépend du ministre, il dépend pas du Conseil Régional, le Président du Conseil

Régional n'est même pas consulté sur certaines affaires, oui ? Les bassins de formation, ça n'existe pas trop et là où ça existe, ça a plutôt été mis en place par les académies que par les Conseils Régionaux, et on arrive à l'établissement qui est probablement un peu petit pour que ça se rejoigne à ce niveau-là. Donc euh... C'est peut-être dommage et je pense que s'on avait fait ça, on aurait pu aller plus loin sur l'autonomie des établissements, sur ce qu'on appelle la décentralisation fonctionnelle, la décentralisation par service, enfin c'est ce qu'on dit chez vous ? Vous savez ? On distingue en administration, ça vous l'avez appris, les différences entre la décentralisation et la déconcentration. Bien donc la décentralisation, ça veut dire donner à des... soit à des autorités élues, soit à des établissements publics, donc des institutions de l'Etat, une certaine autonomie, un certain droit de prendre des décisions, donc ça veut dire qu'il y a deux décentralisations, la décentralisation politique, et c'est souvent à celle-là qu'on pense quand on parle de décentralisation, et la décentralisation fonctionnelle, service par service, qui est la deuxième décentralisation. Et la décentralisation de l'éducation, c'est l'un et l'autre, d'accord ? Mais alors, comme je vous ai dit tout à l'heure, y'a pas d'évaluation de l'établissement. L'établissement continue à n'avoir aucun pouvoir sur ses personnels, et ça je pense que Jospin ne l'aurait jamais mis dans la loi, parce que ça aurait été une levée de bouclier extraordinaire du point de vue des syndicats d'enseignants. Ou en tous cas, du SNES. Et à l'époque, sûrement de la FEN aussi. Voilà, je pense, un peu des choses qui ont manqué. Et ça c'est peut-être un peu des pâquerettes, mais plus généralement, ce qui manque dans la loi, c'est une partie sur le pilotage du système éducatif.

- *Sur le pilotage ?*

- Bien le système articule divers niveaux, comme on l'a dit tout à l'heure... les personnes, les classes, les établissements, bon alors : personnes et classes, c'est pas des niveaux qui existent institutionnellement, mais enfin ça existe quand même, les départements, les académies/les rectorats, le niveau national. Bon, comment est-ce qu'on s'arrange pour que tout ça fonctionne de manière harmonieuse et pour réaliser des objectifs. Dans cette loi, il y a des objectifs, mais on dit peu comment on va s'arranger pour les remplir. On dit peu... On le dit un peu, quand on parle de projet, quand on parle d'évaluation, mais on le dit très peu... L'évaluation, c'est un élément du pilotage, mais l'évaluation à elle toute seule, elle ne pilote rien du tout. Mais si vous avez le temps de lire le rapport que j'ai fait, vous pouvez le télécharger... L'évaluation, on dit souvent, elle a pour rôle de rendre compte, c'est ce qu'on dit en général, mais rendre compte en soi, ça ne permet pas de progresser, il faut que l'évaluation elle est aussi pour rôle de progresser. Et ça, c'est pas... Et dans un système complexe comme l'éducation nationale, il faut prendre des décisions en se disant qui les prend, mais avant, comment on se concerte pour évaluer, pour euh... Enfin comment on se concerte pour instruire les décisions, pour préparer les décisions, oui ? Le pilotage, c'est ça ! Donc moi je pense que pour l'instant, un système complexe comme l'éducation nationale, mais d'une certaine façon c'est vrai aussi d'autres administrations ne peut plus guère fonctionner que parce que j'appelle un pilotage concerté, c'est-à-dire que le pilotage ça peut plus être un pilotage administratif, hiérarchique, bureaucratique, voyez ? Quand on dit "pilotage", c'est d'abord à ça qu'on pense... Mais je fais remarquer que le mot pilotage au sens propre, on l'emploie pour les avions, pour les voitures de course, quand euh... quand il faut tenir compte de l'environnement, de ce qui se passe, donc ça peut pas, ça peut plus marcher comme ça. Et puis en plus il y a une autre raison plus profonde, c'est que plus personne l'accepte comme ça ! Bon... donc ça veut pas dire ça... Ça peut plus non plus être ce que ça a été quand même longtemps dans l'éducation nationale, c'est que les enseignants soient les seuls qui prennent des décisions, que toutes les décisions se prennent dans la classe. Ca

veut dire que dans l'éducation nationale, y'a un semblant de pilotage hiérarchique et une réalité sans prise corporatiste... Au plus sur les chefs d'établissements... Je pense que nous ne sommes pas prêts à faire comme en Angleterre où les familles choisissent l'établissement de leurs enfants et en fonction du nombre d'élèves que les établissements attirent, c'est comme ça qu'ils sont financés, et donc au bout du compte, y'a un petit peu de décision nationale, mais y'a surtout de décisions des familles. Je crois que c'est pas... Le marché quoi... Je crois que c'est pas très jouable pour l'éducation, parce que l'éducation se passe à très long terme, parce que l'éducation... d'une part... et d'autre part, parce qu'on est très loin de ce que les économistes appellent "l'information parfaite"...

- *Mais vous seriez ouvert éventuellement à ce genre de système ?*
- Non je vous dis, puisque je vous dis que ça ne peut pas marcher... D'ailleurs on voit bien ce qui se passe dans les pays qui, où ça se passe comme ça. On investit plus à long terme sur l'éducation. Par exemple dans l'établissement, il faut que le prof soit là, parce que sinon y'a un problème en compta', bon on l'envoie plus en formation continue. On préfère faire des formations tertiaires parce que ça coûte moins cher et que c'est ça qui attire les élèves, et donc tous les établissements font les mêmes formations, donc c'est une vraie catastrophe ! Y'a des tas de raisons pour lesquelles ça ne peut pas marcher. Je ne dis pas qu'on a trouvé forcément mieux... Mais enfin bon ! Donc ce que je dis, c'est qu'aujourd'hui le pilotage ne peut être que concerté entre tous les différents acteurs... Les dirigeants, parce qu'ils ont quelque chose à dire, les familles, parce que c'est quand même de leurs enfants qu'il s'agit, personne n'accepterait aujourd'hui de ne pas dire... D'ailleurs les conflits aujourd'hui qu'il y a entre les enseignants et les parents, c'est souvent ça, chacun veut décider. Donc il faut aussi écouter les familles, mais il faut aussi écouter les enseignants, parce que sur beaucoup de choses, c'est eux qui savent... C'est pour ça que les idées de... Bon c'est vrai que si je prends la commission Thélot, ils ont essayé, ils ont essayé de prendre l'avis des différentes parties, quand on voit le résultat... Je parle pas du rapport, parce que je l'ai pas encore lu, donc euh... Mais le résultat du débat, c'était quand même pas très riche et c'était quand même très "le point de vue des enseignants" parce que ce sont les enseignants surtout qui sont venus, et même quand il y en a d'autres qui sont venus, c'est les enseignants qui ont parlé.
- *Il y a aussi sans doute que ce sont ceux qui savent le mieux en parler, qui...*
- Oui... Bien sûr... Donc c'est pas facile, et ça peut pas se faire directement, en passant... Comme a fait Claude Thélot – qui est quelqu'un pour qui j'ai beaucoup d'estime, c'est un ami... il fait le pari qu'on pouvait passer directement d'une discussion de base au niveau national, mais je crois que ça ne peut pas marcher, y'a trop de déperdition... Ceci dit, je crois que ce genre de débat n'est jamais inutile, à condition que tout le monde, que les gens se parlent vraiment, mais c'est plutôt utile à la base, à l'endroit où le débat existe... quand on tient compte de... ce qui se dit d'intéressant. Donc je pense qu'il faut vraiment que nous arrivions à ce pilotage concerté et qui arrive à réconcilier tous les différents types de logiques et notamment les trois dont je vous parlais tout à l'heure, mais il y en a peut-être d'autres ! Parce que souvent, pourquoi ça se passe mal entre les parents et les enseignants ou les parents et le chef d'établissement, c'est parce que très normalement, la préoccupation de l'enseignant, c'est sa classe, la préoccupation du chef d'établissement, c'est son établissement, et donc quand un parent, je sais pas moi, d'un parent handicapé vient dit... je sais pas moi "C'est important pour mon fils, il faut absolument qu'il soit là !" C'est fondamental, je pense que les parents ont raison... Mais l'enseignant, c'est pas

simple non plus, il a trente élèves, c'est pas simple non plus d'avoir un gosse dont il doit s'occuper tout le temps, qui ne fera rien sans qu'on s'occupe de lui... Donc ces deux logiques, c'est normal qu'elles existent toutes les deux, la logique industrielle, c'est normal qu'elle existe également... Il faut que le pays soit compétitif, il faut surtout... c'est p't'être ça le plus important, il faut surtout que l'école soit à l'écoute de l'économie, et de la société. Mais regardez dans la loi, y'a rarement le mot "économie" tout seul, on a fait très attention à ça... Et c'est logique... C'est normal qu'elles existent, qu'elles ne soient pas immédiatement conciliables les unes avec les autres mais il faut qu'on les mette les unes à côté des autres et que... Et Derouet a un mot pour ça qui n'est pas très très joli, mais qui dit assez bien ce qu'il veut dire, c'est le mot arrangement ! Alors dans le... Dans un des articles où il parle de ça, c'est une article qui est assez ancien, qui date de 88, mais comme souvent dans les articles, avec les sociologues, ça du être fait plus tôt, au moment où il y avait désaccords, des conflits autour des projets d'établissements, désaccords donc, mais arrangement... Et il explique que le projet d'établissement c'est un peu ça... Donc je regrette beaucoup... Mais je crois a posteriori, j'y ai pas pensé avant... je crois que c'est une des raisons qui font qu'on en est encore là, pour lesquelles ça n'a pas... Et je ne crois pas qu'on soit prêts... Vous voyez, Monsieur Fillon ne pense qu'à restaurer l'autorité, il veut, comme d'ailleurs son prédécesseur, il veut caresser les enseignants dans le sens du poil, il veut passer d'un extrême à l'autre. Il a commencé par dire, en tous cas par faire comprendre "je veux être le porte-parole des parents, des usagers du système", ce qui n'est pas illogique pour un ministre – mais ça ne fait pas plaisir aux enseignants ! Alors après, il a essayé de rattrapé ça en disant "j'aime les enseignants", évidemment personne l'a cru ! Parce que... Parce que nos responsables politiques, Joyeux n'était pas vraiment un responsable politique ont bien du mal de tenir tous les étages ensemble, ce serait le rôle des politiques...

Voilà... A moins que vous ayez encore quelques questions ? Mais...

- *Oui, en particulier sur votre parcours personnel...*
- Attendez, si vous permettez, je vous donne des textes qui peuvent peut-être vous aider. Vous trouverez beaucoup de choses que je vous ai dites, on ne se renouvelle pas comme ça ! C'est pas, c'est rédigé parce que... C'est rédigé de manière orale, parce que c'était une intervention orale, ils m'ont demandé s'ils pouvaient la retranscrire... Mais surtout il fallait que ce soit bref, donc y'a des choses un peu rapides, donc vous verrez... Et puis je vous ai donné, les trois premières pages d'un rapport que j'avais fait pour Claude Thélot... (*il explique*) Mais je ne vous ai tiré que les trois premières pages parce qu'il y a des choses sur la loi de 1989... Et si vous voulez d'autres articles de moi que vous n'arrivez pas à trouver, vous pouvez m'envoyer un mél et je vous les fais passer ! Alors d'autres questions ?
- *Alors votre parcours... ? Vous êtes passé par l'ENS, vous êtes passé par quel lycée avant pour la préparation ?*
- Alors si vous voulez tout savoir... J'ai fait mes études ici tout près au collège de Luneville, petit collège, où nous étions une dizaine... Et je suis allé au lycée Legrand, j'ai changé complètement d'itinéraire... Je suis entré à l'Ecole Normale et à la sortie de l'Ecole Normale j'hésitais entre faire mon année de préparation... Parce qu'à l'Ecole Normale, les mathématiciens, on faisait l'Agrégation en trois ans, donc il y avait une quatrième année pour se préparer éventuellement à la recherche. J'hésitais mais j'étais déjà très attiré par l'enseignement, à l'époque on ne préparait pas très bien les professeurs, on avait pratiquement pas de préparation, mais quand même au moment de préparer l'Agrégation,

il fallait faire un stage dans une classe, et j'ai vraiment été séduit par ça... Et à la même époque où j'avais des cours très liés à la recherche mathématiques, d'avant-garde, mais je trouvais ça vraiment trop trop gratuit, donc j'étais presque décidé à faire de l'enseignement et puis euh... Mais j'avais quand même dit, je ferais quand même une quatrième année pour... achever de me décider, et puis ce sera une année agréable, et puis euh... Le jour de notre mariage, parmi les télégrammes de félicitations, un télégramme de mon ancien professeur de taupe et qui me félicitait bien un peu, non c'était pas un télégramme, c'était une lettre qui me disait surtout "nous avons besoin d'un professeur au lycée en classe préparatoire à Metz, vous nous rendriez grand service, nous ne serions pas ingrat", donc j'ai fait ça... et après j'ai fait mon service militaire, et j'ai été donc professeur de classe préparatoire un an à Metz et quatre ans au lycée à Nancy, au lycée Poincaré... Et puis j'avais découvert l'informatique pendant mon service militaire, donc j'avais découvert des mathématiques qui m'avaient intéressées, euh... Et puis alors là pour le coup, c'était plus cette recherche que je ne trouvais trop pure, donc euh voilà... Mais quand même je n'ai pas perdu de vue l'enseignement, dans le sens où je... Pour mes travaux d'informatique, je m'intéressais à la logique, c'était l'époque où je m'intéressais à... l'enseignement des mathématiques, on parlait des mathématiques modernes, j'ai fait des formations pour les enseignants, à l'Association des Professeurs de Mathématiques... (*fin de la cassette*) Et l'informatique c'était pas ce qu'on connaît aujourd'hui où le moindre lieu a son ordinateur... C'était du...

???

- *Votre père aussi ou ? Parfois couple = vocation*
- Non... Mon père est décédé quand j'étais très jeune... Bon alors si vous voulez que je me confie vraiment, bon j'ai hésité... Je me souviens encore que mon père aimait beaucoup les Eaux et Forêts, il était d'origine corrézienne, bon je sais pas si c'est pour ça, mais il m'avait parlé... du prestige Et puis après j'avais un oncle du côté de mon père qui était concierge au tribunal de Clermont-Ferrand. Un jour, avec ma mère nous allions parfois en Corrèze et nous nous arrêtions chez lui. Métier juge, c'est amusant parce que... ma fille est devenue juge, mais je ne sais pas si je lui ai jamais raconté ça... Mais pendant longtemps... Mais vous savez, quand vous êtes élèves, c'est le métier qu'on connaît, qu'on... Donc je me suis dit pourquoi pas, j'aimais beaucoup les enfants, donc je vais devenir professeur ! Je vais vous faire des confidences que je ne fais pas souvent ! A l'époque je ne savais pas que les grandes écoles et les classes préparatoires existaient. Je m'étais un peu renseigné sur l'école des eaux et Forêts. L'Ecole Normale Supérieure, je savais pas ce que c'était, les classes préparatoires, je savais pas... Et dans mon lycée, enfin dans mon collège, c'était un collège, les profs, ils avaient pas l'air de savoir vraiment ça... En tout cas, mon prof de math, il savait pas, donc j'avais dit que j'irais faire une licence à la face et après j'irais enseigner ! Mais j'ai eu la chance, enfin p't'être ça se serait passer autrement mais j'ai eu la chance, bon j'étais en Math Elem' comme on disait à cette époque-là, ce qui est maintenant S, j'étais donc responsable de la classe, donc délégué... Et donc le recteur était Monsieur Capelle, un grand nom de l'éducation d'ailleurs... Mais enfin à l'époque c'était pas encore un grand nom de l'éducation, bon il était recteur, c'est plus tard qu'il a été directeur au ministère. Donc M. Capelle est venu remettre la légion d'honneur à mon principal et donc j'étais chargé de lui faire signer le livre d'or. Donc nous sommes monté dans le bureau du principal et dans l'escalier, il m'a dit "tiens, qu'est-ce que vous faites l'année prochaine ?" Ah ben j'ai dit je vais faire une licence de math... Et je sais pas si le principal lui avait dit que j'étais bon élève ou si c'était simplement comme ça, mais il me dit "Oh mais non, il faut que vous fassiez une classe préparatoire aux grandes écoles"... J'ai dit ah oui, mais j'avais pas tout à fait compris, parce que je

connaissais pas. Mais j'avais un professeur qu'était un peu plus jeune que les autres qui était un professeur d'allemand et qui a, qui m'en a reparlé, surtout le jour de l'oral du bac, il était là, il s'occupait bien de ses élèves, il me dit "tu devrais faire une classe préparatoire ! J'ai un des amis, justement professeur de math sup' au lycée Louis Legrand mais je l'ai un peu perdu de vue, mais nous avons un ami commun qui est professeur à Nancy, va le voir ! Il est professeur au lycée Poincaré à Nancy..." Voilà, je suis allé le voir et donc c'est comme ça que... Voilà vous savez tout ! (*sourire*) Et vous savez aussi mon goût pas vraiment pour les maths, mais l'informatique, enfin vous ne savez peut-être pas une certaine insatisfaction quand même sur l'informatique, j'ai toujours été quand même assez proche de, du... Mais déjà j'avais quand même cette sensibilité que l'informatique c'était pas que de la programmation... "

## ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE OBIN

### **Jean-Pierre Obin, conseiller technique, personnel et formation des enseignants :**

Né en 1942

Parents : ouvrier EDF / blanchisseuse

Il suit d'abord des études d'ingénieur à l'Institut Industriel du Nord dont il est diplômé en 1966. Il n'exerce pas comme ingénieur mais enseigne en lycée en coopération en Algérie (1965-1968) puis prépare à son retour à Grenoble un doctorat en mécanique (1971). Il devient assistant puis maître assistant et enfin maître de conférences à l'université Joseph Fourier à Grenoble (1970-1984) où il s'intéresse progressivement aux questions de formation des maîtres. Il participe ainsi à l'UER FORSEC de l'université de Grenoble (Formation des enseignants du second degré<sup>1724</sup>) où il obtient un diplôme de formateur d'enseignants et s'investit dans les formations dispensées. Il est nommé directeur de l'Institut de Formation des Maîtres de Grenoble en 1982 qui remplace en 1981 l'UER. Parallèlement, il est appelé au ministère de l'éducation pour une mission sur la formation et la recherche en éducation (MIFERE) (1983-1986). Il est ensuite directeur adjoint du CNDP (1986-1988)<sup>1725</sup>. Il commence alors une reconversion en sciences de l'éducation et prépare un doctorat en science de l'éducation sous la direction de Philippe Meirieu qu'il achèvera en 1992. C'est également à ce moment qu'il est contacté pour entrer au cabinet de Robert Chapuis.

### **Déroulé de l'entretien**

Réalisé le mardi 26 octobre

Durée, 3 heures 15

L'entretien se déroule dans son bureau, dans des locaux appartenant à l'Inspection Générale, boulevard Saint-Germain à Paris. Il me reçoit très cordialement, très heureux de faire partager son expérience et se livre volontiers à l'exercice de témoigner sur ce à quoi il a assisté sans être toujours acteur, m'aiguiller dans la recherche d'interlocuteur pertinents. Il demande à être tenu au courant de l'avancement de mon travail.

Il me donne plusieurs textes dont il a été l'auteur, article de recherche postérieurs sur la formation des enseignants ou notes de l'époque.

Les 45 premières minutes de l'enregistrement ont été perdues (la suite de l'entretien a été enregistrée sur la même face de la cassette) nous rendons toutefois compte des notes que nous avons pris.

- *Donc je voulais peut-être commencer par votre parcours, à la fois comment vous êtes arrivé au cabinet de Robert Chapuis, mais aussi comment vous avez participé à diverses réformes concernant la formation des maîtres, je crois que vous avez été associé à la création du DEUG Instituteur ?*
- Alors aux IUFM quand même beaucoup plus... donc pour commencer, on va pas remonter à l'école maternelle mais je suis passé par le cours complémentaire, comme ça se faisait à l'époque et comme j'étais bon élève j'ai ensuite rejoint le second cycle. Après j'ai fait une école d'ingénieur, c'était l'école centrale à Lille. Mais je n'ai quasiment pas exercé en tant qu'ingénieur parce qu'à cette époque, ma femme était enseignante en math aussi et un moyen pour rester ensemble, c'était de partir en coopération. Donc on est parti 3 ans

---

<sup>1724</sup> Cette UER, créée dans le sillon de la loi Faure sur les universités, propose des enseignements transversaux pour les étudiants se destinant à une carrière dans l'enseignement. Les cours dispensés pouvant se monter à 1/10 du temps total d'études. Voir l'entretien avec Jean-Pierre Obin.

<sup>1725</sup> Informations issues de l'entretien avec Jean-Pierre Obin et du *Guide du pouvoir*, op. cit.



en Algérie, c'était en 65 et on a mené la première génération d'algériens au bac... Oui, c'était tout juste après l'indépendance et on a eu la première génération de bacheliers algériens et c'était vraiment... On a pu les suivre en seconde, première terminale et certains ont même réussi à avoir le bac, donc c'était quelque chose. Ça a été la première inflexion dans ma carrière, celle qui m'a tourné vers l'enseignement... Ensuite donc on est revenu en France et pour rester dans l'enseignement j'ai... A cette époque, on était rentré en 69, il était en effet beaucoup plus facile d'entrer dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire, j'ai donc passé un DEA en mécanique à Grenoble, parce que ma femme avait été nommé là-bas, à Villeneuve qui était une sorte de laboratoire pédagogique, puis j'ai entamé une carrière universitaire en mécanique, en étant d'abord assistant, puis maître assistant, puis professeur... La deuxième inflexion dans ma carrière, ça a été je crois mon arrivée à Grenoble, enfin ce qui a fait que je me suis intéressé à l'enseignement, c'est que on était donc en 69, 70 quand j'ai passé mon DEA et on était directement dans le contexte de l'après 68 et de la loi Edgar Faure sur l'enseignement supérieur. Comme vous le savez sans doute, la loi Edgar Faure réorganisait complètement les universités, qui étaient avant des facultés et on devait créer des UER, à l'époque c'était UER et pas UFR. Et donc l'université de Grenoble avait eu cette "étrange idée" de créer une UER de formation des maîtres. Alors bon, ça tenait à certaines personnalités de l'université, je pense à Jean-jacques Paya, qui était président de l'université puis qui a été directeur de recherche au Ministère de l'Education Nationale, j'en reparlerai, je pense. Il a eu un parcours original, il a fini à la recherche chez Renault... Et puis à Daniel Block, enfin 2 ou 3 grands scientifiques... L'idée c'était d'ajouter au découpage vertical de l'université, en année, en parcours, un découpage horizontal, transdisciplinaires, avec des parcours qui toucheraient des étudiants de différentes disciplines selon leurs vœux d'orientation. Et donc ils avaient créé 3 UER, une de formation des maîtres, une d'ingénieur, et l'autre je ne sais plus... Mais la plus puissante, c'était l'UER "FORSEC", ça voulait dire formation des enseignants du second degré et je m'y suis progressivement inscrit. La formation pédagogique des étudiants est devenue progressivement assez ambitieuse, elle atteignait 1/10<sup>ème</sup> du temps des études, c'était une formation professionnelle interdisciplinaire. Et donc dans ce cadre, j'ai passé un diplôme de formateur, un diplôme universitaire de formateurs à l'université de Grenoble III, un DU comme on dit. Et après, on a monté une formation carrément pour les formateurs...

- *Mais qu'est-ce qui vous a poussé à vous investir dans cette UER Forsec ?*
- Disons que c'était l'époque du "New age", l'idée de développement personnel, que si les enseignants se sentaient bien, ils seraient plus à l'aise, que ça permettrait aux enseignants de mieux diriger la classe, c'était toute une formation "psychosociologique", une formation au groupe, à la relation interpersonnelle... Et puis faut dire qu'il y avait tout un contexte politique, d'abord c'était 1981, donc changement de gouvernement, et y'a eu les lois Savary sur l'enseignement supérieur qui a créé des opportunités, on encourageait à créer des Instituts Universitaires, c'était donc des structures plus fortes... On a donc transformé l'UER en IFM, institut de formation des maîtres, qui était donc un institut universitaire...
- *Pourquoi ça s'appelait Institut de Formation des maîtres ?*
- Et puis entre temps il y avait eu le Deug Instituteur et c'est FORSEC qui avait eu en charge la formation. Pourquoi IFM ? je crois que "maître", c'était le meilleur mot... professeur c'était impossible, je me rappelle d'une discussion avec Pierre Jullien qui était le futur directeur de l'IUFM d'Aix Marseille, c'était à la cafétaria de la fac, je me rappelle très

bien, on parlait du mot. Ca aurait pu être enseignant, mais dans "maître", y'avait une connotation d'autorité, de relation à l'enfant ou l'adolescent qui ne tient pas uniquement au savoir. Donc l'IFM est mis en place dès 1981, fonctionne en 1982 et l'histoire de sa création arrive au cabinet du ministre. Bon ça tenait peut-être à Jean-Jacques Payan qui était devenu directeur de la recherche mais ça arrive aux oreilles de Thérèse Delpech, qui... je sais pas si vous voyez qui c'est, mais c'était l'âme de Savary pour tout ce qui était des réformes... D'ailleurs quand je dis Savary, souvent, enfin en parlant du moteur des réformes, c'est elle... Donc c'était un peu dans les priorités du ministère l'idée qu'il faut faire quelque chose sur la formation des enseignants. Dans l'IFM, il y avait un département qui s'occupait aussi de formation continue, ce qui est ensuite passé du ressort des MAFPEN, mais Grenoble à ce niveau là était encore en avance, il y avait Jean Boutet qui est ensuite devenu directeur de la MAFPEN et il faut dire qu'on était très soutenu par le recteur de l'époque, qui était le recteur Migeon... On avait également un département de recherche, où on traitait de didactique des disciplines, on avait intégré l'IREM, l'IRES, les recherches en biologie... Donc il y a eu une rencontre avec Thérèse Delpech alors je vous ai préparé une lettre que nous lui avons écrite (cf. lettre du 6 janvier 1983) et en avril 1983, je suis nommé à la mission de la formation et de la recherche pédagogique, je crois qu'on disait MIFERP mais après c'est devenu très vite la MIFERE, mission de la formation et de la recherche en éducation et j'étais un peu à cheval entre le cabinet et la mission. Je m'entendais bien avec des gens comme Jean Paul Costa qui était directeur du cabinet et Yvon Robert, l'ancien maire de Rouen, dont vous avez du aussi entendre parler... Et ma première mission, ça a été de coordonner les directeur du Ministère de l'Education Nationale sur les questions de formation des enseignants, qui était un secteur bien trop divisé entre les différentes directions. C'était une petite structure, vraiment à cheval entre le cabinet et les directions.

Nous avons la charge de 3 dossiers :- Le gros dossier, c'était la mise en place des MAFPEN : la réforme avait été menée avec une certaine maladresse, je repense au mot malheureux de Thérèse Delpech qui avait dit aux directeurs des MAFPEN "vous êtes hors hiérarchie", hors hiérarchie, ça voulait dire vous n'êtes pas sous l'autorité des recteurs. On est donc arrivé à des situations vraiment ubuesques, où les recteurs faisaient vraiment de l'obstruction, ils disaient "ah vous êtes hors hiérarchie, donc n'attendez pas du rectorat des moyens ou des bureaux..." Et on avait des directeurs de MAFPEN qui n'avaient pas encore trouvé de bureau, donc c'était vraiment...

On devait également veiller ou superviser la création d'IFM qui rassemblent le 1<sup>er</sup> et le second degré

On était également chargé d'un dossier qu'on a pas vraiment eu le temps d'aborder qui était la réforme de l'INRP et on y est encore, ça n'a jamais été raisonnablement mené à bien, ni par moi, ni par d'autres...

Comme on s'est beaucoup occupé des MAFPEN, on a pu déminer le terrain et très rapidement, les MAFPEN ont atteint des sommets, je crois que dans les années 80, on avait une moyenne de 5 jours de formation par an, aujourd'hui on est plus qu'à deux jours de formation par an (moyenne par enseignant). J'en parle de manière plus précise dans mon rapport, je ne sais pas si vous avez trouvé la référence (*j'acquiesce*) enfin bref, je crois qu'on peut le consulter sur internet, si ça vous intéresse.

Il y a eu ensuite un texte du 2 mars 1984, en concertation avec les grands syndicats : à l'époque les syndicats étaient recrutés au niveau du DEUG, et les certifiés au niveau de la licence. Pour ne pas braquer le SNI, et la FEN en général qui était généralement dominée par le SNI, on ne pouvait pas intégrer comme ça les Ecoles Normales aux Universités (ce qui devait normalement être le cas selon l'article 33 je crois de la loi Savary). Nous nous étions donc concertés avec le SNI et le SNES et nous étions arrivés à un compromis

malgré les résistances des directeurs des écoles normales et de leur syndicat hyper corporatif...

- *Comment ça "hyper corporatif" ?*

- Et bien, ils défendaient vraiment des intérêts financiers, ils avaient un vrai intérêt financier à défendre avec les écoles normales, et puis c'étaient des vrais petits chefs qui régnaient sur leur royaume... Non mais les Ecoles Normales c'étaient vraiment... Quand il a fallu installer les directeurs des IUFM dans les bureaux à l'IUFM, ça a fait de vrais guère de clocher, il a fallu faire sortir physiquement les directeurs d'IUFM, bon on y est pas allé comme ça, mais ça a été tout un travail, ils ne voulaient pas quitté leurs bureaux, leurs secrétariat... mais dans certains IUFM, enfin dans certaines écoles normales, au moment de la mise en place des IUFM, on a même retrouvé un système d'écoute qui permettait depuis le bureau du directeur d'entendre ce qui se passait dans les classes, donc... Donc l'idée c'était à l'époque pas comme les IUFM qui a créé des instituts indépendants des IUFM, mais des instituts qui seraient intégrés aux universités... J'avais proposé moi à l'époque la chose qui est celle qui est passé d'ailleurs par la suite, c'est que les directeurs d'écoles normales on leur donne un statut d'IPR...

Le problème c'est que quelques mois après, Savary démissionne, puis immédiatement dans la foulée Mauroy, et la première chose que fait Chevènement c'est d'arrêter tout, de dire que la formation des instituteurs est du domaine des Ecoles Normales et la première visite officielle qu'il fait, il la fait à Alby à l'Ecole Normale. Alors que le Deug ça permettait de montrer aussi que les pédagogues avaient aussi des choses à dire au second degré. Ça permettait de défendre l'idée de l'unité de cursus, de l'unité de l'école jusqu'à 16 ans. Parce que toute rupture est préjudiciable aux enfants, il aurait fallu un passage progressif du maître vers la pluralité. Mais en France on a un lobby corporatif très fort du second degré qui mène un combat farouche contre le premier degré. C'est d'ailleurs ce qui a mené à l'éclatement de la FEN, c'est que le second degré a gagné en 1989, ça a été la victoire du SNES sur le SNI et la fin des PEGC... Et ça a été je crois une catastrophe pour le système...

- *Vous voulez dire la victoire du second degré... ?*

- Oui, parce qu'aujourd'hui, tout est fait en fonction du bac, on définit les programmes du collège, en fonction de ceux du lycée, ceux du primaire en fonction du collège et quand on fixe les programme du bac, on les fixe surtout en fonction des classes préparatoires, donc non, vraiment, ça a été une catastrophe pour l'ensemble du système...

- *Vous-même, est-ce que vous avez été syndiqué ?*

- Oui, oui, y'a longtemps mais... J'étais au SNESup justement, mais j'ai été cofondateur du courant "démocratie et action" qui était favorable à la majorité de la FEN (Unité Indépendance et Démocratie), les socialistes et en minorité au SNESup qui était plus proche du courant Unité et action, qui étaient plutôt communistes. Et c'était vraiment affreux parce qu'on passait plus de temps à se battre à l'intérieur même du syndicat qu'à faire vraiment du militantisme...

- *Et quand est-ce que vous avez arrêté d'être syndiqué ?*

- Dans la fin des années 70, enfin je suis passé au SGEN qui était quand même plus proche de ce que je défendais, mais à l'époque comme j'avais déjà pas mal de responsabilités au

sein de Forsec, puis de l'IFM je ne faisais pas vraiment de militantisme, j'étais plutôt... j'avais juste ma carte, mais je l'ai pas gardé très longtemps, quand je suis arrivé au ministère, forcément... (blanc)

- *D'accord et pour en revenir à Jean-Pierre Chevènement... ?*
- Oui, donc Jean-Pierre Chevènement a eu une manière très pragmatique de liquider la question laïque, de vider la querelle laïque de tout contenu, non il a liquidé la question d'un point de vue pratique. En revanche, il a été très idéologue sur la formation des maîtres : il voulait recréer les Ecoles Normales, il voyait une réelle coupure entre le premier et le second degré, qui est complètement absurde. Donc pour le premier degré, il fallait de la pédagogie, mais à partir du second degré, c'est fini, hop, plus de pédagogie... Il voyait les Ecoles Normales comme le berceau de la République, il avait un discours quasi fétichiste... Surtout que les Ecoles Normales à l'époque, c'était plus le temple de la République, mais le temple du pédagogisme... Elles n'étaient plus du tout Troisième République...
- *Et sous Jean-Pierre Chevènement, vous êtes resté au Ministère ?*
- Oui... oui, mais j'étais plus à cheval sur le cabinet, on avait en quelque sorte étouffé la mission, c'est Gisèle Dessieux, une ancienne du SNESup qui menait sur nous une "tutelle pointilleuse", ce qui fait que bon, on avait plus les moyens de faire grand-chose. En 1986 est arrivée la première cohabitation et c'est Monory qui a été ministre de l'éducation nationale. Lui il s'intéressait pas du tout à ça, pas du tout à l'idée de la formation des enseignants, d'ailleurs le ministère s'appelait plus ministère de l'éducation nationale mais "l'entreprise du futur", si, si, je me rappelle, il avait fait refaire les papiers à entête, il avait fait inscrire "l'entreprise du futur"... Alors la formation des enseignants, il a délaissé les dossiers... En 86, je suis devenu directeur adjoint du CNDP, adjoint au directeur général du CNDP, disons que c'était une "planque politique"...
- *Mais vous étiez vous au Parti Socialiste ?*
- J'étais pas encarté, mais j'étais reconnu comme un expert de... Je participais à des groupes. Des groupes de réflexion... Disons que bon, quand Savary c'est fait remercier, de manière d'ailleurs un peu brusque, Mitterrand d'un coup n'a plus voulu en attendre parlé, donc le courant Savary c'est retrouvé autour de Rocard plus ou moins, d'où le rapprochement après avec des personnalités comme Sylvie François ou Antoine Prost. (*reprise de la cassette*) Donc voilà, pour la période, 80-88, donc de 86 à 88 j'étais au CNDP et donc de 88 à 90 j'ai été au cabinet de Robert Chapuis, là je vous ai donc sorti un texte assez long sur "le recrutement et la formation des enseignants" que j'ai écrit à cette période là de cohabitation. Vous verrez ce qu'était ma pensée à ce moment là sur le recrutement et la formation des enseignants, quand on faisait des projets comme Savary sur cette, sur ce dossier. Alors euh... Le CNDP, donc, c'est là que j'ai commencé à écrire, notamment sur le projet d'établissement, on a monté un projet d'établissement au CNDP avec certaines personnes et on s'est avisé sur cette question, dans cette démarche de projet, et puis mettre en place un projet sur une institution importante, parce que c'était plusieurs milliers de salariés quand même... Et puis donc, 1988, nouvelle élection présidentielle, Mitterrand II, arrivée de Rocard à Matignon, et de Jospin au Ministère de l'Education Nationale – avec dans une position qui était un peu d'observatoire, de contrôle de ce que faisait Jospin, un des très proches de Rocard au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique. C'était donc relativement étonnant ce qui se passait, du côté de

Jospin, il y avait quand même un certain manque d'expérience de la fonction ministérielle, avec un cabinet qui était encore relativement inexpérimenté d'une part, avec des personnes aussi contrastées que Joyeux et Scharpentek, Olivier Scharpentek, qui devaient coexister, puisqu'ils étaient sur un pied d'égalité, Scharpentek dirigeant le cabinet, mais Joyeux était le conseiller spécial et électron libre, il faisait exactement ce qu'il voulait, sur tous les dossiers... Avec ce qui était complètement étonnant, un manque d'autorité total sur ce personnage de Lionel Jospin... Ah oui, complètement ! Hier je discutais avec un homme que vous avez peut-être croisé en bas, qui est Inspecteur Général enfin qui me disait qu'il avait été témoin dans le bureau de Lionel Jospin d'un coup de fil de Claude Joyeux où Lionel Jospin disait "Ecoute Claude, quand même, c'est moi le ministre !" Et Joyeux en fait, voulant être ministre, voulait être ministre des universités et Rocard ne voulait absolument pas de ce personnage... incontrôlable comme ministre, donc on a géré Joyeux pendant tout le ministère Jospin, ce qui était aussi important, notamment... Alors euh... La position de Chapuis était la suivante, avec un cabinet assez expérimenté, y'avait en particulier l'ancien directeur des lycées Claude Pair, y'avait Sylvie François qui était plus une politique... Il s'agissait de contrôler le plus possible et de participer le plus possible aux dossiers suivis par Jospin et donc on avait... régulièrement... enfin Sylvie François avait des réunions à Matignon avec Antoine Prost. Donc conseiller de Michel Rocard à l'Education et Alain Bergougnieux qui était à l'époque son adjoint et qui était chargé un peu de nous débriefer sur ce qui se passait et de nous donner des consignes sur ce qu'il fallait faire (*rires*)

- *Et... Est-ce que vous sentiez une réelle tension sur les dossiers entre Lionel Jospin et Michel Rocard ?*
- Ah ben y'avait oui... Y'avait pas d'opposition, y'avait une tension, en particulier euh Jospin supportait mal la tutelle de Matignon sur un certain nombre de dossiers qui était quand même... Quand je vois ce qui se passe aujourd'hui sur la future loi d'orientation, et l'absence totale de tutelle de Raffarin sur ce que fait Fillon, non... Là on avait vraiment, enfin Rocard souhaitait une loi d'orientation qui soit rocardienne ! Et Jospin n'était pas spécialement issu de la deuxième gauche... c'était plutôt la première gauche... Même comme on l'a su plus tard, quelle première gauche ! Trotskiste et lambertiste ! Vraiment hard (*sourire*) Et même en ignorant ça, on voyait bien quand même que il y avait des visions différentes, mais enfin on s'est quand même bien entendu, on a quand même travaillé ensemble... Et sur la loi d'orientation, pour la loi d'orientation, c'était Claude Pair qui suivait le dossier, je sais pas si vous avez eu l'occasion de le rencontrer ?
- *Oui, je l'ai rencontré il y a quinze jours...*
- Ah... Donc tant mieux, il a du vous raconter ça mieux que moi puisque moi je n'y participais pas aux réunions avec Paul Rolland et le petit groupe, le petit groupe dirigé par Paul Rolland qui avait élaboré la loi... Moi je suivais un autre grand dossier qui était la revalorisation... des enseignants... parce que mon secteur, c'était les personnels, la formation, donc moi j'ai suivi un autre groupe de travail qui se réunissait quasi clandestinement, non pas rue de Grenelle, mais dans un local particulier du ministre situé rue de Bellechasse, où le dossier ultra sensible bien sûr pour les syndicats, donc de manière clandestine au départ, on essayait de le traiter...
- *Quand vous dites « de manière clandestine », c'est pour le ministère lui-même ou... avec les syndicats ?*
- Non le ministère lui-même, ensuite avec les syndicats. C'est là que y'avait Joyeux qui temps en temps venaient aux réunions, la réunion durait... Et d'un coup, Joyeux

éclatait... *Les instituteurs c'est tous des fainéants...* C'était de ce niveau-là... (rires) Vraiment... *J'sais bien ma mère était instit'*... *La FEN, c'est tous des cons !...* Non vraiment le niveau... Et ce qui a amené... donc... les deux dossiers se sont révélés être fortement liés, puisque, si vous voulez, ce qui a euh... modifié complètement la donne entre Savary et Jospin, ça a été que Jospin a décidé de passer par la loi, ce que Savary ne voulait surtout pas faire. On avait nos dossiers, mais c'était « *Vous faites ce que vous voulez comme orientation, comme projet, mais vous ne passez pas par la loi* »...

- *Pourquoi ?*

- Mais parce que la loi, c'était la loi du privé-public, c'était ça... On était uniquement là-dedans, c'était... Les autres dossiers étaient des petits trucs, on allait pas devant le parlement pour autre chose que ça. Tout le parlement était mobilisé là-dessus... Et d'ailleurs ça a échoué au Parlement, les amendements que les uns, les autres... Et donc la consigné, c'était « *utiliser la loi telle qu'elle est, vous pouvez faire des décrets si vous voulez, vous pouvez...* » Premier avantage : Jospin pouvait passer par la loi, et on est passé par la loi. Deuxième avantage, nous étions à l'époque où l'on faisait passer au niveau du Deug le recrutement des instituteurs, il était pas question de la licence. Avec la revalorisation et les dizaines de milliards qu'on a mis dedans et qu'on continue de payer aujourd'hui, parce que tous les instits' sont pas devenus professeurs des écoles, chaque année on augmente de quelques milliers, y'a chaque année quelques milliers d'instituteurs qui deviennent professeurs des écoles. Et ça jusqu'à encore janvier 2010, donc la revalo de 1989 s'étale sur 10 ; sur 20 ans... et donc c'était quand même un gros changement. Et donc personne ne pensait à mettre autant d'argent dans une telle opération qui consistait à faire passer les instituteurs et les PLP, bon les instituteurs, c'est combien, c'est 300 000, mais les PLP c'est 60 000... de la catégorie B à la catégorie A de la fonction publique.

- *Mais alors, ça justement, ça s'est fait comment ? Parce que au départ, ce n'était pas forcément une revendication du syndicat en lui-même de changer d'échelon, si... ?*

- Non... C'est-à-dire que les premiers surpris ça a été les syndicats... quand on leur a offert. L'idée de Savary, c'était de...

- *De Savary ?*

- Non pardon, l'idée de Jospin... et de Rocard, ils étaient d'accord... C'était de revaloriser, comme le nom l'a indiqué, c'était le nom qu'on a donné, hein... C'était la revalorisation de la condition, de la fonction enseignante, pardon, et donc... de frapper très fort... D'abord c'était l'électorat du PS de tradition et puis c'était dans l'idéologie aussi de la revalorisation de la fonction publique par rapport au privé, c'était de récupérer le retard historique de la fonction publique sur le privé. C'était aussi une époque où on avait de grandes difficultés de recrutement pour les enseignants, au début des années 90, moins d'un candidat enfin moins de 4 candidats, autour de 3 candidats par poste. Alors qu'on sait qu'on ne recrute pas bien en dessous de 4 candidats par postes. Vous savez qu'on en est arrivés, quelques années après la revalorisation et l'ouverture des IUFM à 7, 8 candidats par poste ! Au milieu des années 90... Pour redescendre ensuite... Donc on avait une vraie grande difficulté à recruter, en tenant compte des difficultés technologiques et professionnelles. Et donc il fallait revaloriser sérieusement, et d'ailleurs tous les grands Etats développés vont dans cette même période, souvent un peu la France, vont aussi être amené à prendre à bras le corps cette question du traitement, à revaloriser... le traitement des enseignants.

- *Moi c'est une question qui m'intéresse, justement la revalorisation et sur laquelle j'ai très peu d'éléments, sur la revalorisation... Est-ce que vous pourriez m'en dire un peu plus, peut-être qu'est-ce que le Ministère était prêt à mettre et est-ce que... comment ça c'est...*
- Ben écoutez, moi j'ai, alors là, suivi aux premières loges ce qui s'est passé, notamment dans les débats parlementaires, parce que les débats parlementaires, c'était la loi d'orientation, mais c'était aussi le budget, les lois budgétaires. Et donc on avait pas, en particulier chez Chapuis, à suivre la revalorisation des instituteurs, mais celle des professeurs de lycées professionnels, oui... Les PLP... Les PLP étaient à l'époque, avaient un double recrutement : les professeurs d'enseignement général, les PEG, qui étaient des professeurs bivalents : math-sciences, lettres-histoire, et qui étaient des gens qui étaient licenciés, au niveau certifiés... mais pour les professeurs dits « d'atelier », c'était un enseignement pratique qu'on appelait PEPT à l'époque, c'était des gens qui avaient le CAP, ils étaient pas niveau II, c'est-à-dire niveau licence, ils étaient pas niveau III, c'était niveau V, le niveau professionnel. Et la réforme a consisté à les faire passer au niveau de la licence : donc pas les hommes, mais les emplois ! Il s'agissait bien évidemment pas de transformer un type qui avait un CAP en un homme qui aurait le CAPET, le niveau diplôme des PLP, mais de créer une, un nouveau recrutement de ces professeurs, au niveau de la licence. Et comme il n'y avait pas de, pas de... toujours de licence professionnelle dans les universités, ben il fallait accélérer, on pouvait les voir travailler pour que des diplômes existent en hôtellerie-restauration. Il s'agissait de créer dans toutes les grandes disciplines industrielles euh... technologie tertiaire, technologie industrielle, des licences qui permettaient de recruter... Et euh... Et donc la première idée qui avait interpellé les syndicats, ça a été de faire tout simplement de faire des lycées professionnels des capétiens, c'est-à-dire de leur offrir le grade de certifiés. Ce qui était financièrement, statutairement un truc inimaginable ! Que... On avait calculé que ceux qui se mettaient le plus dans les poches par personne entre l'ancien statut et le nouveau statut, c'était pas les instituteurs, c'étaient les PLP2. On a eu une manifestation, je sais plus combien de dizaines de milliers étaient là, tous les syndicats... Parce que dans l'enseignement professionnels, y'a la pluralité syndicale : CGT, FO, CFDT... plus la FEN, ils sont tous descendus dans la rue, pour ne pas devenir certifiés. Au moment précisément d'augmentation de...
- *Mais pourquoi ? C'était symbolique ou... ?*
- Parce qu'ils ne voulaient pas disparaître, dans le corps des enseignants du second degré. L'identité ouvrière, qui est issue de... si pour... Si on refait un peu d'histoire : en 1947, c'est la scission syndicale. Seule la fédération syndicale CGT de l'éducation nationale s'autonomise et reste Fédération de l'Education Nationale, c'est-à-dire refuse la scission syndicale. Sauf pour les ancêtres des lycées professionnels, qui s'appelaient les centres d'apprentissage. Et dans les centres d'apprentissage, la scission syndicale se fait. Parce qu'on est pas sur un métier d'enseignant, on est sur un métier d'ouvrier : ce sont des ouvriers qui enseignent. Et lorsque de Gaulle crée les ENNA, qui vont former ces professeurs, en fait c'est le parti communiste qui dirige les syndicats, et c'est lui qui a cette idée de former dans ce même lieu de formation, les ENNA, les professeurs de l'enseignement général et les professeurs d'atelier, qui deviennent cette aristocratie ouvrière et ces formateurs, ces professeurs d'école normale nationale d'apprentissage suivent la CGT dans la scission syndicale. Ils sont très largement proches du parti communiste qui fait à l'époque 25% des voix dans l'enseignement français, et donc... Et y'a un petit syndicat FO qui se crée... et puis plus tard la FEN va créer son propre syndicat, le SNETAA qui va être très rapidement noyauté par les trotskistes lambertistes,

qui est dirigé toujours aujourd'hui par des lambertistes, d'ailleurs. Et donc on a cette pluralité syndicale qui est le fait des entreprises et pas du tout de l'enseignement secondaire. Et donc le SNETAA va développer et développe toujours avec une vie trotskiste un refus farouche de toute évolution... Vous savez que les lambertistes sur le plan politique sont les plus conservateurs, sur le plan politique, de toutes les tendances françaises. Et donc la tendance de la FEN qui les influencent à l'époque, qui s'appelle le Front Unique Ouvrier – avec un certain nombre de personnages emblématiques, notamment à Grenoble, Pierre Brouet, qui est bien connu, grand historien, ensuite exclu dans des épurations... (rires) Et donc il défendait cette position de refus de toute évolution et donc l'idée de disparaître en tant que corporation, c'était la disparition aussi du syndicat et donc de l'influence lambertiste sur le monde enseignant. Et donc ça été la même chose pour la CGT et FO, tous les syndicats puissants dans ce secteur, c'était leur disparition... programmée... Et donc je me souviens de cette séance, je ne sais plus si c'était au Sénat ou à l'Assemblée Nationale où Chapuis était là, j'étais avec Sylvie François... Où on a gribouillé sur un bout de papier, Chapuis s'en souvient très bien parce qu'il m'en parle de temps en temps, où on a gribouillé sur un bout de papier l'idée qui était adoptée, c'était l'idée de recruter les PLP comme des certifiés, c'est-à-dire de créer un statut de professeur de lycée professionnel de second grade, complètement identique à celui de certifié, sur tout les plans, au niveau du recrutement, du schéma de licence, de la retraite, du salaire, tout... Mais qu'on appellerait « professeur de lycée professionnel du second grade ». Et une fois qu'on a dit, c'était potion magique, tout le monde était d'accord : on gardait le statut de certifiés, mais on gardait sa spécificité, et donc c'est ce qui a été retenu...

Alors pour reprendre le fil de mon discours, quand même, ce qui était donc, quand même le grand atout de Jospin, c'était d'arriver avec ce corps d'enseignant complètement unifié...

- *Mais c'est quelque chose qui était voulu au niveau du Ministère d'unifier le corps enseignant ?*
- Ben oui... Parce que les conséquences financières... étaient à la fois la cause et la conséquence de cette réforme statutaire, on ne pouvait pas payer les gens plus dans la grille de la fonction publique, dans la logique de la fonction publique, si on ne les recrutait pas au même niveau que les commissaires de police, les officiers de l'armée etc. tout ça qui sont dans la catégorie A. Et donc le seul moyen de revaloriser vraiment cette profession, pour revaloriser vraiment, c'était de recruter au niveau de la licence. Et en même temps, cette euh... cette réforme était une réforme qui n'était pas que financière : recruter les enseignants au niveau de la licence, c'était avoir des enseignants mieux formés. C'était aussi poursuivre des objectifs pédagogiques. Et donc c'était de permettre dans de bonnes conditions la création d'Instituts de Formation des Maîtres, parce que les instituts savaristes, c'était quand même boiteux, dans le sens où on mettait dans la même structure des diplômes qui n'avaient pas la même formation, pas une formation au même niveau : si vous mettiez le premier degré et le second degré, y'avait des niveaux différents. Donc deux avantages : on pouvait passer par la loi, on allait à terme dans la perspective d'un corps unifié. Et donc y'avait une certaine logique d'unification ou de rapprochement des formations.
- *Et euh... Les négociations sur la revalorisation, c'est 1988, c'est... ?*
- La revalorisation, non ça a été en 1989 aussi, c'était oui... oui 1989. Parce que les IUFM se sont mis en place sur cette base-là. Les IUFM se sont mis en place en 1990, donc ça a du être 89 la revalo et je pense que c'est le budget 1989... En 1988, on arrivait aux



affaires, donc ça ne peut être que 1989, même 1990. Les deux réformes sont arrivées en fait de manière très coordonnées. Sur la réformes des IUFM proprement dite, donc sur la préparation de la loi d'orientation, euh... Je sais pas si vous voulez que je vous parle plus globalement de la loi d'orientation, mais d'abord peut-être... pour finir sur le dossier IUFM, donc c'est Daniel Boussel qui... Vous l'avez rencontré ? (*J'acquiesce*) Ah, c'est intéressant !

- *Pourquoi ?*
- Ben je vais vous dire... Il vous a donné son rapport ? Donc vous avez la liste des participants... Vous avez vu que je n'en fais pas partie...
- *C'est ce que j'avais cru comprendre...*
- Donc ce qui s'est passé entre Boussel et moi... Il m'a éliminé... non pas de la commission, à laquelle j'ai participé régulièrement et jusqu'au bout. Mais euh... (sourire) du rapport de la commission. J'étais en fait le copilote pour Chapuis et il faut bien le dire pour Matignon de la commission dirigée par Daniel Boussel où il y avait un certain nombre de syndicalistes, de spécialistes, Philippe Meirieu... Et on a travaillé donc justement sur le projet très précis qui était d'adopter tranquillement en tant que tel... Et petit épisode... J'étais énervé parce que j'étais quand même le plus expérimenté quand même sur les Instituts de Formation des Maîtres, de par mon expérience sous Alain Savary... Et je savais une chose que Boussel ignorait, c'est que on ne pourrait s'en sortir à la fois sur le plan des structures des IUFM et surtout du financement des IUFM que en transférant une partie des moyens qu'on donnait aux Ecoles Normales sur le second degré. A l'époque, les normaliens avaient deux années de formation, avec un statut qui n'était pas celui de fonctionnaire stagiaire, mais d'élève instituteur. Mais ça veut dire que, si vous regardez les chiffres de l'époque, ça veut dire qu'il y avait deux promotions qui étaient assises sur des postes budgétaires, les instituteurs étaient payés, ils avaient un statut d'élève-instituteur. Et donc il y avait en gros 20000 postes dans les écoles normale. Pour les enseignants du second degré, il y avait aucun poste. Donc l'idée était de dire, c'était mon idée, qu'on va placer le concours à la fin de la première année. Et donc le concours, on va faire une première année en tant qu'étudiant, une deuxième année en tant que fonctionnaire stagiaire. Et donc il y a eu 20 000 emplois, on va en mettre 10000 chez les instituteurs, 10000 pour les professeurs du second degré. Et on va pouvoir payer la seconde année comme fonctionnaire stagiaire. Et du coup les instituteurs y perdaient, pas une année de formation, mais une année rémunérée de formation. Ca a été une pilule sans doute amère pour le SNI, c'est à mon avis là-dessus qu'ils ont subi une défaite cinglante en tous cas au niveau syndical. D'une part, ils avaient accepté la disparition des Ecoles Normales et d'autre part, ils avaient perdu quand même la moitié du financement de ces écoles normales. Parce que le financement des Ecoles Normales, c'était quand même surtout des postes budgétaires, parce que les quelques centaines d'emplois de formateurs, mais... Donc l'idée c'était celle-là, qui était donc adoptée par la commission, parce que bon Boussel a eu beau retourner l'idée dans tous les sens, c'était la seule manière de s'en sortir sur le plan budgétaire.
- *C'est fou parce quand on m'en parle, personne n'évoque jamais cette contrainte budgétaire...*
- Sinon on a forcément une formation qui est purement économique... Si on maintient les épreuves académiques, on a une première année économique.

- *Mais l'épreuve professionnelle au CAPES par exemple... ?*
- Mais l'épreuve professionnelle, elle a été complètement détournée de son sens ! Qu'est-ce qu'on demande à l'épreuve professionnelle du CAPES de math, ... ben oui, de la didactique, au mieux ! De s'adapter aux programmes ou je s'ais pas quoi... Mais on a jamais réussi à faire admettre une épreuve réellement professionnelle...
- *C'est-à-dire pour vous le lobbying du jury de concours ou c'est... ?*
- Pas seulement le lobbying des jurys de concours, c'est... c'est le lobbying des associations disciplinaires, c'est le lobby disciplinaire ! Qui va de l'inspecteur général qui préside le concours, l'universitaire aux puissantes associations de spécialistes de professeurs de second degré, que ce soit les professeurs de lettres, les professeurs de math, les... Et la société des agrégés, et le SNES... Tout ceci euh... tout ceci a fait que toute tentative de concours a échoué soit à Matignon, soit à l'Elysée. Du temps de Mitterrand, c'était généralement à l'Elysée que ça échouait. Parce que... Parce qu'il était l'oreille des associations disciplinaires... les élites françaises ne sont pas...
- *Et Mitterrand a pesé dans l'affaire des IUFM ou pas du tout... ?*
- Il a laissé faire, je pense, dans une période politique où Rocard était à Matignon et les relations Rocard / Mitterrand sont connues... Il a gardé le silence... Il écoutait, il disait rien, et en dessous, il laissait agir... En suscitant les manifestations d'étudiants, Y'avait ces petites stratégies... Mais euh il ne disait rien, sauf si parfois il pensait que... Pour des choses symboliques, toucher aux concours, par exemple : non ! Le CAPES... par exemple...
- *Vous disiez sinon... que finalement les IUFM c'était l'émergence des idées du SGEN... Vous étiez vous proche du SGEN ?*
- Alors quand j'ai quitté le SNESup, je suis allé très peu de temps au SGEN...
- *Combien de temps ? Enfin approximativement... ?*
- Je pense que c'était en 78, y'a eu des élections législatives en 1978 et le programme commun a échoué... et il y a eu un certain nombre de remaniements politiques, ce qui fait que j'ai quitté le parti socialiste à l'époque... j'ai quitté le SNESup parce que je ne voyais pas de débouché pour les idées que je défendais... C'était terrible... Parce qu'au SNESup on passait moins de temps à militer vraiment qu'à se dévorer entre nous, et c'est vrai que j'avais vraiment envie d'agir et pas de... Donc le SGEN, c'est... j'ai quitté le parti socialiste, le SNESup aussi et le SGEN avait l'avantage d'être un syndicat général d'enseignement, de vouloir que les enseignants travaillent entre eux, sans se disputer, mais en fait j'y ai peu milité vraiment... Mais à partir de 81, j'ai participé à la réforme de l'IFM de Grenoble, donc... Mais j'étais proche des idées du SGEN...
- *Donc on peut vous en rapprochez sans déformer... ?*
- Ah oui, oui, oui...
- *Et ça, ça se concrétisait par des échanges d'idées ou plus par des échanges concrets ?*

- J'ai eu peu de responsabilité... ni au niveau local, ni au niveau national...
- *Si on revient un peu sur les IUFM, sur la loi d'orientation... Si vous deviez résumer en quelques mots quels étaient pour vous les avancées significatives de la, du texte ?*
- Si vous voulez, sur la loi d'orientation, là j'ai fait une conférence avec... Le 28 novembre dernier ça revenait à introduire le débat, à... et la commande des organisateurs c'était "la loi d'orientation de 89, qu'est-ce qu'il en reste aujourd'hui, quelle analyse on peut en faire, quel bilan on peut en faire ?". Et donc j'ai réfléchi là-dessus et je me suis dit, j'ai repris le texte de la loi, j'ai remis le nez dedans et comme j'y ai participé, ça a été une espèce d'auto-critique... Alors ma vision de la loi aujourd'hui, ça a été de dire en 89, on a pas du tout préparé l'avenir, on a réglé les comptes du passé. Et en particulier les comptes de 68. Au fond la gauche arrive au pouvoir ou plutôt revient au pouvoir et on va solder les comptes de 1968, c'est-à-dire on va réaliser... tenter de réaliser toutes les grandes idées du corps unique enseignant, les instituteurs à l'université... la formation des maîtres à l'université ça remonte à avant, mais ça avait été porté par une mouvance politique de 1968... l'élève au centre du système etc. Et sans du tout... Moi je pense qu'on a été assez à côté d'un certain nombre de phénomènes qui étaient déjà là et qu'on a pas vu. Alors les réformes, prenons les une par une, puisqu'il s'agit de faire le bilan. Première réforme, les cycles d'enseignement, quasiment aucun effet... L'ouverture sur l'entreprise et les stages, on voit bien l'aspect mitigé, je dirais, est-ce que la loi a vraiment dynamisé une évolution ? Est-ce qu'elle n'a pas fait que l'accompagner ? Le système éducatif n'est pas transformé à cause des stages... Le projet d'orientation et le processus d'orientation de l'élève... Dans la revalo... je vous rappelle qu'il y a l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, euh... je peux dire aucun effet pratiquement sur les profs. 70 heures d'orientation obligatoire dans le service des professeurs, euh... Une catastrophe nationale a été l'intégration des conseillers d'orientation et la transformation en conseillers d'orientation psychologues...
- *Pourquoi une catastrophe nationale ?*
- Une catastrophe nationale, parce que faire des psychologues des conseillers d'orientation, c'est les tourner essentiellement vers la psychologie de l'élève et pas sur son projet d'orientation professionnelle ! On a peut-être besoin des psychologues pour un certain nombre d'élèves, je dis pas... Mais les conseillers d'orientation doivent d'abord connaître les filières, les débouchés etc. En faire des diplômés de l'enseignement supérieur en psychologie clinique, c'est pas tellement... C'est pas n'importe quelle psychologie, hein, c'est, c'est... on ait dans la dérive quand même... individualiste...
- *Qu'est-ce que vous appelez la dérive individualiste ?*
- Et bien la même que mettre l'élève au centre du système éducatif... Mettre l'individu au centre de son propre projet...
- *Et pour vous c'était une erreur ?*
- C'est pas une erreur, c'est un signe des temps ! (sourire) ben on est dans... dans une société qui a poussé extrêmement loin l'individualisme démocratique, on est tous individualistes ! Là-dessus, l'individualisme, c'est le cœur de la démocratie. Mais à partir du moment où on oublie tout impératif du collectif, de la vie en société, du social, du sociétal, euh... pour ne parler, ne se préoccuper que de l'épanouissement des individus, comme si ces individus ne vivaient pas en société... euh... bon, c'est tout, c'est tout le

fondement des dérives sociales et scolaires actuelles ! Et je pense que un des aspects très mineurs de cette dérive individualiste, c'est-à-dire l'idée de... ben je reprendrais les mots de Marcel Gauchet, vous l'avez lu sans doute son texte, de Gauchet...

- *Ca dépend lequel...*
- *La démocratie contre elle-même...* Et en particulier ce texte fantastique qui date de 85 et que personne n'a vu à l'époque et qui vient d'être republié et qui s'appelle l'école... *L'école à l'école d'elle-même*, dans la *démocratie contre elle-même* de Gauchet qui est un recueil de textes de 20 ans de Gauchet, il y a ce texte, dont je me souviens, Thérèse Delpech m'avait parlé... qui est vraiment un texte visionnaire, mais que vraiment personne... qui était publié dans *Le débat*, personne avait compris... Et Gauchet dit que dans la société se construit, la société moderne, l'idée individualiste, c'est que l'individu se construit contre la société que pour construire l'individu, il faut détruire toutes les normes sociales. Le véritable individu n'émergera que quand la société aura disparu... On en est là... Bon c'est un texte, enfin lisez-le... Vous verrez ce que vous verrez... C'est un texte très prophétique, et il nous dit aussi, vous allez voir le retour de la société, le retour des impératifs du collectif, et... en particulier, que plus on veut construire l'individu, et c'est ça le paradoxe pour Gauchet, plus on veut construire l'individu, plus il faut une société euh... puissante. L'individu a besoin d'être protégé, a besoin d'une société qui se tienne, il a besoin de lois, de droits, de... ce qui n'était pas évident en 85. Ce qui commence à revenir aujourd'hui... Mais revenons-en aux psychologues, j'en reviens aux psychologues... centrés en tant que psychologues sur l'individu, l'élève... Sur ses goûts, sur ces désirs, sur ces pulsions, sur... bref oublient les impératifs du social, du collectifs, c'est-à-dire bon y'a des emplois, des débouchés, y'a des filières etc. ... ce que devrait connaître d'abord un conseiller d'orientation. Qu'il ait une formation psychologique d'accord, mais qu'il connaisse le système. On est unanime pour dire que c'est une catastrophe nationale, vraiment interroger n'importe quel chef d'établissement, "qu'est-ce que vous pensez de des conseillers d'orientation psychologue... ?" S'il est gentil, il vous dira, je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu. S'il est méchant, il en parlera, mais vraiment... Vous pouvez être sûr... Donc ça, c'est un échec... Les droits et les obligations des élèves... Bon comment dire, sinon que sur le plan politique, idéologique, on a fait progresser l'idée de droits et d'obligation, maintenant vous savez bien que d'un établissement à l'autre, ces droits et obligations peuvent être complètement méconnus... Donc je dirais c'est ambivalent, mais enfin... l'idée de droit et d'obligation progresse... Le travail en équipe des enseignants... Autre innovation de la loi... Bon, no comment... Bon c'est rare, c'est rare... Les IUFM... Bon voilà on a réussi... Le projet d'établissement... Bon alors, avec Chapuis, on avait travaillé et c'est lui et moi-même en particulier qui avions travaillé sur le projet d'établissement. Ca reste très technocratique. C'est passé de la bureaucratie à la technocratie... C'est-à-dire aujourd'hui pour les cadres nationaux, pour les recteurs, le projet d'établissement c'est quand même l'idée d'un pilotage par objectif et résultats, complètement à l'encontre de la démarche participative qui était la démarche rocardienne, la vision rocardienne du projet. Et on en a gardé que l'idée pour les objectifs, trouver les meilleurs moyens de participer pour être efficace. Y'a l'idée de réduction des inégalités géographiques... je cite la loi, avec les ZEP, et puis la ??? bon... C'est comme l'orientation des élèves, c'est mitigé, y'a des choses vraiment intéressantes qui se sont passées. On a atteint une certaine limite, ce qu'on voit bien aussi quand on regarde ce qui se passe à l'étranger. Ben il ne suffit pas simplement de donner plus de moyens là où on a plus de besoins, pour que mécaniquement ces moyens entraînent mécaniquement une amélioration des résultats. Et donc il faut lier... Moi je pense, qu'il faut lier projet et... avec l'idée on donne plus, mais on contrôle ce qui se passe... Et on rétroagit très vite.

Euh... avec quand même l'idée qui est particulièrement perverse en France, à laquelle on est en train d'aboutir et qui effraient un certain nombre de collègues avec la LOLF, la loi organique sur les lois de finance qui bouleverse complètement le système de gestion quand même de l'Etat et notamment de notre ministère. C'est vrai que bon... C'est toujours la même idée d'objectifs/résultats. On ne finance plus des thèmes mais des programmes d'action. Ça veut dire quoi dans la psychologie de l'établissement scolaire pour qu'il poursuive les objectifs scolaires, pour qu'ils soient atteints ou pas. Ben s'ils ne sont pas atteints, on lui donne moins de crédits. Ce qui veut dire dans un établissement de ZEP, s'il se donne des objectifs de logique scolaire, donc de transformation, donc d'amélioration, imaginez qu'il n'y parvienne pas, s'il n'y parvient pas... euh... il y a une bonne hypothèse, c'est qu'il est mal dirigé. Donc les élèves ont pâti, les enseignants, pas les élèves, ont pâti d'avoir un mauvais chef d'établissement : alors on leur donne une double peine, ils le gardent et après ils auront moins de crédit ! Aux Etats-Unis, c'est le même système, mais si on s'aperçoit qu'on n'atteint pas les objectifs, on donne plus d'argent, au bout de deux ans, s'ils n'ont pas atteints les objectifs, on s'en prend au portefeuille du chef d'établissement, au bout de trois ans, on change le chef d'établissement. Si avec le nouveau chef d'établissement, ça fonctionne pas, on change les enseignants, et si avec les nouveaux enseignants, ça continue, on ferme l'établissement ! Alors on a quand même un système qui est... on peut en dire c'qu'on veut, mais qui est quand même pensé sur "causes-conséquences" des dysfonctionnements du système éducatif dans l'établissement scolaire. En France, pas du tout... On donne de l'argent, on évalue une fois tous les dix ans. En gros, ce qui se passe, mais on veut pas contrôler ce qui se passe en plus ! L'idée de zone est très perverse à mon avis. Parce que dans une zone, on vise des populations qui sont bien identifiées. Socialement, ça a du sens. Mais scolairement... avec des écoles, des collèges, des lycées... chacun avec des équipes, des chefs d'établissement différents, certains qui ont réussi, d'autres pas, c'est ce qu'on constate, et bien, ils vont être traités de la même manière ! Vous voyez... Donc on a une politique différenciée. Donc vous voyez sur cet aspect des choses, je suis partagé. De toutes façons... Le conseil supérieur, je n'ai rien à redire... Le rôle évaluateur des deux inspections générales... Les inspections générales ont beaucoup évolué et sont de plus en plus un regard, je dirais, indépendant, libre sur le système éducatif. Si on pense au dernier rapport qui est sorti sur l'académie de Paris, c'est l'idée que... qui montre qu'il faut arrêter la langue de bois, y'a certains collègues qui l'ont compris et qui acceptent de dire les choses telles qu'elles sont, y compris les plus scandaleuses ! Et puis à côté de la loi, y'a le rapport annexé... Et dans le rapport annexé, y'a trois choses, y'a un paragraphe sur les ZEP, lutte contre l'exclusion scolaire. Vous avez un excellent texte de Savary dans le *Débat*, qu'on a appelé le testament d'Alain Savary. Il l'a écrit donc après son éviction du ministère, où déjà l'Elysée d'ailleurs a joué un rôle... et qui donne la pensée d'Alain Savary... En fait Alain Savary est né au Maroc... C'est l'homme de la politique de la décolonisation. Et pour lui, les ZEP, explicitement, les ZEP étaient un moyen de traiter le problème de l'immigration du Maghreb. Parce qu'il pensait que si on y prenait pas garde, et donc c'était un moyen d'intégration des immigrés... Et donc c'était ça son idée, ce qui n'apparaît absolument pas dans le projet officiel. Sauf quand même que c'est l'un des deux critères de Savary avait défini pour les ZEP, c'était le critère de réussite scolaire, et le critère de pourcentage d'étrangers. Et à travers ça, il souhaitait vraiment que les ZEP deviennent un moyen d'intégration des immigrés. Le collègue unique... Avec une phrase que j'ai relevé... Tous les élèves doivent accéder en 3<sup>ème</sup> grâce à des voies diversifiées... Bon ben le rapport Thélot, on en est encore là, ça n'a pas bougé... L'élève au centre du système éducatif... L'élève au centre du système éducatif, pour moi, ça représente... aussi cette ambivalence qui peut être vue positivement... l'idée qu'il y a une dose humaine de pédagogie, c'est-à-dire que les professeurs doivent s'intéresser aux élèves tels qu'ils sont,

en chair et en os et pas uniquement, pas des élèves indifférenciés... Et donc si on veut que les élèves apprennent, il faut s'intéresser à eux... Les accepter dans leur diversité, leurs différences etc. Et puis l'aspect négatif... c'est-à-dire que c'est pas les élèves, c'est l'individu, c'est la poursuite du rêve individualiste, et avec la suppression, enfin l'oubli de toutes les exigences de la vie politique, de la vie en société... qu'on retrouve actuellement, qui ré-émergent à travers...

- *Mais est-ce qu'à l'époque... c'est quelque chose que... Bon forcément... Mais est-ce que c'est quelque chose auquel on tenait, à mettre l'élève au centre du système ?*
- Ben c'est quand même... On est quand même dans la poursuite du rêve 68ard, dans l'idée de se débarrasser, comme dit Marcel Gauchet, de toute autorité ! je veux dire l'individu, le vrai individu, l'individu libre des Lumières, c'est celui qui sera, qui aura réussi à se débarrasser de toutes contraintes...
- *Et ça c'est une idée que vous relayiez à l'époque ?*
- Moi je pense que le SGEN en particulier que le SGEN était pétri de pédagogisme, c'est-à-dire d'éducation nouvelle... donc cette idée d'éducation nouvelle, c'est l'idée que l'éducation, la vraie éducation à la liberté, c'est l'éducation qui a réussi à libérer l'homme de toute contrainte, d'où les dérives du pédagogisme qui prétend faire une éducation au désir... en travaillant dans les groupes, je travaille toujours avec des groupes des stagiaires, des instits, des professeurs d'école, des chefs d'établissement, qui arrivent avec un... une analyse, une thèse de situation professionnelle. Et je me souviens de cette directrice d'école maternelle qui m'a parlé d'un cas, lui aussi très dur, très... d'une violence à l'école maternelle... Avec des instits qui faisaient voter les gamins, à 3 ans ! C'est-à-dire qui leur demandait qu'est-ce que voulez faire aujourd'hui et la majorité tranchait... Est-ce que vous avez envie je sais pas moi de... d'aller au musée... Donc n'importe quoi, n'importe quoi... Donc la dérive pédagogique la plus totale, la libération des enfants, c'est-à-dire que pour faire des êtres libres, il faut les libérer de toutes contraintes, on voit ça dans les familles où les parents savent plus dire non... On réapprend aux familles quand même comment dire non... On voit quand même réapparaître des exigences de la vie... et je dirai de toute vie en société ! Et dans l'élève au centre du système éducatif, y'a cette dualité, cette ambivalence, je dirais positive, prendre les élèves tels qu'ils sont, réintroduire la pédagogie dans l'enseignement du second degré... Et puis en même temps, cette dérive individualiste, l'idée que ce n'est pas les élèves, le collectif, mais l'élève, l'individu qui est au centre du système, auquel on doit faire droit en le libérant de toute idée de règle, de contrainte... Donc y'a ça aussi... cette idée qui est là depuis 68, cette grande révolte contre l'autorité, contre toutes les formes d'autorité, y compris le caractère d'éducation... Et mettre l'élève au centre du système éducatif, c'est ce qu'on va lire dans les circulaires, par exemple sur la vie scolaire des années 70, donc deux ans après 68, c'est très net... La vie scolaire... C'est mettre l'élève dans les meilleures conditions d'une vie personnelle épanouie... Y'a pas l'idée d'éducation... On a pas à éduquer, on a à essayer de faire réaliser l'épanouissement, faire s'épanouir, c'est exactement ce que dit Marcel (???) Gauchet dans son texte... L'éducateur... Donc y'a ça dans l'élève au centre du système...
- *Mais ces idées vous y souscriviez vous à l'époque ?*
- Euh, oui, oui... Sans voir cette ambivalence là... Tout à fait... j'étais vraiment... C'est vraiment une autocritique là, complète...

- *Et vous aviez des lectures... de ce type... y'a des lectures qui vous ont marqué ?*
- Ben les lectures de l'époque, c'était... c'était Summerhill... Et tous les pédagogues de l'IREM (???) à Grenoble avaient lu Summerhill et c'était le nouvel implicite. Maintenant, ces pédagogues en questions, je leur reconnais bien du mérite, c'est qu'ils sont partis de Summerhill, mais ils ont quand même construit un collège qui a fonctionné et ils ont réintroduit des règles etc. C'est l'impression de bon... On a l'impression de redécouvrir certaines exigences de la vie collective, de... Et je pense que... Moi j'ai fait ce chemin en quinze ans, enfin non en 10 ans, pour redécouvrir bon les exigences, les lois, les règles et en particulier, je pense que... Y'a un, deux, ... trois, quatre problèmes... qu'on a pas vu venir parce qu'on était entièrement tourné vers le passé et qu'on a pas vu venir, qui étaient pratiquement déjà là, qui sont les grands problèmes des années 90, 2000, c'est la violence, l'intégration, la mixité sociale et la laïcité... Or le premier plan anti-violence, si vous regardez, c'est 92... Donc en 89, il se passait des choses, c'est pas possible... Et on en est au septième plan... Donc on a rien vu venir, alors que... En reprenant mes souvenirs, c'est clair que les prémisses, c'est 87 les premiers problèmes de violence... Pas à l'école mais dans les colonies de vacances. On a vu arriver des mômes de 10-12 ans, ultra-violents, et les grands frères nous disaient, "on sait pas ce qui se passent mais ils sont pas comme nous ceux-là"...
- *Et comment vous expliquez que c'était des choses qui n'étaient pas perçues ?*
- Mais je vous l'dis, parce qu'on était centré sur le passé... La gauche au pouvoir allait faire un truc de gauche, donc par rapport à la droite, autoritaire, la gauche antiautoritaire donc on était sur ces schémas de pensée qui ont brutalement changé d'après les sociologues... Euh, j'pense à ces deux ouvrages que je cite abondamment dans mes rapports qui sont les valeurs des jeunes et les valeurs des français, deux équipes de sociologues qui montrent qu'à partir de 95-97, euh... le... on passe très rapidement chez les jeunes, d'une... conception globalisante, globale, de valeurs d'autorité en opposition à la liberté, à des valeurs qui opposent les jeunes sont contre l'autorité, les vieux sont pour, la gauche est contre l'autorité, la droite est pour... Et on passe à une vision complémentaire... C'est-à-dire qu'on est pour une autorité dans la sphère publique, contre une autorité dans la sphère privée... Et donc, ces deux valeurs qui ont dans toute l'histoire du siècle, sinon plus... Qui sont deux valeurs qui se sont opposées, sont deux valeurs qui deviennent très rapidement complémentaires, mais très rapidement... Parce que Bréchon a une phrase dans son livre sur les valeurs des français, il a une phrase où il dit... "Y'a un consensus des 18-60 ans sur cette vision complémentaire de la liberté et de l'autorité". Ce ne sont plus des valeurs qui s'opposent, qui opposent la droite et la gauche... y'a une droite libertaire et une gauche libertaire, mais ce sont maintenant des valeurs qui se... C'est ce que j'explique longuement dans mon rapport sur ce que les jeunes enseignants sont... vont devoir développer comme vision de la vie, du métier dans les établissements scolaires, et... une grande liberté dans la classe, dans leur vie professionnelle, mais surtout dans leur vie personnelle... Donc y'a... On a quand même un changement total. Sur la fonction éducative, on a rien vu venir, qu'on allait avoir du coup une grande demande d'éducation des parents, y compris au second degré, surtout au collège, ce que Thélot a pris en compte, à travers le grand débat sur l'école, dans son socle de... de compétences fondamentales, y'a toute la partie éducation... Ca je peux vous dire que Thélot, il était en dessous, avec quelques collègues qui sont, qui sont... dans les rapports préparatoires qui... y'avait rien sur la violence... On était sur la... C'est les parents d'élèves qui ont massivement réintroduit cette préoccupation éducative. Donc on a rien vu venir... Sur l'intégration... On a rien vu... C'est-à-dire que le mot "intégration" apparaît dans la loi,

mais il signifie l'intégration des handicapés... Mais le problème de l'immigration, on a rien vu venir, le problème de la mixité sociale, rien vu... 89, les grands mouvements de population qui ont progressivement transformé les quartiers ouvriers; quartiers populaires traditionnels en quartiers réservés aux immigrés étaient largement avancé... on a rien vu venir. Là-dessus... Il faut absolument réintroduire un certain discours de la mixité sociale... La laïcité, on l'a pas vu venir, on a pas vu venir l'islamisme... On a rien vu venir du côté de l'islam... La laïcité, pour nous, c'était toujours le passé, c'était la lutte entre l'église catholique et l'Etat, et la République... (sourire) C'est une période terminée, c'est... Et qu'on allait voir arriver un autre type de conflit entre une autre religion, l'islam, et la République... On ne s'en doutait pas... Donc tous ces problèmes sont les problèmes de l'avenir du système éducatif... et n'ont pas été traités en 1989. Donc je suis un peu dur rétrospectivement, mais je pense vraiment qu'on était tous en difficulté, inconsciemment, implicitement par mettre en place les idées qu'on avait élaboré dans le passé plutôt qu'à regarder ailleurs de manière ouverte et je dirais un peu visionnaire... Que ce qui allait émerger qui était déjà là...

- *Bien... Mais j'avais sinon une question complètement différente, c'était à propos de l'utilisation d'éventuels exemples étrangers... ? Je pense en fait au niveau de la formation des enseignants, à l'idée d'une universitarisation des instituteurs, c'est quelque chose qui se fait depuis des années ailleurs, est-ce que c'est quelque chose...qui a été pris en compte... ?*
- Je pense qu'à l'époque, enfin d'après mes souvenirs... Très très peu... Je trouve... très très peu... Vraiment on, on était encore largement dans un monde où on pensait, où on pensait de manière très autarcique, où la France était encore orgueilleuse, arrogante, là c'est plutôt nous... les français en matière d'éducation préfèrent apprendre aux autres plutôt que de... Maintenant je vois que dès qu'on fait quelque chose, on va regarder à l'étranger, on va... on va voyager, on va voir... On regarde les rapports PISA... On va essayer de... et puis on dispose de plus en plus d'outils comparatifs... je travaille avec l'étranger, on sait ce que font les ministres, ce que fait l'OCDE, ce qu'ont fait au niveau européen, quand même, on a à disposition des outils qui ne sont pas toujours très fiables, on compare des choses qui ne sont pas toujours comparables, mais au moins on commence...
- *Mais en 1989, ce n'était pas du tout des choses qui...*
- Non vraiment j'ai pas de souvenirs... Peut-être chez Jospin, mais chez nous... Non.. Faudrait voir... On allait pas voir ce qui se passait ailleurs... Thatcher était un contre-modèle, évidemment... Les Etats-Unis aussi... les autres pays européens nous semblaient peut-être un peu en retard, l'Espagne mettait en place des autonomies d'une manière un peu... comment dirais-je... ? Désorganisée, c'est pas désorganisée, y'a toujours cette idée que... on allait avoir une province autonome et l'autre pas... Et euh... On mettait en place cette décentralisation du système éducative qui nous paraissait absolument épouvantable. Imaginez qu'on allait avoir l'académie de Marseille qui serait complètement autonome et l'académie de Rennes qui ne le serait pas du tout... C'était une idée qui nous était complètement étrangère... L'Italie nous apparaissait comme un pays complètement anarchique, comme organisation du système éducatif... (sourire)... Enfin bref, on était très centré sur la France...
- *Et l'Allemagne éventuellement ?*



- Alors l'Allemagne nous semblait un système aux mains des patrons avec le système dual... une sélection précoce, à la fin de la 6<sup>ème</sup> on était dans des filières quasi étanches, hein... les élèves sur les... sont séparés dès la fin du primaire... ce qui s'avère d'ailleurs une catastrophe aujourd'hui... Et... donc, c'était plutôt un autre type aussi de contre-modèle, les entreprises étaient puissantes, l'apprentissage... Donc en fait on était quand même très centrés sur nous-même, notre histoire, nos préoccupations... franco-françaises... et le grand débat gauche-droite, avec l'idée que la gauche au pouvoir allait... mettre en place les grandes idées qu'elle avait échafaudé depuis au moins la fin de la seconde guerre mondiale et en particulier... les... idées qui avaient émergé et s'étaient popularisé en 1968... l'autonomie, la décentralisation, le pilotage par projet... qui valaient à la fois au niveau individuel, autonomiser les individus mais aussi, dans la deuxième gauche, c'était autonomiser les structures, les régions...
- *Et vous, vous sentiez vraiment deuxième gauche... ?*
- Ah oui, tout à fait...
- *Et ça, ça vous est venu quand ?*
- (sourire)... Je ne suis pas tombé dedans quand j'étais petit parce que je suis issu d'une famille de militants communistes... Oui, oui... Donc mon éducation politique, c'est une éducation familiale, mais contrairement à... j'avais une grande différence avec mes frères et sœurs et donc euh... eux étaient très engagés, dès la libération dans le parti et... plusieurs ont été permanents et moi je suis arrivé à une époque où ... Enfin je suis arrivé à maturité politique, à l'adolescence... Et donc je n'ai pas eu cet engagement au parti communiste... Je me suis plutôt engagé dans le syndicalisme, dans le socialisme, dans... la deuxième gauche quoi... Au moment où... Après 68... A mon retour d'Algérie... Avec quand même à Grenoble, c'était vraiment le laboratoire de la deuxième gauche : à Villeneuve, j'étais complètement imprégné de ça... Et c'est là que j'ai eu cet engagement deuxième gauche...
- *Est-ce que je peux vous demander la profession de vos parents ?*
- Oui, oui... Mon père était ouvrier puis employé de bureau, et ma mère était sans profession... Enfin moi je l'ai connu sans profession, mais avant elle travaillait dans une blanchisserie. Enfin...
- *Femme au foyer quoi...*
- Voilà... Bon... Enfin je crois vous avoir tout dit...
- *Oui, j'aurais sans doute encore plein de questions, mais pour l'instant...*
- Mais dites si... C'est comme moi, j'aurais sans doute plein de choses qui vont me revenir après...
- *Mais oui, c'est un peu le problème pour moi...*
- Ah... l'ambiance au cabinet de Chapuis, on en a pas parlé...

- *Est-ce que y'avait des tensions dans le cabinet, ou est-ce que les tensions c'était plus avec le cabinet Jospin, ou... ?*
- Non pas de tensions, ou y'avait pas de tensions... pas dans le petit groupe...
- *Qu'est-ce que vous appelez le petit groupe ?*
- Oh ben Sylvie François, Claude Pair et moi... Y'avait en particulier des tensions, c'était en particulier avec un collègue qui était inspecteur général des sciences et techniques industrielles... Comment il s'appelait **(je sors la liste des membres du cabinet)** Alors... Claude Pair... Sylvie François, François Lamy, Jean-François Cervel, il a pas toujours été là, Jean-Claude Gérard non plus... Ah voilà... Jean Tardiveau... Alors Jean Tardiveau, c'était un pillier, alors pourquoi, ben d'abord, c'était le plus ancien, né le 4 juillet 31 (sourire) et il est sorti de l'ENS Cachan, il a fait l'enseignement technique, il a fait toute sa carrière dans l'enseignement technique, il était prof de mécanique, ENSAM, et il était à l'époque inspecteur général de l'enseignement technique. Et donc il avait, c'était le seul IG, c'était le plus ancien, il était inspecteur général, donc il avait une stature particulière, et c'était un... conservateur ! (rire) Mais un conservateur... Alors sans doute qu'il avait en tant que socialiste, militant, des idées de gauche, hein... s'il avait été pris là d'ailleurs c'est pas pour rien... Moi je le connaissais pas avant, mais il a joué ce rôle de... tout ce qu'on touchait à l'enseignement technique, c'était foncièrement problématique... Mais les conflits qu'ont pu avoir lieu... et qu'on n'a jamais été arbitré en sa faveur, c'était avec Tardiveau...
- *Et est-ce qu'on peut dire qu'il y a avait une conception différente de l'éducation au ministère Jospin et au ministère Chapsus ? Est-ce que l'opposition première/deuxième gauche se ressentait ou... ?*
- Pas trop parce que... Jospin a pataugé quand même pendant quelques mois... Par exemple, on a lancé très vite l'idée de projet d'établissement... Comment a fait Chapsus, ben il a dit, on va faire le projet d'établissement dans les lycées professionnels et les lycées techniques et il a lancé ça par voie de circulaire... Et les gens de Jospin on dit "qu'est-ce que c'est que ça..." Ils étaient scandalisés, quoi un secrétaire d'état qui lancent des projets d'établissement dans des établissements qui dépendent du ministre de l'Education nationale, qui fait des journées banalisées, c'est-à-dire qui dit aux profs, ben vous vous arrêtez de travailler pendant 24 heures et vous vous arrêtez, vous vous réunissez et vous réfléchissez et c'est pas triste etc. (sourire) et donc ils ont commencé par dire... "Oui mais..." un espèce de réflexe d'autorité etc. Mais comme on était soutenu par Matignon, c'était difficile de (sourire) donc Rocard il poussait pour qu'on fasse ça... Et donc ils se sont mis à réfléchir sur le projet d'établissement et ils se sont dit, "ben c'est pas bête, on va le faire nous mêmes"... Ils ont repris ça dans la loi d'orientation etc. Et donc c'était un peu l'idée qu'on allait inoculer un certain nombre de trucs, qu'on allait former une forme d'avant-garde, quoi... Ca a bien marché d'ailleurs, en partie...
- *Oui j'ai une question d'ailleurs... complètement différente... Quelque chose qui m'intrigue... C'est que les personnes, enfin je me rends compte que les personnes qui ont eu vraiment un engagement dans la formation des maîtres sont des gens qui ont eu, qui sont issus soient de disciplines scientifiques, soit techniques... Comment est-ce que vous l'expliquez ?*
- Comment je l'explique ? Mais... d'abord... il y a une vérité historique que j'ai retrouvé au travers des textes, en faisant mon rapport. C'est que les disciplinaires littéraires ont toujours été réactionnaires... réactionnaires non pas au sens où... conservatrices, non pas

au sens où les gens issus de ces disciplines votaient à droite, mais au sens où c'est là que l'on a rencontré le plus fortement ancré l'esprit conservateur, appliqué à l'enseignement. C'est vrai de l'inspection générale, c'est vrai de l'université aussi... les grands philosophes français comme Derrida ou dans l'anthropologie c'est la même chose... Y'a des cercles conservateurs qui gardent l'esprit du temps, littéraires et philosophiques... Alors que finalement l'esprit de la recherche est scientifique, c'est l'innovation... C'est de démolir la théorie précédente pour en créer une nouvelle, plus juste ou avec la démarche expérimentale. De l'innovation et pas du conservatisme, et je crois que ça vient de là, profondément...

- *De la démarche expérimentale ?*
- Oui...
- *C'est intéressant...*
- Ou de l'innovation... Pour les mathématiques par exemple, ce n'est pas la démarche expérimentale, c'est une autre démarche mais qui va... Et les gens les plus novateurs ont été des mathématiciens, je peux citer Pierre Jullien, qui était dans la commission, c'est des gens qui ont travaillé dans les IREM, qui... Alain Bouvier était un mathématicien... C'est des matheux, des physiciens, des biologistes déjà un peu moins... qui par l'esprit de leur discipline, ont développé des capacités d'accepter des choses nouvelles, d'innover... Moi-même j'ai une formation scientifique.
- *Mais par exemple, effectivement, si on regarde la composition de la commission Bousset, c'est des spécialistes des syndicats qui sont intéressés par la formation des maîtres et qui généralement viennent des disciplines scientifiques...*
- Mais je pense vraiment que ça tient au rapport à la discipline, mais qui s'inscrit dans une histoire... aussi... le conservatisme est...
- *Et pour revenir à l'UER de Grenoble, elle s'adressait à toutes disciplines confondues ou surtout les sciences ?*
- En fait, dans cette université, il y avait toutes les disciplines scientifiques plus la géographie.
- *D'accord mais parce que l'université en elle-même était déjà scientifique... ?*
- Voilà... Mais grâce à la géographie, on a pu toucher à la licence d'histoire-géo... Mais ce qui échappait, y'avait les langues et les lettres, comme grandes... Mais les universités voisines, en lettres, étaient très influencées par ce modèle, parce qu'en formation professionnelle initiale, on faisait venir leur formateur chez nous, on a eu un diplôme en commun... Et puis, et puis, il y a eu le Deug Instituteur, qui a été rattaché à notre université, dans le Deug Instituteur... En fait c'était un institut d'université mais qui avait une coloration déjà euh... quasiment inter-universitaire. Donc il était bien le précurseur de ce que souhaitait Savary, hein, de la création de ces instituts d'université – il faut dire qu'on s'était bien posé la question, très pratique qui était : dans le type d'université à Limoges, comme ça, y'avait pas de problèmes, puisque les universités étaient pluridisciplinaires... mais on voyait bien la difficulté se profiler : à Rennes on voyait bien la difficulté : à quelle université rattacher l'École normale ? ça allait forcément créer ici ou

là des conflits. La solution Jospin qui a été de dire cet institut on ne le met pas dans telle université mais on crée un institut, un nouveau type d'établissement... était la solution "facile"... Est-ce que c'était la solution la plus efficace on ne le saura jamais...

- *Effectivement...*
- Renseignements : Sylvie François... Administrateur civil / Robert Chapuis...



# **Cabinet de Michel Rocard**



## ENTRETIEN AVEC ANTOINE PROST

### **Antoine Prost, chargé de mission auprès du premier ministre, éducation :**

Né en 1933

Parents : avoué de justice / sans profession

Lors de ses études d'histoire, il intègre l'ENS rue d'Ulm où il prépare avec succès l'agrégation d'histoire (1956). Il suit également des études de sciences politiques à l'IEP de Paris. Il a enseigné d'abord au Lycée d'Orléans et prépare parallèlement une thèse de troisième cycle sur *La CGT à l'époque du Front populaire* (1963) soutenue à l'université de Paris I où il est assistant. Il est nommé maître de conférences à l'université d'Orléans en 1966 où il exerce pendant dix ans, tout en assumant des charges administratives. Il a notamment été directeur d'UER, vice-président de l'Université et directeur du service de formation continue de cette Université. Il soutient en 1975 sa thèse d'Etat sur *Les Anciens combattants et la société française (1914-1939)* et est nommé en 1979 professeur à l'Université de Paris I. Même si Antoine Prost est reconnu comme le spécialiste de l'histoire de l'éducation en France, sa spécialisation d'historien a donc d'abord porté sur des sujets très différents<sup>1726</sup>.

C'est par le biais militant que s'est affirmé l'intérêt d'Antoine Prost pour l'éducation. Adhérent du SGEN, il publie en 1963, avec le philosophe de l'éducation Jacques Natanson, *La révolution scolaire*<sup>1727</sup>, dans lequel il défend l'idée d'une rénovation profonde des structures scolaires qui garantisse à la fois une réelle démocratisation et des méthodes d'enseignement mieux adaptées aux élèves, ainsi ils y promeuvent les méthodes actives, source de motivation pour les élèves. Il participe au titre du SGEN aux commissions éducation des V<sup>o</sup> et VI<sup>o</sup> Plans (respectivement en 1965 et 1970). C'est à ce moment que lui est commandé l'*Histoire de l'enseignement en France*, quatrième volume dédié au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle d'une série historique qui paraît en 1968. Il participe ensuite à plusieurs commissions ministérielles, dont la commission Joxe sur la condition enseignante (1971-1972), puis la commission de Peretti sur la formation des enseignants (1981-1982). Il devient progressivement un spécialiste unanimement reconnu des questions d'éducation.

### **Déroulé de l'entretien**

Jeudi 6 janvier 2005

Durée : 1 heure

L'entretien a lieu dans son bureau dans une annexe de Paris I rue des archives.

J'ai longtemps considéré cet entretien comme un des entretiens que j'avais « ratés ». Je n'ai en effet pas su renverser la façon dont l'échange s'est mis en place : un professeur renommé qui donne un entretien à une chercheuse mais se positionne aussi comme professeur face à une étudiante à qui il donne des conseils de recherche dans sa spécialité. Il m'a été impossible de mettre Antoine Prost dans une posture de témoin, sans doute cela n'était-il tout simplement pas possible hors de la volonté de l'enquêté qui ne voulait pas se départir de sa posture d'historien. Il me renvoie ainsi à des articles qu'il a écrits, me donne des pistes.

Il a de façon générale peu de temps à m'accorder et nous terminons l'entretien dans le métro (je l'accompagne à son rendez-vous suivant)

- *Alors d'abord j'aimerais savoir comment vous êtes devenu chargé de mission auprès de Michel Rocard ?*
- Par hasard... Ah oui, par hasard... J'étais à la campagne, le jeudi de l'ascension, le téléphone a sonné, mon fils est allé répondre, on était dans le jardin et il ressort sur le pas de la maison "Papa, c'est le premier ministre !" ... Je lui dis, arrête de dire n'importe quoi,

<sup>1726</sup> Une étude de sa bibliographie

<sup>1727</sup> Antoine Prost, Jacques Natanson, *La révolution scolaire*, Paris, Les éditions ouvrières, 1963, 162 p.



"Si, si je t'assure, c'est le Premier Ministre ! Il veut te parler"... "Ben écoute, tu lui dis que je suis pas là..." "Non, non, non..." Bon ben j'y suis allé et c'était en effet le premier ministre qui me disait... qui me recrutait...

- *Et vous aviez déjà rencontré Michel Rocard avant... ?*
- Oui je l'avais rencontré deux ou trois fois, mais j'étais pas... j'étais pas membre du parti socialiste, donc euh... Il m'a pris parce qu'il pensait que le rapport que j'avais fait pour Savary était... était annonciateur d'une politique qu'il voulait suivre et puis voilà...
- *Alors euh... En quoi consistait concrètement cette fonction de chargé de mission ?*
- Ca, c'est la fonction classique de conseiller du premier ministre, c'est le... l'interface entre le Ministère... de l'Education nationale, le Premier Ministre et les autres ministères, donc... Toutes les fois où le Premier Ministre, euh... le Ministre de l'Education Nationale ne peut pas agir sans avoir par exemple le concours du Ministère des finances, ce qui est fréquent... ou du Ministre de l'Intérieur, ce qui était le cas par exemple pour les IUFM puisque les IUFM touchaient aux Ecoles Normales qui dépendent des Conseils Généraux, donc ça intéresse la direction des collectivités locales au Ministère de l'intérieur, donc à ce moment-là les gens de la rue de Grenelle venaient à Matignon pour... Alors moi j'avais un système simple, j'avais mis en place une habitude, je voyais le directeur de cabinet de Jospin à 9h00 tous les vendredis matin, Olivier Scharpentek... On faisait le point des dossiers en cours... Ce qui évitait, quand on avait des réunions régulières, de... C'est très différent si vous n'avez pas de réunion régulières et que vous convoquez Scharpentek, c'est quelque chose qui ne marche pas, donc tout de suite vous êtes dans un climat plus détendu... On n'a jamais manqué à ces rendez-vous, alors parfois y'en avait des tendus, parfois des un peu plus consensuels, mais... en gros... On travaillait quand même ensemble... Donc les grands dossiers que j'ai eu, c'est pas tellement là... C'est pas tellement là... la loi d'orientation ou... les IUFM, c'est... les gros dossiers ça a été la revalorisation et le plan des universités 2000. Chaque dossier représentant en gros 25 milliards... Et à Matignon, les ordres de grandeurs, on était en francs... à la même époque, j'étais conseiller municipal à Orléans, je vois très bien les ordres de grandeur... Donc votre budget personnel, l'unité c'est la dizaine de milliers de francs. Au niveau d'une ville, l'unité, c'est le million. Au niveau de l'Etat, l'unité, c'est le milliard... La première réunion que j'ai présidé, j'en ai présidé cent, très exactement, c'est-à-dire... en gros. La première a coûté un milliard quatre cent millions... Il faut se faire à ce type d'ordre de grandeur et bon... Alors ma tâche était pas très difficile, parce que le Président de la République avait annoncé qu'on allait dépenser pour l'Education Nationale, Rocard était persuadé que c'était extrêmement important, Bérégovoy était prêt à en dépenser, donc j'en ai dépensé beaucoup... Je ne regrette pas... Le plan université 2000, je ne regrette pas, ça a été très très opportun, Joyeux a été très bien, il a anticipé, il a conçu... une belle anticipation, c'est pas rien, 1 million 500 000 étudiants. Joyeux a été... Joyeux est quelqu'un de tout à fait remarquable dans cette anticipation... *(je suis prise d'une quinte de toux, il propose de fermer la fenêtre)* Donc la revalorisation, elle a été une des grandes actions menées à Matignon... De Matignon, il me reste trois choses, l'habitude de boire beaucoup, presque tous les matins, y'avait une bouteille de Vittel sur mon bureau, non d'Evian, j'ai appris à Matignon à boire beaucoup. Y'a deux autres adages qui me sont restés qui sont 1) *prendre la vie avec simplicité*, quand vous arrivez comme ça dans une réunion interministérielle, moi j'avais jamais assisté à de telles réunions, moi... et vous concluez en disant "*le premier ministre décide que...*" C'est quand même... C'est... Il faut

prendre la vie avec simplicité. Et un autre grand adage, c'est que *je ne sais pas pousser avec une ficelle...*

- *C'est-à-dire ?*
- C'est-à-dire qu'une ficelle, on l'accroche à un bout et on tire... Mais on ne peut pas pousser... A Matignon, vous pouvez empêcher un ministre de faire ce qu'il veut faire, vous ne pouvez pas lui faire faire quelque chose qu'il ne veut pas faire.
- *Vous pensez à quoi, plus précisément ?*
- A la rénovation pédagogique, Jospin ne voulait pas la prendre... Notamment parce qu'il ne savait pas ce que c'était et parce qu'il n'y avait personne dans son entourage qui comprenait, ce qui était déjà difficile, et puis surtout, il avait compris que ça risquait de lui attirer des ennuis avec les syndicats, le corps enseignant, il avait pas fait son apprentissage de ministre, son apprentissage de tout ça, il aurait eu un peu plus de bouteille, mais là, et... Alors là, c'était... C'est le mouvement sociologique constant : quand un ministre a deux choses à faire, ensemble, une chose facile et une chose difficile, il choisit toujours la chose facile. Ça a déjà été le cas avec Fouchet avec de Gaulle, pour la diminution de la sélection, pour la démocratisation, la démocratisation ne se faisait pas sans sélection pour de Gaulle. Et de Gaulle quand il décide de... la création finalement du collège unique, ça sera seulement le collège d'enseignement secondaire dans un premier temps, au début de 63, Fouchet s'est couché, il ne voulait pas faire la sélection... Alors de Gaulle a pris Fouchet dans son bureau qui lui a dit, je ferais pas... "La démocratisation c'est pas la sélection..." (*il développe l'histoire... inaudible*) Mais donc, je peux vous dire que le cabinet, ça dépend beaucoup de la personne, du ministre, de la façon dont sont conçues les façons de travailler chez Rocard, c'est pas forcément la façon de... Chez Rocard, moi j'avais... pas une liberté totale mais... Mais 1) c'était facile de voir Rocard, c'était facile de voir Rocard, je dis c'était facile, mais ça ne l'était pas pour tout le monde... Moi j'avais un avantage c'est que je prenais le train à 07h07 à Orléans, j'arrivais à 8h15 à Austerlitz, je prenais le RER, comme ça, donc j'étais à Matignon en gros à 9h00 moins le quart, 8h45... Je passais à la porte du premier ministre, pour des petites questions intempestives, "attention, vous allez avoir conseil des ministres, on va faire venir des directeurs", ce genre de choses, bon... Mais chaque fois qu'il y avait un gros dossier qui se préparait, euh... le secrétariat particulier me disait "tu vois directement avec le premier ministre"... Et là donc on restait une heure... seul ou avec Yvon Robert, Alain Bergougnieux... Et donc, avant chaque gros dossier, on a pu avoir une sorte de cadrage du premier ministre, on avait pas un mandat de négociation, mais on avait un cadrage, on savait vers où il fallait aller, jusqu'où, comment, qu'est-ce qui était important pour lui, qu'est-ce qui ne l'était pas... Après, euh... Ben, on se débrouillait comme des grands... Je peux vous dire que pour Université 2000 ça c'est réglé entre Benoît Chemouchet et moi... Pour les arbitrages financiers de ce plan qui étaient de 24,6 milliards, euh... c'est Benoît et moi qui l'avons fait, y'a eu quelques tirages, où Benoît et moi on était pas d'accord, je lui disais "ben écoute, tu veux pas 2 milliards, ben je vais voir Rocard et ça sera 3"... Benoît me disait "Je signe tout de suite !" Donc euh... on s'est mis d'accord. Benoît, c'était le correspondant budget et puis on a fait notre bilan de surface, de... Avec Huchon... que j'avais eu comme élève à Science po qui était au cabinet de Rocard... On était les doyens du cabinet Marie-Thérèse Joint-Lambert et moi... On avait un rôle un peu particulier, elle est partie au bout de un peu moins d'un an... parce que... Je suis resté seul dans mon rôle de vieux sage... parce que les conseillers du premier ministre, ce sont des garçons qui ont 35-40 ans, c'est des jeunes, c'est un... Et nous, on était... on avait plus à faire nos

preuves, on avait un statut un peu à part... Donc on était pas... Donc voilà, est-ce que tous les ministères sont d'accord ? Bon voilà. C'était (*inaudible pour quelque phrase*). Mais ça a pu se faire en interne, parce que préalablement sur les questions importantes, on avait l'accord.

- *Et est-ce que vous avez participé, même un peu de loin, à la question des IUFM ?*
- Très peu... Très peu parce que c'est vraiment une idée de Jospin...
- *Une idée de Jospin ?*
- Oui... Alors l'idée des IUFM, si vous cherchez une bibliographie, j'avais fait un article...
- *J'ai lu un article de vous sur la formation des enseignants dans un colloque comparaison entre les systèmes éducatifs...*
- Non, je ne sais pas où est-ce que j'ai publié ça. Il me semble que c'est... Il cherche autour de lui, peut-être *Education et formation*, la revue publiée par l'INRP. Parce que ça remonte en fait... au colloque d'Amiens en 1968, la préparation du colloque d'Amiens en 1968, qui est après la création des IUT. Le colloque d'Amiens donc c'est en mars 68 lance l'idée des instituts universitaires de pédagogie dans le développement de la recherche en pédagogie et c'est lui qui lance l'idée du stage en responsabilité. Y'a eu un colloque où j'ai expliqué ça, mais il me semble que je l'ai repris et que j'en ai fait un article un peu plus... Il faut que je cherche dans ma propre bibliographie parce que le mieux c'est quand même de vous... On fait des fois pour un colloque des recherches sur commande mais le papier il est publiable mais pas totalement, donc on retravaille. Par exemple j'ai fait un papier là pour un colloque sur Jostin Godard et puis j'ai repris le dossier depuis. Entre le papier et puis l'article, j'ai développé beaucoup. Il me semble donc que j'ai fait mieux que dans ce colloque. Je dois pouvoir vous retrouver la référence... Donc il a fait travailler Bousset tout seul. Le rapport Bousset moi j'en ai pas entendu parler, j'ai même accueilli Bousset assez fraîchement quand j'ai eu rendez-vous avec le premier ministre concernant les IUFM en disant à Bousset que j'aurais été content qu'il vienne me voir, me consulter. Il est... Matignon c'est comme ça... L'autorité c'est de pouvoir bouleverser l'agenda des inférieurs. Matignon, c'est le premier ministre, et à Matignon vous décidez à quatre heures de l'après-midi de convoquer une réunion pour sept heures de soir avec des directeurs de trois ministères, ils se débrouillent. Le pouvoir c'est ça... Ça vaut mieux quand vous risquez d'avoir une grève le lendemain matin de pouvoir faire face dès 8h00 si des concessions on fait ou on en fait pas. Ces jours-là on avait décider de pas en faire... Ainsi va le monde, il faut prendre la vie avec simplicité. Donc... Y'a eu un accord assez rapide et assez facile sur la dévolution des écoles normales, sur leur structure. Le seul point de friction a été le rôle de la recherche. Parce que si vous regardez la séance de lancement qu'on a eu sans trop de difficulté l'idée d'une préfiguration dans trois UFM pour pas lancer tout de suite, cette démarche un peu pragmatique bien dans le gradualisme rocardien. C'est tout le contraire d'un socialisme idéologique. On avait essayé de confier au Conservatoire des Arts et Métiers la formation des premiers formateurs d'IUFM. Les arts et métiers étaient sans doute la structure la moins mauvaise. Et il y a eu une inauguration de cette formation à l'amphi Jean Pelletier avant un discours de Jospin et un discours de Rocard. Regardez les deux discours, la différence est flagrante : dans le discours de Rocard, y'a la place pour une recherche en sciences de l'éducation, y'a une place pour la recherche dans la formation, une formation par la recherche – et dans le discours de Jospin, y'a absolument pas question de recherche. Là y'a un désaccord entre

Matignon et l'éducation. Désaccord qui va se poursuivre par la suite parce que la question du statut de la recherche en IUFM est toujours posée. Si vous regardez l'évaluation qui a été faite par le comité national d'évaluation de l'ensemble des IUFM, si vous regardez mon rapport à Lang en 2000, moi je suis pour m'appuyer sur la recherche en IUFM. C'était en 90... C'est sûrement pas 91, parce que 91, j'y suis plus. Quand je suis arrivé chez Rocard, j'ai dit tout de suite : je viens mais je fais la rentrée 90 dans mon université, j'avais annoncé dès le début, je l'avais dit à tous mes interlocuteurs, de façon à me couper toutes les portes de sortie, les itinéraires de retraite : je m'obligeais moi-même à tenir les engagements que j'avais programmé. Mais la façon dont le ministère Rocard a été congédié du matin pour l'après-midi, c'est pas... Je suis parti après avoir... Donc c'était peut-être 90. Et donc deux ans, peut-être plus de deux ans. C'est compliqué après de retrouver sa légitimité scientifique : il m'a fallu plus d'un an pour... je faisais chaque fois mon séminaire sur un livre que je n'avais pas lu et je ne lisais pas. Jamais je n'ai eu autant besoin de... il fallait que je reconstruise une légitimité universitaire qui avait été mise à mal.

- *Qu'est-ce qui vous avait poussé à accepter la proposition de Rocard ?*
- Oh ben parce que ça ne se refuse pas... On vous propose d'être au cœur de l'Etat, surtout pour un historien, tout ce que j'ai appris, même pour l'histoire. A cette époque, j'étais en train de faire une histoire du CNRS avec Jean-François Picquart parce que en 1986, j'étais directeur scientifique adjoint au CNRS, c'était à l'époque de Papon, on devait célébrer l'anniversaire du CNRS par un colloque. Le cinquantenaire du CNRS c'était 89. Et j'avais hérité du dossier à la suite de circonstances qui seraient trop longues à raconter. Et... donc je m'étais mis à travailler sur le CNRS. Fin 86, j'ai fait la transition avec la nouvelle équipe et je suis rendu aux chères études et je me délecte dans les archives du... de ce qu'on appelle le comité des sages qui était la délégation générale à la recherche scientifique et technique, la DGRST. Qui est l'ancêtre du ministère de la recherche. Et c'est un machin qui a été créé en 1958 et j'avais trouvé un projet de réforme en 59, il proposait purement et simplement de transformer la direction du CNRS en direction du ministère et de la recherche, ce qui était d'une simplicité... et c'était tellement évident que pourquoi ça c'est planté ? Je trouvais ça très étrange mais au bout de 15 jours à Matignon, j'ai compris : ils avaient pas préparé correctement, si vous voulez que ça se fasse, il faut commencer par prendre tous les interlocuteurs uns à uns, leur expliquer ce qui va se passer, s'ils sont d'accord, voir où sont leurs points de blocages et ensuite vous demandez si ces points de blocage vous pouvez les contourner, vous pouvez les surmonter. Y'a tout un travail de préparation, qui est le travail interministériel qui se fait même au plus petit détail. C'est-à-dire le premier ministre va présider le conseil supérieur de la défense nationale : il faut avoir eu d'abord eu le ministre de la défense pour vérifier qu'il est bien d'accord avec les points défendus par le premier ministre, il faut vérifier que l'Elysée a pas dit le contraire, il faut toujours... moyennant quoi vous prenez la décision et la décision elle passe. Là ça c'est con, passez moi l'expression, mais leur beau projet ils l'ont sorti en séance sur la table... un ministre de l'éducation nationale qui a découvert en séance un projet qui l'intéressait au plus haut chef, il a botté en touche et l'a écarté. C'est évident qu'ils allaient dans le mur... Mais quand vous êtes à Matignon, vous avez compris comment ça fonctionnait, et ça vous paraît évident mais eux, c'étaient des savants qui sortaient de leur laboratoire, ils avaient pas la moindre expérience, ça vous paraît évident. Eux, c'est... ils avaient pas la moindre expérience du travail ministériel, ils y sont allés en croyant que c'était un lieu où on discuterait, où on ferait les choses, c'est pas vrai, c'est un endroit où on enregistre des décisions qui sont prises en amont. Et tout le travail des conseillers du premier ministre, c'est de discuter en amont, pour voir où sont les

objections, où sont les... voir comment on peut. Et après, quand vous avez trouvé le point d'équilibre, que tous les ministères sont d'accord, vous faites une réunion interministérielle, ça dure une heure, y'en a certain nombre qui font inscrire leurs réserves au procès verbal et puis l'Etat marche : c'est ça la machine de l'Etat. Donc bon, en plus, moi j'avais... C'était quand même un espoir le ministère Rocard, on me demandait d'y apporter ma contribution, je veux dire je regrette pas... En plus, c'était tout à fait sympa, Huchon... c'est moi qui ai du insister pour être le numéro 2 du cabinet, parce que protocolairement j'étais le n° 1. J'ai dit « écoutez, non, c'est pas sérieux ça », un directeur de cabinet, c'est quelqu'un qui est le patron. Huchon me dit « J'aimerais que Bergougnieux travaille avec toi » je lui dit pas de problème : Bergougnieux, j'étais son patron de thèse, on se connaît depuis longtemps, je le connais bien. Et puis Huchon avait fait son cabinet en croisant les critères de la compétence et de la sociabilité, il ne voulait pas des gens qui fassent des histoires. Il voulait des gens qui soient très compétents, mais qui sachent travailler ensemble. C'est un... c'était vraiment un très bon cabinet, y'a eu très peu d'accrochage, et puis y'avait vraiment une cordialité entre les membres du cabinet, y'avait beaucoup de réunions, y'avait trois réunions par semaine. On était organisés en pôle, avec des chefs de pôles, y'en avait 8 ou 9. Y'avait un conseiller social, y'avait moi, devait y'avoir un économiste, en théorie on avait une réunion qui se tenait le mercredi matin, avec les conseillers du ministre et Huchon. Y'avait une mercredi le lundi, y'avait une réunion le vendredi pour (inaudible) et voilà. Je regrette pas du tout, c'était pas un mauvais moment, c'était très... C'est pas ce que j'ai fait de plus passionnant dans ma vie, ce que j'ai fait de plus passionnant dans ma vie, à Matignon on voit pas forcément ce qu'on fait : on a fait la revalorisation, y'a eu 25 milliards d'engagé. Un gâchis, presque aucun changement. Rocard me disait, « je suis prêt à mettre tout l'argent que vous voulez dans l'Education nationale, mais je veux que les parents d'élèves voient ce qui a changé »

- *Pour revenir sur les IUFM, vous disiez que c'était un projet de Jospin, c'est-à-dire que Rocard avait pas du tout d'idées sur la formation des enseignants ?*
- C'était pas... Non pas plus que ça sur la formation des enseignants... Pas spécialement. Vous savez de toutes façons, les hommes politiques ont pas d'idées sur grand-chose : Rocard avait des idées sur l'économie, alors là... Alors là oui... Rocard avait des idées sur ce qu'il fallait faire pour l'économie et sur les services publics. La grande idée de Rocard, c'était que la compétition se ferait désormais sur la qualité des services publics et que c'était ça qui était de toute façon prioritaire. Mais sur l'éducation nationale, il connaissait pas l'éducation nationale et moi, un de mes rôles, ça a consisté à l'informer et à l'informer à froid et de temps en temps, peut-être tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines, je lui faisais une note de deux pages, purement informative. Par exemple les examens dans l'éducation nationale. Savez-vous combien on prépare de sujets d'examens chaque année à l'éducation nationale ? réponse 42 500 : voilà pourquoi et où, comment. Vous comprenez, de façon à ce que le jour où on lui posera la question du baccalauréat, il ne débarque pas dans le sujet sans aucune information. Moi je l'informais en amont, mais vous pouvez pas demander à un premier ministre de savoir les différences entre les CAP, les BEP, les baccalauréats techniques... Je lui faisais des informations sur les effectifs, sur les... mais il n'avait pas, il était ouvert... très, très... Mais. Jospin a fait ça parce que, je sais pas si Jospin lui-même était très convaincu, Boussel l'était je crois, son rapport était enthousiaste. Mais Jospin voulait faire une loi de programmation et puis le président de la République a pas voulu, alors il s'est rabattu sur une loi d'orientation. C'est pour ça qu'une loi d'orientation, il faut avoir quand même du grain à moudre, on fait pas une loi simplement pour dire que la pédagogie et l'enseignement doit être centré sur l'élève. Ca

n'a aucune valeur juridique... Pas plus d'ailleurs que la loi Fillon, il y a quantité de chose qui n'ont pas besoin d'être dans la loi, c'est pas la loi qui fixe l'objectif d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, c'est pas un truc qui a besoin d'une sanction juridique. La seule chose qui méritait une loi, qui nécessitait une loi, c'était en effet les IUFM. Parce que les écoles normales avaient été créées par la loi, il fallait une loi pour toucher les écoles normales, pour créer les IUFM. Donc s'ils voulaient faire une institution comme les IUFM, ils étaient obligés de faire une loi, donc d'une certaine manière, on peut dire que les IUFM, c'est le seul élément dur de la loi d'orientation.

- *Et quel lien vous faites entre les instituts des formations fondamentales de de Peretti ?*
- Oh ça fait partie de la longue lente genèse des IUFM. Vous savez de Peretti s'est inspiré de ce qui avait été fait avant, vous avez eu des choses dans le rapport du colloque d'Amiens, vous aviez des choses dans le rapport Joxe de 1972, euh... de Peretti était au courant de tout ça, il avait participé au colloque d'Amiens, il avait pas participé à la commission Joxe (*il réfléchit*).
- *Mais on a très peu de gens auprès de Lionel Jospin qui sont des gens qui ont participé à la commission de Peretti ou même qui l'ont réellement lu... ?*
- Ouais... Ouais... Y'a pas de pédagogues autour de Lionel Jospin, y'a Vacances...
- *Ouais... Il est pas non plus très axé...*
- Si, si Vacances, si... C'est d'abord un administrateur, pis Vacances c'est le primaire... Si... Non, dans le cabinet Jospin, les deux... Dans le cabinet Jospin, les gens comme Gauthier que je connais bien, qui est quelqu'un de sympa pr... (*bruit de la bouche qui se dégonfle qui signifie « rien », « il ne s'intéresse pas à la pédagogie »*) rien... Le seul dont l'œil s'allumait quand on parlait de pédagogie, de rénovation pédagogique, c'était Joyeux, paradoxalement. Joyeux pour lui, ça a du sens... C'est un drôle de type Joyeux, c'est pas un mauvais type Joyeux, il a de bonnes idées. Il a un tempérament pas possible, c'est un... c'est... Mais lui il avait un vrai intérêt pour les questions pédagogiques. Mais en dehors de ça y'avait personne sur les questions d'éducation. Alors Bousset, je connais mal Bousset, je sais pas toujours quoi penser, je sais pas qui a conseillé Bousset...
- *Bousset s'est retrouvé en charge du dossier en...*
- C'est Bousset oui, qui s'est retrouvé en charge du dossier...
- *Mais c'est pas du tout lui qui a posé les premiers jalons, l'idée même d'IUFM était déjà posée, il est arrivé en cours de route.*
- Ben l'idée même d'IUFM, elle est un peu posée par la revalorisation, à partir du moment où on décide la revalorisation, de donner une formation un peu plus importante aux instituteurs, d'une certaine manière ça implique de... de donner un cadre universitaire à cette formation. Oui... Vous devriez demander, tiens, interrogez donc Yvon Robert... Les gens qu'il faudrait interroger, mais je pense que vous en avez déjà entendu parlé. Y'a l'ancien recteur Christian Bècle, vous avez déjà entendu parler de lui ?
- *Oui... On m'a dit qu'il était très difficile à... à contacter...*

- Oui très difficile... Il était mon équivalent à côté de Fabius et il a beaucoup travaillé avec Fabius. Ensuite vous avez... Alors si, quelqu'un qui pourrait vous renseigner, y'a Yvon Robert qui est inspecteur général de l'administration, qui vous dira peut-être des choses. Parce que y'a eu une négociation en 1988 entre le parti socialiste et la FEN, moi en arrivant en 1989, j'étais pas au courant bien sûr, j'ai découvert ça... C'est là que je suis allé chercher Yvon Robert pour étoffer le cabinet de Rocard et pour discuter de ces questions avec quelqu'un qui soit techniquement pointu. Comme Yvon était directeur des personnels enseignants, c'était quelqu'un dans le pyramidal des corps, il était top ! tout à fait top !
- *Mais donc dans les accords Fabius Fen, vous aviez déjà un IUFM ?*
- Je sais pas... Demandez le à Yvon Robert, moi j'ai pas participé à ces négociations, j'en ignorait même l'existence... Alors peut-être... peut-être... Côté syndical, essayez d'aller voir Martine Le Gall, c'est une... une sacré personnalité, elle a beaucoup, c'est une forte femme, elle a beaucoup de... Et elle a été présente à toutes les négociations et c'est quelqu'un qui est à l'UNSA mais pas à l'UNSA Education, mais à la fédération, à l'UNSA général, elle est assez haut placée. Et moi je m'entends bien avec elle, moi je m'entends bien avec elle...
- *Quand vous dites négociations, vous voulez dire négociation de la revalorisation ?*
- Oui, oui, mais sur les IUFM aussi, parce que les IUFM c'était lié... *(il doit partir, à ce moment là je l'accompagne au métro et il continue à me raconter quelques éléments que je note)*

# **Parti socialiste**





## ENTRETIEN AVEC JEAN-LOUIS PIEDNOIR

### **Jean-Louis Piednoir**

Né en 1938

Après des études à l'école primaire, puis au cours complémentaire du 10ème arrondissement de Paris, il intègre l'école normale d'Auteuil, obtient une bourse pour préparer ensuite l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud où il est admis en 1958, il se spécialise en mathématiques et réussit l'agrégation en 1962.

Professeur de mathématiques spéciales au lycée Balzac à Paris (1962-1966), il prépare un doctorat à la Sorbonne puis est nommé maître-assistant en 1966 d'abord à Paris V puis Paris VI. Il y enseigne les statistiques.

Secrétaire de la commission éducative du Parti socialiste de 1975 à 1981, il devient à cette date délégué national du Parti socialiste à l'Éducation nationale, et chargé de mission au cabinet du Ministre de l'Éducation nationale Alain Savary de 1981 à 1984. Nommé Directeur de l'ONISEP par Jean-Pierre Chevènement, poste qu'il occupe de 1984 à 1988; il devient à cette date Inspecteur général de l'Éducation nationale

### **Déroulé de l'entretien :**

J'ai contacté Jean-Louis Piednoir aisément car il connaît mes parents ; en tant qu'IGEN de mathématiques, c'est lui qui avait appuyé la candidature de mon père pour enseigner en classes préparatoires, ils l'ont fréquenté ensuite à plusieurs reprises notamment dans le cadre de jury de concours : je l'ai contacté par téléphone et non par courrier comme je l'ai fait pour les autres personnes interrogées. Autant dire que je me sens immédiatement en confiance avec lui, il m'accueille en me demandant des nouvelles de mes parents. L'échange est cordial et agréable, sans assymétrie.

(Extraits)

Au moment d'Épinay, programme « Changer la vie », rédaction d'un projet global.

Nécessité de s'affirmer de manière affinée, secteur par secteur.

D'un côté sur l'éducation, nous étions dominé par le parti communiste

Modernité avec Pierre Juquin, responsable éducation du parti communiste, et leur publication « L'école et la nation » qui était un journal de référence, des choses d'ailleurs parfois très intéressantes. Politiquement nous étions dominés par le PC

De l'autre côté, nous étions sous la surveillance de la FEN parce que la FEN était un enjeu avec une majorité socialiste et une très forte minorité communiste, clivage qui se superposait à peu près à l'opposition entre le premier et le second degré. Et les responsables de la FEN étaient assez crispés et ne voulaient pas voir l'ombre d'une différence entre le programme syndical et le programme socialiste, et surtout chez les leaders syndicaux qui étaient soit socialistes soit sympathisants socialistes. Oh à l'époque la brochette est bien connue, entre André Henry, Michel Bouchareissas, Guy Georges et les autres, c'était un peu ça. Et c'était renforcé par le fait que les députés socialistes étaient membres de la FEN, même de l'ancienne SFIO, ils allaient voir leurs copains du syndicat pour savoir ce qu'il fallait raconter. Si bien qu'il n'y avait pas d'autonomie du politique par rapport au syndical dans la mouvance socialiste. Et la tâche que Mitterrand avait confiée à Mexandeau était précisément d'avoir une voix plus autonome, plus politique par rapport au syndicat. Alors ça c'est pas fait facilement, mais ça s'est construit petit à petit. Il a fallu plusieurs choses, il a fallu d'abord être capable de faire des concessions, de négocier, être capable aussi de leur montrer que s'il y avait des choses différentes, c'était pas forcément dirigé contre la FEN, parce que vraiment, ils avaient une mentalité d'assiégés. Alors pour illustrer ça, y'a eu une offensive du CERES, la tendance de Chevènement, de créer une nouvelle tendance à la FEN

pour secouer un peu la tendance majoritaire. Ils avaient donc créés une tendance pour se démarquer à la fois d'unité et action, PC et des responsables de la FEN. Comme aurait dit Chevènement à l'époque : « c'est le socialisme à l'est fait entendre un bruit de bottes, à l'Ouest il fait plutôt entendre un bruit de savates... » (rires) Si bien que François Mitterrand a décidé de faire une grande réunion à Clichy, en 74, peut-être 75 une grande réunion où étaient présents tous les responsables du parti : Mauroy était présent de bout en bout, Mitterrand il est venu conclure, mais euh... Pierre Mauroy y est venu, je me rappelle, je l'ai vu engueuler des gens du Cérés, comme quoi ils cassaient la majorité fédérale, c'était le PC qui allait reprendre la FEN, c'était le parlement de Beyrouth, ça tirait dans tous les sens... Bon pour vous expliquer l'ambiance quoi... Alors comment sortir de ça... On a voulu faire un projet socialiste pour l'éducation, ce qui a abouti au bouquin « libérer l'école ». Alors comment ? Il a fallu s'assurer de l'appui des militants de base, ça a été ça le pari politique et c'est pour ça qu'on l'a gagné. Alors on a d'abord établi un document de travail de tous les textes... Parce qu'il faut pas oublier qu'il y avait à l'époque, au sein du PS, enfin à côté du parti socialiste, un certain nombre de clubs associés qui avaient pondu des textes sur l'école. Chez les mitterrandistes, il y avait « Démocratie et université », dont j'avais été membre d'ailleurs avant d'adhérer au PS, y'avait le CERES qui avait fait aussi des contributions, et puis d'autres, les poperénistes avaient aussi fait dans leur « études et recherches socialistes ». Donc on a essayé de faire une synthèse de ça, d'établir un document de travail. Alors le clivage c'était « Ecole fondamentale » contre second degré. On n'a pas voulu choisir entre les deux, on a dit que l'école était obligatoire jusqu'à 16 ans, on a dit qu'il y avait une même unité pédagogique, mais qu'une transition était nécessaire et que progressivement on devait spécialiser les enseignants, etc. C'est-à-dire que ce qu'on avait derrière la tête mais qu'on a pas écrit, c'est qu'il fallait des PEGC en 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> et puis des certifiés en 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> comme ça, ça coupait le territoire en deux... Le deuxième point de clivage c'était le rôle des parents. Et là on avait aussi pointé l'oreille au sujet de la présidence des conseils d'établissements du second degré, en prenant exemple sur la structure des IUT où le président du conseil d'administration des IUT n'est pas le directeur de l'IUT. Et puis on a aussi pas échappé au débat... Et puis on a surtout travaillé sur la formation des maîtres, parce que le terrain était en friche, comme quoi les IUFM ça nous intéresse plus particulièrement – ils ont un schéma qui n'est pas celui que nous souhaitions mais... Alors ce document de travail on l'a soumis à toutes les commissions fédérale éducation et on a fait un certain nombre de réunions... Moi j'en ai animé pas mal dans les fédérations. Une fois qu'on a fait ce travail, on a abouti à un avant projet qui a été soumis, qui a été publié par le poing et la rose et qui a été soumis à tous les militants. Et on a fait des rédactions croisées... C'est-à-dire que celui qui avait écrit la partie du texte, c'est pas celui qui a intégré les amendements. Pour être sûrs de... Et ensuite, on a soumis le texte au comité directeur, ça s'appelait comme ça... Et ce comité directeur a adopté ce texte moyennant un certain nombre d'amendements. Et entre ce texte et la rédaction finale, y'a eu un certain nombre d'arrangements, notamment sur un point qui allait se révéler politiquement important, c'est celui du grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale. Les formules qui avaient été prises dans l'avant projet avaient été pratiquement recopiées du programme commun et du programme socialiste et donc étaient très « laïques ». Et ça ça avait été aussi un peu tactique, ça avait été fait pour faire taire les gens de la FEN, pour leur dire « on est aussi laïcs que vous ». Et en réalité, je me rappelle une fois, avoir vu Guillot, (ton un peu moqueur) le secrétaire pédagogique de la FEN qui réclamait « aucune subvention, même pour le périscolaire pour des organisations professionnelles ». On était avec Mexandeau, il me dit « voilà bien le dernier homo laïcus, comme aurait dit ma grand-mère, c'est dommage qu'il chie sans quoi on devrait le mettre sous verre » (rires) Ah c'était vraiment l'image de l'archaïsme pédagogique, incroyable, il vivait dans un monde... Ce dont on avait la trouille, et la suite nous a donné raison, c'est qu'ils ne s'étaient pas aperçus du changement de mentalité de l'opinion publique sur ces questions là et les responsables syndicaux étaient restés totalement perméables à l'analyse du sociologue sur la consommation d'école, Ballion... les consommateurs d'école... Ils avaient pas vu ça, mais ils avaient pas lu non

plus l'article d'Antoine Prost sur les changements lents des subventions publiques à l'enseignement privé. Antoine Prost avait exploité les résultats de plusieurs sondages entre 1945 et 1980. Il avait monté : ça a pas été nouveaux, ça a été une lente dérive... en 1945, ils devaient y avoir 15 ou 20% de la population qui étaient pour les subventions qui étaient pour : même de Gaulle qui avait été catholique pratiquant les avait supprimé, donc... Mais en 1980, ça avait évolué petit à petit pour obtenir en 1980 une position globalement « pour » ça gênait plus personne ! Voilà... Donc l'anecdote aussi, quand on a envoyé l'avant projet, on l'a envoyé à la FCPE, au SNI, on a reçu une lettre d'André Henry qui disait « qu'elle n'est pas ma stupéfaction, vous avez recopié le programme d'Unité et Action ». C'est dire à quel point ils étaient obnubilés... La lettre je l'ai dans mes archives... Ce pauvre André Henry, après, il est devenu ministre du temps libre et il a parfaitement illustré le proverbe des grecs anciens « Jupiter rend fou ceux qui le perdent » On aurait cru qu'il était devenu président de la République ou premier ministre... Et son cabinet avec... jamais joignables au téléphone, alors qu'ils avaient trois ministres délégués sur un secteur ministériel qui était pas... c'est pas Bercy ou la rue de Grenelle ! Une fois j'étais délégué, on organise un colloque, c'était le jour du coup d'Etat de Jerulesky, c'est pour ça qu'on n'a pas eu de couverture médiatique, enfin c'était en 81-82, l'hiver, il faisait très froid. C'était un colloque sur les inégalités à l'école. Déjà faire réussir tout le monde. Et on s'est dit sur ce sujet là, ce serait bien de voir ce que le périscolaire peut faire. Donc j'avais invité Savary, qui m'avait dit qu'il venait, et j'avais invité les gens du temps libre. Jamais moyen de les avoir au téléphone, il faisait répondre par leurs secrétaires. (...) Marangé m'a raconté des choses après sur la façon dont Henry a réagit quand il a été nommé ministre, c'était assez... Marangé était mon président au conseil d'administration quand j'étais directeur à l'Onisep et c'est une personnalité que j'aime beaucoup. Et André Henry lui téléphone pour lui dire « qu'est-ce que tu penses de la proposition du président de la République ? ». Marangé lui dit « faut pas confondre les choses, le syndicalisme, je te conseillerai de refuser » bref de rester dans un rôle de tribunitien. André Henry s'est mis dans une colère, « tu n'as rien compris » il lui a raccroché au nez. Le pouvoir rend fou certaines personnes...

Voilà pour ce qui s'est passé entre 74 et...

Je vous passe toutes les consultations qu'on a eues. Syndicales bien sûr, parents d'élèves, mais on avait aussi essayé de faire sortir du bois – on y avait relativement réussi – les mouvements pédagogiques. Donc les freynétistes, ICEM, le GFEN, CEMEA... c'étaient les 3 principaux. On les avaient associés. Evidemment on a été handicapé parce que surtout le GFEN il fallait faire attention à leur langage, c'était épouvantable ! On avait organisé une fois un colloque sur les responsabilités locales... Oui parce qu'on avait essayé aussi de s'appuyer sur les municipalités. Avec les succès avant 1981 que le parti socialiste avait engrangé dans les municipalités dans lesquelles souvent le maire adjoint chargé de l'éducation était un socialiste. Pas toujours mais souvent. Même dans les villes PC...

*Vous l'expliquez comment ? Plus d'enseignants chez les socialistes ?*

Oui... Mais aussi parce qu'il fallait bien trouver quelque chose... (sourire) Urbanisme... parce que selon ce que vous construisez vous pouvez attirer la clientèle que vous souhaitez... A Suresnes, la droite a pris le pouvoir par surprise, ah ben, ce qu'ils ont rasé, ils n'ont construit que du grand standing ! Y'a pas eu l'urbanisme des cités jardins, c'est fini pour un moment, ils ont maintenant une majorité confortable. Souvent le maire essaie de mettre à l'urbanisme un de ces proches. Mais faut dire aussi que ce travail qu'on a fait sur ce projet socialiste, et puis ce travail n'a pas été fait sur le projet socialiste, y'avait aussi les communiqués à chaque événements, des manifestations diverses, des colloques, y'a eu toute une action, donc finalement le PS devenait visible dans la sphère éducative, tout un travail de fond avait été fait. Mais ça plaisait pas toujours à la FEN, mais bon tant pis, on leur a fait comprendre que c'était pas leur intérêt que le PS soit faible ! Qu'il n'y ait pas d'expression politique. On n'allait pas faire croire à l'ensemble des parents

d'élèves qui de toutes façons étaient plus nombreux que les enseignants, que il n'y avait que les enseignants qui avaient leur mot à dire sur l'école. Ca a été accepté, mais ça a été dur...

*Est-ce que dans cette commission Education, y'avait que des enseignants, ou est-ce que c'était plus varié ?*

Alors... Non y'avait pas que des enseignants, y'avait... par exemple, il a été enseignant, mais il était surtout chercheur. Enfin dans les deux secrétaires, on va commencer par moi, moi j'étais le principal, le premier secrétaire en quelque sorte, parce que Bernard Derosier, Bernard était à Lille, il était pas sur place, donc l'essentiel du boulot, c'est moi qui le faisais. A l'époque j'étais maître de conférence. Bernard Derosier il avait été instituteur, mais il avait été détaché, parce que... avec ses mandats... d'abord à Léo Lagrange, avant d'avoir des mandats politiques à plein temps. Dans la suite, y'avait Gilles Catoire, qui était lui agrégé de sciences économiques, l'actuel maire de Clichy. Y'avait François Aron qui était maître de conf d'histoire ancienne, d'histoire grecque, il était d'une famille de bourgeoisie juive d'origine, son père était prof de fac, son grand père était médecin, etc. Lui était universitaire mais plus chercheur, quoi, c'était son activité principale... Ensuite dans l'équipe y'avait Christian Join-Lambert qui était magistrat à la cour des comptes et à l'époque maîtres des requêtes avant de devenir conseiller-maître. Y'avait Praderie qui c'est ensuite distingué comme directeur de cabinet d'Auroux au ministère du travail en 1981, qui était pas du tout enseignant. Y'avait un dénommé Bari qui était responsable de la formation permanente, il travaillait à l'APEC et Claude Jeantet, qui était universitaire, mais lui c'est pareil, lui était professeur au collège de France, son labo était au collège de France mais il faisait surtout du moléculaire plus que de l'enseignement. Jean-Yves Daniel, astrophysicien, maître de conf, par exemple, il a été enseignant, mais il était surtout chercheur. Voilà, c'était les principaux. On se réunissait tous les mardis. Y'avaient beaucoup de gens du supérieur finalement... Ca c'était les... Mais dans les groupes de travail, y'avaient beaucoup d'enseignants...

En vrac y'avait comme groupes de travail : laïcité et organisation des établissements (*aussi conseil d'administration des EPLE, tout ça*), enseignement supérieur, école et collectivités locales, lutte contre les inégalités, pré-élémentaire. (*Raconte une anecdote sur les indemnités logement entre les maires et les instits*) Y'avait comme ça plusieurs groupes de travail.

*Mais c'est la période où a été fondé aussi Ecole et socialisme, non ?*

Alors école et socialisme a été créé avant... Il a été fondé... Elle a voulu être la revue de réflexion de la FEN au départ... UID elle a été lancée par Jacques Guyard, Michel Bouchareissas. Jacques Guyard, je le connais bien, ça fait 50 ans qu'on se connaît, on est rentrés ensemble à l'école normale en 1954... On avait 15 ans à l'époque, 16 ans. Jacques Guyard était au SNES, il était dans la majorité UID tant que UID a eu la majorité au SNES, puis ils se sont faits battre de peu dans un congrès puis après ils se sont effondrés au SNES puis après ils avaient 15%, ils avaient la majorité puis ils sont tombés à rien. Donc ils ont essayé un peu de renouveler la problématique, ils sentaient bien que... C'était une... *Ecole et socialisme* avait été lancé à cette époque dans cet objectif. Parce que à l'époque j'étais syndicaliste et Paul Vignaux du SGEN m'avait dit « j'ai vu ces gens là, c'est des gens sérieux, faut qu'on travaille avec eux » et donc j'avais été à l'époque au premier congrès d'école et socialisme à Cachan, je sais plus quand c'était...

*Il me semble qu'il y a eu un premier lancement puis après ça s'est...*

Alors, alors, ça a servi de revues de réflexions de la majorité, mais y'avait personne pour s'en occuper, pis après ils en ont eu marre... Un moment ils en ont eu marre, ils nous ont refilé le bébé, ils l'ont refilé au PS. Y'a eu une cérémonie qui a eu lieu, place du palais Bourbon de remise solennelle des clés d'*école et socialisme*, 1975 je pense... 1974-75 et là on a essayé effectivement d'en faire une revue de réflexion et de débat. Vous avez vu comment elle a été faite, bon... Et celui

qui a fait le lien, c'est Jacques Guyard. Puisqu'il était rédacteur en chef, on l'avait laissé rédacteur en chef et on lui avait laissé la rubrique « si l'histoire m'était contée », comme il est historien... Et il a écrit des choses savoureuses... je m'en suis servi quand j'étais Inspecteur général. A une époque j'ai été secrétaire de publication puis après j'ai eu d'autres chats à fouetter. J'avais demandé à Cervel qui est historien à l'INRP d'écrire un article sur le niveau qui baisse... Et lui qui est historien avait dépouillé tous les rapports de jury du baccalauréat entre 1860 et 1880, ça a bien fait rire tout le monde, je m'en suis beaucoup servi après... Y'avaient 3000 bacheliers par an à l'époque : « on se demande ce que les jeunes font... l'université ne voudrait pas devoir corriger une faute de français par mot » c'est écrit comme ça ! « ne voudrait pas non plus la seconde croisade prêchée par Claude Bernard ! » je cite aussi souvent l'ouvrage d'un recteur qui écrit ses mémoires en 1920 et qui situe la chute du second degré de la réforme de 1902. Donc quand j'étais dans des réunions de professeurs qui me parlent de la baisse du niveau, je dis « ça doit être la réforme de 1902 » (rires)

A propos d'*Ecole et socialisme*, mais bien évidemment, c'était déficitaire, donc on a tenu jusqu'au congrès de... jusqu'au moment où les finances du parti ne nous permettait plus de... jusqu'en 1990 environ.

*Si on revient sur la période du plan sur l'éducation, si on devait résumer les idées principales qui étaient défendues, qu'est-ce que vous situeriez ? Les clés du problèmes un peu de l'éducation...*

Y'avait deux choses.. enfin plusieurs choses. La première c'était d'abord la prise en compte de la réussite scolaire inégale selon les milieux, les origines sociales des gens. Alors ça, ça avait été une idée forte et pour avancer sur cette réduction, on avait envisagé plusieurs points.

Le premier c'était la petite enfance, la priorité à l'école maternelle, on l'avait annoncé clairement. Même dans la formation des maîtres, on voulait faire de l'école maternelle une spécialité à part entière. Dans le plan de formation des maîtres, y'avait une spécialité, au même titre que l'anglais pour les professeurs de collèges... Y'avait aussi la modification d'un certain nombre de contenus d'enseignement, des choses qui ont fait... Apprendre à lire les médias comme on apprend à lire un écrit, que les apprentissages aient un sens et pour éviter que les gens se fassent piéger par les émissions de télévisions. On pense également à l'apprentissage de la langue.

Le deuxième pôle ça a été la formation – qui lui aussi a fait son chemin – c'était au moins un CAP pour tout le monde. On a pas parlé de 80% au bac, à l'époque c'était pas le problème, mais on a parlé de – pour parler le langage actuel – 100% au niveau V. C'était pas traduit comme ça, mais que tout le monde passe au moins en lycée professionnel pour... Ca ça fait partie des avancées, même si c'est pas complètement réalisé. Mais quand on voit les taux de chômage, entre ceux qui ont au moins un CAP et ceux qui n'ont rien, c'est un écart extraordinaire, vraiment, beaucoup plus qu'entre ceux qui ont le CAP et ceux qui ont le bac.

Ensuite y'avait un accent important mis sur la formation permanente. On parlait pas à l'époque de la formation tout au long de la vie.

Ensuite y'avait une autre organisation autour de la décentralisation etc. et donc avec les EPLE. Mais je crois qu'on l'avait supprimé dans la dernière version parce que ça fâchait trop les chefs d'établissements etc. mais ça a du rester sur une forme atténuée, cette histoire de président du Conseil d'administration. Je crois qu'on l'avait ôté du texte définitif, parce que ça avait créé trop de difficultés.

Pour ce qui est de la formation des maîtres, on avait effectivement pris position en faveur de l'unification mais avec des spécialisations, y'avait école maternelle, école primaire, collège, avec à ce moment là deux disciplines, sinon trois et euh... lycée, quoi. Et euh... on avait imaginé un système de formation permanente qui permettait de passer d'une valence à l'autre. C'est-à-dire l'institutrice de maternelle si elle en avait marre de la maternelle, elle pouvait passer ailleurs par le biais de la formation permanente.

Et on avait essayé de chiffrer aussi, puisqu'on avait un magistrat de la cour des comptes qui avait été avant à la direction du budget où il suivait le budget de l'éducation nationale. C'est de là que son intérêt pour l'éducatif est venu et qui s'est renforcé par son engagement de parent d'élèves puisqu'il avait été président de...

*Après il avait été au cabinet de Savary, non ?*

Oui, oui, il a été budgétaire de Savary. Et donc c'est lui qui faisait les calculs, et qui parfois essayait de nous modérer en nous disant « écoutez, ça coûte la peau des fesses votre affaire, on y arrivera jamais ! ». Y'avait aussi... Parce que Mexandeu était le délégué en chef, mais y'avait aussi Roger Quilliot qui était délégué adjoint, vous savez le maire de Clermont-Ferrand qui s'est suicidé récemment. Et la FEN a gueulé parce que Mexandeu avait un passé syndical au SNES comme Unité et Action. Donc des ennemis irréductibles. Alors Mitterrand a nommé Roger Quilliot qui avait été UID et puis c'était un ami de Pierre Mauroy donc ça a rassuré. Mais Roger Quilliot c'était pas, je me rappelle un jour, il m'a dit « vous faites du très bon boulot, allez-y ! » (rires)

*Mais Mexandeu et Roger Quilliot ?*

Il s'entendait très bien...

*Oui mais c'est eux qui ont signé le plan, est-ce qu'ils ont vraiment travaillé dessus ou est-ce qu'ils ont fait que signer ?*

Ils ont relu attentivement et ils ont fait un certain nombre de modifications, mais ils ont rien rédigé du tout. Mais ils ont lu attentivement. Je me souviens que Roger Quilliot nous a fait modifié ce qu'ont écrit sur les crèches, parce qu'il nous disait, « vous êtes pas élu local, moi je suis élu local, les crèches, c'est un gouffre sans fond, si on veut vraiment les généraliser, on y arrivera jamais ». Parce qu'avec les normes qu'il y a, il y a pratiquement un adulte pour un bébé, ou peut-être deux bébés, mais si on compte la femme de ménage, la directrice, les puéricultrices etc. ça fait à peu près ça... « Il faut peut-être favoriser d'autres modes de garde des enfants que... » Ah oui, parce que... Puis c'était aussi passé à la moulinette de toutes les commissions du parti, on est passé à la moulinette de la commission économie, de la commission Yvette Roudy sur les femmes, sur le sexisme. A chaque fois, elle voulait qu'on mette « les hommes et les femmes », elle voulait quasiment renverser la langue française ! Alors je lui ai dit « on va mettre des choses... » Mais... Y'avait aussi tout le secteur sur les langues régionales, des choses qu'on mettrait plus mais qui était très vivantes à l'époque, mais des choses qui sont passées de mode.

*Et si on revient sur cette idée de formation des maîtres et d'unification des corps, c'est une idée du SGEN ?*

Oui... et... j'ai oublié quelque chose dans la lutte contre les inégalités qui était très important, c'était les ZEP ! Qui étaient en toutes lettres dans le plan et que Savary a repris tel que du programme socialiste. Ça a été très important parce que après 81, ça a pas été facile. Je me rappelle... Ça avait vraiment choqué les gens, les syndicalistes purs et durs... ils étaient tellement dans l'égalité républicaine, c'était « on regarde pas qui est qui et on se pose pas la question », l'idée de, d'une espèce de discrimination positive, en quelque sorte, les heurtait profondément. Alors on avait mis un peu ça en mettant « l'école inégalitaire », qu'on mette davantage de moyens là où il faut ! Mais pour faire... alors Join-Lambert avait calculé ce que la République dépensait par enfant suivant son origine sociale. Alors évidemment comme les gens des classes intellectuelles et privilégiées font des études plus loin, finalement, c'est faramineux ce qu'on paie en moyenne pour un fils d'ouvrier et pour un fils de cadre supérieur... Alors l'idée de donner la même chose à tout le monde, d'accord, mais vous calculer sur une année, regardez sur toute une scolarité... Alors là

ça a eu le don de faire taire toutes les critiques, cet argument a été très fort. Politiquement, il a payé... Mais quand Savary les a installé, ça a été la bagarre... Y'avait des municipalités communistes qui étaient très réticentes parce qu'elles avaient peur de l'effet marquage. Ce qui explique qu'en Seine-SAint-Denis y'avait très peu de ZEP jusqu'à une date récente... Et puis après ils se sont rendus compte que les autres avaient des moyens supplémentaires et pas eux... Mais pour sauver les ZEP, j'ai du faire une réunion avec tous les fédéraux du parti en leur disant, allez baratiner les maires adjoints etc, et ça a marché. Mais je me rappelle Guy Georges qui était secrétaire du SNI-PEGC à l'époque... il osait pas être contre parce que l'argument de Join-Lambert était trop gros, mais il avait dit texto « les ZEP, je m'en bats l'œil... »

*Mais cette idée de ZEP, elle vient un peu du SGEN, non ?*

Alors oui, enfin elle a été portée par le SGEN. En fait l'histoire est curieuse... L'idée vient d'un... ce dispositif a été inventé par les anglais pour lutter contre la ghettoïsation de certains quartiers. Et ça a été repris sans le savoir, ou en le savant, je sais pas parce qu'une expérience originale qui est l'école de Genevilliers. A Genevilliers s'est construit une cité d'urgence pour reloger ceux qui avaient été expulsés du bidonville de Nanterre... quand il y a eu le rasage des bidonville par Michel Debré... Donc il a fallu reloger tout le monde dans cette cité d'urgence... Mais les plus dynamiques, à peine qu'ils étaient partis que direct on leur a trouvé des places en HLM... Il est resté un noyau dur de population et il y a une école qui a été créée. Alors fallait voir y'avait la cité, l'école, la voie ferrée, l'autoroute, une énorme bulle, vous voyez le ghetto. Et construit en plus sur un truc que la mairie de Genevilliers avait déclaré inconstructible parce que inondable par la Seine. La mairie de Genevilliers a refusé de payer l'école primaire... pourtant la loi Guizot depuis 1831 c'est la mairie qui paye l'école. Alors l'école a été prise en main par celui qui avait construit la cité qui était le département. Alors pour nommer des instits là-dedans, il fallait y'aller, évidemment, y'avait personne qui l'avait demandé au barème... Donc l'administration y avait nommé de jeunes normaliens qui sortaient d'Auteuil, emmené par Alain Bourgarel, qui est devenu le directeur. Oh purée il est devenu directeur vite, puisque personne voulait y aller ! C'était un militant du SGEN, très actif, secrétaire pédagogique par la suite au SGEN et qui a eu l'idée d'utiliser cette structure originale d'une école payée par le département pour faire quelque chose de complètement original. Alors il a commencé par négocier avec des écoles primaires du voisinage à faire du « busing », vous savez les quartiers américains étant ethniquement typés, les autorités new-yorkaises ont voulu faire le mélange et donc on emmenait les enfants blancs dans les écoles noires et vice versa... terme américain. Alors ce busing, lui il l'a fait pour rompre cet isolement des gamins et il ne gardait... et il faisait des études, des cours particuliers dans l'école et puis il gardait aussi les gosses en plus difficultés dans l'école avec des effectifs réduits, tout ça et tout un projet pédagogique... Et on s'est aperçu qu'il avait des résultats extraordinaires... donc l'idée a germé qu'une discrimination positive avec des moyens ciblés pouvait être efficace. Alors le SGEN l'a portée, dès 1974 on l'a importé dans le projet socialiste, ce qui a fait râler un peu plus la FEN... et après ben ça a été très populaire parmi les militants, même chez ceux qui étaient militants de la FEN, ils étaient assez enthousiaste et assez critiques devant les dirigeants fédéraux ou les dirigeants nationaux de la FEN. Voilà c'est ça l'histoire des ZEP et celui qui a fait le passage entre le parti et le cabinet de Savary, c'est Join-Lambert, c'est lui qui a rédigé la première circulaire... que je lui ai corrigé d'ailleurs... Il l'a soumise ensuite au PS « j'ai un projet de circulaire, qu'est-ce que vous en pensez ? » Alors j'ai réuni mon équipe et puis on lui a proposé des amendements que lui et Savary ont accepté plus ou moins... Parce que Join-Lambert, qui était financier, aussi intéressé qu'il soit par l'éducation ne sent pas forcément les choses comme chez les camarades... Parce qu'après on se disait pour l'imposer, va falloir des forces...



*Et alors, comment s'est faite un peu la jointure entre ce projet socialiste et le ministère Savary ? Finalement Savary avait pas eu spécialement d'engagement éducatif avant ?*

Non. Non... D'abord si Mitterrand a choisi c'est pour plusieurs choses. D'abord parce qu'il voulait lui donner quelque chose, malgré ce qui les avait opposés... le congrès d'Epinais... la motion finale ça avait été Savary contre Mitterrand, Savary soutenu par Guy Mollet, c'est ça qui a tué Savary d'ailleurs... Mitterrand était plus habile... D'ailleurs il y en a une qui avait une haine contre François Mitterrand c'était Madame Savary, elle voulait pas qu'il vienne aux obsèques d'Alain Savary... Y'a eu une cérémonie... parce que quand Savary était gamin, il avait fréquenté cette paroisse de Saint François d'Eulalie, très belle salle, j'y étais. Et François Mitterrand voulait venir et elle voulait lui interdire l'accès. Mais il a fallu que des amis d'Alain Savary la raisonne en lui disant « écoutez, vous auriez peut-être pu interdire l'accès à François Mitterrand mais pas au Président de la République » (rires) Donc malgré ces...

## ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN FORESTIER

### **Christian Forestier :**

Enseignant du technique devenu inspecteur général.

Ancien proche de Laurent Fabius, il a participé aux négociations avec la FEN lorsque Laurent Fabius était secrétaire national à l'éducation (1986-1988)

### **Déroulement de l'entretien**

Juin 2006

Lieu : dans son bureau boulevard Saint-Germain

L'entretien est très rapide et pas réalisé dans les meilleures conditions, il avait oublié notre rendez-vous et me donne un rendez-vous pour le lendemain. Il a quelques 20 minutes à m'accorder et des mails auxquels il répond en même temps. Il avait oublié notre rendez-vous et cet entretien impromptu ne déroule pas dans les meilleures conditions. Il est pourtant intéressé par la thématique : il a été tellement marqué par la période qu'il a encore dans ses papiers à disposition sur son bureau le numéro de la revue *Ecole et socialisme* qui présente l'accord FEN-PS.

- Donc après la cohabitation, les ministres sortants réintègrent tous la direction du parti socialiste et la plupart du temps, en prenant en responsabilité le champ dont vous vous êtes occupé en tant que ministre... Sur l'éducation, y'a problème parce que... Bon d'abord le premier ministre, n'a pas de champ, sur l'éducation, Chevènement n'est pas très chaud... et donc c'est Fabius qui prend le secteur de l'éducation, Chevènement en veut pas... donc Fabius prend la responsabilité du secteur éducation au parti socialiste. Et il s'entoure de gens comme Pêcheur, Yvon Robert, Christian Bècle et moi-même... On a quelques idées sur le sujet, sur ce qu'il faudrait faire, sur... on est en plein dans le trip sur la massification du système, on est sur le discours il faut rattraper le retard en formation, etc. etc. Et qu'elle n'est pas notre surprise, très vite nous rencontrons les cadres de la FEN qui viennent nous voir... "Oui, nous aussi on aimerait" On prépare le grand show... etc. On aura un congrès à la Rochelle etc. On va mettre les choses à plat
- Oui j'oubliais un détail important, parmi les grands sujets du moment y'a quand même la revalorisation des enseignants puisque tout le monde est d'accord pour dire que les enseignants sont sous-payés et qu'il faut augmenter les salaires. Et donc, on tombe assez rapidement d'accord avec la FEN pour dire que la revalorisation doit s'accompagner ou doit se faire simultanément avec le... les
- Je vous rappelle qu'à l'époque la FSU n'existe pas...
- *Donc... je voulais juste vous demander qui est-ce qui... C'est une idée qui vient de la FEN... ?*
- Oui enfin, c'est un peu la poule et l'œuf... Qui... C'est la poule et l'œuf... Voyez, on est tous des femmes et des hommes qui ont un peu la même histoire, on sort de cette première législature de gauche qui pour notre génération n'a jamais existé ! Moi je deviens Recteur en 81, j'ai 37 ans... C'est quasiment le lendemain de la libération... Y'a un changement de... Ouais, donc y'a une génération de responsables qui apparaît et qui découvre les problèmes et qui peu ou prou... Et moi, d'ailleurs en plus, pendant cette époque-là, je suis chargé de garder contact avec ceux qui ont été haut fonctionnaires pendant la première législature et je crée alors les clubs Madère, et là donc je me retrouve avec tous ceux qui ont été recteur, directeur, au cabinet du gouvernement... pendant la première législature et c'est vrai que là, on est à peu près tous d'accord sur un certain

nombre de choses, sur l'idée qu'il faut revaloriser, sur les objectifs, c'est-à-dire la massification du système, on est tous d'accord sur les idées générales, y'a des petits débats pour savoir pédago / pas pédago, si faut suivre la ligne Savary ou Chevènement mais c'est des détails sur le nombre de points sur lesquels on est d'accord... Voilà, c'est pas surprenant... Ce qui est surprenant, à la limite, c'est plutôt que la FEN fasse aussi facilement l'impasse sur les problèmes corporatifs, c'est là où ils prennent leurs risques... Donc voilà, le consensus se fait ! Je sais pas si vous avez retrouvé, moi un jour je publierai un document... je sais pas où il est (il cherche) un numéro d'*Education et formation*

- *Si vous avez les références sinon...*
- C'est *Education et formation*, revue interne du PS qui sort, qui sort donc en... février 88 juste avant... (il cherche encore)... Je sais pas, ça m'ennuie parce que je m'en sépare jamais... Y'a ça aussi que vous pourriez lire... (il me tend un article)
- *Ab... de Martine Le Gal... Oui, je l'ai...*
- Et moi j'ai la version PS, si vous voulez, donc c'est intéressant... Ah si ! Le voilà...
- *Oui Ecole et socialisme, d'accord...*
- Faut absolument que vous trouviez ce numéro...
- *SI mais j'ai travaillé sur la revue, je l'ai sûrement...*
- Donc c'est là le texte... Pour la petite histoire, c'est quand même moi qui l'ai rédigé... Version corrigée par Fabius lui-même... Vous y trouverez tout un tas d'idées sympathique sur lesquelles il y a forcément consensus...
- *Qui est le compte-rendu de la négociation... ?*
- Voilà, qui donne la version PS, hein, la version de l'accord sur lequel on est parvenu... Si vous voulez...
- *Donc je peux retrouver...*
- Donc si vous avez le texte de Martine, qui est plus chronologique, ça c'est le texte de fond, c'est le texte de fond... La version... Je peux vous dire, moi je fais, je fais la version initiale durant l'été... 87 hein, et la version définitive, c'est Laurent Fabius lui-même qui l'a rédigé... Bon... Euh... Et puis nous arrivons... Bon donc on se tient au courant, est régulièrement informé de ces négociations Jean-Louis Bianco qui est le secrétaire général de l'Elysée et qui assure avec nous quelques réunions de coordination pour des points importants, ainsi que le conseiller du Président à l'Education qui est Bernard Pêcheur. Donc tout ce petit monde se voit régulièrement, je veux dire, tout est clair, tout est au mieux, dans le meilleur des mondes possibles... Si vous lisez *la lettre aux français*, vous y verrez le paragraphe sur l'école, c'est un paragraphe, c'est pas... mais ça annonce... Et puis qu'est-ce qui se passe... ? Je pense que vous connaissez le dénouement dramatique de cette affaire, donc Lionel Jospin est nommé Ministre... Jospin est Ministre, Fabius l'est pas, bon pendant la campagne présidentielle il a fait savoir qu'il souhaitait quitter la fonction de premier secrétaire du parti socialiste pour devenir Ministre, pour entrer au gouvernement et comme *la lettre aux français* dit que l'Education sera la première priorité

nationale pour le septennat, Jospin rentre au gouvernement, Education premier chantier du septennat... Vous renouez les deux, vous avez Jospin Ministre de l'Education. Comme par hasard, pendant plusieurs semaines, tous les gens qui ont travaillé là-dessus ont le téléphone qui reste silencieux, ça on le regrette un peu... On est un peu surpris... Et très rapidement Jospin nous fait savoir que il n'honorera pas cet accord.

- *Comment vous l'expliquez ?*
- Ah, il le dit très clairement, je ne veux pas avoir l'air de m'aligner sur Laurent Fabius, on est au tout début de la crise... Et il le dira très clairement à la FEN... Bien... Tout est dit... Et la seule raison, y'a pas 36 raisons, c'est..."je ne veux pas m'aligner sur Fabius"
- *Querelle de pouvoir, de personnes...*
- Tout à fait... Résultat des courses, la revalo se fera, on en tirera rien du tout, ça va nous coûter la peau du dos... et la FEN vole en éclat... Voilà... Voilà... Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus... ? Voilà... Non... Mais moi je suis... je ne l'ai toujours pas digéré... 20 ans après, j'ai toujours pas digéré ça... Je trouve que c'est un gaspillage, un gâchis considérable...
- *Et donc, ces négociations, enfin pour revenir sur ce qui m'intéresse le plus, ces négociations, c'est des négociations qui avaient été longues, fournies, travaillées... ?*
- Bien évidemment, évidemment... Et Jospin était tenu informé régulièrement, régulièrement... Alors bien sûr, est venu se greffer là-dessus la querelle interne au sein de la FEN, bon ça... On aurait du être plus prudent, nous, c'est clair qu'on a négocié avec la FEN et plus particulièrement avec la tendance majoritaire de la FEN... Voilà... Là-dessus, c'est là... Si je dirais... l'erreur... Y'a deux choses qui vont faire dérailler, qui vont faire se coaguler entre elles, y'a d'une part le fait que Jospin ne veuille pas partager le pouvoir, ne veuille pas marcher dans les pas de Fabius et puis le fait que la FSU va s'engouffrer là-dedans pour régler ces comptes avec la majorité... la majorité affaiblie va jouer, pas très finement d'ailleurs, la partie que vous savez... (silence, soupir) Non, moi j'étais pas... je pense quand même que les choses auraient pu évoluer différemment... Si on applique ce texte, je dis pas qu'on aurait évité... LA FEN aurait toujours connu des turbulences, mais... On aurait fait la revalo... Qu'est-ce qui... En gros, l'idée pour bien comprendre, l'idée c'était de dire, pour faire la revalo, on fait des nouveaux corps, on fait un corps profs des écoles, un corps profs des collèges, un corps profs des lycées, on fait trois corps, qui seront mieux que les actuels instits, que les actuels professeurs de lycée et de collège, mais... on ne recrutera que dans ces nouveaux corps mais les enseignants actuellement en service pourront opter, soit de rester dans leur corps d'origine, sans revalorisation, soit de rentrer dans les nouveaux corps, mais en rentrant dans les nouveaux corps, ils auront de nouvelles conditions de travail. Vous comprenez, il était... pas question de service, de... l'idée c'est "Vous avez le choix, vous restez où vous êtes avec le mode de fonctionnement et pas de revalo... Ou vous êtes revalorisés et vous demande en compensation un certain mode de fonctionnement différent" ...
- *Et ces modes de fonctionnement différents, ils étaient motivés par... ?*
- Parce que grosso modo, on se mettait à parler que la flexibilité, dans le temps de travail... Que d'ailleurs y'a... D'abord que prof de collège est un vrai métier, que c'est pas... C'est pas la même chose d'enseigner en collège et en lycée. Que c'est pas sérieux d'avoir dix

enseignants en 6<sup>ème</sup> au collège, que tous les collégiens dans les autres pays en ont deux ou trois, et... qu'un peu de globalisation permettrait d'avoir un rendement meilleur, voilà, c'est tout... Ca va pas chercher très très loin, tout ça...

- *Je vais peut-être mettre le doigt sur des choses qui sont évidentes, mais c'est juste pour... avoir le témoignage, on va dire... L'idée de faire ces réformes, la globalisation de ces réformes etc. c'est pour répondre à quoi ?*
- Ben... A un meilleur rendement à moindre coût...
- *Qu'est-ce que vous appelez un meilleur rendement à moindre coût... ?*
- Bon... On est bien obligé de constater que notamment au collège (**son portable sonne**) pardon (je coupe l'enregistrement) C'était un moment où le collège allait pas bien, où le fonctionnement du collège, à l'époque, on était convaincus, on pensait que... c'était l'organisation pédagogique qui était pas correcte...
- *Quand vous dites qui fonctionnait pas bien, vous voulez dire... ?*
- Trop d'échecs... Trop d'échecs... je vous rappelle qu'à l'époque, on a encore 20 à 30% des élèves qui ne vont pas en 3<sup>ème</sup>...
- *Donc c'est pour assurer la massification... ?*
- Oui...
- *Ca s'insère dans une volonté de modernisation du service public plus large aussi... ?*
- Non... Non... Enfin...
- *Pas forcément ?*
- C'est vraiment dans une logique de... Education et de... Mais là, il faudrait une heure pour vous expliquer un peu mieux, parce que les problèmes restent d'actualité, si... Notre système, quand on le compare aux systèmes comparables, a plutôt moins de gens qui vont au bout de l'enseignement secondaire, alors qu'on devrait... On est à 38% d'une génération qui a un diplôme de l'enseignement supérieur, ça correspond à peine à la moyenne de l'OCDE, et avec nos soixante et quelques pourcents d'une génération qui est diplômé du second cycle de l'enseignement secondaire, on est à peine dans les moyennes de l'OCDE, or l'OCDE c'est la Turquie, les Etats-Unis, hein... Je prends volontairement des exemples extrêmes... Et si vous voulez, je suis vraiment désolé, il faut que je parte maintenant... Mais moi, euh... Si vous voulez un peu comprendre tout ça, si vous avez internet, vous pouvez trouver... moi j'ai un internet y'a deux ans dans *Le Monde*, un autre dans *Libération* où j'explique que c'est pas une massification du système... Sur l'épisode que je viens d'évoquer avec vous, y'a eu... alors, tout un tas de choses... Alors *Le monde de l'éducation* a sorti il y a quelques temps un numéro là-dessus, à mon avis, c'est dans l'hiver, soit fin 2004, soit début 2005, sur la formation des profs... Et c'est un peu comme vous, ils sont partis de là, ils sont venus me voir... En nous disant, "Mais racontez-nous..." Parce que les gens ont entendu parler de ça, mais...
- *Oui y'a peu de...*

- Vous travaillez avec qui... vous ?
- *Non, non je travaille en science politique, donc personne travaille sur les questions éducatives...*
- Vous êtes où... ? A Lyon II... Ce que vous pourriez voir, moi je peux vous donner des gens, sur cette époque là, y'a Christian Bècle...
- *Qui est où maintenant, parce que j'ai pas réussi à le retrouver...*
- Il doit être en retraite, je peux vous donner son numéro (il s'exécute) Yvon Robert, qui est IGAEN maintenant... Bernard Pêcheur, qui est aujourd'hui au Conseil d'Etat... Voilà, côté Fabius... Christian Nique, aussi...
- *Et côté FEN... ?*
- Côté FEN, il doit y en avoir un qui est très facile à joindre, qui est devenu Inspecteur Général de l'Education Nationale, c'est Jean-Yves Cerfontaine... qui... C'est assez fabuleux de voir que nous sommes en 2005 et que 20 ans après, la querelle entre deux hommes est restée tout à fait intacte...
- *Ah oui, elle est assez d'actualité effectivement...*
- Et ça date de cette époque, effectivement...
- *Peut-être un peu avant, non ?*
- Oui de la campagne législative de 86... Y'en a un qui était à Lyon II qui aurait pu vous aider, malheureusement il est mort, c'était Philippe Uccard (???) Ca vous dit rien... ? Voilà... Je suis désolé, mais je reste à votre disposition si...



# Syndicats enseignants





## ENTRETIEN AVEC JEAN-MICHEL LAXALT

**Jean-Michel Laxalt** : secrétaire national du SNI-PEGC chargé de la formation des enseignants, membre de la commission Bousset

Né en 1948

Père : charpentier, mère sans profession

Instituteur recruté en 2<sup>nd</sup>e, il se syndique au SNI-PEGC dès l'école normale. Secrétaire départemental (Landes) il est élu au bureau national et au secrétariat national du SNI-PEGC en 1985 chargé du secteur « jeunes ».

Décembre 2004

Durée 1h20

L'entretien a été réalisé en novembre 2004 au siège de la MGEN dont Jean-Michel Laxalt est alors président. Il me reçoit en fin de journée, je l'ai contacté par courrier, il n'a fait aucune difficulté pour me rencontrer. L'entretien se déroule dans une atmosphère détendue. Léger accent du sud. Il parle en se concentrant pour me dire le maximum de choses en peu de temps, essaie d'être précis dans ces souvenirs – l'entretien a lieu en fin de journée.

- *Peut-être d'abord comment est-ce que vous en êtes arrivé à vous engager au SNI-PEGC et euh pourquoi ?*
- Très bien... je suis instituteur... et euh... J'étais instituteur rural dans le département des Landes où j'ai exercé les fonctions de responsable départemental du SNI-PEGC à partir de 1979...
- *Et rapidement, vous vous êtes syndiqué quand ? A votre entrée... ?*
- Ah oui, oui, oui... Syndiqué à l'Ecole normale et euh... dès le début, intéressé et participant aux réunions de la MGEN et du SNI et au niveau du syndicat, j'ai été rapidement responsable cantonal puisque c'était organisé par canton, puis... c'qu'on appelait le conseil syndical à partir de 1974, secrétaire général adjoint chargé des écoles, enfin du premier degré à partir de 1976 et secrétaire départemental en 1979... Voilà... pour le département des Landes... Elu au bureau national euh... et au secrétariat national du SNI-PEGC en 1985, donc voilà... Etant le dernier arrivé au secrétariat national euh... j'ai... parmi les attributions, souvent celle qui était celle du petit jeune arrivé, à savoir c'était les questions "jeunes", jeunes du SNI-PEGC, au sein duquel figurait encore à l'époque les questions liées au service national pour les garçons, alors que ceci n'existe plus, a disparu, mais aussi également les question de formation... particulièrement la formation initiale qui était donc, dès le début, j'ai été chargé de suivre les Ecoles normales et les sujets de formation... Et j'ai donc à ce titre, plus tard, dans les années qui vont vous intéresser, participé à la gestation des IUFM... Alors entre temps... Donc ça, en 85, depuis 85, euh... J'ai aussi traité les questions économiques et sociales, donc mais ça, c'est parce que j'ai siégé pour la FEN au Conseil Economique et Social et à partir de 1990, j'étais également responsable Education du syndicat et je participais aussi au secteur

Education de la FEN, donc ce qui était à la fois pour les questions éducatives, ce qui était à la fois ou à cheval sur le syndicat et la fédération... et donc l'interlocuteur à la fois du SNI et de la FEN pour les IUFM. Bon... Donc disons que j'ai vu les choses de près...

- *Euh... Si on reprend un petit peu les choses depuis le début... Vous étiez donc chargé de tout ce qui était formation au sein du SNI, comment est-ce que vous envisagez la question de la formation ? Plutôt quels étaient pour vous les problèmes de la formation ?*
  
- C'est un long sujet... Je vais essayer de m'en tenir à l'essentiel... Euh... si vous avez... je ne sais pas où en est votre tour de prospection et où vous en êtes par rapport à votre sujet, mais le monde de l'enseignement et des enseignants, y compris du syndicalisme enseignant est assez marqué par une sorte de dichotomie euh... que certains présentent comme antagoniste, je sais pas si elle est absolument... mais enfin en tous cas entre le premier et le second degré y'a deux cultures très fortes et c'était très vrai également pour les questions de formation... Euh... Premier degré, les Ecoles Normales, institution historique, la volonté du SNI-PEGC était à la fois d'améliorer la formation professionnelle et d'élever le niveau... de recrutement, la synthèse entre les deux, c'était d'introduire une dimension universitaire dans la formation euh... des instituteurs, enfin des futurs instituteurs... Voilà où en était le premier degré, il pouvait s'appuyer sur une forte tradition et culture de la formation professionnelle, avec des écoles, des établissements dédiés à la formation professionnelle, avec des professeurs affectés dans ces établissements-là, à temps plein sur les... sur la mission de formation des enseignants, et, qui plus est, autour des Ecoles normales, un réseau d'établissements scolaires d'appui, dans les écoles d'application, enfin y'a des noms, et des enseignants avec une qualification, un certificat d'aptitude aux fonctions de... Bon ça s'appelait Instituteur Maître Formateur à la fin, mais avant ça s'appelait "instituteur chargé des classes d'application"... donc une réalité, une culture historique très forte euh... autour de ce concept de formation professionnelle... Le manque, je l'ai dit, c'était la dimension universitaire, et euh... et même l'ouverture à la recherche ou l'initiation à la recherche, le lien avec la recherche en éducation... Le second degré présente lui un tout autre visage puisque euh... en fait, la formation professionnelle est... était beaucoup plus académique, sur le versant académique, elle consistait en une année de préparation au concours... déjà même on qualifie la chose : "préparation à un concours", alors les défenseurs du système diront qu'il y avait déjà non seulement le souci de la discipline mais aussi de la didactique de la discipline, bon ça c'est un grand débat... Et à la réussite au concours succédait une année de stagiarisation... une année, une seule, avec une structure de formation très souple, mais très lâche de formation qu'étaient les centres pédagogiques régionaux qui abritaient ces stagiaires en des journées de regroupement hebdomadaire ou par quinzaine... parce que les stagiaires, reçus au concours donc, assuraient un tiers des services d'enseignant. Avec le bénéfice dans leur établissement d'affectation d'un professeur tuteur. Donc on voit là qu'on avait deux systèmes fort différents, comment on en est arrivé là, ce serait peut-être long à présenter, parce qu'au départ... il y avait une conception qui fusionnait les approches de... les approches de part et d'autres, premier-second degré, on retrouve ça dans le plan Langevin-Wallon, auquel tout le monde se réfère... dans le premier-second degré, en tous cas les organisations syndicales qu'elles soient le SNI ou le SNES se revendiquent toujours du plan Langevin-Wallon, lequel conciliait effectivement formation universitaire et formation professionnelle. Avec un même niveau de recrutement à la licence... et une formation professionnelle à dimension universitaire... Ce n'est pas ce qui s'est réalisé et voilà l'état des lieux très grosso modo avant les IUFM. Je dois ajouter pour être complet que le SNI-PEGC avait non seulement émis le souhait ou formulé la revendication que j'expliquais de la dimension universitaire, mais que concrètement, il

avait obtenu euh... à partir de 1980, que je dise pas de bêtise, l'allongement de la formation professionnelle... euh... à trois années après le bac et euh... au cours de ces trois années, préparation d'un diplôme universitaire, le fameux DEUG avec mention Enseignement du premier degré... qui n'a pas abouti comme nous le souhaitions et qui n'a pas répondu aux espoirs que l'on plaçait en lui pour de nombreuses raisons... Ce qui a cristallisé, c'est que c'était un élément nouveau qui a finalement heurté le système établi et qui finalement a focalisé les oppositions, même contraires. Les oppositions du corps des formateurs, des professeurs en Ecoles normales puisqu'ils prévoient l'intervention des universitaires, venant intervenir à l'Ecole normale, ce qui percutait leurs horaires, situations et services établis... et dans un autre côté les universitaires, puisque ces textes prévoient que la dimension universitaire était effectuée, non pas dans les universités, mais dans les Ecoles normales, ce qui les heurtait aussi à leur façon... Le tout c'était exprimé à travers des appréciations très péjoratives exprimées auprès des normaliens, qu'ils véhiculaient aussi en répétant : ce DEUG enseignement du premier degré, c'est un DEUG bidon... Voilà l'expression qui était employée... Y'avait là pour nous, pourtant, une synthèse assez positive, puisqu'il y avait à la fois l'établissement d'une formation professionnelle, la durée professionnelle et à l'intérieur de cette formation, une partie de la formation qui était cursus constitutif d'enseignement du second euh du premier euh... universitaire, certes un DEUG, mais on rentrait à l'Ecole normale avec le bac, donc c'était le premier diplôme de l'université qu'il était possible, pratiquement, donc euh... voilà l'état des lieux... Autant pour le second degré rien n'avait changé depuis la mise en place des CPR, CAPES, rien n'avait changé, ni dans la nature du concours, ni dans les modalités de formation... Autant du côté du premier degré, y'avait certes ce modèle très prégnant des Ecoles normales, mais lesquelles avaient connu une évolution euh... à travers ce que je viens de rappeler, à travers une formation rallongée et tentative de... dimension universitaire...

Bon alors 1989-90, euh... 89 on va dire... alors on a un nouveau gouvernement, l'éducation nationale, Jospin, Ministre d'Etat, numéro 2 du gouvernement, euh... Tout un processus de discussion très large avec l'ensemble des organisations syndicales débouchant sur euh... les plans dits de revalorisation de la profession enseignante... qui alliaient des dimensions corporatives avec la création de nouveaux corps, de nouveaux développements de carrières et... un processus d'harmonisation des formations sur la base d'un même niveau de recrutement pour tous, là on retrouve... le prolongement du plan Langevin-Wallon, licence...

- *Mais pour vous... enfin le niveau de recrutement, c'était une revendication du SNI ou... ?*
- Ah oui, très très forte... Je vais vous en dire en mot, je termine ma phrase, je vais vous en dire un mot... Donc sur la base d'un même niveau de recrutement, la licence, euh... d'une même structure de formation... Les IUFM... On va rester sur la loi... Et donc à travers le titre de ces instituts là, la synthèse annoncée entre la dimension professionnelle et la dimension universitaire... puisque c'était Universitaire... Voilà à peu près ce que posaient les accords de 1989, alors ils répondaient directement à la revendication du SNI-PEGC qui était très forte, qui était un égal statut et, disions nous, une "égale dignité" pour les enseignants de la maternelle au baccalauréat. Et ça, c'est un fait majeur... Pour euh... le système français... Parce qu'ailleurs, parce qu'on regarde autour de nous, il n'y a pas, au niveau des enseignements primaire et secondaire, de hiérarchie entre enseignants ni de hiérarchie entre les carrières et les niveaux de rémunération qui corresponde à l'âge des élèves... C'est une fonction qui a une égale considération, qui s'appuie d'ailleurs sur les titres d'égal niveau et sur des formations professionnelles égales ou harmonisées. La France faisait exception et avait perpétué jusque là une hiérarchie de considération et de

rémunération en fonction de l'âge des élèves. Donc ça posait un principe très fort, c'est que la reconnaissance d'un enseignant ne tient non pas à l'âge d'enseignement de ses élèves et que sa difficulté, que la difficulté d'enseigner ne tient pas non plus à l'âge des élèves mais qu'il s'agit d'une même mission et d'une même exigence de qualification qui s'exprime par des techniques d'enseignement différenciées selon les niveaux ou selon l'âge des élèves effectivement. Il faut voir que c'est quelque chose qui a bousculé une culture très profondément inscrite dans les mentalités. Alors ceci a naturellement provoqué beaucoup d'oppositions... Euh... Ceux qui pensaient et qui pensent sans doute encore aujourd'hui qu'il y a une hiérarchie naturelle justement qui doit refléter la noblesse de l'enseignement, laquelle noblesse s'élève au fur et à mesure que grandissent les élèves, que enseigner la géographie en classe de 3<sup>ème</sup>, c'est bien autre chose qu'enseigner à lire au cours préparatoire. Donc les oppositions se sont manifestés, selon un théorème bien connu en France qui veut que égaliser des situations signifie abaisser la situation de ceux qui se trouvaient dans la position la plus élevée. Donc schématiquement, tout le second degré et les milieux universitaires (*voix maniérée qui discrédite les prétentions du second degré et des universitaires*) se sont élevé contre cette idée et l'ont combattu et l'on a retrouvé cette idée avec les IUFM et... Donc objectivement, c'était des faux procès... puisque ça ne s'est pas fait par abaissement de la situation des enseignants du second degré, mais maintien de la situation ! Euh... Alors vous me demandez si c'était le SNI... Alors le SNES avait lui aussi ses revendications, qui effectivement maintenaient des écarts et qui faisaient que un prof de second degré était recruté à un niveau distinct et avait une carrière, un corps distinct. Donc le SNES revendiquait un recrutement à la maîtrise avec des arguments réalistes, pratiques... disaient-ils, disent parce que c'est une revendication qu'ils conservent, étant donné que rien n'a changé pour eux depuis très longtemps... que l'année de préparation du CAPES est une année post-licence et que de fait beaucoup de capésiens ont déjà la maîtrise... C'était pour combattre l'idée qu'enseignants de tous niveaux on est recrutés au même titre, la licence... Bon, donc ça c'était un nœud très fort, je vous passe les histoires sur la revalorisation, tout ça est peut-être écrit ailleurs... et tout ceci annonçait les dissensions fortes au moment où il faudrait traduire dans un système la mise au même niveau de recrutement et de formation les enseignants du premier et du second degré. Alors ceci s'est fait dans la loi d'orientation, a été préparé euh... par les directeurs de cabinet de l'époque, Olivier Scharpentek, des discussions directes avec nous, parce qu'il en avait aussi en parallèle avec le SNES, et avec d'autres... Moi je n'ai participé qu'à celles qui engageaient la FEN et le SNI puisque j'y étais aux deux titres, à l'un ou à l'autre ou les deux cumulés. Euh... Par où je vais prendre la chose ? Peut-être dans le prolongement de ce que je viens d'indiquer. Donc ce qui a fait des difficultés... Non il faut peut-être que je commence par les instituts eux-mêmes... Alors la condition était pour tout ce groupe d'expression qui était très fort quand même, qui était le SNES/ enseignement du second degré, et, qui s'exprimait très fort aussi, s'exprimait très fortement aussi, c'est la société des Agrégés et c'est... qui a pesé d'un certain poids – qui existait à l'époque et qui est intervenu à tous les niveaux, y compris à l'Elysée, a fait vaciller les arbitrages, au moment névralgique, une Association qui s'appelait "Qualité de la science française" où me reste en mémoire deux de ses héros qui étaient Hélène de Romilly (sic) et Laurent Schwartz... Euh Jacqueline de Romilly ! Jacqueline... Tous les deux de grand renom et euh... Tous les deux ayant beaucoup pesé à tous les niveaux, y compris au niveau du Président de la république auprès de qui, ils ont trituré cette corde, attention, vous allez prendre le risque de déqualification des enseignants, enfin je suppose que vous avez amassé de la littérature où vous trouverez trace de ceci... Bon euh... Ca c'est un peu l'état des lieux... Il fallait donc briser les symboles qui devaient être mis sur l'autel des sacrifices pour eux... A savoir les Ecoles Normales... S'il y avait institut commun, il fallait qu'il soit universitaire à l'université et en fait la réforme pouvait être

positive si elle aboutissait à donner aux instituteurs la formation qu'avaient les professeurs certifiés. Il y avait malgré tout un grand péril à ça, de notre côté, c'est qu'un gouvernement est d'emblée enclin à satisfaire cette demande-là, puisque l'une des différences en terme gestion et de coût pour l'administration, c'est que les recrutés du second degré, ne pèsent sur le budget que une année, l'année des stagiaires, mais que cette année-là, ils font déjà un tiers de service, donc un stagiaire coûte 2/3 d'emplois pendant un an. Or les Ecoles Normales coûtaient un emploi pendant trois ans. Donc voilà, c'est vite fait... en termes de gestion administrative, tous les systèmes type CPR ou le temps est réduit et partagé avec un enseignement direct sur le terrain est beaucoup plus compatible avec les budgets. D'autant plus que y'avaient pas de professeurs affectés à temps plein, alors que dans les Ecoles Normales... L'appareil de formation de premier degré, comme c'était une structure permanente et sur plusieurs années, c'est effectivement, c'est lourd et coûteux en termes budgétaires... Et donc ce type de demandes qui aboutit, si je schématise beaucoup, parce qu'on a pas le temps, mais je serais prêt à faire des nuances, à dire, ben l'essentiel, c'est de recruter des gens qui ont un titre universitaire, dès lors, la qualité de la personne et de ses connaissances étant attestées par un titre universitaire, il suffit une courte période d'adaptation... C'est pour dire qu'il y avait ces questions de principes, fortes, qui pouvaient trouver des alliés dans l'administration pour des raisons de gestion et de budget. Donc il fallait sacrifier les Ecoles Normales. Créer des Instituts qui soient vraiment universitaires... C'est-à-dire dirigés par des universitaires, également, et caler le tout un peu, sur le mode CAPES / CPR. C'est un peu ce qui s'exprimait... Mais au départ, je vous dis, c'est l'idée de même niveau, qui est pas possible... Que des professeurs de collège et de lycée... Ou plutôt des instituteurs recrutés au même niveau que des professeurs de lycée, c'était en soi une dévalorisation et une déqualification des professeurs de collège-lycée. Ca je pense qu'il y a ça très fortement, mais bon... Malgré tout, c'était un aménagement, il fallait le traduire dans la loi, la première, je vous dis, le statut des établissements. Ca c'est un premier point de vue. Deuxième point de vue, le concours de recrutement. Là aussi, opposition entre les deux camps : notre tradition à nous, était un concours de recrutement à l'entrée en formation, on est au concours, on commence sa formation et à l'issue de sa formation, on est titularisé. L'autre tradition, CAPES, c'est un concours de recrutement valant titularisation, moyennant cette année d'adaptation à l'emploi qui n'était pas une année probatoire, préalable, alors... euh... Nous avons, nous, FEN et SNI, fortement revendiqué le concours de recrutement niveau licence, étant un concours d'entrée en formation, suivi de deux années de formation professionnelle. Euh... Alors en face, j'essaie de vous dépeindre les conditions d'arbitrage du ministre, en face la revendication étant symétriquement contraire, c'était... Avec une motivation que je reconnais exacte, qui était que, comment dire, il est très difficile d'organiser un concours niveau licence, l'année de la licence. C'est ce que prévoit encore le système aujourd'hui, c'est un des arguments qui nous était opposés à l'époque qui était... et qui demeure... Mais en fait, ce qui a beaucoup pesé, c'est ne pas changer le moment du concours du second degré et aligner plutôt la tradition du premier degré sur les réalités du second degré et ça avait pour effet aussi, ceci a beaucoup pesé, euh... si le concours était entre la première et la deuxième année, les reçus au concours n'étaient stagiarisés que pendant un an, au lieu de deux. Système budgétairement compatible et économiquement moins coûteux. C'est pour ça que je vous dis qu'il y a à la fois les arguments symboliques et les arguments économiques... En fait l'unification elle devait se faire par alignement sur les uns ou sur les autres, en tous cas les tenants des thèses contraires plaidant ainsi, l'arbitrage c'est fait un peu entre deux. Mais les préoccupations de budget ont beaucoup pesé... Alors le statut des établissements IUFM. Après je peux rentrer dans les détails... Le moment du concours. Moment d'entrée en formation ou concours. Concours que l'on

passé de fait un an après sa licence ou bien immédiatement après sa licence, à licence + 1, d'ailleurs je note que, je regarde ça de loin, mais je note que on redit toujours les mêmes choses, y compris les stagiaires... Ils disent que la première année, c'est une année de préparation au concours, une année de bachotage et qu'il leur reste plus qu'une année pour se préparer au métier et qu'en une année, ils ne font pas tout et qu'il y a toujours le choc de la réalité du métier, donc... la formation en fait ne dure qu'un an... Et qui peut accabler les étudiants, parce qu'ils sont étudiants en première année... alors que ceux du premier degré étaient stagiaires rémunérés, élèves-maîtres... Alors vous me dites que ce serait bien que j'aie dans des classes vu des élèves, mais ça vaut combien de points ça à mon concours ? Rien ? Bon ben moi, tant que je suis pas reçu au concours, je suis pas recruté, donc je suis rien...

Alors statut des établissements... Le moment du concours, la nature du concours... autre point névralgique. Parce que comme le concours est préparé en amont, si le concours a un contenu professionnalisé, l'année de préparation au concours sera à forte teinte professionnalisée. Si le concours est à tonalité académique, l'année précédente sera académique... Euh... Comme l'est grandement le CAPES, même s'il y a une épreuve dite pratique. C'était un enjeu en lui-même. A peser là-dedans aussi tout le corps, pour ne pas dire le corporatisme des présidents de jurys de concours... Bien relayés, ou disons en pleine phase avec les syndicats de second degré et les scientifiques ou universitaires, ils étaient là en phase... pour dire que tout élément de professionnalisation du concours était un élément de dévalorisation de ce concours, un abaissement du niveau disciplinaire, universitaire. Ca, c'est le théorème qui est posé... Encore une fois quand vous confrontez les systèmes réciproques d'enseignement, de formation, avec tous les syndicats de tous les différents pays autour de nous, ils ne comprennent pas tous ces débats-là, absolument pas ces débats. Qu'on a retrouvé après sur la licence de science de l'éducation ou sur euh... la question de savoir si en cours de formation, chaque futur enseignant, comme dans certains pays acquerrait une licence de science de l'éducation. Bon... Ils ne comprennent pas à l'étranger nos débats, mais bon, ce sont des images très fortes... Donc la nature du concours : la logique du SNI et de la FEN était que le concours devait être professionnalisé, puisque c'est un concours de recrutement ! Ce n'est pas la collation d'un titre universitaire... Les concours sont des concours de recrutement ! Et dans tout métier, dans toute entreprise, puisque là aussi, il y a une dimension de cette nature, quand on recrute, on cherche à déceler les capacités et les aptitudes professionnelles. Et d'évidence, le métier d'enseignant ayant une telle dimension personnelle, sa personne que l'on est face à un public d'élèves que la production d'un titre universitaire ne suffit pas ! Il faut pouvoir euh... avoir été sensibilisé le plus concrètement possible aux réalités du métier auquel on postule. Donc notre logique était un concours professionnel, avec puisque le concours, malgré nous, était situé à + 1, à une année de préparation très professionnelle qui déjà s'appuie sur des stages dans des établissements, dans des écoles, dans des classes, sur euh... une intervention proche de professeurs, tuteurs, formateurs, etc. ... et même on devait permettre aux étudiants se destinant au métier d'enseignement de choisir dès les Deug et les licences des unités de valeurs pré-professionnelles, les fameuses unités, je sais plus comment on les appelait, pré-professionnelles ! Ca, c'était notre revendication, notre combat : ça rejaillissait sur les contenus, sur les maquettes des Deug et licence universitaires. C'était quand même à une époque puisqu'il y a plus de 20 ans, bien plus fort qu'aujourd'hui, où toute dimension professionnelle dans un diplôme universitaire, était jugé par certains comme une atteinte au diplôme lui-même, au titre lui-même... L'université a fait encore beaucoup de progrès en matière de professionnalisation, mais il y a encore des bastions qui résistent en matière de diplômes universitaires professionnalisant. C'était ça notre logique. Nous n'avons que moyennement ou très faiblement réussi et les avancées de l'époque ont été gommées (?) insuffisamment. Alors

l'interlocuteur qui m'a avancé vers vous a participé très directement à ce sujet là, puisque Daniel Bousset a eu à travailler de très près avec les différents présidents de jurys de CAPES.

Je pense vous avoir donné vraiment les niveaux déterminants. Les nœuds... Alors donc sur le premier, nous nous sommes assez grandement accordé avec le cabinet du ministre, le ministre lui-même, on a longtemps travaillé avec Jospin, euh avec Scharpentek ! Claude Joyeux était aussi toujours dans le circuit, il était d'un grand appui, Claude Joyeux était acquis à une idée que nous partageons et à laquelle nous avons travaillé pendant au moins deux ans, je pense, oui... pratiquement deux années, oui... Avant que Jospin ne l'abandonne, sous la pression de... idée qui était de modifier le cursus, enfin les champs disciplinaires universitaires. Parce qu'en fait on s'était dit que c'était bien par là qu'il fallait commencer. Les résistances, les réticences ayant leur foyer à l'université, euh... d'une part, d'autre part, le décalage entre les champs disciplinaires des CAPES, pardon, ou même des diplômes des universités, Deug et licence et la réalité des disciplines, c'était... euh... la distance s'avancait au fur et à mesure des découvertes et des recherches... Quand les... Ce qui était dit, car dans le second degré, histoire et géographie, est-ce que c'est une discipline ? Vous n'allez trouver aucun universitaire pour vous dire, pour se battre à tout prix pour garder un recrutement ! Parce que quoi ? Parce que c'était une discipline définie en 1850. Ou biologie-géologie... et ça, c'était intouchable ! Parce que si on s'essayait d'aménager ceci, on voulait, selon le SNES et d'autres transformer les enseignants disciplinaires en enseignants bivalents ou trivalents ou polyvalents comme les instituteurs, voilà un petit peu tous les arrières plans des... dissensions passées qu'il y avait derrière tout ça... Et Claude Joyeux avait constitué un groupe, comme il sait le faire lui, il y a un problème, il mobilise une brochette de prix Nobel et avec l'autorité de ces scientifiques, il construit du neuf. Et donc nous avons, il avait... nous étions en relation étroite, amorcé ce travail... Dont il reste malgré tout quelque chose. La seule chose qui reste, c'est un nouveau champ disciplinaire à l'université, et même dans les lycées, c'est SVT, Sciences de la vie et de la Terre, qui n'existait pas avant, qui a été créé par rapprochement de parties, de champs disciplinaires qui étaient distribués autrement, autour d'un nouveau concept fédérateur, qui était beaucoup plus en phase avec l'état des connaissances et des recherches aujourd'hui. Et bien ce qui a été fait pour SVT était amorcé sur l'ensemble des champs disciplinaires, au moins sur... sur les cursus Deug et licence, voire maîtrise, et ça préfigurait une configuration en terme d'enseignement ou de champ d'enseignement et qui aurait modifié les champs d'enseignement au collège et au lycée. D'ailleurs, pour expliquer la référence qui à l'époque était vieille de plus d'un siècle, les CAPES de 1850 pour redéfinir des champs, redistribuer autrement, et qui pouvait faire... que on pouvait recouvrir l'enseignement notamment au collège avec peut-être trois profs ou quatre au lieu que 7 ou 8... En fait y'avait... je l'évoquais un peu en incidence mais c'était très fort dans notre esprit et Claude Joyeux avait travaillé très positivement là-dessus, et ceci préfigurait, c'est comme ça que je vais atterrir, mais ce n'est pas dans notre sujet, ceci préfigurait la définition de ce corps nouveau *professeur de collège*.

- *C'est plus ou moins le modèle du PEGC en plus... ? (il n'entend pas ou fait mine de ne pas)*
- Et c'est pour ceci que la proposition de professeur de collège figurait dans les premières propositions de Jospin. Il y avait même niveau de recrutement, licence pour tout le monde, création d'un corps de professeur de collège et puis des aménagements de carrière pour les uns et les autres. Levées de boucliers, très fortement du SNES, et en parallèle, une mobilisation du SNI parce que dans les premières propositions de Jospin les indices terminaux des instituteurs n'étaient pas alignés sur les indices terminaux des certifiés, il y avait un écart maintenu en terme de carrière et donc les propositions de



Jospin ont subi une double poussée contraire : du SNI qui voulait l'harmonisation des carrières et du SNES qui combattait l'idée d'un professeur de collège distinct d'un professeur de lycée. L'arbitrage avec Jospin a donc été au SNI la revendication des carrières, du corps de professeur des écoles, avec la même grille indiciaire que les certifiés, et au SNES, l'abandon des professeurs de collège et ce qui entraînait le maintien des champs disciplinaire avec le retentissement sur la formation, c'est comme ça que je reviens sur...

Bon euh... oui j'en étais là, parce que ça a rejailli sur ce que nous on réclamait en terme de pré-professionnalisation, alors euh... malgré tout, là, je ne vous ferai pas un truc linéaire, parce que bon... Malgré tout à l'origine les IUFM, euh... ont été lancé en expérimentation... à la rentrée... 1989...

- 1990...

- 1990... ? Les trois premiers à la rentrée 1990 et le reste en 1991. Et l'appréciation qu'on... Enfin il faudrait parler de l'article 17, de la loi d'orientation, il y avait l'idée... je... j'allais y venir, mais c'était déjà dans l'article 17... Pff (*il veut tout dire à la fois de manière très rationnelle et s'embrouille un peu... Comme s'il avait perdu le plan qu'il cherchait dans sa tête*) Alors... Donc nous discussions avant la loi d'orientation, avec Scharpentek, pas Bousset, Bousset est venu après, parce qu'il était chargé de mission pour la mise en œuvre des IUFM et Daniel... oui il a lancé les trois premiers IUFM, il est venu à ce moment là... Il est venu avec... Nous avons avec Scharpentek, le cabinet avec Jospin, nous avons déjà déblayé le terrain. Donc des instituts universitaires, de statut universitaire. Il était... Ca c'était quand même un point de vue, disons que la crédibilité de tout le système... pour Scharpentek, donc pour le ministre, euh... était lié au caractère réellement universitaire de ces instituts. J'insiste parce que si vous regardez dans les autres domaines de l'administration française, il y a des écoles administratives de formation : A, ENA, IRA... Le modèle français de formation des fonctionnaires, c'est une école administrative de formation. C'est aussi ce qu'avaient les instituteurs, donc, sur mes trois points de vue le premier : ces établissements – ils n'avaient pas encore l'appellation IUFM – doivent avoir un caractère réellement universitaire. Euh... Etre dirigés par des universitaires...

- *Ca pour le coup, c'était plus une revendication du ministère que des syndicats ?*

- Ben c'était... un point sur lequel très vite le ministère a dit, c'est une condition de crédibilité de tout l'édifice. Ca signifiait, on met fin au modèle d'école normale et on voit ensemble comment l'édifice existant, la nouvelle structure peut être la structure fédérant les structures existantes. Voilà ce qui avait été décidé. C'est une structure universitaire, mais elle va fédérer les dispositifs existants, mais c'est pour quelque chose de nouveau, donc on ne fera pas la formation harmonisée de tous dans un dispositif existant, parce que je n'ai pas mentionné là, je parlais, j'ai eu tort, que des écoles normales et des CPR mais y'avait un autre modèle fort de formation professionnelle, c'est pour les enseignants de lycées professionnels, c'était les ENNA. C'était aussi un type de structure existante bien rôdé, bien... c'était une forte structure. Donc, la structure fédérative sera quelque chose de nouveau et universitaire et s'appuyant sur un réseau fédérant les réseaux existants. Euh...

Deuxième point sur lequel les discussions ont été plus longues mais y'a eu aussi un arbitrage très tôt du ministre, même s'il a longtemps été discuté et il a continué à l'être jusqu'à aujourd'hui, c'était donc le moment du concours. Alors il se fera à licence + 1, c'est-à-dire au même moment que le Capes d'aujourd'hui. Restait donc à construire tout le

contenu. D'où la mission Bousset, le travail de gestation et les trois IUFM expérimentaux...

Qu'est-ce qu'il faut que je dise encore... Il nous reste plus trop de temps... J'essaie de faire d'en rester un peu à l'essentiel, ce qui a du sens pour vous, pour la période... Je vous ai un peu dépeint le paysage... Ah oui ! une idée dont nous étions porteurs... (fin de la cassette) ...donc la crédibilité des IUFM était le caractère universitaire, pour nous ce qui donnait de la crédibilité aux IUFM et au projet était euh... la notion de... comment on appelait ça ? Enfin la notion de *corps commun*, de corps de formation commun aux enseignants... Comment on appelait ça ? C'était les *parties communes*, un corpus de formation commun ! Grand débat, grande controverse, qui rejoint celles que j'ai déjà évoquées. Qu'est-ce que l'on fait prévaloir par rapport à l'enseignant à former : le fait qu'enseigner, c'est un métier, ou bien le fait qu'être enseignant, c'est posséder un certain niveau de connaissance. Si c'est le deuxième choix, c'est le contenu des formations, du concours, qui le garantit. Et le... le principe fort d'égalité de recrutement, de reconnaissance des enseignants, traduit par le recrutement et l'institut commun devait avoir comme prolongement, pour nous, le fait que dans un même institut, les uns et les autres ne fassent pas que cohabiter, mais qu'il y ait quelque chose qui les fédèrent. Et ce quelque chose, ce corpus commun, c'était ce qui euh... est commun à l'acte d'enseigner et à la mission d'enseignant, quelque soit le niveau auquel on est affecté... Et il n'y avait pas de travaux, ni de réflexion très très approfondi sur ce qu'est-ce qui est commun à l'ensemble des enseignants, dans leurs missions et dans leur professionnalité, indépendamment du niveau auquel ils sont affectés ?

- *Pas beaucoup de travaux ? Vous voulez dire au ministère ou en général ?*
- Dans l'ensemble... Puisque le milieu français, c'était pas ça, y'avait pas cette construction, c'est pas le... corpus commun...
- *Dans la loi c'est les parties communes...*
- C'est les parties communes dans la loi ? Bon... Alors ça, c'était quelque chose de très fort et pour nous, c'est ce qui crédibilisait les IUFM. Parce que sinon, ce n'était qu'une gare de triage commune ! Donc les IUFM, c'était la concrétisation du niveau universitaire pour tous, c'est qu'il y a le U de IUFM... C'est d'ailleurs, j'ai été très étonné, que cette appellation soit retenue, parce qu'elle était presque anachronique par rapport à l'ensemble des débats, je suis étonné un peu de, tout ce que j'ai... je ne voudrais pas focaliser sur le syndicat du second degré, parce que ce qu'il exprimait, c'était quelque chose de très profondément ressenti par une grande communauté second degré/ universitaire. Or comment ont-ils pu accepter ou ne pas combattre cette appellation de Maîtres ? Parce que alors là, ça nous renvoyait très loin, à quelque chose de... Alors peut-être qu'ils y voyaient quelque chose comme peut-être mon maître de thèse ou maître de recherches, je sais pas, mais si certains, dans IUFM, ont beaucoup appuyé sur les U, nous, nous avons beaucoup appuyé sur le M ! Le M et le F ! *Formation des Maîtres* ! Notre exigence forte était ces parties communes. Vous voyez pourquoi, parce que cela voulait dire qu'enseigner c'était un métier auquel le... on pouvait et on devait se préparer et se former : y'a une véritable formation, y'a un contenu et... dans la mission d'enseigner, à travers le sens de cette mission, le message général de service public, mais même dans la connaissance des publics à enseigner, et dernier élément, par rapport à la nécessaire continuité éducative, faire qu'un enseignant sache se situer dans cursus scolaire de l'élève et qu'il sache intervenir à son niveau en fonction du niveau précédant, en fonction du niveau qui suivra, en fonction des autres champs disciplinaires avec lesquels son enseignement doit être en

résonance, c'était ça, le sens des parties communes : éviter la gare de triage commune, créer un endroit fédératif ! Bon... Et ben, cette idée là, elle a traduite, reprise par le cabinet et fait partie de ses arbitrages. Bon depuis, ça a été plutôt épique et puis on a entendu que des régressions sur les quelques avancées que nous avions obtenues au départ, comme les parties communes, comme l'épreuve professionnelle qui était de même inspiration pour le premier et le second degré, enfin ces quelques points ont été par la suite gommé par les vagues successives.

Je pense que... si j'ai oublié quelque chose d'essentiel, tant pis pour moi, si j'ai oublié quelque chose d'essentiel... Alors nous sommes allés à la loi avec un institut fortement universitaire. Le concours n'est pas dans la loi... Les parties communes sont dans la loi... Ca, c'était un gros progrès. En fait l'article 17, dans la loi, il faut le lire en résonance, je me montre toujours, avec, je me trompe toujours, l'article 11 qui définit les missions de l'enseignant...

- *C'est l'article 14...*

- Alors article 14... Y'a des avancées qui pour nous procèdent d'une même logique, parce que nous avons tout un projet d'ensemble. Un enseignant n'est pas uniquement responsable des connaissances qu'il livre, dans la mission de l'enseignement, y'a aussi ce qui avait été créé, ça a jamais marché, le suivi et l'orientation des élèves. On a encore aujourd'hui les débats que l'on connaît sur le service de l'enseignant est-il défini uniquement en heures d'enseignement ou à côté... ? Le temps de présence de l'enseignant dans l'établissement peut-il déborder des heures d'enseignement pour comprendre d'autres activités, missions et obligations ? La question était posée. Je vous dis tout de suite que si nous, alors, je dis « nous », c'est FEN-SNI. Donc si nous avons approuvé grandement l'esprit et les orientations, nous n'en avons pas moins souligné les limites et insuffisances sur ce sujet. Car nous étions partisans des missions plus extensives des enseignants. Parce qu'on sait très bien qu'on ne changerait la réalité de la formation et donc des concours de recrutement que si la mission était autre chose que assurer des cours.

- *Et pour vous, c'était vraiment une priorité de changer les... ?*

- Ah oui ! Oui... C'est la formule « les élèves au centre de l'école », mais... Il faut qu'il y ait une rencontre entre la mission et l'exigence de niveau d'acquisition que portent les enseignants et la... la capacité de l'élève et donc l'accompagnement que l'on doit à l'élève pour qu'il satisfasse le plus possible les exigences de l'acquisition. C'est-à-dire que ça ne peut pas être qu'une exigence en terme de niveau de connaissance qui est reversée sur le... Enfin, ce n'est pas comme ça qu'on enseigne, ce n'est pas comme ça que... Dès lors que les collèges et les lycées ont en charge tous les élèves... On voit bien, tout ça se rejoint. A l'époque, j'étais au Conseil Economique et Social, j'étais intervenu au CES puisque Jospin était venu pour présenter cette loi. J'étais intervenu notamment sur ces deux articles là, le 14 et le 17, tant ils sont liés. Parce que la définition des missions de l'enseignant et on a ensuite le cahier des charges pour son recrutement et sa formation. Les parties communes... C'était quand même... En fait, pour nous, les IUFM tels qu'ils s'ébauchaient dans les articles de loi et la discussion de la loi, les IUFM étaient placés en équilibre instables. Et puisque c'était un arbitrage entre les deux poussées contraires, et deux logiques contraires entre lesquelles on ne pouvait pas faire de synthèse. Concours de recrutement pour entrer en formation pendant deux ans, voire plus, et recruter sur la base du titre universitaire et faire une année d'enseignement et d'adaptation à son métier, y'a pas de synthèse entre les deux... Il faut choisir l'un ou choisir l'autre. Et Jospin, c'était sur

ce sujet comme sur bien d'autres, c'était le ministre du juste milieu... Du juste arbitrage. Et c'était aussi... Scharpentek l'a aussi beaucoup poussé dans ce sens-là, Scharpentek n'avait pas de connaissance ou de culture du système éducatif, euh mais beaucoup plus du Conseil d'Etat et cherchait la voie moyenne. Et en l'occurrence, la voie moyenne n'existait pas, la voie moyenne était impossible. Malgré tout, le dispositif a été placé en équilibre instable. Les IUFM, universitaires, et de formation... Qu'est-ce qui allait l'emporter entre les deux ? Un concours de recrutement, mais au milieu de formation, qu'est-ce qui allait l'emporter entre les exigences du concours et les nécessités de la formation ? Et des parties communes inscrites mais sans contenu... En plus les IUFM avaient avant leur création des adversaires farouches et irréductibles, qui déjà annonçaient que dans le cas d'une alternance politique, la première décision serait leur suppression. A la tête de ceci, se trouvait quelqu'un qui était aussi... Enfin bon... La course de vitesse était engagée... Y'avait des législatives en 1993, on le savait, et donc... l'opposition politique du moment disait... Ca m'échappe le nom du responsable RPR de l'époque, il disait parmi les premières décisions que nous prendront, y'aura la suppression des IUFM. Et ils s'appuyaient sur des revendications du corps enseignant lui-même, des associations de spécialistes, de... puisque toutes les associations de spécialistes voulaient, chacune voulaient bien garder son concours, son CAPES tel qu'il était... donc en équilibre instable. Faute d'avoir choisi un modèle... Malgré tout, je crois que je vais pas vous raconter énormément de chose. Là, on en est pratiquement à la loi... Bon la méthode choisie, la méthode expérimentale...

- *Sur les parties communes... ? Est-ce que c'était quelque chose que Jospin ou Scharpentek ou le cabinet ou le ministère, est-ce que c'est quelque chose qu'ils ont accepté de mettre facilement dans la loi, ou est-ce que c'était pas... ?*
- Ah non, ils ne l'ont pas... C'était de bon cœur, non, ça fait partie de leur juste milieu...
- *Leur juste milieu... Donc si on doit attribuer la paternité de ces parties communes ?*
- Ah ben, elle se trouve dans le projet éducatif de la FEN clairement et nulle part ailleurs, hein... Puisque la revendication, alors corps unique, je vous dis, c'était traduit en termes administratifs d'échelons indiciaires, mais ça, c'était déjà reconnu... Déjà acquis... Recrutement en licence et mêmes échelles indiciaires. Avec la création de nouveaux corps, tout ça... c'était la contrainte de la fonction publique, on ne peut pas payer les instituteurs qui sont catégorie B comme les professeurs, donc il faut créer un nouveau corps. C'est la cuisine de la fonction publique, vous pouvez pas payer les instituteurs comme les certifiés, qui sont un corps de catégorie B, parce que dans leur cuisine... Ca, c'était acquis, c'était déconnecté de ça, donc on touchait au symbolique... Autour de, si je fais vraiment la notion « est-ce que enseigner est un métier ? » Alors vous trouveriez sûrement, si vous vous aviez la curiosité d'aller chercher dans les articles que j'ai signés parce que... mais en forçant le trait, je sais qu'à l'époque j'écrivais des choses comme « enseigner, c'est un métier », « la formation doit se décliner en termes de compétences, de capacités ». Ce sont des termes qu'on employait pas dans la formation des enseignants. La formation doit mettre en œuvre des ressources des outils et méthodes relevant de la technologie de l'enseignement, j'avais volontairement employé des termes que l'on retrouve partout, dès lors qu'il s'agit d'une formation professionnelle. Pourquoi les enseignants on en parle jamais en termes de professionnels ? Et donc tout le discours était construit autour de « enseigner, c'est un métier » et comme toute formation à un métier, elle a des ressorts, des technologies, d'outils, parce que à tous niveaux, les enseignants ont besoin de mettre en œuvre des procédures, des outils, des...

- *C'est des articles qu'on peut retrouver dans L'école libératrice ?*
- *L'école libératrice*, oui, chaque semaine... Donc c'est ça, l'idée qui était combattue, enfin, il y en avait deux, confondues, au même niveau. Ceux des primaires, et ceux du secondaires. Et enseigner, c'est un métier... Donc c'était un pari, alors un pari possible à travers cette appellation et les textes, les principes posés par la loi. Le pari que, dans le cadre d'instituts universitaires, on ferait de la formation, à l'intention des enseignants des premiers et des seconds degrés, recrutés au même niveau et avec des parties communes, tenant à la communauté du métier d'enseignant. Ça fait beaucoup déjà sur le principe... Donc ça fait des raisons fortes à soutenir l'esprit de la loi... Mais ceci, était pas accompagné du... de la définition plus extensive de la mission d'enseignant, et du service d'enseignement... Il manquait cet arrière-plan... Sujet difficile, y compris pour une revendication syndicale. Bon, ben...  
A partir de là, c'est un peu de là, il a fallu que... Donc Daniel Bousset entre en piste. La sélection des premiers sites. Le choix des premiers directeurs. Vous verrez que la première génération de directeurs d'IUFM est composée d'universitaires, a quand même visé dans le vivier des... ce qu'on appelait les chefs de MAFPEN, les missions académiques de formation (*interruption*)  
Oui, y'a beaucoup de choses à dire à partir de là, euh... mais je crois que vous avez les nœuds essentiels. Je... Je sais pas si il vous a parlé, y'avait les présidents de CAPES qui ont donné d'ailleurs, que le cabinet a renouvelé beaucoup, je crois presque entièrement les président de jurys. Parce qu'il fallait...
- *Et ça tenait à quoi, c'était pour l'épreuve professionnelle... ?*
- Oui... Parce qu'il fallait agir sur la nature du concours. Parce que de toute façon, pour tout métier, on va vous demander, à quel niveau vous recrutez, quelles sont les exigences au niveau du recrutement, je... Ça me paraissait assez évident... Maintenant, avec le parcours que j'ai qui est aussi... Je suis plus, je suis aussi responsable d'une organisation sociale mais qui a une forte pénétration dans les entreprises, 9000 salariés, on recrute dans plus de 100 métiers différents, ça paraît évident qu'un employeur, y compris quand il est administration d'Etat, il recrute pas... il va recruter des professionnels ! Donc il faut qu'il soit clair sur le cahier des charges professionnel, qu'est-ce qu'il attend des professionnels. Et à partir de là, qu'est-ce qu'il exige au moment des recrutements, au travers des épreuves tests du recrutement. Et quelle formation professionnelle il met en place, s'il les recrute avant la formation. C'est évident dans le monde environnant, partout, sauf que ça continue aujourd'hui à faire grand débat dans l'Education Nationale. Parce que l'idée est pas entièrement partagée que enseigner est un métier, et que aider les enseignants à surmonter leurs difficultés quotidiennes passent, pour une part, pour une part seulement, mais passe par des appuis d'ordre professionnels, des ressorts professionnels, des outils et méthodes.  
Voilà, voilà... Après vous connaissez l'histoire, hein... Lille / Reims et Grenoble et puis la généralisation des IUFM... Vous avez repéré un peu... ? Je ne sais pas exactement sur quoi vous travaillez, mais malgré tout, je vous ai donné une petite indication pour vous dire qu'à partir de la loi, la course de vitesse pour ceux qui défendaient les IUFM, le compte à rebours était enclenché. Puisque ceux qui voulaient euh... les, les détruire avant qu'ils soient créés avaient déjà annoncé l'échéance. En 93, si nous sommes au pouvoir, nous créons les IUFM. Ils n'existaient pas encore en septembre 1990, 1990-1993, c'est très court. Pour une institution non encore créée, suscitant autant de controverses, enfin y'en avait plein les revues, tous les journaux, tous les... et euh... voilà. Or malgré tout, ils

ont été créés dans un temps aussi court. Alors, Scharpentek avait proposé la méthode expérimentale. Nos discussions pendant l'année, je voulais dire sur les parties communes, sur... bon. De même sur la dimension professionnelle du métier. Certes, y'avait donc tous les acquis des témoignages de la formation des instituteurs, des professeurs de lycées professionnels dans les ENNA, mais y'avait pas le pendant sur tout le second degré. Donc on a décidé de mettre en place les IUFM expérimentaux. Je ne sais pas si vous avez réagi au fait que septembre 1990, on met en place les IUFM expérimentaux, les 3 IUFM et la décision politique de la généralisation a été prise fin janvier 1991. L'expérimentation a été courte, septembre-janvier 1991. Une telle novation dans la formation on pouvait penser et je pense que beaucoup pensait qu'on était dans le cadre d'une expérimentation et qu'on allait passer de 3 à peut-être si c'était suffisamment positif, 7-8 puis voilà... C'était une mise en place progressive pour une généralisation de 4-5 ans. Or là, c'était 4-5 mois. Euh... Donc là, il faut intégrer dans la réflexion le facteur politique, le calendrier politique. Parce que l'expérimentation, qu'est-ce qu'elle a... sur trois mois de l'année 1990, elle n'a révélé que des difficultés. Puisqu'il y avait un corps étranger dans un milieu ancien qui ne souhaitait pas l'accueillir. Donc des réactions négatives, de tout le monde, des universitaires, des professeurs d'Ecole Normale, des directeurs d'Ecole Normale, de tous ceux qui étaient bousculés. Et puis ça a été très empirique. Malgré tout la décision a été prise alors nous avons beaucoup pesé.

- *Pourquoi ?*

- Le contexte que j'ai très précisément en mémoire, nous avons beaucoup pesé, dès janvier 1991 pour que dès ce moment là, on décide de généraliser dès la rentrée suivante. Parce qu'on commence à cette époque à préparer la rentrée quand même. Sans attendre la poursuite au-delà des expérimentations. Sans attendre au-delà la poursuite des expérimentations.

- *Pourquoi ?*

- Parce qu'on savait très bien que si on attendait une expérimentation, il fallait attendre des résultats véritables et déjà au moins l'année 90-91 puis étendre... ce qui amenait à la rentrée 92, c'est-à-dire à la veille, 6 mois avant les élections législatives, donc ça devenait très... Repousser ne serait-ce que d'un an, rendait impossible la généralisation des IUFM à la veille des élections législatives. En tous cas, facilitait d'autant plus leur remise en cause, s'ils n'avaient que deux ans d'existence. Pourtant le gouvernement, le premier ministre, le gouvernement avait d'autres préoccupations à ce moment là. Vous allez voir en consultant un calendrier que lorsque nous avons plaidé la généralisation des IUFM, à l'Élysée, nous sommes passés juste après le conseil de guerre qui avait lieu chaque matin, c'est-à-dire la guerre du Golfe. Voilà... C'est dans ce contexte là que malgré tout, nous avons réussi, et obtenu la généralisation pour la rentrée 1991. A partir de là, je ne sais pas si vous voyez si le délai est faible pour créer 25 IUFM de plus donc repérer les directeurs. Là, Daniel Boussel s'est employé pour... nous avons travaillé étroitement et... Mais il a eu à rechercher les directeurs, à monter en quelques mois tous les IUFM pour préparer la rentrée dès 1991. Ce qui faisait que au moment de 91-92, enfin au moment où s'attaquait la fameuse année scolaire 92-93, alternance politique par ailleurs, les IUFM auraient été créés et auraient bouclé au moins le cycle d'une année, une année et demi, auraient eu un début de fonctionnement. Nous avons parié sur quelque chose qui s'est avéré par la suite, c'est que la création de l'institution a fait les hommes et les femmes d'institution. Les directeurs d'IUFM sont devenus de vrais directeurs d'IUFM. Et attachés à l'IUFM. Donc bien sûr qu'en 1993, ils n'avaient pas eu le temps de faire leur formation, leur

preuve sur le plan de la formation. Mais ils avaient déjà au moins commencé de répondre à l'un des deux défis qui était celui du recrutement. S'amorçaient déjà des recrutements en nombre. Et bien les recrutements se sont plutôt mieux passés dans le cadre harmonisé avec les IUFM que par les concours séparés et les formations dispersées. Donc ils avaient à faire leur preuve sur deux points :

- le recrutement et il y a eu des candidats en nombre suffisant, c'est que, à l'époque, le ministère engageait des campagnes de publicité « devenez enseignant », « profession : enseignant », voilà... Y'avait de grandes craintes. Donc le recrutement, les preuves ont été faites, pour l'organisation des concours.
- Par contre, ils avaient aussi à faire des preuves sur le rapprochement des formations et surtout leur dimension professionnelle. Et je pense que ceci n'est pas encore réalisé parce qu'il y a d'une part ce défaut de naissance, aggravé par les régressions un peu successives, toujours du même côté... Si vous observez par la suite, les propositions de... d'amendements, de modification. On ne peut dire de réforme... de déformation, vous avez chaque fois, il y a chaque fois des propositions qui ont été dans le sens d'augmenter la professionnalisation dans le premier degré (la durée des stages sur le terrain, tout ça) et de les diminuer pour le second degré. C'est une constante depuis la création des IUFM. Donc sur ce plan là, les IUFM ne sont pas les instituts universitaires de formation professionnelle des enseignants ayant créé une culture commune des enseignants et intégrant des parties communes de formation, puisque ces modules communs ont été par campagnes d'opinion, rejetés, décriés, caricaturés...

- *Quels sont peut-être vos principaux regrets dans les IUFM ? C'est principalement ça ?*

- C'est un gros ce que je viens de vous dire... Euh... la réussite des IUFM aurait pu avoir un triple signe : le premier l'affirmation que « enseigner est un métier », le métier d'enseignant. Le second, introduire, développer la dimension universitaire, l'initiation à la recherche pour les enseignants du premier degré. Ça c'était un besoin : se donner un arrière-plan de support de réflexion et d'appréhension de son métier. Et pour le second degré, y développer réellement la dimension professionnelle. En faisant en sorte que les recrutés du second degré soient à temps plein en formation, qu'on mette fin au système antérieur, enfin pour le laisser. Ce n'est qu'un an, euh... nous c'était qu'un an à temps plein... Et un an à temps plein en formation, ce serait déjà un progrès ! Il fallait que ce soit le lieu qui réalisent les progrès respectifs nécessaires, dans la dimension universitaire et dans la dimension professionnelle du second degré. Et en fait, ça a été, le... le lieu qui a grandement entériné les situations antérieures. C'est un peu sévère ce que je dis là, parce que ils existent, et je suis content qu'ils existent malgré tout. Bon, la question... je manque de recul, je me prononce pas puisque je ne suis plus dans le coup. Qu'est-ce qu'il y a derrière le fronton *IUFM* ? Est-ce que ces instituts sont U comme universitaire, U comme unitaire et sont-ils réellement et dans quelles proportions de formation de maîtres... ? La réponse ne m'appartient pas.

Mais je vois ça de très loin... Mais il y a encore eu une mission parlementaire et qu'est-ce qu'elle dit ? Elle revient sur la place du concours... Bien sûr, si on veut faire de la formation, il faut plus qu'on fasse de la préparation au concours. Est-ce que enseigner est un métier si facile qu'il ne faille pas s'y préparer ou mettre en place une formation professionnelle ? C'est quand même une question très renversante ça... Est-ce qu'il n'y a rien de commun entre les enseignants que simplement les mêmes locaux ?

Et quand au développement de la recherche qu'annonçait le caractère universitaire des IUFM, parce que c'était ça aussi... Ben je pense qu'on peut regarder... Très vraisemblablement... (silence)

Ca va vous ?

- *Oui, oui, très bien... J'ai juste quelques petites questions sur votre profil, votre parcours ? Est-ce que je peux vous demander votre année de naissance ?*
- Ah oui... 1948
- *Et vous avez fait quelle formation, vous êtes entré à l'école normale ? A l'époque c'était... ?*
- Alors 1964-1968, recrutement niveau seconde. A l'époque... Recrutement niveau bac - 3... Je dis ça, parce qu'au niveau syndical, on a demandé la revendication de recrutement bac + 3, là on était quand même à - 3
- *Est-ce que je peux vous demander la profession de vos parents ?*
- Oui, ça, c'est facile... Mon père était charpentier, il a commencé à travailler à 11 ans. Ma mère était sans profession...
- *Et peut-être si vous aviez des auteurs à inscrire dans votre panthéon pédagogique ?*
- Pédagogique ? Dans le domaine professionnel ?
- *Educatif disons...*
- Je ne vais pas vous citer Piaget, non... Non, non... Qu'est-ce qu'il faut que je vous dise ?
- *S'il y a des auteurs qui vous ont marqué, ou dont vous vous sentez proche ?*
- Meirieu, Philippe Develay, mais sinon, sinon... Sur aussi la notion métier d'enseignant, Ferdinand Buisson... C'est pas mal, ça... Avec un peu le volet, c'est pas mal...
- *Juste vous êtes un des rares à m'avoir parlé des exemples étrangers dans votre réflexion sur l'enseignement. Vous aviez vraiment des contacts avec les systèmes éducatifs étrangers... avant 1989 ?*
- Ben oui, parce que avec le syndicalisme, le SNI était présent dans les organisations européennes ou mondiales. Donc on a toujours confronté nos positions. Par exemple, l'un de mes prédécesseurs, sur les questions pédagogiques, Michel Gevrey, a été vice-président et a même été un instant président de CMOPE (Confédération Mondiale des Organisations des Professions Enseignants) et euh... nous avons plusieurs organisations internationales auxquelles le SNI a eu l'occasion de participer depuis 1945 au moins.
- *Et qui ont marqué vraiment vos positions ?*
- Oui... Sur ces deux revendications syndicales, le fait que la considération n'était pas proportionnée à l'âge des élèves, enfin l'égalité considération, l'égalité reconnaissance de la mission d'enseignant. Et le fait qu'enseigner c'est un métier. Ces deux axes-là étaient confortés par ce que nous avons constaté à l'étranger. Et d'ailleurs, y compris Bussel, on a été obligé de regarder. Y'a des pays qui avant nous, même récemment avant nous, mettaient en place des instituts universitaires professionnels pour les enseignants. La France a pas eu une idée de génie, hein, elle était plutôt en retard, il suffisait de regarder autour de nous.



- *Oui... C'est pour ça que je vous pose la question... Mais c'est vrai que la plupart des gens me disent que l'exemple de l'étranger a très peu pesé...*
- Ah ben non, y'a qu'en France, qu'on est très accroché à nos habitudes, nos champs disciplinaires... Alors professeur d'histoire-géo, il est mono-disciplinaire. Si jamais il est plurivalent, c'est toute l'histoire du professeur de collège. C'est vrai que ça recoupait des enjeux très fort au travers des organisations syndicales. C'est vrai... y'avait tout ça derrière, mais quand même, c'est une évidence, enseigner au collège, c'est pas comme enseigner au lycée. Je me rappelle, est arrivé une fois en collège une agrégée de lettres et 6<sup>ème</sup>... Elle pensait faire de la littérature, elle a continué à faire des dictées. Elle est tombée de haut cette fille. Y'a très peu d'agrégés en collège et encore moins en lycée. Elle, elle avait choisi 6<sup>ème</sup>, elle savait pas ce que c'était. Alors première chose, et deuxième chose, le CAPES que l'on bâtit pour les enseignants de lycée pour être sûr que ceux qui ont le CAPES puissent enseigner dans les classes de terminale. Les deux/tiers des recrutés CAPES sont recrutés en collège. Et ça, ces réalités massives n'ont pas permis de faire basculer ceux qui choisissent la formation. Est-ce que à travers un concours, on prépare les 15% qui seront affectés à... entre terminale, prépa, par là... Ou on doit massivement préparer le grand nombre au métier du grand nombre. Et les deux tiers commencent au collège et pour plus de la moitié, font leur carrière en collège. Et il n'y a pas de préparation à la particularité collège. Même dans le CAPES maintenant ils ont dit... Même dans les IUFM tels qu'ils sont préparer une option «collège» ou une dominante «collège». Ce sera la réalité des deux tiers, et ben non! Chacun a la vision, la représentation du prof de terminale. J'vous dis, c'est pas... C'est pas moral, c'est... Dans le contrat moral que passe l'institution avec celui qu'elle recrute, il y a «on va vous préparer, on va vous aider». Mais pour les deux tiers d'entre eux... Bon j'exagère un peu mais pour les deux tiers d'entre eux, je vous assure qu'on a évacué pour l'éternité «enseignant ou enseignement différencié en collège ou lycée». Rien que enseignement, on en est pas là, alors «enseignants différenciés»... Bon... vous savez tout là... Vous voyez que même si je me suis retiré depuis longtemps, ça reste un métier, des questions pour lesquelles j'ai plus que de l'intérêt. J'aimerais encore...

## ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE BARBARANT

### Jean-Claude Barbarant : Secrétaire général du SNI-PEGC

Né en 1941

Père : routier puis gendarme

Entre à l'École normale en 1957. Animateur de colonies de vacances, il préfère travailler avec les élèves plus âgés et choisit en conséquence la voie d'enseignement en « cours complémentaire » : il suit pendant une année des cours de propédeutique à l'université (1960-61).

Quoique syndiqué au SNI, il n'y milite pas dans un premier temps préférant se tourner vers la médiation culturelle *via* des stages de théâtre et des vidéoclubs ; il milite également à la Ligue de l'enseignement. Après 1968, il s'engage au SNI au niveau local. Il est membre du bureau départemental du SNI (Aube) en 1970, secrétaire départemental du SNI en 1971 puis de la FEN départementale en 1974. En 1980, il rejoint le bureau national puis le secrétariat national du SNI-PEGC. Il en devient secrétaire général en 1983

### Déroulé de l'entretien :

Janvier 2006

Durée : 2 heures

L'entretien se déroule dans les locaux de l'UNSA-Education.

Contacté par courrier. Echange cordial, sans asymétrie et agréable. Il se prête volontiers au jeu de l'entretien.

- ... Sur la période indiquée, la simultanéité de la rénovation du système éducatif et la revalorisation des enseignants d'autre part... le syndicat avait, le SNI en liaison avec la FEN, sans problème aucun, le syndicat avait une position très cohérente et ancienne. Les revendications corporatives, légitimes, sont fondées sur les conceptions éducatives. Et c'est parce que nous concevons que la continuité du système éducatif est indispensable à son efficacité que nous pensons qu'il y a aucune raison d'établir une hiérarchie entre les enseignants qui enseignent aux enfants des écoles, des collèges et des lycées. donc enseigner, c'est un même métier qui dure tout le temps, qui nécessite des formations égales, pas forcément la même selon la matière qu'on enseigne, selon le niveau où on enseigne, pas forcément la même, mais équivalente et qui justifie la même rémunération et les mêmes conditions de travail. Alors globalement, globales ça veut dire pas forcément qu'on ait la même présence devant les élèves, mais globalement qu'on ait la même masse de travail. Ca c'est une idée qui était déjà ancienne...
- *Ancienne, vous la situez... ?*
- Et bien, ça a émergé avant guerre... Ca n'a pas continué comme ça mais tout est né avec les étudiants, les universitaires qui ont réagi à la guerre de 14 et qui ont émis l'idée de l'école unique... C'était très mal exprimé, c'était... avant guerre comme après-guerre... Ca s'est concrétisé autour de Langevin-Wallon, que nous approuvions, que le SNES approuvait pour des raisons différentes. Nous approuvions la continuité du système éducatif, le SNES approuvait l'allongement de la formation pour tous mais bon... c'est vraiment un plan qui a nourri, une matrice de ce qui s'est fait après... Donc cette idée-là était forte. On l'avait exprimée dans un premier temps en 71 avec la théorie de *l'école fondamentale* parce que quand un de Gaulle en 1956 a décidé d'allonger l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, personne n'en a tiré aucune conséquence pédagogique, ni le gouvernement

de l'époque, ni les gouvernements successifs. On allongeait l'école, mais on ne savait pas ce qu'on faisait. Est-ce qu'on faisait la même chose jusqu'à 16 ans que jusqu'à 14 ? Quelles conséquences ça a pour les gens qui enseignaient ? De même, à une période semblable ce sont créés, vous connaissez les CES, les cours complémentaires mais dans les années 60, on a créé les CEG, cours d'enseignement général. Et les GOD, groupes d'orientation dispersées, qui visaient à apporter un plus scolaire dans les campagnes, pour des publics qui autrement ne seraient pas allés au lycée. Bon, donc c'était plutôt bien, c'était... On a fait ça avec qui, bon avec les instits... Et pour que ça ait une existence juridique, on les a rattaché aux écoles primaires, donc le directeur d'école primaire devenait le directeur du CEG. Et puis les CEG et les premiers cycles de lycées se sont regroupés pour créer des CES. Et puis peu à peu, alors hors de Paris, où rien ne s'est fait, on a quand même réussi à tirer les élèves des lycées pour inventer le collège d'enseignement secondaire. Alors ce CES faisait cohabiter les instits qui depuis avaient obtenus le statut de PEGC, avec un horaire un petit peu particulier... des profs certifiés et des agrégés. A quoi on ajoutait des instits qui de fait exerçaient dans des classes de transition et pratique. Donc toute cette population-là, en principe sous le même toit, avec des horaires différents, des salaires différents et des fonctionnements différents pour des élèves qui étaient à peu près tous les mêmes, et pour lesquels on disait pas ce qu'il fallait faire... On a dit jamais « le CES correspond à une phase de l'école, par exemple l'école moyenne, qui se sanctionne par tel diplôme qui conduit à... qui contient tel enseignement... » Jamais... Rien n'a été dit sur le collège après l'allongement de la scolarité à 16 ans... Rien n'a été dit à propos de la réforme des CEG rendus CES, ce qui fait qu'on était en plein marasme, existait de fait une école moyenne, qui était le lieu où s'affrontaient tous les problèmes du système se jouaient là. Et je dois dire que ça existe encore. Jamais personne n'a apporté la moindre réponse. Droite-gauche c'est pareil... Alors nous on a voulu... Et ben y'avait un conflit... Alors entre les profs classiques (il va nous servir un café et continue à parler en s'éloignant) : les profs étaient les héritiers du lycée napoléoniens qui ont été conçus pour un public favorisé. Les instits sont les héritiers de l'école de Jules Ferry, créée pour apporter l'esprit républicain dans les campagnes. Alors ce sont deux origines, deux univers et deux fonctions différentes. Et puis avec la massification progressive au cours du XX<sup>e</sup> siècle de l'école, du système éducatif, les profs sont de plus en plus certifiés et moins agrégés, ils ont de plus en plus enseigné à la petite bourgeoisie, je passe sur l'histoire... Et les instits se sont un petit peu aussi diversifiés, plus de femmes que d'hommes, plus originaires comme avant : fils de paysans et de petits fonctionnaires. A partir de l'après-guerre, c'était différent, on était recruté au niveau du bac ; les filières se sont rapprochés, et la filière du second degré est devenue la matrice de tout : et l'école normale, d'ailleurs, au lendemain de la guerre, était moins un centre de formation professionnelle à un métier, avec des diplômes spécifiques : le brevet supérieur et une formation professionnelle derrière, quelque chose qui n'avait de sens que par rapport à la formation. Et là, on s'est mis à préparer les gens au bac. Donc y'a eu une dégradation de la formation professionnelle des instits à travers ça. Mais les écoles normales étaient quand même peuplées de profs qui étaient issues d'école normales supérieures qui avaient été préparés pour enseigner en école normale, c'étaient pas des profs de lycée ordinaires. Et peu à peu, y'a quelques instits qui étaient instits par la voie des remplaçants. Y'avait même une époque dans les années 50, où il y avait plus d'instits qui entraient dans la formation, euh en exercice, par la voie des remplacements que par la voie normale. C'était d'ailleurs surtout des institutrices et qui étaient issues des milieux plus bourgeois... Ca a changé la population scolaire et c'est vrai qu'il y avait besoin d'apporter une formation complémentaire, d'où la bataille qu'on a conduit et qui a aboutit dans les années 72-73 à un début de formation professionnelle complémentaire. Ce qui était plutôt bien... Les EN sont devenues des espèces de lycées auxquels on ajoutait un

petit peu de professionnel. Quant à la formation des profs, elle continuait à être tout sauf professionnelle. Les profs allaient à la fac, ils recevaient quelques heures de cours de didactique et puis c'est tout... et ça a continué comme ça jusqu'aux IUFM... Donc on avait aussi deux styles de formation et comme tout ceci cohabitait dans les mêmes établissements, et bon : ceux qui étaient le mieux payés, étaient ceux qui travaillaient le moins et ceux qui étaient le moins payés, étaient ceux qui travaillaient le plus... et qui étaient le moins bien considérés aussi. Tout ça était explosif et le SNES n'avait qu'une hâte : essayer de couper le cordon ombilical de l'école et de rapatrier dans le giron du second degré la totalité des profs de collège et de lycée. Et le SNI n'acceptait pas de se rétrécir sur l'école et exigeait d'assurer au moins jusqu'au collège : d'où l'école fondamentale en 1971, sous la responsabilité de Guy Georges, mon prédécesseur, qui en est l'auteur, enfin c'est un travail collectif, qui théorise une conception du système éducatif qui pense la continuité du système éducatif : continuité des rythmes, continuité des contenus, continuité des profs de la maternelle à la troisième. Donc affrontement évident avec le SNES. Et ce qui... la FEN était bien incapable d'arbitrer : ces deux gros syndicats étaient en désaccord, la FEN développait les théories du SNI, mais ceci dit, elle ne pouvait pas les imposer au SNES, donc les revendications étaient absolument antagonistes. Et donc celui qui a coupé le nœud gordien, c'est Monory en décidant tout simplement de supprimer le recrutement des PEGC. Alors les PEGC il y en avait quand même 80 000 à l'époque. Donc on supprime le recrutement, et noblement on disait : on ne recrute plus que des profs parce qu'ils ont une meilleure formation, enfin meilleure... plus longue. Une formation en université, mais pas une formation professionnelle. Donc ça a été fait, mais donc il nous restait quoi ? Si on voulait ne pas se recroqueviller sur les écoles, il ne restait qu'à revendiquer que la continuité se fasse jusqu'au lycée...

- *Mais quand vous dites « il nous restait qu'à »... C'était qui on ?*
- Pour le SNI... Pour le syndicat... Ou le SNI accepte que les PEGC disparaissent et soient absorbés par le SNES et qu'on se recroqueville sur les instits jusqu'à 12 ans... et dans ce cas-là on ne participe plus du tout aux débats pédagogiques de la suite... Ou bien on développe l'idée de la continuité, ce que déjà en 1985 on avançait très clairement, avant Monory... La continuité jusqu'au lycée... L'étape qu'on avait envisagée jusqu'en 3<sup>ème</sup>, on la saute et on fait la continuité jusqu'au lycée... Alors y'a deux citations qui sont depuis le congrès de Bordeaux, de Troyes : « L'objectif du SNI-PEGC est d'aboutir à terme à un corps unique d'enseignants de la maternelle jusqu'à la fin du cycle de détermination (donc 3<sup>ème</sup>) » « Priorité à l'unification de la formation des instituteurs et des PEGC, qualification en 4 ans » parce qu'on était passé à 3 ans deux ans après, « Enseigner constitue un même métier et justifie pour tous une même rémunération, un même niveau de formation, de mêmes conditions globales de travail » Et nous avons même comme idée d'aboutir à un corps unique d'enseignants de la maternelle à l'université. Dès 1985, avant Monory... Mais celui qui nous a obligé à passer aux actes, c'est Monory. D'où l'événement du congrès de 1987, congrès de Lille puis congrès de la FEN de congrès de 1988 où nous avons développé de manière beaucoup plus concrète l'idée de « corps comparables » : ça permettait comme ça de penser des formations analogues même si elles étaient différenciées et des conditions de travail analogues et différenciées aussi. Plus facile à traiter qu'un corps globalement unique... Et la FEN là-dessus à développer là-dessus « L'école de l'an 2000 ». On y a beaucoup travaillé : ça a été un affrontement absolu entre la FEN, cette fois, et le SNES... qui développait des thèses complètement opposées... Ca a été l'amorce de ce qui allait conduire à la scission...

- *Vous considérez le texte de « L'école de l'an 2000 » est très largement le résultat du travail du SNI ?*
- Alors je ne dirais pas que le SNI l'a fait, mais je dirais que nous l'avons soutenu, nous avons contribué sans réserve pour la partie qui nous concernait. Parce que pour la partie professionnelle, on ne s'est pas mêlé à la partie professionnelle, on s'est pas mêlé non plus de la partie collègue qui est très ambitieuse, qui aborde aussi la question de la formation permanente. On a adhéré sans réserve, on a participé à l'élaboration... Ca a d'ailleurs été une élaboration longue qui a duré plus de deux ans, il y a eu un effort collectif d'élaboration, même si certains ont refusé de participer. En tous cas, on revendique à notre compte cette participation. Et donc c'est à partir de ce texte-là, du congrès de La Rochelle, que nous avons négocié avec la gauche pas encore au pouvoir puis avec la gauche qui était revenue au pouvoir... Et nous avons été ravis que la gauche revienne au pouvoir. Alors ce n'est qu'une anecdote, mais elle a son importance : quand on a conduit les négociations avec la gauche, c'était Jospin qui était premier secrétaire, et il a désigné Fabius comme interlocuteur de la FEN parce qu'il s'occupait du secteur Education. Jospin lui... Fabius y connaissait peu... Jospin y connaissait rien... Mais avec Fabius nous nous sommes entendus à merveille... Il comprenait tout... Je ne sais pas s'il avait des intérêts à comprendre tout mais en tous cas, il comprenait tout... Et on avançait bien. Et on était arrivés à la conclusion qu'il fallait réformer fondamentalement le système éducatif, on sait ce qu'il faut faire : pour travailler en continuité, pour travailler collectivement, pour travailler de manière différenciée avec les élèves, c'est la condition de la démocratisation réelle du système qui était seulement massifié. Ca demande du temps, ça demande de l'argent : on avait évalué ça à peu près à 20% de plus du budget ordinaire. Ca demande aussi des efforts de la part des enseignants, qu'ils fassent quelque chose à quoi ils n'ont pas été préparés. Si on veut obtenir ça, il faut obtenir une compensation : et bien nous, le syndicat, on vous dit au gouvernement « on est prêt à pousser à la hausse de quelque chose qui nous sera désagréable dans l'immédiat et à nos collègues si en contrepartie, c'est la revalorisation de la fonction, une vraie, pas bricolage ». Donc la revalorisation en contrepartie de la réforme.
- *Mais la réforme vous la vouliez aussi... ? Ou c'était juste en contrepartie...*
- Non, non, la réforme on la voulait d'abord. Parce qu'on pouvait travailler dans des conditions comme ça... Ceux qui vivaient très mal, c'est ceux qui travaillaient dans les collèges... Enfin c'est invivable, on peut pas faire travailler un système qui est fait pour une petite élite en faisant comme si toute la masse était capable de l'absorber. Ca marche pas... Donc on voulait vraiment, on voulait améliorer nos conditions de travail aussi... On voulait que ce soit utile... On voulait la réforme, et on voulait aussi la revalorisation, mais on était prêts à jouer l'une contre l'autre. En se disant, comme ça, on aura les deux... Et on a cru... j'ai poussé Jospin à faire une conférence de presse avec Fabius pour expliquer qu'on était arrivés à un accord. Quelques mois avant qu'ils reviennent au pouvoir. Je revois Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale...
- *Mais vous l'aviez faite la conférence de presse ?*
- Oui, oui... Avec Fabius... Il annonçait ça, les deux éléments, mais... Vous pouvez peut-être la retrouver. En tous cas, j'ai vérifié qu'il la faisait... C'est une façon de dire...

- *Donc Jospin ministre d'Etat...*
- Oui, donc on est contents comme tout... Donc première convenue... «Le ministre d'Etat n'est pas engagé par les déclarations du parti» Premièrement... Deuxième déconvenue... Si Fabius avait compris l'intérêt... mais lui, il nous disait «Revendiquez des choses corporatives, c'est vous, ça, c'est votre travail... Mais le contenu, les choses de l'éducation, la méthode, c'est le mien... Vous mêlez pas de ça... » Et il était persuadé, en accord avec le SNES, comme le SNES, que les profs voulaient la revalorisation sans contrepartie. «Je les connais les profs »... Donc là blocus total... Et pour finir, il n'a pas fait la revalorisation contre la rénovation, il a fait la revalorisation sans la rénovation. Parce qu'il ne croyait pas du tout à la rénovation... Parce qu'il était convaincu que le système marchait bien, puisque lui enseignait dans les IUT, y'avait pas de problèmes... En revanche, on avait l'oreille attentive du côté de Michel Rocard, qui était Premier Ministre, mais ça ne servait à rien, puisque Rocard était détesté par Mitterrand. Qui approuvait plutôt Jospin, il avait aucun intérêt à s'occuper des questions d'éducation, Mitterrand, il en avait rien à foutre... Donc au bout du compte, ben les choses sont restées comme on a dit, ce qui fait que les thèses du SNES ont prévalu sur celles de la FEN et ont constitué la rentrée dans la spirale...
- *Comment vous expliquez, vous, cette victoire des thèses du SNES ?*
- Et ben parce que... Le SNES ne revendiquait que du fric pour les profs... C'est mécanique, on s'en fout... Et vu que Jospin était d'accord pour ça... Il avait une approche politique des problèmes sociaux... Je crois que c'est comme ça que le SNES a triomphé... Mais c'était compliqué les thèses de la FEN, ça voulait dire, on engage un véritable changement dans la profession... Et lui il y croyait pas... pas du tout, il en voulait pas... Une incapacité à comprendre le problème de l'éducation... La plupart des gens de gauche... Même de gauche, qui sont contre les universités, pour les IUT, contre les grandes écoles... ils trouvent très bien le système éducatif actuel : ça dégage des élites, ils sont pour un système qui dégage des élites... puisque c'est eux les élites, il est forcément bon le système puisqu'il a marché pour eux... Or y'a une opposition complète entre les gens de gauche qui croient qu'il est nécessaire de dégager des élites, on voit bien Chevènement, et puis les gens qui pensent que le système éducatif doit faire l'éducation de la masse. C'est... C'est une bataille séculaire... et on l'a perdue parce qu'on a fait la massification de l'école et on a pas fait l'éducation de la masse. Les élites qu'on dégage sont pas plus larges que les élites qu'on dégageait, même maintenant, c'est de plus en plus les fils des élites, on est pas du tout dans un truc démocratique... C'est une révolution qu'on voulait... On espérait un peu être à gauche, moi je suis depuis à me dire : est-ce qu'elle est possible ? Ce serait bien, mais...  
Donc ça, c'est le contexte de la revalorisation-rénovation de 1989. C'est pas une affaire de gros sous. Même si, au bout du compte, on a gagné plus que le SNES, en tous cas... Parce que le SNES s'est contenté de primes qui le revalorisait tout de suite, et que nous, on a obtenu une échelle indiciaire qui revalorisait sur 20 ans, par petites touches. On s'est fait engueulés... Et faut voir comment... Mais c'est la plus grosse victoire qu'on ait obtenue depuis toujours, ça coûte quelques milliards... et... à financer, au bout du compte, on était gagnant parce qu'on a résorbé l'écart de 200 points en moyenne qu'il y avait... entre l'échelle indiciaire des certifiés et des instituteurs... Tout le monde en a profité... Bon il y a encore quelques instits qui sont restés instits, mais petit à petit... tout le monde va entrer... Toute la profession a basculé dans une autre échelle, il faut basculer aussi la retraite. C'était automatique avant... Mais donc on a une grande victoire

revendicative qui a très difficilement passé et qui a beaucoup plus d'insultes que de félicitations et un échec massif sur le plan éducatif... D'ailleurs aujourd'hui, c'est toujours aussi pourri !

- *Mais alors comment est-ce que vous interprété la loi de 1989 ?*
- Et bien, la loi de 1989, c'est un effort pour rationaliser un peu le système. C'est un beau discours... C'est un beau discours d'ailleurs qu'on ne peut que partager, d'ailleurs on l'a votée la loi... Y'a même... C'était prévu que cette loi était prévue pour être tellement fabuleuse que le Ministre devait rendre compte tous les mois, euh tous les ans devant le Parlement. Et... Donc y'a rien à dire, la loi... Y'a une recherche qui a été faite par le centre Henri Aygueperse, qui n'est pas de nos rangs d'ailleurs, sur les 10 ans de la loi... Bon ceci dit, faut pas dire... C'était une bonne loi à laquelle on a pas donné l'occasion de s'exprimer et qui n'a jamais vraiment été mise en œuvre, qui n'a jamais vraiment été évaluée... C'est une loi, quoi, c'est des mots, surtout les lois d'orientation, ce qui compte, c'est comment on décline. Alors ça a été les IUFM qui ont été une déclinaison : les IUFM, on y est pour beaucoup, nous revendiquons d'ailleurs au SNI l'idée des IUFM. Nous voulions simultanément avec notre idée que tous les profs devaient avoir le même niveau de formation etc. continuité entre l'école jusqu'au lycée, nous défendions l'idée d'une formation analogue dans un même lieu. Il fallait que les profs est une vraie formation, ça les remontait, et nous, on avait une formation dégradée par rapport à ce qu'elle était auparavant. Donc il était inéluctable de faire une formation qui se rapproche pour faire travailler ensemble les gens. Donc l'idée, on fait un même concours, qui peut se décliner en matière, pour le même concours, on met tout le monde dans le même centre de formation, qui sera du coup académique, on peut imaginer départemental – qui sera forcément universitaire, ce qu'on revendiquait depuis longtemps, et on l'a eu en 68, on l'a obtenu une formation universitaire, enfin un bout qui soit... on allait le jeudi, à l'époque, à l'université voisine pour suivre quelques cours. On a obtenu un peu plus en ayant les formations en 4 ans, mais c'était à l'écart de la formation universitaire. Là on voulait que ce soit un centre de formation universitaire, que ce soit inclus dedans. Avec l'idée de peut-être faire une licence qui soit à dominante éducation, on voulait... on avait des tas d'idées, on était ouverts, on avait pas réponse à tout. Donc les IUFM étaient pour former ensemble – au moins en partie – les gens, être formés ensemble et puis chacun différemment, parce qu'on est pas... Ca a marché un peu les premières années. On a fait des premières années avec un bout de formation commune. Avec de la pédagogie. Alors les profs du SNES glosaient sur les pseudo-recherches pédagogiques, les bricolages que les collègues faisaient sous prétexte de pédagogie. Parce qu'on faisait pas des recherches universitaires, issus du monde universitaire... Et les instits gueulaient aussi contre le fait que ben ma foi, on arrive pas à travailler parce que certains refusent de travailler. Très vite, ça s'est partie en eau de javel et le système s'est tellement dégradé qu'il y a maintenant une première année d'un côté, une deuxième année de l'autre et chacun est dans son coin. Avec quelque chose qui ressemble beaucoup plus à une formation du SNES, enfin des certifiés d'avant qu'à une formation d'école normale. Ce qui fait que la formation s'est dégradée pour les instits, complètement, et s'est pas améliorée pour les profs du secondaire. Ce qui fait que les IUFM ne marchent pas. Ce qui fait que, à tel point que quand la droite est revenue, quelques années après, ils voulaient les virer. On s'est battu pour les conserver parce que si on les virait, ça voulait dire qu'il y aurait plus de formation du tout. L'idée que c'est un métier, qu'enseigner est un métier et qu'il y ait une formation au métier qui n'est pas l'allongement de la durée de la formation disciplinaire, c'est pas le métier ça, c'est une base nécessaire, on peut pas enseigner ce qu'on sait pas,

mais enseigner, c'est un métier. Or, très peu de gens, en dehors de ceux qui sont enseignants, notamment en école, n'imaginent. On s'imagine qu'on sait enseigner parce qu'on sait une matière. Et donc on continue à ne pas avoir de formation. J'expliquais à Jospin, les ingénieurs, les médecins, il suffit pas d'être bardé de diplôme en biologie pour être médecin, faut avoir appris ce que c'est qu'un diagnostique, pour... apprendre un métier, si on fait que des maths...

- *Et ça, Jospin, il répondait quoi ?*
- Il répondait, enseigner c'est autre chose...
- *C'est-à-dire... ?*
- On sait enseigner parce qu'on sait la discipline. Le SNES le revendiquait : il demandait l'allongement de la formation, mais la formation de quoi ? Dans la discipline... L'idée qu'on puisse apprendre à quelqu'un à enseigner, ça leur était complètement étranger... ça c'est désolant, mais c'est pour ça que ça marche pas. Y'a beaucoup de pays où la formation des enseignants est meilleure que chez nous, et ça marche mieux...
- *Vous pensez à quels pays par exemple ?*
- Ben les pays nordiques, je pense à l'Angleterre, l'Allemagne... (hésite) au Luxembourg, la Belgique. Parce qu'on ne définit pas seulement la charge d'enseignement du prof seulement en heures de présence devant les élèves. En heures de cours devant les heures. On définit la présence dans l'établissement, 35 heures par exemple, dont entre 16 et 20 avec les élèves. Et puis le reste du temps : et ben pour se concerter et évaluer ensemble, parce que ce serait pas mal d'évaluer ensemble des élèves qu'on a ensemble. Ça peut se faire, c'est pas prévu mais ça peut se faire. Donc y'a pas de volonté politique d'aucun gouvernement pour créer un système qui soit un groupe de profs qui a en charge un groupe d'élèves. Ça se fait, ça se fait notamment dans les endroits les plus difficiles, parce que qu'est-ce qu'ils font les profs : et ben ils se serrent les coudes. Ca les élèves sont moins difficiles : ce n'est pas les conséquences, les profs ne font pas leur boulot. Mais quand ils travaillent leur pédagogie, ils le font sans avoir jamais rien appris, pourquoi pas mais ils le font de leur propre volonté et ils se heurtent, parce qu'il ne faut pas compter pour leur avancement, au contraire, ils ont bien des emmerdes avec ça. Donc le système marche moins mal que ça devrait, s'il le fait c'est par la motivation des profs, à leur corps défendant. Et ça marche comme ça. Et c'est pas sous ce gouvernement là que ça va changer...
- *Certes... Et comment s'est passé la prise de contact avec Jospin au ministère ?*
- Ben on est partis joyeux comme tout, on est revenus traumatisés. Bon ben, mais c'est... y'a pas eu que des mauvais côtés, toute la négociation revendicative, elle s'est faite. Encore que... j'ai beaucoup à dire sur un épisode qui est caractéristique de la façon dont Jospin nous traitait. On avait, il y avait Joyeux, qui est un personnage assez fort... Il était d'accord avec nous sur l'idée qu'il fallait un corps de professeur de collège, parce que le collège, c'est pas le lycée. Jospin voulait pas mais Joyeux y croyait. Comme Joyeux est



conseiller spécial de Jospin, ça avait un certain poids. On a réussi, grâce à Joyeux, à obtenir ce corps de collègue. Donc pendant 6 jours nous avons obtenu un corps de profs d'école, un corps de prof de collègue et un corps de prof de lycée, qui étaient trois corps comparables, donc les revendications étaient satisfaites. Comparables en tous domaines, formation, salaire, etc. Et là ça a été le conflit ouvert avec le SNES qui pouvait pas laisser faire ça. Parce que la bataille là, on avait une bataille importante pour tirer les collègues vers nous. Surtout qu'il y avait encore beaucoup de PEGC, même si on avait arrêté le recrutement y' avait encore beaucoup de PEGC. Et ils n'ont eu de cesse de dire que « pour nous c'est la hache de guerre ». Et Jospin ne voulait pas faire de mal au SNES dont il partageait pour l'essentiel les thèses. Et Jospin a renoncé au corps de collègue, sous la pression du SNES. Et je me souviens qu'il nous a dit tranquillement : « Au SNI, je donne le corps des profs d'école, avec l'échelle de rémunération des certifiés, au SNES, je donne l'absence de corps de collègue », vous êtes gagnants... (sourire)

- *Oui, c'est un arbitrage politique, c'est pas un arbitrage pédagogique...*
- Exactement ! Exactement, il avait rien compris à l'usage du corps de professeur de collègue, il s'en foutait. C'était mitterrandien. Il avait rien compris...
- *Pourquoi mitterrandien ?*
- Parce que Mitterrand avait des arbitrages de ce genre : toujours très politique, jamais sur le fond. Et là Joyeux avait raison. Et là... Mais Joyeux était beaucoup plus en conflit avec le SNES qu'avec nous quand il était ministre, mais c'est vrai qu'il nous accueillait de façon tellement désagréable que même nous on était obligés de le lâcher parce que on se faisait insulter par les collègues. Mais là on avait quelqu'un qui pédagogiquement avait compris...
- *Joyeux était quelqu'un qui...*
- Ah oui, oui, oui. Beaucoup plus que Lionel Jospin...
- *Et vous aviez des relais au cabinet du ministre ? A part Joyeux justement qui...*
- Ben les relais qu'on avait, c'était beaucoup plus sur le revendicatif... Sur le pédagogique qu'on avait, ils étaient à Matignon. Parce que là on était compris par Matignon. Parce que à Matignon, c'était comment il s'appelle le maire de... qu'a été adjoint au maire de... Antoine Prost... Voilà Prost. Y'avait Bècle...
- *Yvon Robert ?*
- Yvon Robert, j'avais de très bons contacts avec lui, à l'époque, c'est un ami, mais c'était Antoine Prost quoi. Avec lui, j'avais un contact excellent quoi. Bianco qui avait tout compris, mais Bianco qui était logique avait bien compris qu'il ne pouvait rien parce que Mitterrand s'en foutait.

- *Mais par contre sur le plan éducatif dans le cabinet de Jospin ?*
- Non... Non, ça ne me revient pas en tous cas...
- *Mais alors comment est-ce que...*
- C'est peut-être... Peut-être que Laxalt sait mieux, mais non, ça me revient pas.
- *Mais alors comment vous expliquez que le ministère Jospin qui ait fait voter cette loi, alors bien sûr, c'est un discours, mais qui malgré tout est très novateur, innovateur... ?*
- Il a été désigné ministre d'Etat parce que c'était une façon d'afficher que l'éducation était une affaire d'Etat très importante. Et il voulait que son passage soit marqué par un acte fort. C'est un acte fort finalement cette loi... Et si on l'appliquait, ce serait pas si mal. On ne sait jamais donné les moyens de l'appliquer, enfin c'est pas inhabituel, en général, c'est comme ça. Mais il a marqué l'esprit en faisant une loi. Que nous avons approuvé. Que le SNES a eu des réticences à approuver, mais... Moi je pense que c'est un affichage politique, très fort que de marquer que là on était venu... Tous les ministres de l'éducation rêvent de faire une loi qui portent leur nom. Et bien Jospin il a eu une loi qui porte son nom. Et qui est une loi importante, si elle est pas importante parce qu'elle a englobé la totalité du système éducatif dans une approche qui théoriquement était acceptable.
- *Mais comment vous expliquez ses choix théoriques si c'était pas les idées de Jospin ?*
- Mais Jospin était pas en désaccord sur l'idée, c'est la déclinaison pratique de l'idée qui n'était pas en désaccord. Pour l'égalité de dignité entre l'institut et le prof, il était d'accord, il voulait bien la même dignité, mais il pensait que c'était pas nécessaire qu'ils soient formés pareil. La même dignité, d'accord, il pense que c'est important d'accord, mais il pense aussi très fort qu'on avait pas besoin de savoir les mêmes choses, autant de choses pour enseigner à des élèves de 5 ans que pour enseigner à des élèves de terminale. C'est pas les mêmes choses qu'il faut savoir, mais c'est autant. C'est là le partage. C'est pas sur les idées. Parce que sur les idées, le SNES et nous, on est pas en désaccord non plus. On est progressiste et tout ce qu'on veut. Mais quand on passe de la théorie à la pratique, là, y'a un fossé. Là y'a... Y'a les gens de droite qui ont une pensée conservatrice, réactionnaire qui est de dire « l'éducation ça va à une élite et puis n'importe quoi, préparer un métier, pour les autres » et puis y'a les gens qui sont plus progressistes qui veulent dégager plus largement l'élite en disant : « si on va chercher aussi l'élite chez les pauvres, on aura aussi une élite plus large, une élite nouvelle » Et puis il y a ceux qui disent « c'est la masse toute entière qu'il faut éduquer, c'est pas seulement dégager une élite » et c'est deux approches progressistes qui sont antagonistes dans la pratique sur l'école, même si ça peut très bien cohabiter sur le discours. Voilà comment la loi était un peu soutenue. Et comment la revalorisation a été une affaire complexe. A terme ça a été une victoire énorme, dans l'immédiat, ça a été une source d'emmerdements épouvantables.
- *D'emmerdements ?*

- Ah oui... pour le syndicat. Je me suis jamais tant fait engueuler que... En fait y'a unanimité dans le syndicat, au moment où on pose la revendication. Et puis quand la revendication est satisfaite malheur, y'a forcément des différences « on aurait pu avoir plus, on aurait pu avoir mieux, plus pour moi, untel se rapproche de moi, c'est un scandale, son salaire etc. » (...) **(Fin de la cassette)**

D'ailleurs c'est un des problèmes de syndicalisation, mais ça redémarre paraît-il au SE, pour la première fois depuis des années, ils voient revenir un peu plus de syndiqués qu'ils n'en avaient l'an dernier. Ca c'était pas vu depuis des décennies. Y'a une baisse dans le secteur de l'éducation qui est largement le mieux syndiqué dans l'ensemble de la fonction publique et bien sûr du privé. Depuis 75 environ, y'a une baisse de la syndicalisation, qui a été masquée chez nous d'abord... au SNES dans un deuxième temps, par l'accroissement de la population à syndiquer parce qu'il y a de plus en plus de profs. En valeur absolue on augmentait, mais en pourcentage, on diminuait. Alors on le crie pas sous tous les toits, parce que c'est pas encourageant de dire qu'on diminue donc tant qu'on peut on le dit pas, et puis un jour on le dit... Et puis avec la scission ça s'est encore aggravé parce qu'on a pas retrouvé les militants qui sont partis au SNES, au SNI on a pas retrouvé dans l'ensemble ceux qui sont partis. Bon on peut comprendre. Mais c'est la première fois que ça remonte. Enfin c'est pas le raz de marée mais c'est plutôt bon signe. Enfin on verra ça aux élections prochaines, si on redémarrera, alors je sais pas ce qui je peux vous dire d'autres... Sur les IUFM, j'ai pas parlé beaucoup, je vous ai dit ce qu'on espérait des IUFM, une formation nouvelle pour tous les profs. Mais honnêtement, l'échec des IUFM, je ne le porte pas au débit de Jospin. Honnêtement. Autant je reproche à Jospin d'avoir pourri les négociations, autant les IUFM, il a fait ce qu'il pouvait faire et puis ma fois, ça s'est constitué. Parce que on voulait que ce soit un établissement universitaire, par conséquent il fallait que le chef d'établissement soit un universitaire et il fallait qu'une partie du corps professoral soit universitaire. Donc on a fait comme ça, c'était des profs d'université qui étaient chefs d'établissement voir des recteurs pour certains, des anciens recteurs. Les profs – une part importante – ils ont pas pour autant, ils ont pas pour autant changer le type d'enseignement, ils se sont pas dit, c'est un public différent qui poursuit un but différent, ils se sont contentés de transférer leur savoir, pas leur savoir faire non plus, ils ont fait leurs cours comme ailleurs. Pas forcément en rapport avec ce qui est nécessaire éventuellement, après tout, les maths pour enseigner les maths à quelqu'un qui enseignera en lycée, il faut lui enseigner des maths qui soient exploitables à un niveau lycée, même si c'est un niveau supérieur. C'est ce que faisait autrefois les profs d'école normale avec les instits, mais comme ils savaient pas faire, ça a pas vraiment. L'amalgame c'est pas fait, des conflits ont existé avec les profs d'école normale qui étaient des profs de lycée, essentiellement, et pas forcément les meilleurs, parce que c'était pas forcément très attrayant d'être en école normale, parfois c'était demandé sans motivation particulière. Et en plus de ça, tout le monde se méfiait des maîtres formateurs qui étaient eux des instits issus du terrain, dont y'avait pas d'exemple dans le second degré et donc dans le second degré, on s'est méfié de ça. Donc ceux-là on les a jetés, on les a mis à côté, et ils se sont pas battus pour garder leur place et on a donc fait disparaître les maîtres formateurs et ceux des instituts universitaires. Mais c'était presque inévitable, à moins d'une volonté politique réelle, et il a pas eu le temps d'ailleurs, mais je ne suis pas sûr qu'il ait eu la volonté politique vraiment forte. Et puis après on s'est battu pour les maintenir. Et puis, parce que même si on était pas d'accord, fallait pas qu'on crache dessus, donc tout cela a contribué à former une... Et là nouvelle attaque, on envisage de les intégrer à l'université. Alors là si on les intègre aux universités, c'est fini, y'a plus même de commencement de formation des maîtres. Et ça, c'était presque inévitable, pour porter ça, y'aurait fallu une véritable volonté... Comme la volonté des écoles normales, y'en avait pas mal à l'époque de Ferry, mais là on savait pour quoi faire, y'avait une volonté politique derrière : c'était de

former des gens qui porterait la République dans les écoles en face du curé. La science c'était contre la superstition et l'institut contre le curé. C'est discutable, mais au moins y'a une volonté politique claire et la République qui était combattue, s'est imposée grâce à ça... Mais y'avait pas d'enjeux de ce genre avec les IUFM.

- *Problème de contexte finalement...*
- Oui tout à fait...
- *Bon euh... (je regarde mes questions) je crois qu'on a à peu près fait le tour. Ca a été un résumé très efficace. (je continue à chercher) non ben j'ai peut-être simplement quelques petites questions sur votre parcours à vous poser...*
- Et bien moi je suis instit de formation, je suis entré en école normale en 57, donc j'ai connu les écoles normales nouvelle formule, mais exactement celles d'après 45. Parce que y'avait les EN d'avant 40, d'avant Vichy qui ont été dissoutes, là c'était trois ans qui débouchaient sur un brevet élémentaire qui débouchait sur un brevet supérieur. Qui était un diplôme équivalent au bac mais très différent dans son contenu et qui était en cohérence complète avec le métier d'enseignant et pendant trois ans en continuité on préparait le brevet supérieur et à la fois l'enseignement... et y'avaient des profs qui faisaient ça, c'était des profs issus de Saint-Cloud, qui avaient une formation spécifique pour former les profs d'école normale. Ca c'était le système III<sup>e</sup> République qui était un système cohérent. Sous Vichy, les EN ont été dissoutes. Après 45, on a reconstitué les EN mais on a dit, on va les mettre avec un niveau lycée, niveau bac. On entrait toujours en seconde, avec ou sans le BEPC, et puis on préparait le bac, après quoi on avait une formation professionnelle. Formation professionnelle double pour moi c'était le cas, puisque j'ai fait une formation section « cours complémentaire ». Donc j'ai eu une année où je suis sorti de la formation d'école normale où je suis allé à l'université pour préparer propédeutique. Et l'année suivante je suis revenu recevoir ma formation professionnelle, mais adaptée à l'enseignement des collèges. Je suis un des derniers survivants de cette formation-là, j'ai fait ça en 60-61. Après on a créé les formations CEG, qui est un petit peu l'héritière et puis on a fait les centres de formation pour les PEGC quand les PEGC ont été créés en 69, ça encore ça a créé des discordes avec le SNES. Parce qu'avant dans les CEG enseignaient les instits et puis les instits qu'on avait sélectionnés comme ça, qui avaient pas de diplômes. Sauf quelques gens comme moi, qui avaient reçu l'enseignement adapté. Et puis c'est le ministre de 68... euh... Celui qui a réformé l'université... ?
- *Faure...*
- Faure, c'est Edgar Faure qui a créé les finalement, de fait les PEGC. Donc a créé les PEGC en 69, on a eu 3 mois pour décider si on optait ou pas, c'était une formation en 3 ans et puis c'est là qu'on a créé les formations de PEGC, enfin avec un peu l'université, enfin une formation comme on souhaitait nous... On aurait pu à partir des centres de formation PEGC, faire une extension IUFM.
- *Et vous vous êtes devenu PEGC ?*

- Je suis devenu PEGC...
- *Qu'est-ce qui vous avait motivé à faire la formation pour le cours complémentaire ?*
- Ben quand j'étais à l'école normale, j'étais plutôt intéressé par les lettres et ben en me disant, j'enseignerais les lettres, l'histoire-géo, enfin un corpus moins volumineux qu'instit, je me suis dit « pourquoi pas »...
- *C'était un intérêt plus disciplinaire, c'était pas l'âge de élèves, c'était pas ?*
- C'était aussi l'âge des élèves, parce que je faisais des colonies de vacances, comme normalien, presque tous à l'époque, et je travaillais mieux avec les élèves plus âgés. Et les jeunes me fatiguaient assez. En revanche ceux qui avaient 14-15 ans, ça m'allait. Mais en même temps, c'était pas... j'ai opté pour ça, c'était pas une pulsion... Ma femme qui était en même temps à l'école normale, elle a pas opté pour les collèges. Et puis j'étais dans un collège, j'étais en CEG. Et puis y'a eu 68, bouleversement assez vigoureux dans les directions syndicales parce qu'ils avaient été très bousculés par 68.
- *Vous étiez déjà au SNI j'imagine...*
- Ah j'étais au SNI depuis 59, depuis que je suis entré dans la formation professionnelle. Et même quand on était à l'EN, on avait une carte de normalien, comme on disait, je n'étais pas syndiqué, mais on avait la carte du syndicat on était pré-adhérents. Donc j'étais adhérent, mais à vrai dire, c'était pas vraiment difficile, ça allait de soi. Le syndicat était... Y'avait le syndicat – et c'était le SNI – comme y'avait l'école normale. Je me rappelle que le directeur de l'école normale nous disait « y'a un livre qui doit absolument être votre livre de chevet, c'est le code soleil. » Le code soleil, faut savoir que c'est édité par le syndicat. C'est le SNI qui a créé le code soleil... C'est toujours édité, c'est toujours un document formidable, sur le plan administratif, à l'époque où il y avait pas de code de l'éducation, le code soleil en tenait lieu. Y'avait vraiment toute la partie professionnelle et la partie administration. Et le directeur d'École normale nous disait quasiment, syndiquez-vous au SNI ! Donc on passait quasiment pour un syndicat officiel, ce qui n'était pas faux, on trustait tout ! Avant 68... 68 a bousculé un peu tout... Ca a pas forcément été mal pour le syndicat mais les directions syndicales qui étaient vieillissantes, c'étaient souvent des gens qui avaient repris le collier à la sortie de la guerre, alors ils commençaient à être un petit peu fatigué, ils ont pas très bien vécu ce qui s'était passé, donc ça a fait un grand vide : ils ont pas démissionné, mais... et donc dans le grand vide on aspirait tout ce qui était là quoi... Et moi qui avait fini mon service militaire, j'étais moins militant syndical, mais... j'étais adhérent, je faisais la grève quand on appelait à la grève, j'allais aux manif pas forcément tout le temps, mais j'étais pas vraiment syndicaliste. Je faisais du théâtre, j'étais avec la ligue de l'enseignement, je faisais des stages de théâtre l'été, je faisais de la médiation culturelle, des ciné club. C'était pas loin, mais c'était pas le syndicat. Et puis ils ont eu besoin de quelqu'un pour remplacer un responsable local, comme j'avais la faculté à m'exprimer un peu trop souvent, ma fois, ben pourquoi pas moi. Alors ça a commencé, et ça commence et puis... Je me suis retrouvé très rapidement au bureau départemental, 69 j'ai commencé à avoir des responsabilités locales, 70 bureau départemental, 71 secrétaire de section, ça va vite... Secrétaire de section je découvre qu'à l'occasion de 68 la FEN a été reprise par Unité et Action parce qu'y avait eu un sac de

nœud épouvantable... Je m'dis, ça peut pas rester comme ça, faut qu'on reprenne la FEN, alors la FEN c'était rien, c'était un appendice du SNI, ça marchait pas bien. Je me suis empressé de remotiver les copains pour aller prendre des places au CA où personne n'allait plus, on retrouve une minorité responsable, on reprend la FEN. Alors je me suis retrouvé ça a mis plus de temps, mais en 74, responsable de la FEN et du SNI ce qui ne pouvait pas être viable très longtemps. Et puis après j'ai passé à quelqu'un d'autre...

- *Quand vous dites... c'est dans le département ?*
- Oui dans l'Aube... Un petit département. Et puis simultanément ce sont créés des instances pour les PEGC, aussi dans le syndicat qui avait créé des instances académiques, j'ai été secrétaire académique. Alors j'ai cumulé pendant un an secrétaire de section, secrétaire académique et secrétaire de la FEN, et là je travaillais déjà à Paris. Parce que Troyes-Paris, c'est pas très loin, et je travaillais en liaison avec les responsables parisiens des PEGC. Donc j'ai été un bout de temps à travailler en partie à Reims, en partie à Troyes, en partie à Paris, euh... Et puis jusqu'en 78, où je suis rentré au bureau national et au secrétariat national dans la foulée. Voilà le parcours...
- *Vous êtes devenu en 83 secrétaire national, c'est ça ?*
- Secrétaire général... 83 oui...
- *D'accord... Et vous aviez une tradition syndicaliste dans la famille ?*
- Non, non pas du tout...
- *Une tradition enseignante dans la famille ?*
- Pas du tout...
- *Comment vous vous êtes retrouvé à l'école normale alors... ?*
- C'est mon père qui était gendarme mais qui avant travaillait dans une entreprise de routier que la guerre a ruiné donc euh... sorti de la guerre il était gendarme, qui se disait quand même « faut que tu fasses quelque chose ». Pour poursuivre les études, il aurait bien voulu que je passe le concours du Prytanée militaire parce que le statut on est payé, moi je me suis absolument refusé à le faire, j'étais en 5<sup>ème</sup>, je me suis arrangé pour échouer. Je lui avais dit « j'irais pas, j'échouerais », il m'a pas cru, mais j'ai échoué. Et deux ans plus tard, en 3<sup>ème</sup>, je passe le BEPC, j'aurais voulu poursuivre mes études en étant payé : « t'irais pas à l'école normale ? » « Pourquoi pas... » être instit, ça m'allait mieux que d'être militaire, donc je l'ai passé, j'avais pas une motivation particulière mais j'étais pas contre. J'avais eu des profs qui étaient bien, des instits qui étaient bien, c'était intéressant. Mais j'étais pas spécialement attiré... c'est un peu le hasard. Et puis dedans, la formation à l'école normale était très bonne, on avait une très grande liberté, plutôt sympa. Des profs qui venaient de Saint-Cloud qui nous préparaient aussi à l'idée qu'on serait un jour enseignant, ce milieu là ouvre sur le milieu culturel. Vous savez à l'école normale, j'ai eu

des ouvertures culturelles... je trouvais que les gens étaient intéressants, que le système éducatif était intéressant, donc je me suis trouvé à l'aise dedans assez facilement. Et pour le syndicat : je me suis trouvé syndiqué à l'école normale parce que j'avais pas le choix, mais on peut se syndiquer et ne jamais rien faire de syndical dans sa vie : ça existe aussi, beaucoup le font. Moi c'était pas vraiment dans mon style et puis à cette époque-là, y'avait quand même, à l'époque où j'ai commencé à travailler, y'avait des syndicalistes syndiqués vraiment, qui motivaient des prises de position vraiment. Donc euh... même si j'étais pas militant syndical, j'étais militant social autour et on retrouvait toujours des instits. Mais y'avait pas de pression familiale, mon père gendarme, y'avait pas vraiment de prédisposition pour le syndicalisme et puis avant il travaillait, il était artisan, mon grand-père était artisan, ils étaient pas syndicalistes, ma mère travaillait pas, y'avait même pas de fibre sociale de gauche. Mon père était plutôt à gauche mais c'était pas un militant, pas comme... du côté de ma femme, qui avait son père agriculteur, mais c'était un monument, franc-maçon, libertaire, gauche franche et dure... lecteur de Hugo, Zola, enfin bon...

- *A ouais... Pour un agriculteur, c'est rare...*

- Ah oui, une culture... cultivé...

- *Et euh... politiquement vous avez milité ? Vous avez adhéré à un parti ?*

- Oui, j'ai adhéré au PS, j'ai adhéré au PS quand j'étais à Troyes. J'ai hésité d'ailleurs à le faire parce que je me disais, c'est pas très combatif ça.

- *C'était quand ?*

- 73. On commençait à préparer les présidentielles, c'était... Bon c'était intéressant. Y'avait un mouvement, on sentait que la droite allait peut-être pouvoir prendre un coup ce coup-ci. Donc bon, j'ai milité au PS dans l'Aube, c'était intéressant parce que c'est un petit département qui à l'époque ne suscitait pas beaucoup de controverses, donc on faisait du travail ! Et puis quand je suis venu à Paris, je suis venu habiter à Paris en 78, j'habitais la banlieue parisienne, à Choisy le Roy, j'étais toujours au PS, je me suis impliqué un peu, mais moins... moins dans l'équipe, non pas que j'étais en hostilité, j'étais national au syndicat et à cette période là on avait vraiment autre chose à faire. Et puis quand je suis venu sur Paris, alors là, pour me faire accepter, on me regardait... à Paris c'est quelque chose, tout le monde est candidat à quelque chose. On voulait savoir si j'étais de quelle équipe j'étais, qui je soutiendrais, j'habitais le 3<sup>ème</sup> arrondissement, y'avait tout une équipe de Bercy qui était là, des gens qui étaient au ministère, plein d'intellectuels, j'ai eu quelques difficultés, il m'a fallu un parrain pour entrer dans la section et que je passe un examen pratiquement, l'ancien de la section, l'actuel maire de la section... m'a fait passé un examen...

- *C'était en quelle année ça ? A peu près...*

- Hésite... ben c'était après 87... en 88-89... Enfin quand je dis qu'il m'a fait passé un examen, il a eu un entretien avec moi.

- *Mais vous étiez déjà secrétaire général du...*
- Ah ben j'étais déjà secrétaire général du syndicat... C'est ça qui les inquiétait, j'aurais été anodin, je rentrais sans difficultés je pense, mais j'étais pas anodin : j'étais secrétaire général, au sein de la commune histoire qui va soutenir lui et peut entraîner du monde derrière lui. Donc il a fallu un parrain, et puis un entretien, et puis je suivais après les réunions. J'ai vu que tout était à fleuret moucheté, que tout était en dessous de la table, ben j'y suis plus jamais allé et... j'ai démissionné du PS. J'ai démissionné pendant l'intermède... mais c'est le hasard, mais c'est pas le hasard si j'ai démissionné auprès de lui. Pendant l'intermède Mauroy qui a été premier secrétaire. Ca a été trois mois... Ca devait être dans les années 89-90 par là, en tous cas, Jospin venait d'accepter de refiler les milliards à l'école privée, sans discuter le moins du monde sur les chiffres de l'école privée qui était très discutable. Et le principe même de donner du fric était discutable parce que... mais bon. 1) ça m'agace un peu, et puis c'est le moment où Fabius essaie de mettre la main sur le parti : tant qu'y a pas un socialiste à la tête, je démissionne. Ce qui lui a permis de dire un jour plus récent. J'étais secrétaire général de la FEN à ce moment là, enfin de la FEN nouvelle, après la scission et on recevait le PS, Hollande. Le secrétaire général du SE était Jean-Paul Roux à l'époque, on discute, on a des relations permanentes avec les partis, on reçoit aussi le PC. Et Jean-Paul Roux, qui était très socialiste, qui était plus impliqué que moi je ne l'étais, fais savoir à François Hollande à la fin d'une réunion, en réunion, qu'on était là tous entre socialistes... Alors j'ai dit « c'est pas tout à fait exact, je l'ai été, je le suis en esprit, mais je suis plus au parti » Alors François Hollande me dit : « et pourquoi tu n'es plus au parti ? » parce qu'on se tutoie quand même « Parce que moi je suis toujours un socialiste, mais le parti l'est plus ! » (Rires)
- *Qu'est-ce qu'il a dit ?*
- Rien... Il a considéré que c'était très bien comme ça... que ça suffisait (rire)
- *Vous aviez évoqué tout à l'heure Célestin Freynet, par rapport aux méthodes éducatives. Est-ce qu'il y a des auteurs comme ça qui vous ont marqué dans votre parcours... ?*
- FREinet m'a marqué, mais c'est plutôt l'histoire de Freinet parce que je ne l'ai pas connu en activité.
- *Enfin je veux dire des auteurs plus que des personnes...*
- Ah ben des auteurs récents qui sont des pédagogues... Oui... Il y a (il cherche) il est mort... Comment s'appelait-il ? Y'a Antoine Prost qui effectivement travaillait toujours avec lui, y'a aussi... Louis Legrand, un prof d'université de Strasbourg qui a chargé d'un rapport par Savary. J'avais beaucoup d'estime pour lui, il a fait de très belles choses que Savary a pas pu mettre en œuvre, parce qu'il a pas eu le temps. Avec Savary on tenait l'homme de la situation... L'histoire a décidé autrement...
- *Pour vous, c'était le meilleur ministre ?*



- Ah oui... Y'avait pas de comparaison possible avec aucun... Et l'équipe était discutable parce qu'il y avait beaucoup de SGEN, parce qu'il avait pas d'équipe quand il est arrivé, pas du tout... Mais on s'est très vite très bien entendu et puis il a su trouver des gens qui faisaient du boulot... Et justement avec le SGEN vous aviez quel genre de relations. Ah nous avons eu longtemps des relations inexistantes. Mais quand je dis ça je parle d'une autre époque... Ca tenait à notre hégémonie d'un côté et du même coup, leur presque inexistence de l'autre. En plus, ils venaient des curés, à une époque où le SD était quand même très... et puis comme on a eu de moins en moins d'hégémonie et que le SNES, le SGEN-CFDT a eu de + en + d'efficacité, il faut bien lui reconnaître. Il est arrivé avec Savary, il a trouvé un moyen de se développer. On avait – bêtement – des relations inexistantes ou mauvaises parce que sur le fond les thèses pédagogiques étaient globalement les mêmes. Ce qui faisait la différence c'était que le SGEN était agité régulièrement par des gauchistes qui avaient plus de pouvoir dans le SGEN que chez nous et donc de temps en temps le SGEN avait des comportements complètement irresponsables.
- *C'est-à-dire ?*
- Ben ben ils lançaient des préavis de grève... Je crois que c'est toujours pareil : le SGEN lançait des grèves reconductibles qu'il ne reconduisait jamais, qu'il n'arrêtait jamais. Donc ça veut dire qu'il ne le font jamais, mais ils étaient en grève reconductible... mais formidable ! quel engagement ! Alors tout ça nous paraissait insupportable, donc ça nous faisait débat. Mais sur le fond... Et je suis celui à la FEN qui a obtenu de se faire déléguer au congrès du SGEN...
- *Ab oui ? Vous aviez un délégué au congrès du SGEN ?*
- Oui... Moi... La première fois, je sais plus quelle année c'était, c'est pas mieux mais j'étais à la FEN comme responsable et j'étais délégué au congrès du SGEN pour la première fois il y a longtemps, ça doit être 90-91. Mais à cette époque là on travaillait déjà bien avec le SGEN au niveau du conseil supérieur de l'éducation nationale où là on était entre grands responsables, on se mettait d'accord sur les motions, on préparait avant, on travaillait bien. J'ai retrouvé des gens du SGEN au Conseil économique et social avec qui je m'entends bien. On avait de mauvaises relations qui se sont améliorées.
- *On dit parfois que l'idée du corps unique qu'a défendu la FEN après, elle vient du SGEN ?*
- Bof... Le SGEN peut aussi légitimement la revendiquer... L'idée est née pendant les tranchées de 14-18 d'un groupe d'universitaires qui étaient peut-être militants, mais qui étaient pas CFDT à l'époque, plus CFIC ? C'est pas une idée CFIC ça, c'est trop à gauche... Alors que le SGEN le revendique... Il peut dire par exemple, qu'en 81, c'est lui qui a revendiqué les... les zones d'éducation prioritaires, ça c'est vrai. Nous nous y sommes ralliés mais c'est lui qui les a revendiqués. D'ailleurs quand ils les revendiquaient c'étaient des zones prioritaires, et pas d'éducation prioritaires, parce que les ministères concernés n'ont rien fait. Parce que l'idée c'était : c'est une zone géographique donc y'a des problèmes d'équipements, des problèmes géographiques, c'est tout ça qu'il faut traiter globalement ensemble... Ca ils peuvent le revendiquer c'est vrai, mais on a pas mis longtemps à se mettre d'accord. On pas mis longtemps à dire non plus qu'on était en

désaccord avec ce qu'ils sont devenus : c'est devenu un instrument politique. Oui... La proximité avec le SGEN est réelle. Mais aujourd'hui c'est pareil : l'UNSA a une proximité assez grande avec la CFDT au plan confédéral. Au niveau des entreprises, c'est pas le cas... Faut toujours dissocier le confédéral et les entreprises... Au niveau des départements...

- *Bien sûr... Bon j'ai l'impression que vous m'avez tout dit...*
  
- Ben de toutes façons, si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez passer par le syndicat maintenant que vous êtes connue et puis euh... (il m'emmène voir la documentaliste).



## Table des annexes

### Volume 1 : texte (rappel)

<b>PROLOGUE</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1 : LA « NOUVELLE POLITIQUE DE L'ÉCOLE » DU MINISTÈRE JOSPIN ENTRE PÉDAGOGIE ET MANAGEMENT</b> .....	<b>81</b>
<b>CHAPITRE 2 : POUR UNE MICROHISTOIRE DE L'ACTION PUBLIQUE : LE TRAVAIL MINISTÉRIEL « AU RAS DU SOL »</b> .....	<b>181</b>
<b>CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION À UNE HISTOIRE SOCIALE DES MISSIONS DE L'ÉCOLE LA CONSTITUTION D'UN « PRÊT À PENSER PUÉROCENTRE » COMME PROLONGEMENT ET RUPTURE DES POLITIQUES D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>305</b>
<b>CHAPITRE 4 : UNE GESTION SOUS CONTRAINTES – CONTEXTES ET INFLUENCES DE LA DÉCISION</b> .....	<b>439</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>563</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>575</b>
<b>ARCHIVES PUBLIQUES CONSULTÉES</b> .....	<b>609</b>

### Volume 2 : Annexes

<b>ANNEXES</b> .....	<b>641</b>
1) Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.....	643
2) Représentation synthétique des tendances au sein de la FEN dans les années 1980.....	657
3) Extraits des publications syndicales : iconographie.....	661
4) Entretiens réalisés.....	689
▪ Liste des entretiens réalisés.....	689
▪ Entretiens retranscrits et joints aux annexes.....	690
<b>CABINET DE LIONEL JOSPIN</b> .....	<b>693</b>
<i>Entretien avec Daniel Bousset</i> .....	<i>695</i>
<i>Entretien avec Michel Schneider</i> .....	<i>753</i>
<i>Entretien avec Olivier Scharpentek</i> .....	<i>773</i>
<i>Entretien avec Pierre Tessier</i> .....	<i>787</i>
<i>Entretien avec Luc Fournier</i> .....	<i>805</i>
<i>Entretien avec Pierre Dominici</i> .....	<i>833</i>
<i>Entretien avec Jean Gauthier</i> .....	<i>841</i>

<i>Entretien avec Joseph Garnier</i> .....	861
<i>Entretien avec Jean Vacances</i> .....	867
<b>CABINET DE ROBERT CHAPUIS</b> .....	<b>887</b>
<i>Entretien avec Claude Pair</i> .....	889
<i>Entretien avec Jean-Pierre Obin</i> .....	929
<b>CABINET DE MICHEL ROCARD</b> .....	<b>951</b>
<i>Entretien avec Antoine Prost</i> .....	953
<b>PARTI SOCIALISTE</b> .....	<b>961</b>
<i>Entretien avec Jean-Louis Piednoir</i> .....	963
<i>Entretien avec Christian Forestier</i> .....	971
<b>SYNDICATS ENSEIGNANTS</b> .....	<b>977</b>
<i>Entretien avec Jean-Michel Laxalt</i> .....	979
<i>Entretien avec Jean-Claude Barbarant</i> .....	995



## Résumé

Cette thèse revient sur l'élaboration de la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 et examine plus particulièrement les conditions de la circulation des idées pédagogiques au sein du ministère de l'éducation nationale. Elle interroge les liens entre pensée pédagogique innovante et réforme managériale de l'Etat et propose un double point de vue sur la genèse de cette loi. Elle s'interroge d'abord sur le temps court de la réforme par une étude détaillée des acteurs, des activités et des productions discursives du cabinet Jospin. Elle propose ensuite une contextualisation historique de temps long à travers une histoire des politiques scolaires et des positions pédagogiques défendues à la fois par le parti socialiste et la Fédération de l'Education Nationale. La question de la circulation des idées est abordée notamment au travers de la constitution des cultures professionnelles, politiques et syndicales et des mécanismes concrets de l'appropriation et de la restitution des idées par les acteurs.

Mots-clés : sociologie de l'action publique, politiques scolaires, ministère de l'éducation nationale, syndicats enseignants, histoire des politiques éducatives, circulation des idées, cultures politiques, sociohistoire, réforme, parti socialiste, cabinet Jospin, FEN, laïcité

## Abstract

This thesis looks back on the elaboration of the guidance law on education of 1989 and considers the conditions for circulation of educational ideas in the Ministry of Education. It explores the links between innovative teaching techniques and the managerial reform of the state and offers a dual perspective on the genesis of this law. It investigates at first the timing of the reform by a detailed study of actors, activities and discursive productions of Jospin's advisers. It then offers a historical contextualization through an history of educational policies and teaching positions defended by both the Socialist Party and the Fédération de l'Education Nationale. The circulation of ideas issue is processed through professional, political and labor cultures, and through the concrete mechanisms the actors appropriate and reconstitute ideas.

**Keywords:** sociology of public policy, school policy, Ministry of Education, teacher unions, history of education policy, circulation of ideas, political cultures, sociohistory, Reform, Socialist Party, Jospin's advisers, FEN, secularity